

b 160 3425 (F)

S



73365

3

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Janvier 1950

N° 1

	PAGE
Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	3
Jérusalem et les Lieux Saints.....	8
Les bourses d'études Canada-UNESCO.....	13
L'Oeuvre de l'OACI.....	17
Le Canada et les Nations Unies.....	22
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	30
—————	
Nominations et mutations.....	34
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	34
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	35
Conférences auxquelles le Canada se fera représenter.....	36
Accords internationaux conclus par le Canada.....	37
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	38
Publications	39
Discours	39
Représentants du Canada à l'extérieur.....	40
Service international de Radio-Canada.....	42

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

LORSQUE, LE 4 AVRIL 1949, les plénipotentiaires des douze nations de la communauté nord-atlantique apposèrent leur signature au Traité de l'Atlantique-Nord, ils signifièrent leur détermination collective de faire cause commune devant une menace flagrante contre leur commun patrimoine de liberté et d'idéaux politiques fondés sur la démocratie et sur le droit.

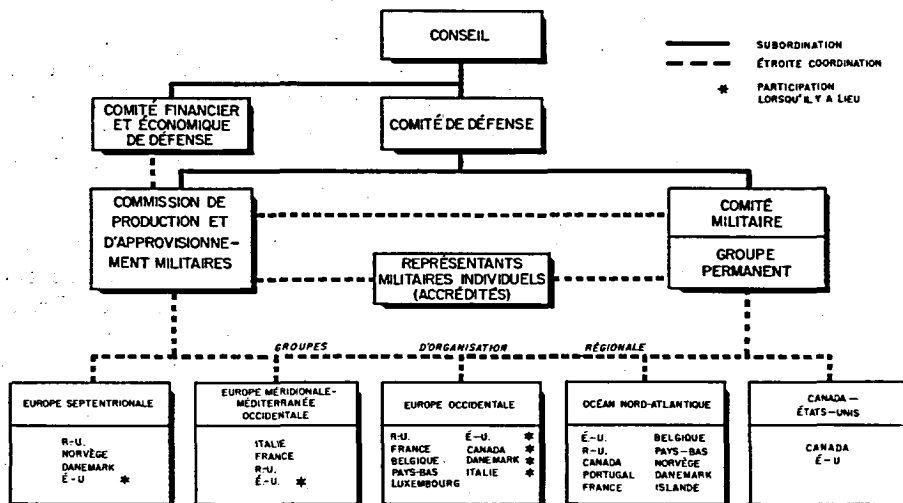
Mais pour atteindre ce but, il fallait beaucoup plus qu'une simple expression de bonnes intentions de la part des Parties. Une organisation forte, cohérente et effective était indispensable. C'est pourquoi l'article 9 du Traité prévoyait un conseil composé de représentants de chaque Partie « pour connaître des questions relatives à l'application du Traité » et « pour constituer les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ». Immédiatement après la signature du Traité, un Groupe de travail, composé des représentants à Washington de toutes les Parties, fut chargé de tracer le cadre de l'organisation nécessaire à la mise en œuvre du Traité. En s'attaquant à cette tâche, le Groupe de travail était à peu près dans la situation d'un constructeur appelé à ériger un édifice compliqué d'après un plan rudimentaire. Il s'agissait de convertir les termes du Traité lui-même en un dispositif qui serait, d'une part, assez précis pour permettre d'établir immédiatement et de maintenir un régime collectif de sécurité dans toute la région de l'Atlantique-Nord et, de l'autre, assez souple pour permettre les adaptations que pourraient suggérer l'expérience et les conditions changeantes du monde. Le rapport du Groupe de travail, qui renfermait l'ébauche de l'organisation du Traité, fut approuvé par le Conseil à sa première séance, le 17 septembre, et l'on peut dire que l'histoire du Traité entra alors dans sa deuxième phase, la phase de l'organisation.

Le Conseil de l'Atlantique-Nord

À titre d'organe directeur suprême de l'organisation, le Conseil est investi d'un mandat qui est aussi large que le Traité lui-même. En principe, il est composé des ministres des Affaires étrangères des Parties, mais s'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une réunion, ils peuvent être remplacés par des représentants diplomatiques désignés. Les représentants diplomatiques des Parties à Washington sont, en particulier, autorisés à représenter leur Gouvernement chaque fois que la chose est nécessaire pour permettre au Conseil de se réunir promptement afin d'expédier les affaires courantes ou de faire face à une situation critique.

Le Conseil a déjà tenu deux sessions. A la première, celle du 17 septembre 1949, il approuva le plan général d'organisation formulé par le Groupe de travail aux termes du Traité. Les représentants diplomatiques des Parties à Washington se réunirent une deuxième fois en Conseil le 18 novembre 1949 et approuvèrent, cette fois encore d'après un rapport du Groupe de travail, la création d'un Comité financier et économique de défense. (On trouvera à la page 4 un tableau indiquant les rouages existants de l'organisation.)

Organisation Du Traité De l'Atlantique-Nord



Organisation militaire

L'organisation militaire du Traité, telle qu'elle a été constituée à la première réunion du Conseil, comprend: un Comité de défense, un Comité militaire, un Groupe permanent du Comité militaire et cinq Groupes d'organisation régionale.

Le Comité de défense, qui est l'organe supérieur de défense relevant du Conseil, est en principe composé des ministres de la Défense des Parties. Il est chargé de recommander les mesures requises pour mettre en œuvre les articles 3 et 5 du Traité. Ce Comité a déjà tenu deux réunions. Le 5 octobre, à Washington, en conformité d'une directive du Conseil, le Comité de défense a établi un Comité militaire composé des chefs d'état-major de toutes les Parties, sauf l'Islande (qui, n'ayant pas d'organisme de cette nature, a décliné l'invitation d'en faire partie). À sa deuxième réunion, qui eut lieu à Paris le 1er décembre, le Comité de défense approuva un ensemble de principes stratégiques concernant la défense intégrée de la région nord-atlantique, ensemble de principes qui avait été élaboré provisoirement par le Comité militaire. Les Groupes d'organisation régionale pourraient donc commencer immédiatement à formuler des plans pour la défense de leurs régions respectives en prenant les principes convenus pour base d'action.

Le Comité militaire, qui jusqu'ici s'est réuni immédiatement avant ou après les séances du Comité de défense, est chargé de conseiller le Comité de défense et divers autres organes sur les questions militaires, lorsqu'il y a lieu, et de recommander au Comité de défense les mesures militaires propres à assurer la défense unifiée de la région nord-atlantique. Il est secondé dans son travail par un Groupe permanent qui fonctionne constamment à Washington et qui est composé des chefs d'état-major des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Il incombe au Groupe permanent de coordonner et d'intégrer les plans de défense proposés par les divers Groupes d'organisation régionale.

Établi principalement dans un but d'efficacité, il ne constitue en aucun sens un contrôle tripartite sur l'organisation militaire prévue par le Traité. Avant qu'il puisse formuler des recommandations sur l'emploi des forces, des facilités ou des ressources d'une Partie qui n'y est pas représentée, cette Partie a le droit de se faire entendre dans les réunions où sont formulées ces recommandations; les Parties peuvent déléguer un représentant de liaison au Groupe permanent.

Lorsque furent constitués les Groupes d'organisation régionale, il fut reconnu que la meilleure façon dont certaines Parties pourraient contribuer à la défense commune de la région nord-atlantique serait de concentrer leurs efforts sur la défense d'une région donnée. On verra par le tableau que cinq groupes régionaux distincts ont été créés pour fins d'organisation. On a reconnu les intérêts plus considérables et le potentiel supérieur des membres plus importants en leur permettant de faire partie de plusieurs groupes régionaux: le Royaume-Uni fait intégralement partie de quatre d'entre eux tandis que les États-Unis font intégralement partie de deux et, lorsqu'il y a lieu, participent aux travaux des trois autres. Le Canada a consenti à faire intégralement partie du Groupe Canada-États-Unis et du Groupe de l'Océan nord-atlantique et, lorsqu'il y aura lieu, à participer aux travaux du Groupe de l'Europe occidentale. Il faut dire par ailleurs que les groupements n'ont rien d'exclusif.



Photo: Wide World

CONFÉRENCE MILITAIRE DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD À PARIS

Les représentants de douze pays (Belgique, Canada, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, États-Unis) ont tenu à Paris, le 29 novembre 1949, une conférence militaire du Traité de l'Atlantique-Nord. À l'extrême droite du fond de la table, les représentants du Canada: le lieutenant-général Charles Foulkes et le vice-maréchal de l'Air Hugh Campbell.

Janvier 1950

Tout groupe, qui estime qu'une Partie n'appartenant pas au groupe peut contribuer à l'organisation de la défense de la région de ce groupe, peut inviter cette Partie à participer à l'organisation, et toute Partie qui n'est pas membre d'un Groupe d'organisation donné peut participer, à sa demande, aux travaux de ce Groupe d'organisation lorsqu'il est question d'utiliser ses forces, ses facilités ou ses ressources.

La Commission de production et d'approvisionnements militaires

Dès sa première réunion, le Conseil a reconnu que l'organisation militaire ne saurait être effective à moins que les problèmes de production et d'approvisionnement militaires ne fassent l'objet d'un examen circonstancié. C'est pourquoi les Parties s'entendirent pour créer une Commission de production et d'approvisionnement militaires qui aurait pour mission d'examiner les insuffisances en matière d'approvisionnement et de production militaires chez les Parties et de recommander au Comité de défense les meilleurs moyens de combler ces insuffisances par l'effort de chaque Partie et par l'aide mutuelle. Le Service permanent de travail de la Commission, qui a été constitué à Londres, se tient en liaison étroite avec le Groupe permanent de Washington et les Groupes d'organisation régionale. Il y a une raison, entre autres, qui milite en faveur de l'intervention immédiate de la Commission, c'est l'importance que le Congrès des États-Unis attache au principe de l'intégration de la production entre les pays qui recevront de l'aide en vertu du Mutual Defence Assistance Act. Lors de sa première réunion, qui eut lieu à Londres le 1er novembre, la Commission a déterminé les objectifs à atteindre pour mettre en œuvre l'article 3 du Traité et faire en sorte que l'organisation de défense des trois autres organes soit fondée sur une connaissance approfondie des problèmes de production et d'approvisionnement.

Le Comité financier et économique de défense

Cet organe, créé à la deuxième réunion du Conseil, le 18 novembre, a pour tâche de conseiller le Conseil sur les aspects financiers et économiques des mesures destinées à assurer la défense de la région nord-atlantique. On a reconnu qu'il faut accorder une importance particulière aux frais qu'entraînera l'organisation de la défense, surtout lorsque cette organisation sera entreprise par un groupe de nations dont plusieurs n'ont pas encore résolu les redoutables problèmes économiques et financiers de l'après-guerre, afin que ne soit pas compromis le relèvement économique des Parties. Le Comité financier et économique de défense se compose des ministres des Finances ou de leurs représentants et relève directement du Conseil de l'Atlantique-Nord. Le travail ordinaire du Comité est exécuté par un Service permanent d'experts qui a ses bureaux à Londres.

L'OTAN

Voilà donc en quoi consiste l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il va sans dire qu'elle n'a pas encore pris sa forme définitive et qu'elle aura probablement besoin d'autres organes. Bien qu'elle ait actuellement pour fonction de veiller à l'organisation et aux besoins militaires, il est à noter que l'article 2 du Traité, qui vise à resserrer les liens économiques et sociaux entre les membres de la communauté nord-atlantique, donne au Traité une portée qui dépasse sensiblement celle d'une simple alliance militaire. Dans le discours qu'il prononçait, le 16 novembre 1949, à la Chambre des communes, le Secré-

ta
V

REM
M. E
tions
G.M.
é Dist
géné
de se
Natio

Janv

taire d'État aux Affaires extérieures signala aux députés ce double objectif. Voici ce qu'il déclarait au sujet de l'organisation du Traité:

Je crois pouvoir dire que nous avons maintenant franchi la seconde étape de l'organisation de notre défense commune. La première a consisté à rédiger le texte du Traité, la seconde à mettre sur pied les organes d'exécution Mais je ne voudrais pas créer l'impression que notre tâche, aux termes de l'accord de l'Atlantique-Nord, est terminée. En fait, elle ne fait que commencer. Les nations de l'Atlantique-Nord doivent maintenant prendre les dispositions nécessaires pour remplir leurs engagements. Les Parties au Traité se sont obligées à renforcer leurs moyens de défense particuliers et communs en intégrant leurs forces et leurs ressources défensives. Il suit de là que chaque nation est tenue de verser à une réserve commune ce qu'elle peut le plus utilement y apporter

La tâche qui nous attend réclamera toutes nos réserves d'intelligence, de bon vouloir et d'imagination. Ce n'est pas la tâche négative, encore que celle-ci soit d'importance vitale, de contenir l'impérialisme russe. C'est la tâche positive de créer une communauté libre d'États libres, qui soit forte non seulement de ses ressources militaires mais de la prospérité de ses peuples et de la puissance de ses institutions libres et progressistes.



Photo: Chemins de fer Nationaux du Canada

REMISE DE DÉCORATIONS À DES AVIATEURS DES ÉTATS-UNIS QUI ONT SERVI DANS LE C.A.R.C.

M. Edmond Turcotte, consul général du Canada à Chicago, a remis, le 28 novembre 1949, des décorations à deux anciens aviateurs du C.A.R.C.: la « Distinguished Flying Cross » au lieutenant de section G.M. Tegerdine, de Chicago, et au lieutenant de section R.E. Curtis, de Maywood (Illinois), le « Distinguished Service Order » et la « Distinguished Flying Medal ». De gauche à droite: le major-général J.P. Lucas, du quartier général de la Cinquième Armée des États-Unis, à Chicago; le lieutenant de section Tegerdine; le lieutenant de section Curtis; M. Turcotte; M. G.E. Bryson, des Chemins de fer Nationaux du Canada, et le major-général M. H.S. Penhale, commandant général de la région militaire de l'Ouest, Edmonton (Alberta).

JÉRUSALEM ET LES LIEUX SAINTS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Nations Unies adopta, pour la troisième fois le 9 décembre 1949, une résolution recommandant que Jérusalem et un certain nombre de centres et villages environnants, y compris Bethléem, soient placés sous un régime d'administration internationale.

La résolution de 1947

Lorsque, en novembre 1947, l'Assemblée proposa son premier plan de partage de la Palestine en segments arabes et juifs qui devaient être respectivement incorporés dans des États arabe et juif sous le signe d'une étroite union économique, la région de Jérusalem était désignée comme une entité politique distincte au sein de l'union économique, située au cœur du plus étendu des segments arabes de Palestine. La ville et ses environs devaient être administrés au nom des Nations Unies par un gouverneur relevant du Conseil de tutelle en vertu d'un statut particulier qui serait rédigé par ce dernier. Après dix ans, l'ensemble du plan serait examiné à nouveau par le Conseil de tutelle.

Les Arabes, qui voulaient un État palestinien unitaire, rejetèrent le plan, mais l'Agence juive de Palestine l'accepta. Celle-ci trouvait sans doute qu'il valait la peine d'accepter, pour Jérusalem, un contrôle international qui serait soumis à une révision au bout de dix ans et permettrait éventuellement l'érection définitive d'un État avec le concours des Nations Unies. Du reste, les troubles de Palestine rendirent impossible l'application du statut proposé par le Conseil de tutelle.

La résolution de décembre 1948

Un an plus tard, à Paris, l'Assemblée recommanda de nouveau que la région de Jérusalem fût soumise au contrôle effectif des Nations Unies. Cette fois, c'est la Commission de conciliation pour la Palestine, et non le Conseil de tutelle, qui fut chargée de préparer dans le détail un plan destiné à mettre Jérusalem sous un régime permanent de contrôle international. La région devait faire l'objet d'un traitement spécial et distinct de la part du reste de la Palestine, en vertu d'un plan qui accordait à certains groupes désignés le maximum d'autonomie locale compatible avec le statut international spécial de Jérusalem.

De même qu'en 1947, les Arabes s'opposèrent à ce que fût créé en Palestine autre chose qu'un État unique englobant Jérusalem. De récents événements survenus en Palestine avaient contribué à modifier l'attitude des Juifs. Les dernières semaines de l'occupation britannique de Jérusalem avaient été marquées par une succession presque ininterrompue d'actes de violence de la part des Arabes et des Juifs. Lorsque les forces britanniques se retirèrent, Arabes et Juifs cherchèrent à s'emparer de la ville. Les Arabes purent établir leur autorité sur l'est de la ville (la vieille partie emmurée), dont les résidents juifs finirent par être évacués en vertu d'un accord. Les Juifs, de leur côté, prirent possession de l'ouest de la ville (la partie nouvelle), composée des quartiers d'habitation plus étendus, dont les habitants arabes avaient été chassés, et pratiquèrent à travers le territoire arabe un corridor qui reliait la

plaine côtière à la ville neuve. Les Arabes n'en continuèrent pas moins de tenir les centres et villages situés au nord, à l'est et au sud de Jérusalem. Le 30 novembre 1948, les commandants des forces arabes et des forces israéliennes dans Jérusalem se mirent d'accord sur une ligne de démarcation entre les territoires soumis à leur juridiction respective. Entre temps, les représentants de l'État d'Israël à l'Assemblée, qui siégeait alors à Paris, déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus accepter un régime international pour Jérusalem parce que l'événement avait démontré aux habitants juifs que leur sécurité reposait sur les troupes israéliennes.

Propositions formulées par la Commission de conciliation en septembre 1949

En traçant son plan d'internationalisation de Jérusalem, la Commission de conciliation tint compte de l'accord d'armistice du 3 avril 1949 entre la Jordanie et l'État d'Israël, qui confirmait la ligne de démarcation tracée le 30 novembre 1948 à travers la ville de Jérusalem. La Commission de conciliation en arriva aux conclusions suivantes: les zones arabes et juives de Jérusalem devaient être reconnues, les autorités arabes et juives devaient pourvoir à l'administration municipale normale de leurs zones respectives, et un organisme mixte désigné devait être chargé des services d'intérêt commun, tels que les transports et les communications. Un commissaire des Nations Unies assurerait le respect des droits de l'homme, la protection des Lieux Saints et la liberté d'accès à ces Lieux, tout en surveillant la démilitarisation de la région de Jérusalem. Un tribunal international réglerait les conflits intéressant les Lieux Saints aussi bien que ceux qui pourraient surgir entre les autorités arabes et juives. Un tribunal mixte entendrait les causes des particuliers. Ni les Juifs ni les Arabes ne pourraient faire de Jérusalem leur capitale et la proportion de Juifs et d'Arabes dans la région ne subirait aucune modification.

Propositions formulées par diverses délégations à la quatrième session de l'Assemblée

Lorsque l'Assemblée aborda la question de Jérusalem, en novembre 1949, plusieurs délégations présentèrent sur le sujet des propositions qui retinrent plus l'attention que le plan proposé par la Commission de conciliation. Ces plans représentaient en somme trois thèses. Certains membres désiraient soumettre au contrôle intégral des Nations Unies toute la région de Jérusalem. Au pôle opposé, d'autres délégations soutenaient que l'État d'Israël et la Jordanie devraient exercer une souveraineté absolue sur la région, signant avec les Nations Unies les accords relatifs aux sauvegardes qu'ils donneraient eux-mêmes pour la protection des Lieux Saints. Un troisième groupe était en faveur d'une forme modifiée d'internationalisation qui sauvegarderait les intérêts religieux des autres peuples à Jérusalem tout en conférant aux puissances occupantes toute l'autorité séculière jugée compatible avec la protection intégrale des intérêts religieux.

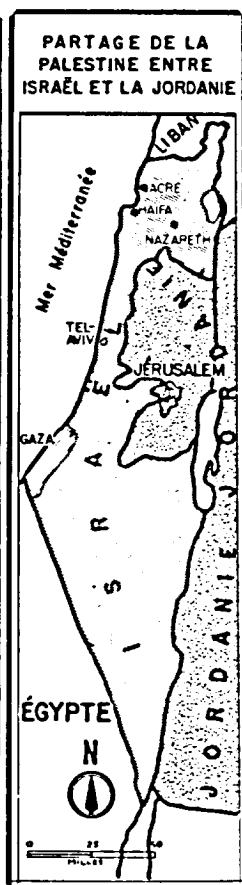
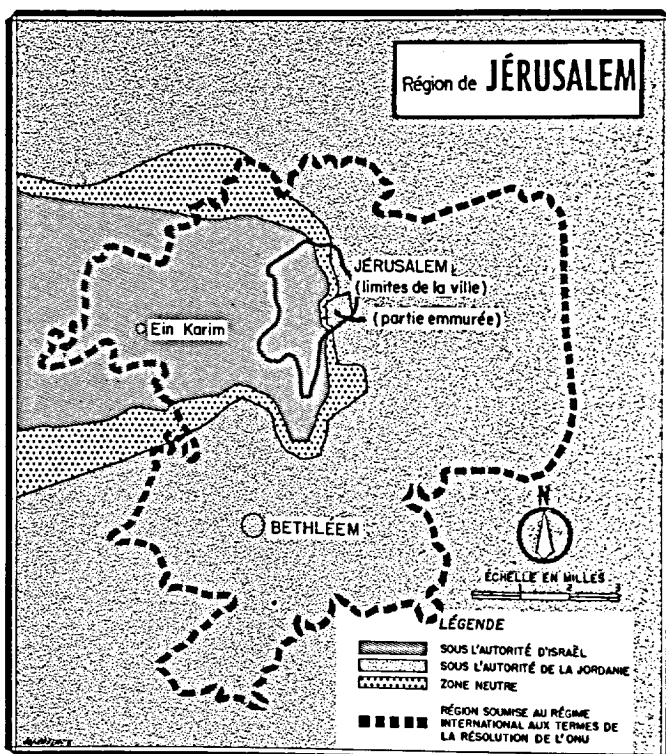
La question fut mise aux voix en sous-commission d'abord, puis en commission et enfin en séance plénière de l'Assemblée. À chaque étape de cette procédure, un projet d'internationalisation intégrale fut d'abord mis aux voix puis adopté à un nombre de voix supérieur à la majorité requise. Peu de membres étaient disposés à reconnaître aux puissances occupantes la sou-

veraineté intégrale. Les propositions d'internationalisation modifiée ou « fonctionnelle » rallièrent plus de suffrages, mais, comme elles ne furent pas mises aux voix, il fut impossible de déterminer dans quelle mesure elles étaient appuyées. Le Canada, qui préconisait l'« internationalisation fonctionnelle », s'abstint de voter aux deux premières étapes; à la troisième, c'est-à-dire lors de la dernière mise aux voix au sein de l'Assemblée, le Canada vota l'internationalisation intégrale de Jérusalem pour des raisons qui sont exposées plus loin.

L'État d'Israël et la Jordanie s'opposèrent énergiquement au principe de l'internationalisation de la région de Jérusalem. Les deux États voulaient bien garantir la protection des Lieux Saints et leur accès aux visiteurs, sous réserve des considérations supérieures de sécurité nationale, mais le principe d'un « contrôle international effectif » leur répugnait à tous deux et tous deux signifièrent leur intention d'y résister.

Le plan d'internationalisation intégrale

La résolution tendant à l'internationalisation intégrale, adoptée par l'Assemblée le 9 décembre 1949, avait été rédigée par l'Australie, puis modifiée par le Salvador, l'Union soviétique et le Liban. S'y rallièrent treize des vingt États de l'Amérique latine de même que les cinq membres du Bloc soviétique



Sur le plan ci-dessus, on voit l'emplacement de la vieille enceinte de Jérusalem par rapport à l'agglomération d'aujourd'hui; en pointillé, le pourtour de la région qui passerait sous autorité internationale. La carte à droite montre le passage du littoral d'Israël à Jérusalem.

New York Times

et les six États arabes. N'étant pas membre des Nations Unies, la Jordanie ne put pas marquer par sa voix son opposition à l'internationalisation intégrale. Quatre États de l'Europe occidentale appuyèrent aussi la proposition. Au total, trente-huit États votèrent pour la résolution. Au nombre des quatorze qui s'y opposèrent, figuraient le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, l'Afrique du Sud et les États scandinaves. La Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas étaient au nombre des sept pays qui s'abstinrent de voter.

La résolution énonçait de nouveau les principes approuvés par l'Assemblée en novembre 1947, et priait le Conseil de tutelle de mettre à jour le statut de Jérusalem qui avait été mis au rancart pendant les troubles de mai 1948, et d'en accentuer le caractère démocratique. Après quoi, le Conseil de tutelle mettrait immédiatement le plan à exécution; il ne devait laisser à aucun des États intéressés la possibilité d'intervenir d'une façon qui pourrait le détourner de l'accomplissement de sa tâche.

Le projet de statut du Conseil de tutelle, dont cette résolution faisait mention, aurait conféré à un gouverneur des Nations Unies, responsable devant le Conseil de tutelle, un contrôle exécutif absolu sur une région de Jérusalem indivisée et démilitarisée. Le gouverneur aurait eu la haute main sur l'immigration, mais en assurant la liberté d'accès et de séjour provisoire à tous les pèlerins et visiteurs, sous réserve des mesures exigées par la sécurité, la morale et la santé publiques. Les dispositions destinées à protéger les Lieux Saints étaient énoncées de façon assez précise. Le statut resterait en vigueur pendant dix ans, à l'expiration desquels le Conseil de tutelle les examinerait à nouveau. Les habitants seraient ensuite invités, par voie de referendum, à exprimer leurs vœux quant aux modifications possibles du régime.

Internationalisation « fonctionnelle »

Le Royaume-Uni aurait préféré la proposition rédigée par la Commission de conciliation parce qu'elle semblait offrir une base de solution susceptible d'être acceptée par les deux parties. Quelques instants avant la mise aux voix, le délégué du Royaume-Uni souligna que les partisans de l'internationalisation intégrale n'avaient suggéré aucun moyen de maîtriser la résistance locale (au besoin par la force) et qu'aucun membre n'avait indiqué en quoi son pays contribuerait à l'exécution du plan. Demandons-nous bien, ajouta-t-il, ce qui est plus préjudiciable à l'autorité et au prestige des Nations Unies: chercher à mettre les intéressés d'accord ou laisser l'Assemblée générale rendre des jugements et des décrets tout faits sans se préoccuper de savoir s'ils amèneront un accord, s'ils rallieront l'assentiment ou s'ils seront imposés effectivement sur des parties récalcitrantes.

Une proposition Pays-Bas—Suède, appuyée par le Canada, avait aussi pour objet, de même que le plan de la Commission de conciliation, d'instaurer une forme d'internationalisation qui aurait quelque chance d'être viable. Elle confiait les intérêts séculiers surtout aux puissances occupantes et restreignait le contrôle international surtout aux questions relatives aux Lieux Saints. La proposition Pays-Bas—Suède chargeait le Commissaire des Nations Unies de veiller à la protection des Lieux Saints de Palestine et d'en assurer le libre accès aux visiteurs. Il appartiendrait au Commissaire de régler les conflits entre groupes religieux, et il pourrait être interjeté appel de ses décisions à un tribunal consulaire spécial. Les autorités israéliennes et arabes exerceraient

quand même leur juridiction respective sur les deux parties de Jérusalem, sous réserve des pouvoirs conférés au Commissaire des Nations Unies. Si les Israéliens et les Arabes ne prenaient pas les mesures nécessaires à la sécurité publique, le Commissaire aurait le pouvoir de donner des ordres à cet effet. Il pourrait aussi différer ou suspendre l'application des lois, ordonnances ou règlements portant atteinte aux privilèges qu'il lui incomberait de protéger. Aucun organe politique ou administratif central de l'un ou de l'autre État ne pourrait être établi à Jérusalem. La démilitarisation de la région serait terminée trois mois après l'établissement définitif de la paix. L'Assemblée générale examinerait ces arrangements à nouveau après une période de trois ans. L'État d'Israël et la Jordanie seraient invités à prendre des engagements appropriés envers les Nations Unies.

En appuyant cette proposition, la délégation du Canada souligna que le premier point à considérer était la protection effective des Lieux Saints, protection qui ne saurait être assurée que par une autorité internationale effective et suffisante. Cependant, on ne pouvait méconnaître les intérêts, les attitudes et les aspirations légitimes des habitants, car autrement les Nations Unies ne pourraient en arriver à une solution pratique et durable. La simple adoption par l'Assemblée d'une résolution générale visant à l'internationalisation intégrale n'assurerait pas forcément aux Lieux Saints la protection voulue. Il faudrait donc, pour régler le problème, confier aux Nations Unies le genre de contrôle nécessaire pour assurer la protection effective des intérêts religieux, tout en évitant d'investir les Nations Unies de responsabilités et de pouvoirs inutiles au but visé.

Épilogue de la résolution de l'Assemblée

Lorsqu'il fut question pour la commission de voter le crédit de huit millions de dollars demandé pour subvenir à un régime international de Jérusalem, le Canada s'abstint. Mais lorsque l'Assemblée se fut prononcée en faveur de l'internationalisation intégrale, le Canada vota pour les prévisions de dépense de huit millions. L'URSS s'efforça, mais en vain, de faire réduire ce chiffre à trois millions.

Le 13 décembre, le Parlement israélien décida de hâter le transfert, commencé quelques mois plus tôt, du siège du Gouvernement de Tel-Aviv à Jérusalem. Le 20 décembre, le Conseil de tutelle décida de demander à l'État d'Israël de révoquer les mesures qu'il avait prises pour transférer sa capitale à Jérusalem. Le 31 décembre, l'État d'Israël répondit qu'à son avis, la Charte des Nations Unies ne confère pas au Conseil de tutelle le pouvoir d'exiger des gouvernements d'États Membres la révocation de mesures administratives prises par eux dans les territoires dont ils doivent assurer l'administration et la sécurité.

Le Conseil de tutelle se propose de se réunir à Genève le 19 janvier 1950 afin de s'acquitter de la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale.

LES BOURSES D'ETUDES CANADA - UNESCO

À LA TROISIÈME Conférence générale de l'UNESCO, qui eut lieu à Beyrouth (Liban) à l'automne 1948, le président de la délégation du Canada notait que « les Canadiens ont témoigné leur intérêt pour la reconstruction durant l'année qui vient de s'écouler en participant à une souscription qui fut menée par le Conseil canadien de la reconstruction par l'UNESCO et qui rapporta au delà d'un million de dollars. Nous croyons cependant », ajoutait-il, « qu'il y aura bientôt lieu de renoncer à faire une distinction trop nette entre la reconstruction et les autres efforts de caractère constructif, sous peine de nuire à l'exécution du programme général ».

Il est significatif que le programme établi par le C.C.R.U., à sa conférence annuelle tenue à Ottawa en mai 1948, ait rendu possible la réalisation simultanée des tâches de reconstruction intellectuelle et des autres activités constructives d'ordre culturel dont parlait le président de la délégation canadienne.

En effet, lors de la Conférence de Beyrouth, il fut décidé que l'UNESCO mettrait l'accent sur le programme d'échanges de personnes et accorderait une attention particulière, dans les pays dévastés par la guerre, aux personnes déjà engagées dans une carrière et susceptibles de profiter davantage d'études plus avancées.

Plusieurs mois auparavant, le C.C.R.U. avait déjà constitué un fonds de \$182,000 qui permettrait six mois d'études avancées et de voyages au Canada à des professeurs d'universités, des personnalités de la presse, de la radio et du cinéma, des fonctionnaires de l'État, des instituteurs, des savants et d'autres personnes occupant des postes de commande dans divers pays éprouvés par la guerre.

Les délégués à la Conférence de Beyrouth se montrèrent très heureux de l'octroi, par le C.C.R.U., de ces soixante-quatre bourses, dites « bourses d'études Canada-Unesco ». La Conférence générale chargea un comité d'experts d'étudier l'administration des bourses, et de considérer la création de nouvelles bourses par les États Membres et autres questions connexes.

Ce comité d'experts, lors d'une conférence préliminaire tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, en septembre 1949, a résolu à l'unanimité de recommander à la Quatrième Conférence générale de l'UNESCO que le programme des bourses d'études Canada-UNESCO soit considéré, du point de vue administratif, comme étant digne de servir de modèle aux autres États Membres désireux de faire progresser l'œuvre de l'UNESCO en organisant des échanges de personnes sur le plan international.

Organisation et fonctionnement du programme

Bien que le programme des bourses d'études Canada-UNESCO soit financé entièrement par le C.C.R.U., il est réalisé en collaboration avec l'UNESCO qui y participe d'une façon importante et bien définie. En effet, le recrutement et le choix préliminaire des candidats relèvent du Département des échanges de personnes de cette Institution spécialisée des Nations Unies, et de plus, tous les boursiers Canada-UNESCO sont « patronnés » par l'UNESCO.

Les soixante-quatre bourses du Conseil canadien sont offertes à des citoyens de quatorze pays, dont les suivants: Autriche, Belgique, Danemark, Éthiopie, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Tchécoslovaquie et territoires coloniaux britanniques.

Le recrutement des boursiers a été effectué par l'UNESCO en collaboration avec les ministères de l'Éducation des pays intéressés et avec les missions du Canada dans ces pays ou avec la mission britannique si le Canada n'y a pas la sienne propre. Ces ministères, dans les pays bénéficiaires, ont fait aux bourses une forte réclame qui n'a pas manqué de soulever beaucoup d'enthousiasme à l'endroit du programme, si l'on en juge par le grand nombre de candidatures.

La haute direction du programme des bourses d'études Canada-UNESCO est confiée à un comité composé d'experts des milieux éducationnels, scientifiques et culturels du Canada, et désigné par le comité exécutif du C.C.R.U. Ce comité examine les candidatures, choisit les boursiers et dirige les administrateurs chargés de l'exécution pratique du programme. Le comité des bourses d'études est sous la présidence de M. James A. Gibson, professeur d'histoire à Carleton College (Ottawa).

Étant donné que la majorité des boursiers vient des pays européens, le C.C.R.U. a décidé en mai 1948, sur la recommandation du Comité des bourses d'études, d'établir à Halifax un bureau des bourses d'études; ce bureau est doté d'un personnel régulier de deux personnes qui sont chargées de tout ce qui a trait aux voyages et à l'orientation des boursiers, de l'établissement de leurs programmes d'études et de la liaison avec l'UNESCO, le ministère des Affaires extérieures et les missions du Canada à l'étranger. Les boursiers européens venant au Canada par voie maritime sont accueillis et logés durant leur séjour à Halifax par les membres du Comité de Halifax du C.C.R.U. Les boursiers d'Extrême-Orient, qui arrivent tous au Canada par la voie des airs, sont accueillis à Ottawa par un comité non-officiel composé des membres du Comité des bourses d'études qui habitent dans la capitale. De même, les membres du Comité exécutif et du Comité des bourses d'études du Conseil canadien qui habitent dans d'autres villes sont chargés d'accueillir les boursiers dans leurs régions respectives.

La préparation du programme d'études des boursiers

Un programme est préparé avec soin pour chaque boursier bien avant son arrivée au Canada. En raison de la variété des domaines d'études ouverts aux divers boursiers (éducation, sciences et technologie, beaux-arts, sciences sociales et humanités, moyens d'information des masses), la préparation du programme exige une correspondance volumineuse avec les universités et services de l'État, les institutions de recherche et autres du Canada, et l'UNESCO. Dans l'exécution de cette tâche, le bureau des bourses d'études Canada-UNESCO, à Halifax, peut compter en tout temps sur la direction et les conseils des experts qui composent le comité de sélection.

Afin qu'il puisse être tenu compte dans la plus grande mesure possible des besoins et préférences des boursiers, on ménage à chacun une entrevue, dès son arrivée au Canada, avec le membre du Comité d'experts dont relève le domaine particulier qui l'intéresse. Par exemple, tous les boursiers venant étudier les sciences et la technologie vont consulter M. Léon Lortie, professeur de chimie à l'Université de Montréal, avant de se rendre à leur destination finale.

au Canada. Les boursiers en sciences sociales et humanités s'adressent à M. James A. Gibson, professeur d'histoire à Carleton College, à Ottawa. M. J.K.B. Robertson, de la Galerie nationale d'Ottawa, est chargé de diriger et de conseiller les boursiers venant étudier les beaux-arts. Le domaine de l'éducation est confié à M. C.E. Phillips, du Collège d'éducation de l'Ontario, de Toronto. Le domaine des moyens d'information des masses relève de M. T.C. Daly, de l'Office national du film, d'Ottawa.

Les boursiers Canada-UNESCO sont aussi mis en rapport avec le bureau et les membres des diverses associations nationales qui appuient le C.C.R.U. dans cette entreprise et dont plusieurs ont participé à l'établissement des programmes d'études des boursiers.

Les boursiers Canada-UNESCO bénéficient d'une allocation mensuelle de \$180, pendant six mois, en plus d'un montant pour payer leurs frais de voyage au Canada, aller et retour. Certains montants leur sont aussi accordés pour voyager au Canada, ainsi que pour acquitter leurs frais d'inscription et autres; un plan spécial d'assurance-maladie leur garantit, le cas échéant, les soins médicaux et l'hospitalisation.

On espère qu'à leur retour dans leur pays, les boursiers pourront, grâce aux études qu'ils auront faites au Canada, contribuer davantage aux tâches de la reconstruction éducationnelle, scientifique et culturelle.

Les boursiers au Canada

Quarante-huit bourses d'études ont été octroyées jusqu'ici et vingt boursiers sont actuellement au Canada, effectuant des travaux de recherche dans les universités ou étudiant les beaux-arts, les systèmes d'éducation, les diverses industries canadiennes, les problèmes du gouvernement et de l'administration publique. Des quarante-huit boursiers déjà désignés, deux étudieront les beaux-arts, quatorze l'enseignement, huit les moyens d'information des masses, dix-neuf les sciences et la technologie et cinq les sciences sociales et les humanités.

M. Fidel de Castro, fonctionnaire du Service de l'hygiène publique de Manille (Philippines), fut l'un des premiers boursiers Canada-UNESCO. M. de Castro s'intéresse particulièrement à la production de films documentaires. Un programme très poussé d'études et de recherches a été préparé pour lui en collaboration avec l'Office national du film.

En septembre dernier, à Montréal, une courte réunion fournit l'occasion à onze boursiers Canada-UNESCO de causer de leurs études et de leurs travaux avec les membres du Comité des bourses d'études Canada-UNESCO.

Au nombre de ces boursiers se trouvait le Dr Kok-Tchéang Yéo, sous-directeur des services d'hygiène de Hong-Kong, venu au Canada travailler avec les autorités fédérales et provinciales de l'hygiène, l'Association antituberculeuse du Canada et l'Université de Toronto. Son but au Canada est de se familiariser avec les plus récentes techniques d'hygiène publique afin de les appliquer à Hong-Kong pour lutter contre la petite vérole et le choléra. Il signala que l'arrivée de nombreux réfugiés chinois avait accru les dangers d'épidémie dans cette colonie.

Mr. Georges C. Chez, expert en relations industrielles de Paris, a déclaré que, dès son arrivée au Canada, il avait été impressionné par l'esprit de pré-

voyance dont sont animés nos programmes de relations industrielles. « Le Canada, dit-il, en remonterait probablement à la France en ce qui concerne l'application des techniques scientifiques à la diminution des frictions entre patrons et ouvriers ».

M. Vicente S. Manansala, artiste des Philippines, qui se trouvait aussi à la réunion, étudie présentement à l'École des Beaux-Arts de Montréal après avoir passé six semaines à celle de Banff (Alberta). M. Manansala a particulièrement remarqué l'esprit infusé à l'art canadien par le Groupe des Sept. Il espère pouvoir persuader son gouvernement d'instituer des écoles d'art pour enfants.

Un biologiste danois, M. Poul Bondesen, a déclaré qu'il était venu au Canada pour étudier les techniques appliquées ici à la conservation des pêcheries, de la faune et de la flore. Il a travaillé dans les laboratoires mobiles du Québec et des provinces Maritimes et admire beaucoup l'efficacité de nos méthodes de conservation.

M. Robert-Guy Georjin, de Belgique, arrivé ici depuis juin, travaille au service d'ondes courtes de Radio-Canada, à Montréal. Il s'est montré enchanté d'avoir pu obtenir, au cours de son séjour au pays, que la radio belge diffuse des nouvelles du Canada.

On compte parmi les autres boursiers arrivés au Canada un professeur de musique des Philippines, des journalistes de la Hollande et de Singapour, des éducateurs français, norvégiens et danois, un hygiéniste public de la Malaisie, ainsi que des professeurs français, polonais et hollandais qui sont venus faire des recherches scientifiques et technologiques. L'étendue et la variété de leurs champs d'action témoignent de toute la valeur que peut avoir le programme des bourses pour les pays qui y participent.

Chica
lative
milie
résul
tive d

plus
plové
homr
trans
homr
au tr
pend
et de

Buts

I
civile
Natic
de Cl
qu'ell
les pé
coopé
et or
procu
dont
désor

I
but q
55 Ét
vingt
de n
l'Org
la se
respo

I
de na
tiona
tiona
dans

*Somme
ation

Jancle

L'OEUVRE DE L'OACI*

LE 7 DÉCEMBRE 1944, les représentants de plus de 50 nations réunis à Chicago signaient un acte officiellement connu sous le nom de Convention relative à l'Aviation civile internationale et plus communément appelé dans les milieux aéronautiques, Convention de Chicago. Cette Convention était le résultat des délibérations d'une Conférence internationale réunie, sur l'initiative des États-Unis d'Amérique, en novembre 1944.

À l'époque de cette Conférence, le monde voyait approcher la fin de la plus grande guerre de l'histoire, guerre au cours de laquelle avaient été employées toutes les armes et toutes les ressources que mettait à la disposition des hommes la science moderne et, au cours de laquelle, pour la première fois, le transport aérien prenait une importance primordiale pour le transport des hommes et du matériel. La Conférence de Chicago avait pour but de conserver au transport aérien, lorsque la paix serait revenue, la place qu'il avait acquise pendant la guerre. Pour réaliser ce but, la collaboration de toutes les nations et de tous les techniciens du monde était nécessaire.

Buts de l'OACI

De la Convention de Chicago devait naître l'Organisation de l'Aviation civile internationale, organisme qui est une des institutions spécialisées des Nations Unies. Le but de l'OACI, défini dans le préambule de la Convention de Chicago, est: de développer l'aviation civile internationale de manière à ce qu'elle contribue à faire naître l'amitié et la compréhension entre les nations et les peuples du monde, d'éviter entre eux tout désaccord et de développer cette coopération dont dépend la paix du monde, de développer d'une manière sûre et ordonnée l'aviation civile internationale dans le monde entier de manière à procurer aux peuples les transports sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont ils ont besoin, d'éviter le gaspillage que provoquerait une concurrence désordonnée et enfin, d'assurer la sécurité des vols.

Il est de toute évidence que l'OACI ne peut atteindre complètement son but qu'avec l'appui du monde entier. Bien qu'à l'heure actuelle l'OACI compte 55 États Membres dont les compagnies aériennes représentent plus de quatre-vingt-dix pour cent du transport aérien civil international, un certain nombre de nations, parmi lesquelles l'URSS, ne figurent pas parmi les membres de l'Organisation. Celle-ci ne demande qu'à accueillir ces nations dans son sein à la seule condition qu'elles acceptent les principes de la Convention et les responsabilités qui en découlent.

Le Travail de l'OACI

L'activité de l'OACI peut se diviser en trois grandes catégories: problèmes de navigation aérienne (en particulier sécurité et régularité des vols internationaux), problèmes économiques du transport aérien et droit aérien international. Il est bon à cette occasion de rappeler l'œuvre accomplie par l'OACI dans chacun de ces domaines.

*Sommaire d'une déclaration faite par le Vice-président du Conseil de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, le 7 décembre 1949.

Navigation aérienne

Dans le domaine de la navigation aérienne, le travail le plus important accompli par l'OACI a été l'établissement de standards internationaux et de pratiques recommandées destinés à uniformiser dans le monde entier les spécifications techniques de l'aviation civile. Les Standards et les Pratiques recommandées de l'OACI ont pour but d'établir des méthodes uniformes et de normaliser les installations et les services de telle façon que les vols sur les routes internationales puissent être effectués de manière à assurer un transport sûr, régulier et efficace.

Neuf séries de standards internationaux et de pratiques recommandées relatifs à des questions techniques ont été adoptés et publiés sous forme d'Annexes à la Convention de Chicago. Ces Annexes s'appliquent aux domaines les plus variés: cartes aéronautiques, licences du personnel, certificats de navigabilité, règles de l'air, télécommunications aéronautiques, unités de mesure dans les communications air-sol, etc. Certaines de ces annexes sont pratiquement complètes; d'autres ne sont à l'heure actuelle que des ébauches d'après lesquelles l'OACI doit ultérieurement établir des spécifications complètes.

Pratiques adoptées

Quelques exemples de questions sur lesquelles l'accord a déjà été réalisé montreront l'extrême variété des sujets traités: compétence et expérience exigées du personnel navigant, réserves de combustible qu'un aéronef doit transporter, en plus de celui qui lui est nécessaire pour son vol, afin de parer à l'éventualité d'un cas d'urgence ou de circonstances imprévues, signes conventionnels standard pour les cartes aéronautiques, codes pour les messages météorologiques, etc.

La plupart des États Membres font des efforts louables pour mettre en application le plus rapidement possible les standards et les pratiques recommandées. Certains pays se trouvent cependant dans l'impossibilité de se conformer à l'un des standards adoptés; ils doivent alors notifier cette impossibilité à l'OACI qui, à son tour, en informe les autres États Membres. Heureusement, ces dérogations sont des exceptions.

Réunions régionales

L'OACI a tenu dans le monde entier une série de réunions régionales de navigation aérienne destinées à faire le point des installations et services de navigation aérienne existants, à déterminer si ces installations et ces services sont suffisants pour assurer la sécurité des vols internationaux et à recommander les modifications nécessaires. Ces réunions régionales permettent de s'attaquer aux problèmes locaux qui doivent être résolus si l'on veut que les services aériens internationaux puissent être assurés avec la sécurité et la régularité nécessaires. À la suite de ces réunions, l'OACI a constaté que, dans certains cas, les installations et les services de navigation aérienne nécessaires ne peuvent être fournis par les États sur le territoire desquels ils devraient être normalement situés, parce que les États en question ne peuvent fournir les fonds nécessaires à leur construction et à leur entretien ou qu'ils ne disposent pas de personnel pour en assurer le fonctionnement.

Programme d'aide collective

L'OACI a remédié à cette situation grâce à l'« aide collective » prévue par la Convention de Chicago. C'est l'OACI qui prend l'initiative des dispositions nécessaires pour mettre les installations en service. Travaillant en collaboration avec les États Membres dont les aéronefs civils utilisent les installations considérées ou qui ont un intérêt quelconque à leur fonctionnement, l'OACI prépare des accords en vue du financement et du fonctionnement de ces installations. Quatre importants accords de ce genre sont actuellement en vigueur. L'un d'eux assure le fonctionnement de dix stations météorologiques océaniques dans l'Atlantique-Nord; le service de ces stations est assuré par six États qui fournissent les navires nécessaires et qui sont aidés financièrement par cinq autres États. Ces stations océaniques fournissent les renseignements indispensables au réseau météorologique de l'Atlantique-Nord; elles servent également de points de repère pour la navigation aérienne, de stations de relais pour les messages des aéronefs en vol au-dessus de l'Atlantique et, le cas échéant, effectuent des opérations de recherches et de sauvetage. Deux autres accords assurent le financement d'une station LORAN (aide radio à la navigation à grande distance) en Islande ainsi que de services météorologiques et de télécommunications dans ce même pays. Le quatrième accord, signé avec le gouvernement danois, assure le financement de stations météorologiques au Groënland et d'une station LORAN à Skuvanæs, dans les îles Féroé. Dans chaque cas, les frais sont supportés par un groupe d'États et l'OACI administre l'ensemble tout en fournissant l'aide technique éventuellement nécessaire. Jusqu'à présent le programme d'aide collective a été limité à la Région de l'Atlantique-Nord.

Domaine économique

Dans le domaine économique, le premier des travaux importants de l'Organisation fut d'essayer de mettre sur pied un accord multilatéral destiné à régir l'échange des droits commerciaux aériens. Actuellement, ces droits commerciaux, tel que le droit pour les aéronefs marchands d'un État d'atterrir sur les aérodromes d'un autre État, sont échangés en vertu d'accords bilatéraux. Ces accords bilatéraux sont à la base de l'économie du transport aérien international, et l'ambition de l'OACI est de remplacer cette multitude d'accords par un seul accord multilatéral acceptable pour tous ses États Membres. Depuis plusieurs années, l'OACI s'efforce d'atteindre ce but mais, jusqu'à présent, tout ce qu'elle a pu réussir à obtenir a été l'éclaircissement de certains principes fondamentaux et leur incorporation à la plupart des accords bilatéraux actuellement en vigueur.

Abolition de formalités

Dans une autre partie du domaine économique, l'OACI a enregistré certains succès. Elle a en particulier porté son attention sur le grand nombre des restrictions qui entravent la libre circulation du trafic au delà des frontières. Elle a adopté une série de standards internationaux destinés à faciliter le transport aérien, ce qui, à notre avis, constitue un pas important vers l'abolition d'un certain nombre de formalités qui retardent le passage des frontières et vers la réduction du nombre des documents exigés chaque fois que des passagers et des marchandises sont transportés d'un pays à un autre. Parmi les

dispositions les plus importantes de ces standards, on peut citer la normalisation des manifestes de passagers, d'équipage et de cargaison, l'établissement de cartes d'embarquement ou de débarquement et de déclarations de bagages, ainsi que la limitation du nombre de ces documents que chaque État peut exiger. La facilité avec laquelle ces standards et ces recommandations ont été acceptés par l'Association du Transport aérien international, organisation qui groupe les entreprises de transport aérien international et qui a travaillé en étroite collaboration avec l'OACI dans ce domaine et dans bien d'autres, est particulièrement significative.

L'OACI collabore étroitement avec l'Union postale universelle pour résoudre les problèmes des frais et des taxes de transport de la poste aérienne, problèmes qui sont de toute première importance pour l'exploitation saine et économique des entreprises de transport aérien. L'OACI étudie également les questions d'assurances excessives et d'impositions multiples des entreprises de transport aérien international ainsi que les droits d'utilisation des installations de la navigation aérienne.

Domaine juridique

Enfin dans le domaine juridique on doit signaler un résultat très important: l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef. À l'heure actuelle, vingt-quatre États ont signé cet accord qui prévoit, entre autres, la reconnaissance par tous les États contractants des droits sur aéronef acquis dans l'un quelconque des États parties à la Convention; cet accord est destiné à assurer aux entreprises de transport aérien l'aide la plus large possible en vue de la conclusion de contrats d'achat d'aéronefs et du financement de ces achats. Cette convention internationale, comme toutes les autres, doit être ratifiée par les États signataires et elle doit entrer en vigueur lorsque deux États au moins l'auront ratifiée. Les États-Unis l'ont déjà ratifiée. D'autres ratifications vont probablement suivre au fur et à mesure que les autres États auront modifié leur législation nationale, ce qui évidemment demande un certain délai.

Ces cinq premières années de l'OACI ont été employées à construire une fondation solide, travail qui est forcément lent si l'on veut qu'il soit bien fait.

Nous avons aujourd'hui un personnel hautement qualifié; nous disposons d'excellents locaux dans l'édifice de l'Aviation internationale spécialement construit pour nous à Montréal; nous avons acquis une grande expérience administrative de notre Organisation. L'OACI, tout en ayant pleinement conscience qu'il lui reste encore beaucoup à faire, aborde maintenant avec confiance et avec la ferme volonté d'accomplir sa tâche, une nouvelle période de cinq ans.



Photo: Newton

REMISE D'UN DRAPEAU DES NATIONS UNIES AU BUREAU NATIONAL DE L'ASSOCIATION DES NATIONS UNIES

Le lieutenant-colonel G.D. Dailley, président de l'Association des Nations Unies (section d'Ottawa), a récemment présenté un drapeau des Nations Unies à Mlle K.E. Bowlby, secrétaire nationale de l'Association. D'autres membres du bureau de la section assistaient à la cérémonie. De gauche à droite: M. J.P.C. MacPherson, Mlle Cairine Wilson, le colonel Dailley, Mlle Bowlby et M. J.C. Outram.

L'AIDE DU CANADA À LA GRÈCE

L'ambassade du Canada en Grèce a reçu quelque quatre-vingt communications de citoyens grecs qui remercient le Canada des fournitures de secours, d'une valeur de \$4,500,000, qu'il a expédiées en Grèce après la cessation des activités de l'UNRRA.

Plusieurs de ces messages provenaient d'organismes administratifs de villages et de petites villes; quelques-uns, d'associations d'anciens combattants invalides; d'autres, d'orphelinats et d'hôpitaux. Les diverses expressions de reconnaissance semblent être synthétisées dans le télégramme suivant: « Malgré la détresse où nous a plongés la technique communiste de dévastation dont notre pays a souffert, l'intérêt sincère que vous portez à notre cause raffermi notre foi dans les idéaux de l'humanité » On pourrait difficilement exprimer mieux tout le réconfort que l'envoi de simples secours a donné aux bénéficiaires.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Assemblée générale

LE 10 DÉCEMBRE, l'Assemblée générale avait épuisé l'ordre du jour le plus long de sa carrière; c'était dix jours seulement après le 30 novembre, date qui avait été provisoirement fixée pour l'ajournement. Le mérite de ce beau résultat revient en grande partie au président de l'Assemblée et aux présidents des sept commissions de travail qui ont su mener les délibérations habilement et rondement. Ils semblent avoir bien saisi la portée des recommandations de la Commission des questions juridiques au sujet du Règlement intérieur et s'être résolument efforcés, au cours de cette quatrième session ordinaire, de mettre en pratique des réformes dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

Dans une radio-allocation qu'il prononçait le 18 décembre, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada donnait comme les plus importants les cinq sujets suivants qui furent étudiés au cours de la dernière session de l'Assemblée générale:

1. Le grand débat sur le conflit entre le communisme et la libre démocratie;
2. La querelle ouverte qui éclata entre la Yougoslavie et l'Union soviétique;
3. Les décisions relatives aux anciennes colonies italiennes;
4. La résolution adoptée au sujet de l'assistance technique aux régions insuffisamment développées; et
5. La recherche d'une solution au problème de Jérusalem.

Les quatre premiers sujets, ainsi que certains autres points importants de l'ordre du jour, ont déjà été exposés par le détail dans d'autres numéros d'*Affaires extérieures*. La décision de l'Assemblée concernant l'internationalisation de Jérusalem fait l'objet d'un article qui paraît dans le présent numéro*. On se contentera donc ici d'esquisser à larges traits le travail accompli au cours de la quatrième session ordinaire.

L'Assemblée s'ouvrit le 20 septembre dans une atmosphère d'optimisme discret. Si on n'avait pas écarté la menace d'une grande guerre, qui avait plané sur les débats de la troisième session ordinaire, à Paris, ce danger était devenu moins imminent après que le Conseil des ministres des Affaires étrangères eut réussi à diminuer la tension créée par le blocus de Berlin. L'instauration, en septembre, d'un gouvernement en Allemagne occidentale faisait luire l'espoir qu'un certain degré de stabilité serait rétabli dans le vide dangereux que la défaite des Nazis avait laissé en Europe centrale. L'Alliance nord-atlantique reposait sur de solides assises et procurait au monde occidental le genre d'assurance contre l'agression que l'état actuel des relations internationales ne permettait pas aux Nations Unies de lui donner. En Extrême-Orient, les succès des communistes chinois étaient contrebalancés jusqu'à un certain point par la

*Voir page 8.

probabilité d'un règlement en Indonésie et par l'effet stabilisateur de la décision prise par l'Inde et le Pakistan de demeurer dans le Commonwealth. Au surplus, on espérait vivement que les négociations laborieuses de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine aboutiraient à une paix durable dans le Moyen-Orient. Sur le plan économique, les effets salutaires du Programme de rétablissement européen devenaient perceptibles et les conditions du commerce international s'amélioraient lentement. En bref, les répercussions de la seconde guerre mondiale semblaient s'atténuer et l'opinion mondiale commençait à refléter l'espoir qu'un règlement définitif de quelques-uns des problèmes les plus épineux d'après-guerre n'était à tout le moins pas impossible.

Personne, cependant, ne sous-estimait les vastes différends qui séparaient encore les États non communistes de l'hégémonie communiste. Accusations et contre-accusations continuaient d'être lancées des deux côtés du rideau de fer et l'inévitable divergence d'opinions entre l'Est et l'Ouest était mise dans un nouveau relief au sein d'institutions telles que le Conseil de sécurité, la Commission de l'énergie atomique et la Commission des armements de type classique, dont les sessions sont ininterrompues. D'autre part, les Nations Unies, par le succès de leur intervention dans le Cachemire, en Indonésie et en Palestine, s'étaient révélées capables de prévenir de grands conflits, et avaient démontré la valeur inestimable de la tribune qu'elles fournissaient aux protagonistes de points de vue diamétralement opposés. Les résultats des trois premières sessions ordinaires de l'Assemblée, si impalpables fussent-ils, avaient incontestablement posé les Nations Unies comme l'instrument de coopération internationale le plus maniable qui pût être imaginé dans la situation actuelle du monde.

C'est dans cette atmosphère que l'Assemblée générale aborda l'étude des soixante-neuf points inscrits à l'ordre du jour de sa quatrième session ordinaire. La décision la plus constructive de l'Assemblée fut celle qui réglait le sort des anciennes colonies italiennes de l'Afrique du Nord. À ce propos, il y a lieu de signaler ce fait très important, que les dispositions de l'Annexe XI du Traité de paix avec l'Italie fournissaient à l'Assemblée la première occasion d'exercer des pouvoirs de législation directe. Il se peut que les mesures qui ont été prises ne soient pas tout à fait satisfaisantes et qu'il y ait même lieu d'y apporter certains correctifs, mais la méthode employée pour disposer des territoires coloniaux d'un État qui avait été vaincu dans la guerre marquait une amélioration prodigieuse sur les traités de paix antérieurs aux termes desquels les dépouilles revenaient au vainqueur. Ne fût-ce que pour cette seule raison, le règlement effectué par les Nations Unies au sujet des anciennes colonies italiennes sera peut-être d'un caractère beaucoup plus durable.

L'un des plus beaux moments de la dernière session de l'Assemblée a été celui où fut adoptée une résolution louant les parties au différend indonésien de s'être mises d'accord à la conférence paritaire de La Haye. On peut dire que le mérite d'avoir préparé le terrain pour les pourparlers revient aux membres des divers organes des Nations Unies qui ont consacré à l'étude de ce problème dix-huit mois de travail ininterrompu. Il n'en reste pas moins que la véritable raison de l'accord final réside en ce que les deux parties étaient disposées à faire d'importantes concessions en vue d'en arriver à un règlement durable.

L'Assemblée se déclara de nouveau convaincue de la valeur du travail accompli par les diverses commissions de surveillance qui avaient été créées de temps à autre pour se procurer des renseignements de première main sur les situations susceptibles d'aboutir à un désaccord international. Un nombre considérable d'États Membres votèrent pour la continuation du mandat de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et de la Commission des Nations Unies pour la Corée. Grâce à ces deux organismes, l'Assemblée a pu recueillir des témoignages impartiaux sur la situation embrouillée qui existait dans ces deux zones de conflits. Bien que la présence des observateurs des Nations Unies dans les pays intéressés n'ait pas fait disparaître les troubles qui s'y produisaient, elle semble en avoir atténué la violence dans les deux cas. Il n'est pas illogique de conclure de là que des organes de ce genre peuvent être considérés comme des rouages indispensables du mécanisme de conciliation et de médiation dans les différends éventuels dont les parties pourraient recourir à la force.

L'Assemblée témoigna une répugnance marquée à cesser de chercher une formule de contrôle de l'énergie atomique et un régime satisfaisant de désarmement. Les résolutions adoptées sur ces deux sujets reflètent l'inquiétude qu'inspirent aux États Membres, particulièrement aux petites puissances, les choses terrifiantes qu'on rapporte sur les développements de l'art de la guerre moderne. En effet, les puissances les plus intéressées furent instamment priées de poursuivre, avec une patience renouvelée, leurs efforts pour éviter un autre conflit mondial et pour mettre la paix et la sécurité sur une base solide et durable.

En même temps, une majorité significative des membres déclarèrent explicitement que, si la crainte de la guerre existait dans le monde, cela était dû aux politiques agressives et impérialistes de l'Union soviétique, non moins qu'aux menées subversives organisées par le communisme international sur le territoire d'autres États, afin d'y introduire ces politiques. Dans le débat acrimonieux auquel donna lieu ce qu'on a appelé inexactement la proposition de paix russe, les représentants du bloc soviétique tâchèrent de faire retomber sur les Puissances de l'Ouest, notamment sur le Royaume-Uni et les États-Unis, le blâme des préparatifs d'une nouvelle guerre. Toutefois, la marche du débat montra que la critique du monde occidental par les Russes ne faisait que raffermir et unifier la résolution des peuples libres de continuer à s'organiser pour résister à l'agression de l'Union soviétique, quelque forme que pût prendre cette agression. À la fin, la résolution conjointe du Royaume-Uni et des États-Unis sur les « fondements de la paix » fut adoptée à l'écrasante majorité de 53 contre 5 et une abstention (Yougoslavie).

Dans le domaine économique et social, il y a lieu de relever deux importantes initiatives. La résolution de l'Assemblée sur l'assistance technique avait pour objet de répondre au vœu sincère et persistant que forment plusieurs pays d'aider certaines régions retardataires du globe à développer leur économie et à relever leur niveau de vie. C'est un vœu qui n'a cessé d'être formulé dans les délibérations des divers organes des Nations Unies et des institutions spécialisées. Bien qu'il soit impossible de prédire le résultat du plan le plus récent, le ton du débat qui s'est déroulé à l'Assemblée indique clairement que, de l'avis de la plupart des États Membres, la solution de plusieurs problèmes politiques urgents du monde est étroitement liée à l'amélioration du niveau d'existence des pays insuffisamment développés.

En vue de rendre plus efficaces certains plans tels que le programme d'assistance technique, l'Assemblée générale étudia divers moyens de coordonner le travail des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le débat permit de dégager plus d'une recommandation utile. Plusieurs membres trouvaient dangereux de multiplier et d'amplifier les programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées. La résolution adoptée à l'unanimité n'a pas, cependant, pour objet d'arrêter la croissance de nouvelles activités créatrices, mais de discipliner cette croissance de manière à canaliser les énergies des Nations Unies dans le sens d'une utilité toujours accrue. La résolution invite les Gouvernements à s'abstenir de prendre de nouvelles initiatives à moins qu'elles ne s'imposent pour mener à terme des programmes déjà amorcés. En outre, le Conseil économique et social fut invité à étudier la question d'assigner un ordre de priorités aux divers programmes à l'étude. En appuyant ces propositions, plusieurs représentants manifestèrent quelque inquiétude au sujet du lourd fardeau financier qu'impose à leur Gouvernement l'augmentation excessive des activités de l'Organisation. Au reste, en suggérant des moyens d'éviter les chevauchements, la majorité des membres avaient surtout à cœur d'accroître l'utilité des divers organes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Questions de tutelle

Après l'ajournement de l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle convoqua deux réunions extraordinaires. À la première, il posa les premiers jalons du projet d'accord de tutelle en vertu duquel l'Italie administrerait la Somalie italienne en tant que territoire sous tutelle des Nations Unies et développerait ce pays de manière qu'il pût devenir autonome et indépendant au bout de dix ans. À la seconde, le Conseil examina la question du statut à rédiger pour l'internationalisation de Jérusalem et la protection des Lieux Saints.

Ces deux tâches s'ajoutaient à celle qui avait déjà été confiée au Conseil de tutelle à la suite des recommandations adoptées par la Quatrième Commission (Tutelle) et, plus tard, par l'Assemblée générale. Aux réunions récentes que tinrent ces organismes, le fossé qui sépare, d'une part, les nations responsables de l'administration de certains territoires sous tutelle ou territoires non autonomes et, d'autre part, les membres non administrants, s'est élargi d'une façon appréciable. Certaines autorités administrantes firent connaître qu'elles ne se conformeraient pas à des recommandations qu'elles estimaient dépasser la compétence des Nations Unies et les dispositions de la Charte.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée, le Canada prit une part plus active que par le passé aux débats relatifs à la politique de tutelle. Selon lui, le système de tutelle doit réaliser un triple objet: bon fonctionnement, utilité, intérêt des habitants des territoires. Pendant la quatrième session de l'Assemblée, le Canada a servi cette cause en s'efforçant d'effectuer un compromis entre les vues des autorités administrantes les plus irréductibles et les critiques les moins responsables de l'administration de tutelle.

À la suite d'un débat prolongé sur le rapport préparé par le Conseil de tutelle, la Commission de tutelle et l'Assemblée générale adoptèrent sept résolutions. Ces résolutions recommandaient aux autorités administrantes d'accélérer le progrès politique, social, éducatif et économique des habitants des territoires sous tutelle, et d'arborer le drapeau des Nations Unies à côté de

celui des autorités administrantes dans les territoires en question. Il était aussi recommandé au Conseil de tutelle d'accélérer l'examen des requêtes et d'exiger des missions envoyées dans les territoires sous tutelle des rapports circonstanciés sur les dispositions prises pour atteindre les objectifs fixés par la Charte.

Après un examen des mesures administratives en vertu desquelles les territoires sous tutelle des Nations Unies sont dans une certaine mesure unis aux colonies adjacentes des autorités administrantes, l'Assemblée recommanda au Conseil de tutelle de terminer son enquête sur ces unions administratives.

La Commission spéciale chargée de recueillir des renseignements sur les territoires non autonomes (autres que les territoires sous tutelle) s'était réunie avant l'Assemblée. Les questions les plus contentieuses discutées au cours de l'Assemblée intéressaient l'avenir de la Commission spéciale et la question de savoir à qui il incombait de décider si un territoire donné est ou n'est pas territoire non autonome, et si le membre administrant est obligé ou non de transmettre des renseignements à son sujet. L'Assemblée vota le maintien des fonctions de la Commission spéciale jusqu'en 1952, et énonça un certain nombre de principes destinés à faire connaître aux membres les territoires non autonomes au sujet desquels des renseignements doivent être transmis. D'autres résolutions portaient sur le progrès éducatif, social et économique, ainsi que sur l'assistance technique et la publication de renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

Pour la troisième année consécutive, la Commission de tutelle étudia le problème résultant du défaut de l'Union Sud-Africaine de conclure un accord de tutelle pour le Sud-Ouest Africain, ancien territoire sous mandat de la Société des Nations. L'Union Sud-Africaine avait notifié au Conseil de tutelle, en juillet 1949, qu'elle ne communiquerait pas de renseignements sur ce territoire et qu'une forme d'association plus étroite avait été réalisée entre le Sud-Ouest Africain et l'Union. Afin de tirer au clair une situation difficile, rendue plus difficile encore par la décision du Gouvernement sud-africain, la Commission de tutelle (et par la suite l'Assemblée générale) adopta une résolution sollicitant un avis consultatif de la Cour internationale de Justice au sujet du statut juridique du Sud-Ouest Africain.

Afg
Aral
Arg
Aus
Belg
Biél
Bir
Bol
Bré
Car
Chi
Col
Cos
Cub
PRÉ
M.
VIC
M.
(Fra
tiqu
COM
Cor
vics
1. C
2. C
3. C
(To
MEN
Chi
Cul
Égy
Équ
COM
Les
du
COM
Les
COM
Les
*A
Jan

STRUCTURE DES NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉTATS MEMBRES

Afghanistan	Danemark	Liban	Royaume-Uni
Arabie saoudite	Égypte	Libéria	Salvador
Argentine	Équateur	Luxembourg	Suède
Australie	États-Unis	Mexique	Syrie
Belgique	Éthiopie	Nicaragua	Tchécoslovaquie
Biélorussie	France	Norvège	Thaïlande
Birmanie	Grèce	Nouvelle-Zélande	Turquie
Bolivie	Guatemala	Pakistan	Ukraine
Brésil	Haïti	Panama	URSS
Canada	Honduras	Paraguay	Union Sud-Africaine
Chili	Inde	Pays-Bas	Uruguay
Chine	Irak	Pérou	Venezuela
Colombie	Iran	Philippines	Yémen
Costa-Rica	Islande	Pologne	Yougoslavie
Cuba	Israël	République Dominicaine	

PRÉSIDENT

M. le général de brigade Carlos P. Romulo (Philippines).

VICE-PRÉSIDENTS

M. Cyro de Freitas-Valle (Brésil); M. Tingfu F. Tsiang (Chine); M. Robert Schuman (France); sir Mohammed Zafrullah Khan (Pakistan); M. Andrei Y. Vychinsky (Union soviétique); M. Ernest Bevin (Royaume-Uni); M. Dean Acheson (États-Unis).

COMMISSIONS

Comité de direction composé de quatorze membres; le président de l'Assemblée, les sept vice-présidents et les présidents de commission suivants:

1. Questions politiques et de sécurité.
M. Lester B. Pearson (Canada).
2. Questions économiques et financières.
M. Herman Santa Cruz (Chili).
3. Questions sociales, humanitaires et culturelles.
M. Carlos Eduardo Stolk (Venezuela).
4. Tutelle.
M. Hermod Lannung (Danemark).
5. Questions administratives et budgétaires.
M. Alexis Kyrrou (Grèce).
6. Questions juridiques.
M. Manfred Lachs (Pologne).

(Tous les États Membres font partie de ces six commissions.)

CONSEIL DE SÉCURITÉ

MEMBRES

Chine (permanent)	États-Unis (permanent)	Royaume-Uni (permanent)
Cuba (jusqu'en 1951)	France (permanent)	URSS (permanent)
Égypte (jusqu'en 1951)	Inde* (jusqu'en 1952)	Yougoslavie* (jusqu'en 1952)
Équateur* (jusqu'en 1952)	Norvège (jusqu'en 1951)	

COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR

Les chefs d'état-major (ou leurs représentants) de la Chine, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'URSS.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Les membres du Conseil de sécurité et le Canada.

COMMISSION DES ARMEMENTS DE TYPE CLASSIQUE

Les membres du Conseil de sécurité.

*A compter du 1er janvier 1950.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PRÉSIDENT

M. James Thorn, Nouvelle-Zélande.

MEMBRES

Australie (jusqu'en 1951)	Danemark (jusqu'en 1951)	Pakistan* (jusqu'en 1953)
Belgique (jusqu'en 1952)	†États-Unis (jusqu'en 1953)	Pérou (jusqu'en 1952)
Brésil (jusqu'en 1951)	France (jusqu'en 1952)	Pologne (jusqu'en 1951)
Canada* (jusqu'en 1953)	Inde (jusqu'en 1952)	Royaume-Uni (jusqu'en 1951)
Chili (jusqu'en 1952)	Iran* (jusqu'en 1953)	Tchécoslovaquie* (jusqu'en 1953)
Chine (jusqu'en 1952)	Mexique* (jusqu'en 1953)	URSS (jusqu'en 1951)

CONSEIL DE TUTELLE

PRÉSIDENT

M. Roger Garreau, France.

MEMBRES

Argentine	Chine	Irak	République Dominicaine
Australie	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni
Belgique	France	Philippines	URSS

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

PRÉSIDENT

M. Jules Basdevant (France).

M. A. Alvarez (Chili): jusqu'en 1955	M. H. Klaestad (Norvège): jusqu'en 1952
M. J. Azevedo (Brésil): jusqu'en 1955	M. Serge B. Krylov (URSS): jusqu'en 1952
M. A.H. Badawi Pacha (Égypte): jusqu'en 1958	Sir Arnold D. McNair (Royaume-Uni): jusqu'en 1952
M. I. Fabela Alfaro (Mexique): jusqu'en 1952	M. C. de Visscher (Belgique): jusqu'en 1952
M. J.C. Guerrero (Salvador)	M. Bogdan Winiarski (Pologne): jusqu'en 1958
M. G.H. Hackworth (États-Unis): jusqu'en 1952	M. M. Zoricitch (Yougoslavie): jusqu'en 1958
M. Hsu Mo (Chine): jusqu'en 1958	

SECRETARIAT

Secrétaire-général, M. Trygve Lie.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du travail, Organisation internationale pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé, Union internationale des télécommunications, Union postale universelle.

Extrait du NEW YORK TIMES, vendredi, 21 octobre 1949.

*À compter du 1er janvier 1950.

†Réélus.

ACCORD AÉRIEN AVEC LE DANEMARK

Le ministère des Affaires extérieures annonce, par un communiqué en date du 13 décembre 1949, qu'un accord bilatéral relatif à un service aérien entre le Canada et le Danemark a été signé à Ottawa. M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé au nom du Canada et M. G.B. Holler, ministre du Danemark au Canada, a signé au nom de son Gouvernement.

Cet accord, analogue à celui que le Canada et la Suède ont conclu en 1947, prévoit le transport direct du trafic entre le Canada et le Danemark. L'aéroport de Gander (Terre-Neuve) a été désigné comme l'aéroport où le Danemark pourra exercer ses droits de trafic.

Une ligne aérienne du Gouvernement danois forme, avec une ligne suédoise et une ligne norvégienne, le Réseau des lignes aériennes scandinaves. Cette société mixte exploitait déjà un service au Canada en vertu d'un accord antérieur conclu avec la Suède.

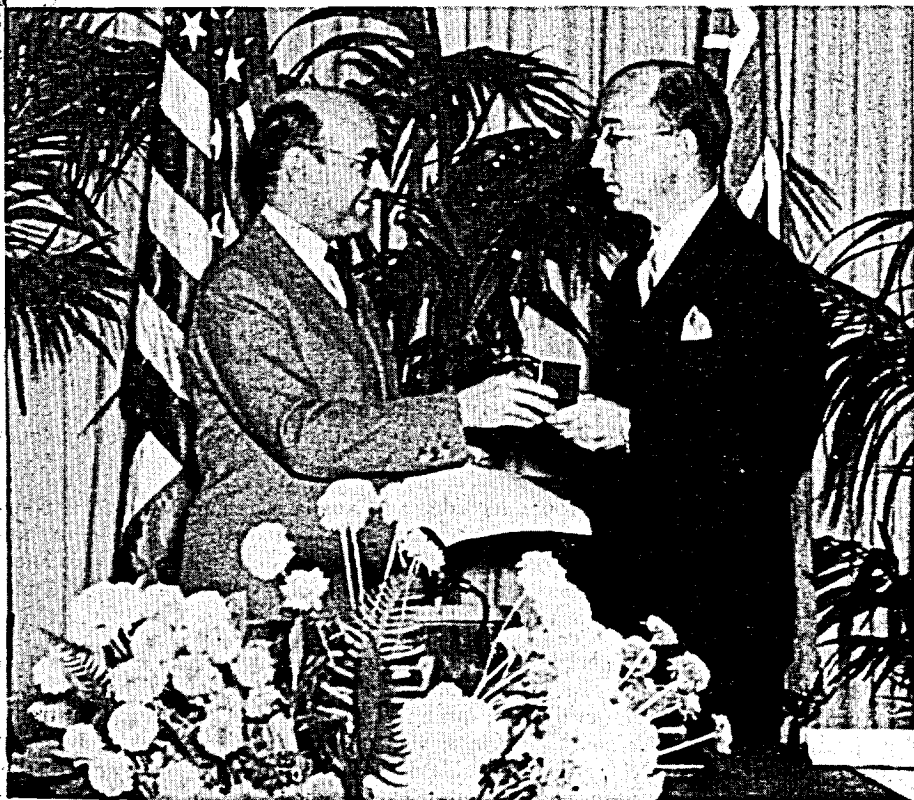


Photo: Marine des États-Unis

L'ITALIE COURONNE UN FILM CANADIEN

M. Mario Lucioli (à gauche), de l'ambassade d'Italie à Washington, présente à M. Paul Malone, de l'ambassade du Canada à Washington, une médaille d'argent décernée comme premier prix par la Neuvième Exposition des Arts cinématographiques, qui a eu lieu à Venise, à la société Crawley Films d'Ottawa, pour son film « The Loon's Necklace ».

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Accord aérien entre le Canada et les États-Unis

LE 2 DÉCEMBRE, M. Chevrier, ministre des Transports, a exposé la situation qui a amené la Commission du transport aérien à exiger des Colonial Air Lines un exposé de motifs. Aux interpellations de M. Howard C. Green, député progressiste-conservateur de Vancouver-Quadra, et de M. W. Ross Thatcher, député CCF de Moose-Jaw, M. Chevrier a répondu en ces termes:

..... L'accord aérien bilatéral intervenu entre le Canada et les États-Unis, en juin 1949, proroge l'accord aérien primitif sous réserve de certaines modifications. Entre autres nouvelles dispositions, il a été accordé à trois lignes américaines des droits d'escale à Gander, sur la route de l'Atlantique-Nord, droits que ces sociétés exercent sous le régime d'une autorisation provisoire en attendant que la Commission des transports aériens prenne une décision à l'égard de leur demande en vue d'obtenir un permis à titre de société étrangère de transport. La Commission a agréé hier, le 1^{er} décembre, la demande de deux de ces sociétés, les *Transworld Air Lines* et les *American Overseas Air Lines*. Des permis ont été accordés à ces deux sociétés. La Commission a agréé en principe la demande de la troisième société, la *Pan-American*. Un permis lui sera accordé dès que la Commission aura reçu de légères modifications que la société se propose de lui soumettre.

Il a aussi été accordé aux États-Unis des droits d'escale à Edmonton, à l'égard de deux routes; la première traverse la frontière en provenance du Montana et la seconde relie directement les États-Unis et l'Orient. On a reçu des demandes de permis des *Western Air Lines* et des *Northwest Air Lines* respectivement à l'égard de ces routes. On rendra probablement sous peu une décision à ce sujet.

Pour ce qui est du Canada et des nouvelles routes consenties au gouvernement canadien, le gouvernement des États-Unis a délivré un permis aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, les autorisant à faire escale aux îles Hawaii, dans leurs vols vers l'Australie. Les autorités américaines étudient présentement la requête d'Air-Canada à l'égard d'un droit d'escale en Floride, avant d'atteindre les Antilles. On s'attend qu'elles rendent une décision d'ici quelques semaines.

Quant à la troisième route accordée au Canada et reliant Montréal à New-York, les *Colonial Air Lines* se sont opposées à la requête présentée aux autorités américaines en vue d'obtenir un permis et elles ont réussi, par une intervention auprès des tribunaux américains, à empêcher les autorités des États-Unis d'accorder un permis à Air-Canada.

Voilà pourquoi, hier, la Commission du transport aérien a exigé de la société américaine un exposé de motifs, lesquels seront entendus le 12 décembre... Je signale que l'ordre, qui n'intéresse que la Commission du transport aérien et les *Colonial Air Lines*, vise uniquement le permis délivré par ladite commission. Ni les décisions ni la ligne de conduite du gouvernement des États-Unis n'entrent en jeu; les autorités canadiennes sont, d'ailleurs, convaincues que les autorités américaines ont agi de bonne foi en ce qui concerne l'accord bilatéral intervenu entre les deux pays. Il n'est nullement question des relations inter-gouvernementales entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'aviation civile où les rapports, fondés sur la collaboration, ont toujours été très harmonieux.

A
Spadina
7 décem

d'a
tra
leu
sen
civ

ent
cul

offi
cet
tou
y e
par
pos

no
la
die
dér
à c
qui
me

Réunion

Le 8
à la Cha
réunion
lombo (C

...
dev

con
(Inc
con

sero
dire
LeF

M.
post
tère
fiter
voir
Pak

Janvier 19

À une interpellation de M. David A. Croll, député libéral de Toronto-Spadina, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a répondu, le 7 décembre:

L'ambassadeur des États-Unis m'a remis, hier après-midi, une note portant d'abord sur l'ordre, daté du 1er décembre 1949, par lequel la Commission du transport aérien somme les *Colonial Air Lines* de lui soumettre un exposé de leurs raisons et, en second lieu, sur le retard dont a fait l'objet la requête présentée par les Lignes aériennes Trans-Canada à la Commission de l'aviation civile des États-Unis au sujet d'un service entre Montréal et New-York.

Dans cette note, le Gouvernement des États-Unis propose des entretiens entre représentants des deux gouvernements en vue de la solution des difficultés.

Le Gouvernement canadien, qui n'a pas encore eu l'occasion de répondre officiellement à la note, est évidemment disposé à participer à tout entretien de cette nature. Le secrétariat d'État des États-Unis sait que nous participerons toujours volontiers à des entretiens intergouvernementaux à ce sujet; de fait, il y en a eu récemment entre les représentants des deux gouvernements. Pour ma part, je sais que, sous ce rapport, le Gouvernement canadien a fait ce qui était possible afin de régler la situation de façon judicieuse et équitable.

Je tiens à ce qu'il soit bien compris que les entretiens envisagés, auxquels nous serons heureux de participer, ne nuiront en rien aux délibérations devant la Commission du transport aérien ni ne l'empêcheront de procéder à l'audience fixée au 12 décembre prochain, alors que les *Colonial Air Lines* devront démontrer pourquoi la Commission ne devrait pas suspendre la licence accordée à cette ligne aérienne d'exploiter le service Montréal-New York. Cette audience, qui s'ouvrira lundi prochain, est une mesure administrative prévue par le règlement qui régit la Commission du transport aérien et elle sera tenue.

Réunion des ministres du Commonwealth à Colombo (Ceylan)

Le 8 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître à la Chambre des communes la composition de la délégation du Canada à la réunion des ministres du Commonwealth qui s'est ouverte le 9 janvier à Colombo (Ceylan):

... Le Gouvernement a décidé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait diriger la délégation canadienne à cette conférence.

Le ministre des Pêcheries, qui représentera le Canada à la réunion du conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, à Mysore (Inde), au début de janvier, assistera aussi à la conférence de Colombo, si la conférence du travail se termine à temps.

Les conseillers de la délégation canadienne à la conférence de Colombo seront le sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. Reid, le directeur de la Division de l'Extrême-Orient du Ministère, M. Menzies, et M. LePan, de la Division économique du Ministère.

Il a été décidé que le nouveau haut commissaire du Canada au Pakistan, M. Johnson, voyagera avec la délégation jusqu'à Colombo, en se rendant à son poste, et fera également office de conseiller. Un haut fonctionnaire du ministère du Commerce accompagnera la délégation, parce que nous espérons profiter de notre passage à Karachi, Nouvelle-Delhi et Colombo (Ceylan), pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter les échanges entre le Canada et le Pakistan, l'Inde et Ceylan.

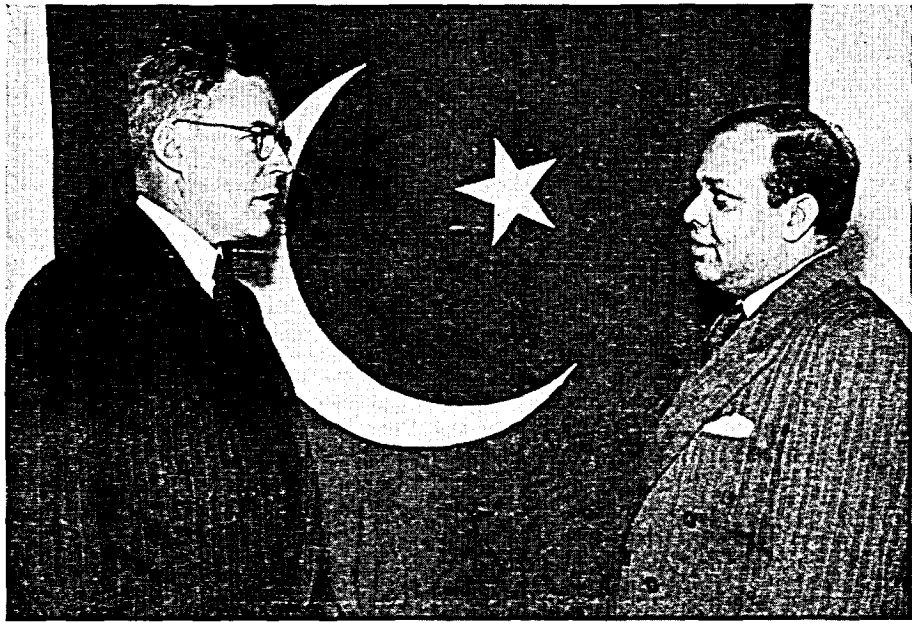


Photo: Capital Press

PREMIER HAUT COMMISSAIRE DU CANADA AU PAKISTAN

Cette photo a été prise lors d'une réception donnée en l'honneur de M. David M. Johnson, premier haut commissaire du Canada au Pakistan (à gauche), par l'honorable Mohammed Ali, haut commissaire du Pakistan au Canada (à droite).

M. Pearson et les autres membres de la délégation du Canada sont partis pour Colombo le 2 janvier dans un avion *North Star* du CARC. Ils ont suivi l'itinéraire suivant: Gander, Açores, Gibraltar, Malte, Habaniyek (Irak) et Karatchi. Une fois la conférence terminée, la délégation est retournée à Karatchi, d'où elle s'est ensuite rendue à la Nouvelle-Delhi. Après de brèves escales à Rangoon, à Singapour et à Hong-Kong, elle a passé plusieurs jours à Tokyo. Pour le retour, la délégation suivra la route Wake, Honolulu et San-Francisco, dans le Pacifique, et rentrera à Ottawa vers le 10 février. C'est la première fois qu'un appareil du CARC aura fait le tour du globe.

Gouvernement international pour Jérusalem*

À une interpellation de M. T.L. Church, député progressiste-conservateur de Toronto-Broadview, M. Pearson a répondu en ces termes, le 8 décembre:

..... La délégation canadienne s'est abstenue de voter sur la proposition tendant à établir à Jérusalem un régime international de gouvernement et dont la commission politique de l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie. Nos représentants ne se sont pas prononcés parce qu'ils ne sont pas convaincus que le projet puisse faire l'objet d'une mise en oeuvre efficace.

*Voir page 8, une étude plus détaillée sur le sujet.

Crédit

L
extérie
gressis
Caribe
qui so

n
s
d

d
n
e
p
g
n
p
p

Discou

Le
vingt e
sur les

ti
so
el
m
ét

ti
on

qu
co
U
to

Le
lesquels
Pays-Bas
verneme
d'Indoné

Janvier

Crédits du ministère

Le 8 décembre, au cours du débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, en réponse aux interpellations de M. W.C.S. McLure, député progressiste-conservateur de Queens, et de M. G.M. Murray, député libéral de Cariboo, M. Pearson a fait connaître le nombre des fonctionnaires du ministère qui sont affectés à l'étranger; puis il a poursuivi en ces termes:

Les chefs de mission, qu'ils soient ambassadeurs, ministres ou hauts commissaires, sont nommés par le Gouvernement. Les fonctionnaires de nos missions à l'étranger sont tous choisis par la Commission du service civil à la suite de concours.

Nous affectons des Canadiens aux travaux d'écritures, d'administration et de sténographie dans nos bureaux de l'étranger. Nous les recrutons par l'entremise de la Commission du service civil et les formons au ministère en vue de les envoyer à l'étranger. Les postes de subalternes à l'étranger sont parfois remplis par des personnes recrutées sur place; mais, d'une manière générale, les sténographes, commis et membres du personnel administratif sont recrutés au Canada, en vue de leur service en dehors du pays, et formés à cette fin . . . Tout poste comportant une responsabilité quelconque doit être rempli et est rempli par un fonctionnaire canadien.

Discours du trône

Le discours du trône qui a clos, le 10 décembre, la première session de la vingt et unième législature du Canada, renfermait les observations suivantes sur les relations extérieures du Canada:

. . . . Notre pays continue de participer activement aux délibérations des Nations Unies. Bien que cette organisation soit présentement incapable de résoudre le plus important des problèmes politiques qui confrontent l'humanité, elle a réussi à faire face à des situations menaçantes dans plusieurs parties du monde. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Canada a été élu au Conseil économique et social.

Il y a lieu de se réjouir que les institutions prévues par le Traité de l'Atlantique-Nord aient été établies et qu'elles assument maintenant les tâches qui leur ont été assignées.

Les nations de l'Atlantique-Nord ne seront vraiment en état de se défendre qui si elles conservent leur puissance et leur stabilité économiques. Le Canada collabore avec d'autres pays, notamment avec le Royaume-Uni et les États-Unis, en vue de résoudre les grands problèmes économiques qui confrontent toujours le monde démocratique . . .

RECONNAISSANCE DE L'INDONÉSIE PAR LE CANADA

Le ministère des Affaires extérieures a publié le 27 décembre 1949 les messages par lesquels le Premier ministre du Canada adresse des félicitations au Premier ministre des Pays-Bas et au Premier ministre des États-Unis d'Indonésie, leur faisant savoir que le Gouvernement canadien accorde la pleine reconnaissance à la République des États-Unis d'Indonésie.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. W.D. Matthews est désigné ministre du Canada à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 1er octobre.

M. Marcel Blais, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la légation du Canada en Tchécoslovaquie, le 27 décembre.

M. Peter Towe, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 9 décembre.

M. James Weld, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 13 décembre.

M. A.F. Broadbridge entre au ministère des Affaires extérieures (1er décembre 1949).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Le commodore E.J.C. Quistgaard, attaché naval à la légation du Danemark, a été promu au rang temporaire de contre-amiral, le 23 novembre.

M. Zdenek Roskot, deuxième secrétaire à la légation de Tchécoslovaquie, le 7 décembre.

M. A.R. Perry, secrétaire officiel au haut-commissariat de la Nouvelle-Zélande, le 14 décembre.

M. Djuro Vukolic, deuxième secrétaire à la légation de Yougoslavie, le 14 décembre.

Départs

M. Ludwik Mysak, attaché de presse à la légation de Pologne, le 6 décembre.

M. Iacob C. Prebensen, secrétaire commercial à la légation de Norvège, le 12 décembre.

Le commander F.E. Janney, attaché naval adjoint et attaché naval de l'Air adjoint à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 23 décembre.

Le Bulletin de décembre comportait la mention suivante: le contre-amiral suppléant Fritz Hammer Kjoelsen, attaché naval à la légation de Suède, le 15 décembre. Il aurait fallu lire: légation du Danemark.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Sidney A. Belovsky, consul général des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, avec juridiction à Saint-Jean, le 10 décembre.

M. Neill M. Coney, Jr, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, avec juridiction à Saint-Jean, le 10 décembre.

M. Robert C. Bone, Jr, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 10 décembre.

M. Lewis D. Brown, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 23 décembre.

Reconnaissance définitive de:

M. Hans Knut Waage, vice-consul honoraire de la Norvège à Vancouver, le 30 novembre.

Reconnaissance provisoire de:

M. Alva L. Taber, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 29 novembre.

M. Ettore Staderini, consul de l'Italie à Montréal, le 30 novembre.

M. Fred M. Wren, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 décembre.

M. John C.L. Allen, consul honoraire du Thailand à Toronto, le 6 décembre.

M. Arthur Henry Carson, consul honoraire du Thailand à Vancouver, le 16 décembre.

M. William M. Olive, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, le 20 décembre.

Départs

M. le baron O.F. Bentinck van Schoonheten, consul des Pays-Bas à Montréal, le 27 novembre.

M. George Moffit, Jr, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Hamilton, le 9 décembre.

M. Ernesto A. Morales, consul général du Guatemala à Montréal, au début de décembre. M. Ismael Mendez Zebadua a été nommé pour lui succéder.

M. Philippe Cantave, consul général de Haïti à Ottawa, a quitté Ottawa le 29 novembre en congé d'un mois dans son pays. M. Ernesto C. Martijn, consul honoraire de Haïti à Montréal, est en charge du consulat général à Ottawa durant l'absence de M. Cantave.

Visites des dignitaires

M. Dag de Hammarskjöld, sous-secrétaire aux Affaires étrangères de Suède, a visité Ottawa du 26 au 29 novembre.

M. M.A. Gurmani, ambassadeur spécial du Pakistan, a visité Ottawa le 14 décembre.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis; M. R. E. Collins, le commander F.J.D. Pemberton, M.R.C. (R).

Commission commerciale interalliée pour le Japon (Washington): MM. J.H. English et D. W. Jackson, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité consultatif technique des réparations (Tokio): M. J. C. Britton, de la Mission canadienne de liaison à Tokio.

Conseil de sécurité des Nations Unies (New-York): le général A. G. L. McNaughton, représentant du Canada et délégué permanent du Canada aux Nations Unies; MM. A. C. Smith, J. K. Starnes, G. K. Grande, H. H. Carter, S. A. Freifeld, du ministère des Affaires extérieures; le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale.

Commission mixte permanente canado-américaine de défense: le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies (président); le contre-amiral F. L. Houghton, sous-chef de l'état-major naval au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le major-général H. D. Graham, sous-chef de l'état-major général au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le vice-maréchal de l'Air C. R. Dunlap, représentant de l'Air pour l'organisation aérienne au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.

Commission de l'énergie atomique (New-York): le général A. G. L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies; délégué suppléant: M. A. C. Smith, du ministère des Affaires extérieures; conseillers: M. J. K. Starnes, du ministère des Affaires extérieures, M. John Babbitt, du Conseil national de recherche, le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale.

Commission des armements de type classique (New-York): le général A. G. L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies; MM. A. C. Smith, J. K. Starnes, du ministère des Affaires extérieures; le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale. A titre de membre du Conseil de sécurité, le Canada fait partie de cet organisme depuis le 1er janvier 1948. Son mandat est de deux ans.

L'Assemblée générale des Nations Unies (New-York): la quatrième session s'est ouverte le 20 septembre; représentants: M. L.B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (président); M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; le général A. G. L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies; Mme Cairine Wilson, sénateur; M. René Jutras, député de Provencher (Manitoba); représentants suppléants: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce; M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. R. G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures; le major-général E. L. M. Burns, sous-ministre adjoint des Affaires des anciens combattants.

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis (Washington et Ottawa): M. H.J. Carmichael, président de la Commission pour la défense industrielle; M. S.D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Comité consultatif du siège des Nations Unies (New-York): M. C.D. Howe, ministre du Commerce; M. H.D. Scully, consul général à New-York (suppléant).

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève): M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant-commander A. R. Hewitt, le major W. H. Finch

et le chef d'escadrille B. R. Rafuse, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Ottawa et Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, directeur des Relations économiques internationales, ministère des Finances; M. A. F.

W. Plumptre, du ministère des Affaires extérieures.

Groupe d'étude du Pacte de l'Atlantique-Nord (Washington): M. G. Ignatieff et M. R. E. Collins, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité interallié des réparations (Bruxelles) M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conférences récentes

Cinquième conférence annuelle de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), du 21 novembre au 6 décembre: membre: M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture; suppléant: M. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; conseiller: M. J.-G. Bouchard, sous-ministre adjoint de l'Agriculture; conseillers techniques: M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, d'Ottawa; M. C. J. Morrow, du Conseil des pêcheries du Canada, de Lunenburg (N.-É.); M. C. Planta, gérant du Conseil des pêcheries du Canada, d'Ottawa.

Troisième session du Comité du fer et de l'acier de l'OIT (Genève), du 22 novembre au 3 décembre: représentants du Gouvernement: M. J. E. Matthews, député de Brandon (Manitoba); M. F. J. Ainsborough, préposé aux relations industrielles au ministère du Travail; représentants des patrons: M. Aubrey L. Lott, de Hamilton (Ontario); M. P. J. Power, de Sydney (N.-É.); représentants des ouvriers: M. G. P. Schollie, vice-président canadien de l'Association internationale des machinistes; Lucien Lavallée, président du Syndicat des ouvriers de construction mécanique de Montréal.

Congrès international du maïs (Pau, France), du 1^{er} au 4 décembre: M. J. H. Tremblay, secrétaire commercial à l'ambassade du Canada à Paris.

Cinquième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social (New-York), du 2 au 16 décembre: M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférence culturelle du Mouvement européen (Lausanne), du 8 au 12 décembre: le professeur Gerald Graham, du King's College de Londres (à titre d'observateur).

Conférence des signataires de la Convention du Bureau des tarifs douaniers internationaux (Bruxelles), du 13 au 20 décembre: M. B. Macdonald, conseiller commercial à l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conseil international du blé (Londres), 15 décembre: M. G. McIvor, commissaire principal de la Commission canadienne du blé; M. M. R. V. Biddulph et C. C. Boxer, de la Commission canadienne du blé (bureau de Londres); M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres.

CONFÉRENCES AUXQUELLES LE CANADA SE FERA REPRÉSENTER

Commission des questions juridiques de l'OACI (Taormina, Sicile), du 5 au 9 janvier 1950.

Cent-dixième session du Conseil d'administration de l'OIT (Mysore, Inde), du 3 au 7 janvier 1950.

Réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (Colombo, Ceylan), du 9 au 14 janvier 1950.

Deuxième Congrès interaméricain de statistique et troisième session de la Commission du recensement des Amériques (Bogota), du 16 au 28 janvier et du 9 au 21 janvier 1950.

Conférence préparatoire technique tripartite

sur la formation professionnelle des adultes (OIT) (Genève), du 23 janvier au 3 février 1950.

Sixième session du Conseil de tutelle des Nations Unies (Genève), 31 janvier 1950.

Dixième session du Conseil économique et social (New-York), 7 février 1950.

Quatrième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), du 23 février au 6 avril 1950.

Conférence internationale d'experts sur les maladies industrielles (OIT) (Sydney, Australie), du 28 février au 11 mars 1950.

Troisième Conférence du Commonwealth sur les créations, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (Londres), 17 avril 1950.

Conférence internationale sur les services phytopathologiques (Pays-Bas), du 24 avril au 1er mai 1950.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), mai 1950.

Neuvième Congrès international sur le contrôle des semences (Washington), 8 mai 1950.

Trente-troisième session de la Conférence internationale du Travail (Genève), du 7 juin au 1er juillet 1950.

Assemblée de l'OACI (Montréal), juin 1950.

Huitième Congrès international des industries agricoles (Bruxelles), juillet 1950.

Septième Congrès international de botanique (Stockholm), du 7 au 20 juillet 1950.

Congrès international sur la science des sols (Amsterdam), du 24 juillet au 1er août 1950.

Négociations tarifaires faisant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 28 septembre 1950.

Fédération mondiale des Instituts de femmes (Danemark), septembre 1950.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAUX

Acte final de la Conférence administrative spéciale des Radiocommunications dans la région du nord-est de l'Atlantique (Loran), signé à Genève le 14 février 1949.

Accord interaméricain des radiocommunications, Washington 1949, signé à Washington le 9 juillet 1949.

Règlements télégraphiques (révisés à Paris en 1949) annexés à la Convention internationale des télécommunications, signés à Atlantic City en 1947, signés à Paris le 5 août 1949.

Conférence internationale administrative aéronautique des radiocommunications (première et deuxième session), accord final et documents connexes, signés à Genève le 14 octobre 1949.

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, signée à Lake-Success le 28 novembre 1949.

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne du 12 août 1949, signée à Genève le 8 décembre 1949.

Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer du 12 août 1949, signée à Genève le 8 décembre 1949.

Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre du 12 août 1949, signée à Genève le 8 décembre 1949.

Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, signée à Genève le 8 décembre 1949.

DANEMARK

Accord entre le Canada et le Danemark relatif au transport aérien entre les deux pays, signé à Ottawa le 13 décembre 1949.

LUXEMBOURG

Échange de notes entre le Canada et le Luxembourg constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signé à Luxembourg les 24 et 26 novembre 1949.

YUGOSLAVIE

Accord concernant l'indemnité pour les biens, droits et intérêts britanniques atteints par les mesures yougoslaves de nationalisation, de dépossession et de liquidation, signé à Londres, le 23 décembre 1948.

Janvier 1950

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le Ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, tous ces documents et publications:

Université de Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

a) Publications imprimées:

1. *Historique du problème de la juridiction criminelle internationale*; novembre 1949; document A/CN.4/7/Rev. 1; 153 pp.; imprimé; \$1.00; n° de vente: 1949.V.8.
2. *Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises dans le cadre des accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées*; novembre 1949; document E/1317; 127 pp.; imprimé (bilingue); \$1.25; Conseil économique et social, Procès-verbaux officiels: quatrième année, neuvième session, supplément n° 17.

3. *Aide technique en faveur du progrès social, n° 2—Fonctions consultatives internationales en matière de services sociaux*; novembre 1949; document E/CN.5/108/Rev. 1; 86 pp.; imprimé; 50 cents; n° de vente: 1949.IV.5.

4. *Aide technique en faveur du progrès social, n° 1—L'échange international de personnel de service social*; novembre 1949; document E/CN.5/105/Rev. 1; 133 pp.; imprimé; 80 cents; n° de vente: 1949.IV.6.

b) Documents photocopiés:

1. *Sort des anciennes colonies italiennes—Rapport de la première Commission*; le 15 novembre 1949; document A/1089; 30 pp.; photocopié.

2. *Palestine—Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient (Premier rapport provisoire)*; le 17 novembre 1949; document A/1106; 48 pp.; photocopié.

3. *Précisions de dépenses pour l'exercice 1950—Rapport du Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés*; Rapport du Secrétaire général; le 15 novembre 1949; document A/C.5/331/Add.1; 48 pp.; photocopié.

4. *Supplément au catalogue international provisoire de films sur le service social—Préparé en vue de l'application de la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale*; le 28 juin 1949; document E/CN.5/101/Add.1; 147 pp.; photocopié.

5. *L'œuvre des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants (Document rédigé par le Secrétariat)*; le 18 octobre 1949; document E/CN.5/113/Rev.1; 72 pp.; photocopié.

6. *Progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des activités sociales depuis la quatrième session (mai 1949) de la Commission des questions sociales (Rapport du Secrétariat)*; le 31 octobre 1949; document E/CN.5/156; 47 pp.; photocopié.

7. *Etat descriptif des travaux relevant du domaine des activités sociales que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des questions sociales ont demandé d'entreprendre*; le 28 octobre 1949; document E/CN.5/161; 47 pp.; photocopié.

8. *Rapport sur le cycle d'études de service social organisé par les Nations Unies pour les États arabes du Moyen-Orient*; le 15 novembre 1949; document E/CN.5/175; 80 pp.; photocopié.
9. Comité spécial de la mise en œuvre des recommandations relatives à des questions économiques et sociales—*Demandes de renseignements adressées aux gouvernements des États Membres en 1950*; le 31 octobre 1949; document E/AC.31/1; 66 pp.; photocopié.
10. *Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif*.—Renseignements recueillis par le Secrétariat concernant les quatre-vingt-dix organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif; le 31 août 1949; document E/C.2/224; 369 pp.; photocopié.
11. *Commission des Nations Unies pour l'Indonésie*:
- a) Rapport spécial au Conseil de sécurité sur la Conférence de la table ronde; le 10 novembre 1949; document S/1417; 49 pp.; photocopié.
- b) Annexes au Rapport spécial au Conseil de sécurité sur la Conférence de la table ronde; le 14 novembre 1949; document S/1417/Add.1; 189 pp.; photocopié.
12. *Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan*; troisième rapport provisoire; le 9 décembre 1949; document S/1430; 100 pp.; photocopié.
13. *Décisions prises et résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis sa première séance, du 17 janvier 1946 jusqu'au 31 décembre 1948*; (Recueil établi par le Département des Affaires du Conseil de sécurité); le 18 juillet 1949; document S/INF/2; 97 pp.; photocopié.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1949, n° 15: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant un accord relatif à l'aviation civile aux bases louées à Terre-Neuve, signées à Ottawa le 4 juin 1949 (prix: 10c.).

Recueil des Traités 1949, n° 22: Accord entre le Canada et la Belgique relatif aux transports aériens, signé à Ottawa le 30 août 1949 (prix: 10c.).

Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada, le 15 décembre (Imprimeur du Roi, 25c.).

DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*:

Déclaration faite par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et délégué du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Première Commission (questions politiques et de sécurité), le 15 novembre 1949, sur la proposition de « paix » soviétique (n° 49/42).

Revue des Affaires internationales, déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, à la Chambre des Communes, les 16 et 17 novembre 1949 (n° 49/43).

Essentials of Peace, déclaration de M. L.B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 1er décembre 1949 (n° 49/44).

Canada and the World Food Situation, allocution prononcée par M. J.G. Gardiner,

ministre de l'Agriculture, à la cinquième session de la Conférence de l'OAA à Washington (D.C.), le 24 novembre 1949 (n° 49/45).

Canada in Today's Trading World, allocution prononcée par M. C.D. Howe, ministre du Commerce devant le Massachusetts Institute of Technology Club of New-York, le 6 décembre 1949 (n° 49/46).

Déclaration faite par le général A. G. L. McNaughton à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 29 novembre 1949, sur le statut de Jérusalem (n° 49/47).

Some Aspects of the Dollar Problem, allocution prononcée par M. Louis Rasminsky, président (suppléant) de la Commission de contrôle du change étranger, à une réunion du Canadian Club de Toronto, le 12 décembre 1949 (n° 49/48).

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

			Natio
Allemagne.....	Chef de la Mission militaire canadienne. Consul du Canada.....	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse). Francfort (145 Fuerstenberger Strasse)	Norv Nouv
Argentine.....	Chef de la Mission canadienne à Bonn.....	Berlin (Commonwealth House).	Pakis
Argentine.....	Ambassadeur du Canada.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).	Pays- Pérou Philip Polog Portu
Australie.....	Haut commissaire..... Secrétaire commercial..... Conseiller commercial.....	Canberra (State Circle). Melbourne (83 William Street) Sydney (City Mutual Life Building)	Roya
Belgique.....	Ambassadeur du Canada.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).	
Bésil.....	Ambassadeur du Canada.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165, Abril, 252).	
	Consul et commissaire de commerce du Canada.	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril 252).	
Chili.....	Ambassadeur du Canada.....	Santiago (Bank of London and South America Building).	
Chine.....	Ambassadeur du Canada..... Consul général.....	Nankin (147 Hankow Road). Chang-haï (27, The Bund).	
Colombie.....	Commissaire de commerce du Canada.	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).	
Congo Belge.....	Commissaire de commerce du Canada.	Léopoldville (Casier postal n° 373).	
Cuba.....	Ministre du Canada.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).	Singa
Danemark.....	Ministre du Canada.....	Copenhague (Osterbrogade 26).	Suède
Egypte.....	Commissaire de commerce du Canada.	Le Caire (22 Sharia Kasr el Nil).	Suisse Tché
États-Unis.....	Ambassadeur du Canada..... Consul..... Consul général du Canada..... Consul général du Canada..... Vice-consul honoraire du Canada. Consul du Canada..... Consul général du Canada..... Commissaire de commerce du Canada.	Washington (1746 Massachusetts Ave). Boston (532 Little Building). New-York (620 Fifth Avenue). Chicago (Daily News Building). Portland, Maine (503, 120 Exchange Street). Détroit (1035 Penobscot Building). San-Francisco (400 Montgomery St). Los-Angeles (Associated Realty Building).	Trini Turqu URSS Union
Finlande.....	Ministre du Canada.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).	
France.....	Ambassadeur du Canada.....	Paris (72, avenue Foch).	
Grèce.....	Ambassadeur du Canada.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).	Vene
Guatemala.....	Commissaire de commerce du Canada.	Guatemala (200 sud, Quatrième avenue).	Youg
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce du Canada.	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).	
Inde.....	Haut commissaire..... Secrétaire commercial.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb). Bombay (Gresham Assurance House).	
Islande.....	Ministre du Canada.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).	
Irlande.....	Haut commissaire.....	Dublin (92 Merrion Square West).	
Italie.....	Ambassadeur du Canada.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).	
Jamaïque.....	Commissaire de commerce du Canada.	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).	
Japon.....	Chef de la mission canadienne de liaison.	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).	
Luxembourg.....	Ministre du Canada.....	Ambassade du Canada à Bruxelles.	
Mexique.....	Ambassadeur du Canada.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).	

Nations Unies	Délégué permanent du Canada	New-York (Pièce 504, 630 Fifth Avenue).
	Délégué permanent du Canada	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
Norvège	Ministre du Canada	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande	Haut commissaire	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan	Commissaire de commerce du Canada par interim.	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas	Ambassadeur du Canada	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou	Ambassadeur du Canada	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines	Consul général du Canada	Manille (Casier Postal N° 1825).
Pologne	Chargé d'affaires <i>a.i.</i>	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal	Consul général suppléant et commissaire de commerce du Canada.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni	Haut commissaire	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce du Canada.	Liverpool (Martin Bank Building).
	Commissaire de commerce du Canada.	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce du Canada.	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour	Commissaire de commerce du Canada.	Singapour (Pièce D-2, Union Building).
Suède	Ministre du Canada	Stockholm (Strandvagen 7-C.)
Suisse	Ministre du Canada	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie	Chargé d'affaires <i>a.i.</i>	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad	Commissaire de commerce du Canada.	Port-d'Espagne (Colonial Life Insurance Building).
Turquie	Ambassadeur du Canada	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial par interim	Istamboul (20 Yeni Carsi Caddesi, Beyoglu).
URSS	Chargé d'affaires <i>a.i.</i>	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Union Sud-Africaine	Haut commissaire	Pretoria (2, Barclays Bank Building).
	Secrétaire commercial	Johannesburg (Mutual Building).
	Secrétaire commercial	Cape-Town (New South Africa Mutual Buildings).
Venezuela	Consul général suppléant et commissaire de commerce du Canada.	Caracas (N° 805 Edificio America).
Yougoslavie	Ministre du Canada	Belgrade (Sv. Markovica 20)

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Émission spéciale pour la République souveraine de l'Inde

La nouvelle constitution de la République souveraine de l'Inde entre en vigueur au mois de janvier. Le Service international de Radio-Canada participe à la célébration de cet événement par une émission spéciale de bons souhaits préparée par le Service en langue anglaise. Le programme enregistré d'une demi-heure, qui a été envoyé à Radio-Inde pour être inséré parmi ses émissions régulières, comporte la retransmission des souhaits de bienvenue formulés par le Premier ministre, M. Saint-Laurent, à l'adresse du Premier ministre, M. Nehru lors de la visite que ce dernier a faite au Canada, ainsi qu'un message du haut commissaire de l'Inde au Canada, Son Excellence M. S.K. Kirpalani. M. Blair Fraser, écrivain et commentateur radiophonique, dit toute la fierté qu'éprouvent les Canadiens à pouvoir féliciter l'Inde d'avoir accédé au statut de république; deux savants indiens, M. Putcha Venkatesvarlu et M. Krishna Rao, parlent des études qu'ils ont faites au Canada; en dernier lieu, le brigadier W.C. Murphy, qui commandait la Huitième Division indienne durant la guerre, salue ses amis de l'Inde en sa qualité de président du Canadian Club.

Émissions destinées à la Grèce

Au début de 1950, le Service des langues européennes continue d'étendre son champ d'activité. À partir de janvier, un programme en langue grecque sera préparé et enregistré chaque mois dans les studios du Service international, à Montréal. Pour le moment, ce programme ne sera pas transmis directement du Canada, mais sera expédié par avion à la Grèce afin qu'il puisse passer parmi les émissions de Radio-Athènes.

Fête de l'Indépendance d'Haïti

Le Service de l'Amérique latine a pris part à la commémoration de l'indépendance d'Haïti en adressant à cet État un hommage spécial. Le programme international, *La réponse s'il-vous-plait?*, diffusé tous les dimanches de 21 h. 30 à 21 h. 45 (heure normale de l'Est) pour les auditeurs du Service international de Radio-Canada dans la région des Antilles et les républiques de l'Amérique latine, a également envoyé son salut à Haïti en mettant ce pays en vedette à l'émission du 1er janvier. Les autres pays qui, en janvier, auront les honneurs de la vedette au programme *La réponse s'il-vous-plait?* sont: Trinidad (8 janvier); Nicaragua (15 janvier); Bolivie (22 janvier); Guyane anglaise (29 janvier).

L'industrie canadienne des pâtes et papier

Le service en langue anglaise du Service international de Radio-Canada présente, à cours de janvier, un exposé circonstancié sur l'industrie canadienne des pâtes et papier dans une série de causeries qui sont diffusées tous les mardis de 22 h. 45 à 23 heures (heure de Greenwich).

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Emissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Évolution de la langue française, Pierre Daviault. De l'Atlantique au Pacifique (reportage), Henri Mhun. Chez les Indiens de Mistassini, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires canadiens, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. Les musées canadiens, Gérard Morisset.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. Les Iles françaises: St-Pierre et Miquelon, Borotra. Chronique scientifique, Louis Bourgoïn.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Chronique de géographie, Pierre Dagenais. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Judi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Echanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Information. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St.-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs du Québec.

Lundi:

Récital mettant en vedette les instrumentistes et les artistes lyriques canadiens les plus réputés.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportage de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Judith Jasmin répond au courrier de la semaine.

Judi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

Le coin des auditeurs.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h., 22 h. 30 et, du lundi au vendredi, à 00 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES DE RADIO-CANADA SUR ONDES COURTES

Heure du méridien de Greenwich	Horaire en vigueur à compter du 1er janvier	EUROPE	Lettres d'appel CKNC et CKCX
1445-1500	Ouverture et Musique—Du lundi au samedi		
1500-1530	Commentaires des Nations Unies—Du lundi au samedi		
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi		
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement		
1600-1630	Tchèque		
1630-1645	Hollandais—Du lundi au samedi		CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand—Dimanche seulement		
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement		
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement		
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi		
1700-1730	Anglais		
1730-1745	Tchèque		
1745-1815	Français		
1815-1845	Hollandais		CHOL et CKCS
1845-1900	Anglais		
1900-1920	Suédois		CHOL et CKLO
1920-1940	Norvégien		
1940-2000	Danois		
2000-2030	Tchèque		
2030-2100	Allemand		CKLO et CKRZ
2100-2130	Italien		
2130-2200	Français		
2200-2300	Anglais		
2300-2315	Tchèque		
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement		
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi		
2330-2340	Français—Du lundi au vendredi		
2330-2340	Anglais—Samedi et dimanche seulement		
2340-2350	Anglais		
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE			
0420-0500	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi		CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement		CHOL et CKLO
AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES			
Heure normale de l'Est			CKCX et CKRA
1910-1955	Portugais		
1955-2100	Espagnol		
2100-2115	Français		
2115-2200	Anglais		
2145-2200	Hollandais—Samedi seulement		
2200-2235	Espagnol		
TERRITOIRES DU NORD-OUEST			
HNE			
2310-2400	Programme destiné aux postes de l'Arctique—Dimanche seulement		CKLO et CKOB
CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres
CKRP	21.60 mc/s 13.89 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKRZ	6.06 mc/s 49.50 mètres	CKOB	6.09 mc/s 49.26 mètres



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Février 1950

N° 2

	PAGE
La République des États-Unis d'Indonésie.....	47
Canadiens expulsés de Tchécoslovaquie.....	57
L'Institut canadien des Affaires internationales.....	60
Les timbres-poste du Canada.....	65
Le Canada et les Nations Unies.....	68
Le Fonds international de secours à l'enfance.....	71
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	72
—————	
Nominations et mutations.....	73
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	73
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	74
Conférences auxquelles le Canada se fera représenter.....	75
Accords internationaux conclus par le Canada.....	76
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	77
Publications	78
Discours	78
Représentants du Canada à l'extérieur.....	79
Service international de Radio-Canada.....	81

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

LA
de la
ques
des |
fédér
un n
Indo
analy
Char
trans
dès l
trans
le se
Aux
ment
États
d'Inc
laqu
ils se
pour
trans
dété
d'Inc
Le S
et d
mut
de c
colla
d'int
cette
cièr
des
l'Un
asso
des
com
ques
Févr

LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS D'INDONÉSIE

LE 2 NOVEMBRE 1949, avait lieu à La Haye la dernière séance plénière de la Conférence paritaire sur l'Indonésie. S'étant mis d'accord sur toutes les questions en jeu dans le différend indonésien, les représentants du Royaume des Pays-Bas, de la République indonésienne et de l'Assemblée consultative fédérale d'Indonésie ont signé une série d'accords et d'échanges de notes créant un nouvel État souverain, la République des États-Unis d'Indonésie (Republik Indonesia Serikat), et régissant ses relations futures avec les Pays-Bas. Suit une analyse partielle des documents les plus importants qui se rattachent à l'accord.

Charte du transfert de la souveraineté

La Conférence paritaire n'a pas eu à se prononcer sur le principe du transfert de la souveraineté en Indonésie, puisque les Pays-Bas en avaient fait, dès 1942, un article de leur programme. Même la rédaction de l'instrument de transfert a présenté peu de difficultés; il comprend en tout deux articles, dont le second exclut la Nouvelle-Guinée hollandaise de la Fédération indonésienne. Aux termes de la Charte, les Pays-Bas « transfèrent sans conditions, irrévocablement et intégralement, leur souveraineté sur l'Indonésie à la République des États-Unis d'Indonésie et reconnaissent ladite République des États-Unis d'Indonésie comme un État indépendant et souverain ».

L'avenir de la Nouvelle-Guinée hollandaise est la seule question sur laquelle les délégués à la Conférence n'ont pu se mettre d'accord. À la fin, ils se sont entendus pour consigner leur divergence d'opinion à ce sujet. C'est pourquoi l'article 2 de la Charte prévoit que, dans le délai d'un an après le transfert de la souveraineté, le statut politique de la Nouvelle-Guinée sera déterminé par voie de négociations entre la République des États-Unis d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas.

Le Statut de l'Union

Dès le début, le Statut de l'Union fait connaître l'intention des Pays-Bas et de la République des États-Unis d'Indonésie « de fonder leurs rapports mutuels sur une collaboration amicale et, en vue de réaliser cette collaboration, de créer l'Union néerlando-indonésienne ». L'Union a pour objet de favoriser la collaboration entre associés libres, indépendants et égaux, pour des fins d'intérêt commun. Les principaux domaines où les associés pourront exercer cette collaboration sont les relations étrangères, la défense, les questions financières, économiques et culturelles.

Tout le régime de l'Union est sous le signe de la couronne du Royaume des Pays-Bas (la reine Juliana et ses successeurs légitimes), « qui, à la 'tête de l'Union', incarne l'idée de collaboration volontaire et durable entre les associés ». Une Conférence ministérielle, composée de trois ministres de chacun des associés, se réunira deux fois l'an en vue de régler les questions d'intérêt commun et pourra constituer les commissions nécessaires pour étudier certaines questions déterminées. Des dispositions seront prises pour permettre aux

représentants des Parlements des deux associés de conférer entre eux. La première réunion aura lieu dans le délai de huit mois après l'établissement du Parlement provisoire de la République des États-Unis d'Indonésie. L'Union sera dotée d'un secrétariat permanent, dirigé par deux secrétaires généraux (un pour chaque associé) qui alterneront annuellement à la direction du secrétariat.

Les décisions de la Conférence ministérielle devront être prises d'un commun accord et, lorsque la constitution l'exige, être ratifiées par les Parlements respectifs. Lorsque l'instrument de ratification aura été déposé, le Chef de l'Union devra « déclarer que l'accord existe entre les deux associés »; les règlements adoptés conjointement auront alors force de loi dans les deux pays.

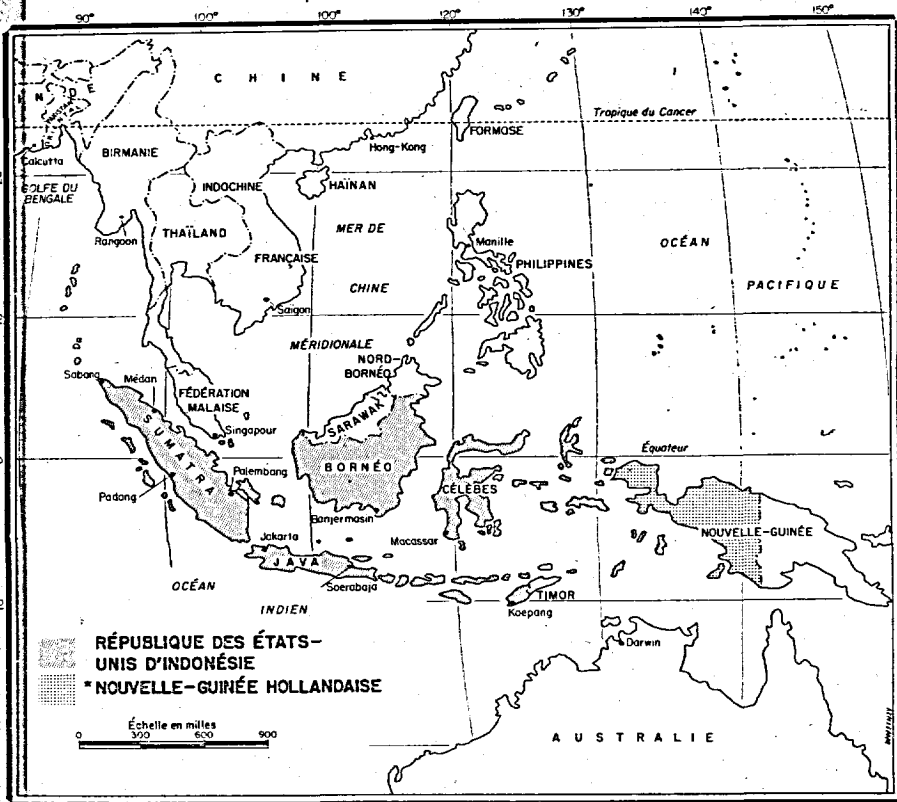
Le Statut prévoit la création d'une Cour d'arbitrage de l'Union qui connaîtra des différends d'ordre juridique auxquels pourront donner lieu le Statut de l'Union et les autres accords intervenus au cours de la Conférence paritaire et qui lui seront déférés par l'un ou l'autre des associés. La Cour se composera de trois membres des Pays-Bas et de trois membres de la République des États-Unis d'Indonésie. Tous demeureront en fonction pendant une période de dix ans. Un Hollandais et un Indonésien rempliront chaque année, à tour de rôle, les fonctions de président de la Cour.

Les décisions de la Cour seront rendues à la majorité des voix et, en cas de partage des voix, le président de la Cour internationale de Justice, ou une autre autorité internationale, sera prié de désigner, comme membre extraordinaire de la Cour d'arbitrage, une personne d'une tierce nationalité dont la voix sera prépondérante.

Le reste du Statut porte sur la collaboration entre les associés en matière de relations extérieures et de défense, de relations financières, économiques, culturelles et de citoyenneté. En dernier lieu, il est prévu que le Statut a toute la portée d'un accord international et qu'il pourra être enregistré au Secrétariat des Nations Unies conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

Accord financier et économique

Les articles 1 à 13 de cet accord réglementent dans une certaine mesure les droits, concessions, permis et modes d'exploitation des entreprises commerciales de la République des États-Unis d'Indonésie. Les articles 14 à 19 portent sur les relations financières entre les Pays-Bas et la République des États-Unis d'Indonésie. Les deux parties conviennent de chercher à établir un système monétaire sain, fondé sur les principes de Bretton-Woods. Les deux pays s'entendent pour n'autoriser qu'une seule banque d'émission; ils auront pour politique d'assurer la stabilité des devises et de favoriser leur libre convertibilité. Les associés conviennent de ne pas modifier le cours de la monnaie sans s'être consultés au préalable ni d'arrêter leur politique des changes sans tenir compte des intérêts de l'autre associé. La garantie donnée par l'Indonésie d'autoriser les virements de comptes de l'Indonésie aux Pays-Bas, pour toutes les transactions financières ordinaires (intérêts, amortissements, bénéfices, dividendes, etc.), est d'une importance appréciable pour



*Le sort de la Nouvelle-Guinée hollandaise n'a pas été décidé à la Conférence de la table ronde; aux termes de l'article 2 de la Charte de transfert de souveraineté, le statut politique de cette région sera déterminé par voie de négociations entre les Pays-Bas et la République de l'Indonésie; les négociations commenceront au plus tard un an après le 2 novembre 1949, date du transfert de la souveraineté.

l'économie hollandaise. Le gouvernement des Pays-Bas a consenti à détacher auprès de l'Indonésie un de ses conseillers en matière monétaire.

Les articles 20 à 24 traitent des relations commerciales entre les associés. Ceux-ci reconnaissent que les principaux débouchés commerciaux des Pays-Bas sont en Europe tandis que ceux de l'Indonésie sont en Asie. En ce qui concerne les échanges entre les deux pays, les Pays-Bas et l'Indonésie se déclarent disposés à traiter l'un avec l'autre sur une base de préférence douanière, sans toutefois aller à l'encontre d'accords internationaux existants. Un *modus vivendi*, tenant lieu d'accord commercial, a été conclu pour l'année se terminant en octobre 1950 et les parties engageront prochainement des pourparlers en vue d'en étudier les modalités d'application ainsi que les modifications susceptibles d'y être apportées. Diverses dispositions prévoient en outre l'échange de renseignements commerciaux sur une très grande échelle. Afin d'aider à la mise en oeuvre de l'accord commercial projeté, chaque Gouvernement enverra dans l'autre pays des commissaires de commerce chargés d'entretenir les rapports les plus étroits entre les autorités commerciales des deux pays et de se prêter mutuellement le concours le plus effectif possible.

Règlement de la dette

Les autres articles ont pour objet de déterminer quelle proportion de dette publique (intérieure et extérieure) du gouvernement de l'Indonésie sera à la charge du nouveau gouvernement des États-Unis d'Indonésie. Les Pays-Bas ont, à cet égard, consenti des sacrifices très appréciables dont le plus important est l'annulation d'une créance extérieure de dix milliards de guildens.

En déterminant le montant de la dette que devra assumer la République des États-Unis d'Indonésie à la date du transfert de la souveraineté, la Commission a dûment tenu compte du supplément de dépenses militaires et autres attribuées par la Commission aux opérations militaires.

La dette intérieure, à la date du transfert de la souveraineté, sera à la charge des États-Unis d'Indonésie.

Accord culturel

L'objet de cet accord est de favoriser les relations culturelles entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Il sera créé, à cette fin, un comité composé de membres de chacun des deux pays associés. Le Comité culturel remplira les instructions que lui donneront les deux gouvernements en vue de réaliser les buts de l'Accord.

Le programme culturel est destiné à mieux faire connaître la culture de chacun des signataires dans le pays de l'autre. À cette fin, tous les organes d'information des masses seront mis à profit. Les deux pays organiseront des échanges de spécialistes en matière d'éducation, d'art et de science. Il sera loisible à chaque associé d'établir sur le territoire de l'autre des instituts culturels et ceux-ci pourront compter entièrement sur les bons offices du pays hôte. On étudiera les moyens à prendre pour déterminer l'équivalence des grades universitaires et des compétences techniques. Chaque pays facilitera aux étudiants de l'autre les recherches scientifiques. Des bourses d'études seront décernées réciproquement aux étudiants des deux pays et les résultats de leurs travaux seront communiqués au pays associé. Afin de faciliter la diffusion des livres, journaux et périodiques d'un pays à l'autre, les deux pays travailleront à abaisser les barrières douanières.

Les objets d'origine indonésienne qui ont une valeur culturelle et qui sont maintenant en possession du gouvernement néerlandais seront remis au gouvernement indonésien.

Statut des fonctionnaires civils de l'État

Le Gouvernement de la République des États-Unis d'Indonésie maintiendra en fonction, pendant au moins deux ans après le transfert de la souveraineté, les fonctionnaires antérieurement employés par les Indes orientales néerlandaises et n'apportera aux conditions de leur emploi aucune modification qui pourrait leur être préjudiciable. Des dispositions sont prises pour sauvegarder les droits de ces fonctionnaires à la pension.

Accord

Il a

2 et 21

l'un ou

mesures

L'accord

Les

en Indo

choses,

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

Le

les Né

entre a

Le

nisati

ment c

invités

To

versé c

La

mois d

E.-U.I.

néerlan

Le

comm

transfe

a

Février

Accord de défense

Il a été préparé un projet d'accord destiné à mettre en oeuvre les articles 2 et 21 du Statut de l'Union, qui prévoient une assistance mutuelle au cas où l'un ou l'autre des pays associés la réclamerait. Les associés prennent des mesures pour recruter et former des troupes et se procurer du matériel militaire. L'accord prévoit également un échange de missions militaires.

Les règlements qui régiront les forces navales combattantes néerlandaises en Indonésie, après le transfert de la souveraineté, prescrivent, entre autres choses, que:

- a) Les États-Unis d'Indonésie assumeront la responsabilité exclusive de la défense maritime de l'Indonésie.
- b) Le Gouvernement néerlandais est disposé à aider les É.-U.I. à s'acquitter de leur tâche sur mer jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de s'en acquitter eux-mêmes.
- c) Le Gouvernement néerlandais est disposé à collaborer à l'organisation de la marine des É.-U.I.
- d) Les Forces navales combattantes néerlandaises devront se retirer dans un an, à moins qu'il en soit convenu autrement.
- e) La base navale de Soerabaja, au moment du transfert de souveraineté, deviendra la base navale des É.-U.I.
- f) Un officier de la Marine royale néerlandaise sera désigné par le gouvernement des É.-U.I. pour administrer la base navale.
- g) L'administrateur relèvera directement du ministre de la Défense des É.-U.I.

Les règlements régissant l'armée combattante de terre commandée par les Néerlandais en Indonésie après le transfert de souveraineté prescrivent, entre autres choses, qu'elle sera retirée ou réorganisée le plus tôt possible.

Les troupes qui attendent leur rapatriement ou qui sont en voie de réorganisation ne seront affectées à aucune opération, sauf à la demande du gouvernement des É.-U.I.; dans l'intervalle, elles jouiront du statut dont jouissent les invités d'un gouvernement ami.

Tout soldat acceptable des forces néerlandaises pourra, s'il le désire, être versé dans les effectifs des É.-U.I.

La réorganisation des forces militaires des É.-U.I. se fera dans les six mois de la publication des conditions d'engagement dans l'armée de terre des É.-U.I.; dès que la réorganisation sera terminée, l'Armée royale des Indes néerlandaises cessera d'exister.

Les règlements qui régiront les forces aériennes combattantes d'Indonésie commandées par les Néerlandais prescrivent, entre autres choses, qu'après le transfert de la souveraineté:

- a) Les forces aériennes combattantes seront retirées.



ARRIVÉE DES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE

Les délégués à la Conférence de la table ronde sur l'Indonésie se sont réunis à La Haye, le 2 août 1949. Ce sont, de gauche à droite: M. J.H. van Maarseveen, ministre des territoires outre-mer; M. Mohammed Rum, représentant de l'Indonésie; M. J.H. van Raijen, de la délégation des Pays-Bas, et ambassadeur des Pays-Bas au Canada; et M. Merle Cochran, de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

- b) Une aide, en personnel et en matériel, sera accordée aux É.-U.I. dans la mesure où ceux-ci ne pourront s'acquitter de leurs fonctions avec leurs propres moyens.
- c) Une section de la mission militaire néerlandaise aidera à organiser le plus tôt possible les forces aériennes des É.-U.I.
- d) On visera à compléter la réorganisation des forces aériennes avant six mois.

Mission militaire néerlandaise

Cette mission, dont le mandat sera de trois ans à moins qu'il ne soit interrompu ou prolongé, collaborera avec le gouvernement des É.-U.I. en vue de mettre sur pied et d'entraîner ses forces combattantes, et de les conseiller en matière militaire. Cette mission comprendra une section navale, une section de l'armée et une section de l'Air, et les É.-U.I. acquitteront le coût de son entretien.

National

Le
concerne
situation
les Néer-
acquièrent
sens con-
majeure
suite, on

Les
ceux qu-
dispositi-
aux Pay-
lité néer-
parents

Il e-
modifier

Échange

Il a
nésie éc-

a)

b)

c)

d)

Relation

En
partie s-
dans ce
conven-
mesure
chura, s-
de l'aut-

Là
consula-
parties
techniq-

Février

Nationalité et citoyenneté

Le transfert de la souveraineté causera une certaine confusion en ce qui concerne la nationalité des habitants de l'Indonésie. En vue de régulariser la situation, un accord détaillé a été élaboré qui repose sur le principe suivant: les Néerlandais conservent la citoyenneté néerlandaise et les Indonésiens acquièrent la citoyenneté indonésienne à moins d'avoir fait une déclaration en sens contraire dans un délai déterminé. Ce délai, pour les personnes déjà majeures (18 ans), est de deux ans après le transfert de la souveraineté. Par la suite, on devra choisir sa nationalité six mois au plus après être devenu majeur.

Les Néerlandais qui peuvent opter pour la nationalité indonésienne sont ceux qui sont nés en Indonésie et ceux qui y ont résidé plus de six mois. Des dispositions analogues permettent aux Indonésiens qui sont nés ou qui résident aux Pays-Bas ou aux Indes occidentales néerlandaises d'opter pour la nationalité néerlandaise s'ils le préfèrent. Les enfants auront la nationalité de leurs parents et les femmes mariées, celle de leurs époux.

Il est convenu que les deux parties se consulteront régulièrement avant de modifier de façon appréciable les lois relatives à la nationalité.

Échange de hauts commissaires

Il a été convenu que les Pays-Bas et la République des États-Unis d'Indonésie échangeraient des hauts commissaires sur la base suivante:

- a) Les hauts commissaires seront accrédités par lettre de chef d'État à chef d'État après consultation préalable sur le choix du représentant;
- b) Les hauts commissaires jouiront du même statut que les ambassadeurs étrangers et la préséance dont ils jouiront sera déterminée par la date de leur entrée en fonction;
- c) Les fonctionnaires des hauts commissariats auront un rang diplomatique équivalent à leur statut.
- d) On nommera des commissaires, chargés de fonctions consulaires, qui jouiront d'un statut équivalent à celui de consul général, consul, etc.

Relations étrangères

En ce qui concerne les relations étrangères, l'Accord prévoit que chaque partie sera indépendante et aura un service extérieur distinct; l'accord assure, dans ce domaine, une grande mesure de souplesse et de collaboration. Il est convenu, en principe, que les deux parties associées s'efforceront, dans la mesure du possible, de coordonner leur politique étrangère. Aucune ne conclura, sans consultation préalable, un accord international touchant les intérêts de l'autre.

Là où l'une des parties n'aurait pas de représentation diplomatique ou consulaire, elle se fera représenter de préférence par l'autre partie, et les deux parties se déclarent disposées à collaborer pleinement, en matière de plans techniques et autres, dans la conduite de leurs relations étrangères.

Définition des droits fondamentaux de l'homme

Cette déclaration des droits fondamentaux de l'homme que les deux parties s'engagent à respecter est équivalente à la déclaration internationale des droits de l'homme et aux dispositions du même ordre que renferment la plupart des constitutions nationales, avec peut-être une insistance plus marquée sur les droits sociaux, économiques et religieux des minorités.

Accord sur les mesures de transition

Comme son titre l'indique, cet accord vise à régler certains des problèmes que soulèvera l'établissement d'une administration nouvelle et indépendante en Indonésie. Il renferme donc un assez grand nombre de clauses, dont toutes ne sont pas strictement connexes. En résumé, ces clauses stipulent que:

- a) Les deux parties reconnaissent aux populations des diverses régions de l'Indonésie le droit de disposer d'elles-mêmes;
- b) Les pouvoirs gouvernementaux du Gouverneur général néerlandais de l'Indonésie sont transmis à la République des États-Unis d'Indonésie; les chefs politiques et les fonctionnaires sont par le fait même libérés de leur serment d'allégeance à la reine des Pays-Bas;
- c) Tous les droits et obligations de droit public et privé de l'Indonésie sont transférés à la République des États-Unis d'Indonésie;
- d) Les engagements découlant d'accords internationaux conclus par les Pays-Bas au nom de l'Indonésie sont assumés par la République d'Indonésie;
- e) Les règlements légaux et ordonnances administratives restent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient révoqués ou modifiés par les organes compétents de la République d'Indonésie.
- f) Le Royaume des Pays-Bas favorisera l'admission des États-Unis d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies.

Le transfert de la souveraineté

Le 27 décembre, lors d'une cérémonie qui se déroula au Palais royal d'Amsterdam, la reine des Pays-Bas signa l'acte de transfert, mettant ainsi fin à trois siècles et demi de domination hollandaise sur les îles indonésiennes. M. Mohammed Hatta, Premier ministre de la nouvelle République des États-Unis d'Indonésie, reçut l'acte de transfert au nom de son pays. À Jakarta (on a remis en honneur l'ancien nom indonésien de la ville de Batavia) eut lieu presque en même temps une cérémonie analogue, à laquelle participaient le haut commissaire des Pays-Bas et le Premier ministre suppléant de la République d'Indonésie.

Le Premier ministre du Canada, M. Saint-Laurent, a fait parvenir au Premier ministre des Pays-Bas et au Premier ministre de la République des États-Unis d'Indonésie les messages suivants, par lesquels il leur exprima les vœux du Canada et leur annonçait que le Gouvernement canadien reconnaissait pleinement la République des États-Unis d'Indonésie.

Au Premier ministre des Pays-Bas:

Je suis très heureux de vous adresser, à vous et au peuple hollandais, les salutations les plus cordiales du Gouvernement et du peuple canadiens à l'occasion du transfert de la souveraineté à la République des États-Unis d'Indonésie.

J'espère que l'union ainsi établie entre les Pays-Bas et la République des États-Unis d'Indonésie contribuera à la paix et à la stabilité du monde.

J'ai fait savoir au Premier ministre Hatta que le Gouvernement canadien accorde sa pleine reconnaissance à la République des États-Unis d'Indonésie.

Au Premier ministre de la République des États-Unis d'Indonésie:

À l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la République des États-Unis d'Indonésie, je suis très heureux de vous adresser, à vous et à votre peuple, les salutations cordiales et les bons vœux du Gouvernement et du peuple canadiens. Le transfert de souveraineté qui vient de s'effectuer fait honneur à vos hautes qualités d'homme d'État ainsi qu'à celles de vos collègues. Nous nous réjouissons d'autre part de votre association volontaire avec le peuple des Pays-Bas dans la nouvelle union néerlandéo-indonésienne.

J'espère que l'Indonésie entrera dans une ère de paix et de prospérité qui contribuera au bonheur et à la stabilité de toutes les nations du Pacifique. J'ai confiance qu'en collaborant à l'établissement de la paix dans le monde, votre pays et le mien se rapprocheront, pour leur avantage commun, dans une amitié toujours plus étroite.

Ce message peut être considéré comme accordant la pleine reconnaissance du Gouvernement canadien à la République des États-Unis d'Indonésie.

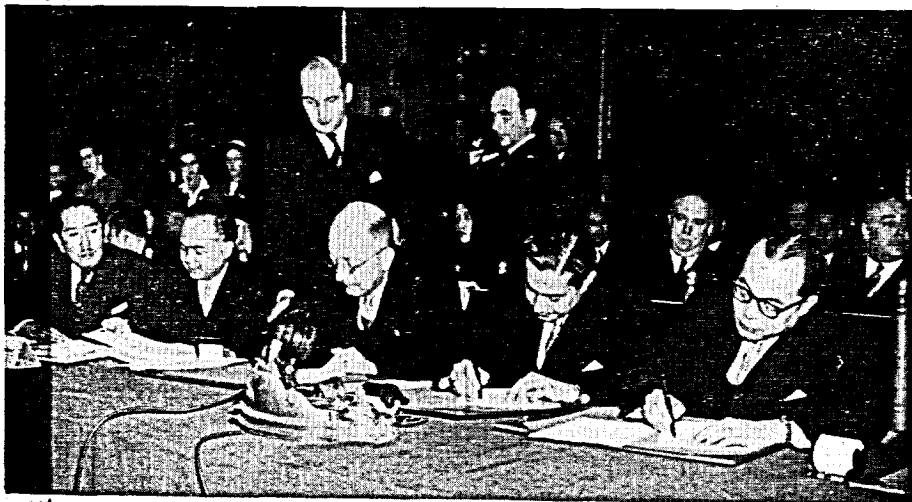


Photo: ONU

DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

La dernière séance plénière de la Conférence de la table ronde sur l'Indonésie a eu lieu à La Haye le 2 novembre 1949, et les délégués en sont venus à un accord sur tous les problèmes que posait le différend indonésien. On peut voir, de gauche à droite: M. Ali Sastroamidjojo et M. A.K. Pringgodigdo, membres de la délégation de la République d'Indonésie; M. J. H. van Maarseveen, des Pays-Bas; le sultan Hamid II, président de la délégation de l'Assemblée consultative fédérale; et M. Mohammed Hatta, premier ministre de la République d'Indonésie.

Le Premier ministre de la République des États-Unis d'Indonésie et le Premier ministre des Pays-Bas ont répondu en ces termes au Premier ministre du Canada:

Du Premier ministre Hatta

Le 29 décembre 1949

Au nom du Gouvernement et du peuple d'Indonésie, je tiens à vous dire à quel point nous sommes sensibles aux salutations et aux vœux que vous nous avez adressés à l'occasion de l'inauguration de la République des États-Unis d'Indonésie.

Je note avec satisfaction que votre message doit être considéré comme accordant la pleine reconnaissance du Gouvernement canadien à la République des États-Unis d'Indonésie.

Du Premier ministre Drees

Le 7 janvier 1950

Je désire vous remercier vivement du message de cordiales félicitations que vous m'avez adressé, au nom du Gouvernement et du peuple canadien à l'occasion de l'établissement de la République des États-Unis d'Indonésie de l'Union néerlandaise-indonésienne. J'ai confiance que la collaboration entre les deux peuples de l'Union sera durable, pour leur avantage commun et celui du monde.

CAN

L

une com

Affaires

et le ca

Prague,

tchécoslo

sans pres

Cet

politique

du perso

accusati

Le

étudiait

le capora

Tchécosl

Le s

lendema

que voic

17

fure

le c

le c

l'im

mis

Il n

tar

cap

hon

de

fais

un

s'id

non

ce c

neu

de l

mie

ren

tion

pro

per

tom

lui

ne

Février 19

CANADIENS EXPULSÉS DE TCHÉCOSLOVAQUIE

LE 21 JANVIER, le ministère des Affaires extérieures a annoncé que, d'après une communication du chargé d'affaires du Canada à Prague, le ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie avait exigé que le sergent R. W. Danko et le caporal J. G. Vanier, du personnel de l'attaché de l'Air du Canada à Prague, quittent la Tchécoslovaquie « dans les douze heures ». Les autorités tchécoslovaques avaient porté certaines accusations contre ces deux hommes, sans preuves à l'appui, et les avaient déclarés l'un et l'autre *persona non grata*.

Cet incident, était-il dit dans le communiqué, semble faire partie d'une politique délibérée de la part de certains pays satellites où plusieurs membres du personnel des missions diplomatiques de l'Ouest ont été en butte à des accusations sans fondement, suivies d'ordres d'expulsion.

Le Ministère faisait connaître en outre que le Gouvernement canadien étudiait les mesures à prendre dans les circonstances; que le sergent Danko et le caporal Vanier avaient été rappelés au Canada; qu'ils avaient déjà quitté la Tchécoslovaquie et qu'ils feraient dès leur arrivée un rapport sur l'incident.

Le sergent Danko et le caporal Vanier sont arrivés le 1^{er} février. Dès le lendemain, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué que voici:

Le compte rendu suivant des incidents qui se sont produits à Prague les 17 et 18 janvier et à la suite desquels le sergent Danko et le caporal Vanier furent rappelés de Tchécoslovaquie est fondé sur la relation qu'en ont faite le chargé d'affaires du Canada, M. John A. Irwin, l'attaché de l'Air du Canada, le capitaine de groupe R. A. Cameron, et les deux intéressés eux-mêmes.

L'après-midi du 17 janvier, le sergent Danko sortit avec sa femme de l'immeuble où il habitait et remarqua à la porte extérieure trois individus de mise fruste et d'apparence menaçante qui semblaient s'intéresser vivement à lui. Il ne savait pas qui ils étaient, mais craignit des ennuis. Lorsqu'il revint, plus tard dans l'après-midi, il prit la précaution de se faire accompagner du caporal Vanier et d'un autre membre du personnel de la légation. Les trois hommes qu'il avait aperçus étaient à l'intérieur de l'immeuble, devant la porte de son appartement. Il leur demanda s'ils étaient de la police et ce qu'ils faisaient là. Ils répondirent qu'ils n'étaient pas de la police et qu'ils attendaient un avocat qui habitait au même étage. Ils ne demandèrent à personne de s'identifier et n'offrirent pas de le faire eux-mêmes; ils ne s'identifièrent pas non plus, lorsqu'on le leur demanda.

Ce soir-là, à 8 heures 30, Vanier et Danko étaient dans l'appartement de ce dernier avec Mme Danko, ainsi qu'un groupe de quatre jeunes filles. Vers neuf heures, ils quittèrent l'appartement, mais Mme Danko y resta. À la porte de l'immeuble, trois individus étaient aux aguets; l'un d'eux s'approcha du premier couple et leur adressa la parole en tchèque, demandant selon toute apparence à voir leurs cartes d'identité. L'un de ces hommes eut la mauvaise inspiration de porter la main sur une jeune fille du groupe. Vanier demanda à voir les propres papiers d'identité de cet homme. Celui-ci refusant de les produire et persistant dans son attitude hostile, Vanier le repoussa, ce qui fit trébucher et tomber l'individu. Vanier le tira par son pardessus pour le remettre sur pied et lui enjoignit de déguerpir, ce que l'homme fit avec ses compagnons. Ces derniers ne tentèrent en aucune façon d'intervenir. Le manteau de l'homme fut déchiré,

mais l'incident avait été si peu violent que le sergent Danko, qui se tenait trop près, ne connut ce détail que lorsque Vanier l'eut mis au courant plus tard.

Le jour suivant (18 janvier) le sergent Danko quitta la légation du Canada vers cinq heures de l'après-midi pour rentrer chez lui. Au moment où il arriva en voiture vis-à-vis de son appartement, un certain nombre d'individus à mi-d'apache surgirent de toutes parts. Danko s'en retourna prudemment à la légation. Le chargé d'affaires, l'attaché de l'Air et un autre fonctionnaire de la légation accompagnèrent alors le sergent Danko jusqu'à son appartement devant lequel ils aperçurent un groupe d'hommes parmi lesquels se trouvait un agent de police en uniforme. S'étant arrêtés pour interroger l'agent de police, ils se laissèrent dire que, lors de l'incident de la veille au soir, Vanier avait déchiré le pardessus d'un des hommes.

Le groupe canadien se retira de nouveau, emmenant Danko. Plus tard au cours de la soirée, soit vers 10 heures 30, l'attaché de l'Air retourna à l'appartement de Danko avec celui-ci et Vanier. Il y avait alors dans la rue un agent de police en uniforme, mais personne d'autre. Un peu plus tard, lorsqu'il eut reconduit Danko à son appartement, au cinquième étage, l'attaché de l'Air trouva un certain nombre de guetteurs, une dizaine peut-être, apostés dans divers coins des corridors. Il se rendit de là à un poste de police voisin, formula une plainte au sujet de ce groupe apparemment hostile de personnes non identifiées et pria la police d'assurer à Danko une certaine mesure de protection. Après s'être montrée peu disposée à collaborer, la police finit par donner à l'attaché de l'Air l'assurance que quelqu'un recevrait immédiatement instructions de s'occuper de l'affaire.

Cependant, le jour suivant (19 janvier), le nombre des guetteurs en civil s'était notablement accru dans l'immeuble où Danko avait son appartement. À en juger par leur mise, leurs paroles ou leurs actes, aucun de ces hommes ne semblait avoir de qualité officielle. Personne, à aucun moment, ne se servit et n'exhiba d'armes à feu. Aucun des Canadiens ne portait d'armes.

Dans la matinée du même jour, le ministère des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie remit à la légation du Canada une note exigeant que Danko et Vanier quittent la Tchécoslovaquie dans un délai de douze heures parce que leur conduite constituait un « abus d'hospitalité ».

En ce qui concerne le personnel canadien de Prague, cet incident représente le point culminant d'une série de mesures prises par le Gouvernement tchèque depuis quelques mois et qui visaient, sans aucune raison bien fondée, à embarrasser la légation du Canada dans son activité normale.

En octobre dernier, sur deux employés de la légation du Canada qui étaient Tchèques et avaient été recrutés en Tchécoslovaquie même, l'un fut soudainement arrêté et l'autre se vit refuser la permission de travailler pour la légation. Dans les deux cas, il ne fut donné aucune raison satisfaisante.

Au début de janvier, le sergent Danko fut accusé, sans l'ombre d'une preuve, d'organiser des menées d'espionnage et de verser des « sommes considérables » pour se procurer des renseignements. Comme on l'a déjà annoncé, il fut déclaré *persona non grata* et on lui enjoignit de quitter la Tchécoslovaquie « dans un délai raisonnable ».

À cela ont fait suite les incidents relatés ci-dessus et dans lesquels ont été impliqués le sergent Danko et le caporal Vanier. Après avoir lu les rapports des fonctionnaires canadiens de Prague et entendu le récit des deux sous-officiers canadiens en cause, le Gouvernement canadien est convaincu que les accusations portées sont fausses et que les ennuis causés à Danko et à Vanier procèdent d'un propos délibéré.

Le 23 janvier, le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie à Ottawa fut invité à se présenter au ministère des Affaires extérieures. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures fit alors savoir à M. Klima que les ennuis suscités au personnel canadien de Prague étaient tout à fait injustifiés. Il fut prié de demander à son Gouvernement si celui-ci avait l'intention arrêtée d'entraver le travail de la légation du Canada à Prague. La question n'a reçu aucune réponse.

Dans les circonstances, le Gouvernement a approuvé hier l'envoi immédiat au chargé d'affaires de Tchécoslovaquie à Ottawa d'une note exigeant que deux membres du personnel de la légation quittent le Canada dans un délai de sept jours après la remise de la note. Les deux employés en question sont Hugo Behounek, commis de l'attaché commercial, et Richard Bergmann, comptable.

Ces derniers ont quitté Montréal à destination de la Tchécoslovaquie, via Amsterdam, dans la matinée du 8 février. Et le même jour, le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie remettait au Gouvernement canadien une note de protestation contre le geste du Canada.

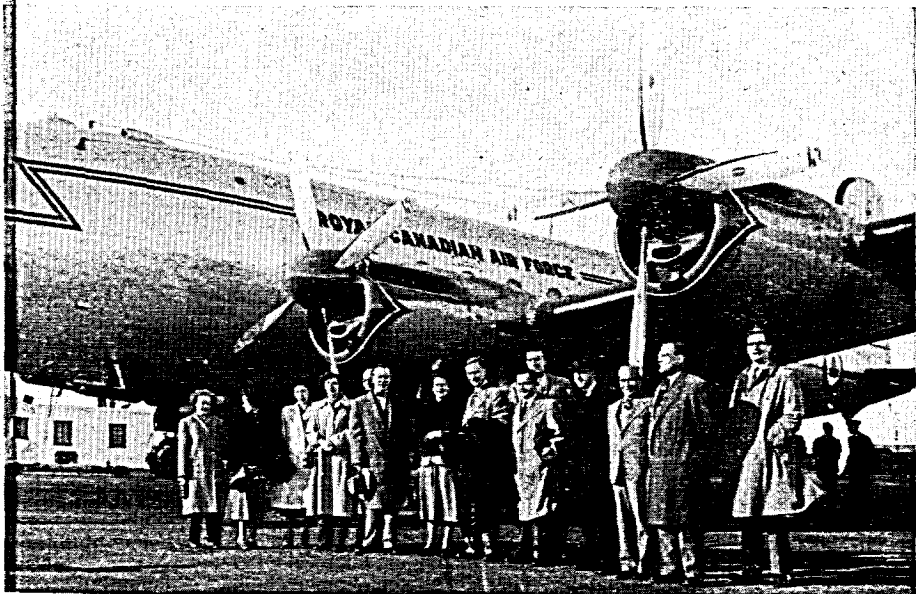


Photo: CARC

DÉLÉGATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE COLOMBO

Le 4 janvier 1950, deux jours après son départ de l'aéroport de Rockcliffe, la délégation du Canada à la Conférence des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth, dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, arriva à Gibraltar. Le groupe comprend: M. et Mme Pearson; M. Escott Reid, M. A. R. Menzies, M. D. V. Le Pan, M. Hume Wright, du ministère des Affaires extérieures; M. D. M. Johnson, haut commissaire désigné du Canada au Pakistan; MM. T. N. Beaupré et G. R. Heasman, du ministère du Commerce.

L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES*

ON RECONNAÎT aujourd'hui dans tous les pays démocratiques que le gouvernement a besoin d'une opinion publique avertie qui l'aide à orienter sa politique étrangère. Le gouvernement dont la politique étrangère devance trop l'opinion ou le sentiment du pays va au-devant du désastre. C'est d'ailleurs ce que Wilson a constaté aux États-Unis. D'un autre côté, à une époque où « le mensonge méthodique » a été l'instrument de tous les gouvernements totalitaires, le gouvernement qui entreprend de diriger à lui seul l'opinion publique est soupçonné de faire de la « propagande ». De là l'importance pour les démocraties d'un organisme indépendant et non officiel qui se consacre à l'étude des affaires internationales, favorise la recherche, diffuse des informations et encourage la liberté de discussion dans tout le pays. C'est ainsi que l'Institut royal des Affaires internationales au Royaume-Uni, le Conseil des Relations étrangères aux États-Unis et l'Institut canadien des Affaires internationales sont des organismes privés qui rendent des services signalés au gouvernement et à la collectivité.

La nécessité d'organismes non officiels

Les deux premiers de ces organismes sont nés des observations que les délégations britanniques et celle des États-Unis ont pu faire à la Conférence de la paix qui eut lieu à Paris en 1919. Délégués et conseillers, notamment le colonel House, M. Shotwell, lord Robert Cecil, et M. Lionel Curtis puisèrent, dans les pourparlers de paix, la conviction que le besoin se faisait sérieusement sentir, dans leurs pays respectifs, d'organismes non officiels capables de se livrer à une étude suivie des affaires internationales. Le mécontentement que suscita chez eux la Conférence de Paris fut le point de départ de cette conviction. « Notre déception est de bon augure; perpétuons-la », déclarait lord Robert Cecil au dîner qui eut lieu le 30 mai 1919 pour examiner le projet. De tels organismes étaient nécessaires pour recueillir les faits relatifs aux affaires internationales, — « notre matière première la plus rare », selon le mot d'Elihu Root, — et pour stimuler le jeu d'une opinion avertie avant que ne fussent formulées les politiques gouvernementales. Il avait été décidé alors de fonder un seul institut anglo-américain des affaires internationales destiné à tenir ses membres au courant de la situation internationale et à leur permettre d'étudier les rapports qui existent entre les politiques nationales et les intérêts de l'ensemble de la société humaine, mais cette décision n'eut pas de suite, et ce fut sans doute heureux. Néanmoins, les deux organismes nationaux susmentionnés, auxquels fait pendant l'Institut canadien des Affaires internationales, sont nés de ce projet.

La création de l'Institut canadien des Affaires internationales est en partie attribuable aux discussions qui eurent lieu à Paris à l'époque, puisque deux de ses fondateurs, sir Robert Borden et M. J. W. Dafoe, qui assistaient à la Conférence de la paix, étaient déjà en relations avec l'Institut du Royaume-Uni. Ce dernier, qui comptait quelques membres au Canada, devait son siège, Chatham

*Par le professeur F. H. Soward, de l'Université de la Colombie britannique.

House, à la munificence du colonel et de Mme R.W. Leonard, de St. Catharines (Ontario). La fondation de l'Institut canadien des Affaires internationales a encore été suggérée par l'expérience d'un groupe de Canadiens, dont plusieurs membres du Conseil national de la Y.M.C.A., qui assistaient à la réunion d'organisation de l'Institut des Relations du Pacifique, tenue à Honolulu en 1925. Le secrétaire honoraire de ce groupe, M. John Nelson, de la compagnie d'assurance Sun Life, exprima l'avis que le Conseil canadien des Relations du Pacifique devrait s'affilier à l'Institut royal des Affaires internationales en vue d'étudier les multiples aspects des relations internationales. En conséquence, sir Robert Borden réunit chez lui, à Ottawa, le 30 janvier 1928, plusieurs personnalités parmi lesquelles se trouvaient sir Arthur Currie (chef de la délégation du Canada à la conférence de 1927 de l'Institut des Relations du Pacifique), sir Joseph Flavelle, l'honorable N.W. Rowell, M. R.W. Brock, doyen de l'Université de la Colombie britannique, M. J.W. Dafoe, M. C.A. Bowman, M. Stanley Brent, M. John M. Mackay, le colonel C. S. MacInnes, M. N.A.M. MacKenzie, M. John Nelson et M. F.N. Southam, en vue de constituer l'Institut canadien des Affaires internationales. Comme on pouvait s'y attendre, sir Robert Borden fut le premier président du nouvel Institut. De ce groupe de membres fondateurs, le colonel MacInnes, de Toronto, et M. N.A.M. MacKenzie, président de l'Université de la Colombie britannique, prennent encore une part active aux travaux de l'Institut.

Progrès de l'Institut

En vingt et un ans, l'Institut canadien des Affaires internationales est parvenu à grouper 2,500 adhérents répartis dans vingt-sept sections, de Saint-Jean de Terre-Neuve à Victoria. L'Institut n'a jamais cherché le nombre. Il s'est plutôt efforcé de réunir, dans les principales villes du Canada, des personnes bien renseignées ayant des points de vue différents et appartenant à toutes les carrières. Il incite les sections à organiser des groupes d'étude; au cours de l'année écoulée, les travaux de ces groupes ont porté, notamment, sur l'immigration, le Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada dans un monde en voie de transformation et certains problèmes propres aux pays du Commonwealth. Le bureau national aide les sections à trouver des conférenciers de réputation internationale, qui dirigent la discussion dans les réunions de caractère confidentiel. De leur côté, les sections sont censées trouver d'autres conférenciers. Ainsi, au cours de l'année 1948-1949, sur 320 réunions tenues par les sections, 202 furent organisées par le bureau national. Chaque section reçoit des publications-clés pour sa bibliothèque et plusieurs exemplaires des plaquettes que l'Institut prépare sur des sujets d'actualité. Plusieurs sections se réunissent en conférences d'étude régionales, souvent avec des groupes des États-Unis, tels que ceux des États du nord-ouest, des États des prairies et de New-York. Tous les printemps, dans la semaine où ont lieu les réunions des diverses sociétés savantes du Canada, l'Institut canadien des Affaires internationales tient une conférence nationale d'étude. À la seizième de ces conférences, qui eut lieu à Montréal en juin 1949, cent un membres et vingt-quatre invités du Commonwealth et d'autres pays étaient réunis pour étudier « Le Canada — Transformation du Commonwealth et nouveaux plans de sécurité ».

L'Institut canadien des Affaires internationales doit en outre recueillir des fonds pour assurer les frais de plusieurs conférences non officielles et pour s'y faire représenter. L'Institut a envoyé d'imposantes délégations à dix confé-

rences de l'Institut des Relations du Pacifique. Il se prépare actuellement à la prochaine, qui aura lieu en 1950. Il a fait office d'hôte à deux conférences non officielles du Commonwealth (1933 et 1949) et a délégué des membres aux deux autres conférences du Commonwealth qui se tinrent en Australie et au Royaume-Uni.

L'Institut est le comité canadien de coordination de la Conférence des Études internationales qui réunit dix-huit institutions nationales et cinq institutions internationales pour l'étude scientifique des relations internationales. Avant la guerre, la Conférence des Études internationales tint successivement, à Madrid, à Rome et à Londres, des réunions auxquelles l'Institut canadien envoya des communications et délégua des hommes d'étude pour prendre part aux discussions suscitées par ces communications.

Publications sur les affaires internationales

On peut dire que, sans le Comité national de recherches de l'Institut canadien des Affaires internationales, peu de Canadiens seraient en mesure de pousser leurs recherches sur les affaires internationales et de publier les résultats de leurs travaux. Grâce à l'Institut, plus de quarante volumes ont paru sur divers sujets de cet ordre. Le concours du comité et les subventions de l'Institut ont assuré, notamment, la publication des monographies suivantes: *Canada Looks Abroad* (1938), de Mackay et Rogers; *The Military Problems of Canada* (1940), de Stacey; *Canada and the Orient* (1941), de Woodsworth; *Canada at the Paris Peace Conference* (1942), de Glazebrook; *Canada after the War* (1943), de Brady et Scott; *Canadian Representation Abroad* (1945), de Skilling; *The British Commonwealth and International Security* (1947), de Carter; *Canada's Economy in a Changing World* (1948), de Gibson; *British Preference in Canadian Commercial Policy* (1948), d'Annett; *Wartime Economic Co-operation* (1949), de James; la série des études biennales sur le Canada et les affaires mondiales, dont le quatrième volume est actuellement sous presse. Ces ouvrages ont aidé, tant au pays qu'à l'extérieur, à mieux faire comprendre les politiques canadiennes.

Outre ces publications, le Comité national d'éducation publique de l'Institut, quelquefois en collaboration avec des organismes tels que l'Association canadienne de l'Éducation des adultes, a publié des plaquettes de vulgarisation et de brèves études sous les rubriques *Behind the Headlines* et *Contemporary Affairs*. Les quelque 150 plaquettes parues dans ces deux séries embrassent toute une gamme de sujets parmi lesquels s'inscrivent « les vicissitudes de l'Europe orientale », « le Canada et le système panaméricain », « la santé publique », « le rôle du Canada dans la géopolitique », etc. L'Institut publie depuis quatre ans l'*International Journal*, seule revue trimestrielle canadienne où paraissent des articles, des textes documentaires et des comptes rendus d'ouvrages sur les affaires internationales. La qualité de cette publication est telle que le Social Science Research Council des États-Unis a jugé bon d'y abonner de nombreux groupes et particuliers d'autres pays.

Le Bureau national a une excellente bibliothèque des affaires internationales, un service d'information qui dresse des bibliographies adaptées aux besoins des groupes d'étude les plus divers et qui a répondu l'an dernier à plus de 1,200 demandes de renseignements, ainsi qu'un service d'achat de livres qui

permet aux membres de se procurer à des prix de faveur les volumes récents traitant d'affaires étrangères.

Pour que l'Institut puisse poursuivre des travaux aussi variés tout en gardant son caractère foncièrement représentatif, il faut des fonds qui dépassent sensiblement le chiffre des cotisations prescrites. Le seul fait qu'un grand nombre de membres versent à l'Institut plus que le montant de la cotisation annuelle témoigne hautement de la valeur des services qu'il rend; afin d'aider au travail de l'Institut, cent cinquante sociétés canadiennes lui versent des cotisations collectives de \$100 ou plus; ses programmes destinés à faciliter la recherche, ainsi que l'éducation et la discussion publiques, ont été généreusement subventionnés par la Corporation Carnegie et la Fondation Rockefeller. L'Institut canadien des Affaires internationales a reçu tout récemment un magnifique témoignage de confiance lorsque le colonel Bishop, le colonel MacInnes, M. J.S. McLean et le major Sifton, de Toronto, le colonel Victor Sifton et M. E.J. Tarr, de Winnipeg, la Fondation Massey de Toronto et la Fondation Dafoe de Winnipeg se sont cotisés pour acheter l'immeuble qui sert de siège à l'Institut, à Toronto. Grâce à ce don généreux, qu'il reçoit l'année même où il atteint sa majorité, l'Institut canadien des Affaires internationales peut compter, sans être trop optimiste, rendre au Canada des services encore plus grands que par le passé.

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN

Le brigadier H. H. Angle, de Kelowna (C.-B.), est arrivé à la Nouvelle-Delhi le 29 janvier pour assumer ses fonctions d'observateur militaire en chef de la Commission pour l'Inde et le Pakistan.

C'est la seconde fois que le brigadier Angle est au service de cette commission au Cachemire. Il était observateur militaire dans ce territoire en 1949 et était rentré au Canada en octobre dernier.

Au cours de la seconde guerre mondiale, le brigadier Angle commandait le 9^e régiment blindé de la 5^e Division blindée canadienne dans les opérations d'Italie et du nord-ouest de l'Europe. Il servit également en Italie à titre d'officier supérieur d'état-major au quartier-général de la 5^e Division blindée canadienne.

À sa retraite, en août 1947, il entra dans la réserve supplémentaire canadienne. Il devint à la même époque magistrat et fructiculteur à Kelowna (C.-B.).



Photo: Associated Newspapers

ARRIVÉE À LA CONFÉRENCE DE COLOMBO

Partis d'Ottawa le 2 janvier 1950, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et les autres membres de la délégation du Canada à la Conférence du Commonwealth arrivèrent à Colombo (Ceylan) le 7 janvier. De gauche à droite: M. K. Vaithianathan, secrétaire permanent, du ministère des Affaires extérieures de Ceylan; M. Escott Reid, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. Pearson; M. D. S. Senanayake, premier ministre et ministre des Affaires extérieures de Ceylan.

haut
que
du
tim
la f

plac
le d
gran
men

excl
fut
la p
dien
com
lith
crit
du

rial
pen
mon
une
No
cent
vig
assi
par
Ch

An

19
foi
qu
jou
qu
qu

cin
éve
de
F

LES TIMBRES-POSTE DU CANADA .

EN 1928, le ministère des Postes décida de représenter, sur les plus hautes valeurs de ses séries régulières de timbres, certains aspects caractéristiques de la vie et de l'industrie canadiennes. Ce fut une étape dans l'utilisation du timbre-poste comme moyen d'information sur le Canada. Jusque là, les timbres canadiens ne reproduisaient, à peu d'exceptions près, que les effigies de la famille royale.

Il est surprenant que les timbres de cette époque aient accordé une place aussi exclusive aux portraits de la famille royale, car le premier de tous, le célèbre « castor de trois sous », d'avril 1851, était une vignette d'un très grand intérêt géographique et symbolique. Le castor est un animal si typiquement canadien qu'on ne pouvait mieux inaugurer la philatélie nationale.

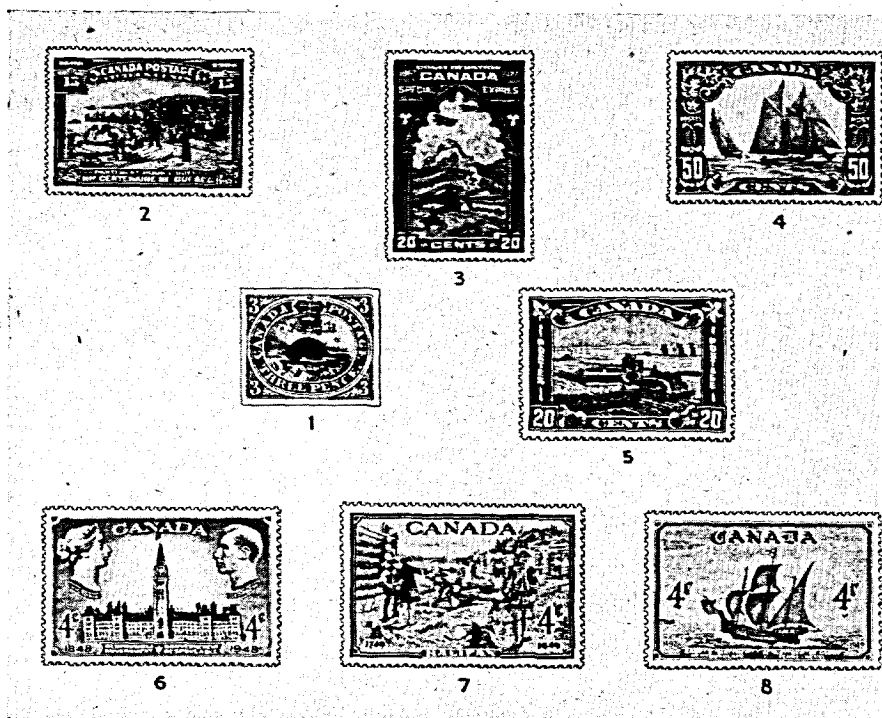
Il n'en reste pas moins que, par la suite, les vignettes reproduisirent exclusivement les effigies royales et celle de Jacques Cartier, jusqu'au jour où fut émis le « timbre mappemonde » de 1898, qui commémorait l'institution de la poste impériale à deux sous. Ce timbre marquait la première tentative canadienne de reproduction polychrome dans le domaine de la philatélie. Le sujet consistait en une mappemonde muette, imprimée en noir, sur laquelle étaient lithographiés en bleu les océans, et en rouge l'Empire britannique. Certains critiques prétendirent que les impérialistes avaient mis en rouge des parties du globe qui n'étaient pas territoires britanniques.

Les critiques dont fit l'objet cette incursion dans la géographie de l'impérialisme mortifièrent assez l'administration des Postes, qui s'en tint de nouveau, pendant dix ans, aux effigies royales. En 1908, le ministère des Postes commémora le tricentenaire de la fondation de Québec par Champlain en émettant une série de sept timbres qui représentaient des scènes de l'histoire de la Nouvelle-France et des personnages de la même époque. Le timbre de quinze cents, intitulé « Parlement pour l'Ouest », est caractéristique de cette série. La vignette montre les autorités militaires, ecclésiastiques et civiles de Québec assistant au départ de Champlain et de son groupe dans deux canots montés par des Indiens; cette scène fut reconstituée d'après la description qu'en donne Champlain dans le récit de son troisième voyage.

Anniversaires de la Confédération

Les cinquantième et soixantième anniversaires de la Confédération, en 1917 et 1927, furent aussi commémorés par des timbres-poste. La seconde fois, on émit une série spéciale de six vignettes historiques, au nombre desquelles un timbre d'envoi par exprès, orangé, d'une valeur de vingt cents. Un journaliste du *World Telegram* de New-York écrivit, au sujet de ce timbre, qu'il constituait à son avis « la vignette la plus intéressante et la plus instructive qui eût été émise dans le monde depuis 1840 ».

Par l'embrasure d'une fenêtre ogivale symbolisant la culture européenne, cinq modes de transport du courrier sont représentés dans un paysage qui évoque l'immensité et la diversité du Canada. Un pic élevé, caractéristique des grandes chaînes de montagnes du Canada, domine ce paysage. Un rapide



1. Le castor de trois sous, premier timbre canadien.
2. « Partement pour l'Ouest », l'un des premiers timbres historiques.
3. Le soixantième anniversaire de la Confédération.
4. Le timbre « Bluenose ».
5. La récolte du blé (1946).
6. Le Gouvernement responsable.
7. Bicentenaire de la ville de Halifax.
8. Le timbre « Matthew », marquant l'union de Terre-Neuve au Canada.

transcontinental file sur une voie ferrée devant un bras de mer où passe un océanique. Au premier plan, un courrier traverse à cheval une plaine qui évoque les Prairies; il porte un sac de dépêches sur lequel apparaissent, indéchiffrables à l'oeil nu, les mots « Canada P.O. »; cette inscription, véritable tour de force philatélique, est la plus petite qui ait jamais été faite sur un timbre-poste. Au delà de la voie ferrée, un attelage de chiens transporte le courrier sur la plaine enneigée. Dans le ciel, deux avions postaux s'envolent vers les régions du grand nord.

Sujets historiques et culturels

Après 1928, le ministère des Postes s'efforça de faire connaître par ses timbres divers aspects représentatifs de l'économie, de la culture ou de la topographie du Canada: en 1942, scène d'une usine de guerre; sur la valeur de cinquante cents; en 1946, récolte du blé, sur la valeur de vingt cents. Et il ne faut pas oublier la goélette « Bluenose », représentée sur le timbre de cinquante cents de 1928. Cette vignette eut la distinction d'être jugée l'une des plus

bel
de
dar
péc

rep
fon
com
mo
dée

tan
Can
tion
le 1
ont
193
le 3
voit
inté
com
tim

Fé

belles du monde. Elle fut gravée d'après les photographies qu'on avait prises de la célèbre goélette parée pour la course et faisait connaître en même temps, dans le monde entier, trois sphères d'activité de la population néo-écossaise: pêche, construction navale et navigation.

Parmi les sujets culturels, on peut citer le timbre de dix cents de 1938, qui représente la Chapelle du Souvenir (Parlement d'Ottawa). D'autres timbres font connaître la topographie du Canada, tels le timbre de vingt cents de 1935, consacré à la cataracte du Niagara, et le timbre de dix cents de 1946, qui montre la région du Grand lac de l'Ours (Territoires du Nord-Ouest) où furent découverts des gisements d'uranium.

Des timbres-poste marquent d'autre part certains anniversaires importants. Par exemple, le timbre de dix cents de 1934 rappelle l'immigration au Canada des Loyalistes; le timbre de quatre cents de 1948 commémore l'institution du gouvernement responsable; celui de quatre cents de 1949 marque le bicentenaire de la ville de Halifax. D'autres événements d'intérêt national ont donné lieu à l'émission de timbres-poste, telle la visite du couple royal en 1939. À l'occasion de l'entrée formelle de Terre-Neuve dans la Confédération, le 31 mars 1949, on a émis un timbre de quatre cents représentant le «Matthew», voilier qui porta Jean Cabot à la découverte de Terre-Neuve. On notera avec intérêt qu'une pièce d'argent d'un dollar a été frappée en même temps pour commémorer cet événement, et qu'elle présente au revers le même sujet que le timbre Cabot.

asse un
aine qu
nt, indé
véritable
e sur un
porte le
envolent

par ses
u de la
aleur de
Et il ne
inquante
des plus
xtérie ure

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Commission intérimaire

LE 16 JANVIER 1950 s'ouvrait au siège des Nations Unies, à Lake-Success, la troisième session de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale. La délégation du Canada à cette session se compose de M. L. B. Pearson représentant, de MM. Léon Mayrand, J. W. Holmes, R. G. Riddell et A. C. Smith, représentants suppléants, et de M. H. H. Carter, conseiller.

À sa première réunion, la Commission a élu M. Carlos Muniz (Brésil) au poste de président, le colonel Abdur Rahime Khan (Pakistan) à celui de vice-président et M. Joseph Nisot (Brésil) au poste de rapporteur. Des sous-commissions ont été formées pour continuer l'étude méthodique des moyens propres à favoriser la collaboration internationale sur le plan politique et pour examiner le règlement intérieur de la Commission. Le Canada n'a pas cherché à être élu à ces sous-commissions.

La Commission s'est ajournée jusqu'au 7 février. À sa prochaine réunion, elle étudiera la procédure à suivre pour l'examen des trois autres questions inscrites à l'ordre du jour, qui sont les suivantes:

- a) Étude de la procédure à suivre pour délimiter les frontières des anciennes colonies italiennes non encore fixées par voie d'accord international;
- b) Menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Chine et à la paix de l'Extrême-Orient, résultant de violations par l'U.R.S.S. du Traité d'amitié et d'alliance sino-soviétique du 14 août 1945 et de la Charte des Nations Unies;
- c) Étude du rapport de la Commission pour l'Érythrée (qui doit être présenté au plus tard le 15 juin 1950).

Conseil de tutelle

Au cours de la première semaine de sa sixième session, marquée par d'encourageantes réalisations, le Conseil de tutelle a terminé l'examen du projet d'Accord de tutelle entre l'Italie et les Nations Unies pour l'administration de l'ancienne colonie italienne de Somalie. Cette tâche avait été confiée au Conseil par la quatrième Assemblée générale. Le Conseil étudiera ensuite un rapport préparé par son président, M. Roger Garreau (France), concernant l'institution d'un régime international pour la ville de Jérusalem ainsi que la protection des Lieux Saints.

La sixième session du Conseil de tutelle s'est réunie au Palais des Nations à Genève, le 19 janvier, mais s'est ajournée presque immédiatement par manque de respect envers l'observateur éthiopien, décédé la veille. Le représentant de l'U.R.S.S. n'a pas assisté aux séances et n'a pas encore indiqué ses intentions à cet égard. M. N. F. H. Berlis, sous-délégué permanent du Canada au Bureau européen des Nations Unies, assiste à la session à titre d'observateur.

Le projet d'Accord de tutelle pour la Somalie, préparé par une commission du Conseil, n'a guère soulevé de controverse, et la discussion a révélé que le

membres et les observateurs étaient animés d'un esprit de compromis et de conciliation. L'Accord comprend un préambule, 24 articles et une annexe.

L'annexe comprend dix articles dans lesquels sont exposés les principes constitutionnels que l'Autorité administrante doit appliquer dans le territoire en question. Cet accord diffère des accords de tutelle antérieurs en ce qu'il prévoit que la Somalie sera administrée par l'Italie de telle sorte que ce territoire deviendra indépendant et autonome dix ans après l'approbation de l'accord; en outre, certains articles précisent par le détail la politique que devra suivre l'Autorité administrante. À noter, à cet égard, l'article sur l'éducation et l'annexe à l'accord.

Comité ad hoc sur l'apatridie et autres problèmes connexes

En août 1949, le Conseil économique et social créa un comité *ad hoc*, composé de représentants de treize nations, qu'il chargea d'étudier les problèmes relatifs à l'apatridie et au bien-être des réfugiés et de formuler des recommandations à ce sujet. Le comité s'est réuni pour la première fois le 16 janvier 1950 et continuera de siéger jusqu'à la fin de février. M. L. G. Chance, du ministère des Affaires extérieures, a été élu président de ce comité. Toutefois, pendant la seconde partie des réunions du comité, au cours de laquelle on étudiera les mesures à prendre pour régler le problème de l'apatridie, M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, remplacera M. Chance comme représentant du Canada.

Jusqu'ici, le comité a rédigé un projet de convention sur le statut des réfugiés, qui sera soumis aux divers gouvernements avant de subir une révision finale et d'être signé. La Convention définit les catégories de personnes qui seront considérées comme réfugiés. Il sera garanti à ces personnes un minimum uniforme de privilèges et de facilités dans les territoires des États parties à la convention. Les articles de la convention peuvent être considérés, en général, comme étant conformes à la situation actuelle des réfugiés au Canada.

Différend du Cachemire

À la 457^e réunion du Conseil de sécurité, le 17 décembre, le président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan présenta le troisième rapport provisoire de cet organisme. Ce rapport avouait l'insuccès de l'UNCIP à faire l'accord entre les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan sur des propositions tendant à l'institution d'une trêve, ce qui (aux termes de résolutions engageant les deux parties) devait précéder un plébiscite qui déciderait de l'avenir de l'État de Jammu et du Cachemire. À la suite de la déclaration que fit le président de l'UNCIP en déposant son rapport, le représentant de la Norvège au Conseil de sécurité proposa que le président du Conseil (le général McNaughton) rencontrât officieusement les représentants de l'Inde et du Pakistan pour étudier avec eux la possibilité de trouver une base de règlement mutuellement satisfaisante. Cette proposition norvégienne fut acceptée par le Conseil par 9 voix contre 0 et 2 abstentions (U.R.S.S. et Ukraine).

Les propositions élaborées ensuite par le général McNaughton en consultation avec les représentants des deux parties tendaient surtout à la démilitarisation du Cachemire et à l'établissement, dans cet État, des conditions

indispensables à la tenue d'un plébiscite libre et impartial. Ces propositions ne s'écartaient pas de la procédure de trêve convenue, mais visaient à établir une méthode simple et pratique de démilitarisation. Le général McNaughton demandait soit le retrait progressif, soit le désarmement et le licenciement de toutes les forces armées dans le Cachemire, y compris les forces régulières de l'Inde et du Pakistan, les forces de l'Azad du Cachemire, ainsi que les forces armées et la milice de Jammu et du Cachemire, à la seule exception de certaines troupes régulières de l'Inde, dans la partie du Cachemire occupée par l'Inde, qui veilleraient au maintien de l'ordre public et au respect des lois. Le général proposait également un accord déterminant les effectifs minimums requis pour le maintien de l'ordre public et assurant le retrait progressif des forces armées. Finalement, il fut proposé de charger un représentant des Nations Unies de surveiller et de diriger la réduction progressive et la nouvelle répartition des troupes.

Au moment de présenter ses propositions à la 458^e séance du Conseil de sécurité, le 29 décembre, le général McNaughton expliqua que la lenteur des communications avec le sous-continent n'avait pas encore permis d'étudier les réponses des deux Gouvernements intéressés.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Norvège et la Chine approuvèrent, dans l'ensemble, les propositions du président. Le représentant de la Norvège suggéra la poursuite des négociations sous la direction du général McNaughton, même si son mandat de président du Conseil de sécurité prenait fin dans l'intervalle. Les représentants de la France et de la Chine approuvèrent cette suggestion, mais le délégué de l'Union soviétique objecta à cela que la Charte des Nations Unies et le règlement intérieur n'autorisaient pas d'arrangements de ce genre.

Le général McNaughton déclara alors qu'avant d'accepter cette suggestion il tenait à s'assurer que sa présence était absolument nécessaire. Tant que durerait son mandat, il serait à la disposition du Conseil de sécurité comme médiateur. Les entretiens se poursuivraient de la même façon discrète, et le général McNaughton laisserait au Conseil de sécurité, tel que constitué après le 1^{er} janvier 1950, le soin de décider à quel moment et à quel titre il devrait présenter un rapport à ce sujet.

Au cours du mois de janvier, le Conseil de sécurité n'a pas étudié le différend du Cachemire; à la fin de ce mois, le général McNaughton n'avait pas encore présenté de rapport définitif.

LE FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS À L'ENFANCE

UNE PHOTOGRAPHIE publiée dans la livraison de décembre d'*Affaires extérieures* montrait une consignation de lait en poudre faisant partie des denrées d'une valeur d'un million de dollars que le Canada a données au Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF). Le 24 janvier, une nouvelle contribution, très différente de l'autre, a été versée à l'UNICEF à la suite d'un concert de l'Orchestre symphonique de Toronto, que dirigeait sir Ernest Macmillan. Comme il convenait, c'est un enfant, Mlle Elizabeth Auld, pianiste de treize ans, qui fut l'artiste invitée à ce concert donné au bénéfice du Fonds de secours à l'enfance. Elle joua deux mouvements du Concerto en ré majeur pour piano de Haydn. Le programme comprenait des oeuvres des compositeurs canadiens Oscar Morawetz et Eldon Rathburn, cependant que des oeuvres de Sibelius, Britten et Tchaïkovsky en assuraient le caractère international.

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Heeney, a fait, le 24 novembre 1949, au comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes, la déclaration suivante sur l'oeuvre accomplie par le Fonds international de secours à l'enfance:

« Le représentant du Canada dans le conseil d'administration (de l'UNICEF), avec d'autres membres du conseil, a fait l'été dernier un voyage d'inspection en France, en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Italie. En outre, les chefs des missions du Fonds international dans tous les pays européens ont présenté des rapports détaillés sur l'état de leurs travaux. Le représentant du Canada déclare qu'après les constatations qu'ils ont pu faire durant leur voyage, et après avoir pris connaissance des rapports présentés, tous les membres du conseil d'administration sont convaincus que les secours fournis par l'UNICEF sont effectivement parvenus à leur destination et que tous les Gouvernements bénéficiaires, y compris ceux des pays satellites, se sont montrés empressés à coopérer. Pour en arriver à ce résultat, on a eu recours aux méthodes suivantes:

- a) La distribution des aliments se fait par l'intermédiaire des programmes d'alimentation des écoliers et des autres plans communautaires d'alimentation; ainsi donc, les aliments fournis par le Fonds sont consommés sur place. Les approvisionnements sont distribués aux divers centres par petites quantités et à de brefs intervalles. Les inspections se font fréquemment et sans avertissement préalable. Il est donc facile de prévenir les détournements de stocks et les injustices dans la distribution.
- b) Grâce au principe de réciprocité qui est à la base de l'administration du Fonds, les États bénéficiaires ne reçoivent pas d'aide à moins de se montrer disposés à coopérer sans réserve.
- c) Les chefs des missions et les titulaires des postes-clés de l'administration sont des fonctionnaires internationaux, et jamais des nationaux du pays où ils remplissent leurs fonctions ».

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTERIEURES

Le discours du trône

LE DISCOURS DU TRÔNE, qui a marqué l'ouverture de la deuxième session de la vingt et unième législature du Canada, le 16 février, renfermait les passages suivants relatifs aux affaires extérieures:

. . . . Sur le plan international, le pays continue d'appuyer sans réserve la Charte des Nations Unies. Une délégation canadienne assiste présentement à une session du Conseil économique et social, auquel le Canada a été élu au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

La conférence qui réunissait récemment à Ceylan les ministres des Affaires étrangères des nations du Commonwealth a démontré qu'il existe chez ces nations, tant de l'Est que de l'Ouest, une communauté de pensée soutenue et importante, quant à la façon d'envisager les problèmes de l'heure en matière d'affaires étrangères.

Les mesures que prévoit le Traité de l'Atlantique-Nord en vue de maintenir la paix, ainsi que de rétablir et de conserver la prospérité, s'élaborent et s'appliquent aussi rapidement que les circonstances le permettent. L'entière collaboration de tous les signataires du traité démontre de façon encourageante leur volonté commune de prévenir toute agression en conjuguant des forces actuelles et potentielles suffisantes pour en empêcher la réussite.

. . . . Dans l'extension de nos forces de défense, nous songeons toujours à assurer le meilleur emploi possible de nos ressources, à favoriser les recherches et les opérations expérimentales conjointes, et à coordonner l'effort du Canada avec ceux des autres signataires du pacte atlantique.

. . . . Des représentants du Canada continuent de prendre une part active à la coordination, sur le plan international, des efforts destinés à améliorer les conditions fondamentales du commerce mondial. Le Gouvernement met également en œuvre un programme dont l'objet est d'assurer de nouveaux débouchés à nos produits et de faciliter à nos clients d'outre-mer l'acquisition de devises canadiennes. Mes ministres vont poursuivre leurs efforts afin d'obtenir la diminution des entraves au commerce. On prépare actuellement, à cette fin, de nouveaux pourparlers qui auront lieu au cours de la présente année, sur le commerce multilatéral

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. R.M. Macdonnell, de la légation du Canada en Tchécoslovaquie, devient ministre à l'ambassade du Canada en France, le 1er janvier.

M. C.S.A. Ritchie, de l'ambassade du Canada en France, devient sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, le 1er janvier.

M. J.W. Holmes, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, le 29 janvier 1950.

M. F.G. Hooton est rentré d'un congé spécial, le 16 janvier, et a assumé des fonctions dans les services du ministère à Ottawa.

M. H.R. Horne, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, le 30 décembre 1949.

M. J.J. McCardle, de la mission de liaison du Canada au Japon, est affecté aux services du ministère à Ottawa, le 6 janvier.

M. J.A. McCordick, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté temporairement au Service international de Radio-Canada, à Montréal, le 1er février.

M. G.S. Murray, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté, le 18 janvier, au haut commissariat du Canada au Pakistan.

M. J.K. Starnes quitte la délégation du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York pour assumer des fonctions dans les services du ministère à Ottawa, le 3 janvier.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. Zygfryd Wolniak, deuxième secrétaire à la légation de Pologne, le 1er janvier.

M. H. van der Vaart, conseiller commercial à l'ambassade des Pays-Bas, le 5 janvier.

Le commander H. C. O. Bull, R.N., conseiller naval adjoint au haut commissariat du Royaume-Uni, le 16 janvier.

M. Valentin Vorobiev, attaché à l'ambassade de l'U.R.S.S., le 17 janvier.

Service consulaire

Un exequatur fut émis à:

M. Chris L. Pedersen, vice-consul honoraire des Pays-Bas à Regina, avec juridiction dans la province de Saskatchewan, le 20 janvier.

M. Jose Vicente Ayestaran, vice-consul de l'Argentine à Québec, le 12 janvier.

M. Hassan Mohamed El Hakeem, consul général de l'Égypte à Ottawa, le 25 janvier.

M. Shoukry Abdel-Hamid Fadel, vice-consul de l'Égypte à Ottawa, le 25 janvier.

Reconnaissance définitive de:

M. Augustus C. Owen, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Calgary, le 17 janvier.

M. Edward B. Cleaver, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 18 janvier.

M. William A. Just, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 18 janvier.

Départs

M. Jose G. Villaverde, consul honoraire de l'Uruguay à Toronto, le 9 janvier.

Divers

M. Philippe Cantave, consul général d'Haïti à Ottawa, a repris la direction du consulat général le 10 janvier après un séjour en Haïti.

Reconnaissance provisoire de:

M. Bao-yung Lee, vice-consul de Chine à Vancouver, le 5 janvier.

M. D. L. Bartelink, vice-consul honoraire des Pays-Bas à London, Ontario, le 11 janvier.

L'adresse du consulat général du Venezuela à Montréal est maintenant:

Suite 210
2052, rue Ste-Catherine ouest,
Téléphone: Wilbank 1872

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis; M. R. E. Collins, le commander F. J. D. Pemberton, M.R.C. (R), de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission commerciale interalliée pour le Japon (Washington): M. J. H. English et M. D. W. Jackson, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité consultatif des restitutions (Tokyo): M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.

Commission mixte permanente canado-américaine de défense, section canadienne: le général A. G. L. McNaughton (président); le contre-amiral F. L. Houghton, sous-chef de l'état-major naval au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le major-général H. D. Graham, sous-chef de l'état-major général au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le vice-maréchal de l'Air, A. L. James, représentant de l'Air pour l'organisation aérienne au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.

Commission de l'énergie atomique (New-York): délégué, le général A. G. L. McNaughton; délégué suppléant, M. A. C. Smith, du ministère des Affaires extérieures; conseillers, M. John Babbitt, du Conseil national de recherches, le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale. Le Canada étant l'un des six pays sous les auspices desquels a été constituée la Commission de l'énergie atomique, il en est membre permanent au même titre que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York): représentant, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentants suppléants, M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. R. C. Riddell, M. J. W. Holmes et M. A. C. Smith, du ministère des Affaires extérieures; conseiller, M. H. H. Carter, de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis (Washington et Ottawa): section canadienne, M. H. J. Carmichael, président de la Commission pour la défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Comité consultatif du siège des Nations Unies (New-York): M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. K. A. Greene, consul général à New-York (suppléant).

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève): M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant-commander A. R. Hewitt, le chef d'escadrille B. R. Rafuse et le major W. H. Finch, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Ottawa et Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, directeur des Relations économiques internationales au ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.

Comité interallié des réparations (Bruxelles): M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Washington): M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis (suppléant).

Groupe d'étude du Pacte de l'Atlantique-Nord (Washington): MM. G. Ignatieff, R. E. Collins et P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Comité financier et économique de défense (lieu de réunion variable): M. D. C. Abbott, ministre des Finances.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major général.

Commission de production et d'approvisionnements de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Conseil de l'AOACI (Montréal): le brigadier C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Conseil des télécommunications du Commonwealth (Londres): M. V. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférences récentes

Cent-dixième session du Conseil d'administration de l'OIT (Mysore, Inde), du 3 au 7 janvier: M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. P. A. Bridle, du haut commissariat du Canada dans l'Inde; M. A. H. Sager, secrétaire particulier du ministre des Pêcheries.

Réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (Colombo, Ceylan), du 9 au 14 janvier: M. L.B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R.W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. E. Reid, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada dans l'Inde; M.M. A. R. Menzies, D. V. LePan et H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures; M. T.-N. Beaupré, du ministère du Commerce.

Seizième réunion annuelle de la Société américaine de photogrammétrie (Washington), du 11 au 13 janvier: M. P. E. Palmer, ingénieur en chef suppléant de la topographie; M. S. G. Gamble, chargé de la section des relevés aériens à la division des relevés topographiques, et M. R. T. Gajda, géographe à l'Office de géographie (tous du ministère des Mines et Ressources).

Accord international sur le blé (Londres), le 12 janvier: délégué, M. C. McIver, commissaire principal de la Commission canadienne du blé, de Winnipeg; suppléant, M. R. V. Biddulph, commissaire en Europe de la Commission canadienne du blé (Londres); conseillers, M. C. C. Boxer, de la Commission canadienne du blé (Londres) et M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres.

Cinquième session de la Commission juridique de l'OACI (Taormina, Sicile), du 15 au 19 janvier: le brigadier C. S. Booth, membre du Conseil de l'OACI pour le Canada.

Deuxième congrès interaméricain de la statistique et troisième session de la Commission du recensement des Amériques (Bogota), du 16 au 28 janvier et du 9 au 21 janvier. M. H. Marshall, statisticien du Canada, du Bureau fédéral de la Statistique.

Comité ad hoc du Conseil économique et social sur l'apatridie et autres problèmes connexes (New-York), du 16 au 27 janvier. M. Leslie G. Chance, du ministère des Affaires extérieures; M. R.M. Winter, du ministère des Mines et Ressources.

Commission économique et de l'emploi du Conseil économique et social (New-York), le 19 janvier. M.M. J. J. Deutsch et S. Pollock, du ministère des Finances.

Sixième session du Conseil de tutelle des Nations Unies (Genève), le 19 janvier. M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du bureau européen des Nations Unies (observateur).

Conférence technique préparatoire tripartite sur la formation professionnelle des adultes (OIT) (Genève), du 23 janvier au 3 février. Le brigadier J. E. Lyon, directeur adjoint de la Division de la formation professionnelle au ministère du Travail; M. Roy L. Campbell, secrétaire de la Canadian International Paper Co., Ltd. (Montréal); M. W. H. Burnell, premier vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite Paper Mill Workers (Cornwall).

Neuvième session de l'OACI (Montréal), le 24 janvier. Le brigadier C. S. Booth, membre canadien du Conseil.

Commission de la navigation aérienne de l'OACI (Montréal), le 31 janvier: M. Stuart Graham, membre canadien de la Commission.

CONFÉRENCES AUXQUELLES LE CANADA

SE FERA REPRÉSENTER

Conférence sur la faune du Nord-Est (Syracuse, New-York), du 2 au 4 février 1950.

Dixième session du Conseil économique et social (New-York), le 7 février 1950.

Première session de la Commission des experts en sécurité sociale (Nouvelle-Zélande), le 8 février 1950.

Cent-onzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), le 27 février 1950.

Conférence internationale d'experts sur la pneumoconiose (Sydney, Australie), du 28 février au 11 mars 1950.

Quinzième conférence sur la faune nord-américaine (San-Francisco), du 6 au 8 mars 1950.

Septième session du comité exécutif de l'OIR (Genève), le 8 mars 1950.

Conférence des Nations Unies sur la déclaration du décès des personnes disparues (New-York), du 13 au 24 mars 1950.

Cinquième session du Conseil général de l'FOIR (Genève), le 14 mars 1950.

Réunion intérimaire de l'Association pan-américaine d'ophtalmologie (Miami Beach), du 26 au 30 mars 1950.

Conseil du transport aérien du Pacifique-sud (Canberra), mars 1950.

Deuxième session de la Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence), le 1^{er} avril 1950.

Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (Londres), le 17 avril 1950.

Conférence internationale sur les services phyto-pathologiques (Pays-Bas), du 24 avril au 1^{er} mai 1950.

Congrès sur l'éducation (Buenos-Aires), avril 1950.

Neuvième congrès international sur l'épreuve des semences (Washington), le 8 mai 1950.

Quatrième assemblée de l'OACI (Montréal) le 30 mai 1950.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin 1950.

Troisième congrès mondial sur le pétrole (La Haye), mai et juin 1950.

Congrès international sur l'éducation des sourds-muets (Groningue, Pays-Bas), du 5 au 9 juin 1950.

Dixième congrès international d'ornithologie (Upsal, Suède), du 10 au 17 juin 1950.

Trente-troisième session de la Conférence internationale du travail (Genève), du 7 juin au 1^{er} juillet 1950.

Commission juridique de l'OACI (Montréal), juin 1950.

Conseil du transport aérien du Commonwealth (Montréal), juin 1950.

Septième congrès international de botanique (Stockholm), du 7 au 20 juillet 1950.

Quatrième conférence mondiale sur l'énergie (Londres), du 10 au 15 juillet 1950.

Ligue internationale contre le cancer. Cinquième congrès international sur le cancer (Paris), du 15 au 22 juillet 1950.

Sixième conférence internationale sur la radiologie (Londres), du 23 au 29 juillet 1950.

Congrès international sur la science des sols (Amsterdam) du 24 juillet au 1^{er} août 1950.

Huitième congrès international des industries agricoles (Bruxelles), juillet 1950.

Réunion annuelle de la Société américaine des pêcheries et de l'Association internationale des commissaires de la conservation du gibier et du poisson (Memphis, Tennessee), du 10 au 16 septembre 1950.

Négociations tarifaires faisant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (cinquième session), le 28 septembre 1950.

Fédération mondiale des instituts féminins (Danemark), septembre 1950.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAUX

Union internationale des télécommunications, Région 2, Résolutions et Recommandations adoptées à Washington le 9 juillet 1949.

Accord et Acte final d'une réunion entre les représentants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et des Gouvernements du Commonwealth britannique en vue de réviser l'Accord sur les télécommunications signé aux Bermudes le 4 décembre 1945, signés à Londres le 12 août 1949.

PAYS-BAS

Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un Accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants pour l'obtention de visas, signées à Ottawa les 9 et 14 décembre 1949.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES
SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, tous ces documents et publications:

Université de Colombie britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais).

a) Publications imprimées:

1. *Le maintien du plein emploi* (Analyse des politiques de plein emploi des Gouvernements et institutions spécialisées); décembre 1949; 105 pp.; imprimé; 75 cents; numéro de vente: 1949.II.A.2 (Département des questions économiques).
2. *Évolution et perspectives de la sidérurgie européenne dans le cadre du marché mondial de l'acier* (préparé par la division de l'acier, Commission économique pour l'Europe); document E/ECE/112, E/ECE/Steel/42; décembre 1949; 158

pp.; imprimé; \$1.50; numéro de vente: 1949.II.E.2 (Département des Affaires économiques).

3. *OMS—Deuxième assemblée mondiale de la santé, Rome, 13 juin—2 juillet 1949* (Décisions et résolutions, séances plénières, comptes rendus *in extenso*, commissions, procès-verbaux et rapports, annexes); décembre 1949; 426 pp.; imprimé; prix: francs suisses 9; Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé n° 21.

4. *OMS—Rapport du Conseil exécutif, quatrième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet* (supplément aux rapports du Comité mixte des directives sanitaires FISE/OMS); décembre 1949; 49 pp.; imprimé; prix: francs suisses 2; Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé n° 22.

5. *Annuaire statistique 1948—Préparé par le Bureau de Statistique de l'Organisation des Nations Unies* (Première année); 1949; imprimé; bilingue; \$6.00; numéro de vente: 1949.XVII.1.

6. *Bourses de formation internationales*; décembre 1949; 55 pp.; imprimé; 40 cents; numéro de vente: 1949.IV.7 (Département des questions sociales).

b) Documents photocopiés:

1. *Rapport de la Commission des questions sociales (cinquième session) au Conseil économique et social*; document E/1568, E/CN.5/185; le 20 décembre 1949; 71 pp.; photocopié.
2. *Conférence scientifique de l'Organisation des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles* (Rapport du Secrétaire général); document E/1579; le 28 décembre 1949; 34 pp.; photocopié.
3. *Commission économique pour l'Europe—Travaux de la Conférence sur la documentation du bâtiment*; document E/ECE/111, E/ECE/HOU/BD/2; novembre 1949; 232 pp.; photocopié.
4. *Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan—Annexes au rapport provisoire*; document S/1430/Add.1; le 9 décembre 1949; annexes 1-53; photocopié.
5. *Activités exercées par les Organisations non gouvernementales jusqu'au 1er juin 1949 en relation avec leur statut consultatif* (Rapport du Secrétaire général); document E/C.2/231; le 25 novembre 1949; 252 pp.; photocopié.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1948, n° 26: Accord entre le Canada et le Secrétaire général des Nations Unies concernant l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, signé à Lake Success (N.-Y.) le 27 août 1948 (prix: 10c.).

Recueil des Traités 1949, n° 3: Échange de notes entre le Canada et la Turquie comportant un Accord concernant l'octroi de visas temporaires, signées à Ankara les 15 et 28 février 1949 (prix: 10c.).

Recueil des Traités 1949, n° 11: Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un Accord visant le règlement, auprès du gouvernement des Pays-Bas, du reliquat de réclamations du gouvernement du Canada résultant de la deuxième guerre mondiale, signées à Ottawa les 3 et 9 mai 1949 (prix: 10c.).

Recueil des Traités 1949, n° 23: Échange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un Accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Ottawa les 18 et 19 novembre 1949 (prix: 10c.).

DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants, qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*:

Discours de M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, prononcé devant la Société Historique Franco-Américaine, à Boston, le 15 décembre 1949.

Message du Jour de l'An de M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, prononcé le 31 décembre 1949.

ERRATUM

Dans la livraison de novembre 1949 (vol. I, n° 11, p. 16, 2ième ligne), substituer *Iran* à *Iraq*.

Alle
Arg
Aust
Belg
Brés
Chil
Chin
Colo
Con
Cub
Dan
Egy
État
Finl
Fran
Grè
Gua
Hon
Ind
Isra
Irla
Ital
Jam
Jap
Lux
Mex
Év

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.....	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Berlin (Commonwealth House).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce.....	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27, The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal n° 373).
Cuba.....	Ministre.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (22 Sharia Kasr el Nil).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Haut commissaire.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Ambassade du Canada à Bruxelles.
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).

Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations)
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Commissaire de commerce par intérim.....	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín)
Philippines.....	Consul général.....	Manille (12, Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Pièce D-2, Union Building)
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C.)
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Life Insurance Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial par intérim.....	Istamboul (20 Yeni Carsi Caddesi, Beyoglu).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (2, Barclays Bank Building).
	Secrétaire commercial.....	Johannesburg (Mutual Building).
	Secrétaire commercial.....	Cape-Town (New South Africa Mutual Buildings).
Venezuela.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.....	Caracas (N° 805 Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20)

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

Service d'enregistrements destinés aux stations étrangères

Le Service international de Radio-Canada a inauguré en février un service d'enregistrements pour les stations radiophoniques de l'extérieur. Déjà, pour faire mieux connaître la musique canadienne, le Service international avait fait don à certaines stations étrangères d'albums de musique canadienne enregistrée. Le nouveau service viendra compléter cette initiative. Les quinze programmes préparés jusqu'ici comprennent des compositions canadiennes et de la musique exécutée par des artistes canadiens.

L'inauguration de ce service répond à de nombreuses demandes de musique canadienne reçues de l'extérieur. Les enregistrements seront fournis tant aux stations radiophoniques qu'aux missions du Canada à l'extérieur.

Service en langue française

La section française a irradié le 6 février le programme « *Canada-Jeunesse* », destiné spécialement aux écoliers de Belgique et de France. « *Canada-Jeunesse* » présentait le dialogue, ponctué d'épisodes dramatiques, d'un écolier français et d'un écolier canadien qui traversent le Canada d'un océan à l'autre, visitent ensemble des villes intéressantes, assistent à toutes sortes de scènes émouvantes, s'amuse beaucoup et s'instruisent encore plus.

Service en langues européennes

La section italienne réalisera dès le début de février une amélioration qu'elle projetait depuis quelque temps. Son programme du mercredi, qui n'était jusqu'ici qu'une répétition, sera désormais un programme original. Du lundi au vendredi, la section diffusera désormais en italien une revue spéciale de l'actualité canadienne.

La section suédoise a commencé le 1^{er} février les premiers cours de langue anglaise que la Voix du Canada ait encore diffusés. C'est à la suite de nombreuses demandes reçues d'auditeurs suédois qu'a été organisé ce nouveau programme, grâce auquel un cours de langue anglaise sera donné à une heure très commode (8 heures du soir, heure de Suède). Les textes utilisés dans ce cours serviront à deux fins: enseigner l'anglais et faire connaître le Canada aux étudiants. La plaquette *Le Canada, de l'Atlantique au Pacifique*, que le Service international a déjà abondamment diffusée, servira de livre de lecture.

Service en langue anglaise

Dans la série hebdomadaire « Les Canadiens au travail », qui décrit les industries et les méthodes de production du Canada, les programmes de février seront irradiés des villes suivantes: Toronto (3 février); Montréal (10 février); Halifax (17 février); Vancouver (24 février).

Service de l'Amérique latine

Le programme international « La réponse, s'il vous plaît? », diffusé à l'intention des Antilles et de l'Amérique latine par la station CKRA (25.51 m. - 11.76 mégacycles) et CKLO (31.15 m. - 9.63 mégacycles), fera porter ses questions, en février, sur les régions suivantes: Terre-Neuve (5 février); Guatemala (12 février); Ile du Prince-Édouard (19 février); Paraguay (26 février).

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Émissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, tous les jours, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada, F. Lefebvre. Évolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. Sur les routes de l'Arctique, Jean Michéa. Chez les Indiens de Mistassini, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires canadiens, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. Les musées canadiens, Gérard Morisset.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. La vie en Colombie britannique, H. Hickman. La médecine canadienne, A. Jutras.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Géographie du Canada, Raoul Blanchard. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Jedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs du Québec.

Lundi:

Récital mettant en vedette les instrumentistes et les artistes lyriques canadiens les plus réputés.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportage de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Judith Jasmin répond au courrier de la semaine.

Jedi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

Le coin des auditeurs.

Samedi:

Actualités canadiennes. Reportage de René Lévesque.

Informations

Tous les jours à 19 h., 22 h. 30 et, du lundi au vendredi, à 00 h. 30, heure française.

Heure du
méridien de
Greenwich

1445-1500
1500-1530
1530-1600
1535-1600
1600-1630
1630-1645
1630-1645
1645-1700
1645-1700
1700-1730
1730-1745
1745-1815
1815-1845
1845-1900
1900-1920
1920-1940
1940-2000
2000-2030
2030-2100
2100-2130
2130-2200
2200-2300
2300-2315
2315-2330
2330-2330
2330-2330
2340-2330

0420-0500
0840-1000

Heure normale
de l'été

1910-1955
1955-2100
2100-2115
2115-2200
2200-2215
2215-2200

HNE

2320-2400

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES DE RADIO-CANADA SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 5 février

Heure du
méridien de
Greenwich

EUROPE

Lettres d'appel

1445-1500	Ouverture et Musique—Du lundi au samedi	CKNC et CKCX
1500-1530	Commentaires des Nations Unies—Du lundi au samedi	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Dimanche seulement	CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	CHOL et CKCS
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	CHOL et CKLO
1940-2000	Danois	
2000-2030	Tchèque	
2030-2100	Allemand	
2100-2130	Italien	CKLO et CKRZ
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	
2330-2340	Français—Du lundi au vendredi	
2330-2340	Anglais—Samedi et dimanche seulement	
2340-2350	Anglais	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0420-0500	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CHOL et CKLO

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Heure normale
de l'Est

1910-1955	Portugais	CKLO et CKRA
1955-2100	Espagnol	
2100-2115	Français	
2115-2200	Anglais	
2145-2200	Hollandais—Samedi seulement	
2200-2235	Espagnol	

HNE

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

2320-2400	Programme destiné aux postes de l'Arctique—Dimanche seulement	CKLO et CKOB
-----------	---	--------------

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres
CKRP	21.60 mc/s 13.89 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
	CKOB	6.09 mc/s 49.26 mètres	

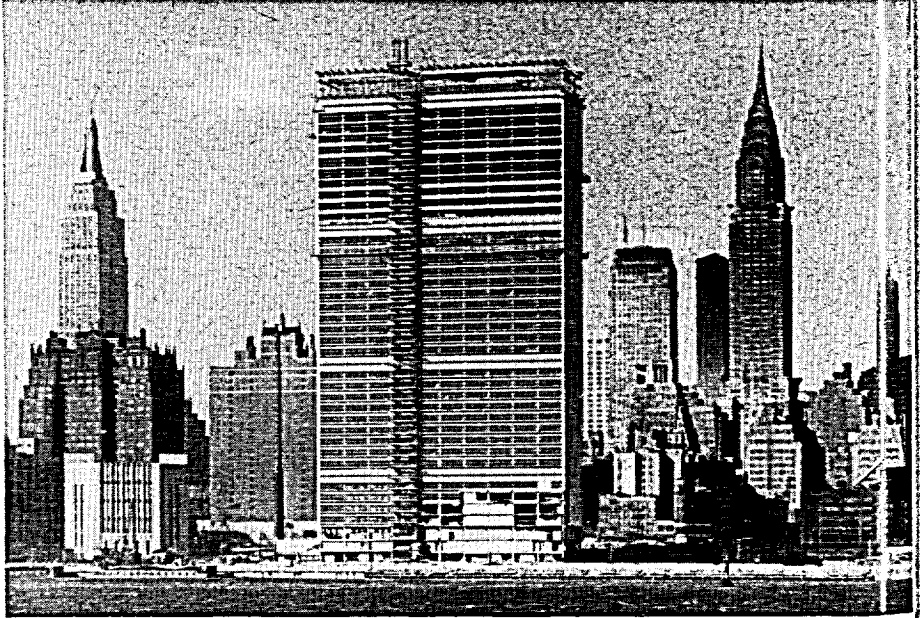


Photo: ONU

LE SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

À New-York, les édifices qui serviront de siège permanent aux Nations Unies s'élèvent rapidement. La pierre angulaire a été inaugurée le 24 octobre—jour des Nations Unies—lors d'une cérémonie à laquelle le Président Truman a été le principal orateur.

Volu
La C
Les o
Le C
Le P
Traité
Publ
Acco
Nom
Nom
Rep
Con
Acco
Doc
Pub
Disc
Rep
Serv



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Mars 1950

N° 3

	PAGE
La Conférence de Colombo.....	87
Les derniers changements constitutionnels.....	100
Le Canada et les Nations Unies.....	110
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	114
Traité relatif aux eaux du Niagara.....	115
Publications récentes	117
Accord aérien avec la Norvège.....	120

Nominations et mutations.....	121
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	121
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	122
Conférences auxquelles le Canada se fera représenter.....	124
Accords internationaux conclus par le Canada.....	125
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	125
Publications	126
Discours	126
Représentants du Canada à l'extérieur.....	127
Service international de Radio-Canada.....	129

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Comp

la «
de la
Sans
mon
leur
sessi
gere
paie
et q

du
Com
n'a c
tanc
les
Com

blém
inter
l'Atl
mon
autr
donc
com

Obj

figu
nati
dan
poli
Com

étai
rég
diff
reti
tout
we
par

d'ai
Man

LA CONFERENCE DE COLOMBO

Compte rendu abrégé du discours prononcé à la Chambre des communes, le 22 février 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux affaires extérieures.

LA CONFÉRENCE DE COLOMBO ou, pour lui donner sa désignation officielle, la « Réunion du Commonwealth sur les affaires étrangères », a eu lieu au cours de la semaine du 9 janvier. C'était la première réunion du genre dans l'histoire. Sans doute y avait-il eu par le passé des pourparlers entre pays du Commonwealth au sujet des affaires étrangères. Ainsi, les premiers ministres, à leurs réunions, et les chefs des délégations des pays du Commonwealth, aux sessions de l'Assemblée de l'ONU, avaient aussi conféré sur les affaires étrangères. Mais c'est la première fois qu'avait lieu une réunion à laquelle participaient surtout les ministres des Affaires étrangères des pays du Commonwealth et qui portait exclusivement sur ce sujet.

Autre fait significatif, c'est la première fois qu'une réunion de ministres du Commonwealth se tenait sur le territoire d'un membre asiatique du Commonwealth. On a de la sorte reconnu qu'aujourd'hui le Commonwealth n'a de centre fixe ni à Londres ni ailleurs. On a aussi reconnu par là l'importance des membres asiatiques du Commonwealth nouveau, dont la culture et les traditions diffèrent profondément des nôtres, mais dont l'adhésion au Commonwealth est si précieuse et si hautement précisée des autres membres.

Notre réunion de Ceylan témoigne également de l'importance des problèmes qui se posent en Asie et de la nécessité d'envisager les problèmes internationaux tant du point de vue de l'Asie que de celui de l'Europe et de l'Atlantique-Nord. N'oublions pas que les trois membres asiatiques du Commonwealth représentaient à Colombo 440 millions d'habitants tandis que les autres n'en représentaient que 75 millions. Ce nouveau Commonwealth est donc non seulement un lien qui unit les nations asiatiques aux autres qui le composent, mais un lien très précieux entre l'Est et l'Ouest.

Objets de la Conférence

L'ordre du jour de la réunion de Ceylan était court, et les sujets qui y figuraient, très vastes. Nous devons étudier : l'ensemble de la situation internationale; la situation en Chine; le traité de paix avec le Japon; la situation dans le sud-est de l'Asie et la situation en Europe; la tendance vers l'union politique et économique de l'Europe et les effets d'une telle tendance sur le Commonwealth des nations.

Nous avons examiné ces sujets au cours de onze séances. Les discussions étaient sans apprêt, amicales et franches. En raison de la bonne entente qui régnait entre les délégués, chacun pouvait parler sans détour. Nous pouvions différer d'avis, et la chose s'est produite, sans que personne menaçât de se retirer. Il n'y a eu là-bas aucun appel aux passions ni aux préjugés, parce que tous étaient animés, comme c'est la coutume dans les réunions du Commonwealth, du désir sincère de s'entendre. Personne n'a parlé pour la galerie, parce qu'il n'y en avait pas.

Il est vrai que ces pourparlers n'ont eu aucun résultat retentissant; d'ailleurs, on ne s'y attendait pas. De nos jours, les conférences entre nations

du Commonwealth donnent rarement lieu à des décisions de nature spectaculaire. En fait, on n'y prend aucune décision. Les délégués se contentent de formuler des vœux qu'ils soumettent aux gouvernements intéressés. Les recommandations de Colombo ont été transmises aux gouvernements intéressés, qui les adopteront ou les rejeteront selon qu'ils le jugeront à propos.

Nous n'avons élaboré ni voulu élaborer de ligne de conduite précise et uniforme à l'égard des questions examinées à Ceylan. Nous avons entendu les représentants des autres pays exposer leur manière de voir et j'ai tout lieu de croire que nous y avons gagné quelque chose. Un échange de vues comme celui-là entre représentants de pays dispersés sur cinq continents, —Asie, Europe, Australasie, Afrique et Amérique du Nord,—doit nécessairement contribuer à modifier certaines conceptions auxquelles nous tenions avant la réunion.

La délégation du Canada était forcément portée à exprimer l'opinion nord-américaine sur les questions politiques à l'étude et à envisager les problèmes économiques du point de vue du dollar. Chacun avait sa manière de voir, mais les discussions ont aidé à redresser les déformations inévitables qui peuvent résulter du fait, notamment, que le Canada adopte traditionnellement le point de vue de l'Atlantique-Nord, c'est-à-dire d'un peuple de l'Amérique du Nord dont la civilisation remonte surtout à la chrétienté de l'Europe occidentale.

Nationalisme et communisme en Asie

Il y avait intérêt à ce que la conférence eût lieu à Ceylan, particulièrement à un moment où le centre de gravité des affaires internationales semble passer à l'Asie, du moins dans une certaine mesure. Il semble bien qu'on ait mis un frein aux progrès de l'impérialisme de la Russie communiste en Europe, pour l'instant du moins. Nous ne pouvons en dire autant de l'Asie, où la Russie, de concert avec les forces de libération nationale et de réforme sociale, s'applique avec la dernière énergie à étendre sa domination sur des millions de personnes.

Jusqu'ici la Russie a remporté de grands succès en Chine, et la Chine continentale se trouve maintenant sous la coupe d'un gouvernement communiste allié aux Soviets. Mais nous ne saurions dire encore, même si le dernier traité sino-soviétique a été publié, quelle forme l'alliance a prise. Le nationalisme des peuples asiatiques s'est maintenant affirmé d'une façon nette et définitive. On peut même dire que, dans certains milieux du monde oriental, les gens préféreraient le communisme au retour du colonialisme, si ce choix pénible leur était imposé. Les nations de l'Europe et de l'Amérique reconnaissent désormais l'existence de ce sentiment.

Le moule politique dans lequel ont été graduellement coulés le sud et le sud-est de l'Asie à la suite des incursions européennes d'il y a quatre cents ans ou plus, vient de se briser pour toujours. Les grands empires coloniaux du 19^e siècle sont soit disparus, soit en voie de disparaître dans cette partie du globe. On ignore encore ce qui sortira de ce nouvel état de choses. On ignore si l'indépendance dont jouissent aujourd'hui les populations de cette région peut subsister partout sous sa forme actuelle, ou si leurs problèmes internes se révéleront

tellement graves qu'elles ne puissent éviter la confusion et le désordre, ou résister aux forces subversives qui cherchent à provoquer—et, à coup sûr savent exploiter—une situation comme celle-là.

À l'heure actuelle, les pays du sud et du sud-est de l'Asie font des efforts impressionnants en vue de créer des États puissants. Il faudrait que nous, Occidentaux, ne négligions rien pour favoriser et seconder ces efforts. Cette montée du nationalisme asiatique a apporté l'indépendance politique à douze États d'Asie,—quinze en comptant l'Indochine,—en moins de vingt-cinq ans. Cette situation comporte un danger. Il se peut qu'en exploitant ce mouvement, l'expansionnisme chinois et russe gagne maintenant le sud-est de l'Asie, ainsi que le Moyen-Orient. De tous les problèmes qui se posent actuellement au monde, il n'en est pas, à mon avis, de plus important.

Du point de vue social et économique, le péril vient de ce que ces populations ont appris que l'indépendance ne suffit pas. La lutte pour la liberté a éveillé en elles d'autres aspirations. Elles aspirent désormais à relever leur niveau de vie, à faire disparaître la misère, les privations, la famine même, à porter la durée moyenne de la vie humaine à plus de vingt ans, et leur revenu moyen à plus de cinquante dollars par année. Ces nouveaux gouvernements démocratiques cherchent à satisfaire ces nouvelles aspirations, ces nouveaux espoirs, ces nouvelles exigences. S'ils n'y réussissent pas, ils compromettront la sécurité non seulement de leur pays, mais celle de l'univers. Cependant, ils font face à ces dangers en gouvernements démocratiques, libres et responsables, étape par étape, sans détruire pour autant les cadres de la société ou de l'organisation politique.

La menace de l'expansionnisme totalitaire

D'autre part, en Asie comme ailleurs, le communisme cherche irresponsablement à exploiter la misère, la détresse et le désir bien compréhensible d'un changement. Non seulement promet-il l'indépendance immédiate aux colonies subsistantes, mais aussi un meilleur régime de vie aux populations libres, à condition qu'elles se soulèvent et provoquent le chaos d'où surgira le communisme.

Dans l'Inde, en Chine et en Birmanie, aujourd'hui États indépendants, on promet de relever immédiatement le niveau de vie; en Malaisie et en Indochine, on fait miroiter l'indépendance politique. Ces deux appels sont très puissants, car des millions d'asiatiques ne savent pas qu'ils sont fallacieux dans la bouche des communistes.

C'est à la lumière de cet état de choses que nous avons étudié, pendant notre conférence de Ceylan, la situation qui existe dans les divers pays d'Asie. La Malaisie—où les choses vont mieux mais où les bandits communistes, c'est bien l'épithète qui leur convient dans ce pays, font tout ce qu'ils peuvent pour désorganiser la vie économique—s'achemine vers l'indépendance d'une manière ordonnée sous la direction distinguée du très honorable Malcolm MacDonald.

En Birmanie, pays maintenant libre mais déchiré non pas par une mais par plusieurs guerres civiles, la situation est vraiment difficile. L'Indonésie est libre et reconnue par le Canada comme État libre, mais elle est en butte aux attaques des forces de droite et des forces de gauche, de sorte que sa situation

est loin d'être enviable. Quant à la question de l'Indochine, j'ai l'intention d'en parler à part.

Tous les délégués à la conférence semblaient d'avis que, si la vague de l'expansionnisme totalitaire inonde toute cette région, non seulement les nouvelles nations perdront l'indépendance nationale qu'elles ont acquise de fraîche date, mais en outre les forces du monde libre seront chassées de partout sauf d'une partie relativement peu étendue de la vaste région eurasiennne. Il serait alors difficile d'envisager avec sérénité l'avenir du reste du monde.

Nous avons reconnu, à Colombo, l'impossibilité d'enrayer, par la seule force militaire, la poussée de l'expansionnisme totalitaire dans le sud et le sud-est de l'Asie. Il sera décidément impossible de l'enrayer si, par stupidité ou par imprévoyance, les puissances démocratiques laissent le totalitarisme s'allier aux forces de la libération nationale et de la réforme sociale. Si nous ne voulons pas que le communisme fasse la conquête du sud et du sud-est de l'Asie, nous devons, nous du monde démocratique, y compris les États asiatiques libres, prouver que c'est nous, et non les Russes, qui représentons la libération nationale aussi bien que le progrès économique et social.

Le problème, pour ces États, se ramène à ceci: prouver qu'ils peuvent, par des méthodes démocratiques, relever le niveau de vie de la masse de leurs habitants. Leur problème est donc un problème qu'ils devront résoudre par leurs propres efforts, tandis que le nôtre est un problème d'aide mutuelle.

La conférence a étudié ce problème. Nous avons, par exemple, recommandé l'octroi d'une aide financière à la Birmanie. Les pays du sterling avaient examiné cette question avant la conférence, mais le Canada ne s'était pas joint à eux. Il s'agit d'un prêt en sterling destiné à renforcer l'armature financière du gouvernement birman. Nous étudions maintenant à Ottawa quel rôle pourrait jouer le Canada, en tant que pays de la zone dollar, à l'égard de ce prêt en sterling. Notre situation particulière a été reconnue à la conférence.

La recommandation tendant à instituer une Commission consultative du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie compte parmi les décisions les plus importantes de la conférence. En traversant rapidement cette région après la conférence, j'ai été frappé par le besoin de mise en valeur qui se fait sentir dans tous les pays qui s'étendent entre le Pakistan et l'Indonésie. Il faudrait accroître le rendement des terres par l'irrigation et par l'emploi des engrais, et y établir au moins quelques nouvelles industries. Le besoin d'assistance technique est non moins grand.

Problèmes et solutions

Mais si les besoins sont évidents, les difficultés le sont aussi. La plupart des difficultés proviennent de l'ampleur même des besoins. Il y a tellement de cas où la mise en valeur s'impose qu'il est bien difficile de savoir par où commencer. D'autres difficultés viennent s'ajouter aux premières en raison de l'inexpérience relative des services administratifs de la plupart de ces pays. Il est tout naturel que même après avoir acquis leur indépendance, ces pays, si anciens par l'histoire et les traditions mais si neufs dans l'exercice de la



Photo: CARC

ALBUM DE PHOTOS PRÉSENTÉ AU PREMIER MINISTRE DE L'INDE

Lors de sa visite à la Nouvelle-Delhi, après la Conférence des ministres des Affaires étrangères, qui a eu lieu à Colombo, M. L.B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présenté au Pandit Jawaharlal Nehru un album de photos prises lors de la visite de ce dernier au Canada à l'automne 1949. De gauche à droite: M. W.F. Chipman, haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Pearson et le Pandit Nehru.

souveraineté absolue dans le monde moderne, passent un certain temps à résoudre divers problèmes d'ordre administratif qui compliquent inévitablement pour le moment les programmes à long terme nécessaires pour relever le niveau de vie.

Déjà, dans ce domaine, les Nations Unies ont fait oeuvre utile en déterminant et en étudiant les besoins économiques de cette région du globe. Le « programme en quatre points » des Nations Unies peut aussi s'appliquer dans une certaine mesure à ce problème. Déjà, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Bureau international du travail, et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture exercent leur activité dans ce domaine. Il faut donc, avant d'instituer un nouvel organisme, s'assurer qu'il n'en résultera pas de chevauchement ou de répétition des services. Il n'y a pas lieu d'établir une nouvelle commission pour la simple raison qu'elle semblerait bien faire dans un tableau déjà encombré.

On espère cependant que la nouvelle commission, dont la conférence de Colombo a recommandé la création aux gouvernements, aura son utilité et qu'elle accomplira plus que toute autre du même genre qui a pu exister dans cette région. La commission devrait être bientôt en mesure d'établir la corrélation nécessaire entre les besoins de ces pays et l'aide financière et technique

qu'il est possible de leur accorder. D'autre part, ainsi que je l'ai souligné à Colombo, en déterminant l'importance de l'aide que les pays du Commonwealth fourniront à cette région, il conviendra de proportionner leurs contributions aux engagements financiers qu'ils ont contractés, non seulement dans cette partie du monde, mais ailleurs également.

De même que le Royaume-Uni, le Canada a assumé, dans l'Atlantique Nord, de lourdes obligations que n'ont pas contractées les autres pays du Commonwealth. Ces obligations doivent être les premières à entrer en ligne de compte dans la part de notre production et de notre revenu national que nous pouvons affecter, sous forme d'aide mutuelle, au soutien d'autres nations ayant le même régime politique que nous et, comme nous, menacés d'agression par les États totalitaires. Tout en conservant à ces obligations leur priorité, le Gouvernement cherche actuellement les moyens de collaborer à l'oeuvre que pourra entreprendre la commission consultative si l'on décide de la constituer. Il va sans dire que le Canada sera représenté à la prochaine réunion qui se tiendra probablement sous peu à Canberra pour étudier les mêmes questions.

La situation en Indochine

L'établissement de cette commission n'est qu'un modeste début, mais de modestes débuts sont parfois le point de départ de grandes réalisations. Cet organisme devra dépasser le cadre du Commonwealth car, sans la participation des États-Unis, les résultats risquent d'être maigres. Quoi qu'il en soit, ce sont les pays du Commonwealth qui, cette fois, ont pris les devants. C'est un bon point.

Ayant mûrement examiné à Colombo la question de l'Indochine, les délégués ont exprimé des avis fort divergents sur la situation qui existe dans ce pays et sur la façon d'y faire face. Toutefois, tous ont convenu que l'Indochine occupe une position stratégique dans le sud-est de l'Asie, au point de vue politique à cause du conflit entre communistes et nationalistes, et au point de vue économique parce que ce pays est le principal producteur de riz de cette partie du monde. Les communistes tentent aujourd'hui un suprême effort dans le Viet-Nam, un des États de l'Indochine, les deux autres étant le Cambodge et le Laos.

Nous avons un motif de nous intéresser tout particulièrement à la marche vers la liberté qui se poursuit sous l'égide du gouvernement français dans cette région, et ce motif, nous le trouvons dans les liens étroits et amicaux qui nous unissent à la France. Celle-ci a droit à notre gratitude pour l'action qu'elle exerce là-bas. Toutefois, les troubles incessants qui sévissent au Viet-Nam ont de quoi nous préoccuper. J'espère qu'ils prendront fin bientôt. La récente ratification par la France des accords qui avaient été conclus avec les trois États indochinois est un geste louable qui devrait restaurer la paix et la stabilité en Indochine. Il est permis d'espérer que ces accords, qui établissent trois États autonomes au sein de l'Union française, permettront à la population de l'Indochine de réaliser ses aspirations nationales.

Nous souhaitons notamment au gouvernement de Bao-Daï de réussir pleinement dans ses efforts vers la conquête de l'unité et de la liberté. Le Viet-Nam est aux prises avec une grave menace communiste, rendue plus grave encore par l'appui politique de l'U.R.S.S. et de la Chine communiste. Nous

reconnaissons qu'actuellement, c'est sous la seule égide du gouvernement autonome de Bao-Daï que le Viet-Nam peut acquérir la liberté, l'unité et la stabilité.

Nous avons ensuite examiné le problème de la Chine, qui a donné lieu à des discussions prolongées. Lors de l'exposé que j'ai fait à la Chambre sur les affaires internationales, le 16 novembre dernier,* j'ai formulé certaines observations sur la nature de la révolution communiste en Chine et sur les intérêts fondamentaux qui uniront toujours Canadiens et Chinois, indépendamment des changements de gouvernement qui peuvent se produire dans ce pays. J'ai aussi mentionné les facteurs dont il nous faut tenir compte avant de nous prononcer pour ou contre la reconnaissance du régime.

Depuis lors, quatre pays du Commonwealth: le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan et Ceylan, ainsi que certains gouvernements de l'Europe occidentale, ont reconnu *de jure* le régime de Pei-ping.

La reconnaissance par certains États du nouveau régime de Pei-ping et l'abstention d'autres États, à cet égard, ont créé une situation embarrassante au sein de l'ONU et d'autres organismes internationaux. La situation pourrait bientôt devenir plus embarrassante encore.

Les représentants soviétiques, avec une arrogance puérile, se sont retirés de certains organismes des Nations Unies et n'y reviendront que le jour où les représentants du gouvernement de Pei-ping remplaceront les représentants nationalistes actuels. Il va de soi que nous devons réprover cette manière d'agir. Veillons à ce que les précédents que nous créerons à l'occasion du changement de gouvernement en Chine ne donnent pas lieu à d'autres difficultés plus grandes lorsque des problèmes analogues se poseront ailleurs au sein des Nations Unies.

Le Gouvernement étudie actuellement la question de la reconnaissance du Gouvernement de Pei-ping. Il l'étudie de près en se fondant, entre autres choses, sur le rapport que mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) et moi-même avons présenté au Gouvernement à la suite de nos récents entretiens en Extrême-Orient. Pour l'instant, je ne puis en dire davantage sur cette question.

Traité de paix avec le Japon

Nous avons également débattu à fond la question du traité de paix avec le Japon. Au cours de mon exposé du 16 novembre dernier sur les affaires extérieures, j'ai dit que même si la convocation d'une conférence de paix avec le Japon comportait des difficultés, il serait peut-être encore plus périlleux de la remettre indéfiniment. J'ai formulé l'espoir qu'on tente de nouveau de tenir la conférence. J'ai eu, depuis, l'occasion de débattre le problème, à la conférence de Colombo et au cours de mon bref mais fort intéressant séjour au Japon, où j'ai pu m'entretenir de la question et de bien d'autres sujets avec cet Américain distingué, le général Douglas MacArthur.

Ces entretiens m'ont plus que jamais convaincu de la nécessité de ne rien négliger pour en arriver à un règlement prompt et satisfaisant avec le Japon.

* Voir *Affaires extérieures*, numéro de décembre 1949, p. 3.

L'occupation du Japon dure maintenant depuis plus de quatre ans et ce pays est aujourd'hui complètement démilitarisé. En dépouillant le Japon de ses possessions, on a porté un rude coup à sa puissance militaire. La phase punitive et préventive de l'occupation est à peu près finie. Conformément aux instructions qu'ils ont reçues de la Commission des Onze pour l'Extrême-Orient qui siège à Washington, les Japonais ont apporté de nombreuses modifications à leurs lois nationales. Ils se sont soumis à tous les décrets du régime d'occupation et ont pris toutes les mesures qu'on a exigées d'eux.

Je n'entends pas conclure de là que les Japonais ont complètement modifié, en l'espace de quatre ans, leur manière de voir, leurs idées politiques et leur mode de vie, mais il y a à Tokyo des gens qui semblent le croire. Quel qu'il en soit, les Japonais ont assez bien répondu aux exigences de l'occupation et, dorénavant, nous devons les encourager à maintenir et à affermir le mode de vie démocratique, ainsi qu'à entretenir d'étroites et amicales relations avec le monde occidental. À mon avis, notre sécurité repose autant sur cette méthode que sur le désarmement du Japon. Ce point de vue nous a été exposé très énergiquement par les membres asiatiques du Commonwealth dans leurs observations sur le règlement de la paix avec le Japon. L'autre point de vue, ou mieux, l'autre aspect du même point de vue, nous a été exposé par les représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à Colombo. Comme nous ils veulent empêcher que le Japon ne se relève au point de redevenir une puissance d'agression. Il convient, selon eux, que le traité de paix renferme des dispositions visant à empêcher qu'il en soit ainsi.

L'occupation prolongée nous a peut-être permis de mieux comprendre quel genre de traité il convient d'imposer au Japon, afin que la paix soit durable. Le traité devra tenir compte des réalités, sans pour autant provoquer par certains semblants d'injustice l'opposition acharnée des Japonais. Nous savons qu'un traité punitif pourrait grandement nuire à la paix. Pour ma part, je suis convaincu que l'occupation militaire comportera désormais plus de désavantages que d'avantages, car elle se révèle de moins en moins efficace. J'espère donc que tous les gouvernements intéressés au règlement de la paix avec le Japon ne négligeront rien pour réaliser cet objectif, même s'il faut tenir une conférence de paix à laquelle certaines puissances ne seraient pas représentées—solution boiteuse à la vérité, mais peut-être nécessaire—parce qu'elles refuseraient d'accepter des conditions raisonnables de participation, auxquelles, par ailleurs, toutes les autres puissances auraient souscrit.

Obstacles à une conférence de paix

J'ai trouvé curieux qu'on ait inscrit dans le traité récemment intervenu entre l'Union soviétique et le gouvernement de Pei-ping un article prévoyant que les deux gouvernements hâteraient, de concert avec les autres puissances alliées de la seconde Grande Guerre, la signature d'un traité de paix avec le Japon. J'aimerais pouvoir donner créance à cet article, de même qu'à tous les autres articles du traité, sans bénéfice d'inventaire. Mais le traité de paix avec le Japon a été retardé surtout par l'opposition de l'Union soviétique à la procédure envisagée pour la rédaction du traité et la tenue de la conférence. Un nouveau problème a surgi récemment: quel gouvernement de Chine, nationaliste ou communiste, représentera ce pays à la conférence de paix? La Chine a beau-

coup souffert de l'agression japonaise: Principale voisine du Japon, elle ne saurait être laissée à l'écart. Le Gouvernement canadien tient beaucoup à ce que l'Union soviétique et la Chine participent pleinement à la conférence de paix avec le Japon, laquelle, en cas d'abstention de la part de l'une ou l'autre de ces deux puissances, ne serait jamais tout à fait satisfaisante. Mais nous ne pouvons pas, à cette conférence, consentir à ce qu'une ou deux puissances nous dictent leur volonté par l'emploi arbitraire du veto. Si ces puissances tiennent absolument à agir de la sorte, il nous faudra, à mon avis, nous passer de leur concours.

Au Canada, nous reconnaissons le grand rôle que le gouvernement américain doit jouer dans le règlement de la paix avec le Japon. C'est d'ailleurs ce que j'ai signalé à Ceylan. C'est pourquoi j'étais enchanté d'avoir l'occasion de discuter ce sujet avec le général MacArthur, à Tokyo. Maintenant plus que jamais, j'espère que les nombreuses déclarations formulées récemment en faveur d'un prompt règlement avec le Japon donneront des résultats concrets et que, de la sorte, un de nos grands problèmes du Pacifique sera prochainement résolu. J'ajoute qu'à Tokyo, aucun groupement ne semble contester l'a-propos de tenir au plus tôt une conférence de paix avec le Japon.

Problèmes économiques et financiers

Telles sont les principales questions politiques qui furent étudiées à Colombo. Mais nous avons en outre examiné certains problèmes économiques et financiers, notamment lorsqu'il fut question du mouvement d'unification économique de l'Europe et, en particulier, du rôle que le Royaume-Uni est



Photo: CARC

CEYLAN: SUR LA ROUTE DE KANDY À COLOMBO

appelé à y jouer. À ce propos, nous avons également étudié comment Grande-Bretagne pourrait concilier son statut de puissance européenne avec celui de nation du Commonwealth. Le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Bevin, dont les interventions furent si judicieuses et remarquables, a fait une déclaration sur le sujet. La délégation du Canada s'est également prononcée sur la question; c'est d'ailleurs la seule déclaration officielle qu'elle ait présentée à la conférence. Je me permettrai d'en citer le passage:

.... Nous entrevoyons avec joie la possibilité de voir se resserrer les liens économiques entre les pays de l'Europe occidentale. Cela devrait contribuer à accroître la puissance militaire des pays démocratiques intéressés et, par l'élimination de toute production trop coûteuse et l'augmentation du rendement, hâter le jour où ils pourront se passer d'une aide financière extraordinaire de l'étranger, sans compter que les pays occupés et ravagés pendant la guerre trouveraient ainsi la confiance en eux-mêmes, qui leur est aujourd'hui plus indispensable que les dollars américains. Une fois de plus, l'Europe occidentale pourrait aspirer à jouer dans le monde le rôle auquel lui donnent droit sa histoire et l'ingéniosité des peuples qui l'habitent.

Depuis quelques mois, on a formulé un grand nombre de propositions tendant à assurer sur le plan économique une collaboration plus étroite entre les pays européens. Il est de ces propositions qui sont aussi peu sérieuses que les titres dont elles s'affublent. D'autres, pourtant, mieux pensées, doivent retenir l'attention. Pour les apprécier, je propose de recourir à deux épreuves. Il s'agit d'abord de savoir si le projet a du fond ou s'il ne constitue qu'un simple geste. Tient-il compte des réalités économiques actuelles de l'Europe occidentale et du reste de l'univers? Servira-t-il effectivement aux fins visées? En second lieu, on devrait examiner chaque projet en se demandant s'il en résultera une collaboration croissante, dans le domaine commercial et dans les autres domaines économiques, entre tous les pays de l'univers libre. Mon gouvernement est d'avis que certaines des propositions formulées récemment tendent tout autant à favoriser la création de nouvelles industries à prix de revient élevés et à accroître en Europe la production agricole à prix de revient élevés, qu'à réaliser une plus grande efficacité et des coûts et des prix plus bas ainsi qu'elles prétendent vouloir le faire. Il importe d'éviter de créer un bloc économique inflationniste, fermé et à prix élevés, qu'il s'agisse d'un bloc sterling, d'un bloc du Commonwealth, d'un bloc européen, ou d'un bloc nord-américain qui rendrait plus difficile tout progrès vers l'établissement d'un système multilatéral de commerce et de paiements. Nous reconnaissons, du moins dans l'état actuel des choses, les avantages que comporte la zone sterling pour le commerce mondial. Cependant, nous avons toujours soutenu que la zone sterling telle qu'elle existe aujourd'hui, représente une phase de transition et s'acheminera vers un régime commercial où les devises seront convertibles, où la réglementation des changes et les contingentements seront très sensiblement relâchés. Je soutiens, de la même manière, que tout nouveau bloc économique qui pourra être établi en Europe devrait être organisé de manière à faciliter plutôt qu'à retarder la réalisation de cet objectif.

On dit souvent au Canada que, pendant quelque temps du moins, un tel bloc pourrait être préjudiciable au commerce canadien. J'aime à croire que ce tort ne serait pas grave. En tout cas, peut-être vaudrait-il mieux être temporairement incommodés que de voir devenir impossible, faute pour le Royaume-Uni de pouvoir s'y associer, la collaboration économique plus étroite que nous croyons nécessaire en Europe occidentale.

L'attitud
Per
des que
à cette
Les ent
d'aveni
trouvait
celle de
de la z
dollar,
compre
associer
da pay
qu'ils c
veillent
vers les
Le
immédi
revenus
créditer
sur la s
dollars
contrib
se pose
Vo
lègue,
nous a
chacun
politiqu
en plus
même
lopper
stabilit
De plu
plirait
dans un
à équil
temps
produi
Questi
Au
nature
nous v
amitié
nos re
généra
ciales.
Mars 19

L'attitude du Canada

Pendant la conférence, des fonctionnaires ont aussi eu des entretiens sur des questions d'intérêt économique et financier. Nous avons l'avantage d'avoir à cette réunion des spécialistes de premier ordre, qui y ont pris une part active. Les entretiens ont porté surtout sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir de la zone sterling. La délégation du Canada, à ces pourparlers, se trouvait dans une situation quelque peu équivoque,—différente à coup sûr de celle des autres délégations, qui toutes, sans exception, représentaient des pays de la zone sterling. Notre rôle dans ces pourparlers a été celui d'un taon du dollar, d'un taon opiniâtre mais tout à fait bien intentionné. Nous avons fait comprendre aux autres pays que nous ne pouvions pas, naturellement, nous associer aux efforts qu'ils tentaient pour diminuer leurs importations du Canada, pays de la zone dollar. Mais nous avons exprimé l'espoir que l'équilibre qu'ils cherchent à réaliser sera possible, dans une très grande mesure, s'ils veillent à augmenter leur encaisse-dollars en développant leurs exportations vers les pays du dollar et en favorisant chez eux les investissements de ces pays.

Les entretiens ont également porté sur d'autres questions: les perspectives immédiates de la zone sterling en ce qui concerne ses avoirs en dollars; les revenus en dollars que l'on prévoit pour l'année qui commence; les soldes créditeurs en sterling, notamment ceux du Pakistan et de l'Inde, et leur effet sur la situation financière du Royaume-Uni; le déficit général et le déficit en dollars des divers pays de la zone sterling. Ces discussions ont été utiles et elles contribueront, je l'espère, à résoudre les importants problèmes financiers qui se posent actuellement dans les pays du Commonwealth.

Voilà pour la conférence de Colombo. Après cette conférence, mon collègue, le ministre des Pêcheries, et moi-même, ainsi que les fonctionnaires qui nous accompagnaient, avons visité plusieurs pays de l'Extrême-Orient. Dans chacun de ces pays, nous avons cherché à nous renseigner sur les questions politiques et commerciales d'intérêt réciproque. Le Canada s'intéresse de plus en plus à la possibilité d'écouler ses produits sur les marchés asiatiques. De même que les autres démocraties occidentales, nous tenons vivement à développer notre commerce avec l'Asie, ce qui nous permettra de contribuer à la stabilité et au sain développement économique de cette partie du globe. De plus, l'accroissement de nos échanges commerciaux avec ces pays remplirait deux buts, dans notre cas. Nos importations d'Asie pourraient remplacer, dans une certaine mesure, nos importations des États-Unis, ce qui nous aiderait à équilibrer nos échanges commerciaux avec nos voisins et fournirait en même temps aux pays asiatiques des devises leur permettant d'importer plus de produits canadiens.

Questions commerciales

Au cours de notre voyage, nous n'avons rien négligé de ce qui était de nature à accroître et à multiplier nos échanges commerciaux avec les pays que nous visitons. Partout où nous sommes allés, on nous a témoigné une grande amitié et, de plus, on s'est montré vivement intéressé au développement de nos relations commerciales. À Tokyo, par exemple, nous avons eu avec le général MacArthur un entretien consacré uniquement aux questions commerciales. Il nous a exprimé le vif désir de faire son possible pour resserrer les

relations commerciales entre le Canada et le Japon. Il a ajouté que le Japon n'entend nullement se livrer à des tracasseries commerciales du genre de celles qui, avant la guerre, avaient tant indisposé les Canadiens. Il a affirmé, et j'espère qu'il avait raison, que nous n'avons plus à redouter le dumping de la part des Japonais, car ils ont supprimé les subventions d'État à l'exportation et insufflé au syndicalisme une vitalité marquée en établissant des salaires minimums. Selon lui, le Canada ne devrait pas craindre la concurrence japonaise du moins sous sa forme d'avant-guerre, mais devrait plutôt s'efforcer d'effectuer avec le Japon des échanges commerciaux fondés sur des avantages mutuels. Je lui ai déclaré que c'était là le seul genre de commerce qui nous intéressât.

Après la Conférence, nous avons d'abord visité le Pakistan. Nous avons été fort impressionnés par l'atmosphère de progrès et d'énergie qui règne à Karachi, ville-champignon surgie en plein désert, où se construit en toute hâte, malgré d'immenses obstacles, la capitale d'un nouveau pays. Le Pakistan a accompli en deux ans de remarquables progrès. Les difficultés y sont sérieuses, mais le pays s'y attaque avec un patriotisme aussi profond qu'ardent. En fait, pour la population, le Pakistan représente presque autant une religion qu'un État.

Après un séjour malheureusement trop court au Pakistan, nous nous sommes rendus dans l'Inde. Il serait téméraire de parler de l'Inde après n'avoir passé que deux ou trois jours, mais le voyageur ne peut manquer d'être impressionné par les possibilités, et aussi par les problèmes, de ce grand pays. Nous sommes restés surtout à la Nouvelle-Delhi, mais nous avons eu en outre l'occasion d'observer la vie des villages indiens, qui depuis des siècles n'ont pas changé. Et pourtant, même là, les gens commencent à s'éveiller. Nous avons passé à la Nouvelle-Delhi les trois derniers jours de l'ancien régime colonial; la république a été proclamée le jour même de notre départ.

Différends entre l'Inde et le Pakistan

Une ombre est venue assombrir nos délibérations, à Ceylan comme au Pakistan et dans l'Inde: celle des différends graves et opiniâtres qui opposent l'un à l'autre les gouvernements de ces deux derniers pays. Évidemment, ces questions n'étaient pas au programme de la conférence et nous n'aurions jamais voulu nous en mêler. Cependant, nous avons eu l'occasion d'en causer privément et officieusement pendant la conférence et, plus tard, à Karachi et à la Nouvelle-Delhi. Je me suis senti rassuré, pour ma part, en entendant les chefs de l'Inde et du Pakistan en parler franchement et déclarer sans ambages qu'il faudra y apporter tôt ou tard des solutions pacifiques et équitables. Mais j'ai pu me défendre d'un sentiment d'angoisse en constatant l'opiniâtreté et l'amertume des deux parties, ainsi que les profondes et graves divergences de vues qu'il faudra composer pour en arriver à une réconciliation.

J'ai été peiné aussi des sérieuses conséquences de différends qui sèment l'inimitié entre ces deux nations à un moment où elles devraient s'employer à régler de nombreuses questions d'intérêt commun. Je crains aussi que ces différends ne détruisent les liens naturels d'ordre économique qui existent entre les deux pays; ils entraînent le sacrifice de précieux marchés en Amérique du Nord et compromettent la solvabilité de l'ensemble de la zone sterling.

En
imméd
associé
et le b
lien-ét
et du l
rends
pouvoi
donné
très he
l'Organ
McNau
résoud
regrett
grâce
preuve
et d'aj
sépare
marqu

Je
tique,
pourra
risque
l'aveni
proche
des gr

En tant que Canadiens, nous devons porter à ces problèmes un intérêt immédiat et intense, car il s'agit de deux pays qui sont nos amis, qui sont nos associés au sein du Commonwealth, et nous savons que ce qui menace la paix et le bien-être public dans la péninsule indienne menace aussi la paix et le bien-être de toute l'humanité. Il va sans dire que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan doivent trouver eux-mêmes les moyens de résoudre leurs différends en ce qui concerne le Cachemire et d'autres problèmes. Si toutefois nous pouvons les aider de quelque manière à cet égard,—et le Canada, je crois, a donné des preuves sincères de sa bonne volonté,—notre Gouvernement sera très heureux de le faire. En participant aux débats du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, où notre représentant, le général McNaughton, a collaboré de façon si active et si positive aux efforts tentés pour résoudre le problème du Cachemire, nous avons cherché à faire notre part. Nous regrettons que nos efforts n'aient pas eu plus de succès. Espérons toutefois que, grâce aux éminentes qualités dont les chefs de l'Inde et du Pakistan ont fait preuve jusqu'ici, ces deux grands pays pourront, au moyen d'accordements et d'ajustements, résoudre les différends qui, pour leur plus grand malheur, les séparent, afin de pouvoir apporter, comme par le passé, une contribution marquante et fructueuse à la vie politique de l'Asie et du monde.

Je suis convaincu qu'il se produit un grand remous dans le continent asiatique, où vit plus de la moitié de la population du monde, un grand courant qui pourra mener au progrès et à la paix, mais qui, s'il prend un sens contraire, risque d'aboutir au chaos, à la réaction, à la destruction. Quel que soit l'avenir, notre propre pays, le Canada, si éloigné autrefois, semblait-il, mais si proche maintenant de ces problèmes, se ressentira profondément et directement des grands événements qui se préparent en Asie.



LES DERNIERS CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

LÉ DISCOURS DU TRÔNE prononcé à l'ouverture de la dernière session du Parlement, le 15 septembre 1949, renfermait les passages suivants:

Par suite de l'admission de la nouvelle province de Terre-Neuve, la nation canadienne a atteint les limites géographiques prévues par les Pères de la Confédération. Vous serez priés, au cours de la présente session, d'approuver des mesures destinées à faciliter la réalisation, jusqu'aux limites constitutionnelles, de notre condition de nation. À cette fin, il sera présenté un projet de loi visant à modifier la loi de la Cour suprême, de sorte que la Cour suprême du Canada devienne le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Vous serez également invités à approuver des adresses priant le Parlement du Royaume-Uni de conférer au Parlement du Canada le droit de modifier la constitution du Canada quant aux affaires ne relevant pas de la compétence des législatures des provinces et ne touchant pas aux droits et privilèges actuels en matière d'éducation ou relatifs à l'usage des langues anglaise et française.

Mes ministres s'efforceront d'organiser des consultations prochaines avec les gouvernements provinciaux en vue d'une entente sur la procédure à suivre pour apporter à la constitution, au pays même, les autres modifications qui pourront s'imposer à l'occasion.

C'est à la suite d'un « avis » du Comité judiciaire du Conseil privé que le Gouvernement a décidé de modifier la loi de la Cour suprême; cet avis, qui constitue en fait une décision de droit, porte que le Parlement du Canada a compétence pour abolir les appels au Conseil privé en matière civile. Les appels en matière criminelle avaient été abolis en 1933. Il ne faut pas confondre ce genre d'appel avec le recours en grâce auprès du roi d'un sujet condamné par un tribunal criminel. L'exercice de cette prérogative royale est généralement appelé aujourd'hui « l'exercice de la clémence de l'exécutif ». On peut encore recourir à la clémence du roi, qui est exercée au Canada par le gouverneur général sur l'avis du ministre de la Justice.

Le projet de loi tendant à amender la loi de la Cour suprême a été déposé à la Chambre le 17 octobre 1949 et a reçu la sanction royale le 27 octobre 1949. Avec la proclamation de cette loi du Parlement canadien, le 23 décembre 1949, la Cour suprême du Canada devenait suprême de fait aussi bien que de nom.

Le droit de modifier la Constitution

Le jour où la loi de la Cour suprême a été présentée, le Premier ministre a aussi déposé à la Chambre l'adresse qui devait amener l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (n° 2) (1949), intitulé « Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) quant à la modification de la Constitution du Canada », et qui reçut la sanction royale le 16 décembre 1949, en même temps que de nombreuses autres mesures législatives du parlement du Royaume-Uni. En termes typiquement parlementaires, la loi britannique énonce ce qui suit:

Considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, assemblés en parlement, ont présenté une adresse à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire soumettre au parlement du Royaume-Uni une mesure pour l'établissement des dispositions ci-après énoncées;

À ces causes, Sa Très Excellente Majesté le Roi, sur l'avis et avec l'assentiment des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

1. L'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) est modifié par la désignation de la catégorie 1 comme catégorie 1A et par l'insertion, immédiatement avant cette catégorie, de la catégorie 1 suivante:

« 1. La modification, de temps à autre, de la Constitution du Canada, sauf en ce qui concerne les matières rentrant dans les catégories de sujets que la présente loi attribue exclusivement aux législatures des provinces, ou en ce qui concerne les droits ou privilèges accordés, ou garantis, par la présente loi ou par toute autre loi constitutionnelle, à la législature ou au gouvernement d'une province, ou à quelque catégorie de personnes en matière d'écoles, ou en ce qui regarde l'emploi de l'anglais ou du français, ou les prescriptions portant que le parlement du Canada tiendra au moins une session chaque année et que la durée de chaque chambre des communes sera limitée à cinq années, depuis le jour du rapport des brefs ordonnant l'élection de cette chambre; toutefois, le parlement du Canada peut prolonger la durée d'une chambre des communes en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, si les votes de plus du tiers des membres de ladite chambre ne s'opposent pas à cette prolongation. »

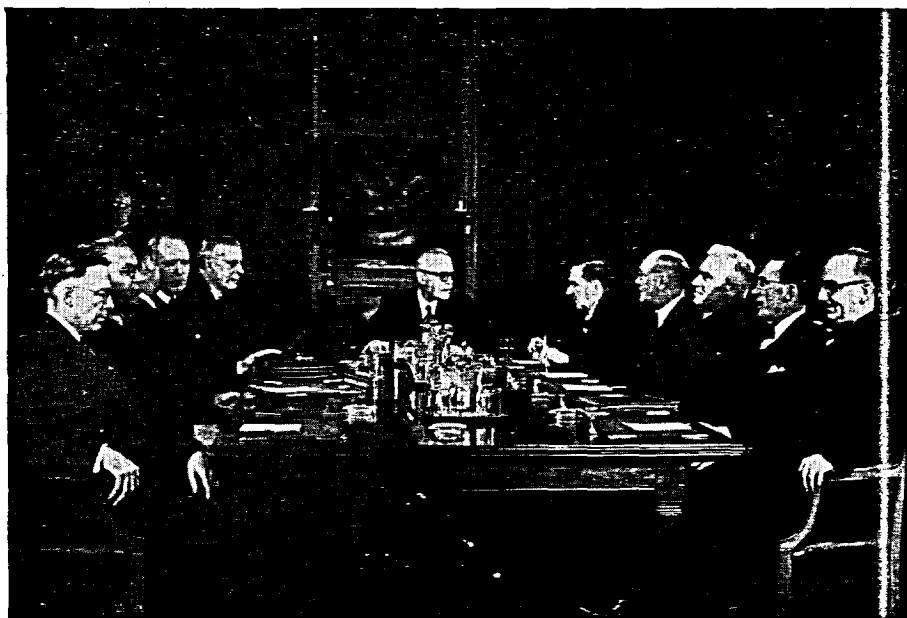
2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (n^o 2) (1949), et doit être comprise dans les lois citées sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1949).

Ce texte évoque l'histoire du Canada qui s'est déroulée depuis l'adoption du premier Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, et même auparavant. Il marque une nouvelle étape dans notre évolution constitutionnelle. Il devrait en outre soulever un point d'interrogation dans l'esprit du citoyen canadien qui n'est pas versé en droit constitutionnel. Comment se fait-il que cet amendement à la loi considérée au pays comme le fondement même de la constitution canadienne doive être édicté par le Parlement du Royaume-Uni, alors que la mesure tendant à modifier les pouvoirs et la constitution de la Cour suprême était une loi canadienne? En deux mots, c'est que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, lui-même texte législatif du Royaume-Uni, prévoyait la création d'une cour suprême ainsi que la modification ultérieure de sa constitution et de ses pouvoirs par le Parlement canadien, tandis qu'en ce qui concerne sa propre modification, l'Acte ne prévoyait que la modification de celles de ses parties qui intéressent exclusivement les questions provinciales.

Absence de mécanisme modificateur

Cette omission a été expliquée par le Premier ministre à la Chambre des communes, le 17 octobre 1949, lorsqu'il présenta la résolution sur laquelle est fondée la loi britannique:

La raison pour laquelle il n'a été prévu aucune procédure modificatrice, déclara-t-il, c'est que le Canada était la première colonie qui accédait au statut de *dominion*, par opposition à celui de colonie, et il est permis de supposer que toutes les conséquences possibles de ce changement n'apparaissaient pas à l'époque. Le Canada avait déjà eu plusieurs lois constitutionnelles et aucune d'elles ne prévoyait de mécanisme modificateur. Il était tout à fait normal de confier le règlement des questions de cette importance au parlement de Westminster. Aucune disposition ne prévoyait de méthode de modifier l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791 ou l'Acte d'Union de 1840 . . .



CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Photo: Capital Press

La Conférence fédérale-provinciale, tenue à Ottawa du 10 au 12 janvier 1950, a porté sur la méthode à suivre pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, qui présidait la conférence, apparaît ci-dessus avec les premiers ministres des dix provinces. De gauche à droite: M. E. C. Manning (Alberta), M. J. Walter Jones (Île du Prince-Édouard), M. D. L. Campbell (Manitoba), M. Angus L. Macdonald (Nouvelle-Écosse), M. Leslie M. Frost (Ontario), M. Saint-Laurent, M. Maurice Duplessis (Québec), M. J. B. McNair (Nouveau-Brunswick), M. Byron I. Johnson (Colombie-Britannique), M. T. C. Douglas (Saskatchewan), et M. J. R. Smallwood (Terre-Neuve).

Trente ou quarante ans plus tard, après que le régime constitutionnel établi pour le Canada en 1867 eut servi à gouverner un dominion autonome, on s'est rendu compte en élaborant les constitutions d'autres dominions, notamment celles de l'Australie et de l'Afrique du Sud, que ces lois devraient renfermer une disposition qui permettrait de les modifier à l'occasion. Dans le cas de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), cette omission a eu pour effet d'obliger les Canadiens à s'adresser au Parlement anglais chaque fois qu'ils désiraient y apporter un amendement . . .

Mes honorables collègues se rappelleront que, depuis 1867, il y a eu lieu de faire modifier onze fois l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que le Canada a recouru à quatre méthodes différentes pour obtenir les amendements nécessaires . . .

Le Premier ministre précisa ensuite que, depuis le différend survenu en 1875 quant à la procédure, aucun gouvernement canadien n'a osé proposer un amendement à la Constitution sans faire voter au préalable une adresse conjointe par les deux Chambres du Parlement. Lorsque des adresses conjointes furent présentées aux deux Chambres du Parlement, elles le furent, dans la plupart des cas, sans que les législatures ou gouvernements provinciaux eussent été préalablement consultés ou invités à donner leur consentement. Plus loin dans son discours d'ouverture, le Premier ministre déclara: « Je ne dirai pas que les autorités anglaises s'offensent d'être mises dans l'obligation d'approuver mécaniquement, pour le compte des Canadiens, les décisions prises

par les représentants de ces derniers, et cela parce qu'aucune autre méthode n'a encore été élaborée pour la mise à exécution de ces décisions, mais elles n'aiment pas être placées dans cette situation. Il nous faut, je crois, reconnaître ou bien que le Canada est nation souveraine, ou bien qu'il ne l'est pas. S'il l'est, il doit agir comme nation adulte et prendre ses propres responsabilités Je ne crois pas qu'aujourd'hui les Canadiens tiennent à ce que le parlement du Royaume-Uni soit chargé de surveiller la façon dont nous administrons les affaires du Canada ».

Voici maintenant les principales étapes qui ont précédé la promulgation de l'amendement n° 2 de 1949:

- 1° Résolution de la Chambre des communes demandant qu'une adresse en termes exprès soit présentée à Sa Majesté;
- 2° Résolution analogue du Sénat;
- 3° Dépôt et adoption par le Parlement du Royaume-Uni d'un projet de loi tendant à porter l'adresse au Trône;
- 4° Sanction royale.

Si l'on compare la résolution présentée le 17 octobre 1949 à la Chambre des communes du Canada avec l'Acte adopté dans la suite par le Parlement du Royaume-Uni, on constate que la disposition prévoyant des exceptions aux pouvoirs d'amendement conférés au Parlement fédéral a été étendue dans l'intervalle. Cela tient, premièrement, à ce qu'un amendement a été proposé par un député de l'Opposition et accepté par le Gouvernement et, en second lieu, à ce que le Gouvernement a présenté un sous-amendement qui fut accepté par le parrain de l'amendement. L'effet de l'amendement et du sous-amendement fut de donner à la résolution primitive la forme qu'elle a reçue, après de légères modifications rédactionnelles, dans le statut du Royaume-Uni.

Effet de l'amendement de 1949

Quelle est la portée de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n° 2 de 1949? En clôturant le débat sur la résolution présentée à la Chambre des communes, le Premier ministre déclara qu'il y avait trois groupes de questions qui pourraient nécessiter à l'occasion des amendements à la Constitution du Canada:

De même que certaines questions relèvent exclusivement des provinces, de même certaines autres sont du ressort exclusif du pouvoir fédéral, cependant que d'autres encore intéressent à la fois les provinces et le pouvoir fédéral; c'est dans cette dernière catégorie qu'entrerait nécessairement un transfert d'autorité du Parlement à une législature, ou d'une ou plusieurs législatures au Parlement. Nous disons donc aux législatures provinciales: avant d'aborder le problème ardu que pose l'adoption d'une procédure permettant le transfert de certaines attributions d'un pouvoir à l'autre, nous allons nous mettre dans la même position que vous. Nous laisserons de côté pour l'instant les questions qui intéressent les provinces. Nous allons assurer immédiatement au Parlement fédéral, à l'égard des questions qui sont exclusivement de notre ressort, la position dans laquelle les législatures provinciales se trouvent depuis 1867, puis nous convoquerons les représentants des provinces et tâcherons d'arrêter avec eux une procédure pour modifier, au Canada même, les autres dispositions auxquelles elles ne peuvent toucher en vertu du paragraphe 1 de l'article 92 et

auxquelles nous n'aurons pas le droit de toucher en vertu du nouveau paragraphe 1 de l'article 91. Jusqu'à ce que nous nous soyons mis d'accord sur une telle procédure, nous devons continuer de recourir au parlement de Westminster pour obtenir les amendements jugés nécessaires. Cependant, de tous les amendements adoptés jusqu'ici, deux seulement entraient dans la catégorie de ceux qui nécessiteraient un recours à Londres. Les neuf autres amendements portaient sur des questions que les parlementaires canadiens peuvent désormais régler eux-mêmes.

L'article 92 (1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique se lit comme suit:

Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir:

1. L'amendement de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf des dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur.

Le Premier ministre souligna que l'Acte ferait disparaître l'anomalie que comporte la présence dans la constitution canadienne de dispositions autorisant des amendements en matière purement provinciale, tandis qu'aucune disposition n'autorise encore d'amendements en matière purement fédérale. Puis, il y a le troisième groupe de sujets, qui intéressent à la fois les pouvoirs fédéral et provinciaux. Le Premier ministre ajouta qu'une conférence fédérale-provinciale serait convoquée pour réaliser un accord sur les moyens de régler ces questions et que déjà il avait communiqué avec les autorités provinciales à ce sujet.

Projet de consultation entre Ottawa et les provinces

Le 14 septembre 1949, veille de l'ouverture du Parlement, le Premier ministre avait adressé la lettre suivante aux premiers ministres des provinces:

Mon cher Premier ministre,

Depuis quelque temps, le gouvernement cherche à trouver un moyen satisfaisant d'éviter la formalité nécessaire, chaque fois qu'il est besoin d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, d'avoir à s'adresser au Parlement du Royaume-Uni. Si étroite que soit notre association à un autre pays, le fait que nous soyons obligés de recourir à son Parlement, pour décider de choses qui nous concernent en tant que nation, ne concorde pas avec notre statut de nation autonome. Du reste, il est devenu de plus en plus évident au gouvernement que le Parlement du Royaume-Uni ne tient pas à perpétuer, plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire, l'anomalie de la situation actuelle.

Avant les dernières élections, j'ai déclaré en maintes occasions que le gouvernement était d'avis qu'il était opportun d'élaborer un mode d'amender au Canada notre propre constitution et que tout procédé à cet effet devrait comporter les garanties les plus formelles pour la protection de la juridiction et des droits provinciaux, ainsi que de l'usage des langues officielles et des autres droits qui sont le dépôt sacré de notre unité nationale.

J'ai aussi déclaré que le gouvernement avait l'intention de consulter, après les élections, les gouvernements provinciaux afin de trouver un procédé acceptable à tous les Canadiens, par lequel le Canada pourrait amender sa propre constitution.

A
des p
la cor
La Co
I
tres p
l'Amé
comm
minis

Mars

Nous reconnaissons, mes collègues et moi, qu'il ne sera pas facile de trouver un mode satisfaisant et général d'amender notre constitution; en conséquence, le gouvernement a décidé de soumettre à notre Parlement, à la prochaine session, une adresse priant le Parlement du Royaume-Uni de conférer au Parlement du Canada le droit de modifier la constitution du Canada, quant aux affaires ne relevant pas de la compétence des législatures des provinces, et ne touchant pas aux droits et privilèges constitutionnels des provinces, ni aux droits et privilèges actuels en matière d'éducation, ou relatifs à l'usage des langues française et anglaise.

Un tel amendement accorderait au Parlement canadien, sur les aspects purement fédéraux de notre constitution, la même juridiction que possèdent déjà les législatures des provinces sur la constitution provinciale, tout en donnant à la fois à la juridiction et aux droits provinciaux, ainsi qu'aux droits historiques des minorités, l'assurance explicite d'une protection légale qui, à notre sens, devrait exister.

Nous reconnaissons qu'il est possible qu'il faille, de temps en temps, dans l'intérêt national, amender des clauses de la constitution qui intéressent à la fois les autorités fédérale et provinciales, et qu'il importe de trouver un mode généralement acceptable de faire au Canada de tels amendements lorsqu'ils s'avèreront nécessaires.

Le gouvernement fédéral serait heureux d'avoir l'occasion de consulter, de la façon qui leur conviendrait le mieux, les gouvernements de toutes les provinces sur cette question, aussitôt que possible après la clôture de la prochaine session du Parlement. Si, entretemps, les gouvernements provinciaux trouvaient opportun la convocation d'une conférence préparatoire d'experts en matière constitutionnelle, nous serons prêts à y participer.

Notre but est d'en arriver aussitôt que possible à une entente sur le mode d'amendement qui libérera le Parlement du Royaume-Uni d'une obligation embarrassante, et donnera au Canada pleine et entière responsabilité sous tous les aspects de notre vie nationale.

À cette fin, nous serons heureux d'avoir la coopération de votre gouvernement et des gouvernements de toutes les autres provinces du Canada.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

Après un échange de correspondance avec chacun des premiers ministres des provinces, il fut décidé de convoquer la conférence fédérale-provinciale sur la constitution pour le mardi 10 janvier 1950.

La Conférence fédérale-provinciale

Le jour même de l'ouverture de la Conférence, à certains premiers ministres provinciaux qui avaient exprimé l'avis que les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (n^o 2) (1949) pourraient être interprétées comme conférant au Parlement fédéral des pouvoirs trop étendus, le Premier ministre répondit en ces termes:

En certains milieux, on s'est demandé avec inquiétude si les termes de l'Acte n^o 2 de 1949 ne pourraient pas être interprétés comme étant applicables aux sujets qui ne sont pas uniquement du ressort fédéral. On a dit que si nous examinons l'ensemble de notre problème, nous devons le faire de façon à dissiper cette inquiétude.

Je n'y vois pas d'objection. Quant à examiner tous les aspects du problème, nous ne voudrions sûrement pas nous faire reprocher un jour d'avoir édicté

un texte législatif qui nous empêche d'inspirer au peuple canadien la conviction que nous entendons tous agir équitablement les uns envers les autres . . .

J'ajouterai un dernier mot. Qu'on n'aille pas croire que nous chercherons à invoquer l'amendement n° 2 de 1949 pour nous refuser à faire quoi que ce soit qui puisse aider à créer le sentiment de confiance que nous espérons tous, je pense, inspirer au peuple devant lequel nous sommes responsables.

Le Premier ministre souligna en outre que, depuis l'adoption de la loi de la Cour suprême 1949, il incombe désormais à ce tribunal de se prononcer en dernier ressort sur tous les procès intentés au Canada et, par suite, de déterminer la portée de l'Acte n° 2 de 1949.

Le jour suivant, répondant à une question posée par l'un des premiers ministres provinciaux, il précisa sa pensée: « Ce que j'ai dit, c'est que nous ne voyons pas d'objection à ce que la discussion d'une procédure d'ensemble porte sur tous les points en jeu; mais . . . je n'ai pas voulu dire que nous serions disposés, si l'accord ne se fait sur aucun autre point, à demander la révocation de la loi de 1949. Dans une procédure générale, cette loi disparaîtrait; mais je n'ai pas voulu dire qu'elle disparaîtrait s'il n'y avait pas de procédure d'ensemble . . . »



PARLEMENTAIRES JAPONAIS À OTTAWA

Photo: Capital Press

Des parlementaires japonais venus en délégation à Ottawa en février dernier écoutent une conférence de M. Léon Raymond, greffier de la Chambre des communes, sur le système parlementaire du Canada. Au fond, de gauche à droite: M. Arthur Beaudesne, ancien greffier de la Chambre des communes; M. Raymond; M. L. C. Moyer, greffier du Sénat; M. E. R. Hopkins, greffier adjoint de la Chambre des communes.

Le dernier jour de la Conférence, le Comité des procureurs généraux pré-
senta le rapport suivant:

Le comité soumet les projets de résolution suivants:

1. Que les dispositions des Actes de l'Amérique du Nord britannique de 1867 à 1949 et d'autres lois constitutionnelles soient groupées sous six chefs, savoir:

- (1) Dispositions intéressant uniquement le Parlement fédéral.
- (2) Dispositions intéressant uniquement les assemblées législatives provinciales.
- (3) Dispositions intéressant le Parlement fédéral et une ou plusieurs assemblées législatives provinciales, mais non pas toutes.
- (4) Dispositions intéressant le Parlement fédéral et toutes les assemblées législatives provinciales.
- (5) Dispositions intéressant les droits fondamentaux (comme, par exemple, mais sans restriction, l'éducation, la langue, la célébration du mariage, l'administration de la justice, les biens provinciaux en fait de terres, mines et autres ressources naturelles), et la modification des modes d'amendement.

(6) Dispositions à abroger.

2. Qu'à l'égard du groupe (1), la modification soit effectuée par une loi du Parlement canadien.

3. Qu'à l'égard du groupe (2), la modification soit effectuée par une loi de l'assemblée législative provinciale.

4. Qu'à l'égard du groupe (3), soient adoptées des dispositions permettant la modification par une loi du Parlement canadien et une loi de chacune des assemblées législatives provinciales intéressées.

5. Qu'à l'égard du groupe (4), soient adoptées des dispositions permettant la modification par une loi du Parlement canadien et des lois adoptées par telle majorité des assemblées législatives et à telles conditions supplémentaires (le cas échéant) qui pourront être déterminées.

6. Qu'à l'égard du groupe (5), soient adoptées des dispositions permettant la modification par une loi du Parlement canadien et des lois de toutes les assemblées législatives provinciales.

7. Il est proposé qu'à l'égard des formalités à suivre en vue de modifier les catégories (3) à (6) inclusivement, qui figurent à l'alinéa 1, une ou plusieurs des assemblées législatives provinciales ou le Parlement canadien puissent prendre l'initiative.

8. De l'avis du comité, il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour la question de la délégation des pouvoirs.

Le ministre de la Justice, en présentant le rapport, déclara qu'il avait été adopté à l'unanimité; la Conférence, à son tour, l'adopta sans voix dissidente.

Création d'une commission permanente

La Conférence décida qu'il n'y avait pas lieu d'aller plus loin dans la répartition des articles des Actes de l'Amérique du Nord britannique entre les divers groupes convenus avant que chaque Gouvernement et un comité technique en eussent fait une étude préliminaire. En conséquence, la Conférence adopta la résolution suivante:

Il est résolu que la Conférence adopte les propositions suivantes:

- (1) Que soit nommée une commission permanente représentant le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.
- (2) Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux communiquent à la commission, le plus tôt possible, leurs points de vue touchant le classement, dans les catégories proposées, de chaque article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), modifié et de toutes les autres lois constitutionnelles du Parlement du Royaume-Uni ou autres documents constitutionnels concernant le Canada.
- (3) Que la commission permanente tente par tous les moyens possibles de concilier les points de vue du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.
- (4) Que la commission communique, le plus tôt possible, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux les résultats de ses travaux.
- (5) Que la conférence se réunisse alors de nouveau afin de déterminer définitivement la méthode de modification à proposer aux divers organismes législatifs intéressés.

Le 12 janvier 1950, la commission permanente tint une brève réunion d'organisation à laquelle elle nomma deux secrétaires conjoints. Cette commission se réunira probablement de nouveau après que tous les gouvernements auront formulé leurs points de vue.

Au cas où l'on ne pourrait en arriver à un accord d'ensemble, la situation restera telle qu'elle est actuellement. Les législatures provinciales auront le pouvoir de modifier les parties de la constitution qui sont d'intérêt purement provincial; le Parlement fédéral aura le pouvoir de modifier les parties de la constitution qui sont d'intérêt purement fédéral. Mais les parties qui présentent un intérêt commun pour le gouvernement fédéral et pour les gouvernements provinciaux ne feront l'objet d'aucune disposition permettant de les modifier au Canada. À ce propos, le Premier ministre a déclaré: « Les autorités fédérales n'auraient le pouvoir de rien changer dans la constitution de ce qui intéresse à la fois les autorités fédérales et les autorités provinciales. C'est pourquoi nous avons prié le Parlement de Westminster de déclarer que le Parlement canadien ne peut toucher ni aux sujets qui relèvent de la compétence provinciale, ni aux droits et privilèges des assemblées législatives et gouvernements des provinces, ni aux droits des minorités en ce qui concerne les écoles et l'usage des langues anglaise et française. Aucune autorité canadienne n'aura le pouvoir de modifier la constitution en ce qui concerne l'un quelconque de ces sujets tant que nous n'aurons pu nous entendre avec les autorités des provinces sur une méthode satisfaisante d'amendement ».

Le 22 novembre 1949, M. Saint-Laurent déclara au cours d'une radio-allocation:

Nous avons maintenant fait tout ce que le Parlement fédéral pouvait faire de son propre chef. Désormais, nous pourrons régler tous les litiges canadiens devant des tribunaux canadiens. Nous avons même au Canada, dans une certaine mesure, le pouvoir de modifier notre constitution.

gou
le c
mo

sis
bu
Les
pli et su
des étap
le Parle
les docu

1.
2.
3.
4.
5.

6
7

Mars

Il dépendra du bon vouloir, de la coopération et du sens politique des gouvernements provinciaux comme du gouvernement fédéral que nous faisons le dernier pas, celui qui consistera à situer chez nous, au Canada, le pouvoir de modifier notre constitution sous quelque aspect que ce soit.

Je crois que la grande majorité des Canadiens souhaite que nous réussissions. Et j'espère qu'à la fin de 1950 le Canada aura assumé tous les attributs et toutes les responsabilités de la souveraineté entière.

Les lecteurs qui aimeraient se renseigner davantage sur le travail accompli et sur le contexte politique de ce que notre Premier ministre a appelé « l'une des étapes les plus importantes de l'évolution constitutionnelle du Canada dont le Parlement ait été saisi depuis la Confédération », auront intérêt à consulter les documents et ouvrages dont la liste suit:

1. *Actes de l'Amérique du Nord britannique et Lois connexes (1867-1948)*;
Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada); prix: \$1.50.
2. *The Government of Canada*,
par R. MacGregor Dawson; University of Toronto Press, 1948.
3. *Évolution de la Constitution canadienne*,
brochure publiée par le Bureau de la statistique du ministère du Commerce, octobre 1945.
4. *Problems of Canadian Sovereignty*,
par Maurice Ollivier; Canada Law Book Company, Toronto, 1945.
5. *Hansard*,
compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, première session de la 21^e Législature; Vol. 89, nos 1 (15 sept.), 22 (17 oct.), 23 (18 oct.), 25 (20 oct.), 30 (27 oct.). Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada); prix: 0.05c. chaque copie.
6. *Compte rendu des séances de la Conférence fédérale-provinciale au sujet de la Constitution, du 10 au 12 janvier 1950*;
Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).
7. On peut se procurer les textes suivants en s'adressant à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures:

Reproduction n° 34, 1947,	<i>Why and How Canada Federated</i> , —par Wilfrid Eggleston.
Reproduction n° 28, révisée en janvier 1950,	<i>La Constitution et le Gouvernement du Canada.</i>
Feuille documentaire n° 4, 1949,	<i>Organisation politique du Canada.</i>
Feuille documentaire n° 5, 1949,	<i>Le Canada et le Commonwealth.</i>
Reproduction n° 68,	<i>Cabinet Government in Canada</i> , —par A. D. P. Heeney, C.R. <i>Reproduction du numéro d'août 1946 du Canadian Journal of Eco- nomics and Political Science.</i>

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Dixième session du Conseil économique et social

LA DIXIÈME SESSION du Conseil économique et social s'est ouverte à Lake Success le 7 février et l'on prévoit qu'elle prendra fin au début de mars. Le Conseil se réunit deux fois par année; sa onzième session aura lieu à Genève en juillet prochain.

Le Canada, qui avait été membre du Conseil économique et social depuis sa création (1946) jusqu'en 1948, vient d'y être élu de nouveau après un intervalle d'un an, pour un mandat de trois ans. La délégation du Canada était dirigée par M. Raymond Eudes, député. M. George Davidson, sous-ministre du Bien-être social, et M. Sydney Pierce, sous-ministre associé du Commerce, en faisaient partie à titre de délégués suppléants.

Bien que le Conseil économique et social se compose de dix-huit États membres, quinze seulement ont participé aux travaux de la dixième session. Les représentants de l'Union soviétique, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie se sont retirés dès le premier jour, après qu'eut échoué leur tentative d'exclure le représentant de la Chine nationaliste. L'absence des délégations de l'Europe orientale a produit un effet marqué sur la dixième session. Comme il n'y a eu aucun des discours habituels de propagande, ni aucune des attaques contre les pays non communistes et des contre-attaques qu'elles provoquaient, le Conseil a pu s'acquitter de sa tâche avec sérieux, dans une atmosphère de coopération et de bonne volonté. La session durera environ deux semaines de moins qu'à l'ordinaire, ce qui est dû sans doute à la nature de l'ordre du jour mais aussi, pour une bonne part, à l'absence des délégations communistes. Il n'en reste pas moins que la non-participation de ces trois membres du Conseil était regrettable, car une partie importante de la population du globe se voyait ainsi dans l'impossibilité d'appuyer l'effort commun que font les Nations Unies pour relever le niveau économique et social des peuples.

Le Conseil s'est d'abord occupé d'élire son bureau pour l'année 1950. Les représentants suivants ont été élus à l'unanimité:

Président: M. Hernan Santa Cruz (Chili)

1^{er} vice-président: sir Ramaswami Mudaliar (Inde)

2^e vice-président: M. Fernand Dehousse (Belgique)

Sir Ramaswami Mudaliar a présidé la Commission des questions économiques, M. Dehousse la Commission des questions sociales, et M. Santa Cruz les séances plénières du Conseil.

Nombreux problèmes à l'étude

Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient nombreuses et variées mais la plupart, et surtout les plus importantes, avaient déjà été étudiées aux sessions antérieures; le Conseil n'a guère, cette fois, abordé de problèmes nouveaux. Il a pris connaissance des rapports de plusieurs institutions spécialisées

La dixième
M. Hernan
des membr
du Bien-êtr
ministre as

et de cer
internati
sociales,
sion éco
perman
présent
d'attent
instituti
vié de
travaux

La
ont pri
l'ocasi
change
suscite
à un ex
aux go
dans le
interna
Mars 19



Photo: ONU

RÉUNION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

La dixième session du Conseil économique et social s'est ouverte le 7 février à Lake-Success. M. Hernan Santa Cruz (Chili), qui en a été élu président à l'unanimité, apparaît ci-dessus, entouré des membres de la délégation du Canada. De gauche à droite: M. G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social, délégué suppléant; M. Raymond Eudes, député, délégué; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce, délégué suppléant; M. J. W. Holmes, du ministère des Affaires extérieures, conseiller principal.

et de ceux des commissions administratives et régionales, y compris la Banque internationale, le Fonds monétaire international, la Commission des questions sociales, la Commission des questions économiques et de l'emploi, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission centrale permanente pour l'opium. Les autres institutions spécialisées et commissions présenteront leurs rapports à la session d'été. Le Conseil doit accorder beaucoup d'attention à ces rapports, car c'est lui qui coordonne le travail de toutes les institutions spécialisées et qui, en outre, est directement responsable de l'activité de ses commissions administratives et régionales, auxquelles il confie les travaux relevant de certains domaines économiques ou sociaux.

La situation économique mondiale a fait l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part presque toutes les délégations. Ce débat a lieu tous les ans à l'occasion du rapport que présente le Secrétaire général sur les principaux changements économiques survenus au cours de l'année. Il n'a pas pour but de susciter des résolutions ou des recommandations précises, mais de donner lieu à un examen des conditions et des tendances de l'économie mondiale, de fournir aux gouvernements l'occasion d'échanger leurs vues sur la situation existant dans leurs propres pays et de suggérer des mesures propres à élever le niveau international de l'activité économique.

Le 24 février, le représentant du Canada a exposé son attitude en ces termes: « Nous nous rendons bien compte, au Canada, de la nécessité de maintenir la stabilité de nos marchés extérieurs et d'orienter l'économie internationale d'une façon qui favorise le retour prochain au multilatéralisme des échanges, à la convertibilité des devises et à d'autres méthodes que nous jugeons indispensables au maintien de la prospérité internationale ».

L'embauchage intégral

La plus importante question économique figurant à l'ordre du jour était probablement celle de « l'embauchage intégral ». Le débat qui a eu lieu à ce sujet fut occasionné par la présentation du rapport d'une commission d'experts qui recommandait l'adoption, sur le plan national et international, de mesures propres à réaliser et à maintenir l'embauchage intégral. Toutes les délégations ont reconnu l'excellence du travail accompli par la commission d'experts et ont insisté sur la nécessité pour les gouvernements des États membres d'étudier le rapport de cette commission. Comme le rapport n'avait pas été présenté assez tôt pour qu'on pût l'étudier avant cette dixième session, les membres du Conseil ont convenu à l'unanimité de reporter à la prochaine session l'étude des recommandations qu'il renferme et de prier, dans l'intervalle, tous les États membres des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales d'étudier le rapport et de communiquer leurs commentaires au Secrétaire général. Les membres du Conseil économique et social sont particulièrement invités à se préparer au débat qui portera sur les recommandations des experts et, s'ils le désirent, à présenter d'autres propositions. Bien que l'étude détaillée du rapport ait été remise à la onzième session, les délégations en ont fait dès la présente session un examen préliminaire assez poussé; toutes les déclarations ont marqué la grande importance que les gouvernements attachent à cet aspect des travaux du Conseil.

Liberté d'association

Au nombre des questions d'intérêt social qu'a examinées le Conseil se trouve le problème de la liberté d'association envisagée au point de vue des droits des syndicats ouvriers. Le conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail avait approuvé, lors de sa réunion de Mysore (Inde) tenue en janvier, la création d'une Commission d'enquête et de conciliation qui devait être saisie de toutes les prétendues violations des droits des syndicats ouvriers envisagés en fonction de la liberté d'association. Après en avoir étudié la nature et les rouages prévus, le Conseil économique et social a accepté au nom des Nations Unies les services de cette commission. Le Conseil connaîtra en première instance des accusations portées contre les États qui ne font pas partie de l'OIT et décidera, s'il y a lieu, de charger la Commission de mener une enquête sur chaque cas. De plus, la Commission fera tenir régulièrement au Conseil des rapports sur son activité.

Le Conseil a également approuvé, pour 1950, les programmes de travail de sa Commission des questions sociales, en ce qui concerne le bien-être familial, l'habitation, l'urbanisme et l'embellissement des régions rurales, ainsi que la réadaptation des infirmes.

Duran
autres que
cièrement
ainsi qu'un
Commissio
C
La Co
Affaires ex
semaines
concernan
taires. Le
réfugiés, a
du consen
générale. L
document
délivrent
Un p
de ses cla
droit.
Le p
commenta
et social.
La C
d'élaborer
droit. Il a
tions que
Mars 19

Durant la dernière semaine de la session, le Conseil devra étudier, entre autres questions importantes, les méthodes à prendre pour encourager financièrement le développement économique des pays insuffisamment développés, ainsi qu'un projet d'enquête sur le travail forcé et un rapport provisoire de la Commission spéciale sur l'esclavage.

Commission spéciale de l'apatridie et des questions connexes

La Commission spéciale, que préside M. Leslie Chance, du ministère des Affaires extérieures, a clos le 17 février 1950 la session qu'elle tenait depuis cinq semaines à Lake-Success. La Commission a rédigé un projet de convention concernant les droits, privilèges et devoirs des réfugiés dans les pays signataires. Le projet de convention énumère un certain nombre de catégories de réfugiés, auxquelles d'autres groupes pourront être ajoutés de temps à autre du consentement des pays signataires et sur la recommandation de l'Assemblée générale. L'une des dispositions les plus importantes porte sur l'adoption d'un document uniforme de voyage qui mettrait fin à la multiplicité des papiers que délivrent actuellement les divers pays.

Un protocole au projet de convention prévoit l'application de certaines de ses clauses aux personnes qui, sans être des réfugiés, sont des apatrides de droit.

Le projet de convention et de protocole sera soumis immédiatement aux commentaires des gouvernements, puis à l'approbation du Conseil économique et social.

La Commission a décidé de prier la Commission du droit international d'élaborer un projet de convention visant à prévenir et à abolir l'apatridie de droit. Il a été formulé un certain nombre de suggestions sur le genre de situations que cette convention devrait pouvoir régler.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Conférence de Colombo

LE 22 FÉVRIER, lors du débat sur l'adresse en réponse au discours trône, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait un exposé sur les travaux de la Conférence du Commonwealth sur les affaires étrangères, qui a eu lieu à Colombo (Ceylan). On trouvera un compte rendu de son discours à la page 87.

Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara

Le 27 février 1950, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposait à la Chambre des copies du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara. Ce Traité était signé le même jour à Washington par l'ambassadeur du Canada, M. Hume Wrong. Le chef de l'opposition, M. George A. Drew, s'est déclaré satisfait « non seulement de ce que le traité accroîtra la production d'énergie d'une région du pays, mais aussi de ce qu'il témoigne de la collaboration amicale et efficace qui règne entre les États-Unis et le Canada ».

Nomination de représentants commerciaux

En réponse à une interpellation de M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel, M. Pearson a déclaré le 24 février: « Le Canada désire vivement étendre sa représentation commerciale et diplomatique à tous les pays où il trouverait intérêt à le faire, mais l'extension des services diplomatiques et commerciaux est subordonnée à certaines considérations financières et autres ».

Énergie atomique

Le 22 février, répondant à une question de M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel, concernant l'échange de renseignements sur l'énergie atomique entre le Canada et les États-Unis, le Premier ministre a déclaré: « Des échanges de vues et des négociations ont lieu constamment entre les représentants du Canada et ceux des États-Unis sur les moyens par lesquels les deux pays peuvent le mieux profiter de toutes les données connues ».

Transport aérien

Le 21 février, M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a répondu dans les termes suivants à une interpellation du député libéral indépendant de Témiscouata, M. Jean-François Pouliot, concernant le projet de construction en commun, par le Canada et les États-Unis, d'un aéroport à Windsor (Ontario): « Je suis en mesure de dire que cette proposition n'a pas été discutée, mais qu'il est question de la discuter à une date ultérieure. Pour ce qui est d'accorder des droits d'extraterritorialité aux États-Unis, je pense que mon honorable ami sait parfaitement que la réponse du Canada est: non ».

*Pour le texte de la déclaration de M. Pearson à ce sujet, voir page 115.

TRAITÉ RELATIF AUX EAUX DU NIAGARA

M. L. B. PEARSON, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 27 février 1950, au sujet de la dérivation des eaux du Niagara pour la production d'énergie hydro-électrique:

Nous rendant à la suggestion du Gouvernement des États-Unis, nous avons examiné avec lui la possibilité de modifier l'Article V du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes en ce qui concerne l'utilisation des eaux du Niagara nécessaires à la production d'énergie hydro-électrique. Nous avons eu, au cours de ces pourparlers, le concours précieux du président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et du président de la Commission des parcs de Niagara. Ces pourparlers ont abouti à un traité sur la dérivation des eaux du Niagara. Je suis en mesure de faire connaître que ce Traité est signé aujourd'hui même à Washington par le secrétaire d'État des États-Unis, l'honorable Dean Acheson, et l'ambassadeur du Canada, M. Hume Wrong. Je dépose aujourd'hui des copies anglaises et françaises du Traité.

Le Traité de 1909 concernant les eaux limitrophes autorisait la dérivation par les États-Unis de 20,000 pieds cubes d'eau par seconde et la dérivation par



Photo: Harris and Ewing

SIGNATURE DU TRAITÉ CONCERNANT LA DÉRIVATION DES EAUX DU NIAGARA.

M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis, à gauche, et M. Hume Wrong, ambassadeur du Canada à Washington, signent un traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, qui permettra au Canada de produire plus d'énergie électrique dans cette région. À l'arrière-plan, M. Herbert Lehman, sénateur de l'État de New-York.

le Canada de 36,000 pieds cubes par seconde. Bien qu'il fût ainsi loisible au Canada d'utiliser plus d'eau que les États-Unis, l'énergie hydro-électrique produite par la part supplémentaire du Canada a été exportée aux États-Unis. En conséquence, chaque pays a pu utiliser l'énergie produite par environ moitié de l'eau rendue disponible par le Traité de 1909.

Au cours de la seconde guerre mondiale, l'autorisation a été donnée, à titre provisoire, d'opérer des dérivations additionnelles de 13,000 pieds cubes par seconde du côté canadien, et de 12,500 pieds cubes par seconde du côté des États-Unis.

Le nouveau Traité du Niagara réserve des quantités d'eau suffisantes pour les chutes et les rapides, mais autorise en même temps l'utilisation de toutes les quantités d'eau qui restent pour la production de l'énergie hydro-électrique. Comme ces eaux seront, pour la première fois, partagées également entre les deux pays, nous avons, par l'intermédiaire de notre ambassade à Washington, fait savoir au Gouvernement des États-Unis que, lorsque des installations auront été aménagées en territoire américain afin d'utiliser toute la part d'eau qui revient aux États-Unis, les permis canadiens d'exportation alors en vigueur ne seront pas renouvelés à moins que les circonstances existant alors au Canada ne rendent souhaitable une telle mesure.

Il est impossible de prévoir avec exactitude la quantité d'eau additionnelle que ce Traité permettra au Canada d'employer, car, avant d'utiliser le débit irrégulier de la rivière Niagara, il faudra voir à préserver la beauté panoramique de la cataracte et des rapides. On s'attend toutefois qu'en temps normal les deux pays pourront utiliser une plus grande quantité d'eau qu'auparavant. D'autre part, maintenant qu'un accord permanent a remplacé les arrangements provisoires du temps de guerre, il sera possible de construire de nouvelles centrales hydro-électriques des plus modernes afin de remplacer un certain nombre d'usines existantes qui ne peuvent tirer le meilleur parti possible des eaux disponibles. Pour ces deux raisons, on peut compter sur une augmentation sensible de la quantité d'énergie hydro-électrique à Niagara dès que le Traité aura été ratifié et que les nouvelles centrales auront été construites.

Il n'en faut pas moins se rappeler que le besoin d'électricité continue de s'accroître et que cette augmentation de la production à Niagara ne saurait répondre à toute la demande de l'Ontario et de l'État de New-York. La seule façon de répondre entièrement à cette demande serait d'exploiter au maximum le potentiel hydro-électrique du Saint-Laurent. L'augmentation de la production d'énergie à Niagara devrait permettre d'attendre la construction des aménagements du Saint-Laurent, dont le besoin reste aussi urgent que jamais. Le nouveau Traité de dérivation des eaux du Niagara ne diminue en rien l'intérêt qu'a le Canada à voir ratifier bientôt par les deux Gouvernements l'Accord de 1941 sur la canalisation et l'aménagement du Saint-Laurent.

Le Traité renferme deux dispositions qui visent à protéger et à embellir le pittoresque de la rivière et de la cataracte. Il prévoit la prompt construction d'ouvrages de protection propres à assurer une nappe d'eau continue sur la crête de la cataracte, en distribuant les eaux plus uniformément. Le Traité prévoit que le débit des chutes et des rapides ne devra pas être réduit au-dessous du niveau qui, d'après l'expérience acquise, est nécessaire pour préserver la beauté du paysage.

Le Président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario m'a fait savoir que ce Traité reçoit toute l'approbation du Premier ministre de la province, de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et de la Commission des parcs de Niagara.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Rapport annuel du Ministère des Affaires extérieures du Canada, 1949

LE RAPPORT ANNUEL a été déposé à la Chambre des communes le 28 février. Comme l'an dernier, il expose l'activité du ministère sur une base fonctionnelle plutôt que géographique, bien qu'il renferme les rubriques suivantes: Commonwealth, Europe, Amérique et Extrême-Orient. Les autres chapitres sont intitulés: Nations Unies, Questions économiques, Questions juridiques, Division de liaison avec la Défense, Information, Questions consulaires, Personnel, Protocole, Administration.

Les rapports sur les missions de l'extérieur sont groupés dans les chapitres auxquels ils se rapportent, et l'ensemble de l'activité de ces missions est exposé brièvement au chapitre « Organisation du ministère ». Le rapport renferme en outre une carte dépliant du monde, sur laquelle sont indiqués les postes diplomatiques et consulaires du Canada. Il existe actuellement quarante-huit de ces postes, dont quatre ont été ouverts en 1949. Le haut commissariat du Canada à Terre-Neuve a été fermé lorsque Terre-Neuve s'est unie au Canada et, en décembre 1949, un haut commissaire a été nommé au Pakistan.

Parmi les questions politiques que le Rapport expose le plus longuement, il y a lieu de signaler l'union de Terre-Neuve au Canada, l'établissement de la République fédérale d'Allemagne, les progrès réalisés dans la rédaction du traité de paix avec l'Autriche, la persécution religieuse dans les pays de la zone soviétique, la question des trésors polonais, le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, la situation chinoise et l'instauration de la République des États-Unis d'Indonésie. Comme le ministère doit publier sous peu un rapport détaillé sur le sujet (*Le Canada et les Nations Unies*, Recueil des conférences 1949, n° 1), le rôle que le Canada a joué dans les divers organismes des Nations Unies n'est indiqué qu'à grands traits dans le Rapport annuel.

La crise du sterling, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les télécommunications internationales forment les principaux sujets du chapitre intitulé Questions économiques. Le chapitre des Questions juridiques traite de la Commission internationale des eaux limitrophes, des réclamations de guerre et de l'effet juridique de l'union sur les accords engageant Terre-Neuve. Le chapitre relatif à la Division de liaison avec la Défense expose les progrès que marque la mise sur pied de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et traite brièvement de l'énergie atomique.

Le chapitre concernant le Protocole a trait aux représentants diplomatiques et consulaires au Canada. L'activité consulaire d'Ottawa et des bureaux de l'extérieur fait l'objet d'un autre chapitre. Le Rapport traite également de la Division de l'Information et de son activité, en ce qui concerne la liaison avec la presse, les relations culturelles et la diffusion de renseignements sur le Canada par l'imprimé et le film.

Le Rapport donne en outre des indications sur le recrutement, la formation et l'affectation des agents du service extérieur, ainsi que sur l'adoption de

méthodes administratives plus rigides et plus simples. Le Rapport se termine par six annexes, dont deux relatives aux accords internationaux conclus au cours de l'année, et aux conférences et réunions internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter; les quatre autres contiennent les listes suivantes: missions diplomatiques à l'extérieur: rang et endroit; chefs de mission du Commonwealth et de l'étranger au Canada; bureaux consulaires au Canada; publications du ministère.

On peut se procurer le Rapport en écrivant à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (prix: 25c.).

Brochure sur Terre-Neuve

LE MINISTÈRE DU COMMERCE publiera en mars 1950 une brochure intitulée *Terre-Neuve, Nouvelle Province du Canada*.

Le texte en a été préparé au ministère des Affaires extérieures; le chapitre sur la géographie physique de l'île ainsi que plusieurs cartes sont l'oeuvre du Bureau de géographie (devenu la Division de géographie du ministère des Mines et des Relevés techniques); et le Bureau de la statistique a fourni les statistiques et collaboré avec le ministère des Affaires extérieures à la révision et à la mise en page.

Le format (5½" x 8½") est le même que celui du manuel *Canada 1949*. Les photos, y compris trois pages de gravures en couleur sur Terre-Neuve occupent environ le quart de l'ouvrage. Outre une carte en couleur du Canada la brochure renferme six cartes illustrant la situation, le relief, le sous-sol, la distribution de la population, le réseau routier et les pêcheries de l'île. On y trouvera en annexe une bibliographie relative à Terre-Neuve et au Labrador.

Cette étude d'ensemble, enrichie d'abondantes statistiques, constitue une documentation de base destinée à faire connaître, tant au Canada qu'à l'extérieur, la nouvelle province canadienne. On pourra se procurer la brochure à l'extérieur, en s'adressant aux diverses missions du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce, ou encore, comme au Canada, en écrivant directement à l'Imprimeur du Roi, Ottawa. (prix: 25c.).

« Le Ministère des Affaires Extérieures », par M. Marcel Cadieux

IL N'EXISTAIT PAS JUSQU'ICI d'ouvrage en français sur le ministère des Affaires extérieures; et, même en anglais, il n'en existe qu'un seul: *Canadian Representation Abroad*, de M. Gordon Skilling. Si l'on songe que les Canadiens français ont un intérêt marqué pour la carrière diplomatique et que les universités de la province de Québec se préoccupent de plus en plus d'orienter leurs étudiants de ce côté, on conviendra que l'ouvrage de M. Marcel Cadieux, *Le Ministère des Affaires Extérieures*, vient combler une lacune. L'auteur, en qualité de chef de la division du Personnel au ministère des Affaires extérieures, a contribué à l'élaboration du programme de recrutement des agents du service extérieur. Et c'est ainsi qu'il a été amené à réfléchir sur quelques-uns des problèmes essentiels de notre service diplomatique.

L'ouvrage est tout spécialement dédié aux étudiants qui se destinent à la carrière. On y trouve donc un exposé des qualités et de la préparation requises

pour réussir aux concours d'admission, de l'organisation du ministère, du genre de travail qu'on y poursuit, des tâches qui y attendent les débutants, ainsi que de leurs perspectives d'avenir. Des conseils pratiques y sont donnés concernant les fautes à éviter à l'examen écrit et les attitudes qui provoquent l'antipathie des examinateurs à l'oral. Pour aider les étudiants à décider s'ils doivent s'orienter vers cette carrière, l'auteur donne aussi quelques précisions sur le métier de diplomate.

L'ouvrage s'adresse cependant à un public plus large que celui visé immédiatement par l'auteur. C'est ainsi qu'un chapitre a été consacré à l'esprit du ministère, à son rôle de coordination à Ottawa, et d'interprète du Canada à l'étranger. Dans les dernières pages du livre, l'auteur expose en outre ses opinions personnelles sur le problème de l'intégration des Canadiens français dans l'administration fédérale, et y met en relief le caractère démocratique des méthodes de recrutement employées par le ministère.

Ce livre qui vient de paraître aux Éditions Variétés, 1460, avenue Union, Montréal, P.Q., se vend \$1.00.

ACCORD AÉRIEN AVEC LA NORVÈGE

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES a annoncé, le 14 février 1950, qu'un accord bilatéral relatif aux services aériens entre le Canada et la Norvège avait été signé à Ottawa. M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé l'Accord au nom du Canada, et Son Excellence M. Daniel Steen, ministre de la Norvège au Canada, l'a signé au nom de son Gouvernement.

Cet accord est analogue à l'accord antérieur conclu par le Canada avec la Suède en 1947 et avec le Danemark en 1949, et prévoit le transport direct du trafic entre le Canada et la Norvège. L'aéroport de Gander, à Terre-Neuve, a été désigné comme l'aéroport du Canada où la Norvège pourra exercer ses droits de trafic.

Une ligne aérienne appartenant au Gouvernement norvégien forme, avec une ligne suédoise et une ligne danoise, le Réseau des lignes aériennes scandinaves. Cette société assure déjà la liaison avec le Canada en vertu des accords conclus antérieurement avec la Suède et le Danemark.

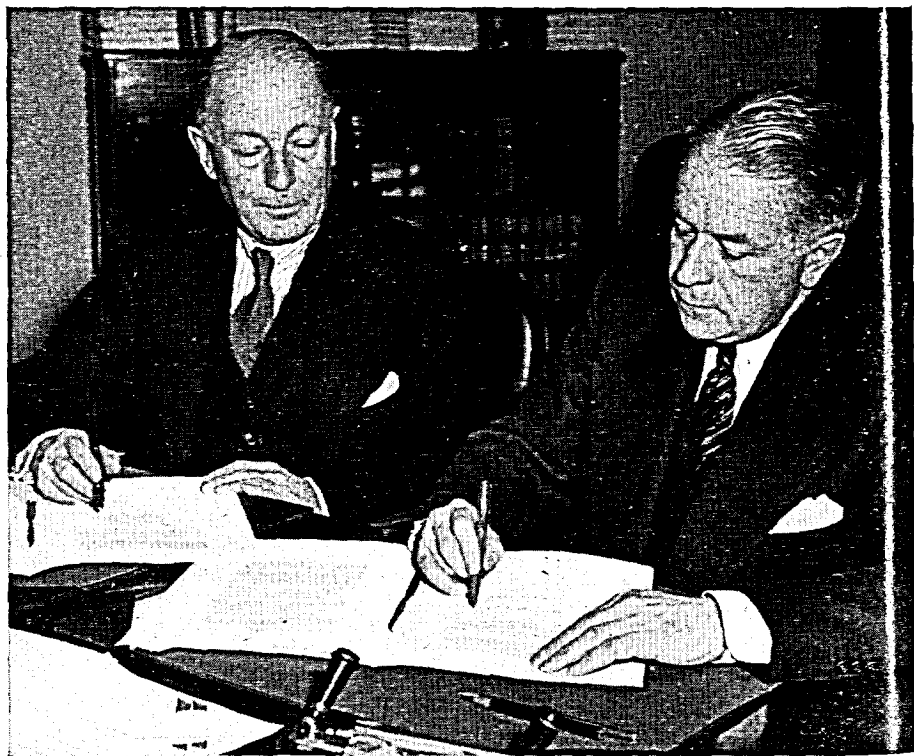


Photo: Capital Press

ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE

Son Excellence M. Daniel Steen, à gauche, et M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, signent à Ottawa, le 14 février 1950, un accord aérien bilatéral.

M. J.
missariat
M. R.
Canada à
M. A.
du Canad
M. G.
aux burea

Nominatio
Son Ex
neez a pr
ambassad
Avocat de
rages de
tait préc
stitutionn
été doy
eur de l'
ment où i
du Canad
l'appel d
Garcia M
octobre 1

Départs
Son Ex
ambassad
février a
aux proc
son pays
fonctions
12 mai
successeu
est charg

L'amb
ministère
Belokhvo
d'affaires

Exequatu
M. G.
Unis d'

M. D.
Unis d'
vriér.

Reconnan
M. H.
à Mont

Mars 1

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J.-A. Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Paris, a été affecté au haut commissariat du Canada à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1950.

M. R.H. Jay, des bureaux du ministère à Ottawa, a été affecté au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (Inde), le 15 février 1950.

M. A. S. McGill, des bureaux du ministère à Ottawa, a été affecté au haut commissariat du Canada au Cap (Afrique du Sud), le 9 février 1950.

M. G. A. Rau, du haut commissariat du Canada à Canberra (Australie), a été affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 1^{er} février 1950.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nomination

Son Excellence M. Agustin Nores Martinez a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur de l'Argentine, le 7 février. Avocat de profession et auteur de divers ouvrages de jurisprudence, M. Nores Martinez était précédemment professeur de droit constitutionnel et de géographie économique. Il a été doyen de la Faculté de droit, puis recteur de l'Université de Buenos-Aires. Au moment où il a été désigné comme ambassadeur du Canada, il était juge à la Cour fédérale d'appel de son pays. Il succède à M. Atilio Garcia Mellid qui a quitté le Canada en octobre 1949.

Départs

Son Excellence M. Manuel Cacho-Sousa, ambassadeur du Pérou, a démissionné le 2 février afin de se présenter comme candidat aux prochaines élections sénatoriales dans son pays. M. Cacho-Sousa était entré en fonctions comme ambassadeur au Canada le 12 mai 1949. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. César de la Fuente, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

L'ambassade de l'U.R.S.S. a avisé le ministère le 24 janvier que M. Nikolai D. Belokhovostikov, ancien conseiller et chargé d'affaires *ad interim*, avait définitivement

quitté le Canada. M. Belokhovostikov n'est pas revenu à son poste depuis qu'il a quitté Ottawa au mois de juin 1949 pour un séjour dans son pays, comme l'avait rapporté *Affaires extérieures* en juillet dernier.

M. Stanislav Klima, conseiller et chargé d'affaires *ad interim* à la légation de Tchécoslovaquie, a quitté Ottawa le 10 février. M. Zdenek Roskot, deuxième secrétaire, est maintenant chargé d'affaires *ad interim*.

M. E. L. Hechtermans, conseiller commercial à l'ambassade des Pays-Bas, le 30 janvier.

M. Marko Movre, deuxième secrétaire à la légation de Yougoslavie, le 30 janvier.

Le lieutenant-colonel Thomas R. Clarkin, attaché militaire adjoint à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 20 février.

M. Jacques Humbert, attaché commercial à l'ambassade de France, le 27 février.

M. Teodosio Cabada, ministre-conseiller aux affaires économiques, et M. Francisco Pardo de Zela G., attaché commercial à l'ambassade du Pérou, ont quitté Ottawa, leurs postes ayant été abolis par le gouvernement du Pérou.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Georges M. Graves, consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 1^{er} février.

M. Delano McKelvey, consul des États-Unis d'Amérique à Niagara-Falls, le 1^{er} février.

Reconnaissance définitive de:

M. Hans Widenfelt, vice-consul de Suède à Montréal, le 30 janvier.

Reconnaissance provisoire de:

M. Pierre Lefebvre, vice-consul de France à Québec, le 25 janvier.

M. le comte Serge de Fleury, consul de France à Winnipeg, le 26 janvier.

M. Peter K. Constan, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 2 février.

M. Carlos Gatón Richiez, consul de la République Dominicaine à Toronto, le 21 février.

M. Francisco Villagran, consul général du Mexique à Montréal, avec juridiction dans tout le Canada.

Départs

M. Antonio Mendez Fernandez, consul général du Mexique à Montréal, le 8 février.

M. Danilo Brugal Alfau, consul de la République Dominicaine à Toronto, le 13 février.

Visite de dignitaires

Une délégation de parlementaires japonais a visité Ottawa les 23 et 24 février.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis; M. R. E. Collins, le commandeur F. J. D. Pemberton, M.R.C. (R), de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission commerciale interalliée pour le Japon (Washington): M. J. H. English et M. D. W. Jackson, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité consultatif des restitutions (Tokyo): M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.

Commission mixte permanente canado-américaine de défense, section canadienne: le général A. G. L. McNaughton (président); le contre-amiral F. L. Houghton, sous-chef de l'état-major naval au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le major-général H. D. Graham, sous-chef de l'état-major général au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le vice-maréchal de l'Air, A. L. James, représentant de l'Air pour l'organisation aérienne au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.

Commission de l'énergie atomique (New-York): délégué, le général A. G. L. McNaughton; délégué suppléant, M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); conseillers, M. John Babbitt, du Conseil national de recherches, et le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale. Le Canada étant l'un des six pays sous les auspices desquels a été constituée la Commission de l'énergie atomique, il en est membre permanent au même titre que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York): représentant, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentants suppléants: M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux affaires extérieures;

M. R. G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures; M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); M. H. H. Carter, de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis (Washington et Ottawa), section canadienne: M. H. J. Carmichael, président de la Commission pour la défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Comité consultatif du siège des Nations Unies (New-York): M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. K. A. Greene, consul général à New-York (suppléant).

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève): M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant-commandeur A. R. Hewitt, le chef d'escadrille B. R. Rafuse et le major W. H. Finch, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Ottawa et Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. C. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.

Comité interallié des réparations (Bruxelles): M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Washington): M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis (suppléant).

Groupe d'étude du pacte de l'Atlantique-Nord (Washington): MM. G. Ignatieff, R. E. Collins et P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité de
lieu de réu
tion, ministr

Comité f
fense (lieu
Abbott, min

Comité m
de réunion
C Foulkes,

Commiss
onnements
lieu de réu
s-us-ministr

Conseil d

Comité a
social sur
connexes (N
février: M.
des Affaires
ministère d
ton.

Conféren
de sur la
adultes (O
février: le
djoint de
essionnelle
L. Campb
International
V. H. Bur
'Internatio
Paper Mill

Conféren
Syracuse,
George St
faune pour

Dixième
social (New
M. Raymo
George D
être socia
associé du
Holmes, l
M. G. K.
nada aux
Pollock, d
M. Côté,
ington; M
Affaires e

Première
sécurité,
février: M
la Comm

Troisième
rologique
H. H. Bir

Mars 195

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Comité financier et économique de défense (lieu de réunion variable): M. D. C. Abbott, ministre des Finances.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major général.

Commission de production et d'approvisionnement militaires de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Conseil de l'OACI (Montréal): le brigadier

C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Conseil de télécommunications du Commonwealth (Londres): M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada à Londres.

Commission des eaux limitrophes (lieu de réunion variable), section canadienne: M. J. A. Glen, président; M. George Spence; le général A. G. L. McNaughton.

Commission internationale des frontières (Canada-Etats-Unis): (lieu de réunion variable): M. J. M. Wardle, du ministère des Ressources et du Développement.

Comité des excédents alimentaires de l'OAA (Washington): M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture.

Conférences récentes

Comité ad hoc du Conseil économique et social sur l'apatridie et autres problèmes connexes (New-York), du 16 janvier au 16 février: M. Leslie G. Chance, du ministère des Affaires extérieures; M. R. M. Winter, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Conférence technique préparatoire tripartite sur la formation professionnelle des adultes (OIT) (Genève), du 23 janvier au 3 février: le brigadier J. E. Lyon, directeur adjoint de la Division de la formation professionnelle au ministère du Travail; M. Roy L. Campbell, secrétaire de la Canadian International Paper Co., Ltd. (Montréal); M. V. H. Burnell, premier vice-président de l'International Brotherhood of Pulp, Sulphite Paper Mill Workers (Cornwall).

Conférence de la faune du Nord-Est (Syracuse, New-York), du 2 au 4 février: M. George Sturrette, directeur fédéral de la faune pour l'Ontario.

Dixième session du Conseil économique et social (New-York), le 7 février: représentant, M. Raymond Eudes, député; suppléants: M. George Davidson, sous-ministre du Bien-être social, M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce; conseillers, M. J. W. Holmes, le major T. L. Pierce-Goulding et M. G. K. Grande, de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. J.-J.-M. Côté, de l'ambassade du Canada à Washington; Mlle M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures.

Première session du comité d'experts en sécurité sociale (Nouvelle-Zélande), le 8 février: M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission de l'assurance-chômage.

Troisième session de la convention météorologique de l'OACI (Paris), le 14 février: M. H. H. Bindon, du ministère des Transports.

Première convention technique sur le pétrole (Mexico), du 20 février au 4 mars: M. C.-P. Hébert, ambassadeur du Canada à Mexico; M. A. E. Blanchette, de l'ambassade du Canada à Mexico.

Quatrième session des parties à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), du 23 février au 6 avril: M. L. D. Wilgress, président, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; membres: M. Louis Couillard, du ministère des Affaires extérieures; M. J. J. Deutsch, directeur de la Division des relations économiques internationales, du ministère des Finances; M. C. M. Isbister, directeur de la Division des relations commerciales internationales, du ministère du Commerce; M. H. R. Kemp, conseiller commercial spécial, du ministère du Commerce.

Cent-onzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), le 27 février: M. P.-E. Renaud, chargé d'affaires de l'ambassade du Canada à Berne; M. J. F. MacKinnon, du ministère du Travail (Londres); M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du bureau européen des Nations Unies.

Réunion du sous-comité spécial du comité d'experts sur la statistique de l'organisation mondiale de la santé (Paris), du 27 février au 3 mars: M. Fraser Harris, directeur de la Division de la Santé et du Bien-être, au Bureau de la statistique.

Conférence internationale d'experts sur la pneumoconiose (Sydney, Australie) du 28 février au 11 mars: M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission de l'assurance-chômage (Ottawa); M. le Dr G. R. Davison, surintendant des services médicaux du ministère de la Santé publique, d'Edmonton; M. le Dr C. H. Vrooman, de la Commission des accidents du travail, de Vancouver.

CONFÉRENCES AUXQUELLES LE CANADA SE FERA REPRÉSENTER

Deuxième session du comité des plans techniques de la conférence sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence), le 1^{er} mars.

Quinzième session de la conférence sur la faune nord-américaine (San-Francisco) du 6 au 8 mars 1950.

Septième session du Comité exécutif de FOIR (Genève), le 8 mars 1950.

Conférence des Nations Unies sur la déclaration du décès des personnes disparues (New-York), du 13 au 24 mars 1950.

Cinquième session du Conseil général de FOIR (Genève), le 14 mars 1950.

Cinquième session du groupe d'étude international sur l'étain (Paris), du 20 au 30 mars 1950.

Réunion provisoire de l'Association pan-américaine d'ophtalmologie et de la Société nationale pour la prévention de la cécité (Miami), du 26 au 30 mars 1950.

Quatrième session de la Commission des transports et des communications (ECOSOC) (New-York), le 27 mars 1950.

Conférence sur la radiodiffusion à haute fréquence de FUIT (Florence), le 1^{er} avril 1950.

Deuxième session du Comité des industries chimiques (OIT) (Genève), les 11 et 12 avril 1950.

Conseil des transports aériens du Pacifique-sud (Melbourne), avril.

Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (Londres), le 17 avril 1950.

Groupe de travail de l'OAA sur l'entreposage des céréales et la protection contre l'infestation (San José, Costa-Rica), les 17 et 18 avril 1950.

Conférence internationale sur les services phyto-pathologiques (Pays-Bas), du 24 avril au 6 mai 1950.

Comité special du Conseil international du sucre (Londres), le 24 avril 1950.

Conférence préliminaire de FOIT sur les migrations (Genève), du 25 avril au 7 mai 1950.

Congrès sur l'éducation (Buenos-Aires), avril 1950.

Neuvième congrès international sur l'épreuve des semences (Washington), le 8 mai 1950.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin 1950.

Neuvième conférence plénière du comité consultatif international sur le coton (Washington), le 22 mai 1950.

Cinquième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève), du 29 mai à 10 juin 1950.

Quatrième assemblée de l'OACI (Montréal), le 30 mai 1950.

Troisième session de l'assemblée mondiale de la santé (Genève), mai 1950.

Troisième congrès mondial sur le pétrole (La Haye), mai et juin 1950.

Trente-troisième session de la conférence internationale du travail (Genève), du 7 juin au 1^{er} juillet 1950.

Commission juridique de l'OACI (Montréal), juin 1950.

Conseil du transport aérien du Commonwealth (Montréal), juin 1950.

Septième congrès international de botanique (Stockholm), du 7 au 20 juillet 1950.

Quatrième conférence mondiale sur l'énergie (Londres), du 10 au 15 juillet 1950.

Cinquième congrès international de recherche sur le cancer (Paris), du 15 au 22 juillet 1950.

Seizième congrès international d'ophtalmologie (Londres), du 17 au 21 juillet 1950.

Sixième conférence internationale sur la radiologie (Londres), du 23 au 29 juillet 1950.

Congrès international sur la science des sols (Amsterdam), du 24 juillet au 1^{er} août 1950.

Huitième congrès international de l'agriculture (Bruxelles), juillet 1950.

Cinquième congrès international de microbiologie (Rio-de-Janeiro), du 17 au 24 août 1950.

Association du droit international (Copenhague), le 27 août 1950.

Vingtième congrès international de la fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (Amsterdam), le 27 août 1950.

Réunion annuelle de la Société américaine des pêcheurs et de l'Association internationale des commissaires de la conservation du gibier et du poisson (Memphis, Tennessee), du 10 au 16 septembre 1950.

Allemagne...
Argentine...
Australie...
Belgique...
Brésil...
Chili...
Chine...
Colombie...
Congo Belg...
Cuba...
Danemark...
Egypte...
Etats-Unis...
Finlande...
France...
Grèce...
Guatemala...
Hong-Kong...
Inde...
Irlande...
Irlande...
Italie...
Jamaïque...
Japon...
Luxembourg...
Mexique...
Mars 1950...

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomè Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et commissaire de commerce.	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27, The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal n° 373).
Cuba.....	Ministre.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (22 Sharia Kasr el Nil).
Etats-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Irlande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Haut commissaire.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Ambassade du Canada à Bruxelles.
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).

Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.....	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martín).
Philippines.....	Consul général.....	Manille (12, Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Pièce D-2, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Life Insurance Building).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial par intérim.....	Istanbul (20 Yeni Carsi Caddesi, Beyoglu).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (33 Starokonyushny Pereulok).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (2, Barclays Bank Building).
	Secrétaire commercial.....	Johannesburg (Mutual Building).
	Secrétaire commercial.....	Cape-Town (New South Africa Mutual Buildings).
Venezuela.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.....	Caracas (N° 805 Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).

Echanges cult

Le 29

mercredi so

meidoise du

Rugheimer.

prince hérit

villes et les i

Guillaume d

symphoniqu

duction de

Gannar Rug

suedois, exé

La sect

seau natio

descrivant le

administratif

mars par le

par deux gra

de Montréal

Service et s

Émissions en

Les ém

Il s'agit de

associations

pour le moi

3

10

17

24

Un pro

en mars le

diene. Il c

desquelles d

Service europ

Des é

l'universair

ment des é

de la naissa

Le 7 m

chèque ex

autrefois d

chantera d

temps par

mars 1950

PROGRAMMES SPÉCIAUX POUR MARS

Échanges culturels

Le 29 mars, la Radio d'État de Suède (Radiotjänst) participera au programme du mercredi soir du réseau national de Radio-Canada. Cette initiative est due à la section suédoise du Service international de Radio-Canada, dirigée par le chef réalisateur Gunnar Rugheimer. Le programme comprendra: un message enregistré de Son Altesse Royale le prince héritier Gustave-Adolphe de Suède; *Echos et Images de Suède*, reportage sur les villes et les industries de la Suède, avec une brève allocution de Son Altesse Royale le prince Guillaume de Suède; *Symphonia del Mare*, oeuvre de Gösta Nystroem, jouée par l'orchestre symphonique de Radiotjänst sous la direction de Tor Mann; enfin, une allocution d'introduction de M. Gunnar Ollen, suivie de *Pâques*, pièce d'August Strindberg adaptée par Gunnar Rugheimer et réalisée par Esse Ljungh, de Radio-Canada. Des chants du terroir suédois, exécutés par trois choeurs célèbres de Suède, termineront le programme.

La section française du Service international participe également aux programmes du réseau national de Radio-Canada. Une série d'émissions d'un quart d'heure, expliquant et décrivant les programmes du Service international ainsi que les aspects techniques et administratifs de la radiodiffusion sur ondes courtes, sera diffusée au cours du mois de mars par le réseau français de Radio-Canada. Des articles et des photos publiés récemment par deux grands journaux canadiens du samedi, le *Star Weekly*, de Toronto, et le *Standard*, de Montréal, ont contribué de leur côté à renseigner le public canadien sur l'activité du Service et sur l'intérêt qu'il suscite au dehors à l'endroit du Canada.

Émissions en langue anglaise

Les émissions hebdomadaires intitulées *Canadians at Work* se continueront en mars. Il s'agit de reportages sur les industries canadiennes, les méthodes de production, les associations et institutions des diverses parties du pays. Voici le programme de cette série pour le mois de mars:

3 mars: *Le ministère de la Chasse et de la Pêche*, diffusé de Winnipeg.

10 mars: *Le Musée royal de l'Ontario*, diffusé de Toronto.

17 mars: *L'Institut de Parasitologie*, diffusé de Montréal.

24 mars: *Les universités de la Nouvelle-Écosse*, diffusé de Halifax.

Un programme d'une demi-heure, diffusé de Saint-Jean (Terre-Neuve), commémorera en mars le premier anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne. Il comportera des chants du terroir de Terre-Neuve et quelques allocutions au cours desquelles des Terre-Neuviens parleront de leur première année de citoyenneté canadienne.

Service européen

Des émissions diffusées en diverses langues par le Service européen souligneront l'anniversaire de l'union de Terre-Neuve au Canada. Le Service international projette également des émissions destinées à commémorer un autre anniversaire important, le centenaire de la naissance de Thomas Masaryk, héros national de Tchécoslovaquie.

Le 7 mars, la section tchécoslovaque diffusera un programme de musique symphonique tchèque exécutée par la Petite Symphonie de Montréal sous la direction de George Schick, autrefois de Tchécoslovaquie. M. Walter Schmolka, chef réalisateur de la section tchèque, chantera deux arias de l'opéra *Libusa*, de Smetana. Ce programme sera diffusé en même temps par le réseau français de Radio-Canada.

Comme des fêtes doivent marquer cet anniversaire dans les divers centres tchèques slovaques du Canada, la section tchèque se propose d'enregistrer des reportages sur plusieurs de ces cérémonies, afin de les diffuser plus tard vers la Tchécoslovaquie. À Toronto, par exemple, la manifestation comportera une allocution de M. Jan Papanek, ancien délégué de la Tchécoslovaquie aux Nations Unies, et des chants tchèques interprétés par M. Jan Rubes, autrefois de Tchécoslovaquie lui aussi.

Service de l'Amérique latine

La section de langue espagnole inaugurera en mars une nouvelle série de causeries sur le Canada.

L'émission hebdomadaire *Canadien Primer*, de la section de langue anglaise, au cours de laquelle sont donnés des renseignements élémentaires sur le Canada, sera traduite en espagnol et adaptée pour être retransmise aux auditoires de l'Amérique latine.

Le programme-questionnaire international *La réponse, s'il vous plaît?*, diffusé une demi-heure par semaine vers les Républiques de l'Amérique latine et les Antilles, portera en mars sur les sujets suivants: 5 mars, le Pérou; 12 mars, la Nouvelle-Écosse; 19 mars, le Costa Rica; 26 mars, le Nouveau-Brunswick.



Volume

Revue

L'Orga

Ennuis

Visite

Le Ca

Progra

La dé

Le Pa

Mort

Septiè

Nomin

Nomin

Repré

Confé

Accor

Docu

Publi

Décl

Repr

Servi

Note



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Avril 1950

N° 4

	PAGE
Revue de l'actualité internationale.....	135
L'Organisation mondiale de la santé.....	148
Ennuis causés aux Occidentaux dans les pays communistes d'Europe.....	153
Visite du Prince des Pays-Bas.....	156
Le Canada et les Nations Unies.....	158
Programme de stage des Nations Unies.....	163
La délégation canadienne à la Conférence de l'UNESCO.....	164
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	165
Mort de l'ambassadeur des États-Unis au Canada.....	167
Septième conférence de la presse de l'Empire.....	168

Nominations et mutations.....	169
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	169
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	169
Conférences auxquelles le Canada se fera représenter.....	171
Accords internationaux conclus par le Canada.....	173
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	173
Publications	174
Déclarations et discours.....	174
Représentants du Canada à l'extérieur.....	175
Service international de Radio-Canada.....	177
Notes cinématographiques.....	179

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

car
ter
que
de
ont
affa
une
s'y e

Ren

du r
ann
expo
vast
née
Unie
et q
en d
un b
le te
page
ture
infor

min
sur
dou
veni
mat
deve
Nou
chos
cas,

Un

dan
de
très
nad
dan
à la
Acri

REVUE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

D'après la déclaration faite le 3 mars 1950 à la Chambre des communes par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

TOUS RECONNAISSENT qu'il est de la plus haute importance que le peuple canadien, dont les destinées sont étroitement liées aux événements d'ordre international, soit tenu autant que possible au courant de la politique d'ensemble que suit son gouvernement en matière d'affaires extérieures. Le meilleur moyen de tenir le public renseigné sur ces questions, abstraction faite des débats qui ont lieu à la Chambre des communes et au sein du comité parlementaire des affaires extérieures, consiste à lui présenter autant de faits que possible, sous une forme qui les rende faciles à assimiler. Le ministère des Affaires extérieures s'y emploie de diverses manières.

Renseignements sur les affaires extérieures

Le Rapport annuel renferme une revue brève mais complète de l'activité du ministère durant l'année civile 1949. Le ministère publie également chaque année un rapport, intitulé *Le Canada et les Nations Unies*, qui renferme un exposé de la part que prend le Canada à l'activité des Nations Unies ainsi qu'un vaste choix de documents appropriés. Voilà qui démontre, si cela est encore nécessaire, l'importance que nous attachons à notre rôle de membre des Nations Unies, ainsi que la contribution que nous tâchons d'apporter à l'Organisation et qui doit demeurer le fondement de notre politique internationale non moins, en définitive, que notre meilleur espoir de paix. Le ministère publie en outre un bulletin mensuel, *Affaires extérieures*, qui a un grand tirage, de même que le texte des traités, diverses publications sur les affaires internationales, des pages documentaires sur des sujets variés et d'autres documents de même nature. Nous tâchons ainsi de fournir au grand public et aux députés toutes les informations possibles sur les affaires extérieures.

On dit parfois que ces informations portent uniquement sur ce que le ministère a déjà accompli, que nous devrions renseigner davantage le public sur ce que nous faisons et sur ce que nous nous proposons de faire, et lui en donner les motifs. En quoi on a raison dans une certaine mesure. Il faut convenir, par ailleurs, qu'on ne saurait mener à bien de délicates négociations diplomatiques en en livrant au public une sorte de compte rendu quotidien. Nous devons définir nettement les principes qui nous guident dans de tels pourparlers. Nous devons communiquer au public les détails des négociations lorsque la chose est possible, et toujours lui faire part des résultats obtenus. Dans chaque cas, c'est la ligne de conduite que nous essayons de suivre.

Un Pacte du Pacifique

Les affaires du Commonwealth et de l'Extrême-Orient ont déjà été étudiées dans le compte rendu de la Conférence de Colombo qui a paru dans le numéro de mars d'*Affaires extérieures*. Au cours du présent exposé, je ne parlerai que très brièvement de l'idée d'un pacte du Pacifique. On a déjà suggéré, au Canada, que nous prenions l'initiative d'un pacte du Pacifique. J'ai touché ce point dans l'exposé que j'ai présenté sur les affaires internationales, le 16 novembre, à la Chambre des communes. J'ai alors souligné que la situation dans le Paci-

fique, pour ce qui est d'un pacte régional, n'était certes pas la même que celle qui existait dans l'Atlantique et qui rendait souhaitable et nécessaire le Pacte de l'Atlantique-Nord. Mon opinion là-dessus n'a pas changé; au contraire, la récente réunion du Commonwealth à Colombo l'a raffermie. Si nous avions pris l'initiative d'un pacte du Pacifique,—et nous ne devons pas hésiter à prendre l'initiative lorsque l'occasion l'exige—nous aurions constaté que deux, au moins, des pays les plus vivement intéressés à un accord régional de sécurité dans le Pacifique; notamment le Royaume-Uni et l'Inde, n'auraient pas pu nous appuyer, et ne pourraient, même à l'heure actuelle, appuyer le principe d'un pacte régional du Pacifique. En outre, nous savions alors que les États-Unis ne pourraient pas participer à des négociations en vue d'un pacte de ce genre.

Il ne faudrait pas croire cependant que le Gouvernement s'oppose à l'idée d'un pacte régional du Pacifique. Si les circonstances rendaient souhaitable un tel pacte, nous étudierions la question aussi attentivement que nous avons étudié l'idée d'un pacte de l'Atlantique-Nord.

Politique économique internationale

Si bref que l'on veuille rendre un exposé des affaires internationales, on ne saurait passer sous silence les questions économiques internationales. C'est un domaine où il est difficile de tirer la ligne entre l'ordre politique et l'ordre économique. Inutile d'insister sur l'importance d'une saine économie et de programmes sociaux judicieux lorsqu'il s'agit de traiter avec le communisme et les États communistes. Notre meilleure défense contre le communisme résidera à la longue dans l'application de programmes économiques et sociaux fondés sur la prudence et le progrès. Les relations économiques entre les États démocratiques libres revêtent la même importance. La collaboration économique bien comprise peut et doit resserrer les liens qui nous unissent. L'absence d'une telle collaboration peut diviser des États amis. On peut voir, à certains indices, que, si nous n'y prenons garde, des difficultés d'ordre économique pourront affaiblir notre unité et nos moyens de collaboration.

Si nous laissons, par exemple, le monde se cristalliser en zone du dollar et zone du sterling, entre lesquelles les relations et échanges commerciaux deviendront difficiles, il peut arriver en fin de compte que les relations politiques en souffrent. Nous avons donc tous, je crois, plus conscience que jamais des difficultés que traverse l'économie internationale à mesure que nous nous rendons compte que le programme d'après-guerre d'aide en dollars peut prendre fin avant que les pays bénéficiaires ne se soient suffisamment relevés des ruines de la guerre pour pouvoir rétablir par eux-mêmes à un degré satisfaisant l'équilibre de leur commerce avec des pays plus fortunés, tel le Canada. Les mesures qui se recommandent dans les circonstances à tous les pays intéressés, et non pas simplement au nôtre, constituent probablement le problème le plus important qui se pose aujourd'hui dans le domaine de l'économie internationale.

Il n'existe pas de solution facile à ce problème complexe, qui dépend dans une large mesure d'éléments extérieurs. Ce ne sont pas les conférences qui redresseront la situation, même si elles ont parfois une grande utilité. On n'y remédiera pas non plus en agitant une baguette magique qui transformerait l'inconvertibilité en convertibilité. Le remède, qui est plus facile à prescrire qu'à prendre, consiste, autant pour le Canada que pour toutes les démocraties

libres, dans une saine politique financière et commerciale, suivant laquelle les pays du sterling éviteraient la création, à grands frais, de zones restrictives et discriminatoires, et les nations du dollar permettraient, en principe, à leurs débiteurs du bloc sterling d'exporter plus de marchandises et de services, et d'équilibrer ainsi, par leurs propres efforts, leur commerce extérieur à un niveau élevé.

La politique canadienne dans le domaine de l'économie internationale a été façonnée dans ce but et obtient, de jour en jour, de meilleurs résultats. Nos importations représentaient, en 1949, 92 p. 100 de nos exportations, soit une augmentation de 6 p. 100 sur 1948; tandis que les importations des États-Unis, pour les onze premiers mois de 1949, ne se sont élevées qu'à 55 p. 100 de leurs exportations, soit une diminution de 6 p. 100 sur l'année précédente.

États-Unis

Puisque j'ai mentionné les États-Unis d'Amérique, je traiterai brièvement de nos rapports avec ce pays; ces rapports sont toujours, bien entendu, amicaux et empreints d'une bienveillance et d'une compréhension mutuelle qui permettent de trouver, dans un esprit de réciprocité, des solutions satisfaisantes à tous les problèmes qui peuvent surgir entre nous—et il en surgit un bon nombre.

On accuse parfois le Gouvernement de ne pas poser certains actes qui paraîtraient souhaitables, parce qu'il ne veut pas contrarier les États-Unis. Le bon sens et la diplomatie classique veulent qu'on ne provoque personne inutilement, surtout lorsqu'il s'agit d'un ami et d'un puissant voisin. Une diplomatie nationale ou internationale fondée sur la provocation ne peut être fructueuse. C'est pourquoi nous tâchons d'étudier l'effet probable sur nos amis de chacun de nos actes qui peuvent avoir des répercussions internationales et nous espérons qu'ils en font autant. J'aimerais, toutefois, souligner que chaque fois qu'il y a lieu de prendre, sur le plan international, une mesure de nature à avancer les intérêts du Canada, nous la prenons. Si nous ne nous retranchons pas dans une susceptibilité que certains esprits ardents voudraient nous voir adopter pour bien montrer notre indépendance, il ne ressort nullement de là que notre politique dans divers domaines est déterminée par une autre nation. Elle ne l'est pas, même si, dans ce monde interdépendant, elle ne peut s'empêcher de refléter les actions politiques d'autres pays.

Dans la revue des affaires extérieures que je faisais à la Chambre, le 16 novembre 1949, j'ai signalé certains problèmes qu'il fallait résoudre dans cet esprit de collaboration qui caractérise nos rapports avec les États-Unis. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons fait des progrès à cet égard.

Au nombre de ces questions délicates, mentionnons les difficultés auxquelles donnait alors lieu la mise en oeuvre de l'accord aérien bilatéral du 4 juin 1949. Le point névralgique tenait à ce que les États-Unis n'avaient pas accordé aux Lignes Trans-Canada le permis autorisant le service Montréal-New-York, pourtant concédé au Canada par l'accord. Les autorités américaines avaient, en effet, été empêchées d'émettre ce permis par suite de l'action entamée en justice par les Colonial Airlines dans le but de contester la légalité de l'accord aérien. Entre temps, l'administration canadienne préposée à l'octroi des permis aéronautiques accusait les Colonial Air Lines de manquer, de leur côté, aux

obligations que leur imposait le permis canadien obtenu aux termes du même accord.

Au cours des négociations qui s'ensuivirent à Ottawa, il fut convenu qu'une partie des droits concédés par le Canada aux États-Unis sous le régime de l'accord seraient suspendus jusqu'à ce que fût connue l'issue de l'action entamée aux États-Unis. Ces difficultés sont maintenant aplanies. Le 5 février, les Colonial Airlines suspendirent l'action en cours et les autorités américaines s'occupent, à l'heure actuelle, de mettre au point les détails de procédure qui leur permettront d'octroyer à Trans-Canada le permis du service Montréal-New-York;* les nouveaux droits octroyés au Canada par l'accord de 1949 doivent entrer intégralement en vigueur dans le courant des prochaines semaines.

J'ai également exposé en novembre dernier, à la Chambre des communes, les difficultés qu'avaient rencontrées, à la frontière, certains Canadiens désireux de se rendre aux États-Unis. Depuis, des fonctionnaires de notre ministère, ainsi que le directeur de l'Immigration, ont conféré avec les fonctionnaires correspondants des États-Unis au sujet de ces difficultés qui suscitaient quelque inquiétude dans notre pays. Au cours des conversations, qui ont eu lieu le 5 décembre dernier, ils sont arrivés, après avoir étudié minutieusement toute la série des problèmes en jeu, à une conclusion qui permettra, à l'avenir, de réduire d'une façon sensible le nombre de ces regrettables incidents.

Au cours de la même déclaration, en novembre dernier, je disais que des négociations étaient en cours avec les États-Unis au sujet des droits et privilèges dont jouissaient les troupes américaines à Terre-Neuve. Ces discussions se poursuivent d'une façon satisfaisante, mais le nombre et la complexité des problèmes sont tels qu'il n'a pas encore été possible de les mener à terme.

Avant de terminer cette brève revue des questions d'intérêt commun pour le Canada et les États-Unis, je dirai un mot du nouveau traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, qui a été signé le 27 février avec le gouvernement américain. En déposant ce traité sur le bureau de la Chambre, je précisais que nous ne sommes pas moins intéressés qu'auparavant aux travaux d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent depuis que la question du Niagara a trouvé une solution satisfaisante. Le Président des États-Unis a recommandé au Congrès, le 3 janvier dernier, dans son message annuel sur l'état de l'Union, de procéder pendant la présente session à la ratification de l'accord concernant le Saint-Laurent. Nous avons toujours le ferme espoir que le Congrès sera bientôt en mesure d'étudier cet important projet.

L'Europe

Depuis mon dernier rapport au Parlement sur le sujet, les démocraties libres d'Europe ont senti constamment s'affermir leur confiance et leur stabilité. Nul doute que ce progrès est dû, en grande partie, au renforcement de leur sens de sécurité—conséquence du Pacte de l'Atlantique—qui continuera à grandir à mesure que ces pays recevront des armements et des munitions. Ce progrès est également attribuable à la nouvelle impulsion que leur a donnée l'aide nord-américaine sur le plan économique, ainsi qu'au réveil de leur propre

* Ce service a été inauguré le 1^{er} avril.

même

qu'une
de l'ac-
ntamée
ier, les
ricaines
ure qui
I-New-
doivent
nes.

munes,
s dési-
nistère,
nnaires
uelque
eu le 5
oute la
réduire

que des
t privi-
ussions
ité des
e.

n pour
nant la
verne-
écisais
aména-
Niagara
mandé
Union,
ernant
a bien-

craties
abilité.
le leur
a gran-
progrès
Paide
propre

érieures

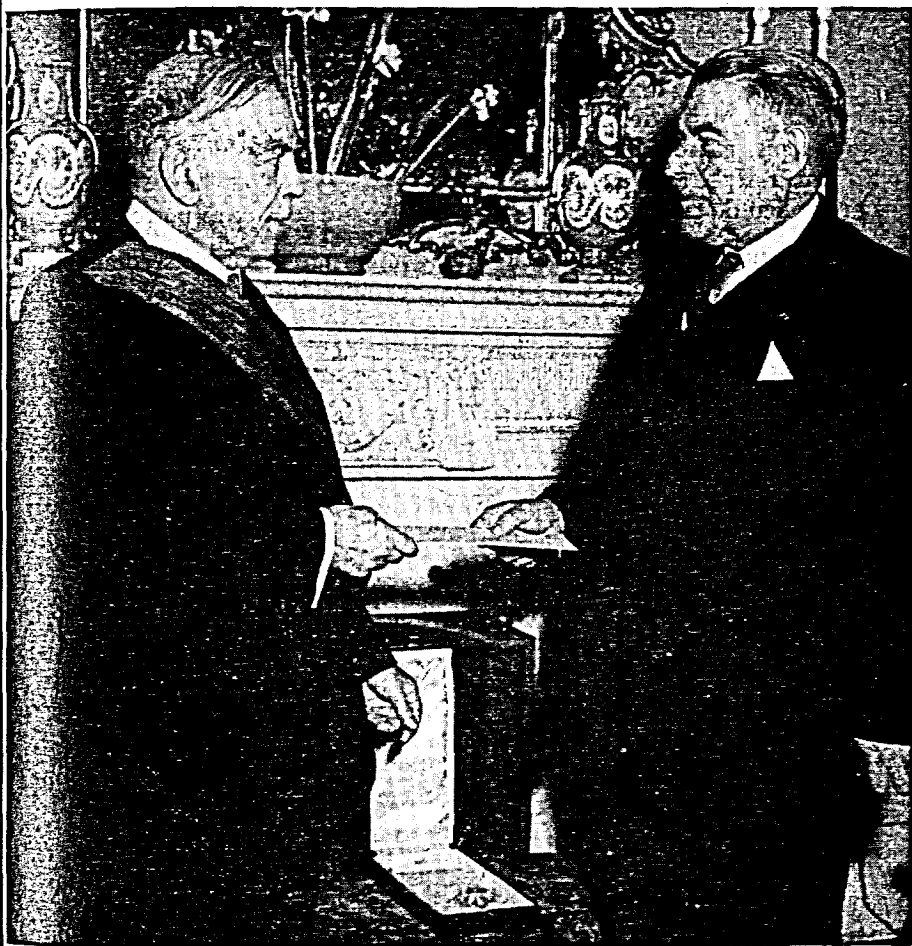


Photo: ONF

L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DU CANADA REÇOIT UNE DÉCORATION BELGE

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Laurier House, le très honorable W. L. Mackenzie King, ancien premier ministre du Canada, a été décoré de la Grand-Croix de l'Ordre de Léopold, au nom du prince régent de Belgique, par Son Excellence le vicomte Du Parc, C.V.O., ambassadeur de Belgique au Canada. La Belgique reconnaît ainsi les services qui lui ont été rendus par notre pays, au cours de la deuxième guerre mondiale, sous la direction du premier ministre King. L'ambassadeur de Belgique remet à M. King une lettre personnelle du prince régent de Belgique.

énergie nationale, au sens moral et physique. Ces pays ne se sont pas encore relevés complètement des malheurs de la guerre et des malaises causés par l'occupation; ils ne rentreront en possession de tous leurs moyens que lorsqu'ils auront le sentiment de pouvoir vivre en pleine sécurité; c'est là une condition essentielle.

Il va sans dire que le Kremlin a intérêt à empêcher la réalisation de cette condition. Dans ces pays, la propagande communiste cherche à détourner la population de toute activité positive, ainsi qu'à inspirer et à entretenir un climat de crainte et de pessimisme. Fondant leurs calculs sur la crainte de la guerre, les communistes soumis aux ordres de Moscou lancent des « offensives de paix » destinées à affaiblir les mesures essentielles de résistance que

provoque invariablement leur propre agressivité, offensives de paix semblables à celles que des meneurs de même calibre poursuivent aux mêmes fins dans notre pays. En Europe, où les habitants ont encore fraîches à la mémoire toutes les horreurs de la guerre, il n'est pas difficile de trouver un terrain propice à cette propagande. Heureusement, elle fait moins de progrès depuis quelques mois, grâce à la confiance qui renaît dans ces pays. Même si ces projets sinistres peuvent tromper quelques gens sincères et bien intentionnés, nous avons lieu de croire qu'ils ne réussiront pas du tout dans notre pays.

La tactique grossière et violente que comportent les projets communistes en Europe est précisément ce qui dans une certaine mesure les a fait échouer. Les travailleurs, même les travailleurs communistes, commencent à en avoir assez des grèves et du sabotage ordonnés pour des motifs politiques par un petit groupe de meneurs à la solde de Moscou, pour qui les directives du Kremlin passent avant l'intérêt du pays et de la classe ouvrière. Bien que les communistes soient encore assez forts dans certains pays de l'Europe occidentale, je pense que les gens voient de plus en plus clair dans leur jeu. On peut voir un indice de cette tendance dans la défaite que les communistes ont subie lors des élections en Finlande et dans l'élimination totale des candidats communistes au cours des récentes élections au Royaume-Uni.

De fait, rien n'indique plus clairement la supériorité des forces démocratiques dans le monde occidental que la situation actuelle du parti communiste dans les pays où les élections sont libres. Depuis l'après-guerre, qui a marqué le point culminant de leur influence, ces partis ont décliné rapidement tant du point de vue du nombre que du point de vue de la force. Or, ce ne sont pas les mesures de suppression ou de persécution qui ont amené le changement. Le sort des communistes a été laissé au jugement des électeurs. Ils n'ont subi les sanctions de la loi que lorsqu'ils ont commis des actes illégaux en vue de trahir leur pays ou de troubler la paix. Cette confiance dans le libre jeu de la démocratie a été justifiée.

Ainsi, lors des élections qui ont récemment eu lieu au Royaume-Uni, les communistes étaient tout à fait libres de participer à la campagne. Ils bénéficiaient de périodes gratuites à la radio d'État. Ils avaient tous les moyens voulus de gagner des suffrages. Ils ont fait aux électeurs toutes sortes d'appels insidieux, depuis les promesses de majorations de salaire immédiates pour tous, jusqu'aux invites aux plus élus préjugés anti-américains. Que s'est-il produit? De par la volonté des électeurs, aucun communiste, ni même aucun sympathisant communiste, n'a été élu à la Chambre des communes anglaise. Ils n'ont recueilli qu'une proportion insignifiante du suffrage populaire et, en très grande majorité, ils ont perdu leur caution pécuniaire. Voilà qui prouve à l'évidence que, en face d'un danger extérieur, les peuples libres savent serfer les rangs.

D'autre part, dans les sombres espaces qui s'étendent derrière le rideau de fer, la situation s'aggrave et le gouvernement soviétique tente de supprimer toute possibilité de contact entre les populations malheureuses des pays satellites et le monde libre extérieur. Il bouche tout accès à la moindre lueur de l'Ouest. Des pays comme la Tchécoslovaquie, dont les traditions parlementaires sont déjà anciennes, qui a hérité d'une riche culture et dont les relations avec l'Ouest datent de loin, sont soumis à une quarantaine permanente contre

l'infection de la liberté. Le Kremlin et ceux qui, à Prague, suivent ses directives, en sont arrivés à un tel point de nervosité qu'ils estiment dangereuses et subversives les relations d'amitié de deux fonctionnaires subalternes de notre légation avec des personnes de cette ville. Il a fallu forger des accusations contre eux pour les expulser. Il va sans dire que nous pouvons prendre des mesures de représailles, et nous n'hésiterons pas à y recourir contre tout pays qui les méritera et se les attirera.

La politique communiste d'isolement et d'expulsion est révélatrice. Elle jette une lumière plutôt sombre sur la crainte qui hante les dirigeants de l'Union soviétique à l'égard des pays qu'ils ont attirés ou entraînés de force dans leur sphère d'influence. Ils craignent que ces pays, se rendant compte que l'intérêt de Moscou prime leurs intérêts nationaux, réagissent de la même façon que la Yougoslavie. C'est ce qui explique les épurations répétées qui ont lieu parmi les membres de ces gouvernements. C'est aussi ce qui donne lieu aux odieux procès, aux aveux forcés et aux condamnations barbares dont nous avons eu des exemples à Budapest, à Sofia, à Bucarest, à Varsovie et à Prague. C'est également ce qui explique les accusations d'espionnage et de conspiration portées contre certaines missions diplomatiques et certains ressortissants des nations occidentales qui habitent dans ces pays. Nous devons avoir beaucoup de compassion pour les citoyens des pays satellites de la Russie, dont les gouvernements sont forcés par Moscou d'appliquer des programmes si manifestement contraires à leurs intérêts nationaux. Mais j'ai lieu de croire que la leçon de ces événements n'échappe pas aux pays situés en deçà du rideau de fer, où plusieurs indécis ne se livreront pas volontiers au communisme, lorsqu'ils ont tant de preuves que le communisme n'est qu'une façade derrière laquelle se masque le néo-impérialisme russe.

Le Traité de l'Atlantique-Nord

Pour combattre ces dangers, l'une de nos plus grandes ressources réside encore dans l'ONU,—où ils peuvent être exposés publiquement,—et dans le Traité de l'Atlantique-Nord, grâce auquel nous pourrons nous défendre collectivement contre toute agression éventuelle. Le traité commence à donner des résultats, mais il reste beaucoup à accomplir.

Depuis la dernière session du Parlement, le Comité militaire et le Comité de défense se sont réunis à Paris en vue d'approuver les programmes de la Commission de production et d'approvisionnements militaires du Comité financier et économique de défense, ainsi que les grands principes sur lesquels les divers groupes régionaux peuvent se fonder pour organiser la défense. Depuis les réunions de Paris, des commissions compétentes examinent les problèmes de production et d'approvisionnements militaires, ainsi que les questions financières relatives à l'exécution du Traité de l'Atlantique-Nord. Les divers groupes régionaux ont commencé à s'organiser. Nous abordons maintenant les problèmes détaillés que présente l'élaboration d'une méthode efficace de défense collective pour la région de l'Atlantique-Nord.

À mesure que l'Organisation de l'Atlantique-Nord développera son programme de production et d'approvisionnements militaires, il faudra tenir compte de la spécialisation et des moyens de production de chaque pays de l'Atlantique-Nord. Il faudra également surmonter les difficultés qui entravent

les échanges de matériel et d'approvisionnements entre les pays de l'Atlantique-Nord, afin de tirer le meilleur parti possible de leurs moyens de production. Il importe de résoudre ces difficultés si l'on veut que les pays signataires du Pacte de l'Atlantique puissent tirer le meilleur parti possible de la productivité actuelle et future d'un pays comme le Canada, par exemple. Évidemment, on ne saurait s'acquitter des responsabilités que comporte l'adhésion au pacte de l'Atlantique-Nord en se contentant de créer des commissions ou des équipes de chercheurs et d'organiseurs, si utiles que puissent être leurs travaux par ailleurs. Seuls les gouvernements et les populations intéressés peuvent s'acquitter de ces responsabilités.

Aux termes de l'article du Traité relatif à l'aide mutuelle et aux efforts particuliers de chaque pays, le Canada s'engage à participer de la manière la plus efficace à cette entreprise collective. Mais tant qu'on n'aura pas étudié plus à fond les besoins de nos associés et qu'on n'aura pas élaboré des plans militaires plus détaillés, nous ne pourrions pas, à mon sens, arrêter la forme et la mesure de notre participation. Il faudra, bien entendu, qu'elle soit proportionnée à la puissance et aux exigences de notre économie et de celles des autres pays signataires.

À ce propos, je veux citer un passage significatif de *Modern Arms and Free Men*, de Vannevar Bush, où il est question de la course à la sécurité:

La course peut être perdue, comme toutes celles qui dépendent de l'endurance humaine. On peut la perdre parce qu'on n'a pas assez fait, ou qu'on a voulu trop faire trop tôt. À quoi bon nos stocks de bombes et d'avions si nous provoquons ainsi l'anéantissement de notre édifice administratif et industriel? Nous voilà engagés dans une longue et rude carrière. Le mieux pour nous est de nous y bien préparer et de bien surveiller l'utilisation de nos ressources.

L'U.R.S.S. et le contrôle de l'énergie atomique

Au cours de ces trois ou quatre derniers mois, tandis que les États-Unis étaient en train de prendre une décision difficile et lourde de conséquences quant à la poursuite des travaux sur la bombe à hydrogène, les Russes, à défaut d'une entente sur le contrôle international de l'énergie atomique, ont discrètement et énergiquement tenté, et non sans succès, de donner l'impression qu'ils avaient déjà formulé de nouvelles propositions en vue d'une telle entente et que nous les avions refusées. C'est ce qui ressort de nouvelles vagues et hypothétiques qui ont passé la censure de Moscou, ainsi que de certaines observations que M. Vichinsky a formulées sur l'énergie atomique, à la dernière assemblée de l'ONU, selon lesquelles les Russes auraient offert certaines concessions dont nous n'aurions pas tenu compte. Rien n'est plus fallacieux ni plus éloigné de la vérité. Rien ne peut être aussi dangereux que de laisser cette impression se généraliser.

Jusqu'au mois de septembre dernier, l'opinion publique n'était guère au courant de l'attitude véritable de la Russie à l'égard du contrôle de l'énergie atomique. Aussi, lorsque l'automne dernier M. Vichinsky proposa à l'Assemblée—comme si l'idée était nouvelle—de constituer un régime d'inspection rigoureuse et de contrôle effectif en vertu d'une entente sur l'énergie atomique, plusieurs virent là une offre de concessions et crurent que nous étions enfin sortis de l'impasse. Peut-être M. Vichinsky entendait-il faire des concessions

et non pas embrouiller les choses, mais certaines de ses déclarations d'alors n'en paraissent pas moins équivoques; elles étaient même parfois contradictoires. Au cours du récent débat qui s'est déroulé à Lake-Success, il a tout dit à propos de tout. Si l'on examine de près ses déclarations, on constate qu'il n'a rien dit qu'on ne puisse interpréter comme étant parfaitement compatible avec les propositions soviétiques de juin 1947, lesquelles n'offraient aucune formule satisfaisante d'inspection et de régie internationales.

Si M. Vichinsky voulait donner à ses paroles un sens nouveau et différent, j'espère qu'il nous le dira clairement à la première occasion, car il importe grandement qu'il n'y ait aucune équivoque à ce sujet. L'automne dernier, l'Assemblée a demandé aux six membres permanents de la Commission de l'énergie atomique de se renseigner sur le sens des nouvelles—si l'on peut employer ce terme—propositions soviétiques relatives au contrôle de l'énergie atomique. Mais le représentant soviétique a quitté la réunion sans préciser son attitude le moins du monde. Quand les pourparlers reprendront, comme je le souhaite, nous pourrons peut-être obtenir des précisions. D'ailleurs, nous devons les exiger, car elles sont indispensables à l'intelligence de la question.

Si l'on veut savoir exactement à quoi s'en tenir, il est bon de comparer les propositions contenues dans le principal discours de M. Vichinsky à l'Assemblée générale, en novembre dernier, à celles qui ont été formulées par le représentant soviétique lors de la douzième réunion de la Commission de l'énergie atomique, le 11 juin 1947.

En résumant le point de vue soviétique sur l'inspection—et c'est là le noeud du problème—M. Vichinsky a soulevé, en novembre dernier, six points qui n'étaient, en somme, qu'un condensé des premières propositions soviétiques. Quant au fond même de la question, M. Vichinsky a dit qu'il faudrait, et je cite ses paroles, « une enquête spéciale et périodique sur l'activité des entreprises qui extraient les matières premières de l'énergie atomique », c'est-à-dire une enquête spéciale et périodique menée par une commission internationale de l'énergie atomique. Cela semblait excellent. Mais voici un extrait des propositions qu'avait formulées la Russie deux ans auparavant:

La Commission de contrôle international doit périodiquement inspecter les installations servant à l'extraction des matières premières atomiques et à la production de substances atomiques et d'énergie atomique... et mener des enquêtes spéciales dans les cas où l'on soupçonne des infractions.

À quoi M. Vichinsky s'est contenté d'ajouter qu'il voulait:

... bien préciser qu'inspection périodique signifie inspection à certains intervalles, mais à intervalles fixés par la nécessité ou par une décision de la commission de contrôle international chaque fois qu'elle jugera à propos de faire de telles inspections.

Voilà qui est excellent, mais un tel régime international ne suffit pas à assurer le degré de sécurité indispensable à la signature d'un accord international. La proposition, par exemple, ne prévoit pas que les inspecteurs internationaux seront constamment à l'oeuvre, point que nous jugeons essentiel; elle n'explique pas non plus comment la commission de contrôle international s'assurera qu'un pays a fait connaître tous ses moyens de production.

L'Union soviétique n'a rien ajouté à celles de ses propositions qui étaient les moins satisfaisantes puisque M. Vichinsky n'a pas expliqué comment les « enquêtes spéciales » pourraient se faire dans un pays qui ne permettrait pas aux inspecteurs d'aller ailleurs qu'aux établissements atomiques dont il aurait déclaré l'existence. Rien, dans ces propositions, n'empêche un pays de dissimuler, sur un point isolé de son territoire, plusieurs installations atomiques dont il ne parlerait pas nécessairement et dont les inspecteurs ne seraient, par conséquent, jamais au courant puisqu'ils ne pourraient se rendre que là où on les conduirait et seulement à certains intervalles.

Lorsque nous examinons des propositions de ce genre, nous devons veiller soigneusement, autant que possible, à ce que nos concitoyens ne les interprètent pas de façon erronée. Pour l'instant, toutefois, j'essaie plutôt de trouver un moyen de sortir de l'impasse que d'indiquer les responsables de l'échec. Dans cette recherche, qui est, à vrai dire, la recherche de la survivance, nous devons garder ouverts tous les chemins, tous les sentiers, toutes les pistes qui peuvent conduire au but si ardemment souhaité. Nous devons, cependant, prendre toutes les mesures d'ordre moral, économique et militaire, qui sont nécessaires pour nous défendre collectivement contre l'agression des éléments réactionnaires et subversifs qui ont, jusqu'à présent, bloqué le chemin de la paix.

Le monde divisé en deux camps

La situation mondiale a été modifiée par les événements qui j'ai tenté d'évoquer rapidement, et dont le plus dramatique a été la fabrication d'armes atomiques de plus en plus destructives, dont l'apogée,—si l'on peut parler d'apogée en pareil cas,—sera la bombe H.

Parlant du problème atomique, un député a déclaré récemment à la Chambre des communes: « Les habitants du globe devront trouver un moyen de se concerter pour résoudre le problème ».

Il a également dit dans le même discours: « Il nous faut trouver à tout prix une formule pour rompre ce cycle » qui empêche d'en arriver à des résultats. « À tout prix », mais comment? Il voulait être rassuré à l'égard de ces questions afin de pouvoir se reprendre à espérer, et il marquait sa déception de n'avoir pas été rassuré par ma déclaration antérieure. Je dois dire en toute franchise qu'il n'est pas facile de rassurer qui que ce soit dans la conjoncture actuelle. Cependant, nul ne devrait douter que le Gouvernement ne négligera aucun effort, que nous ferons de notre mieux et que nous ne nous laisserons pas distancer dans la recherche d'une solution à ce problème.

Il arrive un moment où celui qui lutte contre une tourmente de neige sent l'espoir l'abandonner et n'aspire plus qu'au repos et à la mort. De même, dans le domaine international, nous avons parfois l'impression d'avancer dans une tourmente glaciale et aveuglante, mais ce serait courir à la mort que de céder à la tentation d'abandonner la lutte, tout comme il serait funeste de céder à la panique et de s'engager follement dans de nouvelles voies sans savoir où elles mènent. Pour ce qui est du Canada, jamais il ne se refusera à chercher une solution à ce problème et aux autres qui nous séparent du monde communiste.

néce
une
l'ave
mon
mod
faut
d'ac
puiss
devo
tesq
tiqu
quin
mêm
l'Ass
facil



At

Aucun de ces problèmes n'est insoluble. L'énergie atomique n'est pas nécessairement synonyme de destruction; elle peut, au contraire, nous apporter une ère de progrès extraordinaire. Les difficultés qui se posent au sujet de l'avenir de l'Allemagne et du Japon ne sont pas non plus insurmontables. Le monde communiste et le monde non communiste peuvent en arriver à un *modus vivendi*, à une entente qui permette à l'un et à l'autre de vivre. Mais il faut pour cela, de part et d'autre, consentir à une formule de compromis et d'accommodement véritables. S'il subsiste un doute au sujet du désir des puissances occidentales de trouver une base de compromis et d'entente, nous devons essayer de le dissiper. Cela nécessitera peut-être un nouvel effort gigantesque de la part de tous, une nouvelle réunion de hautes personnalités politiques, une conférence solennelle des puissances les plus intéressées—soit quinze, seize ou dix-sept pays—portant sur toutes les formes de désarmement, même atomique, ou que sais-je encore? Cela peut exiger une réunion de l'Assemblée des Nations Unies à Moscou, à laquelle il ne serait peut-être pas facile de se faire inviter. Si, par exemple, les grandes puissances pouvaient



Photo: ONF

LE PRINCE BERNHARD EN VISITE À OTTAWA
Son Altesse royale cause avec le premier ministre, M. Saint-Laurent.

entamer des négociations directes en vue d'amorcer une entente, personne ne devrait s'y opposer pour des raisons de procédure, ou à cause de préjugés. Je partage à cet égard les vues du Secrétaire général des Nations Unies, qui, tout dernièrement, préconisait des pourparlers entre les grandes puissances, « . . . à n'importe quel moment et à tous les échelons . . . au sein des Nations Unies et en dehors de cette organisation ».

N'allons pas rester dans l'ornière, qu'il s'agisse de questions atomiques ou d'autres problèmes, ni supposer que les solutions présentées sont nécessairement parfaites et définitives.

Le Conseil mondial des Églises, lors d'un congrès qui a eu lieu récemment à Genève, préconisait de tels pourparlers :

Les Gouvernements ont, à l'heure actuelle, une responsabilité à laquelle ils ne peuvent se dérober. Le monde est divisé en camps hostiles par la méfiance, les soupçons et l'impuissance des nations à mettre leurs relations mutuelles sous le signe d'un régime convenu de justice et d'ordre. Au nom des Églises chrétiennes, nous préconisons un mouvement nouveau et gigantesque en faveur de la paix. Nous savons avec quelle ténacité les Gouvernements ont jusqu'ici discuté de paix. Cependant, les âpres conflits politiques et la menace d'une guerre atomique n'en prennent pas moins une acuité grandissante. Nous exhortons les gouvernements à entamer immédiatement de nouveaux pourparlers et à faire tout en leur pouvoir pour dégager le monde de la tragique impasse où il se trouve.

Je n'ai aucun doute que vous êtes pour la plupart d'accord là-dessus. Toutefois, il est indispensable qu'on use de la plus grande circonspection en préparant de nouvelles négociations en vue d'assurer la paix par l'élimination des divergences entre nations. En outre, les peuples libres doivent proclamer, —et ils en sont capables,—que l'angoisse, la crainte ou l'incertitude, que peut leur causer l'état de choses actuel, ne leur feront jamais consentir des sacrifices qui affaibliraient leur position sans être payés de retour. Ne nous laissons pas gagner par la panique; nous sommes plus forts que nous l'étions. Mais quelque forts que nous puissions devenir, ce serait folie de fonder notre politique uniquement sur la force. Comme on l'a dit, la diplomatie a pour première mission d'éviter les situations où la force seule se ferait entendre. Nous pouvons et nous devons donc réaffirmer le désir que nous avons de chercher encore, par voie de négociations, à faire disparaître les divisions qui déchirent le monde.

Les circonstances fussent-elles les plus favorables, il n'en serait pas moins difficile de régler les problèmes qui séparent le monde communiste des nations libres. De nouvelles interventions pourraient marquer le début d'un rapprochement. Il va sans dire que le Gouvernement appuiera par tous les moyens toute nouvelle initiative susceptible de réussir. Mais, dans notre détermination, notre désir, notre souci d'accomplir quelque chose, n'oublions pas que le chemin à parcourir sera de toute façon long et ardu. Il faudra nous y aventurer avec patience et prudence, mais aussi avec persistance et avec un sens très net des réalités. Si, par exemple, une nouvelle façon d'envisager les choses n'aboutissait à aucun résultat positif—ce qui est toujours possible—nous ne devrions pas céder au mouvement de désespoir qui suivrait inévitablement.

Ce point est très bien exposé dans un éditorial de l'*Economist* du 18 février, dont je cite un passage:

L'espoir qu'on a de s'entendre promptement avec la Russie procède assez souvent du sentiment que la paix peut être assurée sans peine par un seul marché et non, comme c'est la vérité brutale, par un effort politique intelligent, coûteux et soutenu qui durera toute une génération. On risque, en parlant à tout propos de règlements, d'accords et de pactes, de détourner l'attention des hommes d'Etat comme des peuples du fait que, pour le monde occidental, l'unique diplomatie possible—celle d'un accord reposant sur la force—est à peu près la plus difficile qu'on puisse demander aux nations démocratiques de poursuivre. Il ressort de là que, d'ici plusieurs années, le monde non communiste devra maintenir une certaine mesure de préparatifs militaires et un haut degré de stabilité économique.

Nous aurons également besoin d'un haut degré d'unité démocratique pour affronter la politique d'agression communiste, dirigée d'un centre unique que n'embarrassent ni scrupule, ni sincérité ni sens moral. Nous n'avons la liberté, tant collective qu'individuelle, qu'au prix des divergences d'opinions et des contestations qui surgissent entre nous. C'est ainsi que le Congrès vien en opposition avec le Parlement, le dollar avec la livre sterling, les associations du Commonwealth avec la fédération européenne, la sécurité fondée sur la stratégie militaire avec la sécurité fondée sur la force sociale et politique, les obligations d'ordre international avec les responsabilités nationales. Ces conflits existent au sein de tout pays démocratique, non moins que dans tout groupe d'États. Il faut cependant veiller à ce que ces divergences ne nous affaiblissent pas trop devant les dangers qui nous menacent.

Il existe peut-être, dans l'encerclement des problèmes non résolus auxquels nous nous heurtons aujourd'hui, une brèche par laquelle nous pourrions préparer une sortie. Ce n'est pas en adoptant les solutions chimériques et spécieuses que pourrait nous suggérer notre soif de paix que nous trouverons cette issue. Par contre, nous ne ferions que retarder les choses en proclamant sur un ton belliqueux que rien chez nous ne laisse à désirer et que de toute façon nous sommes capables de rosser Staline! Efforçons-nous patiemment et diligemment de découvrir cette brèche, puis élargissons-la avec tous les instruments que la diplomatie et les négociations mettent à notre disposition.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE*

LA RECONNAISSANCE, au cours de l'été 1948, de l'Organisation mondiale de la santé comme institution spécialisée des Nations Unies a marqué une étape de l'histoire encore récente de la collaboration internationale en matière de santé publique. À la différence des tentatives antérieures de solidarité internationale en matière de santé, l'OMS est une organisation vraiment universelle, adaptée aux besoins actuels et qui est en mesure d'aider les pays, sans distinction de race, de religion, d'organisation politique ou de condition économique ou sociale, en vue d'assurer à leurs populations le plus haut niveau possible de santé.

L'un des principes directeurs de l'OMS est celui de l'entière responsabilité de toutes les nations en ce qui concerne l'amélioration des conditions de santé dans le monde. Aussi la Constitution de l'OMS, qu'on a appelée la Grande Charte de la santé, proclame-t-elle que tous les États peuvent adhérer à l'Organisation. Ce principe reconnaît simplement que la santé, comme la sécurité et la paix, est un bien indivisible dans notre univers rétréci, et qu'une maladie sévissant où que ce soit sur le globe est une menace pour tous les pays et tous les individus.

Buts de l'OMS

La santé, telle que la conçoit le nouvel organisme, est ainsi définie dans la constitution de l'OMS; « Un état de complet bien-être physique, mental et social, et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ». En marquant l'étroite relation qui existe entre les problèmes de santé, d'une part, et les conditions sociales et économiques, de l'autre, cette définition trace nettement le champ d'action de l'OMS.

Il est donc naturel qu'en plus de s'appliquer à combattre la maladie, l'OMS doive consacrer une partie importante de ses efforts à favoriser « en coopérant au besoin avec d'autres institutions spécialisées, l'amélioration de l'alimentation, du logement, des dispositions d'hygiène, des moyens de récréation, des conditions économiques et de travail, et de tous autres éléments relevant de l'hygiène du milieu ». Il est plus évident encore que, pour atteindre son objectif, l'OMS doit prendre des mesures en vue de « favoriser la santé et le bien-être maternels et infantiles » et de « susciter des initiatives dans le domaine de l'hygiène mentale, notamment en ce qui a trait à l'établissement de relations harmonieuses entre les hommes ».

D'un autre passage de la constitution, portant que l'OMS doit « aider les Gouvernements, sur leur demande, à renforcer leurs services de santé », se dégage un troisième principe fondamental de l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS n'a pas été conçue comme une administration supranationale destinée à remplacer les autorités médicales des divers pays dans l'accomplissement de leurs tâches normales. Elle a pour objet de leur fournir une aide indirecte en leur donnant accès aux ressources internationales nécessaires à la solution des problèmes qui se prêtent à l'action internationale, et une aide

*Par M. Brock Chisholm, M.D., directeur général de l'OMS.

directe en mettant à leur disposition des connaissances et des techniques qui leur permettront d'améliorer leurs propres services de santé.

Enfin, la méthode même que suit l'OMS dans son rôle d'« autorité directrice et coordonnatrice en matière de santé sur le plan international » peut être considérée comme inséparable de la philosophie de l'Organisation. L'un des faits saillants de la première Assemblée mondiale de la santé, tenue à Genève en juillet 1948, fut l'approbation par les États membres du principe de la « régionalisation » des travaux de l'OMS, seul moyen de répondre pleinement à la diversité des besoins dans les différentes parties du monde. Tout en reconnaissant que l'OMS, unique organisation mondiale de la santé, doit diriger ses travaux de son siège central, à Genève, les délégués réclamèrent fortement l'adoption immédiate des mesures nécessaires à l'établissement de bureaux dans six régions principales: Sud-Est de l'Asie, Méditerranée orientale, Amérique, Pacifique occidental, Afrique, Europe. Un an plus tard, les trois premières de ces régions avaient déjà leurs bureaux, situés à la Nouvelle-Delhi, à Alexandrie, ainsi qu'à Washington, où l'Organisation panaméricaine de la santé sert de bureau régional à l'OMS pour les Amériques. En attendant la création d'organisations régionales pour l'Europe, l'Afrique et le Pacifique occidental, des bureaux spéciaux ont été établis provisoirement pour ces régions à Genève.

Ses réalisations

L'OMS, qui n'existe que depuis 18 mois, a déjà progressé rapidement dans l'accomplissement de ses tâches principales, qu'on peut grouper sous deux chefs: services techniques et services consultatifs.

En ce qui concerne les services consultatifs, les initiatives suivantes, réalisées en 1949, montrent l'effort que tente l'Organisation pour appliquer à d'autres parties du monde les connaissances acquises et les techniques mises au point dans une région déterminée:

Dans l'Inde, au Pakistan, au Siam et en Iran, des campagnes ont été lancées contre la malaria par des équipes d'experts chargés d'enseigner leurs méthodes à un personnel local. L'OMS, de concert avec l'UNICEF, a également aidé certains pays d'Europe à combattre la malaria, qui s'est répandue considérablement dans cette région depuis la guerre.

À Copenhague, le Comité d'experts de l'OMS pour la lutte antituberculeuse a formulé des recommandations importantes tendant à l'adoption d'une série de mesures destinées à intensifier la lutte que mènent les services de santé, dans les régions peu développées, contre la « peste blanche ». Les experts-conseils de l'Organisation avaient déjà, la même année, étudié les moyens dont on dispose pour combattre la tuberculose dans dix pays de la Méditerranée orientale et en Amérique du Sud. Une grande partie de ces travaux se poursuit en collaboration avec la Croix-Rouge de Scandinavie et le Fonds international de secours à l'enfance.

Un fait marquant, qui s'inscrit dans la campagne de l'Organisation contre les maladies vénériennes, a été la réunion à Washington, en octobre 1949, de spécialistes éminents de 12 pays qui ont élaboré un projet visant à faire disparaître la syphilis et le pian à Haïti et dans les régions avois-

nantes de la République Dominicaine, à établir dans les ports importants des régions peu développées des centres de démonstration antivénérienne, et à étendre à la Méditerranée orientale, à l'Amérique et au Sud-Est de l'Asie les programmes de lutte contre les maladies vénériennes.

En 1949 encore, des hygiénistes urbanistes de plusieurs pays se sont réunis à Genève pour recommander des méthodes propres à mettre fin à l'état de choses actuel, où l'on voit les trois quarts de la population du globe atteints de maladies que répandent les ordures ménagères, les eaux polluées, les insectes et la contamination du lait et des autres denrées alimentaires. De leur côté, des comités d'experts en hygiène maternelle et infantile, en hygiène mentale et en nutrition ont posé des jalons permettant de favoriser désormais plus positivement la santé, ce qui est le complément essentiel des mesures de simple défense contre telle ou telle maladie physique ou mentale.

Au début de 1950, l'Organisation mondiale de la santé avait déjà octroyé 600 bourses d'études grâce auxquelles des médecins, des infirmières et divers autres employés des services de santé ou d'hygiène de plus de trente pays feront à l'étranger des études et des recherches spéciales, afin de pouvoir appliquer plus tard dans leurs pays respectifs les nouvelles techniques qu'ils auront apprises. Ce programme d'octrois de bourses, qui se développe rapidement, est une autre preuve de la détermination de l'OMS d'aider à l'amélioration des services nationaux de santé, comme le sont aussi les efforts de l'Organisation pour stimuler l'échange de renseignements scientifiques sur une base mondiale et pour aider les divers pays à améliorer leurs propres systèmes d'enseignement dans ce domaine.

Sous le rapport des services techniques, le progrès, s'il est moins apparent, n'en est pas moins important. Ces services peuvent être considérés comme constituant l'organe de documentation de l'OMS. Les exemples qui suivent indiquent bien le progrès accompli:

Adoption par la première Assemblée mondiale de la santé d'un ensemble de « Règlements internationaux sur la statistique de la santé » qui rendront plus uniforme la classification des maladies et des causes de décès dans les divers pays. Cette décision de l'Assemblée marque une étape historique. C'est la première fois qu'une réglementation relative à la santé est adoptée par un organisme international.

Publication très prochaine de la première édition d'une « Pharmacopée internationale » renfermant des formules qui permettront de préparer, en quelque pays que ce soit, des médicaments de force égale. Les voyageurs pourront ainsi se procurer à l'étranger les remèdes prescrits par leurs propres médecins; le prix de revient de certains produits pharmaceutiques en sera abaissé; enfin, il sera plus facile pour les chimistes et médecins de juger de la valeur de certains médicaments.

De puissants transmetteurs d'ondes courtes, à Genève, irradient des programmes quotidiens qui renforcent les mesures préventives contre la maladie; un service analogue est assuré à Singapour, à Alexandrie et à

portants
érienne,
l-Est de

se sont
tre fin à
tion du
les eaux
rées ali-
nelle et
mettant
plément
maladie

ait déjà
es infir-
iène de
es spé-
ctifs les
rois de
a déter-
aux de
stimuler
et pour
nement

parent,
comme
suivent

un en-
é » qui
e décès
e étape
e à la

harma-
le pré-
le. Les
rits par
macau-
méde-

ent des
ntre la
e et à
érieures



Photo: ONU

LE SIÈGE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ À GENÈVE

Washington. Les émissions comprennent des rapports en Morse clair sur les mesures d'épidémiologie et de quarantaine, à l'intention des services de santé du monde et des autorités du commerce et des transports internationaux.

L'offensive de l'OMS contre la maladie sera renforcée par les recherches que l'on entreprend actuellement, à l'échelle internationale, sur les maladies virulentes telles que l'influenza, le trachome et la poliomyélite ainsi que sur un certain nombre de maladies causées par des parasites, y compris la filariose et la bilharziose, qui, dans certaines régions agricoles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, empêchent des millions de personnes de travailler.

En même temps qu'elle dirigeait toutes ces activités, l'OMS participait à l'organisation de services médicaux pour le bénéfice des réfugiés arabes de la Méditerranée orientale, envoyait du matériel médical et des experts en Afghanistan pour y combattre une épidémie de typhus, expédiait des « poumons d'acier » à Bombay, qu'affligeait la poliomyélite, et faisait parvenir des secours médicaux à l'Équateur frappé par un séisme.

Ses perspectives d'avenir

Pour finir, quelques mots au sujet des perspectives d'avenir de l'OMS. La croisade pour l'amélioration de la santé en est encore à ses débuts, mais elle se développe rapidement, particulièrement en ce qui se rattache au Plan d'aide technique des Nations Unies pour le développement économique des pays

retardataires. Le succès de cette campagne tiendra à quelques conditions essentielles. D'abord, il faudra que tous les pays, grands et petits, se montrent disposés à mettre de côté les différends politiques, économiques et sociaux qui les divisent et s'unissent dans la poursuite d'un objectif qui ne peut pas ne pas leur être commun à tous: rendre la prochaine génération physiquement, mentalement et socialement saine. En second lieu, les êtres humains ne pourront jouir, dans le monde entier, du « plus haut niveau possible de santé » que si les États membres de l'OMS consentent à fournir à l'Organisation au moins le minimum d'appui financier qui lui est indispensable pour remplir sa tâche. La troisième condition essentielle au succès du programme de l'OMS est l'entière coopération des particuliers et des organismes qui consacrent leur activité aux divers aspects de l'hygiène et de la santé. Enfin l'OMS a besoin, de la part des représentants des États membres comme de la part de toutes les personnes qui appuient son action, d'un degré de coopération, de désintéressement individuel, local, national ou régional et d'un degré d'action concertée et de dévouement collectif qui n'ont encore jamais été atteints par aucune organisation mondiale.

E

ori
alt
sui
me
exezai
le p
car
les
nel
res
à p
Un
Les
pre
l'in
leu
le g
per
co
de
me
au
cer
sér
nai
le
Bu
à c
195
ret
goRo
ma
Sar
le
cer
pa
ter
de
Ro
A

ENNUIS CAUSÉS AUX OCCIDENTAUX DANS LES PAYS COMMUNISTES D'EUROPE

LES RELATIONS entre les pays occidentaux et les États de l'Europe orientale soumis à la domination communiste, qui s'étaient progressivement altérées depuis la fin de la guerre, sont allées cette année de mal en pis, par suite des actes posés par les gouvernements des pays satellites, par suite, notamment, des ennuis de toutes sortes qu'ils ont causés aux Occidentaux. Quelques exemples serviront à faire comprendre les méthodes qui ont été employées.

Le genre d'ennuis le plus flagrant—dont on peut relever au moins une douzaine de cas au cours de l'année—a pris la forme d'attaques injustifiées contre le personnel des missions diplomatiques de l'Ouest. Ces attaques revêtent un caractère particulièrement grave en raison de l'effet direct qu'elles ont sur les relations internationales; en effet, si les immunités diplomatiques traditionnelles, fondées sur la coutume établie et le principe de réciprocité, ne sont pas respectées, il s'ensuit que la conduite des affaires entre gouvernements devient à peu près impossible. Le cas le mieux connu est celui du ministre des États-Unis à Sofia, M. Donald R. Heath, dont le rappel fut exigé par la Bulgarie. Les premières difficultés se produisirent en décembre, lorsque l'ancien vice-premier ministre de Bulgarie, M. Traicho Kostov, fut mis en jugement sous l'inculpation de trahison et d'espionnage. On l'accusait, très injustement d'ailleurs, d'avoir comploté en 1947, de concert avec M. Heath, en vue de renverser le gouvernement de Bulgarie. Il fut allégué que les deux inculpés avaient eu, pendant que Kostov faisait fonction de premier ministre, deux entretiens au cours desquels Heath chargea Kostov de coordonner son activité avec celle de Tito et des dirigeants yougoslaves. Le Département d'État nia catégoriquement que ces entretiens eussent eu lieu. Ainsi que le révéla la marche des audiences, les attaques contre Heath n'étaient pas des cas isolés. Depuis un certain temps déjà, la légation des États-Unis à Sofia avait été victime d'une série d'indignités et de restrictions: fausses accusations contre des fonctionnaires américains, refus de visas aux employés de la légation, restrictions sous le rapport des voyages et du logement. Un mois après le procès de Kostov, la Bulgarie exigea le rappel de Heath. Les États-Unis refusèrent de donner suite à cette demande qui était fondée sur de fausses accusations et, le 16 février 1950, après avoir accordé au gouvernement bulgare tout le temps voulu pour retirer ses accusations, ils rompirent leur relations diplomatiques avec ce gouvernement.

Il y eut aussi l'arrestation de M. Roderick Sarrell, chargé d'affaires du Royaume-Uni en Roumanie, laquelle constitue de la part des autorités roumaines une violation flagrante de l'immunité diplomatique. Le 25 juillet 1949, Sarrell fut arrêté dans une rue de Bucarest par la police de sécurité qui voulut le contraindre à signer un document attestant qu'il avait consenti à aider certains employés roumains de sa légation à s'enfuir de leur pays. Il fut relâché par la suite, mais le Gouvernement roumain exigea son rappel immédiat, prétendant qu'il était mêlé à une clique qui avait trempé dans des manoeuvres de contrebande et de marché noir. N'ayant pas le choix, le Gouvernement du Royaume-Uni rappela Sarrell, mais nia les accusations portées contre lui.

La campagne menée contre le personnel des missions diplomatiques en Tchécoslovaquie fut particulièrement odieuse. En octobre 1949, deux attachés de l'ambassade des États-Unis à Prague étaient expulsés pour cause d'espionnage après avoir reçu un avis de vingt-quatre heures. Le même mois, l'attaché militaire français et son secrétaire recevaient l'ordre de quitter le pays dans les douze heures. On les accusait d'avoir essayé d'obtenir des renseignements sur les gisements d'uranium de Tchécoslovaquie. Les circonstances qui entourèrent l'expulsion de Tchécoslovaquie de deux membres du personnel de la légation du Canada à Prague, le sergent Danko et le caporal Vanier, ont été exposées dans le numéro de février 1950 d'*Affaires extérieures*. Jusqu'ici, le Gouvernement tchécoslovaque n'a pu produire aucune preuve à l'appui de ses accusations contre ces deux hommes. L'attaque la plus récente a été dirigée contre la légation des Pays-Bas. Le 7 mars 1950, le chargé d'affaires, l'attaché militaire et le chancelier de la légation des Pays-Bas reçurent l'ordre de quitter la Tchécoslovaquie dans un délai de huit jours, sous l'accusation d'avoir abusé de leur privilèges diplomatiques de manière « à nuire à la sécurité de la république ainsi qu'à ses intérêts économiques ». Les accusations portées contre eux reposaient sur le « témoignage » d'un homme d'affaires néerlandais, Johannes Louwers, qui avait été condamné quelques jours auparavant à quinze ans d'emprisonnement sous l'inculpation d'espionnage et de sabotage économique, pour avoir aidé des Tchèques à s'enfuir de leur pays et avoir trempé dans des tripotages monétaires. M. Louwers avait été détenu pendant onze semaines avant de subir son procès.

Il est un moyen efficace de causer des ennuis aux missions diplomatiques, c'est d'intimider ceux de leurs employés qui sont des ressortissants du pays où la mission est établie. Des employés ont été arrêtés ou forcés de quitter leur poste sous le coup de la menace; des employés éventuels se sont vu refuser les permis de travail nécessaires. Trois Bulgares, qui avaient été à l'emploi de la légation des États-Unis à Sofia, furent arrêtés et probablement mis à mort. Un jour, un commis tchèque de la légation du Canada à Prague ne se présenta pas à son travail. Tout ce qu'on sut, c'est qu'il était « détenu par la police » et qu'il était dans la prison locale où sont habituellement écroués les accusés politiques. Un autre commis tchèque s'est vu refuser le permis nécessaire pour continuer à travailler à la légation du Canada.

Si l'on sort du domaine diplomatique, on constate que les organismes internationaux et les membres qui en font partie n'échappent pas à ces procédés. La YMCA polonaise a été étatisée et réorganisée en un Centre d'association d'assistance sociale. Les autorités polonaises ont déclaré qu'elles désapprouvaient la YMCA parce qu'elle était un instrument du christianisme protestant et, par suite, incompatible avec l'orthodoxie communiste, et qu'elle était « internationale », c'est-à-dire occidentale, impérialiste et capitaliste. Comme il est désormais impossible d'obtenir le moindre appui de l'étranger, le représentant de la YMCA internationale a dû quitter la Pologne. Même les organismes de secours internationaux, y compris ceux des Nations Unies, ont dû suspendre à peu près toute activité. Parmi ces organismes, on compte la Croix-Rouge, la Mission de secours Quaker, le Comité mixte américain de distribution, la Coordinated Agency Relief for Europe et le Fonds international de secours des Nations Unies en faveur de l'enfance. M. Israël Jacobson, chef du bureau du Comité mixte américain de distribution en Hongrie, fut arrêté

en décembre et accusé de se servir de cet organisme pour recueillir des renseignements d'ordre économique et militaire afin de les transmettre à la légation des États-Unis à Budapest. Après un interrogatoire qui se prolongea pendant deux semaines, il fut relâché et expulsé de Hongrie.

Les journalistes font l'objet d'une attention marquée. Le nombre restreint de ceux qui se trouvaient en Tchécoslovaquie et en Pologne a été, de force, réduit de moitié environ. En Tchécoslovaquie notamment, les quatre correspondants occidentaux les plus en vue, représentant la *Presse Associée*, la *United Press*, l'*Agence France-Presse* et les journaux *Kemsley* furent expulsés le 6 janvier 1950. On les accusait de donner de la Tchécoslovaquie un tableau « dénué d'objectivité », et d'avoir dans le pays des « relations » jugées réactionnaires.

Des particuliers, notamment des hommes d'affaires, sont maintenant soumis à des arrestations arbitraires et à des accusations d'espionnage ou de délits semblables. Au mois d'août 1949, trois citoyens des États-Unis, M. Hermann Field, son épouse et son frère disparurent: le premier en Pologne, les deux autres en Tchécoslovaquie. Le Département d'État est resté jusqu'ici sans nouvelles d'eux malgré les démarches et les protestations qu'il a faites auprès des deux gouvernements intéressés. Le cas le mieux connu est celui de M. Robert Vogeler et de M. Edgar Sanders, qui furent arrêtés par la police hongroise en novembre 1949. M. Vogeler, citoyen des États-Unis, représentait en Europe orientale l'International Telephone and Telegraph Corporation tandis que M. Sanders, ressortissant du Royaume-Uni, était gérant à Budapest de la Standard Electric Company, filiale de l'International Telephone and Telegraph Company. Après leur procès, en février, ils furent condamnés respectivement à quinze et à treize ans d'emprisonnement sous l'accusation d'avoir, sur les instructions du Service des renseignements des États-Unis, obtenu des secrets économiques, politiques et militaires en Hongrie. Les légations des États-Unis et du Royaume-Uni se sont vu refuser l'accès à ces deux prisonniers, ceci en contradiction flagrante avec l'usage international le plus élémentaire.

Il y a lieu de se demander à quoi tendent tous ces ennuis. Pour les Occidentaux, l'aspect le plus alarmant de toutes ces mesures semble être la différence fondamentale qu'elles révèlent entre les conceptions qu'on se fait de la valeur de l'individu et de ses relations avec l'État. Si l'on songe à la nature des ennuis causés, il est évident qu'il s'agit, dans chaque pays, d'actes prémédités de longue main. En outre, les méthodes se ressemblent tellement qu'il y a lieu de croire qu'elles sont appliquées de l'extérieur. Quant au but visé, il semble que ce soit d'isoler les pays satellites, au même degré que l'U.R.S.S., du monde occidental. Il faut admettre que les efforts tentés dans ce sens ont eu jusqu'ici beaucoup de succès. Les contacts de toutes sortes ont été réduits de façon radicale, de sorte que les citoyens des pays satellites craignent de plus en plus de fréquenter les Occidentaux, qu'on leur représente comme se livrant exclusivement à des manœuvres d'espionnage. Ainsi, la formule soviétique est graduellement imposée aux petits États de l'Europe orientale, non seulement dans le domaine de l'économie, de la politique, de la sécurité et de l'idéologie, mais même en ce qui concerne le traitement des Occidentaux comme individus.

VISITE DU PRINCE DES PAYS-BAS

LES LIENS D'AMITIÉ qui unissent le Canada à la maison d'Orange-Nassau se sont encore resserrés pendant le séjour que Sa Majesté la reine Juliana, alors Princesse des Pays-Bas, a fait à Ottawa au cours de la guerre. Sa fille, la princesse Margriet, est née dans la capitale du Canada, sur un sol que le Gouvernement canadien avait reconnu comme étant territoire des Pays-Bas. Le premier ministre d'alors, M. Mackenzie King, fut l'un des parrains au baptême de l'enfant royal. Tous ces liens expliquent le chaleureux accueil que le Canada a fait le mois dernier à Son Altesse royale, le prince Bernhard, des Pays-Bas, lorsque, au cours du voyage d'amitié qu'il faisait sur ce continent, il a honoré de sa visite Ottawa et Québec.

À midi, le vendredi 10 mars, le prince Bernhard a été accueilli au Canada, à l'aéroport de Rockcliffe (Ottawa), par Son Excellence le Gouverneur général,



Photo: ONF

LE PRINCE BERNHARD ASSISTE AU VOL DE DÉMONSTRATION D'UN NOUVEAU CHASSEUR À RÉACTION CANADIEN

Le 11 mars, à l'aéroport de Rockcliffe, en présence du prince Bernhard des Pays-Bas, et de représentants des plus hautes autorités, le CF-100 a subi son épreuve d'envol. Il s'agit d'un chasseur à réaction, bimoteur, biplace, à grand rayon d'action et adapté à tous les climats, qui a été conçu et construit au Canada par l'A. V. Roe Canada Limited pour le compte du C.A.R.C. Devant l'appareil, de gauche à droite: M. E. H. Atkin, dessinateur en chef de l'A. V. Roe Canada Limited; Son Excellence le gouverneur général, le vicomte Alexander de Tunis; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. W. A. Waterton, pilote affecté à l'épreuve du CF-100; Son Altesse royale le prince Bernhard; M. J. H. van Roijen, ambassadeur des Pays-Bas au Canada, et le vice-maréchal de l'air A. L. James, directeur des projets aéronautiques et chef suppléant de l'état-major de l'Air.

le vicomte Alexander de Tunis, et par plusieurs membres du Gouvernement canadien. Son Altesse royale et sa suite se sont alors rendus à l'Hôtel du Gouvernement où ils furent les hôtes de Leurs Excellences le Gouverneur général et la vicomtesse Alexander. Plus tard dans la journée, le prince Bernhard a déposé une couronne de fleurs au pied du monument aux morts de la guerre, où M. Claxton, ministre de la Défense nationale, et M. Gregg, ministre des Affaires des anciens combattants, étaient venus le saluer. Son Altesse royale a ensuite rencontré au Château Laurier les membres de la colonie hollandaise de la capitale. Le soir, le Gouverneur général et Lady Alexander ont reçu à dîner en son honneur.

Le samedi 11 mars, à l'aéroport de Rockcliffe, le prince Bernhard a assisté à une fête aéronautique à laquelle participèrent le nouvel avion de chasse à réaction CF-100 du C.A.R.C. et l'avion à réaction AVRO, une création canadienne. À cette occasion, Son Altesse royale était accompagnée du Gouverneur général, du ministre de la Défense nationale, ainsi que du chef suppléant de l'état-major de l'aéronautique militaire, de membres du Parlement et d'autres personnalités. Au cours du déjeuner qui fut servi dans le mess du C.A.R.C., le chef suppléant de l'état-major de l'aéronautique militaire a présenté au prince Bernhard, à titre honorifique, les ailes d'or du C.A.R.C.

Dans l'après-midi, à Laurier House, le prince Bernhard a remis au très honorable W. L. Mackenzie King, C.P., O.M., ancien premier ministre, la Grand-Croix du Lion des Pays-Bas.

Samedi soir, le premier ministre, M. Saint-Laurent, au nom du Gouvernement canadien, a reçu à dîner au Country Club en l'honneur du prince Bernhard.

Le dimanche matin, le prince Bernhard a assisté à l'office divin dans l'église presbytérienne Saint-André où sa fille, Margriet, a été baptisée. Après avoir rendu visite au chef d'état-major général, le lieutenant-général Foulkes, et au général Crerar, le Prince a reçu à dîner au Country Club.

À Québec, où il est arrivé lundi à midi, le prince Bernhard a été l'hôte du lieutenant-gouverneur et de Lady Fiset. Une réception a eu lieu en son honneur dans le mess du 22e Régiment Royal. Le soir, il a été reçu à dîner par Son Excellence Mgr Maurice Roy, chancelier de l'Université Laval.

Dans la matinée du mardi 14 mars, le prince Bernhard a quitté Québec dans son avion Dakota à destination de New-York.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Dixième session du Conseil économique et social

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL a clos sa dixième session le 6 mars, soit exactement quatre semaines après la séance d'ouverture. Le numéro de mars d'*Affaires extérieures* a publié en résumé les discussions des trois premières semaines. Au cours de la dernière, le Conseil s'est occupé de trois questions d'un intérêt et d'une importance considérables: le travail forcé, le statut consultatif des organisations non gouvernementales et le financement du développement économique des pays retardataires.

La question du travail forcé est débattue au Conseil depuis 1948, c'est-à-dire depuis que la Fédération américaine du Travail y a porté de graves accusations contre l'Union soviétique, qu'elle taxait d'appliquer la méthode du travail forcé sur une grande échelle. Le problème a donné lieu à de nombreux discours de propagande, ainsi qu'à des accusations réciproques entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux. Si l'on n'est pas parvenu jusqu'ici à établir avec exactitude, au moyen d'une enquête impartiale menée par les Nations Unies, la mesure dans laquelle les pays du monde appliquent le système du travail forcé, c'est parce que l'Union soviétique et ses satellites ont refusé leur collaboration.

Lorsque fut abordée la question du travail forcé, inscrite à l'ordre du jour de la récente session du Conseil économique et social, ce sont les déclarations des représentants de la Fédération américaine du Travail et de la Fédération syndicale mondiale qui ont servi à ouvrir le débat. Celle de la F.A.T. contenait de graves accusations contre l'Union soviétique où le travail forcé aurait atteint une telle ampleur qu'il constituerait un facteur important de l'économie du pays. L'exposé de la F.S.M. n'avait rien d'impressionnant. Il incriminait les puissances coloniales, la France en particulier. Mais les nombreux cas de « travail forcé » cités par le représentant de la fédération n'étaient que des cas isolés n'intéressant que très peu de personnes et n'ayant qu'une importance minime par rapport à l'état de choses établi en Europe orientale. La pire conclusion qu'on eût pu en tirer, c'est qu'il arrivait à certains administrateurs régionaux de ne pas appliquer la loi, mais non pas que la loi était nocive en elle-même.

Les représentants des deux organisations non gouvernementales ayant ainsi exposé leur point de vue, les délégués entamèrent le débat général. Tous ceux qui prirent la parole reconnurent qu'une enquête des Nations Unies ne pourrait pour l'instant donner aucun résultat, mais que le problème était, malgré tout, beaucoup trop important pour être rayé de l'ordre du jour du Conseil. Il a été décidé à l'unanimité de remettre toute action à la douzième session du Conseil, date à laquelle les pays slaves seraient peut-être à nouveau représentés. Ils auraient alors l'occasion de prouver leur esprit de collaboration en prenant part à l'enquête impartiale qu'entreprendraient les Nations Unies.

Pendant sa dixième session, le Conseil s'est également prononcé sur le problème complexe que posait la révision des méthodes de consultation avec diverses organisations non gouvernementales. C'est par l'intermédiaire du Conseil économique et social que ces organisations peuvent s'associer au travail des Nations Unies. Les dispositions élaborées au début par les Nations Unies



Photo: ONU

AUX NATIONS UNIES, UN CANADIEN EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, vient d'annoncer la nomination du major-général Howard Kennedy, du Canada, au poste de directeur de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Ci-dessus, le major-général Kennedy, à gauche, et M. Lie.

afin de faciliter les consultations entre le Conseil et ces organisations ont été examinées au cours de l'année dernière par le Comité du Conseil pour les organisations non gouvernementales, qui recommanda une révision de l'ensemble de ces dispositions. Le Conseil approuva le principe de la révision proposée, accepta, en y apportant quelques modifications importantes, les recommandations du Comité, puis reconnut le statut consultatif à d'autres organisations non gouvernementales. Parmi celles-ci, la seule admise dans la catégorie A (la plus élevée) de ces organisations a été la Fédération syndicale internationale libre.

Les méthodes applicables en vue de financer le développement économique ont été débattues pendant près de deux jours. Il s'agissait de se procurer, par des moyens à établir, des capitaux qui seraient investis dans les pays insuffisamment développés afin d'assurer le développement économique prévu par le programme d'assistance technique élaboré sous l'égide des Nations Unies. Il faudra d'abord que ce programme soit solidement établi et qu'il fonctionne bien, avant qu'on puisse s'attaquer au développement économique proprement dit. L'étude des divers moyens d'assurer le développement économique nécessite une somme considérable de documentation et de recherche et c'est cette tâche que le Conseil a entamée au cours de sa dernière session. Parmi les exposés, d'un réalisme et d'une sobriété remarquables, qu'ont présentés les dé-

légués des pays insuffisamment développés, il y a lieu de souligner surtout celui du représentant du Pakistan, car son rapport, qui contenait l'analyse constructive des besoins de son pays et des mesures par lesquelles son gouvernement s'efforce d'utiliser le mieux possible l'assistance technique qu'il reçoit, a donné le ton à tout le débat qui a suivi.

À l'issue de la discussion générale sur les méthodes de financer le développement économique, il a été décidé de créer une sous-commission du développement économique qui serait chargée d'examiner la documentation disponible et de présenter un rapport, l'été prochain, à la onzième session du Conseil.

Compétence de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'admission de nouveaux membres aux Nations Unies

Neuf États qui ont demandé à faire partie des Nations Unies se sont vu opposer le veto de l'Union soviétique, lorsque le Conseil de sécurité a été saisi de leur candidature. Cette forme d'opposition ayant malheureusement eu pour conséquence d'exclure des Nations Unies certains pays indépendants et souverains comme l'Irlande et Ceylan, l'Assemblée générale a recherché, à sa dernière session, les méthodes qui lui permettraient de tourner le veto, quand d'autres pays solliciteront leur admission à l'Organisation.

Afin d'élucider la question de sa compétence, l'Assemblée générale décida, le 22 novembre 1949, à la suggestion du représentant de l'Argentine, d'inviter la Cour internationale de justice à donner un avis consultatif sur la question suivante:

L'admission d'un État aux Nations Unies, en vertu de l'alinéa 2 de l'article 4 de la Charte, peut-elle être accordée par décision de l'Assemblée générale lorsque le Conseil de sécurité ne l'a pas recommandée parce que l'État candidat n'avait pas obtenu la majorité requise des voix ou qu'un membre permanent avait voté contre une résolution recommandant l'admission de cet État?

Le Secrétaire général des Nations Unies, l'Argentine, la Biélorussie, l'Égypte, les États-Unis, la Tchécoslovaquie, l'Ukraine, l'Union soviétique et le Venezuela présentèrent des mémoires à la Cour sur le sujet. Lors d'une audience publique tenue le 16 février, le professeur Scelle, représentant du Gouvernement français, soutint qu'il fallait répondre négativement à cette question.

Le 3 mars, la Cour rendit une décision dans le sens de la négative par 12 voix contre 2, (celles du juge Alvarez, du Chili, et du juge Azevedo, du Brésil).

Avant d'examiner le fond de la question, la Cour étudia les objections apportées contre son intervention: on prétendait qu'elle n'avait pas compétence pour interpréter la Charte, et qu'en outre la question revêtait un caractère politique. La Cour rejeta ces deux objections et rappela l'avis qu'elle avait donné en mai 1948. Elle déclara qu'elle ne pouvait attribuer un « caractère politique à une demande qui, formulée en termes abstraits, l'invitait à entreprendre une tâche essentiellement judiciaire ».

Quant à la question même qui lui était posée, celle de savoir si, à défaut d'une recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée pouvait décider de l'admission d'un État, la Cour n'exprima aucun doute quant au sens du para-

graphe 2 de l'article 4 de la Charte. En vertu de ce paragraphe, deux choses sont nécessaires: une recommandation du Conseil de sécurité et une décision de l'Assemblée générale. La recommandation est la condition préalable de la décision en vertu de laquelle un État peut être admis. Il s'agit des deux organes principaux des Nations Unies, et le Conseil de sécurité n'est pas dans une position subordonnée. Ces organes avaient invariablement reconnu que l'admission ne pouvait être accordée que sur la base d'une recommandation du Conseil. Si l'Assemblée avait le pouvoir d'admettre un État sans une recommandation du Conseil, celui-ci se trouverait privé d'un rôle important dans l'exercice de l'une des fonctions essentielles de l'organisation.

La Cour jugea impossible d'admettre l'argument de l'Argentine selon lequel le défaut de recommandation équivaut à une recommandation défavorable que l'Assemblée peut invoquer pour se prononcer sur la demande d'admission d'un État.

Le Cachemire

Le 3 février dernier, le général A. G. L. McNaughton, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui en décembre avait été désigné par le Conseil de sécurité pour conférer officiellement avec les représentants des deux parties au sujet de la possibilité de trouver une solution satisfaisante au problème du Cachemire, présentait son rapport final. Ce rapport prenait la forme d'une lettre au président du Conseil, dans laquelle le général McNaughton passait en revue l'activité qu'il avait déployée en tant que médiateur et incorporait un certain nombre d'observations qu'avaient formulées sur ses propositions les représentants des gouvernements intéressés. Le Pakistan, tout en désirant quelques modifications d'importance secondaire, agréait les propositions, tandis que le Gouvernement indien réclamait certaines modifications de fond.

Dans sa lettre au président du Conseil de sécurité, le général McNaughton exprimait l'opinion que toutes nouvelles méthodes destinées à régler ce différend devraient être déterminées à l'avenir par le Conseil lui-même, une fois que les deux parties auraient exposé au Conseil leurs vues et leurs politiques. Le général McNaughton faisait observer en outre que ses idées étaient exprimées dans ses propositions et qu'il n'avait rien à y ajouter. Le Conseil de sécurité s'est rallié à la suggestion de son médiateur; et, au début de février, les représentants de l'Inde et du Pakistan ont fait connaître leur manière de voir au Conseil de sécurité.

Le 24 février, le représentant du Royaume-Uni saisissait le Conseil de sécurité d'une nouvelle résolution, élaborée par les délégations de Cuba, de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis. Cette résolution incorporait dans leur ensemble les propositions de démilitarisation du général McNaughton. Elle prévoyait la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNCIP) et son remplacement par un seul représentant des Nations Unies, acceptable à la fois à l'Inde et au Pakistan, qui servirait de médiateur et veillerait à l'application du programme de démilitarisation qu'exige au préalable la tenue d'un plébiscite libre. Aux termes de la résolution, la démilitarisation devait être complète dans un délai de cinq mois de la date de la résolution. Le 14 mars, le Conseil de sécurité a adopté cette résolution par 8 voix contre 0, l'Inde et la Yougoslavie s'abstenant.

Avant la mise aux voix, l'Inde et le Pakistan avaient tous deux fait savoir qu'ils acceptaient la résolution. Le représentant de l'Inde avait toutefois insisté sur le fait que l'attitude de son Gouvernement touchant les propositions de démilitarisation restait inchangée, mais que, cette réserve faite, le médiateur des Nations Unies pouvait être assuré de toute la coopération possible dans l'accomplissement de sa tâche. Le délégué du Pakistan avait affirmé pour sa part que, le projet de résolution étant basé sur les propositions McNaughton, déjà acceptées par le Pakistan, son Gouvernement appuyait la nouvelle résolution et promettait son entière coopération au représentant des Nations Unies.

On cherche maintenant à désigner un médiateur qui soit acceptable aux pays qui ont élaboré la résolution aussi bien qu'aux deux parties en cause.

lit savoir
toutefois
positions
édiateur
ble dans
pour sa
ughton,
lle réso-
s Unies.
able aux
ause.

PROGRAMME DE STAGE DES NATIONS UNIES

LE 3 AVRIL, commençait le premier programme de stage des Nations Unies pour 1950. Venus de vingt pays différents, y compris le Canada, vingt-neuf stagiaires, choisis dans les services officiels ou dans certains organismes se rattachant au service public, ont commencé un cours de huit semaines, destiné à leur donner une idée aussi complète que possible des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de son secrétariat.

Les stagiaires sont affectés à des emplois temporaires du secrétariat, compte tenu de leurs préférences et de leurs aptitudes. Une série de causeries suivies de courts débats, auxquels prennent part des fonctionnaires avertis du secrétariat, complète l'étude pratique des rouages et du fonctionnement de l'Organisation. Le groupe est en majeure partie formé de fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des divers pays représentés.



Photo: MRC

LE PORTE-AVIONS CANADIEN « MAGNIFICENT » À LA HAVANE

Le porte-avions « Magnificent », (18,000 tonneaux) et le destroyer « Micmac » ont mouillé dans le port de La Havane, du 7 au 11 mars, au cours de leur croisière du printemps, qui s'est poursuivie durant deux mois dans la mer des Antilles. De gauche à droite, M. Adrian Holman, ministre du Royaume-Uni à Cuba; le commodore K. F. Adams, M.R.C., commandant du « Magnificent », et M. E. H. Coleman, ministre du Canada à Cuba.

LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE DE L'UNESCO

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT aux Affaires extérieures a annoncé, le 3 avril, que la délégation du Canada à la cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO sera composée des personnes suivantes:

Chef de la délégation: M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie;

Délégués: M. M. E. Lazerte, M. Garnet Page, M. Jacques de Tonnancour;

Délégués suppléants: M. Sidney Pollock, du ministère des Finances;
M. John E. Robbins, du Bureau de la statistique; M. Paul Tremblay,
du ministère des Affaires extérieures.

M. Lazerte, ancien président de la Fédération des instituteurs canadiens, est doyen de la Faculté d'éducation de l'Université de l'Alberta et vice-président de l'Association canadienne d'éducation. M. Page est directeur général de l'Institut canadien de chimie. M. de Tonnancour, peintre de Montréal, est membre du Conseil canadien des Arts.

La conférence aura lieu à Florence du 22 mai au 16 juin 1950. L'ordre du jour prévoit l'étude du programme de base de l'UNESCO, ainsi que l'examen du plan de travail et du budget pour 1951. On s'attend que 54 États membres se fassent représenter à la conférence.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTERIEURES

Revue de la situation internationale

LES 3 ET 7 MARS, devant la Chambre des communes formée en comité des subsides, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait une revue de quelques événements récents du domaine international. On trouvera, à la page 135, un compte rendu sommaire de son exposé. Les députés suivants ont participé au débat qui s'est poursuivi les 3, 7 et 30 mars: M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel; M. Angus MacInnis, député CCF de Vancouver-est; M. Solon Low, député créditiste de Rivière-la-Paix; M. J.-A. Bradette, député libéral de Cochrane; M. George Drew, chef de l'opposition; M. M. J. Coldwell, député CCF de Rosetown-Biggar; M. J. M. Macdonnell, député conservateur-progressiste de Greenwood; M. J. H. Blackmore, député créditiste de Lethbridge; M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata; M. John Decore, député libéral de Vègreville; et M. G.R. Pearkes, député conservateur-progressiste de Nanaïmo.

Relations avec l'U.R.S.S. et certains autres pays d'Europe

Le 22 mars, en réponse à une série de questions de M. A. R. Adamson, député conservateur-progressiste de York-ouest, M. Pearson a déclaré: « La principale restriction imposée aux diplomates canadiens en U.R.S.S. est énoncée dans une ordonnance rendue le 30 septembre 1948 par le ministère soviétique des Affaires étrangères et interdisant aux diplomates étrangers de Moscou de se rendre à plusieurs endroits situés au delà d'un rayon de 50 kilomètres de Moscou et dans la plupart des endroits situés en deçà ». M. Pearson a ajouté: « Nos diplomates qui sont en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie ne sont soumis à aucune restriction formelle. Le Canada entretient des missions diplomatiques en U.R.S.S., en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Yougoslavie. Ces missions doivent, entre autres choses, développer les relations commerciales et culturelles, dans la mesure du possible ». Quant aux privilèges et immunités accordés aux membres accrédités de l'ambassade de l'U.R.S.S. au Canada, M. Pearson a déclaré que ces personnes jouissent « des immunités et privilèges prescrits par le droit international ». (On pourra lire à la page 153 un article sur les atteintes portées par les pays satellites de l'U.R.S.S. à la structure de l'immunité diplomatique.)

Mort de l'ambassadeur des États-Unis au Canada

Le 28 mars, les chefs de tous les partis se sont joints au premier ministre, M. Saint-Laurent, pour rendre hommage à la mémoire de M. Laurence A. Steinhardt. Le premier ministre a également émis un communiqué, qui paraît à la page 167.

Conseil de l'Atlantique-Nord

M. Pearson a déclaré, le 28 mars, que le Gouvernement canadien avait accepté l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni de participer à une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui aura lieu à Londres au début de mai.

Traité de paix avec le Japon

Le 16 mars, répondant à une question posée par M. Howard C. Green, député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra, M. Pearson a déclaré: « À la Conférence de Colombo, nous avons discuté les principes dont pourrait s'inspirer et les dispositions que pourrait renfermer un traité de paix avec le Japon, advenant une conférence de paix à cette fin. Ces discussions ne sont pas terminées et il a été convenu de les confier, sur le plan officiel, à nos spécialistes en la matière ».

L'enlèvement des enfants grecs

Le 21 mars, à une demande de M. Donald Fleming, député conservateur-progressiste de Toronto-Eglinton, M. Pearson a répondu: « De tous les actes pervers et néfastes commis par les francs-tireurs communistes en Grèce et dans le sud-est de l'Europe, l'enlèvement des enfants grecs vers les pays communistes est sans aucun doute le plus odieux ».

Organisation mondiale de la santé

En réponse à une interpellation de M. Donald Fleming, député conservateur-progressiste de Toronto-Eglinton, M. Pearson a déclaré, le 21 mars, ce qui suit: « L'augmentation des prévisions de dépenses de l'Organisation mondiale de la santé ne tient aucunement, à mon avis, à ce que l'U.R.S.S. et les États satellites se sont retirés de l'Organisation. Elle s'explique par la décision prise à la dernière assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, tenue en juin 1949, d'augmenter le fonds de roulement de l'Organisation ».

Commission mixte internationale

Le 16 mars, le premier ministre, M. Saint-Laurent, a fait la déclaration suivante en réponse à une demande de M. F. E. Lennard, député conservateur-progressiste de Wentworth: « Si les États-Unis et le Canada approuvent et ratifient l'Accord de 1941 sur les Grands lacs et le bassin du Saint-Laurent, c'est à la Commission des Grands lacs et du bassin du Saint-Laurent créée aux termes de l'accord, et non pas à la Commission mixte internationale, qu'incomberont les tâches relatives à la canalisation du Saint-Laurent ».

Lignes aériennes Trans-Canada

En réponse à une demande de M. G. K. Fraser, député conservateur-progressiste de Peterborough-ouest, le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, a déclaré: « Le Président des États-Unis a signé un permis autorisant Air-Canada à effectuer des escales de trafic à Tampa (Floride) sur la route de Nassau et de la Jamaïque ».

MORT DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

LES DIRIGEANTS du Canada ainsi que de nombreux citoyens de toutes les conditions ont rendu hommage à l'ambassadeur des États-Unis, l'honorable Laurence A. Steinhardt, mort tragiquement dans un accident d'aviation survenu près d'Ottawa le 28 mars.

À la Chambre des communes, le 28 mars, les chefs de tous les partis politiques se sont joints au premier ministre, M. Saint-Laurent, pour exprimer la peine profonde que leur a causée la mort prématurée de l'ambassadeur, de M. Alan Harrington et des trois officiers de l'armée de l'Air des États-Unis qui ont également perdu la vie dans le désastre.

Le Premier ministre a transmis, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, un message de condoléances au Président des États-Unis; de son côté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait parvenir un message semblable au secrétaire d'État des États-Unis.

Le Premier ministre a également émis le communiqué de presse suivant:

Tous les Canadiens seront profondément atteints par la nouvelle de la disparition de l'honorable Laurence Steinhardt, ambassadeur des États-Unis, dans un désastre aérien.

Cette disparition entraîne une lourde perte pour le service diplomatique des États-Unis dans lequel M. Steinhardt s'était hautement distingué. Le Canada perd en même temps un ami sympathique dont l'esprit était animé d'une foi profonde en l'amitié canado-américaine et en la valeur de cette amitié pour nos deux pays ainsi que pour le monde entier. M. Steinhardt s'était dépensé sans relâche au service de cette amitié.

L'accident tragique s'aggrave du fait qu'il a aussi causé la mort du fils de M. Julian-F. Harrington, ministre des États-Unis au Canada.



Photo: ONF

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SIGNENT UN ACCORD SUR LES PÊCHERIES

À Ottawa, le 24 mars, le Canada et les États-Unis ont signé un accord rotatif l'octroi réciproque de privilèges d'escale, dans les ports de la côte du Pacifique, aux pêcheurs de flétan du Canada et des États-Unis. Ci-dessus, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, feu M. Laurence A. Steinhardt, à gauche, et le ministre des Pêcheries du Canada, M. R. W. Mayhew, signent la convention. Ce fut l'un des derniers actes officiels de M. Steinhardt.

Le peuple canadien sympathise profondément au deuil de Madame et de Mademoiselle Steinhardt, de Monsieur et Madame Harrington, ainsi qu'au deuil des familles des trois officiers des forces aériennes des États-Unis qui ont également perdu la vie dans le même désastre.

J'ai exprimé mes condoléances au Président des États-Unis dans un message au nom du gouvernement et du peuple du Canada.



SEPTIÈME CONFÉRENCE DE LA PRESSE DE L'EMPIRE

L'EMPIRE PRESS UNION, composée d'éminents propriétaires et rédacteurs de journaux des pays du Commonwealth et des colonies britanniques, tiendra sa prochaine conférence quinquennale au Canada, du 8 au 28 juin 1950. Ce sera la septième conférence de l'Union et la seconde fois que les Canadiens auront l'occasion d'être ses hôtes, la dernière conférence tenue au Canada remontant à trente ans, soit dix ans après la fondation de cet organisme.

On a déjà annoncé que 64 délégués, venant des divers pays du Commonwealth, ainsi que des Antilles britanniques, des îles Bahama, des Bermudes, des îles Fidji, de Gibraltar et de Malte, assisteront à la conférence. L'honorable colonel J. J. Astor, président et principal propriétaire de la Times Publishing Company, présidera la délégation du Royaume-Uni. Le brigadier R. S. Malone, du *Winnipeg Free Press*, est régisseur honoraire de la section canadienne de l'Empire Press Union.

La conférence aura lieu à Québec, à Ottawa et dans la région de Muskoka en Ontario. Le projet d'ordre du jour prévoit une session de deux jours sur "la liberté de la presse", ainsi que des séances consacrées à l'étude de questions administratives et autres, telles que « les communications de la presse » et « l'initiation au journalisme ». À la demande de la section canadienne, des propriétaires de journaux importants des États-Unis ont été invités à participer à la conférence.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. E. D. Wilgress a été affecté aux bureaux du ministère, le 1^{er} mars 1950.

M. T. L. Carter, de l'ambassade du Canada à Rome, a été affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 7 mars 1950.

M. F. M. Meech, des bureaux du ministère à Ottawa, a été affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 1^{er} mars 1950.

M. A. C. Smith, de la délégation du Canada aux Nations Unies à New-York, a été affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, le 3 mars 1950.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. John Patrick Walsh, troisième secrétaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 7 mars.

M. A. H. W. Steward, conseiller d'information au haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 14 mars.

commissaire d'Irlande, le 28 mars. Son Excellence M. Sean Murphy a été nommé comme ambassadeur d'Irlande au Canada.

H. Tadeusz Wiewiorowski a quitté son poste d'attaché commercial à la légation de Pologne, le 15 février.

Départs

L'honorable John J. Hearne, S.C., haut

M. Liu Te-Yen, attaché à l'ambassade de Chine, le 6 mars.

Service consulaire

Reconnaissance provisoire de:

M. Ismael Mendez-Zebadua, consul général de Guatemala à Montréal, le 17 mars.

M. Walter Hemming Nelson, vice-consul honoraire du Danemark à Prince-Albert, le 27 mars.

M. Frederic H. Behr, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 18 février.

M. William T. Turner, consul général des États-Unis d'Amérique à Windsor, au début de mars.

Départs

M. Jorge F. Quesada, consul général de Costa-Rica à Montréal, le 10 février. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. Wilfred Carcaud, consul honoraire, est en charge du consulat général.

M. Charles Carson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, au début de mars.

M. Camilo J. Andrade, consul général de l'Équateur à Montréal, à la fin de mars.

Visites de dignitaires

Son Altesse royale le Prince Bernhard, des Pays-Bas, a visité Ottawa, du 10 au 12 mars, et Québec, les 13 et 14 mars.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis; M. R. E. Collins, le commandeur F. J. D. Pemberton, M.R.C. (R), de l'ambassade du Canada à Washington.

le Japon (Washington): M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité consultatif des restitutions (Tokyo): M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.

Commission commerciale interalliée pour

Avril 1950

Commission mixte permanente canado-américaine de défense, section canadienne: le général A. G. L. McNaughton (président); le contre-amiral F. L. Houghton, sous-chef de l'état-major naval au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le major-général H. D. Graham, sous-chef de l'état-major général au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); le vice-maréchal de l'Air A. L. James, représentant de l'Air pour l'organisation aérienne au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.

Commission de l'énergie atomique (New-York): délégué, le général A.G.L. McNaughton; délégué suppléant, M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); conseillers, M. John Babbitt, du Conseil national de recherches, le major T. L. Pierce-Goulding, du ministère de la Défense nationale. Le Canada étant l'un des six pays sous les auspices desquels a été constituée la Commission de l'énergie atomique, il en est membre permanent au même titre que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York): représentant, M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; représentants suppléants: M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, M. R. G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures; M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); M. H. H. Carter, de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des Etats-Unis (Washington et Ottawa), section canadienne: M. H. J. Carmichael, président de la Commission pour la défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Comité consultatif du siège des Nations Unies (New-York): M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. K. A. Greene, consul général à New-York (suppléant).

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève): M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant-commander A. R. Hewitt, le chef d'escadrille B. R. Rafuse et le major W. H. Finch, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Ottawa et Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, directeur des Relations économiques internationales au ministère des Finances; M. A. F. W. Plumtre, du ministère des Affaires extérieures.

Agence interalliée des réparations (Bruxelles): M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Washington): M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux Etats-Unis (suppléant).

Groupe d'étude du pacte de l'Atlantique-Nord (Washington): MM. G. Ignatieff, R. E. Collins et P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. Brooke Clayton, ministre de la Défense nationale.

Comité financier et économique de défense (lieu de réunion variable): M. D. C. Abbott, ministre des Finances.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major général.

Commission de production et d'approvisionnement militaires de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Conseil de l'OACI (Montréal): le brigadier C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Commission de la navigation aérienne de l'OACI (Montréal), le 31 janvier: M. Stuart Graham, membre canadien de la Commission.

Conseil des télécommunications du Commonwealth (Londres): M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada à Londres; M. W. D. Connelly, du ministère des Transports.

Commission mixte internationale canado-américaine (lieu de réunion variable), section canadienne: l'honorable J. A. Glen, président; l'honorable George Spence; le général A. G. L. McNaughton.

Commission canado-américaine de la frontière internationale (lieu de réunion variable): M. J. M. Wardle, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Comité des excédents alimentaires de l'OAA (Washington): M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture.

Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres): MM. H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture; le lieutenant-colonel J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité du transport maritime du Commonwealth (Londres): M. A. E. Bryan, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité économique du Commonwealth (Londres): MM. F. Hudd et A. E. Bryan, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférences récentes

Premier congrès technique sur le pétrole (Mexico), du 20 février au 4 mars: M. C.-P. Hébert, ambassadeur du Canada à Mexico; M. A. E. Blanchette, de l'ambassade du Canada à Mexico.

Quatrième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), du 23 février au 6 avril: M. L. D. Wilgress, président, haut commissaire du Canada à Londres; membres: M. L. Couillard, du ministère des Affaires extérieures; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. C. M. Isbister et H. R. Kemp, du ministère du Commerce.

Réunion du sous-comité spécial du comité d'experts en statistique de l'OMS (Paris), du 27 février au 3 mars: M. F. Fraser Harris, du Bureau de la statistique.

Conférence internationale d'experts sur la pneumoconiose (Sydney), du 28 février au 11 mars: M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission de l'assurance-chômage à Ottawa; le docteur G. R. Davison, directeur des services de santé du ministère de la Santé publique (Edmonton); le docteur C. H. Vrooman, de la Commission des accidents du travail (Vancouver).

Deuxième session du comité des plans techniques de la conférence sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence), le 1er mars: M. R. H. Cairns, du ministère des Transports.

Quinzième session de la conférence sur la faune et la flore nord-américaines (San-Francisco), du 6 au 8 mars: M. H. L. Lewis, directeur fédéral de la faune et de la flore; M. D. A. Munro, administrateur de la faune et de la flore, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Comité exécutif du Fonds international des Nations Unies en faveur de l'enfance (New-York), le 6 mars: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Septième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), le 8 mars: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. Cormier, de la légation du Canada à

Berne; M. R. Lamarre, de la mission canadienne d'immigration en Allemagne; M. J. F. Mackinnon, du ministère du Travail à Ottawa.

Réunion du Conseil international du blé (Londres), le 13 mars: M. W. C. McNamara, de la Commission canadienne du blé (Winnipeg).

Conférence des Nations Unies sur la déclaration du décès des personnes disparues (New-York), du 15 au 24 mars: M. George Grande, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (à titre d'observateur).

Cinquième session du Conseil général de l'OIR (Genève), le 14 mars: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. H. Warren, du haut commissariat du Canada à Londres; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, de la mission canadienne d'immigration en Allemagne; M. J. F. MacKinnon, du ministère du Travail à Ottawa.

Cinquième session du groupe international d'étude sur l'étain (Paris), du 20 au 30 mars: M. G. C. Monture, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. D. Harvey, du ministère du Commerce; M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à La Haye; MM. G. P. Kidd et J. P. C. Gauthier, de l'ambassade du Canada à Paris.

Conseil consultatif du service civil international (Genève), du 22 au 28 mars: M. C. H. Bland, président de la Commission du service civil.

Réunion intérimaire de l'Association pan-américaine d'ophtalmologie et Congrès annuel de la Société nationale pour la prévention de la cécité (Miami), du 26 au 30 mars: le docteur J. H. Grove, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Ottawa).

Sixième session du Conseil de tutelle des Nations Unies (Genève), du 19 janvier au 6 avril: M. N. F. H. Berlis, secrétaire de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies (à titre d'observateur).

CONFÉRENCES AUXQUELLES LE CANADA SE FERA REPRÉSENTER

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence), le 1er avril.

Sixième session de la Commission sociale du Conseil économique et social (New-York), le 3 avril.

Deuxième réunion régionale de la navigation aérienne dans les Antilles (La Havane), le 11 avril.

Réunion spéciale sur les fréquences de radiodiffusion dans les Antilles, en Amérique

Avril 1950

du Sud et dans l'Atlantique-Sud (La Havane), le 11 avril.

Deuxième session du Comité des industries chimiques de l'OIIT (Genève), du 11 au 22 avril.

Conseil du transport aérien dans le sud du Pacifique (Melbourne), avril.

Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (Londres), le 17 avril.

Comité de l'OAA sur l'entreposage des céréales et leur protection contre l'infestation (San-José, Costa-Rica), du 17 au 28 avril.

Quatrième session de la Commission internationale du tremble (Genève), du 18 au 21 avril.

Conférence internationale sur les services phyto-pathologiques (Pays-Bas), du 24 avril au 6 mai.

Comité spécial du Conseil international sur le sucre (Londres), le 24 avril.

Conférence préliminaire de l'OIIT sur les migrations (Genève), du 25 avril au 7 mai.

Comité exécutif de l'Organisation internationale de la météorologie (Lausanne), le 2 mai.

Neuvième session du Conseil de l'OAA (Rome), le 8 mai.

Neuvième congrès international sur l'épreuve des semences (Washington), le 8 mai.

Première réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie (Canberra), le 15 mai.

Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique (Lake-Success), le 16 mai.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin.

Neuvième conférence plénière du Comité consultatif international sur le coton (Washington), le 22 mai.

Cent-douzième session du Conseil d'administration de l'OIIT (Genève), du 26 mai au 3 juin.

Quatrième assemblée de l'OACI (Montréal), le 30 mai.

Troisième session de l'Assemblée mondiale de la santé (Genève), le 8 mai.

Troisième congrès mondial sur le pétrole (La Haye), mai et juin.

Trente-troisième session de la Conférence internationale du travail (Genève), du 7 juin au 1er juillet.

Vingt-quatrième session des Journées médicales (Bruxelles), du 10 au 14 juin.

Conseil du Commonwealth sur le transport aérien (Montréal), juin.

Conférence des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres), du 21 juin au 15 juillet.

Onzième session du Conseil économique et social (Genève), du 3 juillet au 16 août.

Septième congrès international de botanique (Stockholm), du 7 au 20 juillet.

Quatrième conférence mondiale de l'énergie hydro-électrique (Londres), du 10 au 15 juillet.

Cinquième congrès international de recherches sur le cancer (Paris), du 15 au 22 juillet.

Seizième congrès international d'ophtalmologie (Londres), du 17 au 21 juillet.

Sixième conférence internationale de radiologie (Londres), du 23 au 29 juillet.

Congrès international de la science des sols (Amsterdam), du 24 juillet au 1er août.

Huitième congrès international des industries agricoles (Bruxelles), juillet.

Cinquième congrès international de microbiologie (Rio-de-Janeiro), du 17 au 24 août.

Association du droit international (Copenhague), le 27 août.

Vingtème congrès international de la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (Amsterdam), le 27 août.

Réunion annuelle de la Société américaine des pêcheries et de l'Association internationale des commissaires préposés à la conservation du gibier et du poisson (Memphis, Tenn.), du 10 au 16 septembre.

Congrès international des psychiatres (Paris), du 18 au 29 septembre.

Cinquième session des négociations tarifaires en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), septembre.

Conférence administrative spéciale de l'UIT en vue de l'adoption d'une nouvelle liste de fréquences, septembre.

Fédération mondiale des Instituts féminins (Danemark), septembre.

Congrès international sur les maladies du thorax (Rome), septembre.

Cinquième congrès panaméricain des voies routières (Lima), octobre.

Septième congrès panaméricain des chemins de fer (Mexico), le 10 octobre.

Cent-treizième session du Conseil d'administration de l'OIIT (Genève), le 15 novembre.

Conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord (Washington), 1950.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

BELGIQUE

Échange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un accord de réciprocité en matière de réparation de dommages de guerre aux biens privés, signées à Bruxelles les 17 août et 16 novembre 1949.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'octroi des privilèges d'escale aux navires de pêche au flétan dans les ports des côtes du Pacifique des États-Unis d'Amérique et du Canada, signée à Ottawa le 24 mars 1950.

NORVÈGE

Échange de notes entre le Canada et la Norvège constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Ottawa les 4 et 13 mars 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de Colombie britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba

(documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Institut canadien des Affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Documents photocopiés:

1. *Mesures d'ordre national et international nécessaires pour réaliser le plein emploi* (Rapport du groupe d'experts constitué par le Secrétaire général); document E/1584; le 22 décembre 1949; 109 pp.
2. *Les changements principaux dans le domaine économique en 1949* (Rapport préparé par le Secrétariat); document E/1601; le 8 février 1950; 114 pp.
3. *Méthodes permettant de financer le développement économique des pays insuffisamment développés - Étude des politiques qui influencent les investissements de capitaux privés étrangers* (Préparée par le Secrétariat); document E/1614; le 15 janvier 1950; 129 pp.
4. *Rapport du Comité social de l'apatridie et des problèmes connexes*; document E/1618, E/AC.32/5; le 17 février 1950; 65 pp.
5. *Répertoire des organisations non gouvernementales*; document E/1635; le 27 février 1950; 51 pp.
6. *Rapport présenté à la Commission des droits de l'homme par la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa troisième session*; document E/CN.4/358, E/CN.4/Sub.2/119; le 30 janvier 1950; 47 pp.
7. *L'assistance aux étrangers indigents - Rapport du Secrétaire général*; (Résolution adoptée par le Conseil économique

- et social le 29 mars 1947); document E/CN.5/191; le 6 février 1950; 183 pp.
8. *Commission des questions sociales—Rapport sur le cycle d'études sociales européen organisé à Paris par l'Organisation des Nations Unies (28 novembre-10 décembre 1949)*; document E/CN.5/202; le 9 février 1950; 118 pp.
9. *Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient—Programme d'assistance technique en vue du développement économique de l'Organisation des Nations Unies* (Rapport du secrétaire exécutif); document E/CN.11/200; le 6 septembre 1949; 48 pp.
10. *Commission des Nations Unies pour l'Indonésie—Deuxième rapport provisoire au Conseil de sécurité*; document S/1449; le 16 janvier 1950; 108 pp.

PUBLICATIONS

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 mars.

Recueil des Traités 1948, n° 22: Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, signée le 9 septembre 1886, complétée à Paris le 4 mai 1896, révisée à Berlin le 13 novembre 1908, complétée à Berne le 20 mars 1914, révisée à Rome le 2 juin 1928 et révisée à Bruxelles le 26 juin 1948 (prix: 15c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, n° 34: Protocole plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants amendée par le protocole signé à Lake-Success le 11 décembre 1946, signé à Paris le 19 novembre 1948 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, n° 2: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord concernant les opérations de recherches et de sauvetage par air effectuées le long des frontières communes aux deux pays, signées à Washington les 24 et 31 janvier 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*:

Four Years of the United Nations, texte condensé d'une allocution prononcée devant le Rotary Club de Pembroke (Ontario), le 4 février 1950, par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (n° 50/5).

La Conférence de Colombo, déclaration faite à la Chambre des communes, le 22 février 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (n° 50/6).

Déclaration sur les affaires extérieures faite à la Chambre des communes, les 3 et 7 mars 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (n° 50/7).

Trends in Canada's Trade and Tariff Policy, allocution prononcée par M. D. C. Abbott, ministre des Finances, lors de la réunion annuelle de la section canadienne de la Chambre de commerce internationale, tenue à Montréal le 9 février 1950 (n° 50/4).*

Better Health for Canada's Indians, allocution prononcée par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'occasion de l'ouverture de l'hôpital indien de Sioux Lookout (Ontario), le 17 février 1950 (n° 50/8).*

*Réservé pour l'extérieur du pays.

NOTES CINÉMATOGRAPHIQUES

Les notes qui suivent, sur la distribution internationale des films canadiens, sont les premières d'une série qui paraîtra désormais trimestriellement. Elles donnent un bref aperçu des méthodes employées pour assurer la diffusion des films canadiens auprès des auditoires étrangers.

Le Service de diffusion internationale de l'Office national du film met à la disposition des missions diplomatiques et de certains commissaires de commerce du Canada des cinémathèques de films canadiens. Une analyse de la diffusion effectuée grâce à ces cinémathèques au cours des six derniers mois révèle qu'il y a eu 4,369 séances de projection d'un ou de plusieurs films et que le nombre des spectateurs a été de 832,928. De plus, au cours de la même période, il y a eu 10,489 séances de projection d'un seul film, auxquelles ont assisté 859,229 spectateurs.

Le nombre des pellicules distribuées à l'étranger chaque année s'est accru grâce à la collaboration d'autres organismes: entreprises commerciales et agences cinématographiques d'autres gouvernements, qui ont reproduit en grandes quantités, pour leur propre usage, certains films des cinémathèques canadiennes. De plus, la vente des pellicules, notamment aux États-Unis, a permis à l'Office du film de diffuser les films canadiens beaucoup plus abondamment qu'il n'eût été possible de le faire avec les seules ressources ordinaires de cet organisme. Le nombre total des pellicules distribuées de 1943 à la fin de 1949 (35 et 16 mm.) s'élève à 36,371.

Pour alimenter ces moyens additionnels de diffusion, l'Office national du film a des bureaux à New-York, à Chicago et à Londres, grâce auxquels il lui est possible de rester en contact avec les dépositaires commerciaux; ces bureaux font d'autre part de la publicité auprès des personnes ou organismes susceptibles de se servir de films canadiens. Dans d'autres pays, l'Office du film se fait aider et conseiller, en vue de trouver et de garder des débouchés commerciaux pour ses pellicules, par la mission canadienne du pays ou de la région.

Reportage filmé sur la visite du Premier ministre Nehru

Lors de la visite à Ottawa du Premier ministre de l'Inde, l'Office national du film a tourné une pellicule comprenant, entre autres scènes, celle du discours que le Pandit Nehru a prononcé devant les deux Chambres réunies du Parlement. L'Office national du film a tiré une bande spéciale de cette pellicule, qui servira dans l'Inde à la production d'un film sur cette visite historique; la pellicule a été offerte au Gouvernement indien, au nom du Gouvernement canadien, par le haut commissaire du Canada dans l'Inde.

Nouveaux accords relatifs à la diffusion aux États-Unis des films de 16 mm.

De nouveaux accords sont en voie de conclusion avec les distributeurs commerciaux des États-Unis. L'agence McGraw-Hill distribue une version révisée de *Who Will Teach Your Child*. La Sterling Films révisé actuellement le film *Birds of Canada* n° 2 pour l'adapter aux marchés familiaux sous le nouveau titre de *Three Little Robins*. L'agence Hawley-Lord révisé actuellement le film *Life on the Western Marshes*, qui portera le nouveau titre de *Marsh Marauders*; cette firme distribue également la pellicule *Barbara Ann Scott*, sous le titre de *Skating Fantasy*.

Télévision

Depuis mars 1948, 110 des pellicules de l'Office du film ont été louées à des agences de télévision; le nombre total des locations a été de 660. C'est en août 1949 que l'Office du film a retiré les plus forts revenus de ces locations pour fins de télévision. Toutefois, depuis cette date, on a enregistré une certaine baisse de ce côté, du fait que les postes et réseaux de télévision évitent de plus en plus de se servir de films. À cause des lourdes pertes qu'ils ont presque tous subies, ces postes ont dû réduire considérablement la durée de leurs émissions et, par conséquent, le nombre de leurs programmes de base. Quant aux programmes commandités, ils exigent, presque sans exception, la présence effective des artistes.

Grèce

L'été dernier, par l'entremise de M. T. G. Monty, alors chargé d'affaires du Canada à Athènes, des films canadiens ont été projetés dans un cinéma aménagé à l'intention des troupes grecques tout près de la ligne de feu, durant la guerre civile. Les soldats, dont ces spectacles en plein air constituaient la seule distraction, ont accueilli avec joie les films canadiens.

France

La Caisse de sécurité sociale, organisme français de bien-être, a acheté trois séries complètes des cinq films *Pas d'accidents sans cause*. Ces pellicules sont destinées aux bureaux régionaux de l'organisme à Dijon, préfecture de la Côte d'Or, à Orléans, préfecture du Loiret, et à Lille, grand centre industriel, minier et textile.

Portugal

Grâce au concours du ministère de la Défense nationale, les films *Studies of Battle Casualties* et *Civilian Epidemics, Naples, 1943*, ont été prêtés à l'Institut Pasteur de Lisbonne pour y être projetés devant des auditoires de médecins.

Japon

La Division de la réorientation de l'Armée américaine a fait parvenir à Ottawa un rapport concernant l'utilisation des films de l'ONF au Japon. L'Armée américaine a produit des versions japonaises de films achetés de l'ONF sous forme de négatifs. Environ soixante-cinq bandes de 16 mm. et trente de 35 mm. ont été produites d'après les films *Lessons in Living*, *People's Bank*, *Power Valley*, *Toronto Symphony* nos 1 et 2 et *Out of the Ruins*, et projetées devant des auditoires se chiffrant par quelque 18 millions. Les pellicules avaient été fournies en vertu d'une entente préalable avec l'Armée américaine.

La télévision au Parlement canadien

La British Broadcasting Corporation se propose de téléviser au Royaume-Uni le film *Opening of Parliament*, tourné en 1949, dans le cadre d'un programme postélectoral. Vernon Bartlett, journaliste britannique bien connu, présentera le film.

Le Parlement des Pays-Bas s'étant intéressé à ce film, un exemplaire en a été envoyé à l'ambassade du Canada à La Haye.

Philippines

Par l'entremise du ministère du Commerce, huit productions de l'ONF ont été envoyées aux Philippines à la demande de la Chambre de commerce de Manille. Ces films furent projetés lors de la Conférence mondiale des Chambres de commerce cadettes.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Mai 1950

N° 5

	PAGE
Le Conseil de l'Europe.....	183
Le Statut de Jérusalem élaboré par le Conseil de tutelle.....	188
L'art canadien à l'étranger.....	192
Conférence de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce.....	197
Le Canada et les Nations Unies.....	202
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	205
Publications récentes du ministère.....	207
—————	
Nominations et mutations.....	210
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	210
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	211
Conférences auxquelles le Canada se fera représenter.....	213
Accords internationaux conclus par le Canada.....	215
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité	215
Déclarations et discours.....	216
Représentants du Canada à l'extérieur.....	217
Service international de Radio-Canada.....	219

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Canada à
tention des
ts, dont ces
ie les films

séries com-
ux bureau
e du Loiret,

s of Battle
eur de Lis-

Ottawa un
e a produit
on soixante-
Lessons in
the Ruins,
ales avaient

Uni le film
ral. Vernon

é envoyé à

é envoyées
films furent

io

extérieures

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

LE CONSEIL DE L'EUROPE

LE CONSEIL DE L'EUROPE n'a pas encore un an d'existence et les deux organes qui le composent, le Comité des ministres et l'Assemblée, sont toujours absorbés dans l'étude du rôle que chacun devrait jouer en vertu du Statut du Conseil. Ce dernier exemple de collaboration entre nations européennes a été précédé de trois autres—l'Union occidentale*, l'OECE et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—dont il diffère par divers aspects de ses objectifs et de ses fonctions.

L'Union occidentale, créée en 1948, ne comprend que cinq pays: la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Son but est de consolider le potentiel de défense de ses membres et de faire disparaître les barrières sociales et culturelles qui les séparent. L'OECE, qui date de 1947, groupe dix-huit pays et se borne à coordonner leurs économies. L'Union atlantique réunit l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale dans une alliance défensive de douze pays.

Le Conseil n'est donc pas seulement l'aboutissement d'une longue tradition d'efforts tendant à l'union de l'Europe. Il représente en outre, de la part des nations de l'Europe occidentale, un nouveau pas vers l'établissement d'une organisation politique qui leur sera propre et qui complétera les organismes déjà existants, d'après le même principe général de coopération européenne. Comme sa constitution l'indique, le Conseil possède des caractéristiques qui pourront, avec le temps, produire des résultats étonnants; mais, en fait, c'est une organisation composée d'États souverains, et nul ne peut prédire combien de temps il faudra pour qu'elle puisse se transformer en « États-Unis d'Europe » ou en Parlement fédéral d'Europe, ou pour qu'elle parvienne à fondre dans une certaine mesure les multiples souverainetés nationales. La volonté d'unification de l'Europe n'est pas partout égale, et plusieurs de ceux qui croient l'unification possible ne se dissimulent pas les difficultés à surmonter. C'est précisément l'un des rôles du Conseil que de fournir une tribune où l'on puisse discuter ce désir général d'unification et les problèmes que le projet soulève, en même temps que de fournir un organisme autorisé à présenter des recommandations aux gouvernements.

Pour peu que l'on étudie la constitution de cet organisme, on se rendra compte que ces difficultés ont été prises en considération et que les pouvoirs du Comité des ministres et de l'Assemblée ont été nettement circonscrits. En revanche, il a été laissé assez de latitude aux deux organismes pour qu'ils puissent ajuster leurs relations mutuelles.

Constitution du Conseil

Le Statut du Conseil de l'Europe fut signé à Londres le 5 mai 1949; par la suite, les pays suivants y ont adhéré: Royaume-Uni, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Norvège, Suède, Danemark, Islande, Italie, Irlande, Grèce et Turquie. Comme le déclare le Statut, le but du Conseil est de « créer une plus grande unité entre ses membres afin de sauvegarder et de réaliser les idéaux et principes qui constituent leur héritage commun, et de faciliter leur progrès économique et social ». Les questions militaires sont expressément exclues de ses attributions.

* Voir *Affaires extérieures*, numéro de mai 1949, p. 21.

Le Conseil se compose de deux chambres: l'Assemblée consultative, dont les membres sont nommés par les gouvernements mais représentent tous les groupes démocratiques importants de chaque législature nationale; et le Comité des ministres, qui comprend les ministres des Affaires étrangères des Etats membres. Les attributions du Conseil sont d'ordre purement consultatif; ses recommandations, avant d'être présentées aux gouvernements membres, doivent être approuvées par l'Assemblée et par les ministres, à la majorité des deux tiers des voix dans les deux cas.

Le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale au sein de laquelle soient représentés des groupes d'opposition, et son organe gouvernemental officiel (le Comité des ministres) n'a pas droit de veto. Ces caractéristiques peu communes sont toutefois contre-balançées par une limitation stricte des pouvoirs. Seul le Conseil peut présenter des recommandations, et l'Assemblée, l'organe le plus représentatif, est assujettie à l'autorité des ministres. Son ordre du jour doit être approuvé au préalable par les ministres; il en va de même pour toutes ses recommandations avant qu'elles soient soumises aux gouvernements membres au nom du Conseil.

Recommandations de l'Assemblée

L'Assemblée s'est réunie pour la première fois à Strasbourg, du 8 août au 8 septembre dernier, et s'est aussitôt efforcée de réduire le contrôle que les ministres exerçaient sur ses affaires, en conformité du Statut. Vers la fin de la réunion, il devint manifeste que les ministres étaient disposés à interpréter le Statut libéralement, et aucune restriction sérieuse n'a été opposée à la liberté de l'Assemblée de débattre les sujets de son choix.

Passant outre à une interdiction formelle contenue dans le Statut, l'Assemblée a recommandé aux ministres un certain nombre d'amendements au Statut, qui auraient eu pour effet de laisser à l'Assemblée plus de latitude dans la direction de ses propres affaires. Bien que le Comité des ministres ait rejeté ces recommandations, il a consenti à s'efforcer d'accorder, dans la pratique, l'essentiel des demandes formulées. Une des mesures importantes prises par l'Assemblée a été la création d'un Comité permanent qui se réunira entre les sessions de l'Assemblée pour coordonner les travaux des autres comités et préparer la réunion suivante de l'Assemblée.

Il fallait s'attendre qu'à sa première réunion l'Assemblée fût grandement préoccupée par le problème de son intégration dans la vie politique de l'Europe. Malgré ces préoccupations d'ordre constitutionnel, l'Assemblée a quand même pu discuter et approuver certaines propositions relatives à des questions revêtant une grande importance pour la communauté européenne.

Les recommandations qu'il a été décidé de soumettre à l'examen du Comité des ministres portaient sur les sujets suivants:

- a) Rôle du Conseil sur le plan économique;
- b) Rôle du Conseil en matière de sécurité sociale;
- c) Collaboration culturelle entre les membres;
- d) Respect et conception plus nette des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- e) Création d'un office européen des brevets;

f) Etablissement d'une nationalité européenne commune et d'un passeport européen.

Quelques-unes de ces recommandations, d'un caractère préparatoire, devaient être examinées en principe par les gouvernements ou d'autres organisations internationales, tandis qu'un certain nombre revêtaient la forme de projets de convention détaillés et de propositions précises impliquant certains abandons immédiats de souveraineté.

Le Comité des ministres s'est réuni à Paris le 3 novembre 1949 pour étudier les recommandations de l'Assemblée. Il a approuvé les dispositions principales des recommandations relatives à la collaboration culturelle, à la sécurité sociale et au passeport européen. Quant aux autres questions soumises par l'Assemblée, les ministres prirent des dispositions pour les étudier plus à fond et, autant que possible, en collaboration avec les organismes internationaux existants.

Les décisions des ministres furent transmises au Comité permanent de l'Assemblée en même temps que leur agrément en principe à l'admission de la République fédérale allemande et de la Sarre à titre de membres associés du Conseil. Le rapport des ministres a été accepté par le Comité permanent.

L'admission de l'Allemagne

Le Comité des ministres s'est réuni à Strasbourg le 30 mars. Il a décidé d'inviter la République fédérale allemande et la Sarre à devenir membres associés du Conseil. Aux termes du Statut, les membres associés ont le droit de se faire représenter à l'Assemblée, mais non pas au Comité des ministres.

La question de l'admission de l'Allemagne n'a pas été formellement soumise à l'Assemblée, mais elle y a quand même été discutée. On a reconnu, généralement, que l'admission de l'Allemagne importe à l'intégration de ce pays dans la vie de l'Europe occidentale. Plusieurs personnages autorisés de l'Allemagne occidentale se sont prononcés en faveur de la participation de leur pays. Toutefois, quand fut annoncé, en mars 1950, l'accord franco-sarrois, le Gouvernement allemand a déclaré qu'il lui serait difficile de se joindre au Conseil de l'Europe si la Sarre en faisait également partie, l'adhésion de l'Allemagne pouvant être interprétée comme une reconnaissance de la séparation de la Sarre du territoire allemand. Le Royaume-Uni et les États-Unis, en particulier, ont cependant souligné que le statut de la Sarre était provisoire, et qu'il relevait de toute décision qui pourrait être prise ultérieurement dans le cadre d'un traité de paix. La participation de la Sarre au Conseil de l'Europe dépendrait aussi, probablement, des modalités du règlement de la paix.

Le Commonwealth et la collaboration européenne

A sa réunion du 21 décembre 1949, à Strasbourg, la Commission des Affaires générales de l'Assemblée a adopté une résolution demandant au président de l'Assemblée, M. Paul-Henri Spaak, « d'entrer en communication avec le Gouvernement britannique pour le prier d'organiser des entretiens officieux avec les représentants du Conseil de l'Europe en vue de déterminer la façon dont le Commonwealth pourrait collaborer avec le Conseil sur le plan politique et le plan économique ». La Commission attachait un certain

caractère d'urgence à cette proposition du fait de la tenue prochaine de la Conférence des pays du Commonwealth à Colombo.

Le communiqué publié à l'issue de la Conférence de Colombo renfermait les indications suivantes au sujet de la collaboration européenne:

... Les délégués à la Conférence ont été mis au courant de la situation politique actuelle de l'Europe et du Moyen-Orient, ainsi que des mesures destinées à favoriser une collaboration plus étroite, en matière économique et politique, entre les pays de l'Europe occidentale, ainsi qu'entre ces pays d'une part et les États-Unis et le Canada d'autre part. Les délégués à la Conférence ont reconnu qu'il n'y a pas nécessairement incompatibilité entre la politique suivie par le Gouvernement du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Europe occidentale et le maintien des liens traditionnels qui unissent le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth.

Le 21 mars, les représentants du Royaume-Uni à la Commission des Affaires générales, réunie à Strasbourg, ont répondu à la demande formulée en décembre par la Commission, en s'inspirant de ce passage du communiqué de Colombo.

Le Canada et la collaboration européenne

En plus de souscrire à la partie du communiqué de Colombo relative à l'intégration européenne, le Gouvernement canadien a manifesté un vif intérêt au mouvement lui-même. Le 16 novembre 1949, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait à la Chambre des communes qu'il fallait placer parmi les signes encourageants du relèvement européen la première réunion du Conseil de l'Europe, lequel, « dès les débuts, a su mener à bien une tâche difficile ».

En ce qui concerne les aspects économiques de l'intégration européenne, le Gouvernement a déclaré qu'il voit dans la perspective d'une collaboration économique entre les pays de l'Europe occidentale un moyen pour le continent européen de se remettre sur pied et « de jouer à nouveau dans le monde le grand rôle que lui assignent son histoire et l'esprit inventif de ses populations ».

On admet généralement que le Conseil a eu un heureux début et que son activité, depuis sa réunion de Strasbourg, a été féconde. D'autre part, les discussions qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée et du Comité des ministres ainsi qu'entre ces derniers et le Comité permanent de l'Assemblée ont permis de mieux discerner les questions importantes qui se posent et ont souligné les problèmes d'ordre constitutionnel et politique auxquels elles donnent lieu.

Au sein de l'Assemblée, dont les membres ne sont responsables envers aucune autorité constituée, une scission assez nette s'est opérée entre, d'une part, ceux qui appuient la thèse fédéraliste et voudraient qu'on élabore immédiatement une constitution créant un gouvernement européen qui s'attaquerait aux divers problèmes relatifs à l'unification et, d'autre part, ceux qui préconisent une plus grande mesure de prudence et d'empirisme. Ces derniers préfèrent aborder les divers problèmes de la coopération à tour de rôle et mettre sur pied au fur et à mesure les organismes nécessaires.

Au Comité des ministres, dont les membres sont responsables envers leurs gouvernements respectifs, la majorité a penché vers la deuxième attitude. On perçoit donc une certaine tension entre l'Assemblée et le Comité des ministres

de la
ermait
uation
es des-
que et
d'une
érence
litique
mentale
autres

tant sur les principes généraux qu'en ce qui concerne la répartition exacte des pouvoirs. Pour l'instant, à la suggestion de M. Bevin, on a formé à titre d'expérience un nouveau comité de liaison composé de quatre ministres et de cinq membres de l'Assemblée, qui servira d'intermédiaire entre les deux organes. Ce comité de liaison, qui n'a aucun pouvoir exécutif, a tenu en avril une première réunion officieuse, marquée de cordialité, et à l'issue de laquelle a été publié un communiqué exposant sommairement un certain nombre de décisions. C'est au cours de la prochaine réunion du Conseil, à Strasbourg, en août, qu'on pourra connaître les résultats des délibérations de ce comité de liaison.

■



JÉRUSALEM, VUE DU MONT DES OLIVIERS

Photo: ONU

LE STATUT DE JÉRUSALEM ÉLABORÉ PAR LE CONSEIL DE TUTELLE

LE NUMÉRO DE JANVIER d'*Affaires extérieures* renfermait un exposé des mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui aboutirent à l'adoption, le 9 décembre 1949, d'une résolution demandant l'internationalisation intégrale de Jérusalem et de ses environs, soit d'une région d'à peu près 95 milles carrés. L'Assemblée demandait au Conseil de tutelle de compléter le Statut de la région de Jérusalem, et de le mettre en vigueur sans se préoccuper des mesures que les Gouvernements intéressés pourraient prendre à l'encontre. Dès le 30 janvier, le Conseil de tutelle a entamé l'étude d'un projet de Statut et, le 4 avril, il a approuvé un texte précisant la forme que devrait prendre l'administration internationale. Le Conseil a ensuite prié son président de porter le Statut à la connaissance des Gouvernements d'Israël et de Jordanie, qui se partagent actuellement le contrôle de Jérusalem aux termes d'un armistice conclu le 3 avril 1949. Le président a également été prié de solliciter le concours sans réserve des deux Gouvernements afin de rendre efficace le Statut de Jérusalem. On s'attend que le président présente un rapport au Conseil de tutelle lors de sa prochaine réunion, au début de juin.

Compte rendu du débat au Conseil de tutelle

Des porte-parole d'Israël et de la Jordanie ont déclaré au Conseil de tutelle, au cours du débat, que ni l'un ni l'autre de ces deux pays ne consentirait à ce qu'une administration internationale supplante l'autorité séculière que tous deux exercent sur la région de Jérusalem. Les deux Gouvernements se sont cependant montrés disposés à permettre la surveillance internationale des Lieux saints dans la ville de Jérusalem et à garantir la protection des autres Lieux saints de Palestine.

Prévoyant qu'il serait difficile d'obtenir le consentement d'Israël et de la Jordanie à l'internationalisation intégrale de toute la région de Jérusalem délimitée par la résolution de l'Assemblée, le président du Conseil de tutelle a suggéré d'abord que ses collègues étudient la possibilité de restreindre le contrôle international effectif à une faible partie seulement de cette région, notamment aux quartiers où se trouvent les Lieux saints reconnus depuis 1757. L'ensemble de la région délimitée par l'Assemblée demeurerait en partie sous le contrôle de la Jordanie et d'Israël, respectivement, mais serait démilitarisée et déclarée zone économique franche. Le président espérait qu'Israël et la Jordanie pourraient être amenés à accepter cet arrangement. Le Conseil de tutelle l'a cependant rejeté parce que la résolution de l'Assemblée prévoyait un contrôle international direct de toute la région de Jérusalem.

Le Conseil de tutelle a alors procédé à la révision du projet de Statut qu'il avait élaboré au printemps 1948 d'après la recommandation primitive de l'Assemblée, en date du 29 novembre 1947, qui tendait au partage de la Palestine en deux Etats distincts, l'un arabe et l'autre juif, formés en union économique permanente. Aux termes du projet primitif du Statut, la région de Jérusalem devait faire partie intégrante de cette union économique. Mais le partage de la Palestine s'étant effectué d'une manière bien différente de celle qui avait été prévue par l'Assemblée générale, et l'union économique

étant devenue impossible, le projet de Statut de 1948 était devenu inapplicable. Aussi l'Assemblée pria-t-elle le Conseil de tutelle, en décembre 1949, de le refondre de manière à l'adapter à la situation actuelle. En même temps, elle pria le Conseil de donner au Statut un caractère plus démocratique.

Dispositions du Statut

Le nouveau Statut, que le Conseil de tutelle a approuvé le 4 avril 1950 par 9 voix contre 0, et 2 abstentions (États-Unis et Royaume-Uni), s'applique également à toutes les parties de la région de Jérusalem, dont l'intégrité territoriale sera assurée par les Nations Unies elles-mêmes. La région doit être complètement démilitarisée. A la tête de l'administration sera placé un Gouverneur des Nations Unies, désigné par le Conseil de tutelle et relevant de cet organisme. La protection des Lieux saints à Jérusalem constituera sa tâche principale, mais il devra également entrer en négociation avec Israël et la Jordanie en vue d'assurer la protection des autres Lieux saints de Palestine.

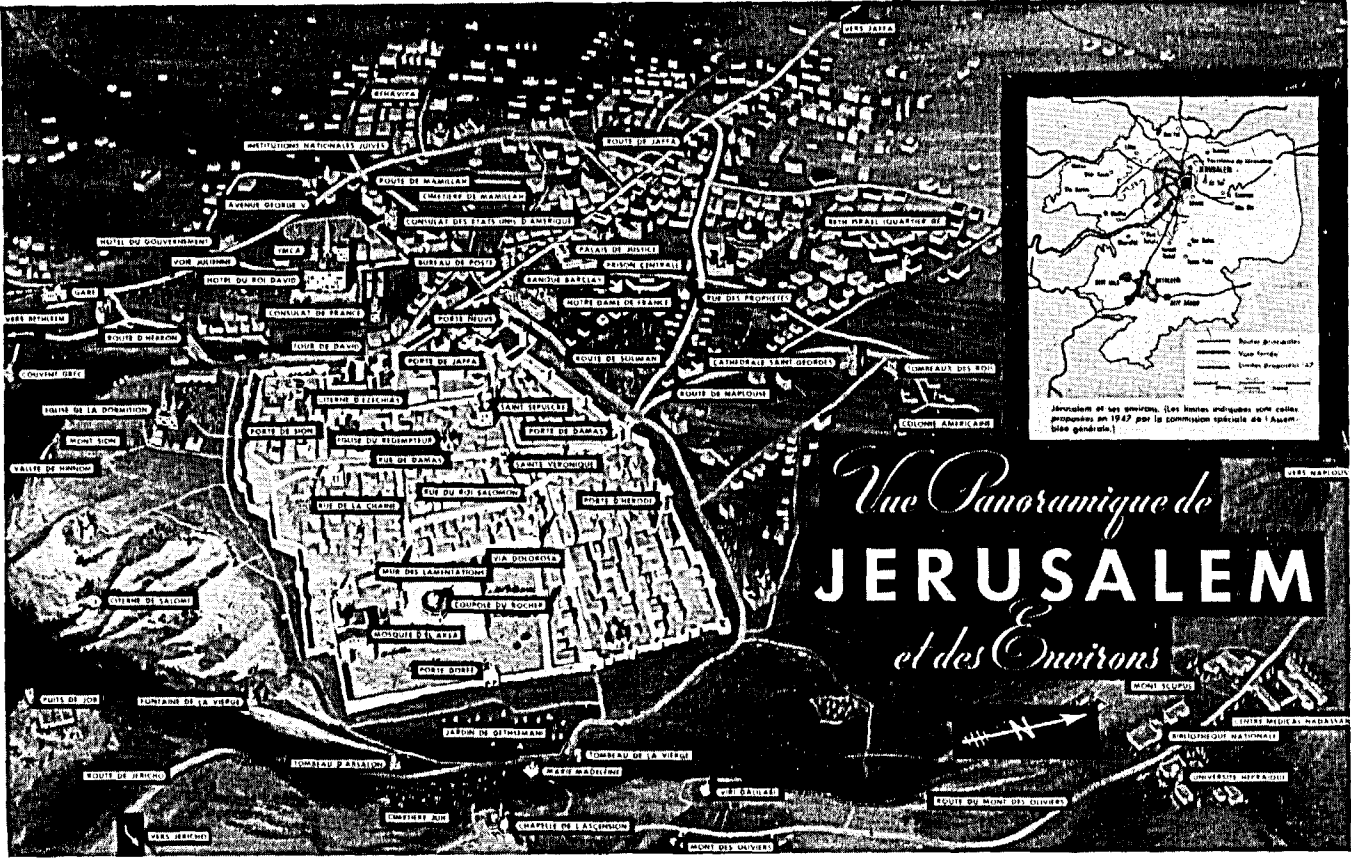
Le Gouverneur exercera l'autorité exécutive dans la région de Jérusalem et dirigera les services administratifs; il devra assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui devront être respectés à Jérusalem sont plus nombreux qu'ailleurs. Un Conseil législatif sera choisi par des collèges électoraux chrétien, musulman et juif, par un quatrième collège composé des résidents qui ne voudront s'enregistrer dans aucun des groupes précédents et par les supérieurs des principales communautés religieuses de Jérusalem. Si, en temps de crise politique sérieuse, le Gouverneur estime nécessaire la dissolution du Conseil législatif, il en référera au Conseil de tutelle, qui pourra ordonner la dissolution et fixer une date pour de nouvelles élections. Le premier projet de Statut donnait au Gouverneur le pouvoir d'ajourner, de suspendre ou de dissoudre lui-même le Conseil législatif. A cet égard, le nouveau Statut est donc plus démocratique que celui de 1948.

Des dispositions spéciales seront prises en vue de permettre aux habitants des environs de Jérusalem d'entrer et de sortir facilement de la ville. L'entrée des personnes désireuses de s'établir dans la ville sera régie par une ordonnance du Gouverneur, agissant selon les instructions du Conseil de tutelle « eu égard à la capacité d'absorption de la ville et au maintien de l'égalité entre les divers groupes ». Dès que le Statut entrera en vigueur, le Gouverneur facilitera le rapatriement des réfugiés de Jérusalem, sous réserve des décisions des organes des Nations Unies ou de tout accord intervenu entre les États intéressés.

Sur le plan économique, les droits et intérêts des habitants de Jérusalem auront priorité. Sous cette réserve, cependant, les nationaux de tous les États jouiront d'un traitement égal. Le Gouverneur est prié de formuler les principes économiques et financiers qui inspireront le gouvernement de la ville, s'efforçant de réaliser l'équilibre entre les dépenses et les revenus municipaux.

Le problème de la mise en oeuvre du Statut

Lorsque l'Assemblée générale décida, en décembre 1949, d'affecter la somme de 8 millions de dollars aux dépenses administratives de la ville de Jérusalem pour un an, elle supposait qu'il ne se poserait dans la région aucun problème anormal de sécurité et que tous les services existants continueraient d'être assurés. Or, le représentant d'Israël a déclaré au Conseil de tutelle, en



me
 da
 Je
 La
 Le
 de
 da
 du
 di
 in
 po
 en
 O
 ce
 vo
 vo
 et
 in
 de
 qu
 oi
 L
 sa
 le
 de
 Si
 re
 la
 p
 d
 le
 S
 p
 v

mars, qu'il ne fallait pas s'attendre que l'État d'Israël continue de fournir à Jérusalem des services qui s'inscrivent annuellement pour 30 millions de dollars dans le budget israélien, en plus de services bénévoles qui représentent un montant de 6 millions, si la partie juive de la ville est séparée de l'État juif. La ville n'a jamais pu subvenir elle-même à ses besoins. On a souligné que, si l'État d'Israël suspend les services qu'il fournit actuellement, le niveau de vie des habitants fléchira très sensiblement.

Le Conseil de tutelle a été forcé de remettre cette question à la discrétion du Gouverneur. Pourtant, comme le comte Bernadotte, médiateur des Nations Unies pour la Palestine, le soulignait en septembre 1948, il s'agit là d'un point d'importance fondamentale, car la ville de Jérusalem n'est pas un grand centre industriel, et n'est pas entourée d'une région agricole fertile. La question d'une politique concrète qui assurerait la viabilité économique de Jérusalem comme entité politique distincte reste donc à résoudre.

Opposition au plan d'internationalisation

Trois des grandes puissances ont exprimé des doutes sur l'applicabilité de ce plan d'internationalisation. Le Royaume-Uni et les États-Unis, qui avaient voté contre la résolution de l'Assemblée du 9 décembre, se sont abstenus de voter au Conseil de tutelle, le 4 avril, lorsque le texte du Statut de Jérusalem a été adopté. L'U.R.S.S., qui en décembre dernier avait appuyé le principe de l'internationalisation intégrale, n'a pas participé à la dernière session du Conseil de tutelle mais a fait savoir au Secrétaire général des Nations Unies, le 17 avril, qu'elle ne pouvait plus appuyer la résolution de l'Assemblée parce que le principe de cette résolution ne satisfaisait évidemment ni les Arabes ni les Juifs. L'Union soviétique a déclaré qu'elle avait confiance que les Nations Unies sauraient trouver un arrangement acceptable aux deux parties. De son côté, le représentant de l'Irak, principal tenant de l'internationalisation au Conseil de tutelle, a indiqué que son Gouvernement cesserait lui aussi d'appuyer le Statut de Jérusalem à moins que l'intégrité de la région de Jérusalem ne soit respectée et maintenue d'une façon permanente, que les réfugiés arabes de la ville ne soient bientôt rapatriés et que des mesures énergiques ne soient prises pour mettre en oeuvre la décision du Conseil de tutelle. Au cours du débat, il avait engagé le Conseil à prendre les mesures nécessaires pour mettre le Statut en vigueur dès son adoption. Le Conseil a estimé cependant que le Statut ne saurait être mis en oeuvre avant que ne fussent prises les mesures préliminaires nécessaires. Le Conseil a donc décidé que le Statut entrerait en vigueur à une date qui serait fixée par une résolution ultérieure.

Devant cette situation, on croit généralement que le Statut de Jérusalem, dès qu'Israël et la Jordanie auront répondu officiellement au président du Conseil de tutelle, sera renvoyé à l'Assemblée générale pour y être étudié à nouveau.

L'ART CANADIEN À L'ÉTRANGER

LORS DE LA PREMIÈRE EXPOSITION d'art canadien à l'étranger, qui eut lieu à Londres en 1886, le Gouvernement canadien avait prié M. J. E. Hodgson, de l'Académie royale, de faire la critique de cette manifestation. L'artiste résuma ses impressions en ces mots énergiques, ponctués dans le texte original par un point d'exclamation: « Je voudrais que l'art canadien soit canadien jusqu'à la moelle! »

Le public des récentes expositions de peinture canadienne à l'étranger n'éprouve plus le besoin de répéter l'exhortation de M. Hodgson; ses réflexions, au contraire, soulignent invariablement la vigueur et l'originalité de l'expression artistique de notre pays.

L'exclamation de l'artiste anglais avait, toutefois, une justification historique. Jusqu'à la découverte de la palette impressionniste par J. W. Morrice (1865-1924) et Maurice Cullen (1864-1931), la peinture canadienne, d'une manière générale, était perdue dans le clair obscur des oeuvres de l'académisme international du 19ème siècle. A quelques exceptions près, les peintres canadiens voyaient leur grand et beau pays à travers l'oeuvre des maîtres européens et employaient, pour en reproduire l'aspect, des techniques européennes. Loin de représenter l'héritage d'une grande tradition, celles-ci n'étaient que les vestiges d'une manière guindée qui sentait l'atelier et qui déclinait continuellement depuis la Renaissance.

Delacroix avait un jour noté, dans son journal, que l'« art est universel », mais qu'il « porte l'habit de son temps »; il aurait pu ajouter qu'il porte également le costume de son pays. Même si un art vraiment canadien n'aurait pas été, de ce fait, nécessairement bon, il est certain qu'aucune école nationale ne pouvait se développer tant que les artistes canadiens demeuraient sous la tutelle de l'Europe.

« Le Groupe des Sept »

L'expérience impressionniste de Morrice et de Cullen prépara la voie au « Groupe des Sept » (de 1919 à 1933), qui, en face du spectacle empreint de grandeur et de majesté qu'offre le paysage canadien, avec ses vastes espaces, son atmosphère lumineuse, ses formes nettement définies, ses contours audacieux et ses couleurs vives, créa un art à la fois passionnément national et d'une expression plastique originale. L'effet produit par l'oeuvre des Sept, lorsqu'elle fut présentée pour la première fois au public international, en 1924, à l'Exposition de Wembley (au Royaume-Uni), et en 1927, au Musée du Jeu de Paume (à Paris), fut immédiat et saisissant. La plupart des observateurs européens découvrirent avec surprise que le Canada possédait un art qui lui était propre; et la vigueur de la nouvelle école conférait un charme particulier à cette découverte.

Au cours de la décade suivante, de 1929 à 1939, des expositions d'art canadien eurent lieu dans des centres comme Londres (« Un siècle de peinture canadienne »), Édimbourg et Buenos-Aires, et à la Foire mondiale de New-York. Une exposition ambulante très complète fut présentée en Afrique du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux îles Hawaï. Des manifestations artistiques de ce genre, organisées par la Galerie nationale du Canada, ont valu à l'école canadienne les suffrages d'un public nombreux.

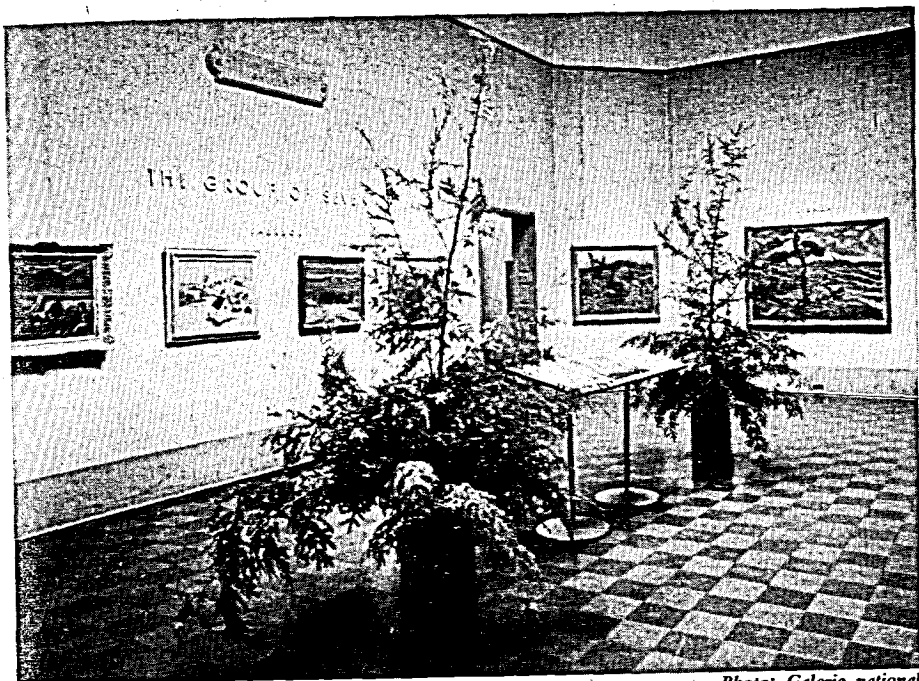


Photo: Galerie nationale

PEINTRES CANADIENS 1668-1948

Une exposition d'art canadien, intitulée "Peintres canadiens 1668-1948", a eu lieu au Musée des Beaux-Arts de la Virginie, à Richmond (Virginie), du 17 février au 20 mars 1950. On peut voir ci-dessus la partie de l'exposition où se trouvent les œuvres de A. Y. Jackson et d'Arthur Lismer.

Dans le domaine de l'art, une tendance nouvelle contient toujours les germes de son propre déclin; l'enthousiasme des Sept entraîna de trop nombreux imitateurs. Et c'est par réaction que, vers le milieu des années trente et au début de la quatrième décennie, un groupe de jeunes, dont les principaux centres d'activité étaient Montréal et Toronto, tendirent à se replier sur eux-mêmes et n'utilisèrent plus les éléments strictement canadiens que d'une façon psychologique intime, contrastant avec la joyeuse exubérance de la première école nationale. Ils s'inspiraient souvent de la vie citadine et s'exprimaient, sous l'influence de l'école de Paris, en reportant leur attention sur la forme humaine, les natures mortes, les intérieurs, les figures abstraites et le surréalisme. Ils se préoccupaient davantage, en même temps, des problèmes inhérents à la peinture proprement dite.

On peut dire qu'à partir de ce moment, l'« accent tonique » de notre peinture s'est déplacé, délaissant la recherche de l'expression nationale pour celle de la forme. Depuis lors l'élément autochtone de notre peinture n'est plus qu'accessoire, et l'art canadien peut dorénavant être jugé sur ses qualités intrinsèques. Au cours de la deuxième guerre mondiale, les deux tendances furent amalgamées d'une façon heureuse par les artistes de guerre officiels, qui alièrent, dans leur illustration de la vie aux armées, le tracé audacieux du paysage canadien aux conceptions plus subtiles et à l'exécution plus raffinée de l'école de Montréal.

La guerre, puis l'essor de la représentation diplomatique du Canada ont intensifié l'intérêt que porte l'étranger à l'art canadien. La Galerie nationale s'est vu confier la tâche, dans l'exécution de laquelle le ministère des Affaires

extérieures lui a souvent prêté son appui, de présenter des spécimens de nos oeuvres les plus récentes à ceux qu'intéresse, à l'étranger, la tradition culturelle de notre pays. Ces expositions ont été jusqu'ici couronnées d'un succès marquant et ont suscité des commentaires encourageants et une critique constructive.

Expositions en Amérique latine

La première grande exposition de ce genre a eu lieu pendant l'hiver 1944-1945, à Rio-de-Janeiro et Sao-Paulo, au Brésil, où une collection d'oeuvres d'environ cinquante peintres contemporains du Canada a attiré vivement l'attention du public et de la critique. « D'un certain point de vue », écrivait l'un de ces critiques, « le paysage canadien est plus pittoresque que celui du Brésil. Les saisons y sont fortement marquées; le froid, la neige, les traîneaux, la désolation du paysage d'hiver, créent des tableaux différents de ceux qu'inspire l'été. C'est dire que l'artiste trouve, devant sa palette, une infinité d'images différentes, les unes lumineuses, les autres sombres. Il ne se lasse jamais de l'abondante diversité de sujets qui s'offre à son regard ». Après l'exposition, les critiques parues ont été réunies et publiées dans une plaquette intitulée « L'art canadien au Brésil ».

Le succès de cette manifestation a encouragé la Galerie nationale à préparer une collection d'arts graphiques canadiens destinée à être montrée en Amérique latine. L'exposition eut lieu à Rio-de-Janeiro en août 1946, puis se transporta à Buenos-Aires et à Santiago. Elle soulignait l'attitude plus subtile de la jeune école et comprenait les oeuvres de peintres comme Binning, Cosgrove, Eveleigh, Forster, Muhlstock, Roberts, Surrey et de Tonnancour. D'autres oeuvres de M. de Tonnancour, qui venait de terminer un séjour en Amérique latine grâce à une bourse du Gouvernement brésilien, furent ajoutées aux gravures exposées à Rio. A Santiago, un crayon de Henry Eveleigh fut offert au Président du Chili; Eveleigh venait de remporter le premier prix du concours mondial de dessins d'affiche organisé par l'Association des Nations Unies.

Dans ces trois républiques de l'Amérique latine l'exposition attira vivement l'attention, si bien que, quatre ans plus tard, une autre exposition, de moindre envergure cette fois, présentait à Rio et à Sao-Paulo les oeuvres de cinq peintres contemporains, Carl Schaefer, Jack Nichols, Michael Forster, Will Ogilvie et Robert La Palme, ce dernier, caricaturiste au *Canada*, quotidien de langue française.

La même année, une grande collection d'aquarelles de peintres canadiens contemporains obtenait un vif succès en Nouvelle-Zélande, dans les principaux centres des deux îles.

L'art canadien contemporain fut présenté en Italie pour la première fois en mai 1949, lorsque furent exposées des gravures en couleur et des gouaches de W. Roloff Beny et des gouaches de Robert La Palme, notamment les deux séries « La médecine à travers les siècles » et « L'histoire de la guerre ». Les oeuvres de La Palme furent par la suite, en janvier 1950, exposées à Paris, où déjà, quatre ans auparavant, une trentaine de tableaux canadiens avaient été montrés à l'Exposition internationale d'Art, organisée par l'UNESCO.

Le Canada a aussi participé à l'exposition « Laurent de Médicis et son art », qui s'est tenue à Florence d'avril à juillet 1949, cette fois, non pas en exposant des oeuvres canadiennes, mais en prêtant le tableau de Botticelli « Le

Christ et saint Jean », l'une des pièces de la remarquable collection de peinture italienne de la Galerie nationale du Canada. Ce n'est là qu'un exemple des multiples prêts de peintures consentis par la Galerie à l'occasion des grandes expositions tenues dans d'autres pays.

Expositions aux États-Unis

Pendant la guerre fut inauguré l'envoi régulier de tableaux aux États-Unis. Ce fut d'abord, en 1943 et 1944, une exposition ambulante de peintures canadiennes, puis une exposition à New-Haven, en 1944, et à Albany, en 1945. Au cours des années 1946-1947, une grande exposition, « Les arts au Canada français », organisée avec le concours de la Galerie nationale, eut lieu à Détroit, Cleveland et Albany; des aquarelles canadiennes furent montrées à Jackson (Missouri), et des peintures contemporaines à New-York, en 1948. L'année 1949 fut marquée par deux grandes expositions, dont l'une tenue à Richmond (Virginie), sous le titre « Peintres canadiens 1668-1948 », faisant connaître le Canada et sa population sous leurs divers aspects durant les trois derniers siècles.

La même année, la collection « Quarante années de peinture canadienne », comprenant pas moins d'une centaine d'œuvres allant du « Groupe des Sept » à

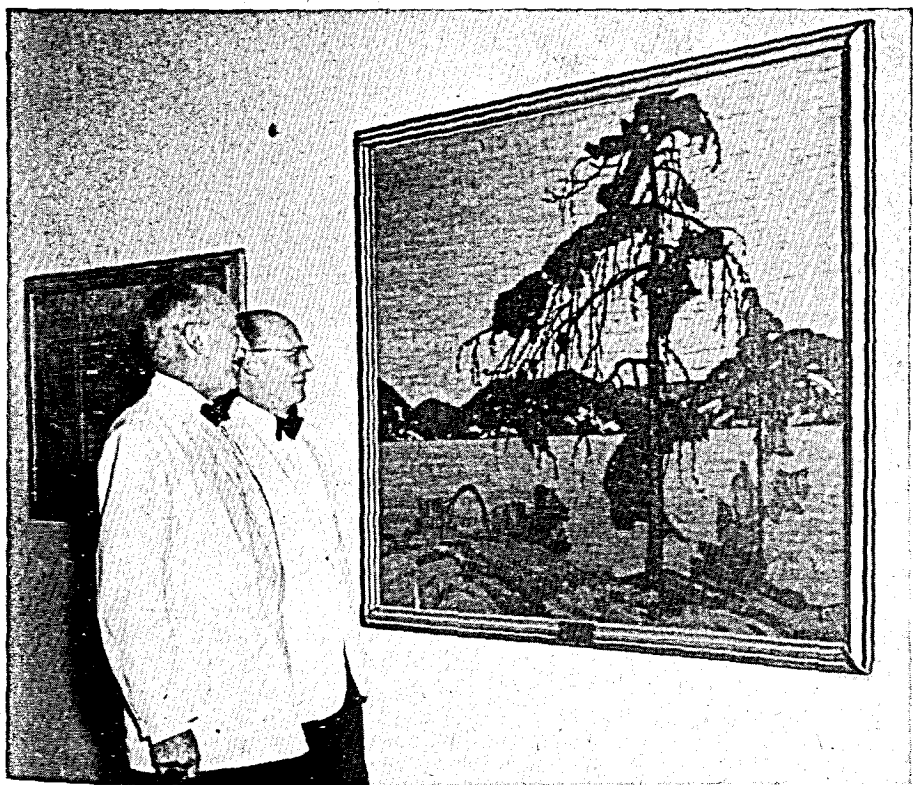


Photo: Boston Globe

EXPOSITION D'ART CANADIEN À BOSTON

Une grande exposition d'art canadien s'est tenue au Musée des Beaux-Arts de Boston, du 13 juillet au 25 septembre 1949. L'exposition a été inaugurée par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. H. H. Wrong, que l'on voit ci-dessus à droite en compagnie de M. G. H. Edgell, directeur du Musée des Beaux-Arts de Boston, examinant « The Jack Pine » de Tom Thomson (1877-1917).

la période contemporaine, connut un grand succès au Musée des Beaux-Arts de Boston, où elle fut montrée du 13 juillet au 25 septembre. Cette exposition avait été organisée par la Galerie nationale du Canada, de concert avec le consulat du Canada à Boston, et avec le concours sympathique de M. George H. Edgell, conservateur du Musée des Beaux-Arts. Dans cette ville au public exigeant, la gamme des comptes rendus des journaux alla de la surprise agréable à l'enthousiasme réel. Plusieurs critiques soulignèrent la forte proportion des paysages dans cette collection. Le *Christian Science Monitor* trouva que ces tableaux « sont faciles à saisir dans leur ensemble, grâce à leur tracé très net, à leurs contrastes, à leurs effets d'inattendu et à leur style imagé qui s'apparente aux placards de publicité ». A. J. Philpott, du *Boston Globe*, écrivit de son côté: « Qu'on ne s'y méprenne pas, ces artistes canadiens savent peindre; et il n'y a rien d'étonnant à cela, car le Canada est un pays pittoresque, à la fois par ses paysages et par sa population ». Emmett Manning, dans le *Boston Post*, notait: « Cet événement, à l'échelle internationale, peut se comparer à une invitation de courtoisie que l'on adresse à son voisin, en le priant d'apporter son album de famille, ce que le Gouvernement canadien a fait... Avec un talent à la fois personnel et très développé, les maîtres de la peinture canadienne ont saisi la beauté sauvage et l'originalité de leur grand pays. Tous ces artistes sont des autochtones, et tous de grande classe ». Cette exposition fut en quelque sorte une révélation pour la Nouvelle-Angleterre, qui prit ainsi conscience du développement culturel de son voisin du nord.

Encouragée par le succès de ces expositions, la Galerie nationale en organise une nouvelle, réunissant à peu près le même nombre et le même genre de peintures, qui sera tenue à Washington à l'automne 1950. De là, l'exposition se transportera à San-Francisco et dans d'autres villes de la côte du Pacifique; il est possible qu'elle se rende même en Amérique latine.

Il est aussi possible que, d'ici un an ou à peu près, une grande collection de tableaux récents et contemporains soit montrée à la Galerie Tate de Londres. Ce serait la première exposition importante de peinture canadienne au Royaume-Uni depuis 1938. L'exposition se transporterait ensuite dans les autres grandes villes du Royaume-Uni.

L'an dernier, la Galerie nationale, avec le concours de la *Carnegie Corporation*, a prêté aux musées des États de l'Australie la célèbre collection Massey, composée d'oeuvres de peintres britanniques contemporains. Le très honorable Vincent Massey, C.H., président du conseil d'administration de la Galerie nationale et ancien haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, a fait don de cette collection, en 1948, à la Galerie et à la population. Elle représente vingt ans d'efforts intelligents de la part d'un homme de goût qui cherchait à acquérir les plus beaux spécimens de la peinture britannique moderne. Cette collection est montrée en Australie avec, en supplément, vingt-cinq oeuvres d'art contemporaines du Canada. Elle passera par Brisbane, Sydney, Hobart, Adelaïde et Perth, puis par la Nouvelle-Zélande, ainsi que par Honolulu au retour.

L'intérêt que le public a montré, dans tous ces pays, pour la peinture canadienne signifie qu'on reconnaît désormais cette peinture, à l'étranger, comme ayant atteint sa maturité. D'autre part, cela donne raison à M. Hodgson: tout en cherchant à parvenir à un art nettement canadien, nos peintres sont arrivés à un art qui peut être jugé selon les mêmes critères que les oeuvres des autres pays.

CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Quatrième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

LA QUATRIÈME SESSION des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu lieu à Genève du 23 février au 3 avril. M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, a été réélu président de cette organisation. Au cours de ces cinq semaines, les Parties contractantes ont eu un programme chargé portant sur l'application courante de l'Accord, sur la préparation d'une troisième série de négociations, qui aura lieu à Torquay (Angleterre) au début de septembre prochain, et enfin sur l'étude approfondie des méthodes commerciales appliquées par les gouvernements participants ainsi que de l'effet possible de ces méthodes sur le relâchement général des restrictions imposées aux échanges, but principal de l'Accord.

Il y avait plus de pays représentés à cette dernière session qu'à aucune des conférences précédentes. Au cours de la session, trois nouveaux gouvernements: ceux d'Haïti, de l'Indonésie et de la Grèce ont été accueillis au nombre des pays participants, dont le nombre est ainsi porté à vingt-six. On a pu également noter la présence des observateurs de six autres gouvernements, y compris l'Italie et la Suède, qui sont à la veille d'adhérer à l'Accord général par suite de la seconde série de négociations, qui a eu lieu l'année dernière à Annecy. Trois autres gouvernements, dont celui de la République fédérale allemande, qui se proposent de participer aux négociations de septembre prochain, y avaient délégué des observateurs; le Fonds monétaire international ainsi que l'Organisation européenne de coopération économique avaient fait de même. Au cours de la même réunion, le Gouvernement de la Chine nationaliste a notifié sa démission en tant que Partie contractante à l'Accord.

L'Accord général

A la suite de la crise des années '30, la plus grande partie du commerce mondial fut tellement entravée par les contingents, le contrôle des changes, les accords de compensation et les opérations de troc, que l'instrument normal de contrôle, le tarif douanier, n'eut plus qu'un rôle accessoire. En conséquence de la dislocation économique causée par la deuxième guerre mondiale, il devint évident que les restrictions imposées au commerce se multiplieraient encore si l'on ne s'efforçait pas résolument de leur imposer des limites et de restaurer l'unité du marché mondial.

L'Accord général vise à rétablir, par la voie de la coopération internationale, un système d'échanges qui ne serait pas discriminatoire. On ne peut souhaiter remplacer d'un coup les arrangements bilatéraux par un système multilatéral. Mais, d'une façon générale, le progrès réalisé en ce sens s'est fait dans les trois directions suivantes:

1. Mise en voie de négociations tarifaires multilatérales visant à éliminer ou réduire les barrières tarifaires qui entravent les échanges internationaux.
2. Contrôle de toute augmentation des restrictions quantitatives à l'importation, et réduction progressive de toutes entraves de ce genre à mesure que l'économie mondiale reviendra à l'équilibre désiré.

3. Institution d'un forum international où les restrictions et autres pratiques commerciales non désirables pourront être discutées franchement et ouvertement.

L'Accord général ne remplace pas parfaitement la Charte de La Havane, qui prévoyait une organisation internationale du commerce, mais il réalise d'une façon pratique certains de ses objectifs fondamentaux. Il fut négocié au cours de la préparation de cette Charte, afin de permettre la mise en oeuvre des concessions tarifaires multilatérales consenties par les Parties contractantes, sans avoir à attendre la création de l'Organisation internationale du commerce. On voulait ainsi protéger ces concessions tarifaires contre les effets des restrictions quantitatives ou autres.

L'Accord général est entré provisoirement en vigueur en janvier 1948 et il a déjà permis deux séries de négociations tarifaires. Les Parties contractantes se sont réunies quatre fois, si l'on tient compte des pourparlers qui viennent de prendre fin à Genève.

La quatrième session

Au cours de la quatrième session, certaines questions litigieuses, qui étaient apparues entre les Parties contractantes, ainsi qu'un bon nombre de problèmes administratifs concernant l'application de l'Accord ont été réglés sans perte de temps. Les Parties contractantes sont devenues, de la sorte, une assemblée compétente pour étudier les griefs qu'un pays pourrait nourrir contre un autre et pour arriver à une solution fondée sur le jugement concerté de tous les membres.

Parmi les questions les plus importantes figurant à l'ordre du jour, il y a lieu de citer:

1) La préparation de la troisième série de négociations tarifaires de Torquay.

Ces négociations auront lieu entre les Parties contractantes actuelles, auxquelles viendront se joindre les gouvernements qui auront accédé à l'Accord dans l'intervalle. Le nombre des pays participants sera d'environ quarante. Comme les deux premières fois, les négociations se feront de pays à pays, et produit par produit. Chaque participant peut demander à chacun des autres pays des concessions tarifaires sur les produits dont il est ou peut devenir son principal fournisseur. Toutes les concessions accordées seront étendues également à tous les autres participants à l'Accord.

Le nombre maximum de négociations bilatérales qui pourrait théoriquement avoir lieu est de plus de 700, mais on ne s'attend pas que plus de 300 soient entreprises et donnent lieu à une addition à l'Accord général. Il faudra probablement cinq mois pour mener à terme toutes ces négociations.

Il a été décidé en principe que les concessions résultant des négociations de Genève et d'Annecy seraient confirmées et prolongées pour une nouvelle période de trois ans jusqu'au 1^{er} janvier 1954. Les concessions de Torquay seraient aussi valides pendant la même période.

Les Parties contractantes ont également maintenu la règle observée lors des négociations antérieures, selon laquelle la confirmation d'un tarif douanier déjà peu élevé doit être considérée comme équivalant à l'abaissement d'un tarif élevé. Ce principe est nécessaire pour protéger dans les négociations les pays dont les tarifs sont relativement peu élevés.



Photo: ONU

CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

La quatrième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a eu lieu à Genève, du 23 février au 3 avril 1950, sous la présidence de M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.

2) L'étude des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

L'un des objets les plus importants de la quatrième session a été d'examiner par le détail l'application actuelle des restrictions quantitatives imposées par les pays membres à l'importation et à l'exportation. Plusieurs de ces restrictions sont en vigueur depuis des années et exercent une influence prononcée sur l'ensemble du commerce international. Les Parties contractantes ont examiné, à ce propos, certains genres de restrictions imposées à l'exportation et à l'importation en vue de protéger l'industrie nationale ou de favoriser l'exportation.

Quatre genres de restrictions à l'exportation ont été examinés:

- a) Les restrictions à l'exportation imposées par un pays en vue d'obtenir d'un autre pays l'adoucissement de ses restrictions à l'importation;
- b) Les restrictions à l'importation imposées par un pays en vue d'obtenir d'un autre pays l'adoucissement de ses restrictions à l'exportation d'articles dont il existe une pénurie, ou en vue d'obtenir ces articles plus facilement;
- c) Les restrictions imposées par un pays à l'exportation de certaines matières premières en vue de protéger ou de favoriser une industrie nationale de transformation;
- d) Les restrictions à l'exportation imposées par un pays afin d'éviter la concurrence des prix entre ses exportateurs.

Les Parties contractantes ont été unanimes à reconnaître que, sauf dans certains cas négligeables, ces genres de restrictions à l'exportation ne sont pas conformes à l'Accord général.

Restrictions à l'importation

En ce qui concerne les restrictions à l'importation, on a reconnu que, même dans les cas où elles sont imposées pour des raisons de balance des comptes, elles peuvent avoir indirectement un effet de protection qui n'était pas spécialement recherché au moment où elles ont été imposées. Les Parties contractantes ont convenu qu'il importait de ne rien négliger pour réduire au minimum ces effets de protection, afin qu'il soit plus facile de lever les restrictions aussitôt que le permettra la balance des comptes. Les pays membres ont été invités à ne pas favoriser les placements de fonds dans des entreprises qui ne pourraient survivre, une fois disparue la protection dont elles bénéficiaient momentanément du fait de telles mesures, et à ne perdre aucune occasion de faire comprendre aux industriels ainsi protégés que ces restrictions ne doivent pas être considérées comme permanentes.

Les Parties contractantes ont convenu que les restrictions existantes devraient être appliquées avec souplesse et adaptées aux différentes circonstances, et que les contingentements, lorsqu'ils sont nécessaires, devraient être appliqués autant que possible sans discrimination. L'attribution de contingents à tel ou tel pays fournisseur devrait faire place à l'octroi de permis généraux ou de contingents non alloués, auxquels auraient droit autant de pays fournisseurs que possible, sans favoritisme.

Les Parties contractantes ont été priées de permettre l'importation de quantités symboliques de certains produits qui, autrement, seraient exclus pour des raisons de balance des comptes; ceci, afin de soumettre à une certaine mesure de concurrence étrangère les industriels de chaque pays qui fabriquent les mêmes produits, et pour leur rappeler constamment qu'il leur faudra se préparer à subir, tôt ou tard, cette concurrence.

Plusieurs cas particuliers d'abus des restrictions à l'importation ont été examinés et condamnés:

- a) Le maintien de restrictions à l'importation imposées pour des raisons de balance des comptes, mais d'une façon qui accorde la priorité à l'importation de certains produits, selon qu'ils font concurrence ou non aux produits d'une industrie nationale;
- b) Une application de ces restrictions qui tend à créer, sans nécessité, des obstacles à l'utilisation complète des contingents accordés, et à protéger ainsi une industrie nationale;
- c) L'application de restrictions à l'importation en guise de représailles contre un pays qui refuse de conclure un accord bilatéral de commerce.

Rapport sur les restrictions quantitatives

Au cours de la session, les Parties contractantes ont élaboré un premier rapport annuel exposant les restrictions quantitatives discriminatoires actuellement employées par les diverses Parties contractantes et indiquant à quel point ces restrictions sont contraires aux dispositions de l'Accord général. Un des buts de ce rapport était d'examiner les restrictions à l'importation en vue de

déterminer dans quelle mesure elles favorisent le développement d'industries non économiques, rendant ainsi plus difficile la tâche de faire disparaître la discrimination et de favoriser le multilatéralisme dans le commerce mondial.

Influence des accords bilatéraux sur l'ensemble des échanges internationaux

Les Parties contractantes ont entrepris une analyse du bilatéralisme et sont arrivées à la conclusion qu'en dépit du fait que l'accroissement de la production et la dévaluation monétaire ont atténué les effets de cette tendance, les prix des marchandises qui sont consommées surtout dans les zones à monnaie faible y restent ordinairement plus élevés que dans les zones à monnaie forte. Il s'en suit que les produits qui autrement auraient trouvé un marché dans les zones à monnaie forte sont attirés sur les marchés à monnaie faible, ce qui accentue encore le déséquilibre entre les deux zones.

Autres points de l'ordre du jour

Au nombre des points ordinaires de l'ordre du jour, il y en avait un d'un intérêt particulier pour le Canada. Les Parties contractantes ont agréé une demande des États-Unis relative à l'importation des pommes de terre. Cette demande, qui apportait une modification au contingentement à tarif variable des États-Unis sur les pommes de terre canadiennes, avait fait l'objet de négociations et d'un accord entre les Gouvernements canadien et américain. La décision des Parties contractantes n'a fait que confirmer formellement cet accord.

Un autre fait intéressant a été la plainte du Chili contre le maintien par l'Australie d'un subside sur les importations de sulphate d'ammonium après la suppression d'un subside analogue sur l'importation du nitrate de soude⁽¹⁾. Les Parties contractantes ont décidé que la mesure prise par l'Australie ne violait pas l'Accord. Cependant, elles ont recommandé que le Gouvernement australien prenne des mesures pour remettre ces deux engrais chimiques sur un pied d'égalité, au point de vue de la concurrence, étant donné que les deux subsides étaient en vigueur lorsque l'Australie a accordé une concession sur le nitrate de soude au cours des négociations de Genève, en 1947.

Les Parties contractantes ont également étudié les problèmes spéciaux que posait le désir manifesté par la Suisse d'adhérer à l'Accord général. Étant donné sa situation économique particulière, le Gouvernement suisse soutenait qu'on devrait l'autoriser à appliquer des restrictions quantitatives pour des raisons autres que celles reconnues par l'Accord général. Les Parties contractantes n'ont pu autoriser cette exception, ni consentir à aucune formule de compromis.

Entre autres points d'ordre administratif, les Parties contractantes ont adopté le budget de 1950, pris des mesures pour lever les restrictions sur certains documents et décidé qu'une version révisée de « *L'offensive pour la libération des échanges* »⁽²⁾ serait publiée prochainement. Il a été décidé que la cinquième session des Parties contractantes se tiendrait à Torquay et débuterait le 2 novembre 1950.

(1) Le nitrate « du Chili ».

(2) « *L'offensive pour la libération des échanges* », rapport sur les progrès réalisés dans l'application de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de janvier 1948 à août 1949, et publié par la CPOIC à la demande des Parties contractantes.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Questions de tutelle

LE 4 AVRIL 1950, le Conseil de tutelle des Nations Unies terminait à Genève sa sixième session, après plus de onze semaines de travail ardu consacrées à un ordre du jour qui comprenait la rédaction d'un accord provisoire de tutelle pour le territoire désigné auparavant sous le nom de Somalie italienne, ainsi que la question de l'internationalisation de Jérusalem et de la protection des Lieux saints.*

En plus de s'acquitter de ces deux tâches importantes, que la quatrième session de l'Assemblée générale lui avait assignées, le Conseil a examiné les rapports annuels sur quatre de ses territoires sous tutelle, étudié quelque 150 requêtes, préparé l'envoi d'une mission d'inspection dans les territoires sous tutelle de la région du Pacifique, mis en oeuvre sept résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'administration des territoires sous tutelle et révisé certains articles de son règlement intérieur.

L'U.R.S.S., qui a si souvent quitté les séances des divers organes des Nations Unies en signe de protestation contre la représentation de la Chine nationaliste, — leur manège fait en quelque sorte partie des cérémonies d'ouverture — n'a pu répéter son geste à la session du Conseil de tutelle, pour la simple raison qu'elle ne s'y était pas fait représenter. Les Soviets n'ont pas non plus motivé leur absence au Conseil de tutelle.

Divergences au sein du Conseil

On a pu remarquer, pendant toute la durée de la session, les préventions de plus en plus marquées qui opposent les membres du Conseil chargés de l'administration de territoires sous tutelle aux membres non administrants, lesquels se montrent des plus sévères à l'endroit des premiers.

Les points de vue contradictoires sur les questions de tutelle ont été mis en lumière et nettement définis lorsque le Conseil a discuté la résolution adoptée à la quatrième session de l'Assemblée générale et recommandant que le drapeau des Nations Unies soit arboré dans tous les territoires sous tutelle. Les autorités administrantes ont alors déclaré qu'elles avaient la responsabilité exclusive de leurs territoires et qu'elles ne pouvaient reconnaître la moindre obligation d'y hisser le drapeau des Nations Unies. Les membres non administrants ont soutenu que les autorités administrantes ne faisaient que représenter le Conseil dans les territoires sous tutelle et que leur refus de donner suite à la recommandation de l'Assemblée générale touchant la question du drapeau constituerait un manque de respect envers les Nations Unies. Le président du Conseil, M. Garreau, de France, fit observer que les représentants devaient voter conformément aux directives de leurs gouvernements respectifs. Il ajouta qu'en vertu d'un principe fondamental reconnu des Nations Unies, les Etats doivent être laissés tout à fait libres de voter comme ils l'entendent et qu'on ne peut les forcer, au Conseil, à voter contre leur conscience même s'ils ont à se prononcer contre une recommandation qui a reçu l'appui de la majorité de l'Assemblée. A la suite de deux partages des voix, la résolution fut repoussée par le Conseil.

* Cette question fait l'objet d'un article distinct qu'on pourra lire à la page 188 de ce bulletin.

Accord de tutelle pour la Somalie italienne

La réalisation la plus importante de la sixième session fut l'adoption d'un accord provisoire de tutelle pour le territoire désigné jusqu'ici sous le nom de Somalie italienne. Bien qu'à maints égards l'accord diffère foncièrement des accords déjà conclus pour des territoires sous tutelle, ses dispositions n'ont pas prêté beaucoup à controverse. Les points importants par lesquels il diffère des accords précédents sont les suivants: octroi de l'autonomie au territoire dans un délai de dix ans, adjonction d'un conseil consultatif à la puissance administrante, et inclusion d'une annexe définissant par le détail les principes constitutionnels selon lesquels le territoire sera administré. La désignation de l'Italie comme autorité administrante de la Somalie crée un nouveau précédent en ceci que l'Italie, n'étant pas encore membre des Nations Unies, ne peut faire partie du Conseil de tutelle. Le Gouvernement italien ayant approuvé l'accord provisoire de tutelle, le Royaume-Uni a opéré le transfert d'autorité à l'Italie le 1^{er} avril 1950.

L'étude prolongée des rapports annuels sur les territoires sous tutelle du Tanganyika, du Ruanda-Urundi, du Cameroun administré par le Royaume-Uni et du Cameroun administré par la France, a donné lieu aux divergences d'opinions habituelles entre membres administrants et membres non administrants du Conseil. Le représentant des Philippines, qui dirigeait la critique, s'est montré si agressif qu'il se vit accuser par le Royaume-Uni de scruter les actes des autorités administrantes comme si celles-ci étaient citées en justice.

Le Conseil a adopté une résolution d'ensemble s'inspirant des recommandations de la quatrième session de l'Assemblée générale et touchant le développement politique, économique, social et éducatif des territoires sous tutelle. Cette résolution recommandait l'abolition des peines corporelles dans les territoires où elles sont admises, demandait l'avis des experts de l'Organisation internationale du travail sur les problèmes relatifs aux migrations de travailleurs et aux sanctions applicables aux indigènes coupables de violer les contrats de travail, et priait instamment les autorités administrantes de s'assurer qu'il n'existe pas dans les territoires sous tutelle de lois ou d'usages discriminatoires.

Le Conseil a décidé d'envoyer une mission d'inspection dans les territoires sous tutelle de Nauru, de la Nouvelle-Guinée, des Îles du Pacifique et de la partie occidentale de Samoa. Une mission composée de quatre membres a quitté New-York le 5 avril et sera de retour en juillet prochain.

La septième session du Conseil de tutelle s'ouvrira le 1^{er} juin de cette année.

Nomination du représentant des Nations Unies au Cachemire

Lors d'une réunion tenue le 12 avril, le Conseil de sécurité a désigné sir Owen Dixon, juge de la Haute Cour d'Australie, comme représentant des Nations Unies au Cachemire. Cette nomination est en accord avec la résolution adoptée le 14 mars* par le Conseil de sécurité, et selon laquelle le représentant nommé serait chargé:

- (i) D'aider à préparer le programme de démilitarisation du Cachemire, que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan doivent élaborer et mettre en oeuvre

* Voir *Affaires extérieures*, numéro d'avril 1950, pp. 161-162.



Photo: Australian Press Service

SIR OWEN DIXON

Juge de la Haute Cour d'Australie et représentant des Nations Unies au Cachemire

dans un délai de cinq mois de la date à laquelle la résolution a été adoptée par le Conseil, et d'en surveiller l'exécution; le programme de démilitarisation sera fondé sur les recommandations que le général A. G. L. McNaughton a présentées aux deux parties en décembre 1949;

- (ii) De se mettre à la disposition des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et de soumettre à ces Gouvernements ou au Conseil de sécurité toute proposition qui lui semblerait de nature à contribuer au règlement rapide et durable du différend relatif au Cachemire;
- (iii) D'exercer tous les pouvoirs et attributions exercés auparavant par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan;
- (iv) De prendre, au stade approprié de la démilitarisation du Cachemire, les dispositions voulues pour que l'administrateur du plébiscite, l'amiral de la flotte Chester W. Nimitz, puisse exercer les fonctions qui lui ont été conférées par les accords conclus entre l'Inde et le Pakistan;
- (v) De faire rapport au Conseil de sécurité comme il le jugera nécessaire, y joignant les conclusions et les recommandations qu'il estimera devoir présenter.

Sir Owen Dixon est né dans l'État de Victoria (Australie) en 1886. Après avoir fait ses études en Australie, il fut reçu au Barreau en 1910 et devint, en 1926, juge suppléant à la Cour suprême de Victoria. En 1929 il était nommé membre de la Haute Cour d'Australie. En 1941-1942, il a rempli les fonctions de président du Bureau de contrôle de la navigation côtière de l'Australie et du Bureau d'assurance contre les risques maritimes de guerre. De 1942 à 1944, sir Owen Dixon a été ministre d'Australie à Washington.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Traité de l'Atlantique-Nord

LE 3 AVRIL, le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a lu à la Chambre des communes un communiqué que le Comité de défense de l'Atlantique-Nord a publié à la suite de sa troisième réunion tenue à La Haye le 1er avril 1950. « Les réunions de La Haye, déclara M. Claxton, nous ont fourni l'occasion de nous entretenir, avec les représentants des pays qui y ont participé, de l'offre que nous leurs avons faite ici, le 16 mars, de donner l'instruction militaire à cent aviateurs et à cent cinquante membres de leurs armées ».

Le 17 avril, en réponse à une question que lui posait M. M. J. Coldwell, chef du parti CCF, relativement à la mise en oeuvre de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord qui prévoit la collaboration économique des puissances signataires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait la déclaration suivante: « On s'attend à une discussion utile sur cette question, lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord qui doit avoir lieu vers la mi-mai. Le représentant du Canada ne manquera pas d'y prendre part ».

Inondations dans le sud du Manitoba

Répondant à une question de M. René-N. Jutras, député libéral de Provencher, M. Pearson a déclaré le 28 avril: « Comme les eaux de la rivière Rouge ont un certain caractère international du fait qu'elles ont leur source aux États-Unis, on ne réussira à prévenir les inondations qu'avec la collaboration des gouvernements des deux pays. C'est pour cette raison que les deux gouvernements ont convenu de déférer la question à la Commission mixte internationale ».

Comité permanent des affaires extérieures

Le Comité permanent des affaires extérieures s'est réuni les 28 et 29 avril. On y a discuté entre autres les sujets suivants: l'affaire Klaus Fuchs, les bases des États-Unis à Terre-Neuve, et la situation en Chine et en Allemagne.

Modification de la loi du ministère des Affaires extérieures

En réponse à une demande de M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel, M. Pearson a déclaré le 4 avril: « Au cours de la discussion qui a eu lieu lors de la deuxième séance du Comité permanent des affaires extérieures, il a été suggéré qu'il y aurait peut-être lieu de modifier la loi de façon à remplacer le titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures par celui de ministre des Affaires extérieures ».

Visite de sir Basil Brooke, premier ministre de l'Irlande du Nord

A une interpellation de M. Daniel McIvor, député libéral de Fort-William, M. Pearson a répondu le 26 avril: « Il est vrai que le premier ministre de l'Irlande du Nord doit venir à Ottawa . . . Le Gouvernement lui témoignera naturellement tous les égards qui conviennent aux fonctions publiques qu'il remplit et à sa personne ».

Révocation de passeports

En réponse à plusieurs questions posées par M. T. H. Goode, député libéral de Burnaby-Richmond, et de M. Gordon Graydon, député conservateur-progressiste de Peel, M. Pearson a déclaré le 5 avril au sujet de la délivrance d'un passeport à Tim Buck: « Je ne connais pas de cas où un passeport accordé à un citoyen canadien ait été révoqué ».

Le doyen de Canterbury

Le 28 avril, répondant à une interpellation de M. F. E. Lennard, député conservateur-progressiste de Wentworth, au sujet des nouvelles publiées dans les journaux relativement au projet de voyage du doyen de Canterbury au Canada, M. Pearson a déclaré: « Je suppose que le doyen de Canterbury est sujet britannique et titulaire d'un passeport britannique. Il n'aurait donc pas besoin d'un visa pour être admis au Canada ».



Photo: ONU

MARINS CANADIENS AU SIÈGE DES NATIONS UNIES

L'amiral de la flotte des États-Unis, Chester W. Nimitz (au centre), administrateur désigné du plébiscite du Cachemire, a été l'hôte d'un groupe de 150 officiers et matelots de la Marine royale canadienne lorsqu'ils visitèrent récemment le siège des Nations Unies.

PUBLICATIONS RÉCENTES DU MINISTÈRE

Le Canada et les Nations Unies 1949

Le Canada et les Nations Unies 1949 est le quatrième* d'une série de rapports sur la participation du Canada aux travaux des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées.

L'utilité d'un exposé annuel de ce genre, publié de source officielle, ne fait pas de doute; il n'est guère de sujet, dans le domaine des affaires internationales, qui soit aussi maltraité que celui de l'ONU; tant par le zèle de ses partisans que par le scepticisme de ses critiques. Le fait est d'autant plus regrettable que l'Organisation des Nations Unies est essentiellement fondée sur le compromis et non sur l'intransigeance. Elle se consacre à un but trop élevé pour qu'on la ridiculise étourdiment; et trop de limites sont imposées à son action pour qu'on en fasse l'objet de louanges irréfléchies. Il y a donc lieu de publier tous les ans une appréciation sobre et réaliste des progrès réalisés par cette organisation dans le sens des buts et principes qu'elle s'est fixés.

Le Canada et les Nations Unies 1949 est un volume de 332 pages, destiné à combler le fossé qui sépare les points de vue de ceux que la confiance a rendus aveugles sur les imperfections de l'ONU et de ceux que le scepticisme porte à sous-estimer l'utilité de cette organisation. Bien que ce livre ne suppose pas, chez le lecteur, une vaste connaissance des Nations Unies, il est destiné tout autant à l'homme d'étude ou au spécialiste qu'au lecteur ordinaire. Ainsi que l'a déclaré le 3 mars, à la Chambre des communes, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures: « Ce rapport fera ressortir, s'il en est encore besoin, le sérieux avec lequel nous envisageons notre qualité de membre des Nations Unies. Il soulignera également l'effort que nous faisons pour contribuer au succès d'une institution qui reste et restera la pierre angulaire de notre politique internationale, et sur laquelle repose, en fin de compte, notre meilleur espoir de paix ».

La préface du livre décrit en termes simples le caractère et l'importance de la représentation du Canada au sein des principaux organismes des Nations Unies, l'atmosphère dans laquelle s'exerce leur activité, et les méthodes suivies pour déterminer et coordonner les positions prises par les divers représentants canadiens. Le premier chapitre est une vue d'ensemble de l'attitude officielle observée par le Canada à l'endroit de l'Organisation et situe en termes généraux le rôle des Nations Unies dans le jeu actuel des affaires internationales. Les chapitres suivants traitent des questions politiques et de sécurité, des questions constitutionnelles, des questions économiques et sociales, des institutions spécialisées, des questions de dépendance territoriale, des questions budgétaires et financières et des questions juridiques. En annexe, il est donné à l'usage des étudiants, professeurs, journalistes et fonctionnaires une série de

* On peut se procurer le présent rapport et les numéros précédents au prix de 50 cents, chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada):

Nations Unies 1946,

Le Canada et les Nations Unies 1947,

Le Canada et les Nations Unies 1948,

Le Canada et les Nations Unies 1949.

quarante-deux textes documentaires, qui comprend notamment des résolutions de l'ONU, des déclarations de représentants canadiens, une bibliographie, des tableaux donnant la composition des nombreux organismes internationaux, et divers autres renseignements utiles.

De même que la publication de l'an dernier, *Le Canada et les Nations Unies 1949* embrasse l'activité de tous les organismes des Nations Unies et des institutions qui leur sont rattachées. Toutefois, les principaux sujets du rapport de 1949 constituent—encore plus que l'an dernier—une analyse plutôt qu'un exposé des faits. C'est pourquoi, en plus du tableau d'ensemble dont il a été question plus haut, on trouvera dans ce volume des articles sur le Conseil économique et social, les institutions spécialisées et la Cour internationale de justice, de même que des explications sur l'attitude prise par le Canada sur chaque question, et des commentaires généraux sur les décisions arrêtées en 1949 à l'égard des questions d'importance particulière.

Autres publications

Recueil des Traités 1949, N° 20: Échange de notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord du 27 juin 1947 relatif aux services aériens entre les territoires canadien et suédois. Signées à Ottawa le 30 juin et le 5 juillet 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 4: Échange de notes entre le Canada et le Danemark comportant un accord relatif aux conditions exigées pour la délivrance de visas aux voyageurs non immigrants des deux pays. Signées à Ottawa le 22 septembre et le 14 octobre 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1946, N° 37: Échange de notes instaurant un *modus vivendi* commercial entre le Canada et la Chine. Signées à Nankin le 26 septembre 1946 (prix: 10c.). Texte français.

A MONSIEUR L'IMPRIMEUR DU ROI
OTTAWA (CANADA)

Veillez, s'il vous plaît, m'expédier les publications suivantes:

Le Canada et les Nations Unies 1949, Recueil des Conférences 1949, N° 1
(prix: 50c.)

Le Canada et les Nations Unies 1948, Recueil des Conférences 1948, N° 1
(prix: 50c.)

Le Canada et les Nations Unies 1947, Recueil des Conférences 1947, N° 1
(prix: 50c.)

Nations Unies 1946, Recueil des Conférences 1946, N° 3
(prix: 50c.)

Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... payable au Receveur général du Canada.

Nom

Adresse.....

utions
le, des
aux, et

Unies
et des
apport
qu'un
l a été
eil éco-
de jus-
chaque
1949 à

modifiant
suédois.
nis.

compor-
eurs non
49 (prix:

commer-
c.). Texte

49, N° 1

48, N° 1

47, N° 1

Receveur

extérieures

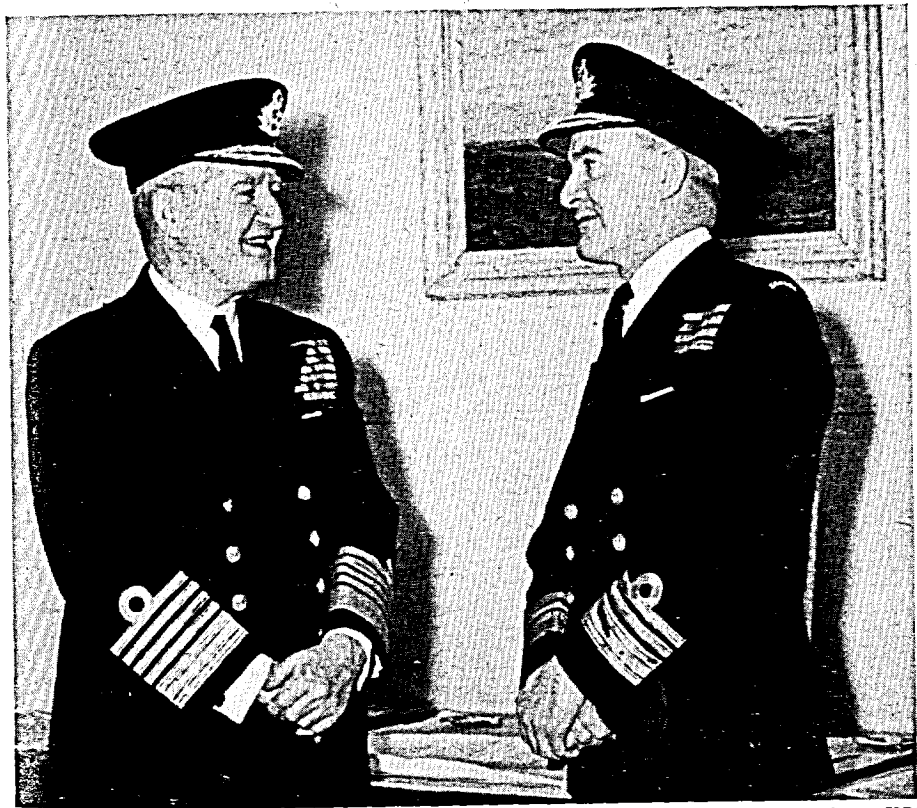


Photo: MRC

LE PREMIER LORD DE L'AMIRAUTÉ À OTTAWA

Le 11 avril dernier, lord Fraser de North Cape, premier lord de l'Amirauté et amiral de la flotte, a rendu une visite officielle à l'état-major naval à Ottawa. Ci-dessus, à gauche, lord Fraser en compagnie du vice-amiral H. W. T. Grant, chef de l'état-major naval, au quartier-général de la Marine.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. A. J. Andrew, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la mission du Canada à Bonn (Allemagne), le 21 avril.

M. J. M. Teakles, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome (Italie), le 31 mars.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. Sean Murphy a présenté ses lettres de créance comme premier ambassadeur d'Irlande au Canada, le 13 avril. Le représentant d'Irlande au Canada était auparavant un haut commissaire. M. Murphy a fait ses études au Clongowes Wood College et au University College, à Dublin. Après avoir exercé la profession d'avocat, M. Murphy est entré dans le service diplomatique de son pays et a été d'abord envoyé à Paris. Par la suite, il est devenu fonctionnaire administratif au ministère des Affaires extérieures et, en 1928, secrétaire adjoint du ministère. M. Murphy a fait partie des délégations de l'Irlande aux Conférences impériales de 1926, 1929 et 1930, et a assisté à plusieurs réunions de la Société des Nations. Avant d'être désigné à son poste actuel de premier ambassadeur d'Irlande au Canada, M. Murphy était, depuis 1938, ministre d'Irlande en France et en Belgique. M. Murphy, né en 1896, est marié et père de quatre filles.

Son Excellence M. Hugues Le Gallais a présenté ses lettres de créance comme premier envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Luxembourg au Canada, le 24 avril. M. Le Gallais est aussi ministre du Luxembourg aux États-Unis et réside à Washington. Né en 1896, M. Le Gallais est marié et a un fils. Il a fait ses études à l'Université de Liège (Belgique). De 1919 à 1936, il a représenté la Société des exportateurs d'acier du Luxembourg à Paris, Londres, Sarrebruck, Tokyo et Bombay; de 1937 à 1939, il a été chef de la section des exportations de rails de cette société, au Luxembourg même. En novembre 1940, M. Le Gallais devenait ministre du Luxembourg aux États-Unis. Il a été membre de la délégation du Luxembourg à la Conférence des Nations Unies pour l'organisation internationale qui eut lieu à San-Francisco en 1945; délégué auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946 et 1947; et délégué suppléant auprès de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948.

M. Eugeniusz Markowski, conseiller à la légation de Pologne, le 23 mars.

M. André Rousselet, attaché à l'ambassade de France, le 28 mars.

M. Horacio Jorge Badaro, attaché à l'ambassade de l'Argentine, le 31 mars.

Le brigadier D. Chaudhuri, conseiller militaire au haut commissariat de l'Inde, le 31 mars. Le brigadier Chaudhuri est aussi attaché militaire à l'ambassade de l'Inde aux États-Unis et réside à Washington.

Le colonel Francis J. Graling, attaché militaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 20 avril.

M. S. W. T. Mitchelmore, secrétaire commercial au haut commissariat du Royaume-Uni, à la fin d'avril. Il est aussi commissaire de commerce pour le Royaume-Uni à Ottawa.

Départs

L'honorable James Thorn, haut commissaire de la Nouvelle-Zélande, a quitté Ottawa le 7 avril pour retourner dans son pays. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. A. R. Perry, secrétaire officiel, est haut commissaire suppléant.

M. A. R. Bruce, secrétaire commercial au haut commissariat du Royaume-Uni, au début d'avril. M. Bruce était aussi commissaire de commerce du Royaume-Uni à Ottawa.

Le colonel Riley Finley Ennis, attaché militaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 8 avril.

Divers

L'honorable A. Adrian Roberts, haut commissaire de l'Union Sud-Africaine, a quitté Ottawa le 25 mars pour une tournée dans l'Ouest du Canada. Il est attendu à Ottawa le 8 mai.

L'adresse du bureau de l'attaché commercial à la légation de Pologne est maintenant: 183, avenue Carling. Les numéros de téléphone sont: 2-4076 et 2-3233.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Fred M. Wren, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 avril.

M. D. L. Bartelink, vice-consul honoraire des Pays-Bas à London, Ontario, le 6 avril.

M. Cecil M. P. Cross, consul général des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 22 avril.

M. Philip C. Habib, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 22 avril.

Reconnaissance définitive de:

M. William A. Mitchell, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 3 avril.

M. William M. Olive, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, C.-B., le 3 avril.

M. A. D. Vas Nunes, vice-consul des Pays-Bas à Ottawa, le 12 avril. M. Vas Nunes est aussi deuxième secrétaire à l'ambassade des Pays-Bas.

M. L. G. N. M. Ravesloot, vice-consul des Pays-Bas à Toronto, le 12 avril.

M. Alva L. Taber, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 20 avril.

Reconnaissance provisoire de:

M. Antonio Rosell Carbonell, consul de

Cuba à Montréal, le 29 mars.

M. Edward J. Lawler, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 4 avril.

M. Richard E. Kleinhans, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 12 avril.

M. Hector José Freitas Alcalá, vice-consul du Venezuela à Montréal, le 14 avril.

Mlle Mary E. Volz, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 14 avril.

M. John Patrick Walsh, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 14 avril. M. Walsh est aussi troisième secrétaire à l'ambassade des États-Unis.

M. Genaro V. Paulino Alvarez, consul général de la République Dominicaine à Montréal, le 17 avril.

M. Laurence Chalmers Tombs, consul honoraire de Finlande à Montréal, le 17 avril.

M. Charles B. Borell, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 19 avril.

M. Kauko E. Maki, vice-consul honoraire de Finlande à Sudbury, Ontario, le 19 avril.

M. John H. Morgan, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 20 avril.

M. Leon G. Dorros, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 20 avril.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Japon aux États-Unis; M. R. E. Collins, le commandeur F. J. D. Pemberton, M.R.C. (R), de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission commerciale interalliée pour le Japon (Washington): M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité consultatif des restitutions (Tokyo): M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.

Commission mixte permanente canado-américaine de défense (lieu de réunion variable), section canadienne: le général A. G. L. McNaughton (président); le contre-amiral F. L. Houghton, sous-chef de l'état-major naval; le major-général H. D. Graham, sous-chef de l'état-major général; le vice-maréchal de l'Air, A. L. James, représentant de l'Air pour l'organisation aérienne au quartier-général de la Défense nationale (Ottawa); M. C. C. Eberts, du ministère des Affaires extérieures.

Commission de l'énergie atomique (New-York): délégué, le général A.G.L. McNaughton; délégué suppléant, M. J.W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York). Le Canada étant l'un des six pays sous les auspices desquels a été constituée la Commission de l'énergie atomique, il en est membre permanent au même titre que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York): représentant, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentants suppléants: M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. R. G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures; M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York); M. H. H. Carter, de la délégation du Canada aux Nations Unies (New-York).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis (Washington et Ottawa), section canadienne: M. H. J. Carmichael, président de la Commission pour la défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Comité consultatif du siège des Nations Unies (New-York): M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. K. A. Greene, consul général du Canada à New-York (suppléant).

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève): M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant-commander A. R. Hewitt, le chef d'escadrille B. R. Rafuse et le major W. H. Finch, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Ottawa et Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumptre, du ministère des Affaires extérieures.

Agence interalliée des réparations (Bruxelles): M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Washington): M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis (suppléant).

Groupe d'étude du pacte de l'Atlantique-Nord (Washington): MM. G. Ignatieff, R. E. Collins et P. M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. D. C. Abbott, ministre des Finances.

Groupe de travail permanent du Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord (Londres): M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major général.

Commission de production et d'approvi-

sionnements militaires de l'Atlantique-Nord (lieu de réunion variable): M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Groupe de travail permanent de la Commission de production et d'approvisionnement militaires de l'Atlantique-Nord (Londres): M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conseil de l'OACI (Montréal): le brigadier C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Commission de la navigation aérienne de l'OACI, (Montréal): M. Stuart Graham, membre canadien de la Commission.

Conseil des télécommunications du Commonwealth (Londres): M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada à Londres.

Commission mixte internationale canado-américaine (lieu de réunion variable), section canadienne: l'honorable J. A. Glen, président; l'honorable George Spence; le général A. G. L. McNaughton.

Commission canado-américaine de la frontière internationale (lieu de réunion variable): M. J. L. Rennie, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Comité des excédents alimentaires de l'OAA (Washington): M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture.

Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres): MM. H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture; le lieutenant-colonel J. C. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité du transport maritime du Commonwealth (Londres): M. A. E. Bryan, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité économique du Commonwealth (Londres): MM. F. Hudd et A. E. Bryan, du haut commissariat du Canada à Londres.

Commission internationale de la pêche au saumon dans le Pacifique (New-Westminster): le sénateur T. Reid; MM. O. Hanson et A. G. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

Commission internationale de la pêche au flétan (lieu de réunion variable): MM. J. W. Nickerson et J. R. Clark, du ministère des Pêcheries.

Commission internationale de la pêche à la baleine (Londres): M. Stewart Bates, sous-ministre des Pêcheries.

Conférences récentes

Sixième session du Conseil de tutelle des Nations Unies (Genève), du 19 janvier au 6 avril: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau

européen des Nations Unies (à titre d'observateur).

Quatrième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et

le commerce (Genève), du 23 février au 3 avril: M. L. D. Wilgress, président, haut commissaire du Canada à Londres; membres: M. L. Couillard, du ministère des Affaires extérieures; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. C. M. Isbister et H. R. Kemp, du ministère du Commerce.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (La Haye), le 1^{er} avril: M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général C. Foulkes, le vice-maréchal de l'Air, H. L. Campbell, le major-général J. D. B. Smith et le commander R. E. S. Bidwell, du ministère de la Défense nationale; M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada à Londres; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence), le 1^{er} avril: délégué, M. J. B. C. Watkins, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou; délégué suppléant, M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers, MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.

Sixième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social (New-York), le 3 avril: M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sixième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (Londres), du 3 au 5 avril: le colonel R. D. Roe, du haut commissariat du Canada à Londres (à titre d'observateur).

Deuxième réunion régionale de la navigation aérienne dans les Antilles et Réunion spéciale sur les fréquences de radiodiffusion dans les Antilles, en Amérique du Sud et dans l'Atlantique-Sud (La Havane), le 11 avril: MM. Stuart Graham, C. C. Bogart, C. M. Brant et M. M. Fleming, du ministère des Transports; le commandant d'escadre W. P. Pleasance et le chef d'escadrille S. R. Miller, du ministère de la Défense nationale; MM. B. A. Rawson, C. J. Campbell et S. Stevens, des Lignes aériennes Trans-Canada.

Deuxième session du Comité des industries chimiques de l'OIT (Genève), du 11 au 22 avril: M. W. H. Mueller, de Shawinigan

Falls (P.Q.); M. R. B. Winsor, de Montréal; M. McIlwain, de Sarnia, M. S. Barrett, de Toronto; M. S. Picard, de Québec; M. P. H. Casselman, du ministère du Travail.

Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (Londres), le 17 avril.

Comité de l'OAA sur l'entreposage des céréales et leur protection contre l'infestation (San-José), du 17 au 28 avril: M. H. E. Gray, du ministère de l'Agriculture.

Agence interalliée des réparations (Bruxelles), le 17 avril: M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Quatrième session de la Commission internationale du tremble (Genève), du 18 au 21 avril: M. R. G. Ray, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Réunion du Comité d'experts sur l'unification de la pharmacopée (New-York), du 20 au 29 avril: le docteur G. A. Morrell, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comité spécial du Conseil international sur le sucre (Londres), le 24 avril: M. R. P. Bower, du haut commissariat du Canada à Londres (à titre d'observateur).

Conférence des séquestres (Bruxelles), le 24 avril: M. Charles Stein, sous-secrétaire d'Etat et sous-séquestre; M. G. G. Beckett, du secrétariat d'Etat; M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conférence préliminaire de l'OIT sur les migrations (Genève), du 25 avril au 7 mai: M. A. F. Macdonald, député d'Edmonton-est; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. S. H. McLaren, de la Commission de l'assurance-chômage; M. N. F. H. Berlis, de la légation du Canada à Berne.

Conférence sur les règlements internationaux relatifs à la quarantaine des plantes (La Haye), du 26 avril au 3 mai: MM. L. W. Koch, H. L. Seamans, A. D. Baker et W. N. Keenan, du ministère de l'Agriculture.

« Symposium » sur l'état et l'étude du péril vénérien (Washington), les 27 et 28 avril: le docteur A. G. Laroche, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

CONFÉRENCES AUXQUELLES LE CANADA SE FERA REPRÉSENTER

Réunion de l'OAA en vue d'étudier la possibilité de coordonner les travaux relatifs au contrôle et au signalement des maladies des animaux (Paris), du 1^{er} au 5 mai.

Réunion d'étude en vue du traité de paix avec le Japon (Londres), le 1^{er} mai.

Conseil du transport dans le sud du Pacifique (Melbourne), le 2 mai.

Comité exécutif de l'Organisation météorologique internationale (Lausanne), le 2 mai.

Septième session du groupe d'étude sur le caoutchouc (Bruxelles), le 2 mai.

Mai 1950

Réunion du comité permanent de la Commission internationale d'hygiène publique (Genève), le 5 mai.

Neuvième session du Conseil de l'OAA (Rome), le 8 mai.

Neuvième congrès international de l'Association internationale de l'épreuve des semences (Washington), du 8 au 13 mai.

Troisième session de l'Assemblée mondiale de la santé (Genève), du 8 au 27 mai.

Première réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie (Sydney), le 15 mai.

Réunion d'étude sur les problèmes relatifs à la fièvre aphteuse (Paris), du 15 au 20 mai.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Londres), le 15 mai.

Conférence en vue de régler les arrangements financiers relatifs à l'assistance technique (Lake-Success), le 16 mai.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin.

Neuvième conférence plénière du Comité consultatif international sur le coton (Washington), le 22 mai.

Cent-douzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), du 26 mai au 3 juin.

Troisième congrès mondial sur le pétrole (La Haye), du 28 mai au 6 juin.

Quatrième assemblée de l'OACI (Montréal), le 30 mai.

Cinquième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève), le 31 mai.

Trente-troisième session de la Conférence internationale du travail (Genève), du 7 juin au 1er juillet.

Convention internationale pour la suppression des monnaies contrefaites (La Haye), du 14 au 18 juin.

Congrès de la Commission internationale de la police criminelle (La Haye), du 19 au 22 juin.

Conférence de revue des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres), du 21 juin au 15 juillet.

Conseil du transport aérien du Commonwealth (Montréal), juin.

Sixième session du Conseil exécutif de l'OMS (Genève), juin.

Septième conférence de la presse de l'Empire (Winnipeg), juin.

Réunion de l'Union d'assureurs pour le contrôle des crédits internationaux-Union de Berne (Oslo), juin.

Réunion de la Commission intérimaire de coordination du Conseil économique et social pour les accords internationaux relatifs aux denrées, juin.

Onzième session du Conseil économique et social (Genève), du 3 juillet au 16 août.

Septième congrès international de botanique (Stockholm), du 7 au 20 juillet.

Quatrième conférence mondiale de l'énergie (Londres), du 10 au 15 juillet.

Cinquième congrès international de recherches sur le cancer (Paris), du 15 au 22 juillet.

Congrès international des juges des enfants (Liège), du 17 au 20 juillet.

Seizième congrès international d'ophtalmologie (Londres), du 17 au 21 juillet.

Conférence d'experts sur les recherches relatives aux combustibles (Londres), du 24 au 28 juillet.

Quatrième congrès international de la science des sols (Amsterdam), du 24 juillet au 1er août.

Sixième conférence internationale de radiologie (Londres), juillet.

Huitième congrès international des industries agricoles (Bruxelles), juillet.

Cinquième congrès international de microbiologie (Rio-de-Janeiro), du 17 au 24 août.

Association du droit international (Copenhague), le 27 août.

Vingtième congrès international de la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (Amsterdam), le 27 août.

Cinquième session de la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants (New-York), août.

Premier congrès mondial de cardiologie (Paris), du 3 au 9 septembre.

Onzième conférence de l'Union internationale antituberculeuse (Copenhague), le 6 septembre.

Réunion annuelle de la Société américaine des pêcheries et de l'Association internationale des commissaires préposés à la conservation du gibier et du poisson (Memphis, Tenn.), du 10 au 16 septembre.

Congrès international des fabricants de chocolat et de cacao (Lausanne), du 18 au 23 septembre.

Réunion du congrès international des psychiatres (Paris), du 18 au 19 septembre.

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), le 19 septembre.

Réunion de la Fédération mondiale d'hygiène mentale (Paris), septembre.

Cinquième session des négociations tarifaires en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), septembre.

Conférence administrative spéciale de l'UIT en vue de l'adoption d'une nouvelle liste de fréquences (La Haye), septembre.

Quatorzième congrès international de sociologie (Rome), septembre.

Fédération mondiale des Instituts de femmes (Danemark), septembre.

Réunion du Comité d'experts sur les droits d'auteurs, septembre.

Huitième session du Comité exécutif de l'Organisation internationale pour les réfugiés (Genève), le 5 octobre.

Sixième session du Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés (Genève), le 9 octobre.

Septième congrès panaméricain des chemins de fer (Mexico), le 10 octobre.

Troisième congrès interaméricain de brucellose, OMS (Washington), le 30 octobre.

Cinquième congrès panaméricain des voies routières (Lima), octobre.

Cent-treizième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), le 15 novembre.

Conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord (Washington), 1950.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAUX

Protocole modifiant la Convention du 5 juillet 1890 concernant la création d'une Union internationale pour la publication des tarifs douaniers ainsi que les règlements d'exécution de la Convention instituant un bureau international pour la publication des tarifs douaniers, et le memorandum de signature, signé à Bruxelles le 31 mars 1950.

Accord spécial de change, entre le Gouvernement de Ceylan et les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé à Londres le 28 janvier 1950.

DANEMARK

Échange de notes entre le Canada et le Danemark comportant un accord sur le règlement des crédits d'assistance militaire ouverts au Danemark par le Canada, signées à Copenhague les 24 et 25 mars 1950.

FRANCE

Échange de notes entre le Canada et la France comportant un accord tendant à modifier les visas des voyageurs non immigrants, signées à Ottawa les 6 et 17 avril 1950.

NORVÈGE

Échange de notes entre le Canada et la Norvège comportant un accord sur le règlement des crédits d'assistance militaire ouverts à la Norvège par le Canada, signées à Ottawa les 7 et 18 mars 1950.

YUGOSLAVIE

Échange de notes comportant un accord sur le règlement de la dette contractée envers le Gouvernement canadien par la République fédérale des peuples de Yougoslavie, relativement aux approvisionnements militaires de secours fournis conjointement à la République fédérale des peuples de Yougoslavie par les autorités militaires des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, signées à Belgrade les 25 et 29 mars 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secréariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en

deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secréariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent

se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université Dalhousie (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université McGill (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Université de Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; polycopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

a) Publications imprimées:

1. *La cartographie moderne* (Les cartes de base dont le monde a besoin): mars 1950; 111 pp.; imprimé; \$1.00; numéro de vente: 1949.I.19. (Département des questions sociales.)

b) Documents polycopiés:

1. *Récapitulation des observations des gouvernements sur le projet de pacte international relatif aux droits de l'homme et sur les projets de nouveaux articles*; document E/CN.4/365; le 22 mars 1950; 91 pp.
2. *Récapitulation des observations des gouvernements relatives aux mesures de mise en oeuvre*; document E/CN.4/366; le 22 mars 1950; 92 pp.

3. *La convention internationale concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix* (Genève 1936) (Mémoire du Secrétaire général); document E/CN.4/Sub.1/104; le 1^{er} mars 1950; 57 pp.

4. *Classement des accords en vigueur relatifs à la liberté de l'information*; document E/CN.4/Sub.1/105; le 1^{er} mars 1950; 42 pp.

5. *Rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, relative aux fonctions consultatives, en matière de service social* (Rédigé par le Secrétaire): document E/CN.5/193; le 23 février 1950; 85 pp.

6. *Formation en vue du service social—Enquête internationale*; le 10 février 1950; document E/CN.5/196; 127 pp.

a) Annexe I — *Définitions du service social*; le 16 février 1950; document E/CN.5/196/Add.1; 26 pp.

b) Annexe II — *Aperçu des activités de quarante écoles de service social*; le 10 février 1950; document E/CN.5/196/Add.2; 157 pp.

c) Annexe III — *Répertoire des écoles de service social*; le 16 février 1950; document E/CN.5/196/Add.3; 53 pp.

7. *Rapport statistique sur l'état de la criminalité 1937-1946* (Préparé par le Secrétaire); document E/CN.5/204; le 23 février 1950; 79 pp.

8. *Création en Extrême-Orient d'un bureau pour la répression de la traite des êtres humains* (Note du Secrétaire général); document E/CN.5/206; le 15 février 1950; 110 pp.

9. *Normes minima d'occupation et d'adaptation des logements urbains à l'habitation, obligatoires sous peine de sanctions* (Rapport provisoire du Secrétaire général); document E/CN.5/207/Add.1; 196 pp.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

The Civil Servant and State, allocution prononcée à Ottawa, le 25 mars 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, devant les membres de l'Institut professionnel de la fonction publique au Canada (N° 50/9).

Annual Financial Statement and Forecast of Revenue and Expenditure, 1950-1951, discours prononcé le 28 mars 1950 par M. D. C. Abbott, ministre des Finances, à la Chambre des communes (N° 50/10).*

Les conséquences de la guerre froide pour le Canada, discours prononcé le 27 mars 1950, au Canadian Club de Toronto, par M. L.-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada (N° 50/11).

Protecting the Canadian Consumer, discours prononcé à Ottawa, le 16 mars 1950, par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à l'occasion du 75^e anniversaire de la loi canadienne des aliments et drogues (N° 50/12).*

*Réservé pour l'extérieur du pays.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.....	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et secrétaire commercial.....	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ministre.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Haut commissaire.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).

Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (12, Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant	Singapour (Pièce D-2, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial	Istamboul (Istiklal Caddesi, Lion Magazasi yaninda, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce suppléant	Johannesburg (Mutual Building).
	Secrétaire commercial.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Emissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada, F. Lefebvre. Evolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. Un Belge visite le Canada, R. Georgan. Civilisation amérindienne, J. Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires canadiens, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. Les peintres canadiens, Jean Mouton.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. La Prairie et ses cowboys, Dennis Healy. Les universités canadiennes, J. Tondriau.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Géographie régionale, Pierre Dagenais. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Jeudi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec.

Lundi:

Canada-Jeunesse. Programme tout spécialement dédié aux écoliers de France et de Belgique.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Judith Jasmin répond au courrier de la semaine.

Jeudi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

Le coin des auditeurs.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

Mai 1950

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES-SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 30 avril

Heure du méridien de Greenwich	EUROPE	Lettres d'appel
1415-1425	Ouverture et musique—Sauf le samedi et le dimanche	CKNC et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1520-1530	Ouverture—Samedi seulement.	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	CHOL et CKCS
2100-2130	Tchèque	
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0420-0500	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CHOL et CKLO

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Heure normale de l'Est		
1850-1940	Portugais	CKCX et CKRA
1940-2045	Espagnol	
2045-2100	Français	
2100-2145	Anglais	
2130-2145	Hollandais—Samedi seulement	
2145-2235	Espagnol	CKCS et CKRA

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
	CKLO		9.63 mc/s 31.15 mètres

Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie, 1950



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Juin 1950

N° 6

	PAGE
Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	223
La journée d'un ambassadeur.....	226
La Constitution suisse.....	232
Les relations culturelles du Canada.....	238
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	243
—————	
Nominations et mutations.....	253
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	253
Représentation du Canada aux réunions internationales.....	255
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	257
Déclarations et discours.....	258
Représentants du Canada à l'extérieur.....	259
Service international de Radio-Canada.....	261

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

Communiqué final émis à Londres, le 18 mai 1950, par les ministres des
Affaires étrangères des douze pays signataires du Traité
de l'Atlantique-Nord

A LA QUATRIÈME réunion du Conseil de l'Atlantique, qui s'est tenue à Londres, les ministres des Affaires étrangères des douze pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord ont examiné les principes sur lesquels repose leur association ainsi que les buts qu'elle poursuit.

Ils ont réaffirmé l'adhésion de leurs gouvernements aux principes dont s'inspire la Charte des Nations Unies, de même que leur conviction que la communauté d'action prévue par le Traité constitue un élément essentiel de l'effort des nations libres en vue de réaliser des conditions propices à la paix mondiale et au bien-être du genre humain.

Ils sont résolus de faire en sorte que la liberté, qui est le fondement commun des institutions de leurs pays, soit préservée contre tout danger, direct ou indirect, d'agression ou de subversion. Liberté veut dire indépendance des nations, respect des valeurs spirituelles, dignité de la personne humaine. Seule un société libre peut assurer à l'individu les bienfaits qu'entraîne l'amélioration des conditions économiques et sociales.

Ils sont décidés d'assurer le progrès et la prospérité matériels des populations de leurs pays et de hâter le développement économique et social des autres peuples du monde libre par l'étroite coopération des États signataires entre eux et de ceux-ci avec d'autres États. Aux immenses ressources du monde libre et à ses progrès industriels et scientifiques, les pays de l'Atlantique-Nord joignent la force spirituelle, fille de la liberté.

Conscients de la force ainsi que du désir de paix de leurs pays, les ministres restent disposés à saisir toutes les occasions pour en arriver à un règlement véritable et durable des problèmes internationaux. Mais ils sont d'avis qu'aussi longtemps que certaines nations ne seront pas disposées à coopérer sur un pied d'égalité et de respect mutuel, le maintien de la paix et la sauvegarde de la liberté exigeront l'organisation d'une défense militaire appropriée. En conséquence, les nations du Conseil de l'Atlantique sont résolues à unir leurs efforts pour mettre sur pied un système de défense muni d'armes modernes et capable de soutenir toute attaque extérieure dirigée contre l'une d'entre elles.

Le Conseil a reconnu qu'une préparation coordonnée et des efforts communs sont indispensables pour atteindre ces objectifs.

A cette fin, le Conseil a pris les dispositions suivantes pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et orienter son activité:

1. Ils ont décidé de créer, par l'intermédiaire de suppléants, un organisme qui permettra au Conseil de s'acquitter de sa tâche de principal agent d'exécution du Traité de l'Atlantique-Nord. (On trouvera plus loin le texte complet de la résolution du Conseil sur le sujet.)

2. Le Conseil a énoncé les principes qui devront guider les suppléants et les autres organismes du Traité de l'Atlantique-Nord.

3. Après avoir étudié les rapports du Comité de défense et du Comité financier et économique de défense, le Conseil a formulé des directives où il est nettement établi que la constitution d'effectifs militaires suffisants et l'affectation des fonds nécessaires sont des problèmes à examiner dans leur ensemble et non pas séparément.

En formulant ses directives, le Conseil s'est fondé sur cette idée, que les ressources réunies des signataires du Traité de l'Atlantique-Nord sont suffisantes, si elles sont coordonnées et employées judicieusement, pour mettre sur pied progressivement et rapidement les organes appropriés de défense militaire sans compromettre le progrès économique et social de ces pays.

4. Reconnaisant que l'effort individuel des parties au Traité et l'aide qu'elles peuvent se prêter les unes aux autres sont indispensables à l'intégration de la défense, convaincu en outre qu'il est impossible, sans un supplément d'aide mutuelle, d'acquérir rapidement la force nécessaire à la sécurité commune des régions de l'Atlantique-Nord, le Conseil recommande que chacune des parties contribue pleinement à tous les modes possibles d'aide mutuelle.

5. Le Conseil a conclu à l'unanimité qu'une défense militaire appropriée des pays membres est subordonnée à l'emploi le plus économique et le plus efficace possible des forces et des ressources dont disposent les pays de l'Atlantique-Nord. En conséquence, les membres du Conseil prient instamment leurs gouvernements de s'appliquer à constituer des forces collectives équilibrées pour organiser progressivement la défense de l'Atlantique-Nord, compte rigoureusement tenu des forces nationales requises pour remplir les engagements pris en dehors de la sphère nord-atlantique.

6. Pour aider à l'exécution de l'article 9 du Traité, le Conseil a créé une Commission d'organisation du transport océanique de l'Atlantique-Nord, qui sera formée de représentants des parties intéressées. Cette commission relèvera directement du Conseil et collaborera étroitement avec d'autres organes de l'Organisation du Traité en tout ce qui a trait au transport maritime envisagé en fonction des préparatifs de défense.

Les ministres estiment que les décisions prises à Londres marquent un grand pas vers la réalisation pratique des objectifs du Traité de l'Atlantique-Nord.

Résolution du Conseil de l'Atlantique-Nord relative à l'organisme central

Le Conseil de l'Atlantique-Nord créé aux termes de l'article 9 du Traité n'a tenu jusqu'ici que deux réunions à l'échelon ministériel; à deux autres réunions, les membres du Conseil avaient délégué des représentants diplomatiques de leurs gouvernements à Washington.

D'autre part, l'article 9 prévoit que le Conseil est le principal organisme du Traité de l'Atlantique-Nord. Le premier devoir du Conseil est donc de se mettre en état de jouer pleinement son rôle à titre d'organisme central et le plus important de tous les organismes du Traité, en prenant les mesures les plus appropriées pour se tenir au courant de tout ce qui est de sa compétence, en formulant les décisions nécessaires et en assurant leur exécution.

Une année d'expérience a démontré que, du point de vue politique, les réunions du Conseil ont été trop espacées pour permettre un échange de vues suffisant sur les questions d'intérêt commun envisagées dans le cadre du Traité. Du point de vue militaire, les grandes lignes de la stratégie prévue par le

Traité ont été adoptées, un plan de défense a été tracé et l'on est en train de dresser l'état estimatif des forces requises par ce plan. Il s'agit maintenant de mettre ces plans en oeuvre en adoptant d'autres mesures pour assurer la défense commune, partager les charges financières et constituer les forces nécessaires.

Dans ce contexte, le Conseil devra en particulier:

(A) Étudier les rapports qui existent entre les divers programmes destinés à étayer les plans conçus pour la défense de la région nord-atlantique et assurer la coordination des travaux du Comité de défense, du Comité financier et économique de défense ainsi que des autres organismes établis en vertu du Traité;

(B) Recommander aux gouvernements les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des plans coordonnés de défense de l'Atlantique-Nord;

(C) Échanger des vues sur les questions politiques d'intérêt commun relevant du Traité;

(D) Encourager et coordonner la diffusion des informations du domaine public propres à réaliser les objectifs du Traité, tout en laissant à chaque pays la responsabilité de son programme national;

(E) Étudier toutes autres mesures qu'il conviendrait de prendre sous le régime de l'article 2 du Traité, compte tenu du travail accompli dans ce domaine par les organismes existants.

En vue de permettre au Conseil d'exercer ses fonctions et ce, de façon continue, chaque gouvernement désignera un suppléant à son représentant auprès du Conseil. Chaque suppléant devra disposer de tout le temps voulu pour accomplir efficacement le travail du Conseil.

Dans les intervalles qui s'écouleront entre les réunions des ministres, les suppléants, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, devront mettre en oeuvre, au nom du Conseil, les directives que celui-ci aura données et formuler les questions sur lesquelles les gouvernements membres seront appelés à se prononcer.

Pour aider le Conseil dans sa tâche, les suppléants, agissant au nom de leurs gouvernements, se choisiront un président permanent parmi leurs collègues. Sur l'avis du président, ils constitueront une organisation permanente appropriée, composée de personnes de haute compétence désignées par les gouvernements membres. En plus de présider les réunions des suppléants, le président dirigera l'organisation et son activité.

Chaque gouvernement membre désignera son suppléant dans le plus bref délai possible afin qu'il soit procédé à l'élection d'un président, à l'établissement de l'organisation et à l'étude des problèmes urgents dont le Conseil est saisi. Les suppléants, avec le concours du président et de l'organisation projetée, devront entrer en fonction très prochainement afin de pouvoir présenter des réalisations concrètes aux ministres la prochaine fois que ceux-ci se réuniront et qu'ils passeront en revue le travail accompli. Il ne saurait être question de minimiser l'importance d'aucun des points précités, mais c'est aux points (A) et (B) que l'organisation devra d'abord s'attaquer.

Londres sera le siège des activités des suppléants.

LA JOURNÉE D'UN AMBASSADEUR

TOUTE PROPORTION GARDÉE, un ambassadeur doit orchestrer sa journée comme un compositeur doit orchestrer une symphonie classique puisqu'il y aura à la fois des motifs qui se répètent, un rythme variable et les quatre mouvements essentiels.

Comme tout autre mortel, l'ambassadeur ne dispose que de 24 heures pour terminer cette orchestration et bien souvent, le soir venu, il doit admettre que sa symphonie reste inachevée.

Durant ce laps de temps l'ambassadeur, le haut commissaire, le ministre ou le chargé d'affaires—car le mot ambassadeur est pris ici dans son sens le plus large, celui de chef de mission—devra faire face à des obligations familiales, sociales, professionnelles et diplomatiques qui ne lui laisseront que bien peu de répit. Replaçons donc cet homme "extraordinaire et plénipotentiaire" dans son cadre physique, à l'ambassade.

L'"ambassade" est un terme qui, avec le temps, est devenu flou et qui désigne à la fois la résidence de l'ambassadeur, les bureaux où il travaille ainsi que la mission dont il est investi.

Dans son sens premier, l'ambassade est plus que la résidence de l'ambassadeur et de sa famille; c'est également la demeure mise à sa disposition par son gouvernement pour lui permettre de bien tenir le rôle de représentant de chef d'État ou du gouvernement. L'ambassade est donc plus qu'une résidence au sens habituel du terme; c'est la « maison du Canada » à l'étranger. Selon que la famille qui l'habite sera plus ou moins accueillante, la résidence remplira plus ou moins son rôle de maison du Canada.

Matinée

Les premiers soins de l'ambassadeur seront consacrés à l'organisation de la journée familiale et sociale, l'une n'étant que le rayonnement de l'autre car, de vie familiale proprement dite, le chef de mission en a bien peu puisque même sa maison ne lui appartient pas.

La correspondance personnelle, le tri des invitations à accepter souvent, à refuser parfois, et à oublier le moins souvent possible, ou encore la liste des invitations à dresser et à transmettre, autant de détails qui prennent du temps dans une vie où le protocole tient beaucoup de place et où les minutes sont comptées.

Un ambassadeur qui avait beaucoup de métier avait gardé dans des petits calepins noirs, qu'il conservait précieusement, les noms de tous les invités qu'il avait reçus chez lui et le menu qu'il leur avait servi au cours de sa longue carrière. Jamais il n'avait fait servir le même plat principal à ses invités, même s'il ne les voyait que de dix en dix ans. Il appartenait à une tradition en train de disparaître mais qui ne manquait pas d'allure.

La lecture des journaux, des périodiques et d'études spécialisées est une occupation quotidienne nécessaire et extrêmement profitable au titulaire d'un poste qui doit être renseigné sur tout. Il doit d'abord se tenir au courant de ce qui se passe dans son propre pays tout autant qu'il doit être bien informé des développements du pays où il se trouve. En outre, pour ne pas perdre contact



Photo: Agence Diffusion Presse

DON DE LIVRES AUX BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

Cette photo a été prise lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la Bibliothèque Nationale de Paris, et au cours de laquelle le major-général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada en France, a présenté quelque cinq mille volumes, don du « Centre du livre canadien » du Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO, à 45 bibliothèques de France. De gauche à droite, on remarque: M. Piobetta, représentant du ministre de l'Éducation nationale; M. Torres Bodet, directeur général de l'UNESCO; M. Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; et M. Vanier.

avec la scène internationale, il deviendra un habitué d'un des quotidiens importants comme le *New York Times*, le *Times* de Londres, *Le Monde* de Paris, ou encore *La Prensa* de Buenos-Aires. Plus d'un chef de mission a l'habitude de consacrer les petites heures du matin à cette lecture, au grand dam de ses secrétaires qui, moins matinaux que lui, font grincer de bétyens lorsqu'il leur demande leur réaction sur tel ou tel événement dont ils n'ont pas encore eu temps de prendre connaissance. L'esprit dans lequel de telles considérations sont faites dénote les relations plus ou moins cordiales qui existent entre le « patron » et ses secrétaires.

La journée officielle, si un partage était possible dans une vie si peu cloisonnée, ne commence qu'au moment de l'arrivée au bureau ou à la chancellerie.

Heures d'étude

Les premières heures seront consacrées à l'étude des documents, télégrammes et dépêches, arrivés au cours de la nuit, et des mémoires soumis par les attachés des différents services de l'ambassade. Il y a déjà une certaine priorité à établir parmi cette masse de documentation selon l'urgence des questions à traiter. Au cours de périodes de négociations le chef d'une mission importante pourra recevoir plusieurs télégrammes d'instructions détaillées au cours de la nuit. Il devra bien s'en imprégner avant de préparer les démarches

de la journée. Si, à la lumière de sa propre connaissance, ces instructions sont soit trop rigides soit mal définies, il devra demander des précisions sur tel ou tel point de détail à son gouvernement avant d'en saisir l'autorité du pays avec lequel il négocie.

La correspondance diplomatique proprement dite prend un temps considérable. Elle ne manque pas de variété ni d'intérêt puisque rien de ce qui est humain ne doit être indifférent à l'ambassadeur. A la longue il acquiert sans doute une certaine facilité d'expression, mais il doit toujours bien peser ses mots puisqu'il engage non seulement sa propre personne mais également le pays qu'il représente. Une autre difficulté à laquelle il doit faire face dans la plupart des missions à l'étranger est celle de la langue. Ce serait trop demander que chaque chef de mission puisse toujours s'exprimer parfaitement dans la langue du pays où il se trouve et il y aurait d'ailleurs danger pour lui à se servir d'une langue qui ne lui fût pas très familière, certaines nuances de traduction pouvant lui échapper. L'anglais ou le français seront donc les langues dont il usera, quitte à se servir d'un traducteur si cela devenait nécessaire. Une solide connaissance de l'anglais et du français conduit d'ailleurs loin dans le monde diplomatique.

Nanti de ce bagage matinal, l'ambassadeur consultera ensuite les chefs de service attachés à sa mission et dont le nombre varie selon l'importance même de la mission. Dans chacune de nos grandes ambassades, en outre des secrétaires diplomatiques proprement dits, il y a des attachés militaires, consulaires, de commerce et de presse, des spécialistes en matière économique et financière. Un secrétaire diplomatique dans une petite mission devra remplir tous ces rôles à la fois avec plus ou moins de bonheur.

Le conseiller commercial mettra l'ambassadeur au courant des derniers développements au sujet de négociations en cours pour la signature d'un contrat de blé auquel le Canada est partie; l'attaché militaire fera rapport sur les dernières manoeuvres auxquelles il a assisté; l'attaché de presse lui indiquera une tendance nouvelle chez les journaux de gauche ou signalera une interprétation erronée dans la presse locale d'une information venue du Canada. Ce sera au chef de service diplomatique ou, peut-être plus exactement, à son avis politique, non seulement de tenir l'ambassadeur au courant des développements sur le front de la politique nationale et internationale, mais également de l'aider à coordonner toute l'information qui lui a déjà été soumise. Déjà au cours de ces discussions, les grandes lignes des rapports qu'il faudra rédiger se dessinent de plus en plus clairement et leur rédaction sera d'autant plus facile que l'apport de chaque chef de service aura été plus détaillé et plus net.

Par ailleurs le Gouvernement du Canada doit recourir souvent à son ambassadeur pour obtenir certains renseignements déterminés sur le pays où celui-ci est accrédité. De tels renseignements peuvent provoquer une démarche officielle s'ils sont d'importance; d'autres s'obtiendront par sondages soit chez des amis, soit parmi les collègues du corps diplomatique. L'art avec lequel l'ambassadeur saura sonder les « coeurs et les reins » tient à l'essence même de son métier.

L'heure des visiteurs

Un peu plus tard, au cours de la matinée, l'ambassadeur devra ouvrir ses portes aux visiteurs qui passeront chez lui pour lui demander conseil ou

... pour lui en donner, pour obtenir certains renseignements ou, tout simplement, pour le voir. Il fera la large part aux Canadiens. L'un voudra prendre contact avec le monde du commerce, l'autre avec celui des sciences ou des arts; un troisième viendra tout simplement exposer avec force arguments un plan de « pastoralisation » d'un pays hautement industrialisé comme remède à la surproduction.

Et il y a également les touristes dont il faut s'occuper. Sans avoir à leur procurer les visas et autres documents de voyage, l'ambassadeur devra aiguiller les voyageurs dans des directions où ils profiteront davantage de leur séjour. Il partagera ainsi avec ses compatriotes la connaissance physique du pays où il est en poste. Il leur signalera les écueils à éviter aussi bien que les sites d'intérêt.

L'autre catégorie de Canadiens dont l'ambassadeur doit s'occuper est la « colonie canadienne » établie en permanence dans le pays où il est accrédité. Dans les services diplomatiques plus hautement spécialisés que le nôtre le chef de mission a peu à faire avec sa colonie de nationaux; celle-ci relève presque exclusivement du service consulaire. Dans le service canadien les limites de ces deux fonctions sont encore mal définies et les agents diplomatiques doivent agir également comme agents consulaires.

Après-midi et soirée

L'heure du déjeuner en est une de détente relative; l'ambassadeur continue d'y jouer son rôle social et diplomatique car les périodes de détente sont également fonction de sa carrière. Voici comment Talleyrand, ce maître, voyait le parfait diplomate:

Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable; d'être réservé avec les formes de l'abandon, d'être habile jusque dans le choix de ses distractions; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve.

C'est en se « montrant ouvert » que l'ambassadeur attrape au vol, mieux à table et à une réception qu'à son bureau, l'information et les connaissances dont il vit. Le diplomate fait son métier continuellement, non seulement parce qu'il est toujours à l'affût lui-même, mais également parce que les personnes qu'il rencontre le sont autant que lui. Il doit donc être sur ses gardes. Si la bonne foi n'autorise pas la ruse, elle admet la réserve, et en tant que représentant de son pays, l'ambassadeur doit mesurer ses faits et gestes, et ses paroles.

L'heure du courrier et des démarches

L'après-midi sera consacrée au travail d'information et de rédaction. Il s'agit de filtrer ce flot de connaissances qui viennent soit de la lecture des journaux ou des revues, soit de conversations, pour n'en garder que la substance qui devra être transmise au Gouvernement canadien. C'est ici que le jugement l'emporte sur toutes les autres qualités car, dans ce fatras de nouvelles plus ou moins tendancieuses, il faut faire la part des choses et remettre le tout dans un cadre approprié. Une nouvelle locale très importante peut n'être qu'un fait-divers pour le Gouvernement canadien; par ailleurs, un simple indice sur un sujet qui intéresse de très près le Gouvernement du Canada peut avoir une importance capitale. Une révolution dans un pays lointain, si elle n'a qu'un caractère strictement national, n'intéresse pas le Gouvernement du

Canada au premier chef; par ailleurs l'indication qu'un pays serait prêt à vendre son blé sur le marché mondial à un prix inférieur à celui qui aurait été convenu au cours d'une entente internationale peut avoir des répercussions profondes sur toute l'économie canadienne.

Les contacts avec le ministère des Affaires étrangères du pays où le chef de mission est accrédité se font d'habitude au cours de l'après-midi. L'ambassadeur, soit seul, soit avec un chef de service, doit faire des voyages fréquents au ministère. Dans certains pays le ministre des Affaires étrangères reçoit le corps diplomatique à des périodes fixes, soit une fois la semaine. Ces contacts sont utiles mais un peu protocolaires. Il est donc important que le chef de mission connaisse bien non seulement le ministre des Affaires étrangères mais les chefs de services afin de pouvoir communiquer directement avec eux. Souvent il devra se présenter à la suite d'instructions reçues de son Gouvernement. C'est là que commence la période la plus intense dans la vie d'un diplomate, la période de négociations.

Certaines négociations peuvent durer des mois, et le déplacement d'une virgule par exemple dans le texte d'un traité peut faire l'objet de maintes discussions. A l'époque où nous vivons il y aurait sans doute lieu de ne plus employer l'expression courante « il a une patience d'ange », et de la remplacer par « il a une patience de diplomate ».

Avant la fin du jour le chef de mission devra non seulement faire rapport à son Gouvernement des développements qui se sont produits pendant la journée sur les problèmes qu'il a pu discuter et résoudre, mais il devra également approuver les rapports préparés par ses chefs de services.



Photo: Anfoto

SERVICE COMMÉMORATIF DANS UN CIMETIÈRE MILITAIRE CANADIEN

Un service commémoratif a eu lieu au cimetière militaire canadien de Groesbeek, près Nimègue (Pays-Bas). On voit ici, de gauche à droite, le major-général F. Clark, président de l'état-major conjoint du Canada (Londres); M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, et le vice-amiral N. A. Rost van Tonnigen, représentant de Sa Majesté la reine Juliana et de Son Altesse royale le prince Bernhard.

L'heure des réceptions

On pourrait croire qu'après une journée si bien remplie l'ambassadeur aurait droit à un peu de repos. Cela lui est donné bien rarement car la vie sociale ne fait que s'intensifier avec le soir.

S'il reçoit à l'ambassade même, il a toujours le souci de voir à ce que tout se passe bien; s'il a accepté une invitation il devra continuer sa ronde pendant toute la soirée. Là encore, soit chez lui, soit chez son hôte, il sera à l'affût et glanera bien par-ci par-là une information qui lui sera utile.

On a dit beaucoup de bien, trop sans doute, de ces réceptions d'avant-guerre où, dans chaque pays, les diplomates semblaient passer leur temps à faire la fête; on dit beaucoup de mal, trop sans doute, de la nouvelle sorte de diplomatie où toute réunion sociale serait devenue une corvée. Il y a une part de vérité dans l'un comme dans l'autre cas. La diplomatie a considérablement évolué en ces dernières années. Lord Vansittart le faisait remarquer récemment dans les termes suivants:

Il y avait autrefois dans la vie des diplomates des périodes délectables, qui étaient marquées au coin d'une véritable urbanité. Même aux moments de friction, il restait quelque semblant d'esprit de corps. Nous étions des membres rivaux de la même profession honorable. Tout cela est changé. Aujourd'hui, l'accumulation des éléments de discorde qu'on ne cesse d'exploiter se traduit par un état de mauvaise humeur perpétuelle. Il me semble parfois que l'avilissement du langage diplomatique est encore plus sinistre que la décadence de la diplomatie elle-même. Et il flotte autour de cette exubérante fécondité de paroles, lianes verbeuses qui étouffent les conceptions anciennes, comme une senteur de jungle.

C'est dans cette jungle que l'ambassadeur du Canada doit se débattre. Il connaîtra des moments difficiles tout au long de sa carrière. Et le soir venu, il sera satisfait si on peut dire de lui ce que le très honorable W. L. Mackenzie King disait de M. O. D. Skelton, ancien secrétaire général du ministère des Affaires extérieures, à qui il rendit l'hommage suivant lors de sa mort: « Il n'avait qu'une fin en vue et il y travailla toute sa vie: l'honneur et le progrès du Canada comme nation ».

LA CONSTITUTION SUISSE

LA SUISSE, pays d'une superficie de 15,950 milles carrés (un peu moins que la Nouvelle-Écosse) et d'une population de 4,555,000 habitants (un peu plus que l'Ontario) offre l'intérêt particulier d'être, comme le Canada, un pays où des races, des religions et des langues différentes vivent en harmonie, où les droits des minorités sont protégés par une forme fédérative de gouvernement.

Pour comprendre le régime constitutionnel de la Suisse, il faut en connaître l'histoire. L'indépendance et la démocratie remontent, pour les Suisses, à l'année 1291, qui vit les populations libres des trois cantons forestiers d'Uri, Schwyz et Unterwald, attaqués par la maison des Habsbourg, se lier en une *Alliance perpétuelle*. Après avoir connu des moments difficiles, cette alliance se fortifia peu à peu et en vint à gagner la ferme adhésion des cantons de Lucerne, Zurich, Berne, Glaris et Zoug. Plus tard, au XVI^e siècle, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et, finalement, Appenzell se joignirent à la ligue, qui devint et resta pendant trois siècles la « Ligue des Treize Cantons ». A cette ligue appartenaient en outre quelques petits États alliés, dont certains sont aujourd'hui des cantons de la Confédération, ainsi que des territoires soumis, comme le Tessin, conquis par les trois premiers cantons forestiers, et Vaud, conquis par les Bernois.

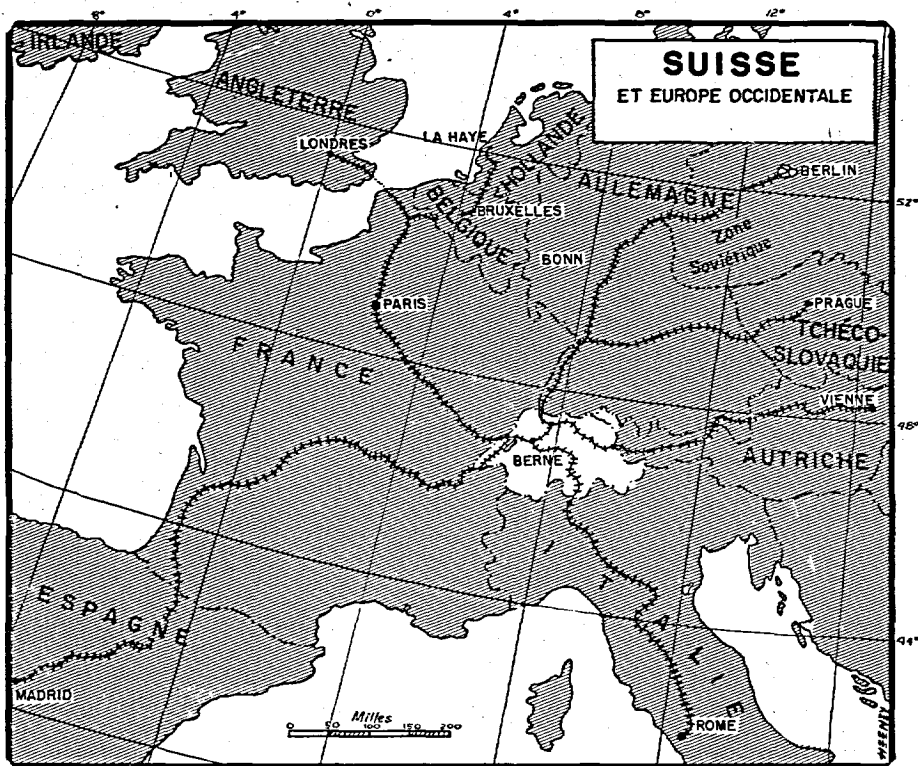
A l'origine, la Confédération était un groupement assez lâche, mais avec le temps la coutume s'établit de convoquer chaque année une Diète composée de deux délégués de chaque canton et d'un délégué de chaque État allié. La Diète était plutôt un corps consultatif, car les cantons conservaient leur souveraineté nationale. Quelques-uns d'entre eux, notamment les États montagnards, jouissaient d'un régime parfaitement démocratique, dans lequel les affaires publiques étaient débattues par les citoyens réunis en assemblée populaire pour exercer directement leurs pouvoirs; d'autres, y compris les cantons plus ou moins urbains, étaient gouvernés par des régimes aristocratiques, certaines familles y jouissant de privilèges héréditaires.

Neutralité perpétuelle

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, les petits États souverains connurent une ère de paix et de prospérité. A la suite d'une intervention désastreuse dans les guerres d'Italie, au début du XVI^e siècle, la Confédération adopta la politique de neutralité perpétuelle qui devait s'identifier par la suite avec le nom même de la Suisse moderne.

La Confédération fut grandement affaiblie par la crise de la Réforme. Les nouvelles idées se répandirent rapidement dans les cantons urbains, mais les cantons montagnards restèrent fidèles à la religion catholique. Des guerres civiles éclatèrent entre les deux groupes, et la Confédération ne dut sa survie qu'aux dangers qui la menaçaient de l'extérieur.

Une union aussi indécise, entre des États aux vues divergentes et dépourvus d'un véritable patriotisme national, n'était guère de force à résister au choc de la Révolution française. Aussi la Suisse ne tarda pas à passer sous l'autorité de la République française. Les nouveaux maîtres créèrent d'abord la République helvétique, État fortement centralisé où les cantons n'étaient plus que des entités administratives. Il en résulta une violente réaction chez le peuple, qui réclama à grands cris l'autonomie cantonale. Seuls les habitants des an-



ciens territoires soumis, heureux d'être affranchis de l'autorité des cantons, favorisaient la centralisation du gouvernement. Finalement, après une courte période de guerre civile, Bonaparte intervint et, par l'Acte de médiation de 1803, dota la Suisse d'une Constitution à la rédaction de laquelle les Suisses eux-mêmes collaborèrent. L'Etat centralisé fut entièrement aboli, et les territoires alliés ou soumis devinrent six nouveaux cantons, ce qui plut aux habitants de ces territoires aussi bien qu'aux partisans de la souveraineté cantonale. La Constitution créait une Diète comprenant un délégué de chacun des dix-neuf cantons et accordait deux voix aux délégués des six plus grands cantons. Chacun de ces six cantons devait diriger à tour de rôle la Confédération.

Le Pacte de 1815

Après la chute de Bonaparte, la Diète révoqua l'Acte de médiation et rédigea une nouvelle Constitution, qui fut connue sous le nom de Pacte de 1815. Il était créé cette fois deux organes fédéraux: une Diète, où chaque canton était représenté par un délégué et une seule voix, et un Directorat que devaient exercer alternativement, pendant deux ans, les cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne. En d'autres termes, la Suisse demeurait une Confédération d'États souverains groupés en alliance perpétuelle pour des fins de défense. C'est peu de temps avant le Pacte de 1815 que le nombre des cantons fut porté à son chiffre actuel de vingt-deux par l'adhésion de Genève, de Neuchâtel et du Valais. C'est aussi à la même époque que la neutralité de la Suisse, jusquelà volontaire, fit l'objet d'un engagement formel. Les Puissances garantirent la neutralité de la Suisse par la Déclaration de Vienne du 20 mars 1815 et par le deuxième Traité de Paris (20 novembre 1815).

En 1830, les troubles révolutionnaires de France suscitèrent en Suisse un mouvement libéral. Les cantons gouvernés par des régimes aristocratiques se donnèrent des constitutions démocratiques, proclamèrent la souveraineté du peuple et garantirent la liberté de l'individu.

Peu après furent introduites les institutions suisses distinctives que sont le referendum et le droit d'initiative populaire, qui d'ailleurs existaient déjà depuis des siècles dans les démocratiques cantons montagnards, où le peuple exerçait directement le pouvoir par les assemblées de tous les citoyens. On trouve la première mention du referendum législatif dans la Constitution de 1831 du canton de Saint-Gall. Le droit d'initiative législative est apparu pour la première fois en 1845, dans le canton de Vaud.

Pendant, les luttes religieuses continuaient de menacer la Confédération. Elles atteignirent leur point culminant en 1847, quand une guerre civile éclata entre les cantons protestants et les cantons catholiques, ces derniers ayant conclu entre eux une alliance séparée que la Diète jugea incompatible avec le Pacte de 1815. Après une campagne d'une vingtaine de jours à peine, l'armée des cantons catholiques fut défaite, ce qui entraîna l'établissement d'une nouvelle Constitution inspirée des idées du parti radical-libéral, alors prédominant dans la plupart des cantons. Les révolutions qui se produisirent en Europe en 1848 eurent une influence marquée sur la Suisse et contribuèrent aussi à libérer la Confédération des interventions étrangères.

Une nouvelle Constitution fédérale fut adoptée le 12 novembre 1848; la Confédération antérieure disparut et fut remplacée par un État fédératif. Les auteurs de cette Constitution s'inspirèrent largement de l'exemple des États-Unis, tout en gardant maintes caractéristiques héritées du passé national. Cette Constitution, comme celle du Canada, représentait un compromis entre la centralisation et l'autonomie cantonale ou provinciale. Une nouvelle Constitution fut encore adoptée en 1874, mais il ne s'agissait cette fois que d'un développement et d'une mise au point de la Constitution de 1848. La Suisse a célébré, en 1948, le centenaire de son existence en tant qu'État fédéral moderne.

Analyse de la Constitution

L'organisation constitutionnelle de l'État suisse comprend: un Conseil fédéral, qui exerce le pouvoir exécutif; une Assemblée fédérale, composée de deux Chambres, qui exerce le pouvoir législatif; et un Tribunal fédéral auquel est dévolu le pouvoir judiciaire. Le Conseil fédéral est un collège de sept membres dont chacun consacre tout son temps aux affaires de l'État et est élu pour quatre ans par les deux Chambres réunies de l'Assemblée fédérale. Un conseiller fédéral ne peut faire partie en même temps de l'Assemblée fédérale. Cette disposition de la Constitution suisse, qui sépare le pouvoir exécutif du pouvoir législatif, ne se retrouve pas dans la Constitution canadienne, sous le régime de laquelle un ministre du Cabinet fédéral est également député aux Communes.

Aucun canton ne peut avoir plus d'un représentant au Conseil fédéral. La tradition veut que les cantons de Berne, de Zurich et de Vaud, ainsi qu'un autre canton de langue française et aussi, moins obligatoirement, le Tessin, soient représentés au Conseil fédéral. Bien que, pendant quelques années, cette tradition n'ait pas été suivie, elle a été assez forte pour assurer, en 1947, l'élection d'un Vaudois. A la différence du Cabinet canadien, le Conseil fédéral ne dé-

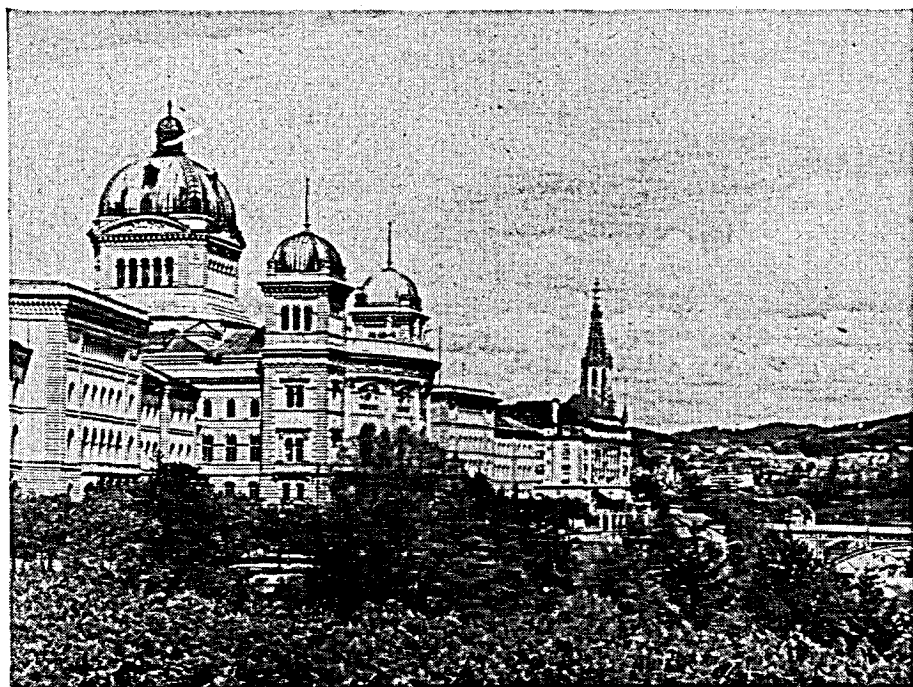
missionne pas quand il est l'objet d'un vote adverse de l'Assemblée. Un conseiller fédéral peut être réélu et l'est généralement; on cite des cas où un mandat a été renouvelé pendant vingt ans et plus.

Chaque conseiller fédéral administre l'un des sept départements ministériels: Politiques (affaires extérieures), Intérieur (affaires culturelles), Justice et Police, Militaire, Finances et Douanes, Économie publique (commerce, travail et agriculture), Postes et Chemins de fer. Chaque conseiller fédéral est en outre chef suppléant d'un département ministériel autre que le sien.

Le président du Conseil fédéral est élu pour un an par l'Assemblée et n'est pas immédiatement rééligible. Il est président de la Confédération suisse et représente l'État dans les manifestations publiques. Sa charge ne lui confère pour ainsi dire aucun pouvoir particulier. Tandis que, dans certaines constitutions fédérales, le président jouit d'une autorité très étendue et constitue en fait le pouvoir exécutif de l'État, le président de la Confédération suisse n'est que l'un des sept membres d'un collège, dont il dirige les délibérations pendant une année. Ce caractère essentiellement impersonnel du mode de gouvernement suisse le distingue de tout autre.

L'Assemblée fédérale

L'Assemblée fédérale se compose de deux Chambres: le Conseil des États, qui comprend deux représentants de chaque canton, et le Conseil national, dont les membres sont élus par les citoyens suisses du sexe masculin à raison d'un par 22,000 habitants, y compris les étrangers. Les élections générales au Conseil national ont lieu tous les quatre ans; les dernières remontent à 1947. Elles se font suivant un système de représentation proportionnelle dans lequel chaque



LE PALAIS FÉDÉRAL, BERNE

Photo: Bonafini

canton ou demi-canton constitue une circonscription ou un collège électoral. En conséquence, chaque canton ou demi-canton, si faible que soit sa population, est assuré d'élire au moins un représentant.

Pour le Conseil des États, les cantons établissent à leur gré les méthodes selon lesquelles doivent être élus ou proposés leurs représentants, les conditions que ceux-ci doivent remplir pour être élus, ainsi que la durée de leur mandat. Le grand nombre de membres des gouvernements cantonaux que le corps électoral délègue ainsi tant au Conseil national qu'au Conseil des États constitue, entre le parlement fédéral et les cantons, un autre lien qui n'a pas sa contrepartie au Canada.

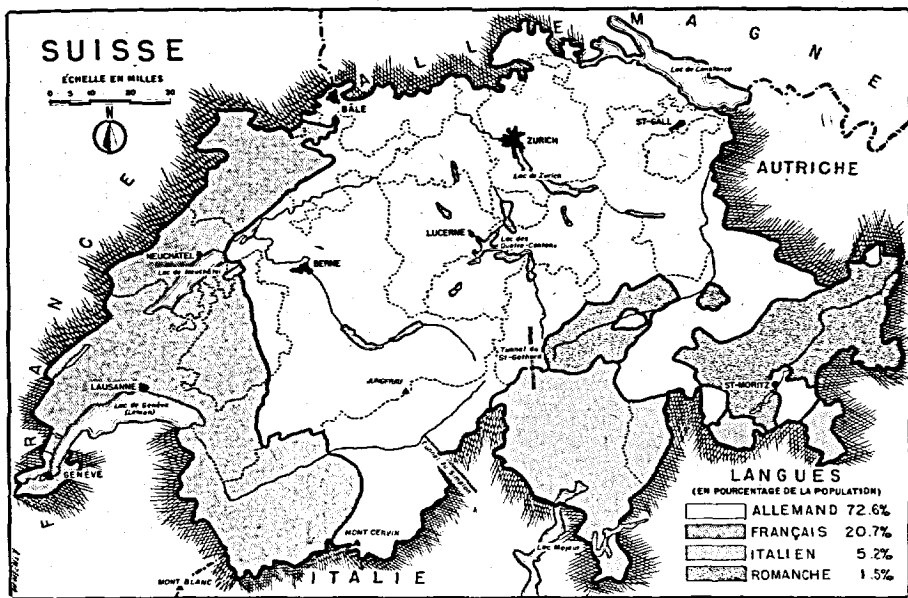
Les deux Conseils siègent simultanément mais dans des locaux séparés; sauf quand ils se réunissent en Assemblée fédérale: a) pour élire les membres du Conseil fédéral, le président, les membres du Tribunal fédéral et du Tribunal des assurances, le chancelier de la Confédération—lequel dirige le secrétariat permanent des autorités législatives et exécutives de la Confédération—et, en temps de guerre ou de crise, le général commandant l'Armée; b) pour exercer le droit de grâce; c) pour régler les conflits de compétence entre le Conseil fédéral et le Tribunal fédéral. Les deux Conseils sont égaux, jouissent des mêmes droits et pouvoirs et leur accord est nécessaire pour la confection des lois.

Les cours fédérales

Les seules cours de justice fédérales sont le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances. Leurs membres sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de six ans et sont immédiatement rééligibles. L'Assemblée fédérale choisit également le président et le vice-président de chaque tribunal, mais ceux-ci ne peuvent être réélus immédiatement après l'expiration de leur mandat. Le Tribunal fédéral siège à Lausanne et le Tribunal fédéral des assurances, à Lucerne. La juridiction du Tribunal fédéral est de première instance ou d'appel selon la nature de la cause. La Constitution fédérale dispose expressément que l'organisation et la procédure judiciaires, ainsi que l'administration de la justice continuent de ressortir aux cantons dans la même mesure que par le passé. Elle autorise cependant, dans certains cas, les appels au Tribunal fédéral des décisions prises par les cours de justice des cantons. Le Tribunal fédéral connaît en première instance des cas de haute trahison, des différends entre la Confédération et les cantons, des litiges des cantons entre eux, et de certains autres cas prévus par la loi fédérale.

Le trait principal qui distingue la Cour suprême du Canada du Tribunal fédéral de la Suisse est que celui-ci a le droit de vérifier la constitutionnalité des lois cantonales, mais non pas de se prononcer sur la conformité des lois fédérales avec la Constitution helvétique.

De même qu'au Canada, la séparation des pouvoirs n'est pas rigoureusement définie par la Constitution, qui confère, sous réserve des droits du peuple et des cantons, l'autorité suprême à l'Assemblée fédérale. Celle-ci, de même que le Conseil fédéral, a des pouvoirs judiciaires. Les deux Conseils de l'Assemblée connaissent des appels contre certaines décisions administratives du Conseil fédéral; ils exercent également le droit d'amnistie et, conjointement, le droit de grâce. C'est du Conseil fédéral que relèvent les appels des décisions prises par ses propres services administratifs lorsqu'elles ne relèvent pas expressément de la compétence du Tribunal fédéral. Ce Conseil a également des fon-



tions législatives; il peut, en effet, rendre des ordonnances en exécution des lois fédérales.

Les pouvoirs non attribués

La Constitution suisse repose sur ce principe, que les pouvoirs non expressément conférés à l'autorité fédérale appartiennent aux cantons. La Confédération suisse diffère sur ce point de la Confédération canadienne, dans laquelle les pouvoirs non attribués appartiennent de droit aux autorités fédérales. Il n'y a pas, néanmoins, la même netteté de division entre les juridictions fédérale et cantonales qu'entre les domaines fédéral et provinciaux au Canada. L'un des principaux buts de la Constitution de 1874 était d'arriver à une plus grande centralisation des affaires militaires; néanmoins, ce sont les cantons qui forment les bataillons, nomment les officiers, fournissent l'équipement des soldats et mobilisent les troupes, bien que la fourniture des armes et des munitions, ainsi que la direction supérieure de l'armée incombent à l'autorité fédérale. Les musées et galeries d'art sont du domaine particulier des cantons, mais la Confédération leur prête son appui dans certains cas déterminés. L'éducation ressortit aux cantons, mais l'Institut de Technologie de Zurich est une institution fédérale. Enfin, l'Assemblée fédérale a élaboré des codes civils et criminels, qui ont unifié presque complètement les lois du pays.

Tout étranger originaire d'un autre État fédéral est frappé par le degré de collaboration qui se manifeste en Suisse entre le pouvoir fédéral et les cantons. Ce fait s'explique par la faible superficie du pays, la représentation des cantons au Conseil des États et le grand nombre de membres des gouvernements cantonaux qui font également partie de l'Assemblée fédérale. Le fait le plus important réside, toutefois, en ce que le droit de referendum et d'initiative permet au peuple de prendre une part directe à la confection des lois, si bien que la protection de l'autonomie cantonale est confiée tout autant au peuple suisse lui-même qu'à la Constitution.

LES RELATIONS CULTURELLES DU CANADA

LES DIVERS MOYENS et techniques qui ont été élaborés pour stimuler et faciliter les échanges de connaissances entre les peuples constituent l'essentiel de ce qu'on est convenu d'appeler les relations culturelles. Bien qu'il reste beaucoup de progrès à réaliser dans ce domaine, il faut reconnaître que la plupart des gouvernements s'efforcent aujourd'hui d'encourager les échanges culturels. Le Canada, dont la contribution à la vie internationale est de plus en plus marquante, n'a pas voulu non plus tirer de l'arrière. Il n'est peut-être pas sans intérêt de savoir ce qui se fait au Canada à cet égard, ou mieux, comment notre pays projette l'image de sa culture à l'étranger.

Depuis 25 ans, la renommée du Canada a grandi de façon prodigieuse. Placé au carrefour des influences européennes et américaines, notre pays est entré de plein-pied dans les grands courants économiques et idéologiques qui agitent notre époque. Tout Canadien qui vit un peu à l'étranger, où que ce soit dans le monde, se rend rapidement compte du prestige dont jouit notre pays. Mais nous avons dépassé le stade où notre puissance industrielle et commerciale suffisait à nous ménager des amitiés et à commander le respect. L'étranger commence à être curieux de notre mode de vie, de nos institutions, de nos traditions, de nos activités artistiques et scientifiques, de cette somme de pensée qui détermine nos attitudes. L'aspect dualiste de notre culture, pour n'être pas unique dans l'histoire, suscite l'intérêt. Bref, il ne suffit plus maintenant de chercher à renseigner l'étranger sur les développements courants de notre vie économique ou politique; il faut aussi nous efforcer de lui présenter sous son vrai jour le visage du Canada social et culturel. Il est entendu que c'est le visage d'un pays relativement jeune, encore novice dans l'art de la création, mais dont les réalisations ne sont point négligeables et expriment en tout cas ce que nous sommes.

Le rôle du ministère

Par suite de ce changement d'attitude de l'étranger vis-à-vis notre pays, le ministère des Affaires extérieures a vu, durant les dernières années, s'accroître considérablement ses responsabilités dans le domaine des relations culturelles. Jusqu'ici, ses efforts ont surtout porté sur la diffusion du livre canadien, l'encouragement aux étudiants étrangers, l'organisation d'expositions d'art, l'usage du film pour des fins culturelles et la participation du Canada aux travaux de l'UNESCO.

Il fut un temps où le ministère visait seulement à pourvoir nos ambassades et légations des livres canadiens nécessaires au travail des diplomates canadiens à l'étranger. Ce système s'est avéré insuffisant devant les demandes continues de livres provenant d'un nombre croissant de bibliothèques, d'associations culturelles, de maisons d'éducation et de chercheurs étrangers. Il existe maintenant au ministère un comité chargé d'examiner ces demandes et de distribuer dans une vingtaine de pays un certain nombre de livres touchant les divers domaines de l'activité intellectuelle au Canada. C'est ainsi, par exemple, que notre ambassade au Chili a déjà présenté à l'Institut pédagogique de Santiago une collection de livres canadiens, modeste, il est vrai, mais de nature à donner aux professeurs chiliens une idée des préoccupations de nos meilleurs écrivains et essayistes tant de langue française que de langue

anglaise. Ce programme en est encore à ses débuts, mais il promet de prendre une ampleur que justifie son importance.

Les expositions de livres canadiens constituent aussi un excellent moyen d'encourager l'étranger à nous mieux connaître. Des expositions de ce genre ont été organisées avec succès au Mexique, en France, en Hollande et en Allemagne. Grâce à la coopération que nous avons reçue des éditeurs canadiens, ces expositions ont remporté des succès appréciables.

Les avantages que présente notre culture, de double filiation, anglaise et française, n'apparaissent nulle part avec autant de relief que dans la réputation dont jouissent à l'étranger les maisons d'éducation canadiennes. Ce fait est attesté par les nombreuses demandes de renseignements touchant l'éducation au Canada qui parviennent à nos missions dans divers pays du monde. Beaucoup de Sud-Américains, par exemple, sont désireux de venir chez nous pour y parfaire leurs études. Ils sont attirés, soit par l'excellence de notre enseignement de certaines techniques, soit par cette heureuse fusion des qualités européennes et américaines qu'ils prêtent à nos méthodes d'éducation. Le ministère a déjà pris les mesures nécessaires pour fournir les renseignements demandés et faciliter, par tous les moyens dont il dispose, la venue au pays de ces étudiants étrangers. Nos missions reçoivent les prospectus de toutes les universités canadiennes et une coopération étroite existe à cet égard entre le ministère et les maisons d'enseignement.

Bourses d'études Canada-UNESCO

Le rôle du ministère est évidemment restreint en ce qui concerne l'octroi de bourses à des étudiants étrangers mais sa contribution est loin d'être négligeable. L'expérience la plus intéressante dans ce domaine est celle qui a été tentée récemment, à la demande de l'UNESCO, et qui amènera en tout plus de 60 étudiants étrangers au Canada.*

En 1948, au cours d'une campagne menée de concert avec l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, le Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO recueillit plus d'un million de dollars. Une partie de cette somme (\$182,000) fut affectée à un programme de bourses d'études embrassant tous les sujets (éducation, sciences et technologie, beaux-arts, sciences sociales et humanités, moyens d'information des masses).

Ces « bourses d'études Canada-UNESCO » ont pour but d'aider à la reconstruction des pays dévastés par la guerre en permettant à leurs techniciens de venir se renseigner sur les dernières méthodes canadiennes. Les candidats sont choisis après un examen minutieux de leurs qualifications et des facilités d'études qui existent pour eux au Canada dans les domaines qui les intéressent. Leurs frais de voyage sont défrayés par le Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO, et ils reçoivent en plus une allocation de \$180.00 par mois. Leur programme d'études est soigneusement arrêté par des experts, et la coopération des universités, de divers ministères provinciaux et de l'industrie leur assure un séjour fructueux dans notre pays. Des boursiers venant de quatorze pays ou colonies différents ont déjà eu l'avantage, grâce à ce programme, de venir étudier au Canada.

* Voir *Affaires extérieures*, édition de janvier 1950, pp. 13-16.

Vers la fin de février 1950 le Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO a organisé un stage d'étude qui a réuni tous ces boursiers à Montréal. Ceux-ci ont été invités à discuter de leurs impressions sur le Canada, et ils ont été unanimes à louer l'accueil canadien et à dire que leur séjour était des plus fructueux. On peut dire que la somme dépensée pour ce projet est minime en regard des sentiments d'amitié et de reconnaissance qu'elle nous vaut. Un jeune boursier français, par exemple, spécialiste en relations industrielles, pour qui son séjour de 6 mois au Canada a été une révélation complète, a admiré particulièrement l'adaptation que nous faisons des formules américaines. Il disait: « J'ai l'intention, une fois rentré en France, d'appeler l'attention de nos spécialistes sur le fait que les méthodes américaines, une fois assimilées et adaptées au Canada, sont devenues utilisables pour la France. Ce que nous ne pourrions pas emprunter directement des États-Unis, c'est du Canada que nous le prendrons ». Il est difficile d'exagérer l'importance d'un tel témoignage, car il est typique de ceux d'une trentaine d'autres boursiers, tous devenus de fervents amis du Canada.

Mais l'attribution de bourses d'études n'est qu'un aspect de la part prise par le Canada aux travaux de l'UNESCO. Cette participation coûte à notre pays quelque \$300,000 par année, ce qui représente, on en conviendra, une contribution appréciable à la coopération internationale sur le plan intellectuel.

En retour, cependant, l'UNESCO offre de multiples avantages, dont tous les Canadiens peuvent profiter. Elle renseigne les étudiants désireux d'obtenir une bourse à l'étranger sur les avantages qui s'offrent à eux dans les divers



Photo: Photobureau News

EXPOSITION DE LIVRES CANADIENS À LA HAYE

Les expositions de livres canadiens constituent un excellent moyen de faire connaître notre culture à l'étranger. L'exposition ci-dessus, tenue l'an dernier au Studio Pulchri, à La Haye, a fait par la suite le tour des Pays-Bas.

pays du monde. A l'intention de ceux qui veulent se familiariser avec la culture d'un pays étranger, l'UNESCO a demandé à un groupe d'experts de tous les pays de dresser une liste des cent ouvrages les plus importants sur leurs pays respectifs. Elle a de plus entrepris un programme de vulgarisation des grandes oeuvres d'art au moyen de reproductions en couleurs de haute qualité et que l'on peut se procurer à des prix dérisoires. Grâce encore à l'UNESCO, les professeurs de géographie ou d'histoire, qui veulent faciliter à leurs élèves la compréhension des autres cultures, peuvent bénéficier des conseils de quelques-uns des plus grands savants du monde dans ces domaines. Nous pourrions continuer cette énumération des services offerts par l'UNESCO; qu'il suffise de dire que tout travailleur intellectuel peut en retirer une aide précieuse.

Expositions de peinture canadienne

Après le livre et les bourses d'études vient la présentation à l'étranger des oeuvres de peintres canadiens.* Des expositions de peinture sont organisées par la Galerie nationale, en coopération avec le ministère des Affaires extérieures. C'est ainsi que deux expositions, qui couvraient des périodes importantes du développement de notre peinture, ont eu lieu aux États-Unis, à Boston et Richmond. Des gouaches de Robert La Palme ont été exposées en Italie et en France. Une importante exposition d'oeuvres contemporaines a été organisée en Angleterre, l'automne dernier. En octobre ou novembre 1950 s'ouvrira à Washington une exposition de peinture canadienne qui sera montrée ensuite à San-Francisco et dans d'autres villes de la côte du Pacifique, et peut-être aussi en Amérique latine. Où que ce soit, nos missions à l'étranger assurent la plus large publicité possible aux expositions d'art canadien.

Ce travail trouve d'ailleurs son complément dans la diffusion du film d'art canadien par nos missions. Comme on sait, l'Office national du film a tourné d'excellents films d'art tels que *L'art pour tous*; *Peintres populaires de Charlevoix*; *Vieux métiers, jeunes gens*; *Sept peintres du Québec*; *Third Dimension*, (sur la sculpture canadienne); *West Wind*, (sur Tom Thomson); et *Klee Wyck*, (sur Emily Carr). Ces films, et un grand nombre d'autres, sont prêtés par nos missions à des organismes culturels étrangers, qui leur assurent une large diffusion; la présentation de ces films contribue en même temps à faire connaître l'équipe de compositeurs canadiens qui en écrivent la musique.

Nos missions reçoivent aussi des enregistrements d'oeuvres canadiennes marquantes. Ces disques sont prêtés aux postes de radio étrangers et atteignent ainsi un public nombreux. Nous espérons bientôt être en mesure de fournir à nos missions les partitions musicales d'un bon nombre d'oeuvres de valeur, afin de répondre à l'intérêt croissant qu'on porte à la musique canadienne.

Nos missions elles-mêmes, par la façon dont elles sont aménagées, peuvent faire une réclame discrète à nos artistes et artisans. C'est ainsi qu'on peut donner à nos chancelleries ou aux résidences des chefs de mission un caractère canadien distinctif en les décorant de peintures, d'objets d'art, et d'oeuvres de nos meilleurs artistes et artisans. Ce travail de décoration, confié à M. Antoine Monette, architecte affecté au ministère, est déjà en cours et le jour n'est pas très éloigné où toutes nos missions seront, dans la meilleure acception du mot, des « maisons canadiennes », où l'étranger respirera une atmosphère canadienne.

* Voir, à ce propos, *Affaires extérieures*, édition de mai 1950, pp. 192-196.

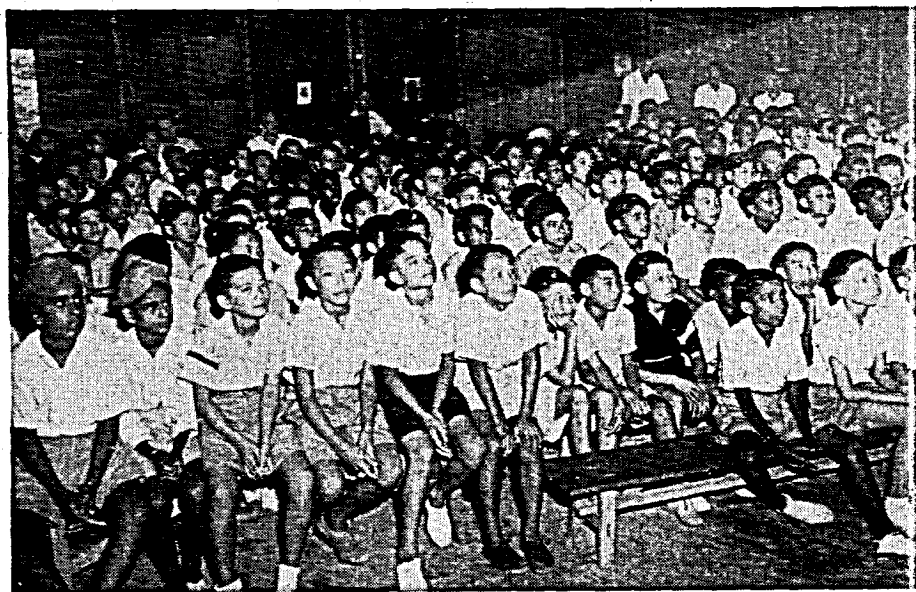


Photo: États malais fédérés

FILMS CANADIENS À L'ÉTRANGER

Un groupe d'écoliers assiste à une représentation de films de l'Office national du film à la Batu Road School, Kuala Lumpur (États malais fédérés).

Le rôle des représentants du Canada

Le ministère, dans le recrutement des agents du service extérieur, insiste sur la nécessité d'une solide culture générale chez tous les candidats. Ceux-ci, une fois admis au ministère, sont donc en mesure, en plus de remplir des fonctions politiques et consulaires, de faire apprécier à l'étranger les divers aspects de notre vie artistique, scientifique et littéraire. Le personnel diplomatique doit prendre contact avec les principaux centres d'éducation et groupements culturels du pays où il se trouve afin de leur fournir les renseignements qu'ils désirent. Afin d'aider le diplomate canadien dans cette tâche de représentation culturelle, le ministère lui fournit une analyse périodique des événements marquants dans le domaine du théâtre, de la littérature, des sciences et de l'éducation.

Le diplomate canadien est également à la disposition des éducateurs, artistes et écrivains canadiens de passage en pays étranger pour leur faciliter l'accès auprès des diverses personnalités et institutions du pays où il se trouve, et sait se rendre utile aux étudiants canadiens à l'étranger. Enfin, il présente un rapport au ministère sur toute conférence internationale de caractère culturel, et susceptible d'intéresser des spécialistes canadiens.

Voilà, esquissé à grands traits, l'effort de rayonnement culturel accompli jusqu'ici par le Canada.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Discours de l'honorable Liaquat Ali Khan

LE 30 MAI, le premier ministre du Pakistan, l'honorable Liaquat Ali Khan, arrivait à Ottawa pour une visite de cinq jours au Canada. Le 31 mai, il a porté la parole à la Chambre des communes devant les deux Chambres réunies. Le premier ministre, M. Saint-Laurent, a souhaité la bienvenue au visiteur, qui a été remercié après son discours par le président du Sénat, M. Élie Beauregard, et par le président de la Chambre des communes, M. W. Ross Macdonald. M. Liaquat Ali Khan s'est exprimé en ces termes (*texte partiel*):

. . . . En me permettant de vous adresser la parole dans cette enceinte aujourd'hui, vous m'avez conféré un grand honneur et un grand privilège que je prise hautement et pour lequel, au nom de mon pays et de ma nation, je vous remercie.

Hommage à Mohammed Ali Jinnah

Bénéficiaire de ce gage insigne de votre estime, mes pensées se tournent pour le moment vers la lutte qui a permis à notre nation d'acquérir le statut de nation libre et démocratique, et de prendre la place à laquelle elle avait droit parmi les nations libres du monde. Car en m'honorant aujourd'hui, vous rendez hommage à cette nation, à sa liberté et à la mémoire de cet homme courageux qui a guidé ses pas vers la liberté qui était son but. Vous me pardonnerez sans doute si, en cette occasion mémorable, je songe au père de notre nation, au fondateur de notre liberté, à notre grand chef, notre Quaid-e-Azam, Mohammed Ali Jinnah, de vénérée mémoire. Certes n'eussent été sa prévoyance, sa détermination et son honnêteté, qui ne s'est jamais démentie, le Pakistan serait peut-être resté dans le domaine des espoirs et des rêves, au lieu de devenir une réalité dont mon humble présence parmi vous aujourd'hui dans cette auguste assemblée n'est qu'un symbole. Ce patriote sincère, ce champion passionné de l'idée démocratique, doué d'une plus grande clairvoyance que ses compatriotes, a dirigé les mahométans de l'Inde britannique, hors du marasme de frustrations et d'embarras où ils se débattaient, vers une atmosphère de liberté, et il a donné à leur quête de la liberté une forme, un sens et une direction. Toute sa vie il a combattu pour la liberté, mais comme il combattait pour la proie et non pour l'ombre, pour un but concret et non pas pour des paroles, il n'a pas laissé des illusions ni de simples formules obscurcir son esprit clairvoyant ni émousser sa compréhension des choses essentielles. Il a lutté longtemps et ferme afin de forger en une nation puissante les divers peuples de l'Inde. Au premier rang de ceux qui ont combattu pour l'indépendance, il a cependant été le premier à saisir la logique inexorable des faits et, le moment venu, à proclamer avec intrépidité que les peuples de l'Inde britannique, malgré leur allégeance commune, constituaient, non pas une seule, mais deux nations distinctes et que reléguer cent millions de musulmans au rang d'une perpétuelle minorité politique, que contraindre la nation hindoue et la nation musulmane à se fondre en un État difficile à administrer équivaldrait à une négation des principes de la démocratie et provoquerait la formation d'une des plus vastes régions instables de l'univers. La simplicité même de la vérité profonde qu'il avait énoncée semblait si saisissante que, pendant longtemps, certains de ses amis et de ses camarades les plus intimes la jugeaient stimulante mais par trop étrange. Par contre, les centaines de millions de musulmans opprimés reconnaissaient d'instinct en ses paroles l'expression cohérente et dynamique des sentiments indécis qu'ils nourrissaient en eux sans savoir les formuler. Le 14 août 1947, lorsque



Photo: ONI

LE PREMIER MINISTRE DU PAKISTAN À OTTAWA

M. Liaquat Ali Khan, premier ministre du Pakistan, et la bégum Liaquat Ali Khan sont accueillis par M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, lors de leur arrivée à l'aéroport de Rockcliffe, le 31 mai, pour une visite de trois jours à Ottawa.

notre drapeau s'est déployé sur Karachi, un peuple de 80 millions de personnes a rendu grâce à Dieu de ce que le Quaid-e-Azam ait vu se réaliser son rêve. Lorsque la mort l'a ravi dans le sein de Dieu, à la gloire de qui il s'était voué, nous étions conscients de la haute destinée qu'il nous avait léguée. Où que batte le pavillon du Pakistan, la capitale du pays restera toujours ce coin de terre vénéré où reposent ses restes.

Obstacles surmontés par le Pakistan

Les trois années qui se sont écoulées depuis ont amené plusieurs épreuves qui avaient été prévues et d'autres auxquelles nous ne nous attendions pas. L'émigration en masse entre notre pays et la nation voisine, cause de beaucoup de chagrin parmi les deux peuples qu'elle atteignait, a donné un rude coup à notre économie en imposant une tension énorme à notre mécanisme administratif. On se souviendra que ce mécanisme a dû être établi en moins de deux mois, bien qu'il intéressât une population de 80 millions d'habitants répartis sur un territoire très étendu. Tous les événements que nous avons vécus, qu'ils soient déprimants ou encourageants, n'ont réussi toutefois qu'à nous convaincre davantage du bien-fondé de la décision d'importance historique prise par les musulmans de l'Inde britannique, de militer en faveur de l'autonomie. Bien plus, les faits qui se sont produits au cours de ces premières années et la façon dont se sont comportés les habitants du Pakistan devant ces faits nous permet-

tent d'envisager l'avenir avec espoir et confiance. Si nous avons pu vaincre les difficultés presque insurmontables qui se sont dressées devant nous, ce n'est ni à cause de la maturité de notre administration ni par suite de notre expérience ou de notre préparation antérieure. Nous n'avions pas eu le temps d'acquiescer de l'expérience ni de nous préparer. Ce sont plutôt le courage, la volonté et l'esprit de sacrifice de la population qui nous sont venus en aide en donnant à notre jeune État un essor difficile à ralentir et qui, nous le croyons, ne fera que s'accroître. Je ne connais pas de nouvel État qui ait été inauguré en des circonstances aussi défavorables. Toutefois ces trois années de luttes ont fait de nous, en un délai beaucoup plus court qu'il n'eût été possible autrement, une nation assagie et aux liens resserrés. Bien qu'il ait fallu y mettre beaucoup de courage, de patience et de vigilance, nous n'en avons chéri que davantage notre liberté et entrevu que plus clairement la voie à parcourir vers un avenir prometteur.

Règles de conduite

Que se proposent de faire de leur liberté les musulmans, qui forment la majorité du peuple du Pakistan? C'est la question que nous nous sommes nettement posée à titre de nation et nous pouvons y répondre clairement et sans hésiter.

D'abord, nous avons décidé que les musulmans de notre pays pourront ordonner leur vie conformément à leur foi, sans empêcher nos minorités de jouir de tous leurs droits de citoyens ni de professer et pratiquer librement la religion de leur choix; ils pourront faire rayonner leur culture et auront l'assurance que leurs intérêts légitimes ainsi que ceux des classes arriérées et nécessiteuses seront convenablement sauvegardés.

En deuxième lieu, nous nous engageons à respecter les principes de démocratie, de liberté, d'égalité, de tolérance et de justice sociale dont s'inspire l'islamisme. Ce qui ne veut pas dire théocratie, car l'islamisme ne croit ni en la prêtrise ni au régime des castes. Au contraire, notre conception de la démocratie est peut-être plus large que celle qu'on trouve à la base du suffrage universel et du règne de la majorité. Elle embrasse, en effet, la justice économique et sociale, le droit de propriété privée permettant à chaque individu de jouir du fruit de son honnête travail, et cependant des lois et des institutions destinées à prévenir l'indigence et à imposer de saines restrictions aux vastes accumulations de richesses non gagnées.

Voilà ce que nous appelons le mode de vie de l'islam; nous l'adoptons parce que, en notre qualité de musulmans, nous ne saurions suivre aucune autre idéologie ni puiser de directives à d'autres sources qu'auprès de Dieu dont nous croyons que ces injonctions représentent la volonté. En abandonnant de tels principes, nous détruirions, au lieu de créer, ce que nous espérons édifier et ce pour quoi nous avons exigé l'indépendance, la liberté, l'autonomie politique.

En troisième lieu, nous sommes résolus à sauvegarder notre liberté à tout prix, en dépit de toute menace et quel que soit le côté d'où nous vienne l'agression. Quant à nous, sans nourrir aucun dessein d'agression, nous considérons qu'il nous incombe du point de vue moral de gravir les sentiers de la paix pour maintenir la paix et la stabilité partout, notamment en Asie, ce continent où existent tant de malaises et de l'avenir duquel, à notre avis, la paix du monde dépend dans une très large mesure. Nulle part en Asie, les circonstances ne sont naturellement plus propices qu'au Pakistan à la diffusion de l'idée démocratique, car nulle part ailleurs les gens ne sont plus unis ni plus résolus à utiliser leurs conceptions morales d'égalité et de justice tant sociale qu'économique, pour favoriser le bien-être de l'homme, ni plus résolus à lutter contre toute tentative

de porter atteinte à leurs croyances. Mais la démocratie, au Pakistan comme ailleurs, ne profite guère aux classes populaires, si elle ne met ses avantages à leur disposition dans leur vie quotidienne et si leurs conditions d'existence ne s'élèvent au moins au niveau qui leur accorde un enjeu important dans le mode de vie qu'elles se sont choisi. Nous nous en rendons pleinement compte et considérons comme notre principal devoir de mettre en valeur les ressources de notre pays le plus rapidement possible. Même aux jours où notre anxiété était la plus vive, nous avons fait des progrès à cet égard et, bien qu'il reste beaucoup à accomplir, nous sommes heureux d'avoir pu rétablir notre commerce, prévoir l'expansion de nos travaux d'irrigation, la mise en valeur plus poussée, et d'après des méthodes modernes, de notre agriculture et l'utilisation de nos ressources hydro-électriques, afin d'équilibrer nos budgets et donner liberté entière à l'entreprise privée en vue d'assurer notre essor industriel. Pour l'accomplissement de cette tâche, rien ne nous est plus nécessaire et nous ne pouvons rien désirer plus ardemment que la paix.

Le Commonwealth

Je sais qu'au Canada je me trouve chez des amis et que je m'adresse à des gens qui appartiennent au même cercle familial que le Pakistan. Je sens donc que je puis parler un peu plus intimement qu'il n'est, sans doute, habituel dans une occasion solennelle. Votre beau pays et notre jeune État appartiennent tous deux au Commonwealth des nations. Je ne suis pas de ceux qui exigeraient que le lien unissant les divers membres du Commonwealth soit minutieusement défini. Qu'il me suffise de savoir que tous ces États ont au fond la même constitution même si l'un d'eux est une monarchie et un autre, une république; tous souscrivent aux mêmes principes communs de démocratie, de liberté et de paix. Dans notre monde troublé par l'inquiétude et l'appréhension, un si important groupe de nations, dont les buts avoués se ressemblent tant, doit constituer un spectacle réconfortant pour l'humanité. Quel est celui qui, doué de sens pratique, en souhaiterait de gaieté de cœur la désintégration? Je tiens cependant à vous signaler deux faits, en toute humilité et avec respect. Tout d'abord, vu l'accession à l'état de dominion de trois membres asiatiques du Commonwealth, la notion d'après laquelle les liens qui unissent le Commonwealth sont surtout religieux, historiques ou raciaux, doit être considérée comme étant d'usage périmé. Si le Commonwealth n'apporte rien de plus à l'univers que de tracer la voie de la fraternité de l'homme, sans égard à la race, à la croyance ou à la couleur, il rendra encore un service appréciable à la cause du bien-être humain. En second lieu, étant donné que la crainte la plus grande de l'humanité est celle de la guerre dont l'ombre oblige le progrès à dévier de ses fins, et des millions et des millions d'humbles humains à attendre sans espoir et dans la crainte un destin immérité, le Commonwealth a d'excellentes occasions de soulever l'espoir de l'humanité en mettant hors la loi la guerre et l'agression et l'usage de la coercition ou de la force comme moyens de régler les différends parmi ses membres. Nous croyons sincèrement que cette manière d'unir librement des nations libres peut fournir à l'univers un exemple réconfortant et rendre plus réelle et efficace, non seulement son existence même mais aussi la Charte des Nations Unies dont nous nous sommes tous engagés à poursuivre les fins et pour le succès de laquelle nous prions tous.

Le Pakistan et le Canada

L'idéal d'un pays démocratique, attaché à la liberté, bien que jeune et neuf comme le nôtre, peut se ramener à trois mots: la paix, le progrès, la collaboration. Ces trois mots ne sont que des aspects des mêmes aspirations fondamentales, car il ne saurait y avoir de progrès sans paix, ni de paix sans progrès,

ni sans la suppression du déséquilibre économique, si évident en Asie, et qui maintient plus de la moitié du monde dans la pauvreté et le malaise. Il ne saurait y en avoir non plus sans la collaboration internationale qui est, à notre sens, le plus grand besoin de tous les pays, petits et grands. Dans la recherche de l'idéal démocratique, rares sont les pays qui ont manifesté une plus grande sincérité d'intention et une détermination plus ferme et plus calme que le vôtre. Doté d'abondantes ressources naturelles, votre pays a démontré au monde comment une nation, grâce à son labeur, à son unité, à ses solides qualités morales, à son esprit imbu de progrès mais modeste, à ses larges sympathies internationales et à son esprit de bon voisinage, peut atteindre de hauts sommets, tout en semant autour d'elle le bonheur, et non la crainte, parmi ceux qui aiment la liberté et qui respectent celle des autres comme la leur. Nos deux pays peuvent, j'en suis sûr, escompter une longue période d'amitié et, dans toute entreprise morale conjointe visant à favoriser le bien-être de l'humanité ainsi que la bonne entente et la paix entre les nations, le Pakistan et le Canada se révéleront plus que de simples amis. Que Dieu bénisse votre pays et ses habitants!



Photo: ONF

LE PREMIER MINISTRE DU PAKISTAN À OTTAWA

Lors de son arrivée à l'aéroport de Rockcliffe pour une visite de trois jours à Ottawa, le premier ministre du Pakistan, M. Liaquat Ali Khan, passe en revue la garde d'honneur du Corps d'aviation royal canadien. Il est accompagné par: le lieutenant de section R. McKee, commandant de la garde d'honneur; M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada; et M. Mohammed Ali, haut commissaire du Pakistan au Canada.

Réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord à Londres

Le 19 mai, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. Brooke Claxton, a lu à la Chambre des communes le communiqué émis le 18 mai par le Conseil de l'Atlantique-Nord à l'issue des entretiens tenus à Londres.* M. Claxton a ensuite déclaré que cette réunion avait été « jusqu'ici la réunion la plus importante du Conseil de l'Atlantique-Nord. Les décisions qu'on y a prises devraient assurer l'organisation la plus efficace possible, aux fins défensives que vise le Traité, des forces en voie de formation des États signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que le progrès vers la collaboration dans les domaines politique et économique . . . »

En réponse à une demande de M. George Pearkes (député conservateur-progressiste de Nanaïmo), M. Claxton a donné à entendre que le Canada désignerait un suppléant à son représentant au Conseil.

Le Canada et l'OECE

Le 18 mai, M. Saint-Laurent a lu à la Chambre des communes le texte complet d'une déclaration, à laquelle le Canada avait été associée, qui était faite le même jour à Londres par les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Voici une partie de cette déclaration: « Les ministres des Affaires étrangères de France et du Royaume-Uni, à la suite de conversations avec le président de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), ont manifesté l'espoir que l'OECE inviterait le Canada et les États-Unis à établir, de façon officielle, des relations d'ordre pratique avec l'OECE en vertu desquelles les deux pays pourraient s'unir à l'OECE pour la discussion et l'étude des initiatives à prendre à propos de ces problèmes (problèmes économiques exigeant des mesures de coopération dans un avenir immédiat). . . Les quatre ministres (France, Royaume-Uni, États-Unis et Canada) ont reconnu, d'un commun accord, que les problèmes économiques et financiers que pose la défense relèvent tout d'abord de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Ils ont reconnu également que le Traité de l'Atlantique-Nord porte sur le domaine plus vaste des relations économiques entre les États signataires et ont accueilli avec faveur la décision prise par le Conseil de prier les délégués d'étudier les initiatives supplémentaires qu'il y aurait lieu de prendre sous l'empire de l'article 2 du Traité. Les quatre ministres ont en outre exprimé conjointement l'espoir que, grâce à un nouveau mode pratique de relations, ils verront promptement à trouver une solution aux problèmes économiques généraux qui se posent pour l'avenir immédiat, de manière à éliminer tout conflit dans leurs programmes économiques internationaux . . . »

Après avoir lu ce texte, M. Saint-Laurent a déclaré: « Le Gouvernement du Canada accueille cette déclaration avec faveur. Si l'Organisation européenne de coopération économique nous invite à collaborer officiellement avec elle, nous serons heureux d'accepter ».

Il retraça ensuite brièvement l'histoire de l'OECE et en exposa la structure, puis ajouta: « Telle est donc l'organisation à laquelle nous serons peut-être invités à nous associer. L'organisation européenne pourrait, de la sorte, s'étendre de manière à établir des relations officielles avec le Canada et les États-Unis, en vue de la discussion et de l'étude des problèmes économiques

* Voir le texte du communiqué à la page 223 de ce bulletin.

d'intérêt commun. Elle pourra, par conséquent, devenir une organisation pour la coopération entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. En même temps que se poursuivent les pourparlers en vue d'une collaboration économique officielle dans un avenir immédiat, les délégués au Conseil de l'Atlantique-Nord doivent étudier plus à fond la question de la collaboration à plus longue échéance, aux termes de l'article 2 du Traité ».

M. George Drew, chef de l'opposition, a déclaré de son côté: « Je vois un précieux encouragement dans le fait que la publication même de cette déclaration révèle que les pays du bloc de l'Atlantique élèvent leurs aspirations au-dessus des aspects militaires de la charte de l'Atlantique-Nord, et reconnaissent la nécessité d'appliquer les dispositions générales de l'article 2 à titre de complément aux objets de l'article premier ».

M. M. J. Coldwell (député C.C.F. de Rosetown-Biggar) s'est exprimé ainsi: « . . . Nous avons toujours souligné l'importance de l'article 2 du pacte de l'Atlantique. La conférence, je suis heureux de l'apprendre, a officiellement convenu de donner suite à cette partie de l'accord . . . »

Réunion de la Commission consultative du Commonwealth à Sydney (Australie)

Le 3 mai, répondant à une demande de M. J. G. Diefenbaker (député conservateur-progressiste de Lake-Centre) concernant la possibilité que soit discutée la négociation d'un pacte du Pacifique à la conférence du Commonwealth en cours à Sydney (Australie), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a déclaré: « . . . Le Gouvernement canadien ne prévoit pas qu'on y discutera des questions politiques du genre de celle qu'a mentionnée mon honorable ami . . . Comme nous n'entrevoions pas que ce genre de question ferait l'objet d'un débat, le Gouvernement n'a pas décidé ce que le délégué du Canada devrait faire si la discussion s'engageait ».

Vallée de la rivière Rouge — Renvoi à la Commission mixte internationale

Le 17 mai, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. Brooke Claxton, dans une déclaration relative à l'aspect international de la situation créée au Manitoba par les inondations, s'est exprimé en ces termes: « Comme la rivière Rouge prend sa source aux États-Unis, à plusieurs milles au sud de la frontière internationale . . . il s'ensuit que la régularisation du débit des eaux est un problème d'ordre international que seule une action conjointe de la part des États-Unis et du Canada peut résoudre. C'est pourquoi, le 12 janvier 1948, les deux Gouvernements décidaient de demander à la Commission mixte internationale de soumettre des vœux quant aux moyens à prendre pour prévenir les inondations dans la vallée de la rivière Rouge . . . Il se présente là un problème de génie particulièrement difficile, à la solution duquel travaille présentement, en collaboration étroite avec les services du génie provinciaux et fédéraux, un conseil international d'ingénieurs institué par la Commission. Le Gouvernement du Canada a demandé à la section canadienne de prendre tous les moyens pour compléter aussitôt que possible l'enquête actuellement poursuivie par les ingénieurs ainsi que les recommandations qui seront fondées sur cette enquête. A cet égard, le Gouvernement a été assuré de l'entière collaboration des États-Unis ».

Le 25 mai, en réponse à une demande de M. J. A. Ross (député conservateur-progressiste de Souris), M. Claxton a déclaré que la Commission mixte internationale avait désigné, le 7 avril 1948, une commission d'ingénieurs qui a déjà présenté quatre rapports sur ses travaux. Il ajouta: « La Commission mixte internationale ne soumet habituellement qu'un seul rapport définitif, renfermant les vœux qu'elle présente aux deux Gouvernements. Tel est le rôle de la Commission. Il appartient ensuite aux deux Gouvernements de décider s'ils donneront suite à ces vœux. La Commission mixte internationale n'a pas l'habitude de mettre à la disposition des Gouvernements ni du public les documents dont elle s'est servie dans son étude et sur lesquels se fondent ses décisions et ses vœux. Il n'est donc pas d'usage de déposer des rapports de ce genre et je crois comprendre qu'on ne le fera pas dans le présent cas ».

Répondant à une demande de M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) concernant la possibilité qu'un ou plusieurs membres de la Commission mixte internationale soient appelés devant le Comité permanent des affaires extérieures, M. Claxton a déclaré: « . . . Tant que la Commission, qui représente les deux pays, n'aura pas terminé l'étude des faits et n'aura pas pris de décision, il ne conviendra pas qu'un de ses membres vienne au sein d'un comité de la Chambre exposer ses vues avant que ses collègues américains, ou canadiens même, n'aient pu se faire une opinion ».

« Cette façon d'agir, à mon avis, enlèverait toute utilité à la Commission, en tant qu'organisme international dont l'oeuvre a été éminemment efficace et qui a donné au monde entier un exemple de collaboration entre pays voisins. Si la Commission a eu un tel succès, c'est parce qu'elle a représenté impartialement les deux pays et parce qu'on a toujours donné suite à ses vœux ».

Les 17 et 19 mai, lecture a été faite à la Chambre des communes de messages de sympathie reçus du Premier ministre et de la Chambre des communes du Royaume-Uni à l'occasion des inondations de la rivière Rouge.

Comité permanent des affaires extérieures

Le Comité permanent des affaires extérieures s'est réuni les 1er, 4, 9, 16, 18, 22 et 30 mai. Les principaux sujets étudiés pendant ces séances ont été les suivants: le traité de paix avec le Japon, la possibilité d'un pacte du Pacifique, les relations avec l'Espagne, les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et la Commission mixte internationale, et enfin l'activité de la division de l'Information du ministère des Affaires extérieures. La discussion a porté aussi sur le vote d'un poste de \$1 pour l'emploi de devises inconvertibles en vue de l'achat et de l'ameublement de propriétés dans certains pays d'Europe.

Le 30 mai, M. René Jutras (député libéral de Provencher) a parlé de la participation du Canada aux travaux des Nations Unies.

Les principaux témoins appelés devant le Comité ont été le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Heeney, accompagnés de MM. Moran et Hemsley, du ministère.

Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme

Le 20 mars, le Sénat a adopté une motion du sénateur Roebuck proposant l'institution d'un comité spécial qui « enquêterait et ferait rapport sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, recherchant en quoi ils consistent,

comment ils peuvent être protégés et sauvegardés, et quelle mesure, s'il en est, peut ou devrait être prise afin d'assurer ces droits à toute personne au Canada ».

Des audiences publiques ont eu lieu entre le 25 avril et le 10 mai, au cours desquelles un certain nombre de particuliers et d'associations privées ont été entendus, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme envisagés du point de vue canadien. Le 25 avril, M. Gordon, du Secrétariat des Nations Unies, a fait un exposé des travaux de l'Organisation relatifs aux droits de l'homme. Il a traité surtout de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la préparation du projet de Pacte international sur les droits de l'homme. Le 3 mai, un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures a esquissé devant le comité les principaux problèmes qu'a posés la rédaction du Pacte des droits de l'homme, notamment la difficulté de définir la nature des droits de l'homme qui devront être sauvegardés par ce texte juridique. Il fallait aussi décider, a expliqué le témoin, s'il y avait lieu d'inclure dans le Pacte les droits économiques et sociaux, si la mise en vigueur devait comporter le droit de pétition pour les particuliers et les organisations non gouvernementales, et si des clauses fédérales et coloniales, nécessitées par la Constitution de certains États, devaient figurer dans le Pacte.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics s'est réuni de façon intermittente depuis le 25 avril. Parmi les questions qu'il a discutées et qui intéressent le ministère des Affaires extérieures, on note les suivantes: vote d'un poste de \$1 pour l'emploi de devises inconvertibles en vue de l'achat et de l'ameublement de propriétés dans certains pays d'Europe; méthode à suivre pour calculer les allocations des fonctionnaires en service à l'extérieur; et question des frais de voyage.

Acquisition de matériel militaire par les États-Unis au Canada

Le 19 mai, le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a déclaré: « . . . Washington a officiellement annoncé que les Service Departments et le Munitions Board des États-Unis ont entrepris, à la demande du secrétaire pour la Défense, un programme d'achat au Canada, pour l'année commençant le 1er juillet 1950 et sur une base de réciprocité, de matériel militaire d'une valeur de 15 à 25 millions de dollars.

« Ce programme marque une étape importante dans la production militaire coordonnée des deux pays, et l'application en période de paix des principes posés lors de la Déclaration de Hyde-Park, en 1941, laquelle a donné de si merveilleux résultats pendant les années de guerre ».

Nations Unies

Conseil économique et social: projet de Pacte sur les droits de l'homme

Le 23 mai, répondant à une demande de M. J. G. Diefenbaker (député conservateur-progressiste de Lake-Centre) relative à la possibilité que le Gouvernement canadien institue un comité de la Chambre des communes pour étudier le projet de Pacte sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui sera présenté au Conseil économique et social des Nations Unies, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. Brooke Claxton, a déclaré:

« Je crois savoir que le pacte auquel l'honorable député fait allusion se fondera, de façon générale, sur la Déclaration des droits de l'homme. Comme cette question a déjà fait le sujet d'un débat considérable à la Chambre et ailleurs, il ne semble d'aucune utilité en ce moment d'instituer un comité pour étudier le pacte ».

Liaison ferroviaire entre le Canada et l'Alaska

Le 3 mai, répondant à plusieurs demandes de M. Stanley Knowles (député C.C.F. de Winnipeg-nord-centre), M. Pearson a donné à entendre qu'il n'existe entre le Canada et les États-Unis aucun accord déterminant le parcours que devrait suivre une ligne de chemin de fer entre un terminus ferroviaire du Canada et l'Alaska, et qu'il n'y a pas eu de négociations à ce sujet entre le Canada et les États-Unis.

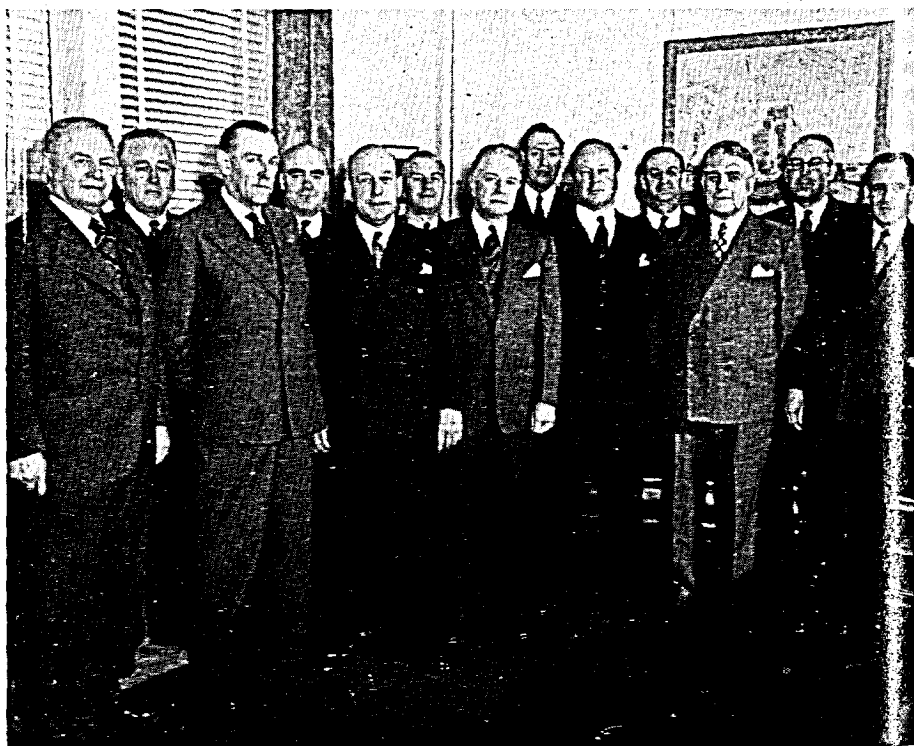


Photo: GNF

CONFÉRENCE SUR LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU CHARGEMENT DES CÉRÉALES

Des représentants de l'Australie, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada se sont réunis à Ottawa, en avril, afin de procéder à une révision des règlements autorisant l'augmentation du chargement sur les bateaux à céréales conformément aux dispositions de la Conférence internationale sur la vie en mer. On remarque, de gauche à droite: le capitaine H. J. Parker (É.-U.); le capitaine J. S. Thomson (observateur canadien); le capitaine N. G. Roskrige (Australie); le capitaine J. E. Matheson (observateur canadien); M. George Daniel (Royaume-Uni); le capitaine J. W. Kerr (Canada); M. Lionel Chevrier, ministre des Transports; le capitaine W. A. Hann (Royaume-Uni); M. Denis O'Neill (Royaume-Uni); le commander J. T. Stanley (É.-U.); M. H. V. Anderson, président (Canada); M. J.-C. Lessard, sous-ministre des Transports; et le capitaine F. S. Slocomb (Canada).

NOMINATIONS ET MUTATIONS

L'honorable T. C. Davis, de l'ambassade du Canada à Nankin (Chine), devient chef de la mission canadienne à Bonn (Allemagne), le 19 mai.

M. E. B. Rogers, des bureaux du ministère à Ottawa, devient chargé d'affaires à la légation du Canada à Prague (Tchécoslovaquie), le 19 mai.

M. C. C. E. Châtillon, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (Inde), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 22 mai.

M. H. M. Robertson, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 19 avril.

M. R. Campbell, de la légation du Canada à Copenhague (Danemark), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 8 mai.

M. J. C. G. Brown, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la légation du Canada à Berne (Suisse), le 5 mai.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. Numan Tahir Seymen a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur de Turquie au Canada, le 5 mai. M. Seymen est né à Stamboul en 1890 et est marié. Diplômé de l'École des sciences politiques de cette ville, il entra au service du ministère des Affaires étrangères de Turquie en 1913 et fut affecté successivement au consulat général de Turquie à Berlin et au consulat général à Paris. En 1928, il devint premier secrétaire de l'ambassade de Turquie à Moscou et fut promu en 1931 conseiller de l'ambassade à Téhéran. En 1933, il était nommé directeur général de la division commerciale du ministère des Affaires étrangères de son pays. Désigné en 1935 au poste de consul général à Genève, il retournait trois ans plus tard au ministère à titre de chef de la division consulaire. En 1939, M. Seymen était nommé secrétaire général adjoint du ministère, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination, en 1942, comme ministre de Turquie en Égypte. Il était, depuis 1946, ministre de Turquie en Autriche.

Le colonel G. G. Kolikov, attaché militaire à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 25 avril.

Le colonel E. G. Radominov, attaché militaire de l'Air adjoint à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 25 avril.

Le capitaine P. I. Egorov, attaché naval à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 27 avril.

M. Miguel Páez Vilaro, attaché à la légation de l'Uruguay, le 29 avril.

Le brigadier-général Alberto Salinas Caranza, attaché militaire à l'ambassade du

Mexique, le 6 mai. Le brigadier Salinas Caranza est aussi attaché militaire à l'ambassade du Mexique aux États-Unis d'Amérique et réside à Washington.

M. Joseph Godson, attaché à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 11 mai.

Le capitaine Abel R. Trebino, attaché naval adjoint à l'ambassade de l'Argentine, le 12 mai. Le capitaine Trebino est aussi attaché naval adjoint à l'ambassade de l'Argentine aux États-Unis d'Amérique et réside à Washington.

M. Huseyin Kunter, attaché commercial à l'ambassade de Turquie, le 18 mai.

M. S. D. Kalelkar, attaché d'information au bureau du haut commissaire de l'Inde, le 20 mai.

Le brigadier N. A. K. Raza, conseiller militaire au bureau du haut commissaire du Pakistan, le 23 mai. Le brigadier Raza est aussi attaché militaire à l'ambassade du Pakistan aux États-Unis d'Amérique et réside à Washington.

Le major Eugene W. Green, attaché de l'Air adjoint à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 1^{er} juin.

M. Sigge Lilliehook, deuxième secrétaire à la légation de Suède, au début de juin.

Le colonel Frederick Archibald Pillet, attaché militaire senior et attaché de l'Air à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 15 juin.

M. Christopher Lee Silverwood Cape, secrétaire adjoint au bureau du haut commissaire du Royaume-Uni, au début de juillet.

Départs

Son Excellence M. Eugeniusz Jan Milnikiel, ministre de Pologne, a quitté Ottawa le 12 mai pour retourner en Pologne. M. Eugeniusz Markowski, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. Bernard Fonseca, officier des relations extérieures au bureau du haut commissaire de l'Inde, le 12 avril.

M. Paul F. Duvivier, deuxième secrétaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, à la fin d'avril.

Le lieutenant-général Leobardo C. Ruisz, attaché militaire à l'ambassade du Mexique, le 6 mai.

M. Ake Frisk, attaché commercial à la légation de Suède, le 8 mai.

M. Edmund Semil, attaché culturel à la légation de Pologne, le 11 mai.

M. Wilfredo Brunet, conseiller à l'ambassade de l'Argentine, le 12 mai.

Le capitaine Nikola Japundzic, attaché militaire adjoint à la légation de Yougoslavie, le 20 mai.

M. Ismail Kavadar, attaché commercial à l'ambassade de Turquie, à la fin de mai.

M. J. N. O. Curle, secrétaire adjoint au bureau du haut commissaire du Royaume-Uni, au début de juin.

Le colonel Jack C. Hodgson, attaché militaire senior et attaché de l'Air à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, vers le milieu du mois de juin.

Divers

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, a quitté Ottawa le 18 mai pour une visite en Suède. M. Hans Skold, attaché, sera chargé d'affaires *ad interim* durant l'absence du ministre.

Service consulaire

Reconnaissance définitive de:

M. Lawrence Chalmers Tombs, consul honoraire de Finlande à Montréal, le 25 mai.

M. Aatto Arthur Kajander, vice-consul honoraire de Finlande à Port-Arthur, le 25 mai.

M. Kauko E. Maki, vice-consul honoraire de Finlande à Sudbury, le 25 mai.

Reconnaissance provisoire de:

M. Carlos Calzadilla G., consul général de Panama à Vancouver, le 22 mai.

M. A. Eugene Frank, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 25 mai. M. Frank est aussi troisième secrétaire à l'ambassade.

M. George A. Berkley, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Hamilton, le 25 mai.

M. Richard L. Leonhart, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 25 mai.

M. Robert J. Cavanaugh, consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 26 mai.

M. Eugene L. Padberg, fils, consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 26 mai.

M. Ralph Johnson, vice-consul honoraire suppléant de Suède à Prince-Rupert, le 26 mai.

Départs

M. Albert Smith, consul honoraire d'Haïti à Halifax, le 25 avril.

M. Archibald A. McFadyen, fils, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 25 avril.

M. Roberto Imberton, consul général de Salvador à Montréal, le 30 avril.

M. Neill M. Coney, fils, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 8 mai.

M. Piero Franco Gravina, agent consulaire suppléant d'Italie à Québec, le 15 mai.

M. S. C. Trehwitt, consul honoraire des Pays-Bas à Winnipeg, le 17 mai.

M. José Sette Camara, fils, vice-consul du Brésil à Montréal, le 19 mai.

Divers

Le consulat général de Pologne à Montréal a été fermé le 1^{er} mai. La légation de Pologne à Ottawa s'occupera dorénavant des affaires qui relevaient de ce bureau.

Le ministère a été avisé le 17 mai par M. Henry Richmond, consul honoraire du Paraguay à Vancouver, qu'il avait reçu ordre du ministre des Affaires étrangères du Paraguay de fermer le consulat le 24 février.

M. Joao Severiano da Fonseca Hermes, fils, a été nommé consul général du Brésil à Montréal pour succéder à M. Horacio Sully de Souza. En attendant l'arrivée de M. Fonseca Hermes, M. José Carlos de Souza Palhares, vice-consul, est en charge du consulat général.

Visites de dignitaires

Le très honorable sir Basil Brooke, Bt., P.C., C.B.E., M.C., premier ministre de l'Irlande du Nord, a visité Ottawa du 9 au 16 mai, Toronto du 16 au 23 mai, Montréal les 23 et 24 mai, et Québec le 25 mai.

M. Paul Ruegger, président de la Croix-Rouge internationale, a visité Ottawa les 23,

24 et 25 mai, et Toronto les 25 et 26 mai.

L'honorable Liaquat Ali Khan, premier ministre du Pakistan, et la begum Liaquat Ali Khan ont visité Ottawa les 30 et 31 mai et le 1^{er} juin, Kingston et Toronto le 2 juin, et Niagara-Falls les 2 et 3 juin.

Publication

Le Corps diplomatique et les Représentants consulaires à Ottawa, le 15 mai.

REPRÉSENTATION DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste sera désormais publiée trimestriellement; la prochaine paraîtra au mois d'août. On trouvera dans *Affaires extérieures* de mai dernier, pp. 211-212, la liste complète des conférences indiquées ci-dessus.)

Conférences récentes

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence et Rapallo), du 1^{er} avril au mois de mai: délégué, M. J.B.C. Watkins, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou; délégué suppléant, M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers, MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.

Sixième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social (New-York), du 3 avril au 5 mai: M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Troisième conférence du Commonwealth sur la création, la coupe et l'inspection des vêtements et fournitures générales (San-José), du 17 avril au 6 mai.

Conférence préliminaire de l'OIT sur les migrations (Genève), du 25 avril au 7 mai: M. A. D. MacDonald, député d'Edmonton; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; M. S. H. McLaren, de la Commission de l'assurance-chômage; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Conférence sur les règlements internationaux relatifs à la quarantaine des plantes (La Haye), du 26 avril au 3 mai: MM. L. W. Koch, H. L. Seamans, A. D. Baker et W. N. Keenan, du ministère de l'Agriculture.

Réunion de l'OAA en vue d'étudier la possibilité de coordonner les travaux relatifs au contrôle et au signalement des maladies des animaux (Paris), du 1^{er} au 5 mai; M. S. H. Whitworth, du ministère de l'Agriculture (à titre d'observateur).

Réunion d'étude en vue du traité de paix avec le Japon (Londres), le 1^{er} mai: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres; M. R. E. Collins, de l'ambassade du Canada à Washington; M. S. F. Rae, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conseil du transport dans le sud du Pacifique (Melbourne), le 2 mai: M. C. T. Travers, du ministère des Transports; M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada à Canberra.

Comité exécutif de l'Organisation météorologique internationale (Lausanne), le 2 mai: M. A. Thompson, du ministère des Transports.

Septième session du Groupe d'étude sur le caoutchouc (Bruxelles), du 2 au 9 mai: M. B. A. MacDonald, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. J. R. Nicholson, de Sarnia (Ontario).

Réunion du comité permanent de la Commission internationale d'hygiène publique (Genève), le 5 mai: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Neuvième session du Conseil de l'OAA (Rome), le 8 mai: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial du ministre de l'Agriculture; M. R. G. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Rome.

Neuvième congrès international de l'Association internationale de l'épreuve des semences (Washington), du 8 au 13 mai: MM. W. H. Wright, G. A. Elliott et C. W. Leggatt, du ministère de l'Agriculture.

Troisième session de l'Assemblée mondiale de la santé (Genève), du 8 au 27 mai: délégué, le Dr. J. J. McCann, ministre du Revenu national; suppléants: M. H. A. Ansley, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. L. A. Miller, sous-ministre de la Santé, Terre-Neuve; et M. E.-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; conseiller, M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie (Sydney), le 15 mai: délégué, M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; suppléant, le major-général L.-R. LaFlèche, haut commissaire du Canada à Canberra; conseiller principal, M. D. V. LePan, du ministère des Affaires extérieures; conseillers: M. N. Perry, du ministère des Finances; M. B. I. Rankin, du ministère du Commerce; M. G. K. Bouey, de la Banque du Canada; secrétaire, M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada à Canberra.

Réunion d'étude sur les problèmes relatifs à la fièvre aphteuse, OAA, (Paris), du 15 au 20 mai: M. S. H. Whitworth, du ministère de l'Agriculture (à titre d'observateur).

Conseil de l'Atlantique-Nord (Londres), du 15 au 17 mai: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. N. A. Robertson, greffier du Conseil Privé; MM.

R. G. Riddell et R. A. MacKay, du ministère des Affaires extérieures.

Vingtième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Florence), le 15 mai: M. V. Doré, ambassadeur du Canada à Bruxelles.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin: délégué, M. Jean Désy, ambassadeur du Canada à Rome; M. M. E. Lazerte, de l'Université de l'Alberta; M. G. T. Page, de l'Institut des chimistes du Canada; M. J. de Tonnancour, du Conseil canadien des Arts, de Montréal; suppléants: M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. J. E. Robbins, du Bureau fédéral des statistiques; M. P. Tremblay, du ministère des Affaires extérieures; conseiller et secrétaire, M. J. C. G. Brown, du ministère des Affaires extérieures.

Neuvième conférence plénière du Comité consultatif international sur le coton (Washington), le 22 mai: délégué, M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington; délégué suppléant, M. A. O. Fairweather, du ministère du Commerce.

Cent-douzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), du 26 mai au 3 juin: délégué, M. P. Goulet, du ministère du Travail; suppléant, M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Troisième congrès mondial sur le pétrole (La Haye), du 28 mai au 6 juin.

Quatrième session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal), le 30 mai: délégué principal, M. Lionel Chevrier, ministre des Transports; délégués: M. C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada; M. R. Vachon, de la Commission du transport aérien; délégués suppléants: M. S. Graham, du ministère des Transports; M. A. S. MacDonald, de la Commission du transport aérien; et M. J. H. Cleveland, du ministère des Affaires extérieures.

Conférences à venir

(Cette liste sera désormais publiée trimestriellement; la prochaine paraîtra au mois d'août. Les conférences suivantes s'ajoutent à la liste parue dans *Affaires extérieures* de mai dernier, pp. 213-214-215.)

Septième session du Conseil de tutelle (New-York), le 1^{er} juin.

Conférence du Conseil économique et social sur l'assistance technique (Lake-Success), le 12 juin.

Réunion de la Commission de l'ordre du jour pour le Conseil économique et social (Genève), le 26 juin.

Réunion du Bureau exécutif des Nations

Unies pour le Fonds international de secours à l'enfance (New-York), juin.

Commission de production et d'approvisionnement militaires de l'Atlantique-Nord (Copenhague), le 10 juillet.

Cinquième congrès de la Conférence internationale sur l'assistance sociale (Paris), du 23 au 28 juillet.

Huitième congrès international des sciences administratives (Florence), du 25 juillet au 2 août.

Sixième congrès international sur les premiers soins et le sauvetage (Lausanne), du 27 au 30 juillet.

Commission conjointe de l'OIAT et de l'OMS sur l'hygiène industrielle (Genève), du 28 août au 2 septembre.

Troisième réunion de la Fédération mon-

diale d'hygiène mentale (Paris), le 1^{er} septembre.

Trente-neuvième session de l'Union interparlementaire (Dublin), du 8 au 14 septembre.

Réunion du Comité d'experts sur les droits d'auteur (Washington), octobre.

Cinquième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), le 2 novembre.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

a) Publications imprimées:

Organisation mondiale de la santé

1. *Programme et prévisions budgétaires proposés pour l'exercice financier 1^{er} janvier-31 décembre 1951, et Programme et prévisions budgétaires proposés pour l'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés (deuxième période); actes officiels N° 23; Genève, mars 1950; 290 pp.*
2. *Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies 1949; actes officiels N° 24; Genève, mars 1950; 113 pp.*
3. *Rapport du Conseil exécutif, cinquième session tenue à Genève du 16 janvier au 2 février 1950—partie II—Observations et recommandations relatives au programme et prévisions budgétaires proposés pour 1951 et examen de la structure organique et de l'efficacité du fonctionnement administratif de l'Organisation mondiale de la santé; actes officiels N° 26; Genève, mars 1950; 93 pp.*

b) Documents photocopiés:

Commission du droit international

1. *Rapport sur le problème de la juridiction criminelle internationale,*
 - (i) par Ricardo J. Alfaro; document A/CN.4/15; le 3 mars 1950; 54 pp.
 - (ii) par Emile Sandström; document A/CN.4/20; le 30 mars 1950; 17 pp.
2. *Rapport sur la haute mer, par J. P. A. François; document A/CN.4/17; le 17 mars 1950; 45 pp.*

3. *Rapport sur la procédure arbitrale*, par Georges Scelle; document A/CN.4/18; le 21 mars 1950; 102 pp.

4. *Rapport du Comité spécial de l'esclavage au Conseil économique et social sur les travaux de sa première session*; le 27 mars 1950; document E/1660, E/AC.33/9; 27 pp.

5. *Dispositions concernant la liberté de l'information contenues dans le projet de pacte international relatif aux droits de l'homme*, (Note du Secrétaire général); document E/CN.4/360; le 6 mars 1950; 93 pp.

Commission économique pour l'Europe

6. *Rapport à la cinquième session de la Commission économique pour l'Europe, par le secrétaire exécutif, sur les travaux futurs de la Commission*; document E/ECE/114/Rev.1; le 12 avril 1950; 32 pp.

7. *Rapports présentés par les comités à la cinquième session de la Commission sur leur activité au cours de l'année écoulée, et note complémentaire du secrétaire exécutif*; document E/ECE/115 (A-1); le 22 avril 1950.

Conseil de sécurité

8. *Rapport annuel du Gouvernement militaire de l'armée yougoslave sur l'administration de la zone yougoslave du Territoire libre de Trieste pour la période comprise entre le 15 septembre 1948 et le 15 septembre 1949*; document S/1467; le 9 mars 1950; 54 pp.

9. *Les rapports des prix à l'exportation et à l'importation dans les pays insuffisamment développés—Étude sur les conditions relatives de prix dans les échanges commerciaux après la guerre entre les pays insuffisamment développés et les pays industriels*; document ST/ECA/3; janvier 1950; 196 pp. (Département des questions économiques, décembre 1949).

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*:

Canada's Armed Services and North Atlantic Defence, discours prononcé à Sherbrooke (P.Q.), le 19 avril 1950, par M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; à la réunion annuelle de la Légion canadienne (B.E.S.L.), région de Québec (N° 50/13).*

Treatment of the Convicted Criminal, allocution prononcée sous les auspices du Rotary Club de Hull (P.Q.), le 2 février 1950, par le général R. B. Gibson, commissaire des pénitenciers (N° 50/14).*

Canada's World Trade, allocution prononcée sous les auspices de la Chambre de commerce de Hamilton, le 24 avril 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (N° 50/15).

Social and Cultural Problems in a Divided World, discours prononcé au Club de Ré-

forme de Montréal, le 29 avril 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (N° 50/16).

Le développement du Canada au 20^e siècle, discours prononcé le 29 avril 1950, par M. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada, à l'occasion du cinquante-naire de la Chambre de Commerce de Granby, P.Q. (N° 50/17).*

The Canadian Constitution, allocution prononcée sous les auspices de l'Institut des affaires internationales, à Karachi (Pakistan), le 7 avril 1950, par M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada au Pakistan (N° 50/18).*

Your Northern Neighbour, allocution prononcée sous les auspices du Bond Club de Chicago (É.-U.), le 12 mai 1950, par M. D. C. Abbott, ministre des Finances (N° 50/19).*

*Réservé pour l'extérieur du pays.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste ne paraîtra pas en juillet. La prochaine liste paraîtra au mois d'août et, par la suite, trimestriellement. Nous signalerons cependant à nos lecteurs les changements qui pourront survenir entre chaque publication.)

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.....	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomè Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Bésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et secrétaire commercial.....	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ministre.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Haut commissaire.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (8-12, Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant	Singapour (Pièce D-2, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial.....	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Secrétaire commercial.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce suppléant	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Émissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Evolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. Explorations dans l'Arctique, J. Michéa. Civilisation amérindienne, J. Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires de l'Office national du film, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. La peinture canadienne, Jean Mouton.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. Activités féminines, Mme Launay. Universités et science au Canada, J. Tondriau.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Géographie régionale du Canada, Pierre Dagenais. Les cahiers de l'Ouest, Cyril Meredith Jones.

Jeudi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec.

Lundi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Réponse au courrier de la semaine.

Jeudi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

Le coin des auditeurs.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 4 juin

Heure du
méridien de
Greenwich

EUROPE

Lettres d'appel

1415-1425	Ouverture et musique—Sauf le samedi et le dimanche	CHOL et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1520-1530	Ouverture—Samedi seulement.	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	CHOL et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	
2100-2130	Tchèque	
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0350-0420	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CHOL et CKLO

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Heure normale
de l'Est

1850-1940	Portugais	CKCX et CKRA
1940-2045	Espagnol	
2045-2100	Français	
2100-2145	Anglais	
2130-2145	Hollandais—Samedi seulement	
2145-2235	Espagnol—Dimanche seulement	CKCS et CKRA

CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres
CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres

CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres

PROGRAMMES SPECTAUX POUR JUILLET

Programme général

Le Service international de Radio-Canada se prépare à célébrer dans le monde entier l'anniversaire de la Confédération canadienne. Un programme de musique canadienne spécialement approprié au 1^{er} juillet a été préparé et enregistré aux studios du Service international de Radio-Canada à Montréal. L'orchestre symphonique de Toronto, sous la direction de ~~Mr Ernest MacMillan~~, y joue *Images of Childhood*, par Eldon Rathburn. Cette composition est extraite de la musique que Rathburn a écrite pour servir de piste sonore aux scènes du film de l'UNESCO, *Hungry Minds*. La seconde partie du programme est une suite pour orchestre de Murray Adaskin, que l'orchestre de Montréal exécute sous la direction de Roland Leduc.

Ce programme d'une demi-heure enregistré sur disques sera accompagné d'un message du représentant du Canada dans chacune des villes qui l'ont reçu. Il sera joué à titre d'hommage au Canada, le 1^{er} juillet, par les postes d'émission suivants:

Europe	Afrique	Asie	Australie et Nouvelle-Zélande
Oslo	Capetown (Le Cap)	Hong-Kong	Wellington
Bruxelles	Nairobi	Singapour	Sydney
Hilversum	Salisbury	Karachi	
Paris		Nouvelle-Delhi	
Rome			
Dublin			

Amérique centrale, Amérique du Sud et région des Caraïbes

San-José	Bogota	Guatemala	Kingston (Jamaïque)
Montevideo	Caracas	Lima	Port-d'Espagne
Panama	Buenos-Aires	Rio-de-Janeiro	Hamilton
Quito	Mexico	Sao-Paulo	Nassau
Guayaquil	Havane	Porto-Alegre	Georgetown
San Salvador	Santiago	Medellin	Bridgetown
La Paz			

De son côté, la BBC de Londres rendra hommage au Canada en diffusant le même programme musical, remanié de façon à durer une heure.

En outre, le Service international de Radio-Canada prépare actuellement un radio-reportage sur la réunion du Conseil international des Églises qui aura lieu à Toronto au mois de juillet.

Émissions en langue anglaise

A l'occasion de la Foire internationale de Toronto qui a eu lieu en juin, la section anglaise a eu l'honneur de participer aux programmes du Service suisse à ondes courtes, de la Radio ~~paraguayenne~~, de la Radio australienne et de la BBC. Cette collaboration internationale a été suivie de diverses émissions préparées à l'intention du poste de Karachi (Pakistan). ~~Des~~ ~~enregistrements~~, exécutés au cours de la visite du premier ministre du Pakistan et de la ~~begum~~ Liaquat Ali Khan au Canada, ont été relayés par Londres et un programme d'une demi-heure décrivant les points saillants de cette visite a été envoyé par avion à Karachi pour être diffusé sur la chaîne nationale de Radio-Pakistan.

Le mois de juillet marque le début de nouvelles séries d'émissions prévues pour les mois d'été. ~~Déjà, en mai~~, le programme *Canadian Primer* a été remplacé par *Overheard in Canada* (chaque dimanche, de 22 h. 45 à 23 h., heure du méridien de Greenwich). Ce programme est composé d'extraits d'émissions marquantes qui ont déjà passé sur la chaîne nationale de Radio-Canada. En juin, le programme *This Week* a fait place à la série *By Land, Sea and Air* (chaque mardi, de 22 h. 45 à 23 h., heure du méridien de Greenwich), qui décrit les diverses façons de voyager dans notre pays. En juillet, l'émission *Canadians at Work* sera remplacée par *Now it's History* (chaque vendredi, de 22h.30 à 22h.45, heure du méridien de Greenwich). Ce programme d'une demi-heure se composera d'un conte dramatique tiré, chaque fois, d'une époque déterminée de l'histoire du Canada. Une nouvelle série de pièces documentaires, *The Canadian Quill*, sera diffusée chaque lundi, (de 22h.45 à 23h., heure du méridien de Greenwich), à partir du 3 juillet. Cette série consistera dans l'adaptation de diverses oeuvres canadiennes et comprendra des biographies d'auteurs canadiens.

Dans le domaine du sport, la section anglaise présentera un reportage sur le tournoi pour la Coupe Davis que se disputeront le Canada et l'Australie, les 27, 28 et 29 juillet.

Émissions en langue française

La section française a également inauguré de nouveaux programmes pour les mois d'été. Une série intitulée *En feuilletant* . . . , qui a débuté le 2 juin (les lundis et vendredis de 17h.45 à 18h., heure du méridien de Greenwich), se compose d'extraits tirés de romans, d'essais, de contes et de poèmes d'auteurs canadiens.

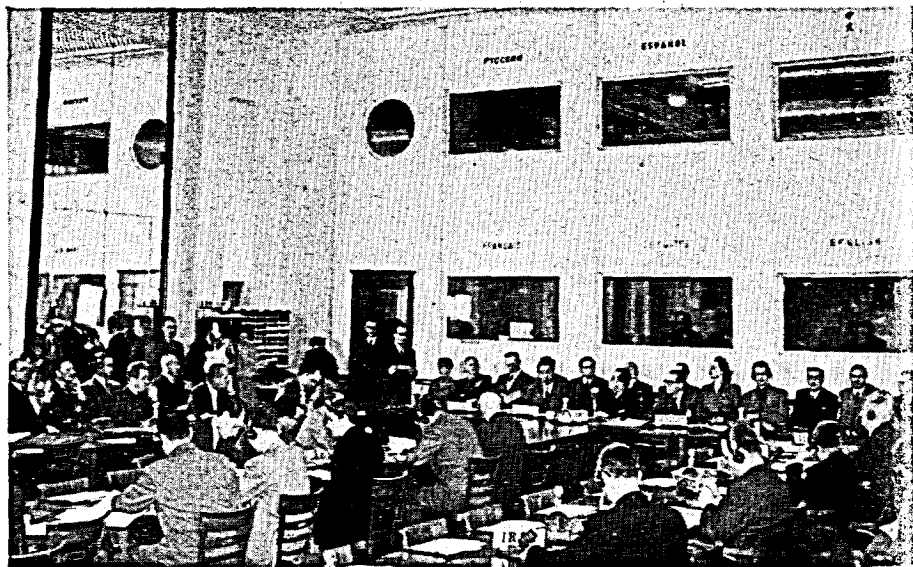
En juillet, M. Jean Mouton, conseiller culturel à l'ambassade de France au Canada, parlera de *La peinture canadienne* dans une série de causeries (chaque lundi, de 18h. à 18h.15, heure du méridien de Greenwich).

A partir du 24 juin, de 19h.30 à 19h.45 (heure de Paris), la chaîne parisienne de la Radiodiffusion française retransmettra sur place, pendant douze semaines consécutives, un programme de folklore canadien réalisé par la section française du Service international. Ce programme est déjà diffusé en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

Service de l'Amérique latine

Par l'intermédiaire de son service de l'Amérique latine, Radio-Canada rendra hommage à trois républiques de l'Amérique latine dans le courant du mois de juillet. Ce service célébrera, par des programmes spéciaux, les anniversaires de l'indépendance des républiques du Venezuela, le 5 juillet, de la Colombie, le 20 juillet, et du Pérou, le 28 juillet.

Réalisé par la directrice musicale du Service international de Radio-Canada, Patricia FitzGerald, le programme *Startime*, que présente la chaîne nationale de Radio-Canada, sera également diffusé au Brésil pendant le temps consacré à la transmission en langue portugaise. On réservera également pour ce programme, afin de le porter à une heure, une période de quinze minutes attribuée normalement aux émissions en espagnol. *Startime* passera tous les dimanches de 19 h. à 20 h. (heure normale de l'Est) jusqu'au 23 juillet.



LE CONSEIL DE TUTELLE EN SÉANCE

Photo: ONU



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Juillet 1950

N° 7

	PAGE
Le problème coréen.....	267
Réunion à Londres du Conseil de l'Atlantique-Nord (mai 1950).....	273
Réunion du Comité consultatif du Commonwealth.....	276
Représentant du Canada à la réunion de l'OECE.....	278
La Foire internationale du Canada, 1950.....	279
Canada House.....	282
Ratification de la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest	286
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	287
Le Canada et les Nations Unies.....	295
<hr/>	
Nominations et mutations.....	304
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	304
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	305
Accords internationaux conclus par le Canada.....	307
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	307
Publications	308
Déclarations et discours.....	308
Service international de Radio-Canada.....	309

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

LE PROBLÈME CORÉEN

LE 26 JUIN, en réponse à une interpellation de M. Drew, chef de l'opposition aux Communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré entre autres choses ce qui suit, au sujet de la situation en Corée:

Il semble, d'après les renseignements que nous possédons, que la République de Corée a été attaquée sans provocation par l'armée du Gouvernement de la Corée septentrionale, gouvernement que nous n'avons pas reconnu. Le Secrétaire général de l'ONU a reçu de la Commission de l'ONU établie en Corée, et qui a fait rapport de l'incident à Lake-Success, des renseignements qui sont de nature à confirmer ce que je viens de dire. Les honorables députés savent que, sur réception de ce rapport, le Conseil de sécurité s'est réuni hier. A cette réunion, il a adopté une résolution à l'unanimité, la Yougoslavie s'étant abstenue et l'U.R.S.S. étant absente, évidemment.

Résolution du Conseil de sécurité

M. Pearson a ensuite donné lecture à la Chambre de la résolution suivante du Conseil de sécurité:

Le Conseil de sécurité,

Rappelant les conclusions de l'Assemblée générale, contenues dans sa résolution du 21 octobre 1949, selon lesquelles le Gouvernement de la République de Corée est un gouvernement légalement constitué "ayant autorité et compétence effectives dans cette partie de la Corée où la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a pu faire des observations et tenir des consultations, et dans laquelle habite la grande majorité de la population coréenne; selon lesquelles ce Gouvernement se fonde sur des élections qui constituaient une expression valide de la volonté libre des électeurs de cette partie de la Corée et qui ont été tenues sous la surveillance de la Commission temporaire; et selon lesquelles ce Gouvernement est le seul qui remplisse ces conditions en Corée,

Conscient de l'inquiétude exprimée par l'Assemblée générale, dans ses résolutions du 12 décembre 1948 et du 21 octobre 1949, quant aux conséquences qui pourraient s'ensuivre à moins que les Etats membres ne s'abstiennent de poser des gestes nuisibles aux résultats que les Nations Unies essaient d'obtenir en réalisant l'indépendance et l'unité complètes de la Corée; conscient de l'inquiétude exprimée parce que la situation exposée dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée menaçait la sécurité et le bien-être de la République de Corée et de la population coréenne et pourrait y mener à des hostilités ouvertes,

Profondément inquiet de l'attaque livrée à la République de Corée par les forces armées de la Corée du Nord,

Estime que cette intervention constitue une atteinte à la paix;

1. Exige la cessation immédiate des hostilités; exige des autorités de la Corée du Nord qu'elles évacuent incontinent leurs troupes jusqu'au 38° parallèle;

2. Prie la Commission des Nations Unies pour la Corée:

a) de lui transmettre dans les délais les plus courts ses avis réfléchis sur la situation;

b) d'observer le retrait des troupes de la Corée du Nord jusqu'au 38° parallèle;

c) de tenir le Conseil de sécurité au courant de la mise à exécution de la présente résolution;

3. Demande à tous les membres de ne rien négliger pour aider les Nations Unies à donner suite à la présente résolution et de s'abstenir d'aider les autorités de la Corée du Nord.

Plus tard, M. Howard C. Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra) a demandé si les événements de Corée avaient eu pour effet de modifier le point de vue du Gouvernement en ce qui concerne la création d'un conseil de défense du Pacifique. M. Pearson a répondu:

Rien de ce que j'ai appris au cours des deux derniers jours ne change l'opinion que j'ai déjà exprimée au sujet de l'opportunité de former un conseil de défense du Pacifique semblable à celui de l'Atlantique-Nord.

M. Pearson est revenu sur le sujet plus tard pendant la séance, lorsque la Chambre étudiait les crédits du ministère de la Défense nationale. Au cours de ses observations, il a déclaré ce qui suit:

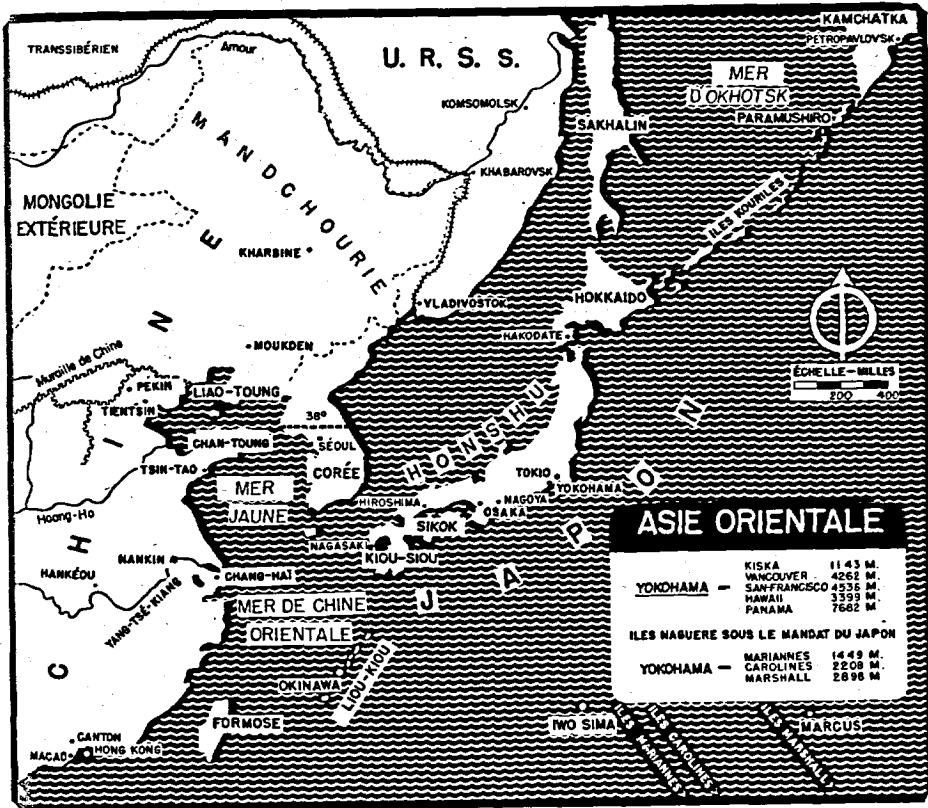
Aucun député ne doit conclure . . . que nous nous intéressons moins à la sécurité dans les régions du Pacifique qu'ailleurs dans le monde . . . Mais la forme de sécurité collective qui convient à la région de l'Atlantique-Nord pourrait ne pas convenir à une autre, surtout pas à la région du Pacifique . . . On se rend sans doute compte du temps qu'il a fallu pour en venir aux conventions du Pacte de l'Atlantique-Nord et celui qu'ont exigé la préparation et l'étude consciencieuse des négociations entre tous les gouvernements intéressés . . . (qui) sont tombés d'accord sur la façon de procéder. Dans le Pacifique la situation est tout autre.

Il ne s'ensuit pas, je le répète, que nous n'ayons pas conscience de l'importance de mesures collectives de défense dans le Pacifique comme dans le cas de l'Atlantique-Nord. Nous n'ignorons pas non plus ce qui se passe en Corée. C'est une question lourde de conséquences et qui ne doit pas manquer de retenir notre attention.

Décision du Président Truman

Le 28 juin, M. Pearson a parlé de la décision prise par le Président Truman de détacher des forces aériennes et navales pour couvrir et appuyer les troupes du Gouvernement coréen. Après s'être dit confiant que tous les membres de la Chambre accueilleraient avec enthousiasme et appuieraient "cet acte de grand courage et de haute politique de la part du Gouvernement des États-Unis", M. Pearson a lu à la Chambre la déclaration du Président. Au cours de ses observations, M. Pearson a dit:

J'aimerais signaler que même si le Gouvernement des États-Unis a adopté cette attitude de sa propre autorité, il agit non seulement conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, mais en conformité de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée dimanche. Comme on se le rappellera, la résolution demandait à tous les États membres de l'ONU d'accorder toute l'aide possible afin d'y donner suite. Il faut se rappeler que les États-Unis ont accepté la responsabilité générale de maintenir la paix et la sécurité internationales dans la zone du Pacifique et spécifiquement de protéger la sécurité du Japon en qualité de puissance responsable, sous l'empire des ententes internationales, de l'occupation de ce pays. Ces responsabilités précises, de même que les responsabilités partagées par tous les membres du Conseil de sécurité en vue de préserver la paix et la sécurité internationales,—et naturellement par



tous les membres des Nations Unies,—ont sans aucun doute contribué à la décision des Etats-Unis de se porter immédiatement au secours de la Corée. Si la prompte et vigoureuse action que les Etats-Unis ont prise avait besoin d'une autorisation supplémentaire, celle-ci a été fournie par l'autre résolution du Conseil de sécurité qui a été adoptée la nuit dernière et qui recommande que les membres des Nations Unies apportent à la République de Corée l'aide qui peut être nécessaire pour repousser l'attaque armée et restaurer la paix et la sécurité internationales dans la zone en cause.

Voici le texte de cette résolution du Conseil de sécurité:

Le Conseil de sécurité,

Reconnaissant que l'attaque armée lancée contre la République de Corée par des forces de la Corée septentrionale constitue une violation de la paix,

Ayant réclamé la cessation des hostilités,

Ayant demandé aux autorités de la Corée septentrionale de retirer immédiatement leurs forces armées jusqu'au 38° parallèle,

Ayant appris du rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée que les autorités de la Corée septentrionale n'ont ni cessé les hostilités, ni retiré leurs forces armées jusqu'au 38° parallèle et qu'une action militaire urgente est nécessaire pour rétablir la paix et la sécurité internationales, et

Ayant pris note de l'appel lancé par la République de Corée à l'ONU en vue de prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer la paix et la sécurité,

Recommande que les membres des Nations Unies fournissent à la République de Corée l'aide qui peut être nécessaire pour repousser l'attaque armée et rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région.

M. Pearson a ajouté:

Le Gouvernement espère, tout comme la Chambre et le pays, que la mesure adoptée par le Conseil de sécurité et par les États-Unis, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, mettra fin rapidement au conflit coréen et permettra d'en venir à de nouveaux compromis afin de régler les problèmes qui tiennent depuis longtemps la Corée dans un état de tension et de malaise et qui ont provoqué l'ouverture des hostilités.

On trouvera ci-dessous un extrait des observations formulées par M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel):

Au sujet des affaires étrangères, le Parlement canadien s'est efforcé de ne faire entendre qu'une voix. En face d'une situation aussi importante et aussi grave, je tiens à affirmer que, lorsque le maintien de la paix est en jeu, le Gouvernement peut compter sur l'appui complet et unanime de l'opposition dans toutes les mesures qui seront nécessaires en l'occurrence pour assurer la paix et la sécurité.

Au cours du débat, M. Stanley Knowles (député CCF de Winnipeg-nord-centre) a dit:

... Nous approuvons les mesures qu'on a prises jusqu'ici parce qu'elles émanent non pas d'une puissance en particulier mais sont le résultat d'une action collective de membres des Nations Unies ...

Attitude du Canada à l'égard du conflit

Le 29 juin, lorsque la Chambre des communes étudiait les crédits du ministère des Affaires extérieures, M. Pearson a parlé de nouveau de la Corée. Suit un extrait de ses observations:

Nous nous sommes entretenus avec les autorités américaines, non seulement à Lake-Success, mais à Washington, au sujet des mesures appropriées que le Canada pourrait prendre, en tant qu'autre État membre de l'ONU, pour aider au Gouvernement de la Corée à se maintenir en face de cette agression. En outre, notre haut commissaire à Londres a des entretiens avec le Premier ministre du Royaume-Uni et les représentants des autres gouvernements du Commonwealth, afin d'étudier ce qu'on peut faire et d'échanger des vues sur les mesures qu'on se propose de prendre ...

Le Secrétariat des Nations Unies, par l'intermédiaire d'un de ses fonctionnaires supérieurs, a communiqué avec moi hier dans le dessein de savoir si nous pouvions faire ce qu'il considère d'une importance immédiate, c'est-à-dire désigner un ou deux observateurs militaires à la Commission de l'ONU en Corée. Son travail est d'une très grande importance, en particulier en ce qui a trait aux observations et aux rapports à transmettre à Lake-Success. On manque d'observateurs compétents pour cette mission, et on nous a demandé si nous pouvions combler la lacune. J'ai immédiatement communiqué avec mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et nous avons convenu de mettre immédiatement à la disposition de la Commission deux observateurs militaires pour cette mission particulière ...

En réponse à une interpellation de M. Howard C. Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra) sur l'attitude du Gouvernement cana-

dien à l'égard de la situation coréenne, M. Pearson a déclaré:

... Nous nous rangeons aux côtés du Royaume-Uni, des États-Unis et de tous les membres de l'ONU qui ont approuvé la résolution du Conseil de sécurité. Je ne crois pas pouvoir m'engager davantage. La résolution se passe de commentaires. Nos obligations à titre de membre de l'ONU, à l'égard de cette résolution, sont les mêmes que celles que nous aurions si le Canada était membre du Conseil de sécurité et avait voté en faveur de cette résolution à Lake-Success.

Quant à ce que nous devrions faire en vue d'appliquer cette résolution ou de participer à son application, voilà une chose qui ne peut se décider en une heure ni en un seul jour, comme l'a dit, il y a quelques instants, le chef de l'opposition. La situation change d'heure en heure en Corée. Naturellement notre participation à l'action collective,—le seul aspect réconfortant de cette situation tragique en effet, c'est que pour la première fois il est question d'une intervention collective, efficace et véritable,—notre participation, dis-je, doit s'inspirer des événements.

... Nous avons discuté à Lake-Success avec d'autres États membres de l'Organisation des Nations Unies des moyens de conjuguer nos efforts à ce sujet. J'espère qu'on ne croira pas, du fait que j'ai mentionné cet après-midi que nous dépêchions deux observateurs militaires en Corée, que j'entendais par là convaincre la Chambre que nous avons fait honneur à nos engagements.

... Je ne suis pas en mesure, pour l'instant, de préciser les meilleurs moyens qui s'offrent à nous d'assumer les responsabilités que comporte notre adhésion aux Nations Unies, relativement à cette question. Qu'on me permette d'affirmer, cependant, que le Canada, comme toujours, remplira à la lettre tous ses engagements. Notre devoir, en l'occurrence, découle de notre participation aux Nations Unies. Nous n'avons pas d'autres obligations.

Il y a là une obligation de vaste portée, puisqu'elle nous impose le devoir et nous confère le privilège de prendre toutes les mesures possibles afin de sauvegarder la paix, non seulement en Corée mais partout où elle est menacée.

M. Solon E. Low, chef du parti créditiste, a aussi pris part au débat par un discours où l'on relève la phrase suivante:

Le parti que je représente et au nom duquel je prends la parole appuiera le ministre et le Gouvernement dans tout ce qu'ils entreprennent afin de respecter scrupuleusement les obligations du Canada en vue de réprimer les troubles en Corée et de restituer à cette république son ancien territoire.

Déclaration de M. St-Laurent

Le 30 juin, juste avant la prorogation du parlement, le premier ministre, M. St-Laurent, a fait à la Chambre des communes un bref exposé sur la situation coréenne. Au cours de ses observations, il a dit:

... Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) l'a affirmé hier, notre responsabilité en l'occurrence découle entièrement de notre participation à l'Organisation des Nations Unies et de l'appui que nous avons donné à la résolution adoptée mardi dernier par le Conseil de sécurité...

Toute part que prendrait le Canada à la mise à exécution de cette résolution ne constituerait pas,—et je tiens à souligner ce point bien nettement,—une participation à la guerre contre des États, quels qu'ils fussent. Ce serait notre apport à la police collective qui agirait sous le contrôle et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies afin de rétablir la paix dans une région ayant fait

l'objet d'une agression, selon que l'aurait déterminé, aux termes de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité, dont nous avons accepté la décision.

Ce n'est que dans de telles circonstances que notre pays serait mêlé à une action de ce genre. La Chambre a déjà, je crois, approuvé cette attitude. J'ajoute, cependant, que si nous étions informés qu'il importe que le Canada contribue aux opérations de l'Organisation des Nations Unies, sous la direction d'un commandant des Nations Unies, en vue de servir les intérêts de la paix,—ce qui, il va sans dire, est notre seul objectif,—le Gouvernement désire signaler au Parlement qu'il songerait immédiatement à faire cette contribution. Elle pourrait, par exemple, entraîner la participation de destroyers aux opérations d'unités navales des Nations Unies. Les honorables députés se souviendront que nos unités navales d'Esquimalt devaient se rendre dans les eaux européennes pour des manoeuvres d'été. Ces dispositions seront suspendues et les navires se rendront maintenant dans le Pacifique occidental, où ils seront plus rapprochés de la région où ils pourraient aider les Nations Unies et la Corée si une telle assistance se révélait nécessaire. Si, après la prorogation, la situation en Corée ou ailleurs s'aggrave et qu'il y ait lieu pour le Canada de songer à prendre des mesures autres que celles que je viens d'indiquer, le Parlement sera immédiatement convoqué afin d'examiner la nouvelle situation.

En attendant, le Gouvernement, se fondant sur le mandat que lui a donné l'attitude de la Chambre ces deux derniers jours, s'acquittera intégralement de son devoir, dans la limite de ses pouvoirs et aptitudes, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies, et de concert avec les autres États membres, en vue de rendre efficace l'intervention collective des Nations Unies et de rétablir la paix en Corée. Si nous pouvons y parvenir, et c'est possible, les chances de préserver et de raffermir la paix dans des régions du globe autrement plus vastes que la Corée seront devenues bien meilleures.

RÉUNION À LONDRES DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD (MAI 1950)

LES SÉANCES du Conseil de l'Atlantique-Nord, qui ont eu lieu à Londres du 15 au 18 mai dernier, ont présenté plusieurs aspects inusités. C'était la première fois que les ministres des Affaires étrangères des pays signataires du Traité avaient l'occasion de passer en revue les travaux accomplis par l'Organisation de l'Atlantique-Nord depuis sa création, et la première fois aussi depuis leur réunion d'organisation, en septembre dernier, qu'ils étaient tous présents. Les deux réunions précédentes avaient dû forcément être consacrées en grande partie à l'étude des mandats des divers organismes à créer dans le cadre de l'Organisation. En plus de soumettre l'activité de l'Organisation à un examen critique, la réunion de Londres a eu l'occasion de discuter plus amplement, de façon à la fois officielle et officieuse, les problèmes de politique étrangère auxquels font face les pays de l'Atlantique-Nord dans les diverses parties du monde. Même si la réunion ne devait pas dépasser quatre jours, les membres du Conseil ont eu beaucoup plus de temps qu'aux conférences précédentes pour discuter, franchement et à fond, leurs points de vue réciproques.

Les conclusions du Conseil ont été publiées dans un communiqué dont le texte figurait au dernier numéro d'*Affaires extérieures*.* Les quelques observations qui suivent feront ressortir certaines réalisations marquantes du Conseil.

Organisation: le Conseil permanent des suppléants

L'expérience acquise au cours de la première année de fonctionnement de l'Organisation constituée aux termes du Traité a permis aux ministres des Affaires étrangères de conclure à la nécessité d'une coordination plus rigoureuse des travaux des divers organes que celle qu'ils pouvaient assurer en se réunissant à de longs intervalles. Ils décidèrent donc de nommer un Conseil de suppléants chargé d'exécuter en leur nom, entre deux sessions, les travaux courants du Conseil. Les suppléants auront leur siège à Londres, et l'on espère qu'ils pourront tenir leur première réunion en juillet, probablement sous la présidence du représentant des États-Unis, M. Charles Spofford; le suppléant du ministre du Royaume-Uni sera Sir Derek Hoyer Miller.

Sur le chapitre de l'organisation, le Conseil a aussi décidé d'instituer un Comité d'organisation de la marine marchande de l'Atlantique-Nord, qui fera part au Conseil de ses vues en matière de transport maritime.

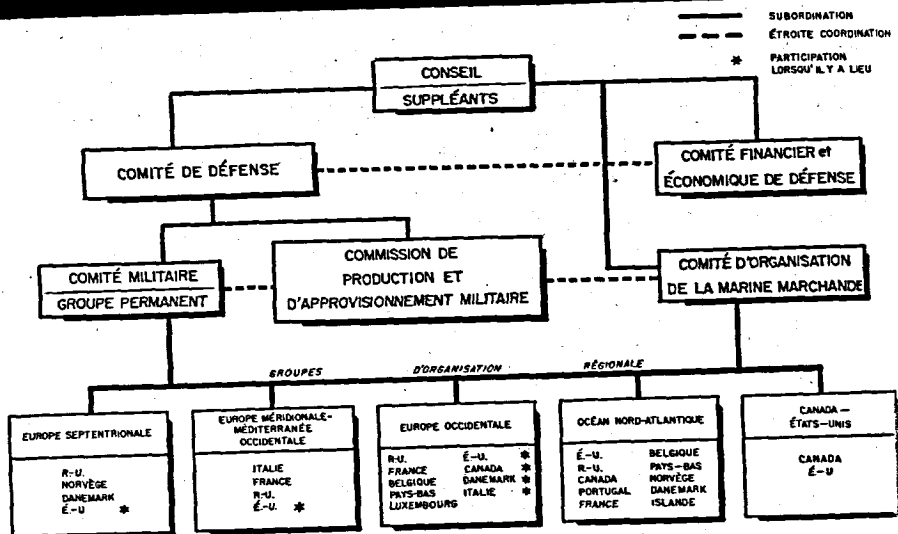
Le numéro de janvier 1950 d'*Affaires extérieures* a publié sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord une étude analytique, illustrée d'un tableau schématique. On trouvera dans le présent numéro un tableau de l'Organisation mis à jour.

Équilibre des forces collectives

L'organisation de la défense était peut-être le problème le plus important que le Conseil eût à étudier. Il avait déjà, à sa deuxième réunion, arrêté les grandes lignes de la stratégie défensive des pays de l'Atlantique-Nord; les dé-

* *Affaires extérieures* de juin 1950, p. 223.

Organisation Du Traité De L'Atlantique-Nord



tails de ce concept stratégique avaient été mis au point sous la forme d'un plan militaire que le Comité de défense approuva lorsqu'il se réunit à La Haye, le 1^{er} avril. Le Conseil a fait un pas de plus dans la voie de la défense commune des pays de l'Atlantique-Nord en décidant que ce qui importait, c'était « l'équilibre des forces collectives plutôt que l'équilibre des forces nationales ». Dans la déclaration qu'il a faite le 5 juin à la Chambre des communes sur la réunion du Conseil, M. Pearson a dit: « Nous avons pris, au chapitre de la défense, une décision qui, à mon avis, est sans précédent en temps de paix ». Il poursuivit:

C'est là le principe même de la répartition internationale du travail qui doit s'appliquer aux membres de la collectivité de l'Atlantique-Nord en vue d'assurer la défense collective . . . Ce principe signifiera peut-être que nous aurons à appliquer à la défense de nouvelles méthodes et tactiques de guerre scientifiques et que nous aurons peut-être éventuellement à abandonner le vieux concept de défense au moyen de grandes masses d'infanterie conscrîte, dont la majeure partie serait constituée de réservistes appelés sous les drapeaux au début de la guerre.

Association officielle avec l'OECE⁽¹⁾

Ainsi que l'ont annoncé le Premier ministre (à la Chambre des communes⁽²⁾) et les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni, de France et du Canada au cours de la réunion du Conseil, l'une des plus importantes décisions qui aient été prises à Londres, encore qu'elle l'ait été en marge de la réunion du Conseil, voulait que le Canada et les États-Unis s'associent officiellement à l'OECE, du moment que celle-ci les y inviterait officiellement (l'invitation a été acceptée depuis⁽³⁾), afin que les principaux pays intéressés des deux côtés de l'Atlantique puissent examiner ensemble les graves

(1) OECE—Organisation européenne de coopération économique.
 (2) Voir *Affaires extérieures* de juin 1950, p. 248.
 (3) Voir page 278 du présent bulletin.

problèmes économiques qu'entraînera pour eux l'expiration, en 1952, du Plan Marshall. M. Pearson a traité ce sujet dans sa déclaration du 5 juin à la Chambre des communes:

Un organisme exclusivement européen ne peut résoudre les problèmes économiques du monde occidental . . . Il importe que nous évitions de nous placer, avec les pays de l'Europe occidentale, dans une position qui nous obligerait à choisir entre les rouages de l'OECE et ceux du Traité de l'Atlantique-Nord comme instrument de collaboration économique.

Pour éviter ce dilemme et, à titre de mesure vraiment progressive, les gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada ont proposé que, pour le moment, les États-Unis et le Canada entrent en relations officielles, mais efficaces, je l'espère, avec l'OECE . . . Nous espérons que, quelle que soit la forme définitive de l'organisation, elle deviendra un important organisme de collaboration sociale et économique entre l'Europe libre et l'Amérique du Nord libre. Cette collaboration pourrait un jour donner naissance à un Commonwealth des États libres de l'Atlantique.

Moral, liberté et puissance

En terminant son exposé sur la réunion de Londres, M. Pearson a dit:

. . . L'Alliance de l'Atlantique-Nord a été formée tout d'abord pour répondre à une menace matérielle d'agression contre les membres de notre groupe. En présence d'un danger commun, nous avons décidé de nous unir et d'utiliser nos ressources collectivement à des fins de défense et de paix. Cependant, j'ai toujours cru que le Traité de l'Atlantique-Nord répond à une contrainte plus profonde et plus importante que celle de la peur. Toutes les conjonctures de notre époque,—politiques, économiques, techniques et culturelles,—font ressortir la nécessité d'une plus grande unité entre les nations libres du monde et, par unité, nous entendons beaucoup plus que des ententes sur le papier en vue d'une action commune advenant certaines éventualités. Nous entendons l'union véritable des peuples sur un front aussi vaste que possible . . .

. . . Le renouveau d'optimisme qui anime l'Europe et le Royaume-Uni m'a profondément impressionné. La situation actuelle et celle que peut nous réserver l'avenir ne motivent en aucune façon un optimisme intempestif et le moment serait sûrement mal choisi de cesser toute vigilance à cet égard. Néanmoins, l'Europe occidentale elle-même éprouve un regain de confiance. Le rétablissement économique du Royaume-Uni et des pays de l'Europe occidentale a fait de grands progrès, surtout au cours des dix-huit derniers mois. L'aide venue de l'Amérique du Nord a joué un grand rôle dans ce rétablissement, mais ce sont ces pays eux-mêmes, grâce à leurs propres efforts, qui sont surtout responsables des progrès réalisés. Ce qui importe davantage peut-être, c'est que le moral s'est assaini en Europe occidentale. Il n'est pas exagéré de dire que cela est en grande partie attribuable à notre Traité nord-atlantique et aux mesures prises en vertu de ses dispositions . . .

Qu'il me soit permis en terminant, monsieur l'Orateur . . . de lire un extrait de la déclaration que j'ai formulée à la dernière séance du Conseil . . . J'ai dit alors: . . . « Notre collectivité de l'Atlantique, qui est un élément de la collectivité plus importante des Nations Unies, est maintenant forte, grâce à la puissance que la liberté confère et grâce à la liberté que la puissance rend possible » . . .

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DU COMMONWEALTH

LE 5 JUIN, à la Chambre des communes, M. Pearson a fait une brève déclaration sur la Conférence du Commonwealth qui s'est réunie à Sydney en vue d'étudier la question de l'assistance économique au sud et au sud-est de l'Asie. Après avoir déclaré que le ministre des Pêcheries, M. Mayhew, avait représenté le Gouvernement canadien à ces pourparlers, M. Pearson s'est exprimé en ces termes (texte partiel):

La réunion des représentants du Commonwealth tenue à Sydney était importante. Le Gouvernement s'en rend compte et tient vivement à s'unir aux autres gouvernements du Commonwealth en vue de collaborer à l'amélioration de la situation dans cette région du monde. A cet égard, ainsi que dans d'autres domaines analogues, nos ressources sont limitées, bien que notre bonne volonté ne le soit pas. Dans l'affectation de ces ressources, nous devons tenir compte d'autres engagements. Voilà toutefois la seule réserve que nous apportons à notre collaboration avec les autres pays du Commonwealth à cet égard.

A la Conférence de Sydney, les représentants du Commonwealth ont arrêté un certain nombre de vœux à soumettre à leurs gouvernements respectifs. On a proposé que le programme de mise en valeur économique de cette région soit étagé sur un certain nombre d'années—six, je crois. Cette proposition a été retenue et, dans les quelques mois qui vont suivre, on s'occupera de l'élaboration de programmes à cette fin, ainsi que de la mise au point du plan économique d'aide technique à l'intention de ces régions.

L'aide au titre de ce programme sera étendue à tous les pays du sud-est de l'Asie, qu'ils appartiennent ou non au Commonwealth. On espère que d'autres États, appartenant ou non au Commonwealth, y participeront. Le Gouvernement canadien sera bientôt saisi de ces propositions et d'autres connexes.

Rapport sur la Conférence

Le 29 juin, pendant que la Chambre étudiait les crédits du ministère des Affaires extérieures, le ministre des Pêcheries, M. R. W. Mayhew, a présenté un exposé sur cette Conférence. Il a dit qu'elle ferait époque dans l'histoire du Commonwealth. M. Mayhew a ensuite ajouté (texte partiel):

A cette réunion, nous avons eu la preuve convaincante et encourageante que le Commonwealth n'est pas un vain mot, mais une expression qui signifie l'unité d'intention pour le bien de tous. Mais, il y a plus: on a nettement démontré que le Commonwealth n'est pas un cercle exclusif qui ne confère des avantages qu'à ceux qui en font partie. Le programme d'aide formulé à Sydney reconnaît les besoins et les aspirations de tous les pays dans le sud et le sud-est de l'Asie.

Il y avait deux excellents motifs pour que le Canada fût représenté à Sydney. Le premier, c'est parce que le Canada est le membre le plus ancien du Commonwealth et qu'il tient à assumer toute sa part de responsabilité comme tel. Le second, c'est que le Canada, comme le sont cinq des membres du Commonwealth dans cette partie du monde, est autant une puissance du Pacifique que de l'Atlantique et qu'il doit s'intéresser autant à l'Ouest qu'à l'Est.

Notre Gouvernement, tout comme les autres États représentés à la Conférence de Sydney, examine présentement les propositions élaborées à cette Conférence.



Photo: Australian Official

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DU COMMONWEALTH

La session plénière du Comité consultatif du Commonwealth a eu lieu à Sydney (Australie) le 15 mai 1950. De gauche à droite: sir Ramaswami Mudaliar (Inde); M. J. A. Martensz; MM. R. G. Senanayake et J. R. Jayawardene (Ceylan); MM. D. V. LePan et R. W. Mayhew (Canada); M. P. C. Spender (Australie), président; lord Macdonald of Gwaenysgor et M. Malcolm MacDonald (Royaume-Uni); MM. E. J. Williams, Chaudri Nazir Ahmad Khan et Nazir Ahmed (Pakistan); MM. J. G. W. Y. Pound et F. W. Doidge (Nouvelle-Zélande.)

La série définitive des résolutions comprenait les propositions suivantes:

a) On a proposé la préparation d'un rapport qui indiquerait les besoins de mise en valeur, les programmes de mise en valeur des pays de la région, programmes dont l'exécution se répartirait sur une période de six ans devant se terminer le 30 juin 1957, et le besoin d'aide extérieure, aux fins d'assurer l'exécution des programmes en question.

b) On a également proposé de dresser immédiatement un programme d'aide technique du Commonwealth destiné à compléter le programme des Nations Unies.

On a convenu que, vu l'urgence du moment, tous les pays de la région, qu'ils soient ou non membres du Commonwealth, devraient dresser, d'ici deux ou trois mois, un programme de mise en valeur économique. Les programmes ainsi dressés par chaque pays seraient étudiés et coordonnés lors de la prochaine réunion du Comité consultatif qui doit avoir lieu à Londres en septembre.

On a décidé d'inaugurer, sans délai, un plan d'aide technique pour le Commonwealth afin de permettre à la région d'organiser une aide technique sur une base bilatérale entre les gouvernements. L'aide en cause s'établirait au total à 8 millions de livres sterling et serait répartie sur une période de trois ans.

En réponse à une interpellation de M. Howard C. Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra), M. Mayhew a déclaré que le Gouver-

nement canadien avait décidé de consacrer à l'assistance technique une valeur de \$400,000 pour la première année du présent triennat. L'assistance technique ainsi fournie s'ajoutera à celle de l'Organisation des Nations Unies.



REPRÉSENTANT DU CANADA À LA RÉUNION DE L'OECE

M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce, a représenté le Canada à la réunion du Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique qui a eu lieu à Paris le 6 juillet.

La nature de la nouvelle association officieuse du Canada avec l'OECE n'a pas été définie en termes précis. Cette flexibilité lui permettra de prendre une forme susceptible de produire les résultats les plus fructueux. On s'attend que M. Pierce étudie et analyse dans un rapport les virtualités d'une telle association, compte tenu du désir du Canada de prendre une part active au travail de l'OECE d'une manière qui contribuera au développement de cette Organisation comme institution importante de coopération économique entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, ainsi qu'à la solution de problèmes économiques communs.

LA FOIRE INTERNATIONALE DU CANADA, 1950

LA PREMIÈRE Foire internationale du Canada fut autorisée par un arrêté en conseil en date du 6 août 1946; l'organisation et la direction en furent confiées à la Commission fédérale des expositions, qui est une division du ministère du Commerce.

Lors de la première Foire internationale du Canada, qui eut lieu en 1948, les organisateurs adaptèrent au pays les méthodes suivies de temps immémorial dans les foires européennes. Le Gouvernement canadien fournit les facilités nécessaires pour donner corps au projet et invita les manufacturiers et producteurs des divers pays à exposer et à vendre leurs marchandises aux négociants des nombreuses nations où ces articles répondent à un besoin.

Les résultats encourageants de la première foire décidèrent les autorités à en autoriser une seconde en 1949. L'expérience acquise en 1948 fut mise à profit et celle de 1949 remporta un égal succès, ainsi que l'attestent les chiffres impressionnants consignés dans les rapports des exposants quant aux marchés qu'ils ont conclus, aux agences qu'ils ont créées et aux contacts qu'ils ont établis avec d'autres pays.

La troisième foire mondiale, à laquelle participèrent trente-quatre pays, a eu lieu à Toronto du 29 mai au 9 juin 1950. Si l'on considère le nombre des transactions commerciales, l'importance des nouveaux contacts et la découverte des marchés possibles auxquels elle a donné lieu, il semble bien que la foire de 1950 doive contribuer grandement à la réalisation du but envisagé, qui est l'avancement du commerce international.

Augmentation du nombre des exhibits

Les produits exposés dans deux immeubles, sur les terrains de l'Exposition nationale du Canada à Toronto, occupaient une superficie totale de 160,000 pieds carrés, soit 37,000 pieds carrés de plus que l'année précédente. Le nombre de 876 pavillons, qui étalaient les produits de plus de 2,270 firmes, était de beaucoup supérieur au chiffre de 1949, alors que les 1,034 maisons représentées se partageaient 486 pavillons. Au total, 35,364 hommes d'affaires assistèrent à la foire à titre de représentants de maisons de commerce de 57 pays, alors qu'en 1949 ils étaient au nombre de 27,364 et représentaient 56 pays. Cette année, le Canada comptait pour sa part plus de 90 p. 100 des hommes d'affaires présents, ce qui plut aux exposants étrangers en quête de dollars, tout en fournissant aux exposants du pays l'occasion d'étendre leur clientèle canadienne.

Plus de 1,000 visiteurs vinrent des États-Unis, la plupart dans l'intention, non pas d'observer tout simplement, mais plutôt de conclure des marchés. La majeure partie de ces derniers venaient d'États hautement industrialisés, tels que New-York, le Michigan, l'Ohio et l'Illinois, cependant que 29 autres États étaient également représentés. Ce fut l'Ontario qui fournit le plus grand nombre de visiteurs canadiens, soit 23,266, dont 15,647 de Toronto même. Le Québec était représenté par 1,329 hommes d'affaires, dont 949 de Montréal.

Il faudra des mois, peut-être même quelques années, pour que se fassent sentir, au point de vue commercial et économique, les résultats définitifs de la foire. Le fait de fournir aux hommes d'affaires l'occasion de conclure des



Photo: Photographie '49

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA FOIRE INTERNATIONALE

Après avoir été présenté au nom du Gouvernement canadien par M. C. D. Howe, ministre du Commerce, Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France au Canada (au microphone), inaugure officiellement, le 29 mai, à Toronto, la troisième Foire internationale du Canada.

marchés sur place ne répond que partiellement au but envisagé; la foire met en outre à la disposition des nations commerçantes un salon d'exposition où elles peuvent faire connaître leurs marchandises au reste du monde et où les acheteurs sont à même de comparer les articles des divers pays et de choisir les fournisseurs qui peuvent le mieux répondre à leurs besoins particuliers. De leur côté, les exposants étrangers ont l'avantage d'étudier le marché canadien de près et de pouvoir régler leurs exportations sur les exigences du consommateur canadien.

Malgré son caractère foncièrement commercial, la foire a fourni aux exposants, pendant les trois jours qu'elle a duré, l'occasion d'étudier les réactions du consommateur non dans l'abstrait mais sous l'éclairage direct des commentaires suscités par les articles exposés. En permettant aux intéressés d'échanger des idées, d'étudier les tendances nouvelles et les nouveaux produits, et de négocier des contrats, elle a favorisé l'essor du commerce international dans un monde où le besoin s'en fait grandement sentir.

La décision prise par maints industriels étrangers d'établir dans notre pays des fabriques ou des agences en vue de répondre à l'ample demande dont leurs produits font l'objet marque un résultat important de la foire. L'activité industrielle du Canada y gagnera et plusieurs maisons étrangères pourront ainsi obtenir en abondance les dollars canadiens qui leur manquent pour acheter ici les marchandises dont elles ont besoin.

Rôle de la Foire internationale

Les raisons qui ont motivé la tenue de la foire reposent sur le souci des Canadiens d'élargir le courant de leurs échanges commerciaux. Le Canada, dont la population représente un demi pour cent de la population du globe et qui est l'une des grandes nations commerçantes du monde, est profondément atteint par l'état défavorable du commerce mondial. Le commerce extérieur du Canada représente, par habitant, une fois et demie celui du Royaume-Uni et trois fois et demie celui des États-Unis.

La prospérité économique du pays est fonction des conditions qui existent aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ces deux pays absorbent 70 p. 100 de nos exportations et nous fournissent 80 p. 100 de nos importations. D'autre part, leur économie repose dans une grande mesure sur leurs échanges avec le Canada. Le Canada, qui compte parmi les grands importateurs du monde et parmi les principaux clients du Royaume-Uni, est le pays qui effectue aux États-Unis le plus d'achats au comptant.

Les embarras commerciaux du Canada tiennent surtout aux problèmes du dollar qui se posent aux autres pays, particulièrement à ceux du bloc sterling. Le Gouvernement canadien estime que la foire est une initiative qui s'inscrit avantageusement dans le contexte de sa politique commerciale, laquelle tend à accroître les importations en provenance du Royaume-Uni, de l'Europe continentale et, en général, des pays situés en dehors de la zone dollar.

Le rayonnement de la foire s'étend de plus en plus. L'intérêt compréhensif qu'elle suscite aux États-Unis semble être de nature à accélérer le rythme du commerce mondial. Le succès des foires canadiennes a été tel que les autorités américaines ont vu dans cette initiative un moyen de remédier partiellement à la pénurie de dollars qui sévit dans plusieurs pays, en relevant le chiffre de leurs exportations.

Les préparatifs de la foire commerciale de 1951 sont déjà en cours et l'on peut déjà prévoir à certains indices qu'elle surpassera par son ampleur et ses répercussions celles des trois dernières années.

CANADA HOUSE*

CANADA HOUSE, siège du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, se trouve au centre d'un Londres incroyablement varié et intéressant.

Si vous traversez la rue Cockspur en sortant de Canada House, vous n'avez que cent pas à parcourir dans une allée réservée aux piétons pour déboucher sur le Parc St-James, l'un des plus beaux de Londres. A droite, le Mall longe Carlton Terrace et conduit au palais Buckingham. En face, une lourde construction sans ouvertures loge les services secrets de l'Amirauté. Si vous en avez le loisir, vous pouvez vous promener dans les allées de ce parc accueillant et observer les ébats des oiseaux aquatiques.

Par contre, si vous tournez à gauche, vous passez sous l'Arc de l'Amirauté et vous atteignez l'une des plus prestigieuses artères de Londres: Whitehall. C'est sur cette voie que se trouvent l'édifice des Horse Guards, Scotland Yard, le Conseil privé, et, passé Downing street qui la relie au Parc voisin, le Parlement, l'Abbaye de Westminster. Bref, tout le monde du gouvernement, de l'administration.

De Canada House, vous n'avez qu'à traverser la Place pour atteindre le Strand, la grande rue des affaires. Vous y voyez de beaux théâtres, de grands

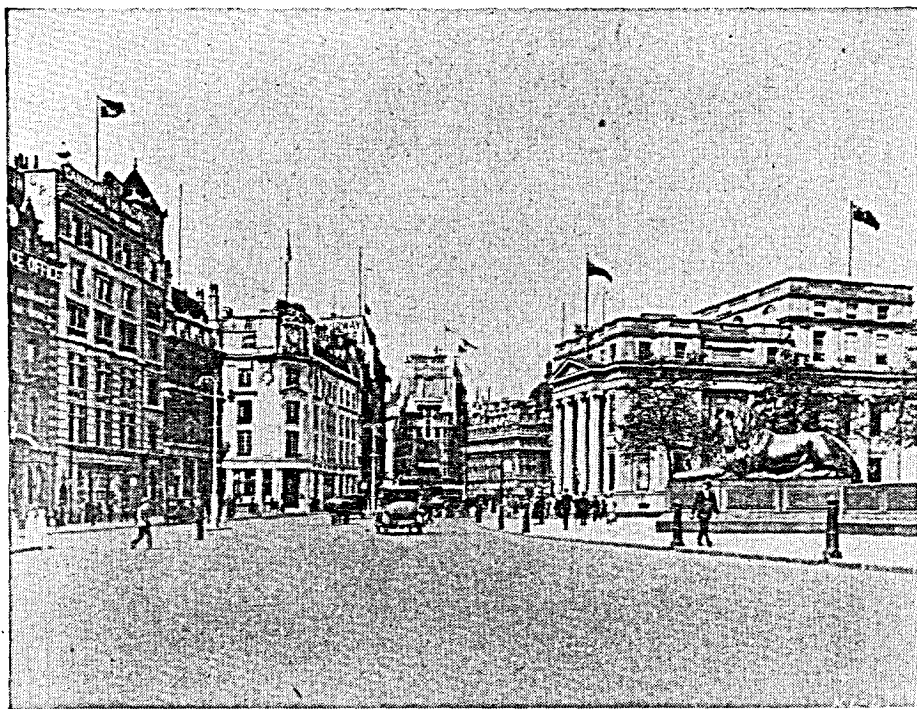


Photo: ONF

CANADA HOUSE

Canada House, à l'ouest de Trafalgar Square; à droite, un des quatre lions de la colonne Nelson; à l'arrière-plan, la rue Cockspur et les bureaux des Chemins de fer Nationaux du Canada; à gauche, les bureaux du Pacifique-Canadien.

* Le 29 juin 1950 marquait le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Canada House.

hôtels comme le Savoy, la merveilleuse église St. Mary, et, tout au bout, Aldwych avec Bush House, Australia House, un îlot célèbre où Lord Grey avait espéré voir s'établir les services canadiens.

Au lieu de vous engager sur le Strand, si vous continuez pendant quelques minutes sur l'avenue Northumberland, vous arrivez à l'Embankment. La Tamise évoque soudain un univers tout différent. Au delà des ponts vous apercevez le palais Lambeth à droite, Saint-Paul dominant la Cité à gauche. Et le fleuve vous apporte des effluves, une lumière, des échos qui suggèrent la destinée maritime de la ville. Vous avez là, à deux minutes de Canada House, une fenêtre ouverte sur le large, un rappel des espaces marins qui vous séparent du Canada.

Un coin du Canada

Mais Canada House est au centre de son petit monde particulier. Un monde canadien par bien des aspects. Car, aux environs immédiats, les compagnies de transport, le Pacifique-Canadien et les Chemins de fer Nationaux du Canada y ont leurs bureaux. Les grandes institutions financières, la Banque Royale du Canada, la Banque de Montréal, et surtout la Sun Life y ont aussi établi des succursales. Pendant la guerre, dans les parages, il y avait partout des cantines, des clubs, des hôtels pour les militaires canadiens.

La Place

Canada House est située sur l'une des places les plus célèbres de Londres: Trafalgar Square. Des fenêtres de Canada House, celles du haut commissaire par exemple, la vue donne sur la National Gallery, une mine pour les amateurs de peinture, puis sur St. Martin's-in-the-Fields, l'église paroissiale de la famille royale, et, en face, de l'autre côté de la place, sur South Africa House, une vaste construction de pierre blanche qui fait pendant à Canada House. Le Trafalgar Square est un des centres de circulation les plus intenses de Londres. Avant la guerre, il y passait, paraît-il, en moyenne, plus de 5,000 voitures à l'heure. Il a même fallu y aménager des passages souterrains pour les piétons.

L'édifice

L'édifice lui-même logeait depuis 1825 le fameux Union Club institué pour commémorer la réunion des Parlements anglais et irlandais. En 1923, le club s'étant installé au Carlton House Terrace, ses locaux devinrent disponibles. M. Peter Larkin, alors haut commissaire à Londres, sut persuader le Gouvernement canadien de se porter acquéreur. La rénovation entreprise par M. Septimus Warwick, F.R.I.B.A., dura deux ans. Le revêtement de stuc fut remplacé par une maçonnerie identique à celle du Collège des médecins qui occupe le tiers de l'ensemble dont faisaient partie les locaux du Club. Ainsi rénové, l'édifice forme un tout homogène. L'architecte aménagea aussi une entrée nouvelle sur la rue Cockspur, supprima l'ancienne qui donnait sur la Place et construisit derrière les pièces officielles une annexe de six étages pour les services administratifs. L'édifice est de style néo-classique et s'harmonise bien avec les immeubles environnants. Équilibré et sobre, il donne une impression d'élégance discrète.

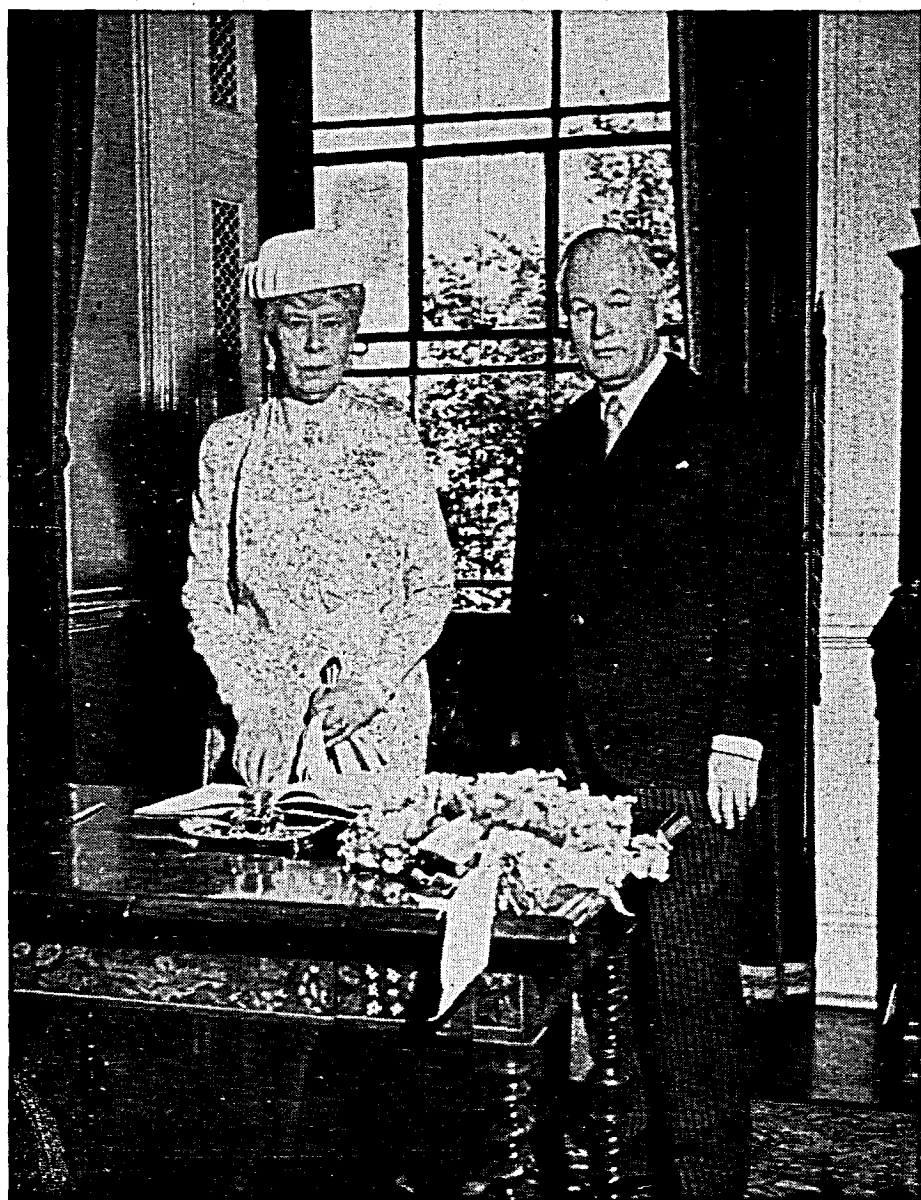


Photo: Maillard

LA REINE MARIE VISITE CANADA HOUSE

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Canada House, le 29 juin 1950. Sa Majesté la reine Marie y a fait une visite en compagnie de la princesse Alice et du comte d'Athlone et a signé le livre même qu'elle avait signé, avec son époux, feu le roi Georges V, lors de la cérémonie d'inauguration. Sur cette photo, on peut voir la reine Marie et, à sa gauche, M. Dana Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres.

L'inauguration.

Le Roi, alors Georges V, et la Reine assistèrent à la cérémonie d'inauguration, le 29 juin 1925. Le haut commissaire et l'architecte les accueillirent sur les marches du portique et leur présentèrent les clefs des magnifiques portes de

bronze. A l'intérieur, Mlle Larkin présenta un bouquet à Sa Majesté la Reine. Le couple royal fut ensuite conduit au bureau du haut commissaire pour la cérémonie officielle. Dans son discours de bienvenue, le haut commissaire disait:

Depuis des années, nous souhaitons de réunir en un seul endroit les divers services officiels du Canada . . . Aussi, quand le Gouvernement canadien a appris que ce bel édifice tout à fait approprié et bien situé, ancien siège de l'Union Club, était disponible, il a saisi l'occasion de l'acquérir pour y loger ses bureaux . . . Ce sera, en outre, un centre d'accueil aisément accessible aux Canadiens toujours nombreux qui visitent le pays pour leurs affaires ou leur agrément . . .

Et il terminait en ces termes:

Nous serons en mesure de poursuivre, dans ces murs, une tâche utile qui s'inscrit au crédit de notre pays et qui contribuera, dans une certaine mesure, au maintien d'une communauté d'intérêts au sein du grand Commonwealth des nations aux destinées duquel préside Votre Majesté et qui apporte tant au bonheur et à la prospérité du genre humain.

Sa Majesté lui répondit:

Le Canada est un grand pays, tant dans le sens littéral d'une vaste étendue joignant deux océans, que par ses oeuvres et ses promesses. Il convient donc et il est nécessaire que ses représentants officiels ici soient logés d'une façon digne du Dominion et répondant aux exigences de leurs fonctions toujours croissantes en nombre et en importance. Je vous félicite très sincèrement du jugement très sage qui vous a fait choisir un emplacement aussi bien adapté à vos besoins, et, d'autre part, de la rénovation admirable qui a été faite de cet édifice . . . J'espère vivement qu'il répondra à son rôle et que le succès accompagnera tous ceux qui travailleront dans ses murs.

Avec le temps, il est devenu impossible d'y loger tous nos services mais Canada House reste un centre extrêmement utile pour notre action à Londres. Les milliers de Canadiens qui sont venus aux quartiers généraux de notre armée durant la guerre, dans l'édifice Sun Life voisin, et les nombreux visiteurs canadiens qui se rendent à Londres chaque année, ont pu constater, comme le disait M. Peter Larkin, combien le site choisi est avantageux. Et s'ils ont eu l'occasion de visiter cet édifice, ils auront pu se rendre compte que les hauts commissaires, qui se sont succédés depuis, et leur personnel ont voulu en faire, conformément au désir des fondateurs et à la tradition chère aux missions canadiennes dans les pays du Commonwealth comme à l'étranger, un centre servant à conduire, de façon efficace et représentative, les affaires du Gouvernement canadien.

RATIFICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

La ratification donnée le 1er juin par le Parlement à la Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest marque l'intention du Canada de coopérer avec neuf autres pays au développement et à la conservation des pêcheries de cette région.

Cette Convention marquante a été signée à Washington (D.C.) le 8 février 1949 par les représentants de onze pays: Canada, États-Unis, Terre-Neuve, Royaume-Uni, Norvège, Danemark, Islande, Portugal, Espagne, France, Italie.

Pour entrer en vigueur, il fallait que la Convention fût ratifiée par quatre des Gouvernements signataires. Or, la Grande-Bretagne, l'Islande et les États-Unis l'ayant déjà ratifiée, le dépôt de cet instrument par le Canada à Washington entraîne automatiquement sa mise en vigueur. Terre-Neuve, qui est entrée dans la Confédération depuis la signature de la Convention, bénéficie par le fait même de cette ratification.

Il sera créé une commission où les gouvernements contractants seront représentés. Cette commission se composera de groupes distincts dont la compétence s'exercera sur certaines zones définies du nord-ouest de l'Atlantique. Seront représentés dans ces groupes les gouvernements que lesdites zones intéressent particulièrement sous le rapport de la pêche.

Il existe cinq zones qui embrassent les eaux de la côte occidentale du Groenland ainsi que les eaux du Labrador, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse et des États de la Nouvelle-Angleterre.

La commission aura pour fonctions essentielles de réunir, comparer et diffuser des données scientifiques sur les pêcheries internationales comprises dans la région définie par la Convention. Elle n'aura aucun pouvoir de réglementation, mais chacun des groupes dont la compétence s'exercera sur les zones définies pourra recommander des mesures communes de réglementation à l'égard des fonds de pêche internationaux.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Corée

LA SITUATION EN CORÉE a été discutée en détail à la Chambre des communes les 26, 28, 29 et 30 juin. Un compte rendu de ces débats figure aux pages 267-272.

Réunion à Londres du Conseil de l'Atlantique-Nord

Le 5 juin, M. Pearson a présenté un rapport sur la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Londres du 15 au 18 mai.*

Ont participé au débat: M. Cordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel), M. M. J. Coldwell, chef du parti CCF, M. Solon E. Low, chef du parti créditiste, M. J. M. Macdonnell (député conservateur-progressiste de Toronto-Greenwood) et M. J. H. Blackmore (député créditiste de Lethbridge).

Réunion du Comité consultatif du Commonwealth à Sydney (Australie)

Les 5 et 29 juin, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, et le ministre des Pêcheries, M. R. H. Mayhew, ont présenté chacun un rapport sur la conférence du Commonwealth tenue en mai à Sydney (Australie), et qui avait pour objet d'étudier l'assistance économique aux régions du sud et du sud-est de l'Asie. Des extraits de leurs déclarations figurent aux pages 276-278.

Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara

Le 14 juin, M. Pearson a proposé à la Chambre des communes la ratification du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara entre le Canada et les États-Unis, signé à Washington le 27 février 1950. Suivent quelques extraits du discours qu'il a prononcé à cette occasion:

L'objet de ce Traité est d'établir une réglementation permanente à l'égard de la dérivation des eaux de la rivière Niagara, en vue de la production d'énergie électrique, et d'assurer la conservation des beautés naturelles de la rivière et des chutes Niagara . . . Les accords antérieurs sur l'utilisation de l'eau du Niagara ne stipulaient que le volume d'eau que chaque pays pouvait détourner. Le volume non utilisé devait s'écouler par les chutes. Dans le présent Traité, la façon de procéder est modifiée du tout au tout. L'article IV réserve un volume déterminé d'eau pour les chutes et les rapides et l'article V autorise l'utilisation du reste à la production de force motrice . . . L'article VI prévoit une répartition égale entre les deux pays de l'eau disponible pour la production de force motrice. Il ne vise pas le volume d'eau qui s'ajoutera aux Grands lacs grâce aux travaux entre le Lac Long et Ogoki, car le Canada utilisera seul ce volume d'eau . . . On compte que les deux pays pourront normalement utiliser plus d'eau qu'auparavant. Ce qui importe le plus peut-être pour le Canada, c'est qu'un accord permanent remplace les ententes provisoires. Nous pourrions ainsi aménager de nouvelles centrales d'énergie du dernier modèle et tirer meilleur parti de l'eau disponible . . . Nous espérons que les États-Unis ratifieront bientôt l'accord concernant la dérivation des eaux du Niagara, afin qu'on puisse commencer aussitôt que possible un nouvel aménagement de ces sources d'énergie.

La Chambre des communes a adopté la motion visant à ratifier le Traité.

* On trouvera un compte rendu de cette réunion à la page 273.

Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures

Le Comité permanent des affaires extérieures s'est réuni les 6, 9, 12, 13 et 19 juin.

Le 6 juin, M. Raymond Eudes (député libéral de Montréal-Hochelaga) a parlé de la participation du Canada aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies.

Le 12 juin, M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, accompagné de M. P. D. MacTaggart-Cowan, contrôleur adjoint des services météorologiques au ministère des Transports, a parlé de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale.

Le 13 juin, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présenté un exposé sur le mémoire du Secrétaire général des Nations Unies, relatif à un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'ONU. Le comité a étudié également la participation du Canada au travail de l'Organisation européenne de coopération économique.

Le 19 juin, M. G. H. S. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture, a parlé des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Parmi les autres questions étudiées par le comité, on relève les suivantes: dépenses du ministère au chapitre de la représentation du Canada aux conférences internationales, ainsi que des frais de voyage et de déplacement pendant l'année financière 1949-1950; participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le principal témoin cité par le comité a été M. H. O. Moran, qui était secondé par M. S. D. Hemsley, du ministère.

Rapport du Comité

Le 27 juin, le Comité permanent des affaires extérieures a présenté son rapport à la Chambre des communes. Le comité y énumère d'abord les principaux points étudiés et les témoins entendus, exprime sa reconnaissance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour avoir assisté à cinq séances complètes du comité, puis poursuit:

Il a été signalé au comité que les déclarations sous serment faites devant un notaire public canadien doivent, à l'heure actuelle, être légalisées par un consul américain pour être acceptées par le Bureau des brevets des États-Unis. Comme ces légalisations entraînent de graves inconvénients et des dépenses supplémentaires pour les requérants canadiens qui résident dans des endroits éloignés des bureaux consulaires des États-Unis, et que les lois canadiennes n'ont jamais prescrit que les serments prêtés par des citoyens des États-Unis fussent légalisés par un consul canadien, votre comité recommande qu'il soit fait des protestations courtoises au Département d'État du Gouvernement des États-Unis en vue de mettre fin à la nécessité de recourir à la légalisation des serments par un consul américain.

Votre comité recommande que le ministère des Affaires extérieures examine à nouveau avec soin et sans délai la question de la délivrance et de la révoca-

tion des passeports accordés à ces citoyens canadiens pour qui la fidélité à des systèmes de gouvernement étrangers passe avant la fidélité au nôtre.

Votre comité recommande que l'usage actuel, qui consiste à inscrire dans les prévisions budgétaires du ministère une somme fictive en vue d'autoriser l'affectation de devises bloquées à l'acquisition de biens meubles et immeubles à l'étranger, soit révisé de manière que de tels achats puissent être effectués selon une méthode comportant l'autorisation de telles dépenses par le Parlement lui-même.

Votre comité recommande que des mesures immédiates soient prises pour accélérer l'activité de la Commission mixte internationale en ce qui concerne les graves dangers d'inondation qui menacent constamment les régions arrosées par certaines rivières limitrophes.

Votre comité appuie l'initiative prise par le Canada sous le régime du Traité de l'Atlantique-Nord en vue de préserver la paix et la sécurité internationales. Votre comité recommande que l'on prête une attention de plus en plus soutenue à la zone asiatique.

Votre comité recommande qu'une pression constante soit exercée, par voie diplomatique et autres moyens appropriés, en vue d'inciter le Gouvernement des États-Unis à prendre des dispositions pour que le projet de canalisation du Saint-Laurent puisse être entrepris au plus tôt.

Votre comité tient à exprimer sa reconnaissance à tous les témoins.

Comité permanent du Sénat sur les relations extérieures

Le 22 juin, ce Comité a soumis un rapport sur les postes suivants des crédits du ministère des Affaires extérieures:

- 1) Publicité et information;
- 2) Allocations de représentation à l'étranger;
- 3) Établissement de bureaux et de résidences pour les missions à l'étranger;
- 4) Représentation du Canada aux conférences internationales;
- 5) Contribution du Canada aux Nations Unies.

Le Comité est d'avis que les dépenses de l'État pour fins de publicité et d'information devraient être réduites à un minimum, surtout en ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures. Il recommande qu'il soit fait une étude sur les avantages et les désavantages qui pourraient résulter de la création d'un bureau central fédéral de publicité.

Le Comité exprime le vœu que les diplomates représentant le Canada à l'étranger, ainsi que leurs personnels, devraient toucher une rémunération pouvant leur permettre de maintenir et d'augmenter, dans de justes limites, le prestige dont jouit le Canada; il a souligné en même temps que le Canada, n'étant pas une grande puissance, ne devrait pas, en ce qui concerne sa représentation à l'étranger, se départir de la modestie qui convient à son rang. Le Comité souligne également qu'il y a lieu de pratiquer certaines économies lorsqu'il s'agit d'acquérir et d'aménager les immeubles requis pour nos représentants à l'étranger. Des crédits bloqués en pays étrangers sont maintenant affectés à cette fin; le Comité précise: « Maintenant que le montant de ces crédits est déterminé, les sommes à imputer sur de tels dépôts inconvertibles devraient être indiquées

dans les prévisions budgétaires. » Il ne serait donc plus nécessaire d'inscrire dans les crédits une somme fictive d'un dollar à cette fin.

Le Comité estime que la contribution financière du Canada aux Nations Unies n'est pas proportionnée à son revenu national, si on la compare à celle de certains autres pays. Tout en reconnaissant que l'appui effectif des Nations Unies est à la base de la politique étrangère du Canada, le Comité espère qu'un rajustement de la contribution du Canada sera effectué en temps utile.

Rapport du Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme

Le Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme a présenté son rapport le 27 juin. Après avoir rappelé les grandes lignes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à Paris en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le rapport signale le travail accompli par la Commission des droits de l'homme lorsqu'il s'est agi de rédiger le projet de Convention internationale sur les droits de l'homme et poursuit: « Bien que les termes de ce projet de Convention ne soient pas encore définitivement arrêtés, votre Comité considère favorablement cet effort visant à assurer dans le monde un plus grand respect des droits de l'homme et une application plus générale des libertés fondamentales. »

Le Comité aime à croire que, tôt ou tard, une déclaration des droits de l'homme sera incorporée dans la Constitution du Canada. A titre de mesure provisoire, le Comité recommande que le Parlement canadien adopte une déclaration des droits de l'homme qui resterait dans les strictes limites de sa compétence législative. Une telle déclaration pourrait se conformer en général au préambule et à certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Conseil économique et social des Nations Unies

Le 29 juin, M. Raymond Eudes (député libéral de Montréal-Hochelaga), chef de la délégation du Canada à la dixième session du Conseil économique et social, tenue à Lake-Success en février et mars 1950, a présenté à la Chambre des communes un rapport sur cette session.* Nous reproduisons ci-dessous quelques-unes des observations de M. Eudes:

... Le projet le plus pratique entrepris jusqu'ici par le Conseil économique et social, c'est le programme d'assistance technique en vue d'assurer le développement économique des pays peu évolués. Les résultats qu'on pourrait obtenir de cette expérience dans le domaine de la collaboration internationale, pour ce qui est des avantages économiques et sociaux que pourraient en retirer des millions d'êtres humains, sont énormes. Le Canada, à titre de pays plus évolué, participe activement à la réalisation du programme.

... Le programme n'a pas pour but de fournir des fonds pour l'expansion économique. Il a pour but de fournir, sur demande, les conseils et l'aide de spécialistes aux gouvernements des pays peu évolués qui manquent des connaissances techniques requises pour l'expansion de leurs ressources économiques. C'est le Conseil économique et social qui est chargé de l'application du programme.

* Un compte rendu complet de la dixième session du Conseil économique et social figure sous la rubrique « Le Canada et les Nations Unies » des numéros de mars et d'avril d'*Affaires extérieures*. Un compte rendu de la onzième session apparaît également dans le présent bulletin, pp. 299-300.

Le programme doit être financé par les cotisations bénévoles des États membres de l'ONU. Le fonds destiné à l'exécution du programme sera d'environ trente millions de dollars pour la première année et l'on s'attend que les États-Unis contribuent une bonne part de ce montant. Une conférence sur l'aide technique de tous les membres des Nations Unies étudiera les cotisations et décidera de l'attribution des fonds aux agences participantes.

Le programme comprendra la formation de techniciens des pays peu évolués, le prêt de spécialistes qui recommanderont le développement économique qui peut être entrepris avec succès dans ces pays, et l'établissement de projets d'essai là où ils sont motivés.

Réclamations au titre des secours militaires fournis par le Canada à certains pays d'Europe

Le 29 juin, à une série de questions de M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) concernant les règlements effectués sur ce qu'on appelle les réclamations au titre des secours militaires fournis par le Canada à certains pays d'Europe, M. James Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, a répondu (texte partiel):

... Ces réclamations à l'égard de secours militaires résultaient de ce qu'il fallait, vers la fin de la guerre, chercher à rétablir immédiatement les pays libérés et conquis. Il est vrai que l'UNRRA avait élaboré un programme en vue d'aider ces pays après la guerre, mais nous ne pouvions attendre. Le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada se sont donc entendus en vue d'approvisionner les populations civiles de ces pays, afin de les aider à se remettre sur pied le plus vite possible.

... Plusieurs de ces pays n'avaient pas de véritable gouvernement; il s'agissait souvent de gouvernements provisoires ou de gouvernements en exil... On ne pouvait donc recourir aux mêmes marchés officiels normalement négociés par les pays qui ont besoin d'approvisionnements de ce genre.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada comptaient que les pays qui recevaient les denrées les paieraient tôt ou tard, s'ils le pouvaient.

M. Sinclair a déclaré que la part du Canada à cet égard s'élève à 5 p. 100 du total des sommes engagées. Le chiffre net des sommes réclamées par le Canada aux neuf pays européens qui ont reçu des secours s'élève à \$67,388,496.50 (E.-U.). Il y a deux ans, les États-Unis ont renoncé à presque toutes leurs réclamations qui étaient de douze fois supérieures à celles du Canada. L'an dernier, le Royaume-Uni a décidé également d'effectuer un règlement. Si nous avons attendu jusqu'à maintenant, de dire M. Sinclair, c'est pour les raisons suivantes:

... En premier lieu, il n'était que juste que les grands pays débiteurs aient la priorité. Deuxièmement, nous avons pensé que plus nous attendrions, plus ces pays seraient en mesure de nous dédommager. A mon avis, cette décision s'est révélée sage.

Il a ajouté qu'un règlement avait été effectué avec les Pays-Bas il y a deux ans. Le Canada réclamait des Pays-Bas la somme de \$14,099,724 et il a finalement convenu d'accepter \$5,733,966. Au printemps 1950, le Gouvernement canadien a décidé que le temps était venu d'essayer de recouvrer les autres sommes qui lui étaient dues. M. Sinclair a ensuite donné un aperçu des règlements qui avaient été effectués avec les divers pays européens intéressés. Au sujet de ces règlements il a déclaré ce qui suit:

Tous les pays du Nord, la France exceptée, nous ont remis 59 p. 100 des sommes réclamées. A toutes fins pratiques, la Belgique, le Luxembourg et le Danemark ont acquitté tout leur dû.

Organisation météorologique mondiale

Le 5 juin, le ministre des Transports, M. Chevrier, a invité la Chambre des communes à approuver la Convention de l'Organisation météorologique mondiale signée à Washington le 11 octobre 1947. Nous citons quelques-unes de ses observations:

L'objet de la résolution est multiple. Elle vise, d'abord, à faciliter la collaboration internationale à l'établissement de réseaux de stations préparant les données météorologiques; deuxièmement, à favoriser l'établissement de modes d'échange rapide de renseignements; troisièmement, à favoriser l'uniformisation des méthodes météorologiques; quatrièmement, à favoriser l'application de la météorologie à l'aviation, à la navigation et à l'agriculture; et, enfin, à stimuler les recherches . . . A deux réunions internationales, tenues à Toronto et Washington, il a été décidé de proposer l'établissement d'une Organisation météorologique mondiale. C'est une institution spécialisée des Nations Unies . . . Nous avons un excellent réseau de postes d'observation couvrant les diverses régions du Canada et nous collaborons avec les États-Unis dans l'administration des stations météorologiques du Nord . . .

Le 6 juin, il a été convenu que la Convention soit déferée au Comité permanent des affaires extérieures pour plus ample étude. Le 13 juin, la Chambre des communes a adopté la motion visant à approuver la Convention.

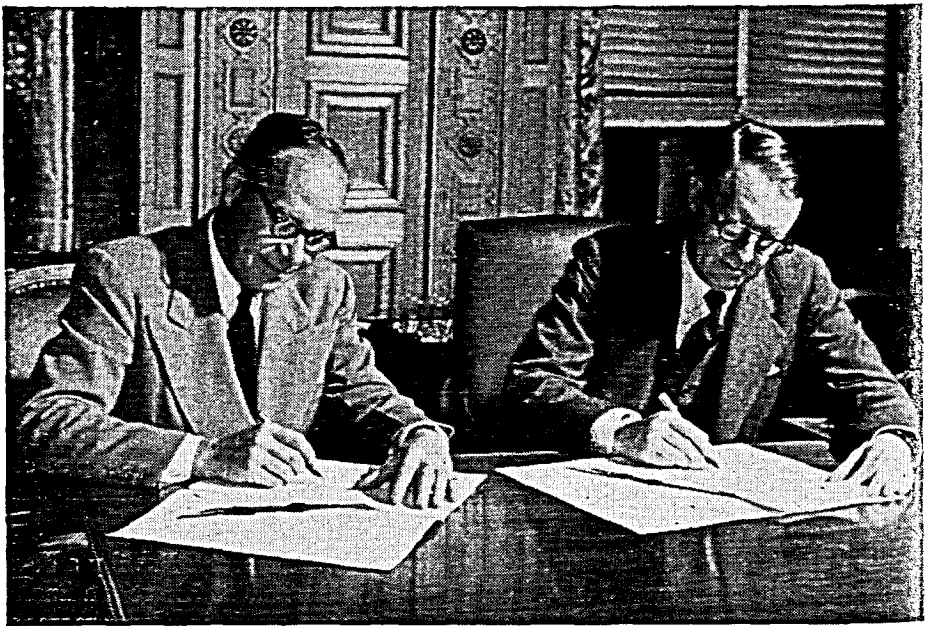


Photo: ONF

SIGNATURE D'UN ACCORD RELATIF AUX DOUBLES IMPOSITIONS

M. Julian F. Harrington, chargé d'affaires des États-Unis (à gauche) et M. D. C. Abbott, ministre des Finances, signent à Ottawa le 12 juin 1950 un accord relatif aux doubles impositions. En vertu de cet accord, le Canada et les États-Unis apporteront de nouvelles modifications à leurs lois de l'impôt sur le revenu en faveur des personnes imposables à la fois dans les deux pays.

Accords fiscaux

Le 23 juin, la Chambre des communes a adopté le projet de loi N° 314 modifiant la loi de 1943 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et la loi de 1944 sur la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Mr. James Sinclair, adjoint parlementaire au ministre des Finances, a déclaré, au sujet de ce projet de loi, ce qui suit:

... Le protocole initial entre le Canada et les États-Unis explique très bien, à mon avis, l'objet du bill: éviter les doubles impositions et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu. Dans un pays comme le nôtre, qui entretient des relations d'affaires très étroites à la fois avec le Royaume-Uni et les États-Unis, il est très important que nous évitions les doubles impositions à l'endroit d'un même revenu afin de ne pas entraver ces relations. Il est également très important que notre administration chargée de la perception des impôts collabore en vue d'éviter les chances de fraude fiscale qui peut résulter des divergences entre les mesures fiscales des deux pays . . . Parce que nos lois fiscales ressemblent beaucoup à celles de la Grande-Bretagne, nos ententes fiscales avec le Royaume-Uni ont pu être mieux établies que celles que nous avons conclues avec les États-Unis. Ces dernières années, cependant, à la suite de négociations constantes à Washington, la présente entente fiscale avec les États-Unis s'est beaucoup plus rapprochée de nos ententes avec le Royaume-Uni . . .

Traité de paix avec le Japon

Le 15 juin, répondant à une question de M. Howard C. Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra) concernant la réunion des représentants du Commonwealth à Londres en vue d'étudier les conditions d'un traité de paix avec le Japon, M. Pearson a déclaré:

La conférence . . . a été moins une conférence qu'une réunion de représentants du Commonwealth, sous forme d'équipe de travail chargée de continuer les discussions de Colombo sur les conditions d'un traité de paix avec le Japon. La réunion a eu lieu à Londres. Nous y étions représentés par notre substitut à la Commission pour l'Extrême-Orient.

Commission mixte internationale

Le 29 juin, répondant à une question de M. R. Adamson (député conservateur-progressiste de York-ouest) concernant le fleuve Columbia, M. Pearson a déclaré:

Une des attributions de la Commission vise le fleuve Columbia. C'est ce qui lui a permis d'entreprendre des études très approfondies qui comprennent la reconnaissance aérienne, la cartographie hydrographique, l'établissement de stations de métrage, les recherches sur les nappes d'eau souterraines, l'installation de stations de précipitation et la recherche d'emplacements propres à l'aménagement de barrages ainsi qu'à l'emmagasinage de l'eau. Ces fonctions tiennent donc la Commission très occupée.

Discours du député du Gouverneur général

Du discours prononcé par le député du Gouverneur général devant les membres réunis du Sénat et de la Chambre des communes à l'occasion de la prorogation de la deuxième session du vingt et unième parlement, nous citons les passages suivants:

Le Conseil de l'Atlantique-Nord a fait un grand pas en fondant la défense de la communauté de l'Atlantique sur le principe des forces collectives équilibrées. Le Gouvernement a accueilli avec plaisir la décision de confier à des suppléants des ministres des Affaires étrangères le soin d'assurer la continuité des travaux du Conseil.

Afin de favoriser la collaboration économique des nations de l'Atlantique-Nord, le Canada, de concert avec les États-Unis, a accepté l'invitation qui lui a été faite de participer officieusement aux travaux de l'Organisation européenne de coopération économique.

Le Canada était représenté, en outre, à la réunion des Nations du Commonwealth tenue en Australie en vue d'examiner les moyens d'aider au développement économique de l'Asie du sud et du sud-est.

Les Nations Unies viennent d'être saisies du problème de la Corée, où la paix se trouve gravement menacée. Bien que le problème mette en relief l'inquiétude causée depuis longtemps par l'absence d'accords qui permettent au Conseil de sécurité d'obtenir les effectifs nécessaires à l'application des décisions qu'il prend en de tels cas, les dispositions promptes et énergiques prises par certains membres agissant individuellement mais pour le compte du Conseil et conformément à ses résolutions, en vue du rétablissement et du maintien de la paix en Corée, ont reçu l'approbation générale de tous les pays libres qui, en conséquence, seront, j'en suis sûr, tout disposés à fournir leur coopération dans la mesure où la situation l'exigera.

Le Gouvernement reste convaincu que, tant qu'il n'y aura pas concorde véritable entre toutes les nations, le maintien de la paix continuera de dépendre de l'unité et de la puissance des nations libres . . .

Le Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de régler d'une façon permanente la dérivation des eaux du Niagara, aux fins de la production d'énergie hydro-électrique, a été approuvé. Le Gouvernement espère que, dans l'intérêt des deux pays, le Sénat des États-Unis ratifiera bientôt ce Traité . . .

. . . La section canadienne de la Commission mixte internationale a été priée de hâter l'enquête sur les mesures à prendre pour prévenir tout nouveau débordement de la rivière Rouge.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Programmes d'assistance technique

DEPUIS SA CRÉATION, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais perdu de vue que, sous le rapport des conditions économiques et sociales, les deux tiers des habitants du globe sont arriérés. Se rendant compte de l'impossibilité de maintenir la sécurité politique et la paix tant qu'une proportion aussi considérable du monde restera dans l'état actuel d'insécurité économique, l'Organisation s'est assigné la tâche de tendre une main secourable aux pays peu développés pour les aider à relever leur niveau de vie. Tout d'abord, les diverses institutions spécialisées des Nations Unies, telles l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNESCO, servirent d'intermédiaire pour atteindre ce but mais, en 1948, il devint évident que les ressources des institutions spécialisées étaient insuffisantes pour réaliser des progrès sensibles en face de l'immensité de l'oeuvre à accomplir.

En conséquence, l'Assemblée générale des Nations Unies institua, par sa résolution 200 (III) du mois de décembre 1948, un Programme d'assistance technique destiné à combler les insuffisances des institutions spécialisées. Au moyen de ce programme, les Nations Unies entreprirent d'assister directement les pays insuffisamment développés en y envoyant des missions d'experts techniques qui devaient les aider à inventorier leurs besoins et leur potentiel de production, et aussi en plaçant des stagiaires originaires de ces pays dans les universités et les industries des nations évoluées. Le Programme d'assistance technique est financé par le budget ordinaire des Nations Unies. En 1949, un montant de \$500,000 a été consacré aux travaux prévus par le Programme. Comme on pouvait s'y attendre, il devint bientôt manifeste que ce budget était trop maigre et qu'il fallait recourir à une formule plus ample pour mettre les techniques industrielles et administratives de notre âge à la disposition des pays retardataires.

Programme du Point Quatre

Les Nations Unies se réjouirent donc lorsque le Président Truman déclara, dans son message au Congrès le 20 janvier 1949, qu'il incombait aux États-Unis « de prendre l'initiative d'un programme hardi destiné à mettre les progrès réalisés dans la science et l'industrie à la portée des régions insuffisamment développées afin de leur permettre de croître et d'améliorer leur sort. » Il ajoutait: « A cette fin, nous invitons les autres pays à mettre leurs ressources technologiques en commun. Leur apport sera chaleureusement accueilli. L'entreprise devrait être à base de coopération et toutes les nations devraient, dans toute la mesure du possible, s'unir à cette fin sous l'égide des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. »

Comme cette déclaration constituait le quatrième point de l'analyse que faisait le Président de la politique étrangère des États-Unis, l'activité de ce pays dans le domaine de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés fut désignée sous le nom de « Programme du Point Quatre ». D'autre part, les États-Unis se sont engagés, dans le cadre de ce programme, à appuyer les mesures d'assistance technique des Nations Unies.



MISSION TECHNIQUE EN BOLIVIE

Photo: ONU

La Bolivie est l'un des pays qui ont été désignés pour bénéficier du programme d'assistance technique des Nations Unies pour le développement économique. On voit ici un groupe de fonctionnaires des Nations Unies en compagnie de M. H. I. Keenleyside, sous-ministre des Ressources et du Développement et chef de la mission technique, avant leur départ pour la Bolivie. De gauche à droite: M. Keenleyside; M. David Owen, secrétaire général adjoint du Département des questions économiques des Nations Unies; Son Excellence M. Eduardo Anze Matienzo, délégué permanent de la Bolivie aux Nations Unies; M. Benjamin Cohen, secrétaire général adjoint du Département de l'information des Nations Unies.

A la huitième session du Conseil économique et social, au début de 1949, la délégation des États-Unis présenta une résolution invitant le Conseil à préparer une version amplifiée du programme d'assistance technique. La portée de cette résolution ayant été étendue, le Conseil économique et social soumit à l'Assemblée Générale (automne 1949) le Programme amplifié d'assistance technique, et l'Assemblée l'accepta à l'unanimité en novembre.

En vertu de ce programme, tous les pays intéressés contribueront à un fonds spécial destiné à financer les secours que les Nations Unies accorderont aux pays retardataires pour les aider à relever leur niveau d'existence. Le Département des questions économiques des Nations Unies coordonnera, de concert avec cinq institutions spécialisées, les travaux prévus sous le régime du Programme amplifié, quand il s'agira de choisir et d'envoyer des experts tech-

niques dans les territoires peu développés et qu'il sera question de placer les stagiaires de ces pays dans les régions du monde plus avancées.

Le 12 juin 1950, les Nations Unies convoquèrent la Conférence d'assistance technique, à laquelle environ 60 nations firent connaître les montants qu'elles verseraient au fonds spécial devant assurer le financement du Programme amplifié. Les pays du Kominform n'étaient pas représentés à cette réunion. Le total des contributions promises pour couvrir les frais de la première phase de l'application du programme, laquelle se terminera le 31 décembre 1951, est de 20 millions de dollars. La quote-part du Canada sera de \$850,000.

Les deux programmes d'assistance technique, c'est-à-dire le programme inauguré en décembre 1948 et le Programme amplifié (dont l'application commencera cet été) ont une valeur expérimentale et marquent une nouvelle étape dans le domaine des initiatives internationales. Dans bien des pays peu développés les autorités n'ont aucune donnée, si rudimentaire soit-elle, sur les ressources de leur propre économie. Dans certains autres, c'est l'excédent du chiffre de population sur le rendement qui présente un problème ardu. Tous ces pays manquent des connaissances techniques qui leur permettraient de faire progresser leur économie. Le travail envisagé dans le cadre des programmes consistera uniquement, les premières années, à formuler des recommandations à l'intention des gouvernements des pays retardataires. On espère qu'après un certain laps de temps, la formation technique qui sera donnée en vertu du programme aura pour effet de constituer une réserve de spécialistes suffisante pour mettre en bonne voie la rénovation des méthodes et le développement des économies.

Les deux programmes d'assistance technique représentent peut-être l'effort le plus constructif qu'aient encore fait les Nations Unies dans leur lutte contre les difficultés au milieu desquelles se débat l'économie mondiale. L'appui que les pays évolués de l'Occident démocratique ont donné à cette initiative internationale témoigne de la sollicitude que leur inspire la situation économique des pays retardataires. La part qu'ils prennent à ces programmes démontre qu'ils comptent sincèrement assurer le progrès économique par des méthodes rationnelles et constructives reposant sur la collaboration internationale et non sur le dirigisme impitoyable que préconisent aujourd'hui les régimes totalitaires.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

La lutte qui éclata en Palestine entre les nouvelles souverainetés de l'État d'Israël et des États arabes de Palestine, lorsque prit fin en mai 1948 le mandat du Royaume-Uni, décida la grande majorité des Arabes de Palestine à fuir les parties du pays qui passèrent par la suite sous la dépendance d'Israël. On estime que 751,000 Arabes abandonnèrent leurs foyers et gagnèrent l'Arabie, la Palestine, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et le Liban. Ils étaient pour la plupart dans un état de dénuement à peu près complet. De plus, l'effondrement économique du pays eut pour effet de réduire à la misère un grand nombre d'Arabes des autres parties de la Palestine. La Croix-Rouge internationale, qui s'était chargée de pourvoir aux besoins de ces réfugiés, se vit alors aux prises avec le problème de nourrir et de loger 940,000 personnes. A l'appel du comte Folke Bernadotte, médiateur des Nations Unies en Palestine, plusieurs nations et organisations privées versèrent à la Croix-Rouge internationale des contribu-

tions destinées à alléger son fardeau. Depuis août 1948, le Canada, pour sa part, a fait des dons en vivres et en fournitures d'une valeur de \$1,040,000.

Se rendant compte que le problème était loin d'être passager et qu'il ne suffisait pas pour le résoudre de façon définitive de continuer à ravitailler ces réfugiés, les Nations Unies donnèrent instruction à une Mission d'enquête économique d'aller au Moyen-Orient s'enquérir des facteurs qui pourraient amener éventuellement la fin de l'assistance internationale. Après plusieurs mois d'étude, la Mission fit connaître qu'aussi longtemps que durerait la tension politique entre Israël et les États arabes, tout programme de rapatriement ou de rétablissement ne saurait offrir de solution définitive au problème des réfugiés. Dans son rapport, cependant, la Mission exprimait l'avis qu'il y avait lieu de mettre fin au régime des secours et de procurer aux réfugiés des emplois utiles leur permettant de gagner un salaire. Le projet de la Mission prévoyait pour 1950 l'embauchage, dans diverses entreprises constructives, d'un nombre croissant de réfugiés, afin d'augmenter la capacité de production de ces derniers. A mesure que s'accroîtrait le nombre des personnes embauchées, le nombre des secourus diminuerait, puis viendrait un moment où les États arabes pourraient se charger du petit nombre qui resterait. La Mission préconisait la création d'un organisme financé par un fonds de \$52,700,000, qui aurait pour tâche d'assurer aux réfugiés des secours et du travail rémunéré jusqu'au 30 juin 1951.

Résolution de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale des Nations Unies adopta, le 2 décembre 1949, une résolution conforme au rapport provisoire de la Mission d'enquête économique et institua l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle autorisa en même temps la création d'un fonds de \$54,900,000, constitué par les contributions des gouvernements intéressés. Aux termes de cette résolution, secours directs et travail rémunéré seraient assurés jusqu'au 30 décembre 1950. Après cette date et jusqu'à l'expiration du programme, soit le 30 juin 1951, l'Office se bornerait à procurer aux réfugiés du travail rémunéré. Les Nations Unies espèrent, par l'emploi à des travaux utiles des facultés latentes de cette masse de réfugiés, accroître la productivité du Moyen-Orient et en relever le niveau de vie.

Le Secrétaire général a nommé un Canadien, le major-général Howard Kennedy, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est un homme qui a acquis une vaste expérience dans le maniement de grandes entreprises tant civiles que militaires. Il a été quartier-maître général de l'armée canadienne outre-mer pendant la seconde guerre mondiale. Dès qu'il eut fait le choix de son personnel, le général Kennedy s'est rendu dans le Proche-Orient, en avril 1950, et s'est chargé de distribuer des secours à la place de la Croix-Rouge internationale; il s'occupe actuellement de mettre au point plusieurs projets destinés à procurer du travail rémunéré aux réfugiés.

Le Gouvernement canadien a fait savoir au Secrétaire général que pour la période se terminant en 1950 il contribuerait au fonds de l'Office une somme de \$750,000. On prévoit qu'une bonne partie de cette contribution sera affectée à l'achat de produits canadiens. Le Gouvernement canadien accueillera avec sympathie la demande d'une nouvelle contribution de \$750,000, si la première somme est épuisée à la fin de 1950.

Onzième session du Conseil économique et social

Le 20 juin dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que la délégation du Canada à la onzième session du Conseil économique et social se composerait comme suit:

Chef de la délégation: l'honorable Alphonse Fournier,
ministre des Travaux publics.

Délégués suppléants: M. le docteur G. F. Davidson,
sous-ministre de la Santé nationale et du
Bien-être social;

M. A. F. W. Plumptre,
du ministère des Affaires extérieures;

M. Arnold Smith,
de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Divers fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances étaient également désignés pour assister à la session à titre de conseillers de la délégation du Canada.

Importance de la présente session

Cette session du Conseil économique et social s'est ouverte à Genève le 3 juillet. On prévoit qu'elle aura terminé ses travaux vers le 16 août. Le fait que le Gouvernement canadien y ait envoyé une aussi imposante délégation montre toute l'importance qu'il attache à cette session du Conseil. Bien que les travaux de la dixième session, dont un exposé sommaire a été publié dans le numéro d'avril de ce bulletin, aient été fructueux à plus d'un point de vue, l'étude de plusieurs problèmes importants est demeurée en suspens et a dû être remise à la prochaine conférence. Cette onzième session s'ouvre à un moment où la plupart des pays membres des Nations Unies veulent étudier de plus près, en fonction du côté péculiaire, l'utilité des diverses institutions spécialisées des Nations Unies; elle devrait donc permettre d'évaluer les travaux accomplis par cet organisme des Nations Unies dans le domaine des questions économiques et sociales envisagées à l'échelon international, d'étudier les fonctions qu'il pourra remplir le plus utilement à l'avenir et de déterminer le rôle que le Canada devra y jouer. Au cours des quatre dernières années, le Conseil a arrêté ses méthodes d'organisation et de procédure de façon à assurer la coordination de ses divers rouages; il a entrepris certaines études et amorcé nombre de débats sur des questions économiques et sociales d'intérêt mondial. Le moment est maintenant venu d'examiner une à une ces diverses formes d'activité afin de déterminer celles qui sont efficaces, celles qui pourraient être améliorées et celles qui sont nettement stériles, tout au moins en ce qui concerne l'avenir immédiat.

Depuis la création du Conseil, le Canada n'a cessé de souligner l'importance du Conseil économique et social comme centre coordonnateur des nombreuses activités des Nations Unies et des institutions spécialisées sur le plan économique et social. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce sens et le Gouvernement canadien se propose de favoriser la tendance vers une coordination suffisante, sans perdre de vue la nécessité de conserver à ces institutions leur caractère semi-autonome.

L'ordre du jour de la onzième session est aussi chargé que varié et il est certain que chaque délégation devra redoubler d'efforts si le Conseil veut aboutir à des conclusions pratiques au sujet de la plupart des 51 articles qui y sont inscrits.

Bien que le Gouvernement canadien ait accordé la même attention sérieuse à tous les sujets dont le Conseil est saisi à cette session, on peut dire que ce sont les articles 3, 5, 19, 22, 26 et 32 de l'ordre du jour qui susciteront vraisemblablement le plus de difficultés à la délégation du Canada. Ces articles sont les suivants:

- a) Article 3, plein emploi;
- b) Article 5, assistance technique en vue du développement économique;
- c) Article 19, rapport de la Commission des droits de l'homme;
- d) Article 22, travail forcé;
- e) Article 26, mesures à longue portée en vue de l'aide à l'enfance;
- f) Article 32, réfugiés et apatrides.

L'étude par le Conseil de la question du plein emploi sera basée sur un rapport préparé par un groupe d'experts et portant sur les mesures à prendre à ce sujet sur le plan national et international. Le Conseil économique et social et la Commission d'assistance technique auront, en matière d'assistance technique en vue du développement économique, une double tâche: fixer le mode d'assistance technique susceptible d'être le plus fructueux, éliminant par le fait même ceux qui pourraient être inutiles ou même nuisibles; et choisir les pays qui, à cause de leur développement insuffisant, ont droit à une assistance immédiate. Le point saillant du rapport de la Commission des droits de l'homme sera évidemment le projet de Convention sur les droits de l'homme adopté par cette Commission lors de sa sixième session et qui doit être soumis à l'approbation du Conseil.

On prévoit que, par suite de la présence au Conseil de la Chine nationaliste, les représentants de l'Union soviétique, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie s'abstiendront de prendre part à cette onzième session. Bien qu'il y ait lieu de regretter une participation aussi limitée et de souhaiter que chacun des dix-huit États membres soit représenté à une session aussi importante, il se peut que le Conseil travaille plus rapidement et dans une atmosphère plus salubre de collaboration et de bonne volonté que lors des sessions précédentes.

La question de Jérusalem

Les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver une formule applicable à l'administration des Lieux saints de Jérusalem sont entrés dans une nouvelle phase le 14 juin dernier lorsque le Conseil de tutelle décida de déferer à nouveau la question à l'Assemblée générale. C'était la deuxième fois que le Conseil de tutelle présentait à l'Assemblée générale un rapport sur la question, le premier rapport du Conseil remontant au printemps 1948, quand fut terminée la rédaction du premier projet de Statut. Le conflit armé battait alors son plein et les organes des Nations Unies devaient s'acquitter d'une tâche d'un intérêt plus immédiat, celle de rétablir la paix. C'est pourquoi l'étude de la question de l'administration permanente de Jérusalem avait alors été remise à

plus tard. En décembre dernier, l'Assemblée générale pria le Conseil de tutelle de réviser le projet de 1948 et l'autorisa à approuver le Statut révisé, puis à le mettre immédiatement en vigueur sans se préoccuper des démarches qu'Israël et la Jordanie, — qui occupent actuellement Jérusalem et les environs, — pourraient faire pour détourner le Conseil de tutelle de son but.

Dans une étude sur le Statut révisé de Jérusalem adopté le 4 avril par le Conseil de tutelle, le numéro de mai d'*Affaires extérieures** signalait que l'application du Statut n'irait pas sans difficultés. M. Garreau, alors président du Conseil, s'efforça en avril et mai d'obtenir la collaboration de l'État d'Israël et de la Jordanie à la mise en vigueur du Statut, mais sa mission n'eut pas les résultats espérés. En juin, il fit savoir au Conseil de tutelle que la mise en oeuvre du Statut dans les circonstances actuelles risquerait fort d'aboutir à un échec. La Jordanie, pour sa part, était restée sourde à ses propositions. Au printemps, le représentant de la Jordanie avait déclaré au Conseil de tutelle que son gouvernement ne voulait pas entendre parler de l'internationalisation de Jérusalem, mais qu'en revanche il admettait que les Nations Unies s'assurent de temps à autre que les Lieux saints sont convenablement protégés, suivant les garanties données par le gouvernement de Jordanie, et qu'ils sont réellement libres d'accès. L'État d'Israël, au contraire, était disposé à étudier la question de Jérusalem avec M. Garreau, mais, pour de multiples raisons qui étaient exposées dans un long mémoire, il rejetait également le Statut de Jérusalem adopté par le Conseil de sécurité. Il présentait une contre-proposition en vertu de laquelle un représentant des Nations Unies serait chargé de protéger et de surveiller les Lieux saints uniquement, tandis que le reste de la région de Jérusalem serait administré par les autorités occupantes.

Il devint alors évident qu'aucun statut répondant aux conditions énoncées dans la résolution de l'Assemblée générale en faveur de l'internationalisation intégrale de la région de Jérusalem ne rallierait l'adhésion soit de la Jordanie, soit d'Israël. Comme aucune disposition de la Charte n'autorise le Conseil de tutelle à instaurer un régime contre le gré des autorités occupantes et des habitants, neuf membres du Conseil votèrent en faveur du renvoi du Statut révisé à l'Assemblée. Seul l'Irak fut d'avis qu'il fallait immédiatement essayer de mettre le Statut en vigueur sans se préoccuper de l'opposition locale. La République des Philippines, autre membre du Conseil, s'abstint de voter. L'Union soviétique n'était pas représentée, mais elle avait déjà annoncé qu'elle ne pouvait plus, comme auparavant, appuyer l'internationalisation intégrale. Le scrutin indiqua qu'en plus de l'Union soviétique, cinq autres membres du Conseil de tutelle qui, en décembre dernier, s'étaient prononcés pour l'internationalisation intégrale de Jérusalem, en étaient maintenant venus à la conclusion qu'une formule modifiée d'internationalisation offrirait de meilleures garanties pour les Lieux saints. La question reviendra vraisemblablement sur le tapis à la cinquième session de l'Assemblée qui doit s'ouvrir le 19 septembre.

Projet d'amendement à l'article 45 de la Convention de l'OACI

Au cours de la quatrième session de l'Assemblée de l'OACI, qui a eu lieu en juin dernier, les délégations du Mexique, de l'Argentine et de plusieurs autres pays ont mis de l'avant une proposition tendant à modifier l'article 45 de la Convention de Chicago. Dans sa teneur actuelle, l'article 45 prévoit que le siège de

* Voir *Affaires extérieures*, numéro de mai, pp. 188-191.

l'OACI sera à Montréal. Afin de pouvoir transférer le siège à un moment quelconque, il serait nécessaire de recourir à la procédure assez longue et compliquée qui a été prévue pour modifier la constitution. En conséquence, il a été généralement admis que l'article en question devra éventuellement être remplacé par un autre qui permettrait à l'Assemblée de décider, de temps à autre, du lieu où l'Organisation aura son siège.

Le nouvel article proposé par l'Assemblée s'est révélé inacceptable à la délégation du Canada et à un grand nombre d'autres délégations. Il ne prévoyait ni préavis ni approbation ultérieure des États membres. En vertu de cet article, le siège aurait donc pu être transféré par un vote des deux tiers des représentants présents à une réunion quelconque de l'Assemblée de l'OACI. En outre, le projet d'amendement avait tout à fait déconcerté le public et l'on se demandait à quoi tendait la mesure envisagée. Si l'Assemblée avait adopté ce nouvel article, son geste aurait certainement été interprété comme une intention de quitter Montréal dans un bref délai. Certaines délégations, qui avaient appuyé la proposition, déclarèrent catégoriquement que telle n'était pas leur intention et donnèrent à l'Assemblée l'assurance qu'elles ne songeaient nullement à déplacer le siège de l'OACI. La proposition fut repoussée à la séance plénière du 17 juin par 18 voix contre 12 et 7 abstentions. Pour être adopté, il eût fallu que l'amendement rallie les deux tiers des voix et soit ratifié par les États membres.

Il y avait une autre objection contre ce projet d'amendement à l'article 45: l'article relatif au mécanisme modificateur de la Convention a lui-même besoin d'être modifié. A l'heure actuelle, les amendements apportés à la Convention n'engagent que les États qui les ratifient. L'absurde situation suivante pourrait donc se produire: le projet d'amendement à l'article 45 serait ratifié par certains États seulement et, en conséquence, pour certains États le siège pourrait être transféré par un vote de l'Assemblée, tandis que pour certains autres il ne pourrait l'être que par voie d'amendement à la Convention.

quel-
mpli-
a été
rem-
autre,

à la
pré-
e cet
des
. En
n se
é ce
tion
ient
leur
ulle-
ance
é, il
t les

45:
soin
tion
rait
ains
être
our-



Photo: ONU

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Au cours de son voyage de trente-deux jours en Europe, M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, a rendu visite, le 8 mai, à la troisième Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé réunie à Genève. Il apparaît à droite, en compagnie du docteur Brock Chisholm, directeur général de l'OMS.

res

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. Victor Doré, ancien ambassadeur du Canada en Belgique, est nommé ministre du Canada en Suisse, le 13 juin.

Le lieutenant-général Maurice Pope, ancien chef de la mission du Canada dans la République fédérale allemande, est nommé ambassadeur du Canada en Belgique, le 16 juin.

M. G. G. Crean, du Collège de la Défense nationale de Kingston (Ontario), est affecté à la légation du Canada à Belgrade (Yougoslavie) à titre de chargé d'affaires, le 9 juin.

M. S. G. Lefevre, du consulat général du Canada à New-York, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 15 juin.

Les fonctionnaires suivants sont entrés au ministère des Affaires extérieures:

M. H. J. Armstrong (1^{er} avril); M. C. E. Glover (29 mai); M. H. A. B. MacCracken (15 juin).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. Stanley Woodward a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur des États-Unis d'Amérique, le 22 juin. Monsieur Woodward est né le 12 mars 1899 à Philadelphie, Pennsylvanie. Il a fait ses études à l'école St. George, l'Université Yale et l'École Libre des Sciences Politiques de Paris. Après avoir servi dans l'armée des États-Unis durant la première Grande Guerre, il a été professeur à Yale-in-China, Chang-sha, de 1922 à 1923. Monsieur Woodward est entré au service du Département d'Etat à Washington en mars 1925. Il a servi à Genève de 1926 à 1929, à Bruxelles de 1929 à 1933 et à Port-au-Prince de 1933 à 1934. Il a laissé son poste au Département d'Etat en octobre 1934. Il a été nommé adjoint au chef du Protocole en septembre 1937 et, depuis janvier 1944, il était chef du Protocole. M. Woodward est marié.

M. Richard W. Byrd, premier secrétaire à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, a été nommé conseiller le 26 mai.

Le brigadier Alberto Salinas Carranza, nommé attaché militaire à l'ambassade du Mexique en mai, sera aussi attaché de l'Air.

Le commander Juan Manuel Castro-Hart, attaché naval à l'ambassade du Pérou, le 6 juin. Le commander Castro-Hart est aussi attaché naval à l'ambassade du Pérou à Washington où il réside.

Le commodore de l'Air A. P. Revington, C.B.E., conseiller de l'Air au bureau du haut commissaire du Royaume-Uni, le 9 juin.

Le capitaine Andrei Pekhterev, attaché militaire adjoint à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 11 juin.

M. Alva L. Taber, attaché adjoint à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 12 juin.

Le capitaine Francis H. Gardner, attaché naval et attaché naval de l'Air à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, fin de juillet ou début d'août.

Le capitaine G. E. Fardell, R.N., conseiller naval au bureau du haut commissaire du Royaume-Uni, début d'août.

Départ

Le commodore de l'Air C. W. Busk, C.B., M.C., A.F.C., conseiller de l'Air au bureau du haut commissaire du Royaume-Uni.

Divers

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, a repris la direction de la légation le 5 juin à son retour d'un congé en Suède.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a quitté Ottawa le 8 juin pour un congé en France. Durant son absence, M. Jean Basdevant, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Victor Nef, ministre de la Suisse, a quitté Ottawa le 17 juin pour une vacance de deux mois à l'étranger. Durant son absence, M. Emile Bisang, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le vicomte du Parc, ambassadeur de Belgique, a quitté Ottawa le 21 juin pour une visite en Belgique. M. le baron Pierre de Gaiffier d'Hestroy, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim* durant l'absence de l'ambassadeur.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Jose Vicente Ayestaran, vice-consul d'Argentine à Québec, le 22 juin.

M. F. N. Cabeldu, consul honoraire de Belgique à Victoria, le 22 juin.

M. Bernhard Day, consul honoraire de Belgique à Toronto, le 22 juin.

M. Gaston Legon, vice-consul honoraire de Belgique à London, le 22 juin.

M. Pierre Le Ross, vice-consul honoraire de Belgique à Prince-Rupert, le 22 juin.

M. Genaro V. Paulino Alvarez, consul général de la République Dominicaine à Montréal, le 22 juin.

M. Ismael Mendez Zebadua, consul général du Guatemala à Montréal, le 22 juin.

M. Ettore Staderini, consul d'Italie à Montréal, le 22 juin.

M. Thord Odegard O'Mejer, consul de la Norvège à Toronto, le 22 juin.

M. Carlos Calzadilla, consul général du Panama à Vancouver, le 22 juin.

M. Arthur Henry Garson, consul honoraire de Thailand à Vancouver, le 22 juin.

M. John H. Morgan, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 22 juin.

M. Levi P. Smith, fils, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 22 juin.

Reconnaissance définitive de:

M. Walter Hemming Nelson, vice-consul honoraire du Danemark à Prince-Albert, le 19 juin.

Reconnaissance provisoire de:

M. J. Varekamp, vice-consul des Pays-Bas à Montréal, le 22 juin.

M. Thomas A. Kelly, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 26 juin.

M. G. Edward Reynolds, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 26 juin.

M. Arthur P. Allen, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 26 juin.

M. A. Hugh Douglas, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 26 juin.

M. Ronald K. Beyer, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 26 juin.

Départ

M. Francisco Agramonte y Cortijo, consul général d'Espagne à Montréal, le 7 juin. M. Juan Manuel Castro-Rial, consul, a pris la direction du consulat général en attendant l'arrivée d'un successeur.

Visites de dignitaires

Les délégués à la Septième Conférence de la Presse de l'Empire ont visité Québec du 8 au 10 juin; Montréal, du 10 au 13 juin; Ottawa, du 13 au 20 juin; Brockville et Kingston, le 20 juin; Toronto, du 20 au 23 juin et les 27 et 28 juin; Hamilton, Niagara et Queenston, le 23 juin; et Muskoka, les 23 et 27 juin.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste ne sera désormais publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. On trouvera dans "Affaires extérieures" de mai dernier, pp. 211-212, la liste complète des conférences indiquées ci-dessus.)

Conférences récentes

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence et Rapallo), du 1^{er} avril au mois de juin: délégué, M. J.B.C. Watkins, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou; délégué suppléant, M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers: MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-

Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.

Cinquième session du Conseil général de l'UNESCO (Florence), du 22 mai au 16 juin: délégué, M. Jean Désy, ambassadeur du Canada à Rome; M. M. E. Lazerte, de l'Uni-

versité de l'Alberta; M. G. T. Page, de l'Institut des chimistes du Canada; M. J. de Tonnancour, du Conseil canadien des Arts, Montréal; suppléants: M. J. E. Robbins, du Bureau fédéral de la Statistique; M. P. Tremblay, du ministère des Affaires extérieures; conseiller et secrétaire: M. J. C. G. Brown, du ministère des Affaires extérieures.

Cent-douzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), du 26 mai au 3 juin: délégué, M. P. Goulet, du ministère du Travail; suppléant: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Quatrième session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal), du 30 mai au 21 juin: délégué principal, M. Lionel Chevrier, ministre des Transports; délégués: M. C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada; M. R. Vachon, de la Commission du transport aérien; délégués suppléants: M. S. Graham, du ministère des Transports; M. A. S. MacDonald, de la Commission du transport aérien; et M. J. H. Cleveland, du ministère des Affaires extérieures.

Septième session du Conseil de tutelle (New-York), le 1^{er} juin: M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York (à titre d'observateur).

Trente-troisième session de la Conférence internationale du travail (Genève), du 7 juin au 1^{er} juillet: chef de la délégation, M. P. Goulet, du ministère du Travail; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. H. Taylor, de la National Carbon Company, Toronto; M. C. Jodoin, vice-président du Congrès canadien des métiers et du travail, Montréal; conseillers: le brigadier J. E. Lyon, M. H. R. Rutherford, M. R. H. Taber et Mlle E. Hardy, du ministère du Travail; M. J. C. Whitelaw, C.R., de l'Association des manufacturiers canadiens, Montréal; M. T. W. Smith, de la Canadian Industries Limited, Montréal; M. A. C. Ross, de l'Association canadienne de la construction; M. J. A. Brass, de l'Association canadienne des chemins de fer; M. A. J. Kelly, du Comité fédéral conjoint de la législation; M. A. F. MacArthur, de la Fédération du travail d'Ontario, Toronto; M. G. Picard, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Montréal; M. C. C. Williams, député, représentant de la province de Saskatchewan; secrétaire et conseiller: M. J. Mainwaring, du ministère du Travail.

Conférence sur l'assistance technique (Lake-Success), le 12 juin: M. J. W. Holmes, chef suppléant de la délégation du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Convention internationale pour la suppression des monnaies contrefaites (La Haye), du 14 au 18 juin: le major J. A. Wright, de la Gendarmerie royale du Canada.

Congrès de la Commission internationale de la police criminelle (La Haye), du 19 au 22 juin: le major J. A. Wright, de la Gendarmerie royale du Canada.

Comité permanent anglo-canadien du commerce et des affaires économiques (Londres), le 19 juin: M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. G. Major, du ministère du Commerce; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.

Réunion annuelle de la Société américaine pour la formation des ingénieurs (Seattle), du 19 au 23 juin: M. F. A. Forward, professeur, et M. L. G. R. Grouch, de l'Université de la Colombie-Britannique, Vancouver.

Réunion du Conseil d'administration du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (New-York), le 19 juin: M^{me} D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférence de revue des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres), du 21 juin au 15 juillet: MM. E. S. Archibald, A. Leahey, H. S. Atkinson, E. B. Fraser, H. L. Trueman et H. L. Seamans, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conseil du transport aérien du Commonwealth (Montréal), du 22 au 24 juin: M. Lionel Chevrier, ministre des Transports; M. J. R. Baldwin, de la Commission du transport aérien.

Réunion de l'Union d'assureurs pour le contrôle des crédits internationaux, Union de Berne, (Oslo), les 23 et 24 juin: M. H. T. Aitken, gérant général de la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

Réunion de la Commission de l'ordre du jour du Conseil économique et social (Genève), le 26 juin: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Conférence internationale sur la préparation du charbon (Paris), du 26 juin au 1^{er} juillet: M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Conférences à venir

(Cette liste ne sera désormais publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. Les conférences suivantes s'ajoutent à la liste parue dans "Affaires extérieures" de mai dernier, pp. 213-214-215, et de juin dernier, pp. 256-257.)

Conférence sur les services de signalisation maritime (Paris), du 3 au 16 juillet.

Comité exécutif de l'Institut international de réfrigération (Paris), le 12 juillet.

Réunion annuelle de la Commission internationale de la pêche à la baleine (Oslo), le 17 juillet.

Huitième congrès international des sciences administratives (Florence), du 25 juillet au 2 août.

Commission conjointe de l'OIT et de l'OMS sur l'hygiène industrielle (Genève), du 28 août au 2 septembre.

Premier congrès international de l'Association de sociologie (Zurich), du 4 au 9 septembre.

Trente-neuvième session de l'Union interparlementaire (Dublin), du 8 au 14 septembre.

Quatrième conférence extraordinaire de radiodiffusion de l'Union internationale des télécommunications, (La Haye), septembre.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant et complétant la Convention et le Protocole du 4 mars 1942, ayant pour objet d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ottawa le 12 juin 1950.

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant et complétant la Convention du 8 juin 1944 ayant pour objet d'éviter les doubles impositions et de prévenir les fraudes fiscales dans le cas des impôts et droits de succession, signée à Ottawa le 12 juin 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

a) Documents photocopiés:

1. *Rapport annuel de l'Union internationale des télécommunications*; le 15 mai 1950; document E/1679; 13 pp.
2. *Rapport de la Commission des droits de l'homme, sixième session, Lake-Success (New-York) 27 mars-19 mai 1950*; le 25 mai 1950; document E/1681, E/CN.4/507; 91 pp.
3. *Rapport de la Commission de statistique (cinquième session)*, 8-17 mai 1950; document E/1696, E/CN.3/113; 97 pp.
4. *Commission de la population, cinquième session, 22 mai-2 juin 1950—Conclusions tirées des études relatives à l'interdépendance des tendances démographiques*

et des facteurs d'ordre économique et social (Rapport soumis par le Secrétariat):

Première partie—*Influence de l'évolution économique et sociale sur les mouvements de la population*; le 11 avril 1950; document E/CN.9/55; 201 pp.

Deuxième partie—*Effets des mouvements de la population sur les conditions économiques*; le 1^{er} mai 1950; document E/CN.9/55/Add.1; 100 pp.

Troisième partie—*Résumé des principales conclusions relatives au développement économique des régions insuffisamment développées*; le 2 mai 1950; document E/CN.9/55/Add.2; 16 pp.

b) Documents imprimés:

Organisation mondiale de la santé

1. *Rapport du Conseil exécutif, cinquième session, tenue à Genève du 16 janvier au 2 février 1950 (Partie I)*; actes officiels no 25; Genève, mars 1950; 83 pp.

2. *Rapport financier 1^{er} janvier-31 décembre 1949, et rapport du Commissaire aux comptes*; actes officiels no 27; Genève, avril 1950; 39 pp.

3. *Signatures, ratifications, acceptations, adhésions, etc., aux conventions et accords multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire*; le 15 novembre 1949; 139 pp.; \$1.25; numéro de vente: 1949. V. 9.

PUBLICATIONS

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 juin.

Recueil des Traités 1949, N° 19: Échange de notes entre le Canada et la Suède constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Signées à Ottawa le 30 juin 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 24: Accord entre le Canada et le Danemark relatif aux services aériens entre les deux pays. Signé à Ottawa le 13 décembre 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, N° 27: Échange de lettres constituant un accord entre les gouvernements alliés et suisse sur la question des biens allemands en Suisse. Signées à Washington le 25 mai 1946 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1947, N° 16: Accord entre le Canada et la Suède relatif aux services aériens entre les territoires du Canada et de la Suède. Signé à Ottawa le 27 juin 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 36: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord modifiant l'accord provisoire du 19 décembre 1942 concernant les phoques à fourrure. Signées à Washington le 26 décembre 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 1: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à l'utilisation des docks et du matériel de charge à Prince-Rupert. Signées le 21 décembre 1945 et le 3 janvier 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 22: Accord entre le Canada et l'Australie relatif aux services de transport aérien entre les deux pays. Signé à Ottawa le 11 juin 1946 (prix: 10c.). Texte français.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Le Canada, la livre et le dollar, allocution prononcée le 16 mai 1950, sous les auspices du Canada Club de Londres, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (N° 50/20).

North American Security, discours prononcé à Toronto le 25 mai 1950, par le général A. G. L. McNaughton, devant les membres de l'Association des manufacturiers canadiens (N° 50/21).

Réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire

d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre des communes, le 5 juin 1950 (N° 50/22).

Notre association canado-américaine, discours prononcé le 11 juin 1950 par M. L.-S. St-Laurent, premier ministre du Canada, à l'Université St. Lawrence, de Canton (N.-Y.) (No 50/23).

North America in the Post-War World, discours prononcé le 18 juin 1950, à l'Université Stanford de Palo Alto (Californie), par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (N° 50/24).

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Emissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Evolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. La peinture canadienne, Jean Mouton. Civilisation amérindienne, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires de l'Office national du film, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. L'École du meuble, Jean-Marie Gauvreau.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. Activités féminines, Mme Launay. Universités et science au Canada, J. Tondriau.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Reportages géographiques, André Audet. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Jeudi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec.

Lundi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Réponse au courrier de la semaine.

Jeudi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 3 juillet

Heure du
méridien de
Greenwich

EUROPE

Lettres d'appel

1415-1425	Ouverture et musique—Sauf le samedi et le dimanche	CKNC et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1520-1530	Ouverture—Samedi seulement	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	
2100-2130	Tchèque	
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0350-0420	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CKLO et CHOL

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Heure normale
de l'Est

1850-1940	Portugais	CKCX et CKRA
1940-2045	Espagnol	
2045-2100	Français	
2100-2145	Anglais	
2130-2145	Hollandais—Samedi seulement	
2145-2235	Espagnol—Dimanche seulement	CKCS et CKRA

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres		

PROGRAMMES SPÉCIAUX POUR AOÛT

Programme général

Ce sont les nouvelles et les radio-reportages émanant des Nations Unies et du Canada qui constituent, maintenant comme au début, la majeure partie des programmes du Service international de Radio-Canada.

La section de langue anglaise diffuse trois fois par jour des nouvelles canadiennes et internationales; la section de langue française émet, de son côté, trois fois par jour un radio-journal; et la diffusion des nouvelles figure également dans les émissions en langues étrangères.

Le Service international diffuse chaque semaine un certain nombre de radio-reportages. Les rubriques suivantes peuvent servir à toutes les sections et elles passent régulièrement dans au moins deux d'entre elles: *Nouvelles de la capitale*, relation des événements politiques d'Ottawa, capitale fédérale; *Radio-reportage hebdomadaire*, analyse d'une question de grande importance, de nature politique, économique ou culturelle qui retient pour le moment l'attention du public; *Exposé sur la situation ouvrière*; *Revue des affaires*; *Revue de la semaine*, résumé des principales nouvelles de la huitaine écoulée; et *Revue de la presse*, aperçu des opinions exprimées par les principaux journaux de langue française et de langue anglaise.

Chacune des sections utilise, toutes les semaines, une ou plusieurs des rubriques susmentionnées; elles ont en outre, au siège des Nations Unies à Lake-Success, leurs propres correspondants qui consacrent une émission hebdomadaire aux travaux des Nations Unies et de leurs nombreux organes.

Les programmes spécialement projetés pour les mois d'été ont passé en juin et juillet et continueront d'être diffusés en août. Le festival des jeux floraux gaéliques et des danses écossaises, qui a lieu tous les ans à St. Ann (Nouvelle-Écosse), est une des manifestations dont le Service international de Radio-Canada projette d'assurer un compte rendu. Le "Gaelic Mod" aura lieu, cette année, du 9 au 12 août. L'Exposition nationale du Canada, qui aura lieu à Toronto du 25 août au 9 septembre, sera également l'objet d'un reportage du Service international.

Service de l'Amérique latine

Le service de l'Amérique latine inaugurera au mois d'août deux nouvelles séries de programmes. Au cours d'une émission hebdomadaire d'un quart d'heure, qui passera tous les lundis à 19 h. 45 (heure normale de l'Est), et qui sera reprise le mercredi à 22 h. 15 (heure normale de l'Est), la section de langue espagnole diffusera de courtes interviews d'agents consulaires des pays de l'Amérique latine exerçant leurs fonctions à Montréal.

À la fin de juillet et pendant le mois d'août, une fois la semaine, une série d'émissions décrira les grandes industries du Canada. Ce programme d'un quart d'heure sera diffusé en espagnol tous les mardis à 19 h. 45 (heure normale de l'Est), avec reprise le samedi à 22 h. 15 (heure normale de l'Est). La série en langue portugaise passera tous les samedis à 19 h. 15 (heure normale de l'Est).

Par l'intermédiaire du Service international de Radio-Canada, le Canada rendra hommage à trois républiques de l'Amérique latine, à l'occasion de l'anniversaire de leur indépendance: Bolivie (6 août); Équateur (10 août); Uruguay (25 août).

Émissions en langue française

Pendant le mois d'août, la section de langue française continuera sa série *En feuilletant* . . . , tous les lundis et vendredis de 17 h. 45 à 18 h. (heure de Greenwich). Ce programme se compose d'extraits de romans, d'essais, de contes et de poèmes canadiens. Voici l'horaire du mois d'août:

4 août: *Né à Québec*, biographie romancée de Louis Joliet, d'Alain Grandbois.

7 août: *La Sentinelle*, conte de Ringuet (pseudonyme du docteur Philippe Panneton).

- 11 août: *A l'ombre de l'Orford*, poèmes d'Alfred Desrochers.
 14 août: *Les Plouffe*, roman de Roger Lemelin.
 18 août: *Bonheur d'occasion*, roman de Gabrielle Roy.
 21 août: Poèmes de St-Denys Garneau.
 25 août: *Nos charmants voisins* et *Nos animaux chez eux*, de Claude Melançon.
 28 août: Poèmes d'Émile Nelligan.

Émissions en langue anglaise

La série de sketches documentaires, *The Canadian Quill*, diffusée tous les lundis de 22 h. 45 à 23 h. (heure de Greenwich), se continuera en août. Ce programme, qui est le pendant en langue anglaise de *En feuilletant . . .*, porte sur la littérature canadienne: dramatisation d'une oeuvre canadienne, accompagnée d'une brève biographie sur son auteur.

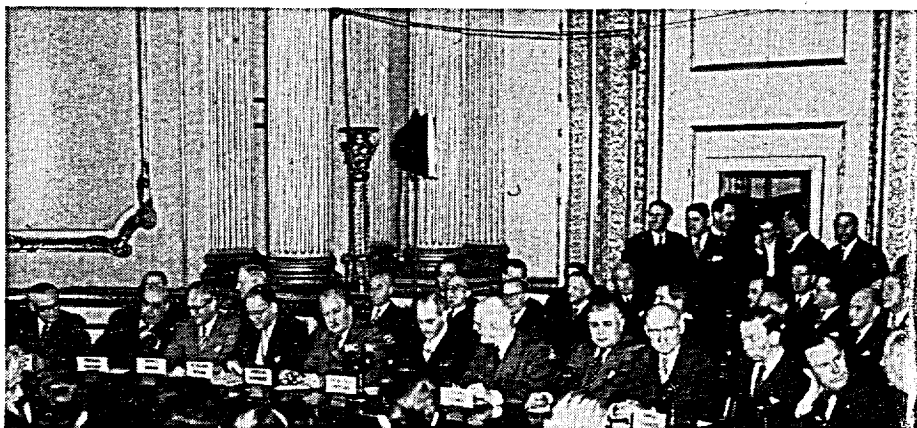


Photo: Reuter

RÉUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

Les représentants des douze États signataires du Traité de l'Atlantique-Nord ont participé à une réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, qui s'est tenue à Lancaster House (Londres), du 15 au 18 mai, sous la présidence de M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis. De gauche à droite: M. Ernest Bevin (Royaume-Uni); M. Jose Caeiro da Matta (Portugal); M. Halvard Lange (Norvège); M. Dirk U. Stikker (Pays-Bas); M. Joseph Bech (Luxembourg); M. Acheson; le comte Sforza (Italie); M. Bjarni Bendiktsson (Islande); M. Robert Schuman (France); M. Gustav Rasmussen (Danemark); M. L. B. Pearson (Canada); M. Paul Van Zeeland (Belgique).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Août 1950

N° 8

	PAGE
Le Canada et la crise coréenne.....	316
La Confédération internationale des syndicats ouvriers libres.....	325
La musique canadienne à l'étranger.....	329
Accord aérien avec la France.....	332
Mort du brigadier Angle, D.S.O.....	333
Le Canada et les Nations Unies.....	335
—————	
Nominations et mutations.....	339
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	339
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	341
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	342
Déclarations et discours.....	343
Représentants du Canada à l'extérieur.....	344
Service international de Radio-Canada.....	346

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).



Photo: Karsh

LE TRÈS HONORABLE WILLIAM LYON MACKENZIE KING
1874-1950

M. William Lyon Mackenzie King, ancien premier ministre du Canada, est mort le 22 juillet 1950 à sa maison de campagne de Kingsmere, près d'Ottawa. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Devenu premier ministre du Canada pour la première fois en 1921, M. King a dirigé les affaires de l'État pendant plus de vingt et un ans. Lorsque, le 15 novembre 1948, son état de santé le força à remettre les rênes au très honorable Louis-S. St-Laurent, il était, de tous les hommes d'État du Commonwealth, celui qui avait été le plus longtemps au pouvoir. En même temps que premier ministre et président du Conseil privé, M. King a été, au cours de ses divers mandats, secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'au 4 septembre 1946, date à laquelle il céda ce portefeuille à M. St-Laurent, alors ministre de la Justice. Sous sa direction, le ministère a pris une expansion remarquable.

C'est par la part qu'il a prise aux conférences internationales que s'est le mieux révélé le rôle de M. King dans l'orientation de la politique extérieure du Canada. Il a représenté le Canada auprès de la Société des Nations, puis plus tard auprès des Nations Unies. Il fut élu, en 1928 et en 1936, vice-président de l'Assemblée de la Société des Nations. En avril 1945, il dirigea la délégation du Canada à la Conférence de San-Francisco et, le 26 juin de la même année, il signa, au nom du Canada, la Charte des Nations Unies. Il était le chef de la délégation du Canada à la Conférence de Paris (juillet 1946) et à la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'ouvrit à Paris en septembre 1948. Il a également représenté le Canada aux Conférences impériales de Londres en 1923, 1926 et 1937, de même qu'aux réunions des Premiers ministres du Commonwealth, qui eurent lieu à Londres en 1944, 1946 et 1948.

LE CANADA ET LA CRISE CORÉENNE

AVANT LE POINT DU JOUR, le dimanche 25 juin, les forces nord-coréennes, précédées de chars de combat, franchissaient le 38^e parallèle et attaquaient la République de Corée. La guerre froide, qui dominait depuis trois ans la scène internationale, prenait fin; avec l'attaque nord-coréenne commençait une phase nouvelle et plus critique des relations avec l'U.R.S.S. En plus d'aggraver les relations entre les Grandes Puissances, l'attaque contre la Corée constituait un défi direct, voire une menace, à l'existence même des Nations Unies et, à ce titre, portait un coup terrible aux espoirs de paix qu'entretenait l'humanité.

Pourquoi la Corée, pays peu connu, et comptant 30 millions d'habitants, devenait-elle si essentielle à la paix et à la sécurité mondiales? En août 1945, lorsque s'effondra l'empire japonais, les Coréens avaient cru qu'ils pourraient enfin jouir de la liberté et de l'indépendance. Pour les besoins du moment et afin de répondre aux vœux explicites des Soviétiques, il avait été convenu que les troupes américaines accepteraient la reddition du Japon au sud du 38^e parallèle, tandis que les Russes en feraient autant au nord de cette ligne. La ligne de démarcation fixée le long du 38^e parallèle avait été choisie pour des fins purement administratives, car on prévoyait le retrait des forces américaines et russes une fois que des élections auraient été tenues afin d'instaurer une Corée indépendante, en conformité de l'engagement que les Alliés avaient pris envers la Corée en 1943 et auquel l'Union soviétique avait souscrit après avoir déclaré la guerre au Japon en 1945.

La Conférence des ministres des Affaires étrangères qui se réunit à Moscou en décembre 1945 avait décidé de créer une Commission mixte des États-Unis et de l'Union soviétique chargée de coordonner les mesures nécessaires pour établir une Corée unifiée et indépendante. Mais tous les efforts ultérieurs destinés à mettre en oeuvre cette décision furent contrecarrés par l'intransigeance et les tactiques dilatoires de l'Union soviétique.

Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée

Les États-Unis, ne voulant plus retarder davantage l'établissement d'une Corée indépendante et unie, saisirent les Nations Unies de la question coréenne. A la deuxième session de l'Assemblée générale, en novembre 1947, les Nations Unies proposèrent qu'une élection ait lieu en Corée sous la surveillance d'une Commission temporaire des Nations Unies, afin que le peuple de ce pays puisse élire des représentants à une assemblée nationale qui établirait un gouvernement national et rédigerait une constitution démocratique. Une fois cette constitution ratifiée, les troupes russes et américaines se retireraient, cependant que la Commission tiendrait les Nations Unies au courant du retrait graduel des troupes, jusqu'à évacuation complète.

Cependant, les autorités soviétiques d'occupation refusèrent à la Commission des Nations Unies l'autorisation de pénétrer dans leur zone, de sorte que la Commission dut limiter son activité à la zone méridionale, occupée par les forces américaines. En mai 1948, une élection eut lieu dans la zone américaine sous la surveillance de la Commission des Nations Unies, puis, le 15 août 1948, le Gouvernement de la République de Corée s'établit à Séoul. En décembre 1948, les Nations Unies reconnurent ce gouvernement comme le seul gouverne-

ment légal et validement élu de la Corée et, n'eût été le veto russe, le pays aurait bientôt été admis aux Nations Unies. En juin 1949, les forces américaines se retirèrent; leur retrait fut confirmé par la Commission des Nations Unies pour la Corée*, et la République de Corée recouvra ainsi sa pleine et entière souveraineté. Les États-Unis continuèrent néanmoins leur assistance économique à la République de Corée, tant directement que dans le cadre des Nations Unies. Une mission militaire américaine aida à l'instruction de l'armée coréenne et les États-Unis dotèrent cette armée d'armes défensives légères.

Entre temps, derrière le rideau de fer qu'elles avaient dressé le long du 38^e parallèle, les autorités soviétiques d'occupation se hâtaient de jeter les fondements d'une autre démocratie « populaire ». Un parti communiste bien organisé était mis sur pied et les pouvoirs gouvernementaux lui étaient graduellement conférés. Un groupe nombreux de conseillers militaires soviétiques dirigeaient l'instruction d'une armée nord-coréenne assez considérable, qui fut par la suite dotée d'armes de fabrication russe, comprenant des chars de combat, des avions, des mitrailleuses et des fusils. Le 9 septembre 1948, la « République populaire démocratique de Corée », qui affirmait son autorité sur tout le pays, était proclamée. Plus tard, en décembre 1948, estimant assurée la domination du parti communiste sur la Corée du Nord, l'Union soviétique retirait ses troupes d'occupation.

L'attaque armée du 25 juin 1950 contre la République de Corée a donné à ce pays une importance nouvelle et symbolique. Non seulement la République avait-elle été créée sous les auspices des Nations Unies, mais, en raison de l'aide militaire et économique que lui avaient apportée les États-Unis, la Corée du Sud était considérée par l'opinion mondiale comme la protégée de la nation américaine. L'attaque des armées de la Corée du Nord constituait donc non seulement un défi sérieux aux États-Unis, dont le prestige et les intérêts étaient nettement en jeu, mais aussi une menace grave et directe à la survie des Nations Unies en tant qu'organisme destiné à prévenir la guerre. Il faisait peu de doute que l'attaque contre la Corée du Sud menaçait encore plus sérieusement les Nations Unies que les actes d'agression commis par le Japon et l'Italie dans les années trente n'avaient compromis l'existence de la Société des Nations.

Résolutions du Conseil de sécurité

Heureusement, l'histoire ne s'est pas répétée et l'on a, cette fois, affronté l'agression avec fermeté. A la demande des États-Unis, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité fut convoquée pour le dimanche après-midi 25 juin. Le Conseil reconnut que l'attaque nord-coréenne portait atteinte à la paix, ordonna la cessation immédiate des hostilités et exigea que les autorités de la Corée du Nord « retirent leurs forces armées sur le 38^e parallèle. » La résolution fut adoptée par neuf voix affirmatives, la Yougoslavie s'abstenant de voter et l'U.R.S.S. étant absente. Le mardi 27 juin, le Président Truman déclara dans un communiqué: « l'attaque contre la Corée prouve hors de tout doute que le communisme ne se limite plus à la propagande subversive pour conquérir les nations indépendantes, et qu'il recourra maintenant à l'invasion armée et à la guerre. » « Il s'est moqué, ajoutait M. Truman, des ordres donnés par le

* Au cours de sa troisième session, en décembre 1948, l'Assemblée générale avait reconstitué la Commission temporaire, pour une période indéfinie, à titre de Commission des Nations Unies pour la Corée.



Photo: ONU

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET LA QUESTION CORÉENNE

Vue d'ensemble de la salle de réunions du Conseil de sécurité au moment du vote sur la résolution des États-Unis tendant à l'application de sanctions, et destinée à donner lieu à une action militaire ouverte de la part des 59 États membres des Nations Unies. La résolution fut adoptée par sept voix contre une. L'U.R.S.S. était absente, et la Yougoslavie se prononça contre la résolution, cependant que l'Égypte et l'Inde s'abstinrent de voter, faute d'instructions de leurs gouvernements. On peut voir les sept mains qui se levèrent en faveur de la résolution (Chine, Cuba, Équateur, France, Norvège, Royaume-Uni, États-Unis).

Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales ». En conséquence, le Président ordonnait à l'aviation et à la marine des États-Unis « de protéger et de soutenir les troupes du Gouvernement de Corée ». Plus tard le même jour, le Conseil de sécurité se réunit à nouveau et, la Commission des Nations Unies pour la Corée lui ayant rapporté que les autorités nord-coréennes n'avaient ni suspendu les hostilités ni retiré leurs armées sur le 38^e parallèle, recommanda aux membres des Nations Unies « d'accorder leur aide à la République de Corée, afin de lui permettre de repousser l'agression armée déclenchée contre elle. » La résolution fut adoptée par sept voix contre une. La Yougoslavie, qui avait soumis une contre-résolution, vota contre la résolution adoptée finalement par le Conseil. Au moment de la mise aux voix, l'Inde et l'Égypte attendaient encore les instructions de leurs gouvernements.

Attitude du Gouvernement de l'Inde

Deux jours plus tard, le Gouvernement de l'Inde prit carrément position. Il déclara: « quel qu'ait été le caractère des incidents de frontière survenus dans le passé entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, il paraît évident, d'après les renseignements obtenus, que la Corée du Sud a été la victime d'une invasion en règle de la part des armées du Gouvernement nord-coréen ». L'information, continuait la déclaration, provenait de sources multiples, dont la plus autorisée était la Commission des Nations Unies pour la Corée, dans laquelle l'Inde était représentée, et qui se trouvait à Séoul au moment de l'invasion. C'est sur la foi de cette information que l'Inde avait appuyé la première résolution du Conseil de sécurité. Le Gouvernement de l'Inde, poursuivait la déclaration, avait étudié très attentivement la seconde résolution du Conseil de sécurité, au double point de vue des événements de Corée et de la politique étrangère de l'Inde. Réprouvant tout effort visant à régler les différends internationaux par le recours à l'agression, le Gouvernement de l'Inde avait donné instruction à son représentant au Conseil de sécurité d'appuyer également la résolution du Conseil du 27 juin qui demandait aux membres de l'Organisation de se porter au secours de la République de Corée pour l'aider à repousser l'attaque armée. Le Gouvernement de l'Inde soulignait que sa décision ne modifiait en rien sa

politique étrangère, fondée sur la paix mondiale et le maintien de relations amicales avec tous les pays.

Réaction de l'Union soviétique

Du côté russe, il n'y eut tout d'abord aucune réaction officielle à la crise coréenne et aux résolutions votées par le Conseil de sécurité. Les éditoriaux de la presse russe accusèrent les États-Unis d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays étranger, et les Nations Unies d'être devenues l'instrument de la politique étrangère américaine. Ce n'est que le 4 juillet que M. Gromyko, sous-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., fit connaître dans une déclaration le point de vue du gouvernement soviétique. Répétant les allégations des autorités nord-coréennes, selon lesquelles les combats de Corée avaient été provoqués par l'attaque des troupes des « autorités » sud-coréennes, il affirma que cette attaque marquait l'aboutissement d'un projet préparé à l'avance avec la complicité du gouvernement des États-Unis. L'intervention de ces derniers n'était pas conforme à une directive du Conseil de sécurité, car on savait que le gouvernement des États-Unis avait commencé à intervenir militairement avant la séance du 27 juin du Conseil, sans tenir compte de la décision que prendrait cette assemblée. Par sa résolution du 27 juin, le Conseil de sécurité avait simplement sanctionné le « fait accompli » que lui présentait le gouvernement des États-Unis. Il avait en même temps, toujours suivant la déclaration soviétique, grossièrement violé la Charte des Nations Unies puisque, à l'encontre de l'article 27, il avait pris une décision importante en l'absence de deux des membres permanents du Conseil de sécurité: l'U.R.S.S. et la Chine communiste. De plus, comme l'U.R.S.S. considérait nulle la voix de la Chine du Kuomintang, la résolution du Conseil de sécurité n'avait pas recueilli les sept voix requises pour la rendre valable. Il suivait donc de là que la résolution du Conseil de sécurité était illégale, et il était manifeste que les Nations Unies étaient devenues l'instrument docile de la politique des milieux dirigeants américains. M. Gromyko n'en déclarait pas moins que le gouvernement soviétique ne dévierait pas de sa politique de consolidation de la paix dans le monde entier et qu'il s'en tiendrait à son principe traditionnel de non-intervention dans les affaires des autres pays. Il terminait en déclarant que les Nations Unies ne rempliraient vraiment leurs obligations à l'égard de la paix que si elles exigeaient la cessation absolue de l'intervention militaire des États-Unis ainsi que l'évacuation immédiate des troupes américaines de Corée.

Attitude du peuple et du Gouvernement canadiens

Au Canada, l'opinion publique et l'opinion officielle s'affirmèrent d'emblée en faveur de la résolution votée par le Conseil de sécurité. A la Chambre des communes, le 28 juin, le ministre des Affaires extérieures, M. Pearson, tout en notant que le Canada n'était pas représenté au Conseil de sécurité, déclara: « la Chambre appuiera, tout comme le Gouvernement d'ailleurs, la décision prise par le Conseil, parce qu'elle représente une mesure collective pour la paix sous l'égide des Nations Unies ». « Les États-Unis, dit-il, agissent non seulement suivant l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, mais aussi en application de la résolution adoptée dimanche (25 juin) par le Conseil de sécurité ». M. Pearson précisa que la Charte des Nations Unies voulait qu'un pareil acte d'agression fût contrecarré par « l'envoi de forces mises à la disposition du Conseil de sécurité par les gouvernements des pays membres aux termes

d'accords antérieurs. » Du moment qu'il devenait impossible de s'entendre sur les forces à mettre à la disposition du Conseil de sécurité, c'est à « divers membres du Conseil de sécurité, agissant conformément aux termes de la Charte, mais de leur propre initiative », qu'il incombait de contenir l'agression. « Si, ajouta le ministre, la prompte et vigoureuse action que les États-Unis ont prise avait besoin d'une autorisation internationale supplémentaire, celle-ci a été fournie par la seconde résolution du Conseil de sécurité. »

Prenant la parole au nom du parti conservateur-progressiste, M. Gordon Graydon déclara que la Chambre avait écouté « avec un vif intérêt et une approbation sans réserve » les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il donna en outre au Gouvernement l'assurance qu'il pouvait compter sur « l'appui sincère et unanime de l'opposition pour toute mesure appropriée aux circonstances et nécessaire à la préservation de la paix et de la sécurité. »

Déclaration de M. St-Laurent

Le vendredi 30 juin, le premier ministre, M. St-Laurent, déclara à la Chambres des communes :*

... S'il importe que le Canada contribue aux opérations des Nations Unies, sous la direction d'un commandant des Nations Unies, en vue de servir les intérêts de la paix,—ce qui, il va sans dire, est notre seul objectif,—le Gouvernement désire signaler au Parlement qu'il songerait immédiatement à faire cette contribution. Elle pourrait, par exemple, entraîner la participation de destroyers aux opérations d'unités navales des Nations Unies, bien que nos destroyers ne puissent, de toute façon, atteindre les eaux coréennes en moins d'environ trois semaines, car la distance qui les sépare d'Esquimalt est de plus de six mille milles.

Les honorables députés se souviendront que nos unités navales devaient se rendre dans les eaux européennes pour des manoeuvres d'été. Ces dispositions seront suspendues et les navires se rendront maintenant dans le Pacifique occidental, où ils seront plus rapprochés de la région où ils pourraient aider les Nations Unies et la Corée si une telle assistance se révélait nécessaire. Si, après la prorogation, la situation en Corée ou ailleurs s'aggrave et qu'il y ait lieu pour le Canada de songer à prendre des mesures autres que celles que je viens d'indiquer, le Parlement sera immédiatement convoqué afin d'examiner la nouvelle situation.

Le chef de l'opposition, M. George Drew, accueillit avec satisfaction l'assurance donnée par le premier ministre que le Parlement serait immédiatement convoqué « si la situation s'aggravait au point de nécessiter une intervention de sa part ». Il dit qu'il était réconfortant d'assister « à la première véritable tentative de rendre efficace le principe de la sécurité collective de l'ONU, en appliquant des sanctions ».

Le 7 juillet, le Conseil de sécurité adopta une troisième résolution relative à la Corée. Par cette résolution, le Conseil recommandait aux membres qui fourniraient des forces militaires et toute autre assistance de mettre ces forces et cette assistance à la disposition d'un commandement unifié, sous l'autorité des États-Unis. Elle priait « les États-Unis de désigner le commandant en chef de ces forces » et autorisait « le commandement unifié à utiliser le drapeau des

* Le texte intégral de la déclaration du premier ministre est cité dans le numéro de juillet d'*Affaires extérieures*, pp. 271-272.

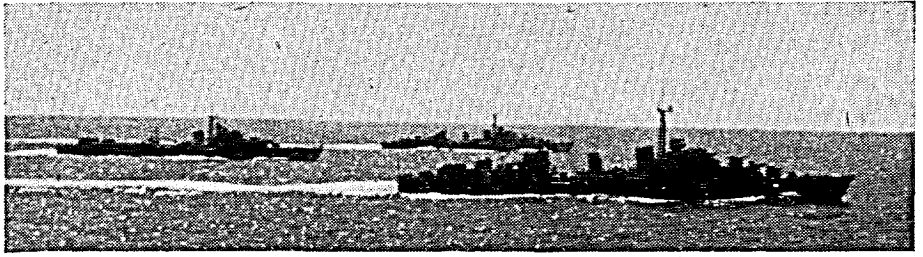


Photo: MRC

L'AIDE DU CANADA AUX FORCES DES NATIONS UNIES EN CORÉE

Dans un message adressé le 12 juillet 1950 au Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement canadien annonçait que trois destroyers canadiens, qui avaient déjà quitté la côte canadienne du Pacifique à destination du Pacifique occidental, étaient mis au service des Nations Unies et qu'on prenait les mesures appropriées pour les placer sous les ordres du commandant en chef des forces des Nations Unies affectées à la défense de la Corée. Ci-dessus, les trois destroyers en route vers Pearl-Harbour. Le plus rapproché est le «Cayuga», le suivant le «Sioux», et le plus éloigné l'«Athabaskan».

Nations Unies au cours des opérations, en même temps que les drapeaux des diverses nations participantes. » Cette résolution démontrait nettement au monde que l'action entreprise en Corée était, malgré la prépondérance des forces américaines, une entreprise collective des Nations Unies. Ayant étudié cette résolution, le Gouvernement canadien annonça le 12 juillet que trois destroyers canadiens étaient « par les présentes mis à la disposition des Nations Unies » et que des mesures étaient prises pour les placer immédiatement sous la direction du commandant en chef des forces des Nations Unies, pour la défense de la République de Corée.

Intervention de M. Nehru

Le 14 juillet, on apprit que M. Nehru, premier ministre de l'Inde, avait adressé un message personnel au maréchal Staline et au secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson. Ces messages exprimaient l'avis de l'Inde que le Conseil de sécurité devrait accorder un siège à la Chine communiste et que la Russie devrait retourner au Conseil afin que les États-Unis, la Russie et la Chine, de concert avec d'autres gouvernements, puissent conférer soit au Conseil de sécurité, soit officieusement en dehors du Conseil, en vue de trouver une base d'entente pouvant apporter une solution permanente au problème coréen. Les messages exprimaient l'espoir que les dirigeants russes et américains appuieraient cette initiative. Dans sa réponse à M. Nehru, le maréchal Staline accueillait avec satisfaction « l'initiative prise par le Premier ministre de l'Inde pour restaurer la paix en Corée » et affirmait que « le premier pas dans cette voie devrait être la reprise des activités du Conseil de sécurité ». En d'autres termes, la Chine communiste devrait être autorisée à siéger au Conseil. M. Acheson, dans sa réponse à l'offre de médiation de M. Nehru, déclara que, même si les États-Unis s'en remettaient à la décision des autres membres du Conseil de sécurité sur la question de l'admission des communistes chinois au Conseil de sécurité, ils n'étaient pas disposés à faire des concessions de principe à l'Union soviétique afin de discuter la question coréenne avec l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité.

Tout en approuvant les motifs dont s'inspirait la démarche de M. Nehru, le Canada non plus ne pouvait reconnaître que l'admission de la Chine communiste au Conseil fût une condition préalable à l'étude d'un règlement du problème coréen.

Dans une allocution qu'il prononçait le 14 juillet, M. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, résuma l'attitude du Canada au sujet de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Faisant allusion au boycottage des Nations Unies par la Russie soviétique, M. Pearson déclara: « Il y aurait beaucoup à dire en faveur de l'admission du Gouvernement chinois, dont l'autorité s'exerce présentement sur le territoire chinois, à parler au nom de la Chine au sein des Nations Unies, mais le monde libre ne veut pas qu'on lui extorque son consentement par une pression tyrannique de ce genre. »

Requête de M. Trygve Lie

Le 14 juillet, le Secrétaire général des Nations Unies annonça au cours d'une conférence de presse qu'il fallait fournir d'urgence à la République de Corée un supplément d'aide effective. Le même jour, il adressa un message dans ce sens à tous les États membres qui avaient appuyé les résolutions du Conseil de sécurité. Dans un télégramme au Gouvernement canadien, M. Lie pria le Canada d'examiner les moyens dont il disposait pour renforcer les effectifs de combat, « en particulier les forces terrestres ». En vue d'étudier cette demande, le Cabinet canadien se réunit le 19 juillet et le premier ministre fit à cette occasion la déclaration suivante:

L'attaque des agresseurs nord-coréens sur la Corée du Sud a ouvert une brèche dans le dispositif de défense extérieure du monde libre. Chacune des nations libres a sa part de responsabilité. En ce qui concerne le Canada, sa qualité de membre de l'ONU lui impose certaines obligations. Son titre de nation signataire du Pacte de l'Atlantique lui en impose d'autres. Avec les États-Unis, nous sommes en outre responsables de la défense du continent nord-américain.

La résistance à l'agression en Corée a pour but de rétablir la paix et de mettre en échec les éléments agressifs qui peuvent entraîner une guerre mondiale. Il importe donc que les nations du monde libre étudient sans plus tarder, et avec la plus grande attention, les meilleurs moyens d'utiliser leur puissance dans un programme de défense générale. C'est là une initiative absolument indispensable.

Le Cabinet a été saisi de la communication adressée vendredi dernier par le Secrétaire général des Nations Unies aux cinquante-deux nations qui se sont prononcées en faveur de la résistance à l'agresseur en Corée. Le Secrétaire général a prié ces gouvernements de considérer quelle aide ils pouvaient offrir au Commandant pour les Nations Unies.

Le Cabinet a étudié attentivement et à fond la demande d'assistance du Secrétaire général, eu égard à la fois aux exigences de la situation en Corée et aux autres intérêts et responsabilités du Canada. Le Cabinet a tenu compte, ce faisant, des rapports détaillés qui lui ont été soumis par les trois armes et des conseils des chefs d'état-major. Nous nous sommes également mis en rapport avec les autorités civiles et militaires des États-Unis.

Déjà trois destroyers canadiens naviguent vers les eaux coréennes. Afin de parer à d'autres éventualités, y compris l'approvisionnement des navires qui se trouvent en ce moment en Extrême-Orient, on a autorisé la marine à mettre en service d'autres navires, à compléter l'équipage de certains autres et à recruter le personnel additionnel qu'il lui faudra. En prenant cette décision, le Gouvernement a tenu compte du rôle primordial de la marine canadienne en ce qui concerne la protection des voies maritimes contre les sous-marins, les mines et les raids contre le littoral.

Tenant compte des autres exigences qui influent sur l'emploi de notre armée de terre, le Cabinet a décidé qu'il ne serait pas bon d'envoyer en ce moment en Corée des éléments de première ligne de notre armée active. Toutefois, en vue de renforcer l'armée canadienne afin qu'elle puisse parer à d'autres éventualités, le Cabinet a autorisé le recrutement d'effectifs dépassant les chiffres maximums actuellement prévus et l'accélération de l'exécution des autres points du programme de l'Armée. Si le Conseil de sécurité des Nations Unies décide de recruter une armée internationale destinée à servir en Corée sous le Commandant pour l'ONU, le gouvernement canadien étudiera immédiatement la participation éventuelle du Canada à cette entreprise. Toute participation de notre pays exigerait l'approbation du Parlement, conformément à la déclaration que je faisais à la Chambre des communes le 30 juin.

On a fait connaître au Gouvernement le besoin pressant d'avions de transport. Nous avons donc décidé de fournir immédiatement une escadrille de transport à longue distance du C.A.R.C. qui devra participer au pont aérien du Pacifique. On a accéléré l'exécution du programme destiné à augmenter la force effective du C.A.R.C. ainsi que notre production aéronautique. En outre, on recrutera et instruira plus de personnel.

On ne saurait considérer isolément la situation en Corée. L'attaque livrée à la République de Corée a uni plus étroitement ceux qui entendent résister à l'agression communiste dans d'autres parties du monde. Les mesures que le



Photo: Défense nationale

INTERVIEW DE L'OFFICIER COMMANDANT L'ESCADRILLE « THUNDERBIRD »

Le commandant d'escadre C. H. Mussells, DSO, DFC, officier commandant l'escadrille « Thunderbird » 426, est interviewé par M. Ken Davey, speaker du Service international de Radio-Canada, pendant que l'escadrille attend l'ordre de départ pour la côte ouest où elle commencera à prendre part aux opérations du pont aérien du Pacifique destiné à assurer le ravitaillement des forces des Nations Unies en Corée.

gouvernement des Etats-Unis a prises et prend en ce moment ont un sens et une portée considérables. Au Canada également, on continuera de prendre toutes les mesures qu'exige notre sécurité. Nous entendons augmenter immédiatement nos préparatifs et nos crédits de défense. Nous sommes aussi à étudier les nouvelles mesures d'assistance que notre pays pourrait consentir aux pays qui nous sont associés par le Pacte de l'Atlantique.

Il est possible que nous ayons à prendre de graves décisions, mais il est réconfortant de songer que le Gouvernement jouit de l'appui à peu près unanime de l'opinion publique canadienne dans la décision qu'il a prise de jouer son rôle dans la résistance à l'agression et le rétablissement de la paix.

A la suite de cette déclaration, l'escadrille de transport 426 du C.A.R.C. quitta sa base de Dorval (Montréal) le 25 juillet pour aller renforcer le pont aérien du Pacifique. Tandis que d'autres offres d'assistance étaient formulées et que, notamment, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Turquie et la Thaïlande s'offraient à fournir des effectifs terrestres, le Conseil de sécurité se réunit les 25 et 28 juillet pour examiner le premier rapport adressé au Conseil par le général MacArthur sur les opérations de Corée. C'est au moment où se poursuivait l'étude de ce rapport que l'U.R.S.S. annonça, le 27 juillet, son intention de reprendre son siège au Conseil de sécurité. Juillet se termina sur une note d'incertitude quant à la signification de cet important revirement de politique.

LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS OUVRIERS LIBRES

LA FORMATION À LONDRES, en décembre 1949, d'une confédération internationale des syndicats ouvriers libres reflète la détermination d'une grande partie du mouvement syndical mondial de résister à tous les efforts tentés pour subordonner les aspirations légitimes des ouvriers à la politique étrangère d'une seule puissance.

La Fédération mondiale des syndicats ouvriers, fondée en 1945, groupait toutes les grandes associations ouvrières, sauf la Fédération américaine du Travail. La camaraderie des années de guerre étant encore présente dans les esprits, on espérait bien trouver là enfin une organisation internationale du travail soustraite aux luttes politiques et aux conflits idéologiques qui avaient entraîné la faillite des organisations précédentes.

Les débuts de la Fédération mondiale des syndicats ouvriers furent prometteurs. L'organisation, il est vrai, était composée à la fois de communistes et de non-communistes, mais, en vertu d'une entente tacite, ni les uns ni les autres ne devaient chercher à faire de l'organisation un instrument de propagation de leur philosophie propre. Toutefois, avec le développement de la politique étrangère des Soviets et l'extension de leur domination sur toute l'Europe orientale, les communistes en vinrent à l'emporter en nombre, dans la proportion de trois à un, sur les membres non communistes de la Fédération. Les unions communistes ne purent résister à la tentation de profiter de l'avantage que leur conférait cette majorité, ou peut-être encore reçurent-elles de nouvelles directives de Moscou. On se rendit bientôt compte qu'elles entendaient



DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL À LONDRES

Photographie prise lors du premier congrès du nouvel organisme ouvrier international. De gauche à droite: M. George Erasmus, de l'Union internationale des ouvriers des industries chimiques; M. Claude Jodoin, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail; M. Sam Finlay, vice-président de la Fraternité internationale des chaudronniers; et M. Percy Bengough, président du Congrès des Métiers et du Travail.

fouler aux pieds les unions minoritaires et transformer la Fédération en forum communiste et en instrument de la politique du Kominform.

Le Plan Marshall fit apparaître ce jeu d'une façon frappante. Lorsque les unions ouvrières des pays démocratiques voulurent faire étudier ce plan par le Bureau de la Fédération, leur demande fut rejetée péremptoirement par la majorité communiste du Bureau. Il fut impossible, par la suite, de réaliser le moindre compromis, au sein de la Fédération, au sujet du Plan Marshall.

Lorsque la Fédération se réunit à Paris, en janvier 1949, les syndicats libres étaient déjà résolus à ne plus faire partie d'une association qui violait leurs principes et était contraire à leur façon de concevoir l'organisation internationale. Sous l'impulsion des unions américaines, anglaises et hollandaises, les non-communistes, y compris les représentants des travailleurs canadiens, se retirèrent de la réunion de Paris.

Peu après cette rupture, les unions dissidentes constituèrent une Commission préparatoire qui se réunit à Genève en juin 1949 pour jeter les bases d'une nouvelle organisation mondiale du travail, dégagée de la domination communiste.

La Conférence de Londres

Les travaux de la Commission préparatoire aboutirent à une conférence qui eut lieu à Londres du 28 novembre au 9 décembre 1949. A cette conférence, les délégués de 87 organisations, venus de 53 pays différents et représentant plus de 47 millions de membres, fondèrent, de concert avec les représentants des secrétariats internationaux du travail, la Confédération internationale des syndicats ouvriers libres. Parmi les délégués réunis à Londres figuraient les représentants de la Fédération américaine du Travail, qui avait refusé de se joindre à la Fédération mondiale des syndicats ouvriers à cause de l'influence communiste qui s'y exerçait. Après avoir élu un bureau de direction et approuvé le projet de constitution, tel que modifié en comité, la Conférence de Londres se forma en Congrès de la nouvelle organisation.

Les délégués des grandes unions ouvrières des États-Unis et du Royaume-Uni montrèrent dès le début qu'ils n'avaient pas l'intention de dominer la nouvelle organisation, en laissant élire M. Paul Furet, de Belgique, comme président, et M. J. H. Oldenbrock, des Pays-Bas, comme secrétaire. On décida également d'établir le siège de la Confédération à Bruxelles.

Outre le Congrès, qui se réunit tous les deux ans, les statuts de la Confédération prévoient un Conseil général, composé d'environ quatre-vingts membres, et qui se réunit entre les années de réunion du Congrès. Un Conseil d'administration élu par le Congrès se réunit au moins deux fois par année.

L'autonomie des unions nationales affiliées constitue l'un des principes fondamentaux de la nouvelle organisation. Aucun syndicat affilié, si faible que soit le nombre de ses membres, n'est tenu d'accepter le point de vue d'un autre centre national d'unions ouvrières, et la constitution a établi une procédure démocratique efficace afin de satisfaire les aspirations communes et de répondre aux besoins communs.



Photo: Planet News

DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL À LONDRES

Délégation du Congrès canadien du Travail à la Confédération internationale des syndicats ouvriers libres (Londres, du 28 novembre au 9 décembre 1949). De gauche à droite: M. F. W. Dowling, directeur canadien des United Packinghouse Workers of America; M. Pat Conroy, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du Travail; M. J. E. McGuire, secrétaire-trésorier national de la Fraternité canadienne des cheminots; et M. Sam Baron, directeur canadien de la Textile Workers Union of America.

Les représentants des diverses régions au Conseil d'administration se répartissent comme suit:

Afrique	1
Asie et Moyen-Orient	3
Australie et Nouvelle-Zélande	1
Royaume-Uni	2
Europe continentale	5
Amérique latine	2
Amérique du Nord	4
Antilles	1

Les statuts présentent un aspect intéressant en ceci qu'ils prévoient l'établissement de groupements régionaux dans le cadre de l'organisme central. Bien que la constitution ne précise pas la forme de ces groupements ni la nature de leurs relations avec le Congrès, il a été décidé ultérieurement, à la Conférence de Londres, que, tout en jouissant d'une large mesure d'autonomie dans les affaires de leur compétence, « les organes régionaux doivent être considérés comme relevant directement de la Confédération ». On ne prévoit pas la mise sur pied de telles institutions régionales avant que le Conseil d'administration n'ait eu le temps d'étudier la question et de formuler ses recommandations.

Revendications d'ordre économique et social

Dans la Déclaration des revendications économiques et sociales qui, en même temps qu'un manifeste général, fut adoptée à l'unanimité à la Conférence de Londres, la Confédération définit la politique qu'elle entend suivre pour réaliser ses fins. Sur le plan économique, la Déclaration promet l'appui de la Confédération au Programme de relèvement européen et réclame l'abaissement des tarifs douaniers ainsi qu'un degré plus marqué de coopération économique en vue d'abolir les restrictions qui pèsent sur le commerce international. Elle demande en outre pour la Confédération le droit de se faire entendre dans les délibérations de l'OIT, de l'ECOSOC et de l'OECE. Sur le terrain social, elle réclame l'abolition des distinctions de race, de religion et de sexe en ce qui concerne les conditions de travail et l'embauchage, ainsi que la reconnaissance par les gouvernements du droit de l'ouvrier de travailler, de choisir son emploi,

de se syndiquer et de faire la grève. Elle envisage également l'adoption d'un barème de salaires minimums et propose à la Confédération, comme objectif lointain, la consécration du principe du salaire annuel garanti.

Parmi ses revendications d'ordre politique, la Déclaration met l'accent sur l'unification et l'intégration prochaines de l'Europe occidentale, la réadmission de l'Allemagne, de l'Autriche et du Japon dans les organisations internationales, l'adhésion aux principes des Nations Unies, le contrôle international de l'énergie atomique, le désarmement universel et l'encouragement des mouvements démocratiques contre les régimes totalitaires.

Comme force politique, la Confédération aura un rôle important à jouer dans la lutte contre l'expansion du communisme; l'un de ses buts, énoncé au préambule de sa constitution, est de « coordonner la défense des syndicats libres contre tout mouvement tendant à les détruire, à restreindre leurs droits ou à permettre aux éléments totalitaires ou autres éléments anti-ouvriers de s'infiltrer dans les groupements syndicaux pour les subjuguier ».

Les dirigeants des unions syndicales libres reconnaissent de façon générale que c'est en s'appliquant à réaliser un programme social positif, plutôt qu'en affichant une opposition purement négative au communisme, que la Confédération pourra le mieux s'acquitter de sa mission et faire contrepoids à la Fédération mondiale des syndicats ouvriers.

LA MUSIQUE CANADIENNE À L'ÉTRANGER

TROIS FAITS principaux expliquent la faveur accrue dont la musique canadienne a bénéficié à l'étranger au cours des cinq dernières années: l'expérience commune de la seconde guerre mondiale, le désir de nombreux musiciens canadiens d'acquérir une réputation internationale, et les initiatives du Service international de Radio-Canada, dont les émissions destinées aux pays d'outre-mer ont contribué à y faire mieux connaître la musique canadienne.

Pour les artistes, pianistes, violonistes et chanteurs, la conquête d'une certaine notoriété aux États-Unis a constitué pendant longtemps la condition quasi indispensable de leur succès au Canada; de même, c'est à des auditoires parisiens que plusieurs artistes de langue française, tels que Paul Dufault, Rodolphe Plamondon, Sarah Fischer et Raoul Jobin, ont demandé d'abord la consécration de leur talent. La meilleure façon d'effectuer une tournée de concerts dans les villes canadiennes était de se produire d'abord à New-York ou à Paris, puis de revenir au pays sous l'égide d'organisations telles que la Société des concerts Columbia et la Société des concerts et artistes canadiens. Les initiatives prises récemment par les ministères provinciaux de l'Instruction publique et certaines associations, comme la Fédération canadienne des professeurs de musique, en vue d'assurer la présence d'auditoires nombreux aux concerts organisés sous les auspices d'organisations canadiennes, ont permis à divers groupes d'artistes, les Leslie Bell Singers et le Quatuor à cordes Parlow par exemple, de remporter des succès remarquables.

Tournées d'artistes canadiens à l'étranger

Les compositeurs et artistes canadiens ont tenu à profiter dans toute la mesure possible de l'occasion qui s'offrit à eux après la seconde guerre mondiale d'établir leur réputation en Europe. On peut dire que rien n'a mieux servi nos musiciens que les contacts directs toujours plus nombreux qu'ils ont ainsi pu prendre avec des auditoires étrangers. Il est possible que les bourses du genre de celles qui sont offertes par le Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO contribuent à l'avenir à resserrer ces nouveaux liens.

Il convient ici de rendre hommage à sir Ernest MacMillan, à Raoul Jobin, à Alexander Brott, à Eugene Kash, directeur musical de l'Office national du film, et à nombre d'autres musiciens qui ont consacré, depuis quelques années, une grande partie de leur temps à des tournées à l'étranger, au cours desquelles ils se sont attachés à présenter ou à diriger des programmes de musique canadienne. Dès 1945, sir Ernest MacMillan a fait une tournée en Australie où il fut invité à diriger des concerts d'orchestre organisés par la Commission de radiodiffusion d'Australie; en 1946, il a dirigé l'Orchestra Sinfonica Brasileira lors d'une série de concerts donnés à Rio-de-Janeiro. M. Jobin a, lui aussi, donné plusieurs concerts en Amérique du Sud. A l'automne 1948, M. Brott a visité sept pays de l'Europe occidentale: Norvège, Suède, Pays-Bas, France, Luxembourg, Suisse et Belgique. Lors d'une seconde tournée qu'il fit en Europe occidentale pendant l'été 1949, il a joué avec les principaux orchestres des Pays-Bas, de Norvège, de Suède et d'Angleterre et les a dirigés à plusieurs reprises. Sur l'invitation de la British Broadcasting Corporation, M. Brott a dirigé, à l'occasion de la fête nationale du Canada, le 1er juillet 1949, un programme de musique canadienne qui fut diffusé vers les pays du Commonwealth.

L'été dernier, M. Kash a présenté au Festival d'Edimbourg le film *Children's Concert*, tourné par l'Office national du film. Il a ensuite projeté ce film à Paris et, sur l'invitation du ministère des Affaires étrangères, a donné dans cette ville un concert de musique française contemporaine. La même semaine, lui et le pianiste André Collard donnaient deux récitals conjoints.

L'été dernier également, le Junior Elgar Choir, sous la direction de M. C.E. Findlater, a représenté le Canada au Festival d'Edimbourg, tandis que le pianiste Reginald Godden a reçu un accueil particulièrement chaleureux à Londres, au cours d'une tournée qu'il a faite, lui aussi, en 1949. Un autre pianiste, George Haddad, qui a donné de nombreux concerts en Europe, est actuellement en tournée en Norvège. Dernièrement, au cours d'une série de concerts qu'ils présentaient en France sur l'invitation du Gouvernement français, les Disciples de Massenet de Montréal ont eu l'insigne honneur de chanter à Notre-Dame de Paris. Enfin il convient de signaler le rôle joué à l'étranger par M. Wilfrid Pelletier, dont la réputation n'est plus à faire chez les amateurs d'opéra des Etats-Unis; chef d'orchestre au Metropolitan Opera de New-York depuis de nombreuses années, il a également dirigé des opéras dans plusieurs autres villes, notamment à Chicago, à Los Angeles et à San-Francisco.

Intérêt croissant pour les oeuvres canadiennes

Il y a dans la vie culturelle du Canada une anomalie en ce que, même si les Canadiens se sont distingués dans l'art musical, les oeuvres de nos compositeurs et les talents de nos artistes sont demeurés, jusqu'à la fin de la guerre, relativement peu connus du public canadien. Jusque là, maints orchestres et artistes canadiens craignaient d'exploiter le répertoire canadien, cependant que l'empressement des organisations américaines à se lancer dans ce que nous pourrions appeler les « entreprises de concerts » créait des conditions défavorables au succès de nos exécutants. C'est pourquoi les nombreux talents musicaux qui s'épanouissaient dans notre pays restaient relativement ignorés de la plupart des habitués de nos salles de concerts.

Depuis 1945, la situation n'a cessé de s'améliorer. Les chefs d'orchestre et les artistes se montrent aujourd'hui de plus en plus disposés à introduire dans leur répertoire de nouvelles oeuvres canadiennes. Aussi les compositeurs et les musiciens du Canada voient-ils grandir leur public. D'autre part, les compositeurs canadiens éprouvent beaucoup moins de difficultés à faire publier leurs oeuvres. Plusieurs maisons d'édition ont contribué à cet essor musical en publiant des partitions canadiennes de grande musique et de musique populaire. C'est ainsi que l'Anglo-Canadian Music Company Limited, les filiales canadiennes de Chappell Limited et de l'Oxford University Press, et les maisons Frederick Harris Music Company Limited, Gordon V. Thompson Limited, Boosey and Hawkes Limited (Canada), pour n'en mentionner que quelques-unes, ont bien servi la cause de la musique canadienne tout en rendant possible l'exécution à l'étranger d'oeuvres canadiennes de plus en plus nombreuses. Depuis quelques années, la BMI Canada Limited, filiale de la Broadcast Music Incorporated des Etats-Unis, dirigée conjointement par Radio-Canada et par l'Association canadienne de radiodiffusion, a accéléré encore davantage la publication de partitions canadiennes. Cette société a déjà fait connaître plus de trente compositions de jeunes musiciens canadiens tels que Barbara Pentland, Harry Somers, Jean Papineau-Couture, Albertine Caron-Legriss et Kenneth Peacock.

Les enregistrements de musique canadienne pour le commerce sont encore rares. Ce fait a récemment été mis en relief lorsque le Service international de Radio-Canada a enregistré un certain nombre de pièces canadiennes à l'intention des missions du Canada à l'étranger. Le premier album ainsi formé a été vendu à la filiale canadienne de RCA Victor, mais depuis, Radio-Canada n'a pas réussi à produire pour le commerce d'autres disques de musique canadienne sérieuse. Mis à part cet album ainsi que les harmonisations familières de chants du terroir canadien-français et une pléthore de danses populaires et de chants dits campagnards, on a donc peu d'enregistrements à offrir aux amateurs de musique canadienne.

Initiatives du Service international de Radio-Canada

Depuis sa création, en février 1945, le Service international a fait connaître à ses auditeurs de l'Amérique latine et d'Europe un grand nombre de nouvelles oeuvres musicales canadiennes. En plus de ces émissions, il a fait don à des postes émetteurs étrangers de plusieurs albums de musique canadienne et de plusieurs enregistrements où figuraient des compositions canadiennes. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un certain nombre de compositions musicales écrites dans notre pays aient été diffusées à l'étranger alors que les Canadiens eux-mêmes ne les avaient pas encore entendues. En fait, certains compositeurs canadiens sont mieux connus au Mexique et au Danemark que dans leur propre pays.

En faisant entendre, dans certaines circonstances appropriées, des enregistrements du Service international de Radio-Canada, plusieurs de nos missions à l'étranger, notamment celles de Rome et de Copenhague, ont suscité un vif intérêt pour la musique canadienne et déterminé ainsi chez les auditeurs étrangers le besoin de se renseigner davantage sur les compositeurs et sur leurs partitions. On espère qu'avec le temps l'édition musicale au Canada permettra de répondre à toutes les demandes de ce genre.

L'Office national du film, qui a favorisé l'éclosion de nouveaux talents musicaux, fait aussi connaître à sa manière la musique canadienne à l'étranger par les pistes sonores qui accompagnent ses documentaires; cette musique a cependant le désavantage d'être souvent présentée de façon à peu près anonyme.

Bien que la musique canadienne soit peut-être moins connue à l'étranger que la peinture canadienne*, l'initiative des artistes eux-mêmes, jointe au désir d'échanges culturels qui se manifeste dans plusieurs pays du monde occidental et à l'encouragement donné à l'édition de musique canadienne, continuera dans une grande mesure à faire comprendre et estimer davantage cet aspect de la vie artistique du Canada.

* Voir *Affaires extérieures*, édition de mai 1950, pp. 192-196.

ACCORD AÉRIEN AVEC LA FRANCE

Un accord bilatéral relatif aux services de transport aérien entre le Canada et la République Française a été signé à Ottawa, le 1^{er} août 1950. L'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé au nom du Canada, et M. Jean Basdevant, chargé d'affaires par intérim à l'ambassade de France au Canada, a signé au nom de son gouvernement.

L'Accord prévoit un service direct de transport entre le Canada et la France. Montréal et Paris ont été désignés comme les aéroports où le Canada et la France pourront exercer leurs droits respectifs de trafic.

On apprend que la Société Air-France, qui sera désignée par le Gouvernement français pour exploiter la route Paris-Montréal, a déjà ouvert un bureau dans le nouvel édifice de l'Aviation internationale, à Montréal, et qu'elle projette d'inaugurer son service commercial au début de l'automne. Les Lignes aériennes Trans-Canada, qui seront désignées pour exploiter cette route, examinent actuellement la possibilité de commencer leurs opérations d'ici la période de grand trafic, à l'été 1951.

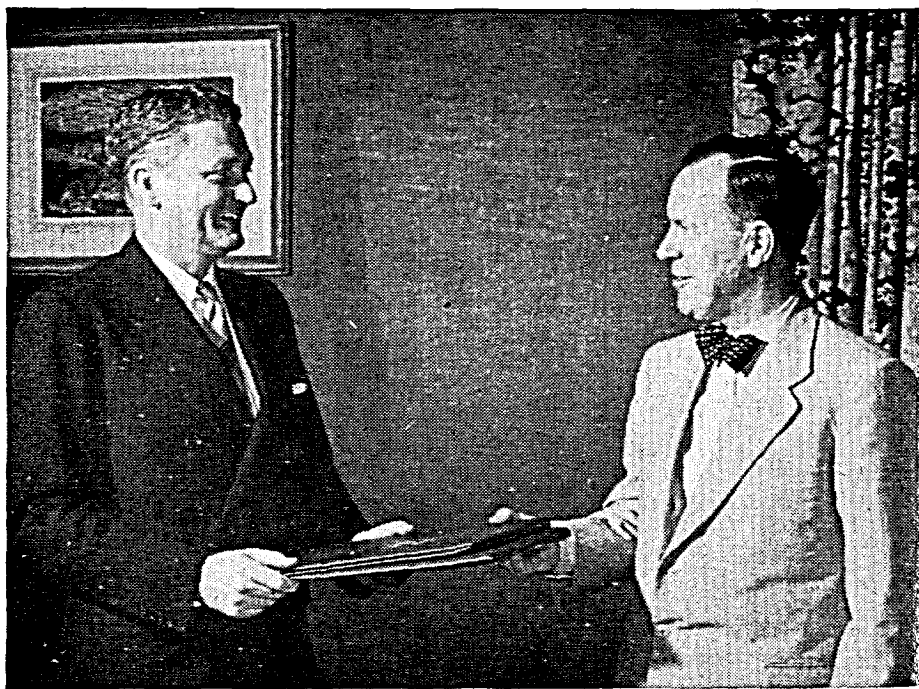


Photo: ONF

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS RATIFIENT LA CONVENTION SUR LES PÊCHERIES

Le Canada et les États-Unis ont échangé, le 13 juillet 1950, les instruments de ratification de la Convention relative à l'octroi réciproque de privilèges d'escale, dans les ports de la côte du Pacifique, aux pêcheurs de flétan des deux pays. Avec cet acte officiel est entrée en vigueur la Convention signée à Ottawa le 24 mars 1950. Ci-dessus (à gauche), M. Stanley Woodward, nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, remet l'instrument de ratification américain à M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

MORT DU BRIGADIER ANGLE, D.S.O.

Le brigadier H. H. Angle, D.S.O. (de la réserve de l'Armée canadienne), observateur en chef de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, a perdu la vie dans un accident d'avion survenu le 17 juillet 1950 dans la région frontrière entre le Punjab et le Cachemire. L'accident a coûté la vie à vingt-deux personnes parmi lesquelles se trouvaient d'autres fonctionnaires des Nations Unies.

Né et élevé en Angleterre, le brigadier Angle vint au Canada dans sa jeunesse et s'établit en Colombie-Britannique. Il entra bientôt dans la milice active non permanente du Canada et obtint en 1934 son brevet d'officier dans le corps des Dragons de la Colombie-Britannique. Citoyen-soldat, il était en 1939 propriétaire d'un vaste verger dans la vallée de l'Okanagan en même temps que capitaine dans son régiment. Il en était également sous-adjutant.

Lorsque la guerre éclata, il reprit le grade de lieutenant afin de pouvoir faire partie de l'une des unités de la Force active, les Canadian Seaforth Highlanders. Ses faits d'armes en Italie et dans le nord-ouest de l'Europe lui valurent d'être décoré de l'Ordre du Service distingué. Il rentra au Canada avec le grade de lieutenant-colonel et assumait le commandement de son ancien régiment, les Dragons de la Colombie-Britannique. Une fois retraité de la réserve de l'Armée il accepta le poste de magistrat du district de Kelowna, tout en reprenant la direction de son verger.

A la fin de 1948, le Secrétaire général des Nations Unies pria le Gouvernement canadien de détacher quatre officiers supérieurs à titre d'observateurs militaires auprès de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, qui s'efforçait de rétablir et de maintenir la paix au Cachemire. Le brigadier Angle, alors lieutenant-colonel, offrit ses services et se rendit dans l'Inde en janvier 1949.

Nommé, avant l'expiration de son mandat, conseiller militaire de la Commission, il succédait peu de temps après au lieutenant-général Maurice Delvoie, de Belgique, à titre d'observateur militaire en chef de la Commission. Les Nations Unies, qui désiraient lui assurer un grade correspondant à son nouveau poste, l'avaient fait promouvoir au grade de brigadier intérimaire. La mort le surprit dans l'accomplissement de ses importantes fonctions.

A l'occasion de sa mort, de nombreux messages de condoléances furent adressés au Gouvernement canadien. Pour sa part, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, s'exprima ainsi:

« La compétence, l'intégrité, l'exceptionnel attachement au devoir et le remarquable esprit de collaboration dont il faisait preuve avaient conquis au brigadier Angle l'affection de ses collègues. Ses états de services lui ont mérité une place de choix dans les annales des Nations Unies. »

Le premier ministre du Pakistan, M. Liaquat Ali Khan, le premier ministre de l'Inde, le Pandit Jawaharlal Nehru, et sir Owen Dixon, médiateur des Nations Unies, se sont unis pour télégraphier l'expression de la peine profonde que leur causait la mort du brigadier Angle. Au cours d'une visite de condoléances qu'il faisait au haut commissaire du Canada à Karachi, sir Owen Dixon parla du disparu dans les termes les plus émouvants. C'était, dit-il, un homme remarquable et promis à un brillant avenir. Le maintien de la ligne de trêve entre les

forces indiennes et pakistanaises avait été son oeuvre personnelle; il s'était acquitté de ses fonctions avec une compétence reconnue et un rare bonheur, il avait conquis l'amitié et l'entière confiance des plus hautes autorités militaires des deux pays. Les Nations Unies, l'Inde et le Pakistan, aussi bien que le Canada, perdaient en lui un serviteur dévoué dont les services avaient été inestimables.

Le Gouvernement canadien a reçu d'autres témoignages de sympathie, notamment de sir Mohammed Zafrulla Khan, ministre des Affaires étrangères du Pakistan, de sir Benegal Rau, délégué permanent de l'Inde aux Nations Unies, des hauts commissaires du Pakistan et de l'Inde au Canada ainsi que de M. Andrew Cordier, Secrétaire général adjoint des Nations Unies.

Voici ce qu'écrivait M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la mort du brigadier Angle: « Je crois que les Canadiens se distinguent dans le monde par l'empressement et la compétence non moins que par la distinction et le sens remarquable du devoir avec lesquels ils accomplissent les tâches d'ordre pratique et constructif qui leur sont confiés. Le brigadier Angle a contribué de façon éminente à soutenir cette réputation et tous les Canadiens sont fiers de ses réalisations. Je regrette profondément que son devoir ait exigé de lui et de sa famille un si grand et si cruel sacrifice. »



Photo: Fotobureau "Meuer"

PRÉSENTATION DE LIVRES À LA HAYE

Pour marquer la remise officielle d'environ 12,000 livres et périodiques offerts par le « Centre du livre canadien » du Conseil canadien de reconstruction par l'UNESCO aux bibliothèques des Pays-Bas, une cérémonie très simple a eu lieu à la Bibliothèque Royale de La Haye. On voit ici l'ambassadeur du Canada, M. Pierre Dupuy, qui présente un volume au bibliothécaire, M. J. Brummel; M. J. Reinink, secrétaire général du ministère de l'Éducation, des Arts et des Sciences des Pays-Bas, se tient à la droite de l'ambassadeur.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Commission intérimaire: le sort de l'Érythrée

LE SORT DES TROIS anciennes colonies italiennes d'Afrique occupe l'Assemblée générale des Nations Unies depuis que cette question lui a été soumise le 15 septembre 1948 par les Quatres Puissances, aux termes du Traité de paix avec l'Italie. L'Assemblée a pu arriver, le 21 novembre 1949, à une décision au sujet de la Lybie et de la Somalie italienne, mais elle ne s'estimait pas alors suffisamment renseignée pour choisir entre les diverses propositions avancées au sujet du troisième territoire, l'Érythrée. Trois formules se partageaient le gros des suffrages. Certains membres préconisaient l'union de l'Érythrée à l'Éthiopie, conformément au désir exprimé par l'Éthiopie et une partie considérable de la population érythréenne. D'autres faisaient écho aux demandes visant à une Érythrée autonome, qui avaient été formulées par l'Italie et les représentants du Bloc de l'Indépendance érythréenne. D'autres encore, suivant en cela l'idée exprimée par le Royaume-Uni, étaient en faveur d'un partage de l'Érythrée qui aurait donné la moitié orientale du territoire à l'Éthiopie, et la Province occidentale au Soudan.

Mission d'enquête en Érythrée

Afin de mieux connaître les vœux de la population et les meilleurs moyens d'assurer son bien-être, l'Assemblée générale envoya en Érythrée une commission de cinq membres* chargée de faire part de ses conclusions au Secrétaire général avant le 15 juin. La Commission devait tenir compte, non seulement des désirs des habitants et de leur bien-être, mais aussi du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique orientale, ainsi que des droits et des revendications de l'Éthiopie. La Commission intérimaire de l'Assemblée générale devait ensuite étudier les recommandations formulées par la Commission pour l'Érythrée et soumettre ses conclusions à l'Assemblée lorsque celle-ci se réunirait à l'automne 1950.

Après deux mois passés à entendre les déclarations des diverses parties du pays, la Commission pour l'Érythrée présenta son rapport au Secrétaire général, le 8 juin. Sous une forme légèrement modifiée, les trois propositions susmentionnées, que l'Assemblée avait étudiées en 1949, trouvaient toujours des partisans, les membres de la Commission n'ayant pu s'entendre sur aucune d'entre elles. Les représentants du Guatemala et du Pakistan, pour leur part, se prononçaient pour l'indépendance de l'Érythrée après un régime de tutelle directe des Nations Unies dont la durée ne devait pas dépasser dix ans. De son côté le représentant de la Norvège recommandait de rattacher tout le territoire à l'Éthiopie, les modalités constitutionnelles devant être arrêtées par le gouvernement abyssin; la Province occidentale pourrait néanmoins rester un certain temps sous l'administration britannique, afin que la population ait le temps de décider si elle préférerait se joindre au Soudan plutôt qu'à l'Éthiopie. Enfin les membres birman et sud-africain de la Commission recommandaient la fédération de l'Érythrée et de l'Éthiopie sous la souveraineté de la couronne abyssine, les

* Les pays représentés dans cette Commission étaient la Birmanie, le Guatemala, la Norvège, le Pakistan et l'Afrique du Sud.

mesures transitoires devant être prises sous la direction d'un organisme consultatif nommé par l'Assemblée générale. Suivant ce plan, l'Éthiopie et l'Érythrée jouiraient chacune de l'autonomie législative et exécutive, alors que certains pouvoirs seraient réservés aux autorités fédérales; le territoire fédéré formerait une union douanière et ses habitants auraient une citoyenneté commune.

Débat à la Commission intérimaire

Le 13 juillet, la Commission intérimaire entama un débat général sur le rapport de la Commission. Ce débat se poursuivit par intervalles jusqu'à la fin du mois, et chacune des trois propositions eut ses défenseurs. Toutefois, certains orateurs qui exprimaient une préférence pour l'incorporation complète de l'Érythrée dans l'empire éthiopien, et d'autres qui se prononçaient en faveur d'une Érythrée indépendante, indiquèrent que leurs gouvernements seraient disposés à envisager l'alternative d'une fédération. Le délégué du Canada, M. John W. Holmes, qui prit la parole le 14 juillet, se rangea parmi ceux qui préconisaient « la création d'une régime fédéral au sein duquel les droits de tous les habitants de l'Érythrée seraient garantis et qui reconnaîtrait à la population érythréenne une influence appropriée ». C'était, d'après lui, la solution la plus acceptable à la majorité des Érythréens. Les autres représentants partageant ce point de vue comprenaient les délégués des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de la Bolivie, ainsi que de l'Afrique du Sud qui avait été la première à proposer la fédération à la Commission intérimaire.

L'étude d'un projet de résolution devant être soumis à l'Assemblée générale a été remise au mois d'août.

Conseil économique et social

L'avance des capitaux requis pour la mise en valeur des pays retardataires a été l'une des principales questions à l'étude pendant la récente session, la onzième, du Conseil économique et social. Plusieurs délégués, parlant au nom des pays insuffisamment développés, ont souligné que c'est aux pays plus évolués à avancer les fonds nécessaires à la mise en valeur des régions retardataires du globe. Quelques représentants des pays européens ont fait observer que l'Europe a cessé d'être une source de capitaux de placement et que les pays européens qui ont des colonies doivent consacrer des sommes considérables à leur mise en valeur. D'autre part, les délégués des États-Unis et du Canada ont déclaré que les capitaux de placement des pays plus évolués ne s'achemineront vers les régions retardataires que dans la mesure où ils subiront l'attraction d'un climat économique propre à les faire fructifier. A cet égard, le délégué du Canada, M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, a appuyé, de façon générale, les recommandations de la Sous-commission du développement économique réclamant l'amélioration des institutions financières et des régimes fiscaux des pays insuffisamment développés. A la fin de juillet, le Conseil économique et social étudiait encore cette question.

Le problème du plein emploi

A la même session du Conseil, le problème du « plein emploi » a été étudié à la lumière d'un rapport d'économistes sur « les mesures nationales et internationales destinées à assurer le plein emploi ». Certains délégués ont trouvé

que ce rapport faisait la part trop large à l'automatisme des moyens propres à maintenir l'embauchage intégral et ne tenait pas suffisamment compte des facteurs particuliers à l'économie nationale des États membres. En revanche, les experts ont reçu beaucoup d'éloges pour avoir appelé l'attention sur la nécessité de rattacher le problème de l'embauchage intégral au besoin de mettre en valeur les régions retardataires du monde et de remédier au « sous-emploi » qui y sévit. A la fin de juillet, un comité de rédaction, composé du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Brésil, de la France et de l'Inde, préparait une résolution commune recommandant les mesures que les gouvernements devraient prendre pour maintenir dans leurs pays un haut niveau d'embauchage.

Le Pacte sur les droits de l'homme

Le Comité économique et social a continué d'étudier le projet de Pacte sur les droits de l'homme. Lorsqu'il aura pris sa forme définitive, ce Pacte servira d'instrument aux gouvernements pour garantir à leurs citoyens les libertés fondamentales et les droits de l'homme. En septembre, le projet de Pacte sera probablement soumis aux observations de l'Assemblée générale des Nations Unies, de manière qu'il puisse être définitivement approuvé et adopté en 1951.



Photo: ONU

LE GÉNÉRAL MACARTHUR REÇOIT À TOKYO LE DRAPEAU DES NATIONS UNIES

Au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée au grand quartier général, le général J. Lawton Collins, chef d'état-major de l'Armée américaine, a remis le drapeau des Nations Unies au général Douglas MacArthur, en exprimant le vœu, au nom du Secrétaire général Trygve Lie, que le drapeau apporte au commandant en chef des forces des Nations Unies « le succès des opérations qu'il dirige au nom des Nations Unies ». L'étendard des Nations Unies flotte entre le drapeau des États-Unis et le drapeau à cinq-étales, enseigne personnelle du général MacArthur. A droite, le général MacArthur accueille le général Collins.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

L'honorable W. F. A. Turgeon est retourné à Dublin (Irlande) comme premier ambassadeur du Canada.

M. H. M. Robertson, de l'ambassade du Canada à Paris (France), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 16 juin.

M. J. H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (Belgique), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 26 juin.

M. M. N. Bow, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à New-York (N.-Y.), le 30 juin.

M. R. A. J. Phillipps, du Collège de la Défense nationale de Kingston (Ontario), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 3 juillet.

M. J. E. Thibault, du haut commissariat du Canada à Prétoria (Afrique du Sud), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 6 juillet.

M. W. S. Durdin, des bureaux du ministère à Ottawa, devient consul du Canada à Francfort (Allemagne), le 14 juillet.

M. G. C. Langille, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (Argentine), le 18 juillet.

Les fonctionnaires suivants sont entrés au ministère des Affaires extérieures:

M. E. W. T. Gill (15 mars); M. J. C. Langley (26 juin); M. D. H. W. Kirkwood (3 juillet); M. L. H. B. Peebles (17 juillet).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. A. H. J. Lovink a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur des Pays-Bas, le 11 juillet. Le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a, dans la personne de M. Lovink, un fonctionnaire de carrière distingué. Il a été ambassadeur à Tchoung-King de 1943 à 1947, puis à Moscou en 1947. En 1948 et 1949, il a été secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à La Haye. Nommé en juin 1949 haut représentant de la Couronne à Djokjakarta (Batavia), il a occupé ce poste jusqu'au 27 décembre 1949, alors que s'est opéré le transfert de souveraineté en Indonésie.

M. Don C. Bliss, conseiller à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 24 juin.

M. Rodolfo Gaston Zapata Quesada, conseiller à l'ambassade d'Argentine, le 26 juin.

M. David Osborne Hay, D.S.O., M.B.E., secrétaire officiel au haut commissariat de l'Australie, le 4 juillet.

M. W. F. Darke, conseiller agricole au haut commissariat du Royaume-Uni, le 6 juillet.

Le brigadier P. C. Banerji, conseiller militaire au haut commissariat de l'Inde, le 6 juillet. M. Banerji est aussi attaché militaire à l'ambassade de l'Inde à Washington, où il réside.

M. Horacio Roberto de Leon Belloc, attaché économique à l'ambassade d'Argentine, le 14 juillet.

M. Rolando dalla Rosa Prati di Collecchio, conseiller à l'ambassade d'Italie, le 25 juillet.

M. H. O. E. Soderberg, attaché d'aviation civile à la légation de Suède, à la fin de juillet.

M. K. A. East, secrétaire adjoint au haut commissariat du Royaume-Uni. Il est attendu à Ottawa le 15 août.

M. Claes Wilhelm Huldgren, attaché à la légation de Suède. Il est attendu le 1^{er} septembre.

Départs

Le brigadier-général Irving W. Dooh, attaché militaire à l'ambassade de Chine, le 10 juin.

M. Lu Tsung-Yu, troisième secrétaire à l'ambassade de Chine, le 10 juin.

M. Shen Tseh Shin, attaché à l'ambassade de Chine, le 10 juin.

Le brigadier D. Chaudhuri, conseiller militaire au haut commissariat de l'Inde, le 6 juillet.

M. J. K. Batey, secrétaire adjoint au haut commissariat du Royaume-Uni, le 18 juillet.

M. Mario Majoli, conseiller à l'ambassade d'Italie, le 21 juillet.

M. K. G. Hulström, attaché d'aviation civile à la légation de Suède, à la fin de juillet.

Divers

L'honorable sir Alexander Clutterbuck, K. C. M. G., M. C., haut commissaire du Royaume-Uni, a quitté Ottawa le 15 juillet, pour une courte visite au Royaume-Uni. Durant son absence, M. G. E. B. Shannon est haut commissaire suppléant.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, a quitté Ottawa le 30 juin, pour un congé en Finlande. Durant son absence,

M. Olavi Lahonen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, a quitté Ottawa le 29 juillet, pour un congé en Suède. Durant son absence, M. J. Sigge de Lilliehook, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Mato Jaksic a quitté son poste de ministre de Yougoslavie le 2 août. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. Djuro Vukolic, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

L'adresse de la légation de la Norvège est maintenant: 140, rue Wellington, et le numéro de téléphone: 5-4569.

Service consulaire

Reconnaissance définitive de:

M. George A. Berkley, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Hamilton, le 19 juillet.

Reconnaissance provisoire de:

M. Casimer T. Zawadski, consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 17 juillet.

M. Laurence C. Frank, consul général des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 18 juillet.

M. Douglas Flood, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 19 juillet.

M. Cecil Hill, consul honoraire du Pérou à Toronto, le 19 juillet.

M. Jose Alberto Caballero, vice-consul d'Argentine à Vancouver, le 20 juillet.

M. Fernando Carderera, consul d'Espagne à Montréal, le 20 juillet.

M. Ralph G. Saucedo, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Niagara-Falls, le 20 juillet.

M. Joseph W. Sowell, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 20 juillet. M. Sowell, vice-consul à Winnipeg, sera temporairement en charge du consulat à Edmonton, durant l'absence de M. Paul C. Seddicum, consul.

M. Stephen Olesnevich, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le 20 juillet. M. Olesnevich, vice-consul à Montréal, sera temporairement

transféré au consulat à Saint-Jean, pour la période du 5 juillet au 3 août.

M. Frederick Joseph Lindow, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 21 juillet.

Départs

M. Demetrius Floras, consul de Grèce à Toronto, le 25 mai.

M. Edward B. Cleaver, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 1er juin.

M. John E. Guiney, fils, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 2 juin.

M. Jose Leopoldo Romero, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 6 juin.

M. Wen-tao Weng, consul de Chine à Winnipeg, le 10 juin.

M. Chung-Chu Chow, vice-consul de Chine à Winnipeg, le 10 juin.

M. Walter H. McKinney, consul général des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, à la fin de juin.

M. Sherburn Dillingham, consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 17 juillet.

Divers

Depuis le 22 mai, M. John Kavanaugh, vice-consul, est en charge du consulat général des États-Unis d'Amérique à Halifax, durant l'absence du consul général, M. H. Merrell Benninghoff.

Visites de dignitaires

Le très honorable P. C. Gordon-Walker, P.C., M.P., secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth du Royaume-Uni, a visité Ottawa du 8 au 11 juillet.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste ne sera désormais publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. L'organisme suivant a été formé depuis la publication de la dernière liste complète des conférences indiquées ci-dessus, et parue dans "Affaires extérieures" de mai dernier, pp. 211-212.)

Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord (Londres), 1950: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres.

Conférences récentes

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence et Rapallo), du 1er avril au mois de juillet: délégué, M. J.B. C. Watkins, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou; délégué suppléant, M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers, MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.

Conférence de revue des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres), du 21 juin au 15 juillet: MM. E. S. Archibald, A. Leahy, H. S. Atkinson, E. B. Fraser, H. L. Trueman et H. L. Seamans, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférence internationale sur la préparation du charbon (Paris), du 25 juin au 1er juillet: M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Conférence sur les services de signalisation maritime (Paris), du 3 au 16 juillet: MM. Norman Wilson et W. J. Manning, du ministère des Transports.

Onzième session du Conseil économique et social (Genève), du 3 juillet au 16 août: chef de la délégation, M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics; délégués suppléants, le docteur G. F. Davidson, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et M. A. F. W. Plumtre, du ministère des Affaires extérieures; suppléant et conseiller en chef, M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; conseillers, M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. J. G. H. Halstead, du haut commissariat du Canada à Londres; secrétaire, M. J. E. G. Hardy, du ministère des Finances.

Réunion du Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique (Paris), le 6 juillet: M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Huitième congrès international des industries agricoles (Bruxelles), le 9 juillet: M. D. A. B. Marshall, de l'ambassade du Canada aux Pays-Bas (à titre d'observateur).

Quatrième conférence mondiale de l'énergie (Londres), du 10 au 15 juillet: M. C. E. Webb, du ministère des Ressources et du Développement; M. D. A. Keys, du Conseil national des recherches; M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Septième congrès international de botanique (Stockholm), du 12 au 20 juillet: M. A. E. Forsild, du Musée national du Canada; MM. B. Boivin, J. W. Groves, W. A. T. Hagborg et M. K. Nobles, du ministère de l'Agriculture.

Cinquième congrès international sur la recherche scientifique (Paris), du 17 au 21 juillet: M. D. A. Keys, du Conseil national des recherches.

Seizième congrès international d'ophtalmologie (Londres), du 17 au 21 juillet: le docteur G. A. Ramsay, de l'Université McGill (à titre d'observateur).

Réunion annuelle de la Commission internationale de la pêche à la baleine (Oslo), le 17 juillet: M. H. D. Fisher, du ministère des Pêcheries; suppléant, M. E. J. Garland, ministre du Canada à Oslo.

Cinquième congrès de la Conférence internationale du travail social (Paris), du 23 au 28 juillet: le docteur G. F. Davidson, sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Sixième conférence internationale de radiologie (Londres), du 23 au 29 juillet: le docteur W. A. Morrison, le docteur A. Cipriani et le docteur G. C. Laurence, du Conseil national des recherches; le docteur H. A. Robertson, du personnel médical de l'Immigration (bureau de Londres).

Conférence d'experts sur la recherche en matière de combustibles (Londres), du 24 au 28 juillet: M. R. E. Gilmore, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Quatrième congrès international sur la science des sols (Amsterdam), du 24 juillet au 1er août: MM. E.S. Archibald, A. Leahey, H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture.

Réunion du Comité permanent du Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie (Colombo), le 24 juillet: délégué, M. D.M. Johnson, haut commissaire du Canada à Karachi.

Conférence d'experts sur les excédents de population et les migrations (Paris), le 24

juillet: expert-conseil, M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne.

Réunion du groupe d'étude de l'Union douanière européenne (Bruxelles), le 24 juillet: M. B. A. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (à titre d'observateur).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle (Ottawa), le 8 août: M. H. J. Carmichael, de la Commission pour la défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Conférences à venir

(Cette liste ne sera désormais publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. Les conférences suivantes s'ajoutent à la liste parue dans les derniers numéros d'"Affaires extérieures".)

Réunion technologique sur le hareng (Bergen, Norvège), du 24 au 29 septembre: M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.

Réunion du Conseil d'administration et de la Conférence sanitaire (Ciudad Trujillo, République Dominicaine), septembre.

Conseil international des explorations sous-marines (Copenhague), du 2 au 10 octobre: M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.

Réunion des éleveurs de bétail des pays de l'Amérique (Costa-Rica), du 9 au 20 octobre.

Convention annuelle de l'Association des chirurgiens militaires des États-Unis (New-York), du 9 au 11 novembre.

Cinquième session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies (New-York), le 30 novembre: le colonel C. H. L. Sharman, représentant du Canada au sein de la Commission des stupéfiants.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrétariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents photocopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Dalhousie (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université McGill (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français, photocopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés, en anglais)

a) Publications imprimées:

1. *Contrôle international de l'énergie atomique*; documents A/993, A/1045 et A/1050; (1949); 41 pp.; 30 cents; Assemblée générale, documents officiels de la quatrième session, supplément N° 15.

2. *Rapport de la Commission des Nations*

Affaires extérieures

Unies pour l'Érythrée; document A/1285; (1950); 133 pp.; \$1.50; Assemblée générale, documents officiels de la cinquième session, supplément N° 8.

3. *Commission des transports et des communications* (Rapport de la quatrième session 27 mars - 4 avril 1950); document E/1665, E/CN.2/92; 15 pp.; 15 cents; Conseil économique et social, procès-verbaux officiels, onzième session, supplément N° 2.

b) Documents polycopiés:

1. *Rapport de la Commission de la population* (cinquième session) Lake-Success, New-York, 22 mai - 2 juin 1950; document E/1711, E/CN.9/62; le 6 juin 1950; 30 pp.
2. *Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité* (Rapport de M. J. Spiropoulos); document A/CN.4/25; le 26 avril 1950; 76 pp.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*.

Marche progressive de la mise en valeur des Territoires du Nord-Ouest, allocution prononcée à Edmonton (Alberta) le 5 juillet 1950 par l'honorable Robert H. Winters devant la Chambre des mines de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest (N° 50/25).*

Le Canada et la situation en Corée, allocution prononcée à Toronto le 14 juillet 1950 par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de la réunion mixte de l'Institut canadien du génie et de l'American Society of Civil Engineers (N° 50/26).

The Commonwealth as a Regional Force, conférence faite le 9 juillet 1950 par M. R.G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures, lors d'une réunion d'étude sur les Nations Unies tenue au Mount Holyoke Institute et ayant pour thème « Les forces régionales dans les relations internationales: Est et Ouest » (N° 50/27).

Déclaration faite le 19 juillet 1950 par le premier ministre, M. Louis-S. St-Laurent, concernant l'aide additionnelle du Canada aux forces des Nations Unies en Corée (N° 50/28).

*Réservé pour l'extérieur du pays.

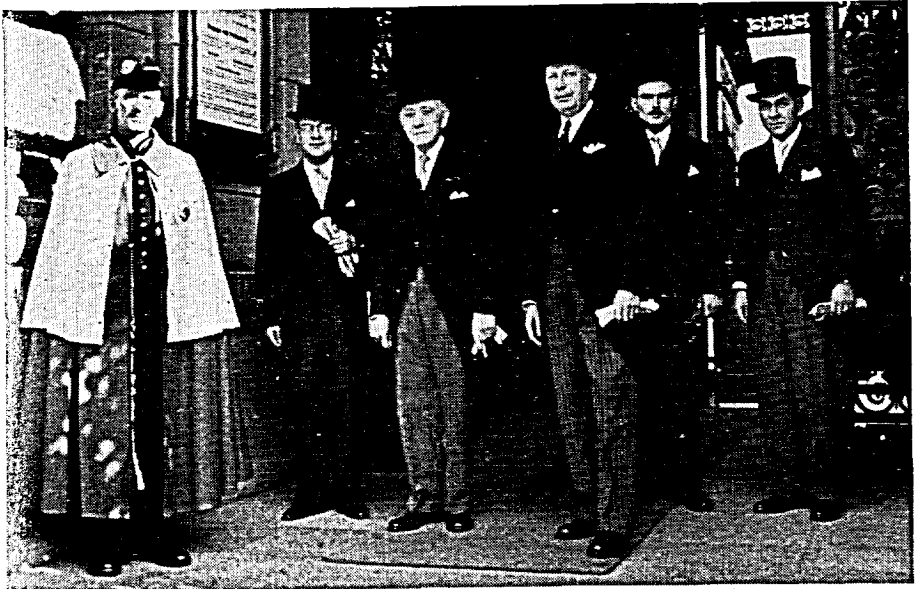


Photo: W. Nydegger

LE MINISTRE DU CANADA EN SUISSE PRÉSENTE SES LETTRES DE CRÉANCE

À Berne, M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse, a présenté récemment ses lettres de créance. La photo a été prise après la cérémonie, à la grande entrée du Palais fédéral. De gauche à droite: M. P.-É. Renaud, conseiller de la légation du Canada; M. Doré, ministre; M. de Grenus, de la division du Protocole au Département politique suisse; M. T. M. Burns, sous-secrétaire commercial du Canada; et M. L.-A. Chevrier, attaché à la légation du Canada.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement. Nous signalerons cependant à nos lecteurs les changements qui pourront survenir entre chaque publication.)

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et secrétaire commercial	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.....	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (8-12, Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant	Singapour (Pièce D-2, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial.....	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Secrétaire commercial.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce suppléant	Johannesburg (Mutual Building).
Venezuela.....	Consul général et commissaire de commerce.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Émissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Évolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. La peinture canadienne, Jean Mouton. Civilisation amérindienne, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires de l'Office national du film, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. L'École du meuble, Jean-Marie Gauvreau.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. Activités féminines, Mme Launay. Universités et science au Canada, J. Tondriau.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Reportages géographiques, André Audet. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Jedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec.

Lundi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Réponse au courrier de la semaine.

Jedi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 6 août

Heure du méridien de Greenwich	EUROPE	Lettres d'appel
1415-1425	Ouverture et musique—Sauf le samedi et le dimanche	CKNC et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1520-1530	Ouverture—Samedi seulement	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	
2100-2130	Tchèque	
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0350-0420	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CKLO et CHOL

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Heure normale de l'Est		
1850-1940	Portugais	CKCX et CKRA
1940-2045	Espagnol	
2045-2100	Français	
2100-2145	Anglais	
2130-2145	Hollandais—Samedi seulement	
2145-2235	Espagnol—Dimanche seulement	CKCS et CKRA

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCX	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres		

NOTES RADIOPHONIQUES

Programme général

A l'occasion de la mort de l'ancien premier ministre William Lyon Mackenzie King, survenue le 22 juillet, le Service international de Radio-Canada a rendu hommage à l'homme d'État défunt. Dès qu'elle fut connue, la nouvelle fut transmise aux auditeurs de l'Amérique latine et des Antilles. Les programmes du dimanche 23 juillet soulignèrent, en douze langues différentes, la perte subie par le Canada et passèrent en revue les principaux événements qui ont marqué les nombreux ministères Mackenzie King. Des comptes rendus de l'exposition en chapelle ardente et des obsèques furent aussi radiodiffusés plus tard.

Au nombre des autres événements qui ont fait l'objet de comptes rendus circonstanciés par le Service international de Radio-Canada, il convient de signaler l'appareillage de trois destroyers canadiens affectés aux opérations navales du Pacifique et l'envolée de l'escadrille « Thunderbird » 426 du C.A.R.C. Pendant que l'escadrille attendait l'ordre du départ pour la côte ouest, où elle devait commencer à participer aux opérations du pont aérien du Pacifique destiné à assurer le ravitaillement des forces des Nations Unies en Corée, l'officier commandant l'escadrille, le commandant d'escadre C. H. Mussells, D.S.O., D.F.C., de Montréal, a été interviewé par Ken Davey, du Service international de Radio-Canada.

Émissions en langue anglaise

A partir du dimanche 3 septembre, la section de langue anglaise mettra en ondes une nouvelle série, *The Canadian Family Tree*. Cette nouvelle série remplacera le programme *Cross Section* et sera diffusée de 17 h. 15 à 19 h.30 (heure du méridien de Greenwich). Cette émission donnera aux auditeurs d'outre-mer une idée de l'origine de plusieurs familles canadiennes. A chaque programme, un Canadien retracera l'origine de ses ancêtres et dira comment ils sont venus au Canada, où ils se sont établis, et ce qu'ils ont fait pour gagner leur vie dans leur pays d'adoption.

Service de l'Amérique latine

La brochure mensuelle donnant le programme du Service international de Radio-Canada et distribuée aux auditeurs de l'Amérique latine et des Antilles aura dorénavant une édition augmentée. A partir de septembre, elle comptera douze pages, au lieu de huit. Dix mille exemplaires de la brochure de septembre seront distribués aux auditeurs de l'Amérique latine et des Antilles.

Dans le courant de septembre, le Service international de Radio-Canada transmettra l'hommage du Canada à plusieurs pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine, à l'occasion de l'anniversaire de leur indépendance: Brésil (7 septembre), Costa-Rica, Nicaragua, Honduras, Guatemala et Salvador (15 septembre), Mexique (16 septembre), et Chili (18 septembre).

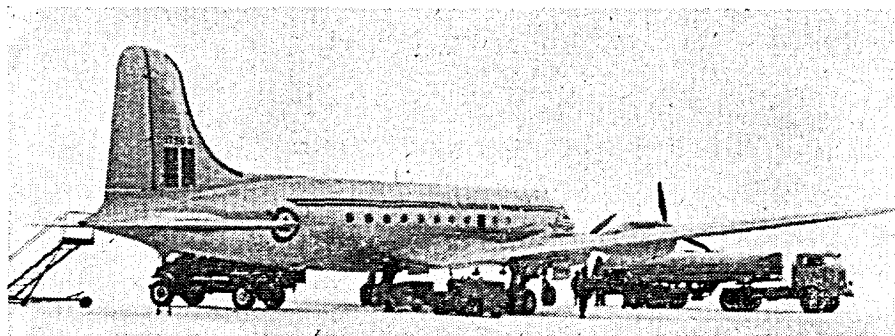


Photo: CARC

DES AVIONS DU C.A.R.C. FONT PARTIE DU « PONT AÉRIEN » SUR LE PACIFIQUE

Ci-dessus, un avion North Star, du C.A.R.C., semblable aux quadrimoteurs de transport que le Canada met à la disposition du service de liaison aérienne avec les troupes des Nations Unies engagées en Corée. C'est l'escadrille 426, dont la base est à Dorval (Montréal), qui a été affectée à cette mission.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Septembre 1950

N^o 9

	PAGE
La crise coréenne.....	351
La politique du Canada en Extrême-Orient.....	359
La Conférence de l'UNESCO à Florence.....	365
La septième Conférence de la presse de l'Empire.....	369
Le Parlement et les Affaires extérieures.....	373
Le Canada et les Nations Unies.....	385
<hr/>	
Nominations et mutations.....	391
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	391
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	393
Accords internationaux conclus par le Canada.....	394
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	394
Publications	395
Déclarations et discours.....	396
Service international de Radio-Canada.....	397

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

LA CRISE CORÉENNE

LE BULLETIN *Affaires extérieures* du mois d'août dernier renfermait un exposé assez détaillé de l'ouverture des hostilités en Corée, provoquée par l'agression flagrante contre la République de Corée, ainsi que des mesures subséquentes prises par le monde libre en réponse à ce défi.

Ce compte rendu des événements survenus jusqu'au 31 juillet se terminait par la nouvelle que le délégué soviétique venait d'annoncer sa décision de revenir au Conseil de sécurité pour y exercer à son tour, en août, les fonctions de président. Aussi la présente revue des événements survenus pendant le mois d'août et liés à la crise coréenne portera-t-elle surtout sur la lutte diplomatique engagée au Conseil de sécurité par suite de cette manoeuvre inattendue.

On se rappellera que, le 13 janvier dernier, le représentant soviétique quittait le Conseil de sécurité parce que celui-ci refusait d'évincer le délégué de la Chine. Au cours des mois qui suivirent, l'Union soviétique et ses satellites eurent recours à la même tactique dans plus de trente autres organes des Nations Unies, affirmant dans chaque cas qu'ils n'y prendraient pas leur place tant que les représentants du « reste de la clique du Kuomintang » seraient présents. Pourtant, le 1er août, le délégué soviétique retournait à un organisme des Nations Unies où siégeait encore le représentant de la Chine nationaliste que M. Malik lui-même avait si souvent injurié.

Rien n'avait laissé prévoir un tel changement d'attitude de la part de l'Union soviétique, même si nous avions souvent eu l'occasion, dans le passé, de nous habituer à ce genre de revirements sensationnels; il suffit ici de songer au Pacte germano-russe de l'été 1939 et à la levée soudaine du blocus de Berlin en 1949. C'est pourquoi la décision de l'Union soviétique de revenir au Conseil de sécurité souleva de nombreuses conjectures sur les raisons qui avaient pu motiver ce revirement.

Raisons du retour de l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité

Deux grandes hypothèses se firent jour. D'après la première, l'Union soviétique reconnaissait, par cette décision, qu'elle s'était trompée, qu'elle avait commis une erreur tactique dans l'exécution d'un plan stratégique qui ne s'en trouvait pas pour autant modifié; le retour de la Russie ne signifiait pas qu'elle avait abandonné sa politique caractéristique d'agression et de subversion visant à la domination mondiale. Suivant la seconde hypothèse, les dirigeants soviétiques, impressionnés par la fermeté et l'imprévu de la réaction des peuples libres dans l'affaire coréenne, avaient décidé de marquer un temps, de se retirer d'une position dangereuse en tentant de négocier le règlement du conflit coréen.

Les tenants de la première théorie soutenaient en outre que l'U.R.S.S. revenait au Conseil de sécurité afin d'empêcher ce dernier de devenir un instrument efficace dans la lutte contre l'agression. L'Union soviétique, qui, ajoutaient-ils, avait d'autres agressions en vue, voulait être présente au Conseil de sécurité afin d'opposer son veto à toute mesure que ce dernier pourrait prendre pour les enrayer. En attendant, elle pourrait, ainsi qu'elle l'avait fait déjà, se servir du Conseil comme d'une tribune pour mener une campagne de propagande destinée à miner l'opinion publique du monde libre, tant en Europe qu'en Asie.

Selon les tenants de la seconde théorie, par contre, l'U.R.S.S., qui n'avait pas prévu l'intervention des Nations Unies, se préparait à proposer sa médiation pour résoudre le problème coréen. Cette démarche aurait encore eu l'avantage de favoriser l'« offensive de paix » déjà déclenchée par les Soviétiques, sans compter que la signature d'une paix de compromis au moment où le sort des armes était le moins propice aux États-Unis en Corée aurait porté un rude coup au prestige américain en Asie. D'autre

part, le rétablissement de la paix en Corée aurait pu bercer l'opinion publique et les hommes d'État américains d'un nouveau sentiment de sécurité et causer un ralentissement du gigantesque programme de réarmement envisagé par les États-Unis.

Le monde n'eut pas à attendre bien longtemps. La conduite spectaculaire de M. Malik pendant les premiers jours qui suivirent son retour au Conseil de sécurité indiqua clairement que l'Union soviétique n'était revenue au Conseil que pour poursuivre son offensive de propagande contre les peuples libres. Dès le début, M. Malik déclara que le délégué de la Chine nationaliste, M. T. F. Tsiang, ne représentait pas la Chine. « Tsiang, dit-il, est un particulier qui a usurpé la place légitime d'un Etat membre des Nations Unies, à savoir la République populaire de Chine, et qui se trouve à siéger par hasard à la table du Conseil de sécurité. » Cette déclaration fut rejetée, mais l'Inde se rangea du côté du président sur se point.

L'ordre du jour donna ensuite lieu à une longue chicane de procédure. Avant le retour de M. Malik, le Conseil de sécurité avait examiné un point intitulé « Plainte pour agression commise contre la République de Corée ». En effet, le 31 juillet, les États-Unis avaient présenté une résolution dans ce sens qui normalement aurait dû être abordée à la réunion suivante du Conseil de sécurité. Toutefois, lorsqu'il assumait la présidence, M. Malik proposa l'ordre du jour suivant :

- a) Reconnaissance du représentant de la Chine communiste;
- b) Règlement pacifique de la question coréenne.

Il s'en suivit une semaine complète de discussion animée. Il s'agissait en principe d'une question de procédure, mais les délégués débattirent en détail le fond des problèmes qui les divisaient. A la fin de la semaine, seul figurait à l'ordre du jour du Conseil le projet de résolution présenté par les États-Unis, les deux points inscrits à l'ordre du jour proposé par le président ayant été écartés.

Nouvelle proposition soviétique

Toutefois, au lieu de procéder à l'examen de cette résolution, M. Malik formula une nouvelle proposition visant à assurer la paix en Corée. Cette proposition demandait de donner immédiatement l'ordre de « cesser le feu », de « retirer de Corée les troupes étrangères » et d'inviter les Gouvernements de la Chine communiste et de la Corée du Nord à envoyer des représentants qui prendraient part aux débats.

Au cours de la deuxième semaine d'août, le Conseil de sécurité étudia la question de savoir si, conformément à une décision antérieure du Conseil, l'ambassadeur Chang, représentant de la République de Corée, devait être invité à assister aux réunions destinées à examiner l'agression commise contre la République de Corée. Toute la semaine durant, la majorité du Conseil s'efforça de faire régler cette question par le président, car la mise aux voix aurait mis fin au différend. En sa qualité de président, M. Malik refusa péremptoirement de prendre une décision sur des questions relatives au règlement. Il conseilla à la majorité de présenter une résolution visant, si tel était son désir, à offrir un siège à l'ambassadeur Chang. Il était manifeste qu'il voulait ensuite mettre son veto à la résolution et trancher ainsi la question en sa faveur.

De même que la semaine précédente, M. Malik s'efforça d'embrouiller la question en soulevant une objection qui ne portait pas directement sur les points débattus. Il donna lecture au Conseil d'un message « urgent » du Gouvernement de la Corée du Nord qui accusait les États-Unis de faire une guerre inhumaine et barbare en Corée. Là-dessus, il présenta une autre résolution aux termes de laquelle le Conseil de sécurité aurait condamné « le bombardement inhumain et barbare de la population pacifique de Corée » par les troupes des États-Unis. Le Conseil de sécurité se réunit ensuite en séance privée pour essayer de persuader M. Malik d'abandonner

ses manoeuvres obstructionnistes, mais la tentative échoua. On comprit alors parfaitement que le président était résolu à entraver, pendant la durée de son mandat, tous les travaux du Conseil de sécurité.

Proposition du représentant de l'Inde

C'est à ce moment critique que le représentant de l'Inde, sir Benegal Rau, tenta de faire adopter une formule destinée à mettre fin à l'impasse. Il proposa de nommer un comité, composé des six membres non permanents du Conseil de sécurité, chargé d'étudier le problème de Corée et de faire des recommandations relatives au règlement pacifique du différend et à l'avenir de ce pays. Le représentant de l'Inde était d'avis que les six petites puissances ne sauraient « être accusées ou soupçonnées d'aucune ambition expansionniste ». « Le temps viendra, poursuivit-il, où le Conseil devra élaborer et faire connaître ses propres propositions sur l'avenir de la Corée, lorsque les hostilités auront cessé et que les autorités nord-coréennes auront retiré leurs forces, en conformité des résolutions du Conseil de sécurité. Les travaux de ce comité pourraient aider à atteindre ce but ».

Cette proposition reçut un accueil chaleureux des délégations française et yougoslave et souleva un mouvement général de sympathie chez les délégations des petites puissances. Sir Benegal déclara plus tard que sa résolution accorderait des pouvoirs étendus au Comité afin de lui permettre d'examiner non seulement toutes les propositions présentées « en conformité des résolutions déjà adoptées par le Conseil », mais toutes celles qui tendent à favoriser un règlement de la question. Il reconnut que, comme tous les membres non permanents du Conseil, sauf la Yougoslavie, avaient voté en faveur de l'ordre de « cesser le feu » et du retrait jusqu'au 38^e parallèle des troupes nord-coréennes, il n'était pas nécessaire de demander aux délégués de se considérer liés par cette résolution. Une mention précise de cette résolution, ajouta-t-il, provoquerait un veto soviétique, puisque l'U.R.S.S. avait jugé illégales les résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la Corée. Les États-Unis refusèrent d'accepter ce dernier amendement en soutenant que les Russes pourraient invoquer le projet de résolution de l'Inde pour appuyer leurs allégations sur l'illégalité des résolutions antérieures du Conseil de sécurité relatives à la Corée.

Pour des raisons différentes sans doute, M. Malik se montra également réticent à l'égard de la proposition de l'Inde. Le renvoi de la question coréenne à un comité composé des six membres non permanents du Conseil de sécurité aurait en effet interrompu la campagne de propagande que l'Union soviétique menait au Conseil de sécurité. De plus, ce comité aurait pu faire des recommandations auxquelles l'Union soviétique aurait été forcée de mettre son veto, démolissant ainsi les fondements mêmes de sa propagande. Bien qu'elle ne se souciât guère du plan indien, l'Union soviétique espérait, semble-t-il, qu'il serait rejeté par les États-Unis, après quoi elle pourrait y souscrire en toute sûreté. Elle exploiterait ensuite le rejet du plan indien par les États-Unis dans sa propagande destinée aux pays d'Asie et en tirerait une autre preuve du dédain qu'affichent les États-Unis pour l'opinion asiatique.

Tout compte fait, la délégation indienne décida de ne pas présenter de résolution qui aurait donné suite aux propositions de sir Benegal Rau. Ce plan ne fut tout de même pas complètement mis de côté, car on eut l'impression, en général, qu'une proposition à peu près analogue serait présentée plus tard.

Plainte de la Chine communiste au sujet de Formose

Au cours de la quatrième semaine d'août, un nouveau problème se posa au Conseil de sécurité. Un câblogramme, émanant du ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, accusait le Gouvernement des États-Unis d'« empiètement flagrant » sur le territoire chinois, ainsi que « d'agression armée

directe » et de « violation formelle de la Charte des Nations Unies » en ce qui concerne Formose. Le câblogramme demandait en outre au Conseil de sécurité de condamner le Gouvernement des États-Unis pour son acte « criminel » et de prendre sans délai des mesures pour assurer « le retrait complet, de Taïwan (Formose) et des autres territoires appartenant à la Chine, de toutes les forces armées d'invasion des États-Unis ». Dans une lettre adressée au Secrétaire général, M. Austin, ambassadeur des États-Unis, affirma que son pays n'avait commis aucun empiètement sur le territoire chinois ni aucun acte d'agression contre la Chine. Les mesures prises par les États-Unis à l'égard de Formose constituaient « un acte impartial de neutralisation visant à la fois les forces de Formose et celles du territoire continental ». Comme le Président Truman l'avait solennellement déclaré, les États-Unis ne nourrissaient aucun dessein à l'endroit de Formose et, par conséquent, « seraient heureux que les Nations Unies fussent saisies de la question ». Les États-Unis acceptaient également une « enquête approfondie par les Nations Unies, soit ici, soit sur les lieux ».

En considération de cette lettre, le Conseil de sécurité décida d'ajouter à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Plainte relative à l'invasion armée de l'île de Taïwan (Formose) ». M. Malik proposa alors qu'un représentant de la République populaire de Chine fût invité, en qualité de plaignant, à assister aux réunions du Conseil de sécurité pendant l'examen de la nouvelle question. La proposition soviétique fut rejetée comme prématurée, mais M. Malik réserva le droit de sa délégation de présenter à nouveau cette proposition quand le Conseil aborderait la question de Formose.

Politique soviétique à l'égard de la Corée

A la fin de la période d'activité de M. Malik à la présidence du Conseil de sécurité, on pouvait se faire une idée des grandes lignes et des principaux objectifs de la politique soviétique à l'égard de la Corée. M. Malik soutenait cyniquement ce que le Gouvernement de la Corée du Nord avait affirmé plus tôt, à savoir que l'agression avait été commise par la Corée du Sud sur l'invitation des États-Unis. Sans tenir compte des faits, il prétendait que le combat qui se livrait en Corée était en réalité une guerre civile dans laquelle aucune nation étrangère n'avait le droit d'intervenir. Néanmoins, ajoutait-il, les États-Unis avaient dépêché des troupes en Corée, tandis que l'aviation américaine semait la dévastation dans les villes coréennes et faisait de nombreuses victimes parmi la population civile. Les « cercles dirigeants » des États-Unis avaient décidé de faire de la Corée une colonie de main-d'œuvre bon marché. En fait, les États-Unis soutenaient partout en Asie la cause de l'impérialisme réactionnaire occidental contre les désirs naturels de liberté des peuples asiatiques, et aucun « drapeau des Nations Unies ne pouvait dissimuler le fait brutal de l'agression des États-Unis en Corée ». En revanche, l'Union soviétique, toujours d'après M. Malik, travaillait pour la cause de la paix; c'est elle qui avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité le point intitulé « Règlement pacifique du problème coréen ». On avait écarté cette question, à l'instigation des États-Unis qui avaient ainsi clairement fait voir qu'ils ne désiraient pas favoriser la cause de la paix. L'Union soviétique, poursuivant ses fins pacifiques, n'en avait pas moins demandé, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil de sécurité, l'audition des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, car, pour arriver à un règlement pacifique du différend, il fallait de toute nécessité entendre les deux parties en cause. Mais, encore une fois, la délégation des États-Unis, « avec les délégations des pays du plan Marshall, influencées par le Sénat américain », avait bloqué les propositions pacifiques de l'Union soviétique.

Buts de l'obstruction menée par M. Malik

Bien que ce raisonnement soviétique ait semblé ridicule aux Occidentaux, il a pu produire un tout autre effet sur les peuples de l'Asie. Tandis que les puissances

occidentales s'efforçaient d'établir la légalité, de leur attitude et de sortir victorieuses d'un interminable débat de procédure, l'Union soviétique s'appliquait à brosser un tableau clair et simple, habilement adapté aux vieux préjugés des Asiatiques contre l'Occident. Le retour de la Russie au Conseil de sécurité a servi aussi à d'autres fins secondaires de la tactique soviétique. C'est ainsi que la remarquable unité dont le monde libre avait fait preuve au début de la crise coréenne fut rompue à plusieurs reprises durant le long débat du Conseil de sécurité; une manoeuvre insidieuse cherchait à diviser les pays qui avaient reconnu la Chine communiste et ceux qui ne l'avaient pas fait. Et pour ajouter aux problèmes déjà créés, l'Union soviétique, par son retour au Conseil de sécurité, a signifié à ce dernier qu'il connaîtrait de plus grandes difficultés encore, advenant la nécessité de réprimer une nouvelle agression communiste.

Aide militaire offerte par les membres des Nations Unies

Pendant que se jouait cette partie exaspérante sur l'échiquier diplomatique du Conseil de sécurité, le monde libre, grâce aux résolutions prises au Conseil les 25 et 27 juin et le 7 juillet, mobilisait durant le mois d'août les forces nécessaires pour vaincre tôt ou tard l'agresseur en Corée. La plupart des 53 pays qui avaient approuvé ces résolutions s'empressèrent d'offrir, sous diverses formes, leur concours au Secrétariat. Seize pays (Australie, Belgique, Canada, Chine, Costa-Rica, France, Grèce, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Thaïlande, Turquie et Union Sud-Africaine) promirent de l'aide militaire.

L'offre la plus considérable vint du Royaume-Uni; on annonça à Londres, le 26 juillet, que le Gouvernement du Royaume-Uni enverrait une « force autonome » en Corée. Moins d'un mois plus tard, deux bataillons d'infanterie partaient pour la tête de plage de Fusan, où elles se joignirent bientôt aux forces des Nations Unies. En même temps, la Nouvelle-Zélande et l'Australie promirent d'envoyer des troupes de terre dès avant la fin de juillet; la première offrait un régiment d'artillerie avec ses éléments de soutien, et l'autre prenait la décision de « fournir pour la guerre de Corée des troupes terrestres, dont la nature et les effectifs seraient établis à la suite des pourparlers que le Premier ministre (M. Menzies) aurait aux États-Unis ». Le 3 août, le Gouvernement australien décida de mettre sur pied de guerre les troupes d'infanterie qu'il maintenait au Japon et annonça son intention de prélever sur ces troupes ainsi que sur l'armée régulière d'Australie un contingent d'environ 2,000 fantassins. Le 4 août, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine mit à la disposition du Commandement unifié une escadrille de chasse avec équipages aériens et terrestres.

Au même moment, de nombreuses offres d'assistance armée vinrent démentir les allégations faites par l'U.R.S.S. au Conseil de sécurité, d'après lesquelles le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth étaient les seuls, à part les États-Unis, à fournir des forces armées pour résister à l'agression nord-coréenne. L'offre faite le 24 juillet par la Thaïlande de fournir une unité de combat de 4,000 officiers et hommes de troupe fut bientôt suivie d'une décision de la Turquie d'envoyer en Corée une force de 4,500 hommes. Les Pays-Bas annoncèrent ensuite qu'ils lèveraient deux compagnies de troupes de combat, puis la France, malgré le lourd fardeau qu'elle supporte en Indochine, mit une unité d'infanterie de 800 hommes à la disposition des Nations Unies. Plus tard, un troisième pays européen, la Belgique, offrit des troupes terrestres à l'organisation mondiale. Deux pays de l'Amérique latine, le Salvador et le Costa-Rica, offrirent des unités de volontaires, à condition qu'elles fussent entraînées aux États-Unis, et le Panama promit à son tour un corps de volontaires. Plusieurs pays offrirent de l'aide sous d'autres formes; à la fin du mois d'août, un certain nombre d'États négociaient avec le Commandement unifié en vue de déterminer le meilleur moyen d'utiliser leurs ressources militaires ou économiques.

Déclaration du Premier ministre St-Laurent

Le 7 août, le Premier ministre du Canada annonça une importante contribution du Canada à l'effort des Nations Unies, lorsqu'il informa la nation, dans une allocution radiodiffusée, que le Gouvernement avait autorisé le recrutement d'une brigade supplémentaire destinée à servir, sous réserve de l'approbation du Parlement, sur le théâtre coréen. Au début de sa déclaration, M. St-Laurent compara l'agression communiste de Corée à d'autres agressions encore récentes:

Il n'y avait évidemment rien de vraiment nouveau, dit-il, dans cette agression communiste en Corée; la même chose s'était déjà produite à de nombreuses reprises, quoique de façon différente, depuis la fin de la guerre, en 1945. Le nouveau facteur fut la décision rapide des Nations Unies, suivant la proposition des États-Unis, de résister avec fermeté à l'attaque des communistes contre la Corée.

Ce n'est pas la guerre que les Nations Unies font en Corée; c'est une action policière destinée à prévenir la guerre en contrecarrant l'agression. Voilà pourquoi les événements en Corée nous importent tant, à nous tous qui désirons éviter une nouvelle guerre mondiale; et voilà pourquoi notre Gouvernement s'est empressé d'assurer aux Nations Unies l'appui du Canada en Corée.

Il n'y avait, selon lui, qu'une seule façon d'éviter la guerre et c'était de « crier halte à l'agression ». Il ajouta:

C'est sans doute pénible pour les nations qui ont soif de paix de se voir obligées de redonner prépondérance au réarmement, si peu de temps après les six années de guerre totale qu'elle ont connues. Mais les événements nous forcent d'être réalistes; il nous faut mobiliser et augmenter les ressources dont nous pourrions disposer pour résister aux agresseurs; il nous faut rebâtir notre puissance militaire et l'appuyer sur notre puissance industrielle; il nous faut accepter une politique économique et financière qui permette de maintenir notre puissance.

Le Premier ministre expliqua ensuite pourquoi le Canada ne pouvait pas, immédiatement, mettre à la disposition des Nations Unies des forces terrestres qui serviraient en Corée:

... A l'heure actuelle, dit-il, nous n'avons sur pied aucune force expéditionnaire. De plus, avant l'agression en Corée, il n'y avait pas de plans définis en vue de la création d'une armée des Nations Unies. Et ceci n'était certainement pas la faute du Canada. Dès 1946, j'ai moi-même déclaré à l'Assemblée des Nations Unies que le peuple canadien était anxieux de savoir quelle contribution militaire il serait appelé à fournir aux forces internationales à être constituées sous l'empire de la Charte des Nations Unies. En dépit des dispositions de la Charte, l'Union soviétique a toujours empêché la constitution d'une telle armée internationale.

Les décisions des Nations Unies en rapport avec la Corée constituent en fait la première tentative réelle d'organiser une armée internationale destinée à enrayer l'agression. Cela a posé pour le Gouvernement et le peuple du Canada deux questions. La première, celle de déterminer l'ampleur et la nature de la contribution que nous devions faire à l'action policière des Nations Unies en Corée et la seconde, celle de décider jusqu'où et comment nous pourrions augmenter notre aptitude à participer à d'autres entreprises collectives, soit sous l'empire du Pacte de l'Atlantique-Nord, soit selon nos obligations aux termes de la Charte des Nations Unies.

... Il a déjà été question d'une division policière des Nations Unies, composée de volontaires. Ceci pourrait éventuellement se réaliser et être utile ailleurs qu'en Corée. Si une telle division est jamais formée de façon pratique, le Gouvernement recommandera que le Canada fasse sa part comme les autres.

Mais nous avons l'impression que la situation actuelle exige des mesures plus immédiates. Le Gouvernement a donc autorisé la levée d'une brigade additionnelle, pour laquelle le recrutement commencera mercredi. Cette brigade sera connue sous le nom de "Contingent spécial de l'Armée canadienne". Elle sera spécialement en-

trainée et équipée de façon à permettre au Canada de remplir ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Pacte de l'Atlantique-Nord. Naturellement, et sujet à l'approbation du Parlement, cette brigade pourra être mise en service en Corée, comme partie des effectifs des Nations Unies, si c'est là qu'elle paraît pouvoir être le plus utile lorsqu'elle sera prête à entrer en action. On étudie en ce moment avec le Haut Commandement des Nations Unies la façon dont elle pourrait servir au sein de l'armée des Nations Unies.

... Conformément à la politique annoncée le 19 juillet, nous hâtons également le recrutement d'effectifs réguliers pour l'Armée, la Marine et l'Aviation, qui toutes trois seront élargies. L'on stimule également le recrutement de nos effectifs de réserve, cette partie si importante de notre système de défense nationale.

En même temps, nous accélérons la production de notre nouveau chasseur à propulsion, le CF-100, qu'on a appelé le « Canuck », un biplace apte à servir sous toutes les conditions météorologiques. Au cours de ses envolées d'essai, cet avion a dépassé toutes les espérances. Cette semaine, nous verrons aussi les envolées d'essai du premier des avions Sabre F-86 que nous fabriquons au Canada. Simultanément on augmente de beaucoup les moyens de production de notre moteur à propulsion, l'Orenda.

Nous faisons en même temps le nécessaire pour activer la production de vaisseaux, d'armes, de munitions, de radar et d'autres pièces d'équipement pour notre marine.

Tout se fait dans la plus étroite collaboration avec les États-Unis, de façon que nos ressources et nos disponibilités conjointes servent de la façon la plus efficace à notre commun effort de défense.

On sait que nous avons au Canada une capacité de production pour fins de défense qui excède de beaucoup nos propres besoins, quelle que soit la mesure dans laquelle ceux-ci seront augmentés. Nous anticipons avec confiance l'accélération et l'intensification de nos efforts conjoints de production. En fait le Comité conjoint canado-américain pour la direction de la mobilisation industrielle se réunit dès demain à Ottawa.*

Le 11 août, on annonçait que le Gouvernement canadien avait décidé de mettre à la disposition du Commandement unifié les avions de passagers des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien qui assurent la liaison Vancouver-Tokyo. Cette participation comportait deux vols par semaine, aller et retour, les Lignes aériennes se réservant le droit de transporter de trente à trente-cinq passagers en direction de l'est, soit l'équivalent d'une traversée.

Appréciation de la contribution du Canada

L'apport d'un Contingent spécial de l'Armée canadienne pour la Corée et la participation accrue du Canada au pont aérien ont été bien accueillis dans les milieux des Nations Unies. Nombre d'observateurs estiment qu'en mettant une brigade à la disposition des Nations Unies, le Canada a établi un précédent qui pourrait devenir un moyen très important de doter l'organisation mondiale des éléments voulus pour lui permettre d'intervenir collectivement et efficacement contre l'agression.

Lorsque le Parlement canadien se réunit à la fin d'août, il dut s'occuper tout d'abord de la grève du rail. Toutefois, le 31 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, présenta à la Chambre un exposé complet de l'attitude du Gouvernement à l'égard de la crise coréenne et de la situation internationale en général.**

* Voir le texte complet de la déclaration de M. St-Laurent dans le Livre blanc du ministère, intitulé *Le Canada et la crise coréenne*. (Imprimeur du Roi, Ottawa, prix: 15 cents).

** L'allocution de M. Pearson paraît sous la rubrique « Le Parlement et les Affaires extérieures », p. 373 du présent numéro. Voir aussi « La politique du Canada en Extrême-Orient », p. 359.

En Corée, pendant le mois d'août, les troupes des Nations Unies, bien qu'inférieures en nombre, ont réussi à arrêter l'avance, jusque-là irrésistible, de l'armée communiste nord-coréenne. Il est bon, à ce sujet, de ne pas perdre de vue que les résultats militaires qu'obtiendront dans les mois à venir les forces des Nations Unies exerceront une influence probablement décisive sur la solution politique éventuelle du problème coréen.

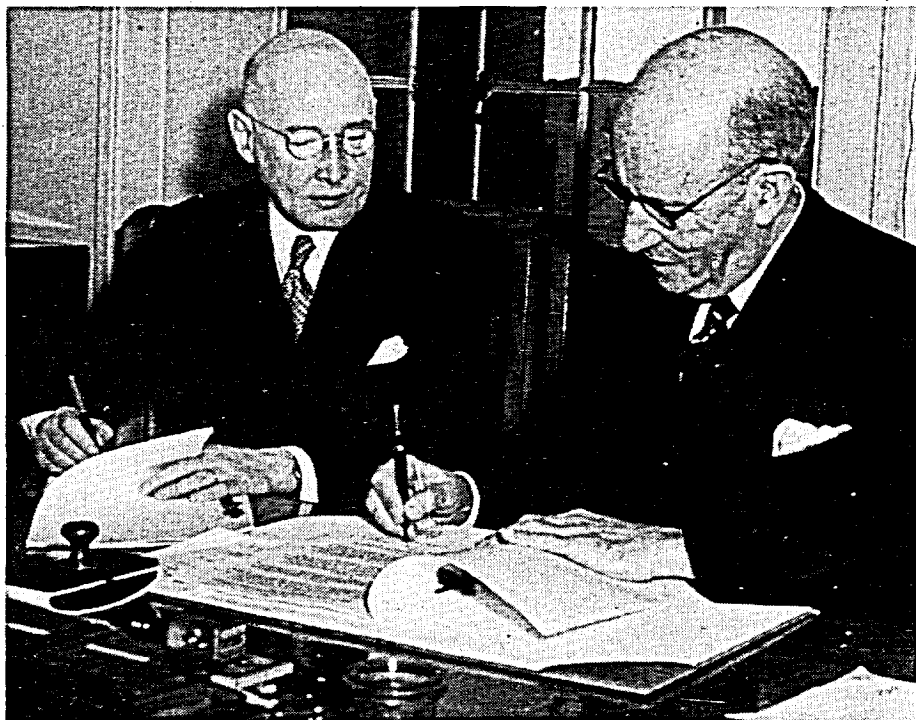


Photo: Photo News

SIGNATURE D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Albert Rive, à gauche, haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, et M. F. W. Doidge, ministre des Affaires extérieures de la Nouvelle-Zélande, signent à Wellington, le 16 août 1950, l'accord relatif au transport aérien entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

LA POLITIQUE DU CANADA EN EXTRÊME-ORIENT

POUR COMPRENDRE la politique du Canada en Extrême-Orient, il faut connaître le milieu particulier en fonction duquel elle a été conçue et, de plus, être au courant du changement important qui s'est opéré dans l'attitude du Canada à l'égard des affaires internationales depuis que le pays est impliqué dans l'affaire de Corée et ailleurs en Asie. Il y a quelques années à peine, il eût probablement été présomptueux de parler d'une politique canadienne en Extrême-Orient. En effet, pendant les soixante-quinze premières années de l'existence du Canada en tant que nation, il semble que les intérêts internationaux du peuple canadien—dans toute démocratie la politique étrangère est toujours basée sur les intérêts du peuple—aient été orientés exclusivement vers une autre partie du monde. Le développement et l'amélioration de nos relations avec les États-Unis, le Commonwealth et les peuples de l'Europe occidentale suffisaient aux modestes aspirations d'une jeune nation comme la nôtre. Même jusqu'à la seconde guerre mondiale, la politique étrangère du Canada n'exigeait rien de plus qu'un coup d'oeil de temps à autre au delà du Pacifique.

Importance grandissante des problèmes de l'Asie

Mais une politique étrangère qui se veut gardienne des intérêts nationaux doit évoluer à mesure que se déroulent les événements de l'extérieur et que leur axe se déplace. C'est précisément ce qui s'est passé: l'Europe occidentale n'est plus le centre de gravité incontesté des affaires mondiales. Il se pose aujourd'hui en Asie une foule de problèmes sur lesquels les puissances occidentales doivent se pencher avec sympathie, si elles veulent que les nations de ce continent récemment parvenues à l'indépendance conservent leur liberté. Comme le signalait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, dans une allocution prononcée le 21 août dernier devant le Canadian Club de Victoria (C.-B.), des progrès appréciables ont été réalisés dans la solution des problèmes d'après-guerre de l'Europe occidentale et de la région de l'Atlantique-Nord, grâce à l'Organisation européenne pour la coopération économique, au Conseil de l'Europe et au Traité de l'Atlantique-Nord; mais en revanche, de l'autre côté du globe, il n'y a guère eu de progrès dans la solution des problèmes du Pacifique. A ce propos, M. Pearson soulignait également qu'il fallait considérer les événements de Corée dans le cadre beaucoup plus vaste des problèmes de l'Asie. Voici ce qu'il déclarait à ce sujet:

Pour bien saisir toute l'importance de l'action des Nations Unies en Corée et pour rendre cette action efficace et salutaire, tant pour la Corée qu'au delà de la Corée, nous devons absolument, nous des démocraties occidentales, nous rendre compte des forces qui, depuis des années, travaillent l'Asie.

Le nationalisme: nécessité de comprendre le point de vue asiatique

Depuis la dernière guerre, plusieurs pays asiatiques, qui jusque-là n'étaient pas autonomes, sont parvenus à l'indépendance: ce sont la Birmanie, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Corée, l'Indonésie, et les Philippines. En outre, les États indochinois, comprenant le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge, ont reçu une large mesure d'autonomie dans le cadre de l'Union française. Le régime colonial, qui avait ses bons et ses mauvais côtés, est maintenant chose du passé. C'est à l'occasion de ce réveil nationaliste que la politique étrangère du Canada a subi et surmonté l'une de ses premières épreuves importantes. En 1948 et 1949, étant membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a pu contribuer d'une façon appréciable à la solution du différend qui mettait aux prises les Pays-Bas et l'État embryonnaire d'Indonésie et à la suite duquel ce dernier pays a obtenu son indépendance. La politique

du Canada a visé à ce moment-là à conjurer le danger d'une rupture des relations entre l'Est et l'Ouest, en tenant un juste compte à la fois de l'amitié traditionnelle qui lie le Canada aux Hollandais et de l'appui qu'il croyait devoir accorder aux aspirations légitimes du nationalisme indonésien. En Indochine également, le Gouvernement canadien a noté avec plaisir les progrès vers la liberté que favorise sérieusement le Gouvernement français, et il espère que la création de trois Etats indochinois autonomes dans le cadre de l'Union française permettra de satisfaire les aspirations nationalistes du peuple indochinois. Les relations entre l'Est et l'Ouest étant devenues plus tendues, par suite du conflit coréen, le Gouvernement canadien estime qu'il importe plus que jamais que les puissances occidentales n'épargnent rien pour comprendre le point de vue des nouvelles nations d'Asie. Ce principe a été souligné récemment par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, lors que, parlant au Club Kiwanis de Westboro (Ontario), le 22 août, il a déclaré:

Afin de mieux comprendre l'effort complexe qu'exige l'établissement avec l'Asie de relations amicales et basées sur la coopération, il nous faut remonter le cours de l'histoire, nous dégageant pour cela des préoccupations de l'heure présente. Les civilisations de l'Asie, comme vous le savez, ont un long passé glorieux dont les Asiatiques sont fiers et avec raison. Toutefois, dès avant que plusieurs de ces pays ne devinssent colonies de nations européennes, leurs populations étaient tombées en léthargie. Leurs civilisations étaient comme des géants endormis au fond de leurs grottes, parmi les vestiges de leur grandeur passée. Aujourd'hui, ces peuples se réveillent de leur long sommeil. Ils s'étirent, et demandent de l'espace pour vivre et se développer.

Je suis convaincu que si les civilisations d'Orient, si différentes des nôtres, peuvent éviter d'être englouties à leur réveil par la marée dévastatrice du communisme, elles contribueront grandement à enrichir la vie de l'humanité tout entière. Mais ce n'est pas en un jour que nos civilisations apprendront à se comprendre et à se stimuler ainsi mutuellement. L'établissement de rapports fructueux avec les pays asiatiques prendra beaucoup de temps, exigera beaucoup d'efforts et demandera du tact, de la sympathie et de l'aide de la part des nations occidentales—surtout de la part de notre continent.

Réformes économiques et sociales en Asie

En même temps qu'ils obtenaient leur indépendance politique, les peuples d'Asie ont senti grandir leur désir de changer l'ancien ordre économique et social qui leur avait donné si peu de bien-être. Mais l'insuffisance de leurs ressources en face des tâches immenses qui les attendent les oblige à chercher l'aide de l'extérieur. Dans son allocution du 21 août, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a décrit le dilemme auquel font face ces pays désireux de s'assurer la vie meilleure à laquelle ils ont droit; parlant de l'aide dont ils ont besoin, il a dit:

Où l'Asie trouvera-t-elle cette aide? Dans le communisme international, dirigé par l'Union soviétique, ou dans la libre démocratie orientée par les Puissances occidentales? Les deux systèmes lui offrent leur concours. L'un lui fait miroiter une offre douteuse mais superficiellement séduisante: la promesse d'un paradis immédiat, à condition que le communisme soit établi et la bourgeoisie liquidée. L'autre lui présente une offre moins alléchante, mais sincère, d'aide et de coopération en vue de résultats qui seront plus lents à se faire sentir et qui exigeront de laborieux efforts. Dans cette concurrence pour gagner l'amitié de l'Asie, les pays occidentaux doivent en outre démentir la réputation souvent injuste qu'on leur a faite d'être des puissances coloniales et exploiteuses. Le communisme, en revanche, n'a pas de réputation semblable en Asie, où ses antécédents sordides et antinationaux ne sont pas encore connus. Les Canadiens, qui vivent bien et jouissent de la liberté politique, savent que le communisme est un système économique et politique avilissant et dégradant. Mais les masses du continent asiatique ne le savent pas. Elles n'ont jamais connu un niveau de vie même comparable à celui qui règne en U.R.S.S. à l'heure actuelle; elles ne connaissent pas non plus, pour la plupart, les libertés civiles et politiques dont nous jouissons depuis des années sans presque y prendre garde. Aussi de nombreux peuples asiatiques sont-ils plus attirés que nous par le communisme; et la

propagande communiste, habile et sans scrupule, ne manque pas d'exploiter à son avantage cette situation. Lénine et Staline ont cuisiné une édition spéciale de la théorie communiste à l'usage des régions coloniales de l'Asie, et les zéloteurs du parti ont beaucoup plus de succès dans cette partie du monde que n'importe où ailleurs.

C'est un principe fondamental de la politique des puissances occidentales, y compris le Canada, qu'il importe d'atténuer de quelque façon et finalement de faire disparaître les graves lacunes et inégalités qui se manifestent dans l'économie des pays asiatiques. Ainsi que l'a dit M. Pearson dans son discours du 31 août dernier à la Chambre des communes:

De même que la société d'un pays ne peut être saine si certains de ses membres manquent même des choses jugées nécessaires au maintien de la vie, ainsi est-il impossible de connaître un monde sain si des pays entiers souffrent de la faim et de la maladie.

Participation du Canada aux programmes d'aide économique et technique

A cet égard, la politique d'assistance économique et technique aux pays d'Asie constitue déjà un bon début. Le Gouvernement canadien appuie cette politique en participant au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies ainsi qu'aux programmes du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie.* Au mois de juin dernier, on annonçait que le Canada contribuerait \$400,000 pour la première année d'un programme d'assistance technique de trois ans établi sous les auspices du Comité consultatif du Commonwealth. Une deuxième réunion de ce Comité doit avoir lieu à Londres ce mois-ci dans le but d'étudier de nouveaux plans d'aide à l'Asie.

D'autre part, le Gouvernement canadien n'entend pas traiter le relèvement économique et social de l'Asie comme un problème susceptible d'une solution rapide, assurée uniquement de l'extérieur. L'initiative et l'entraide, de la part des pays d'Asie, doivent aussi y jouer leur rôle. La politique du Canada affirme également que l'aide donnée, économique ou autre, doit être adaptée aux conditions particulières dans lesquelles se trouvent les nouvelles nations asiatiques. Surtout il faut tenir un juste compte de l'existence d'un point de vue asiatique particulier sur les problèmes de l'Asie: ce qui fait qu'à maints égards la manière d'accorder de l'aide a autant d'importance que l'aide elle-même. Ce point a été exposé par M. Martin dans son discours du 22 août, où il déclarait notamment:

... Nous devons chercher à distribuer les secours économiques de façon qu'ils soient le plus utiles possible et qu'en même temps les nations occidentales ne puissent être soupçonnées de vouloir, par des moyens d'ordre économique, reprendre la domination et l'autorité qu'elles exerçaient naguère sur ces pays. Les peuples asiatiques sont profondément hostiles à ce qu'ils appellent l'impérialisme occidental. Ils ont leur propre patrimoine national et culturel, qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier contre l'aide de l'Occident, si abondante soit-elle.

D'autre part, dans nos relations avec ces peuples, nous devons éviter d'entraver les changements qu'eux-mêmes jugent nécessaire d'apporter à leurs conditions sociales. En conséquence des longs siècles de torpeur dont j'ai parlé, il y a fort à faire chez eux sur le plan social. Peut-être les peuples asiatiques profiteront-ils des expériences que nous avons faites dans le sens d'une répartition plus équitable de la richesse nationale et de la protection de chacun des citoyens contre les pires coups de la fortune. Je doute, quant à moi, que nous puissions être d'un grand secours dans le processus d'évolution sociale de peuples dont la civilisation est si différente de la nôtre. Mais nous ne devons rien faire qui puisse entraver les réformes sociales qui s'imposent en Asie, car ce n'est qu'en procurant à chaque citoyen de ces pays une cer-

* Voir *Affaires extérieures* de juillet 1950, pp. 252-253.

taine amélioration palpable de son sort que les nouveaux régimes indépendants, de création si récente, pourront se maintenir et devenir de solides bastions contre le leurre communiste.

Sécurité collective dans la région du Pacifique

Sur le parquet de la Chambre des communes, le 31 août dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a qualifié l'agression de Corée de « pur et évident défi militaire » au monde libre. Il a ajouté qu'il trouvait significatif que le communisme international ait choisi l'Asie pour théâtre de cette action militaire, puisque cette tactique lui permettait de faire mener la guerre par des troupes asiatiques exclusivement, tandis que l'intervention des Nations Unies pouvait être faussement représentée comme une agression du capitalisme occidental contre les forces populaires de l'Asie.

Mais il y a peut-être une autre raison. Une agression semblable en Europe eût déclenché contre l'agresseur le jeu des dispositions du Traité de l'Atlantique-Nord. Dans cette partie du globe, douze nations, dont le Canada, ont déjà ajouté aux obligations générales que leur impose la Charte des Nations Unies, en souscrivant aux obligations d'un traité précis. En l'absence d'un pareil pacte de sécurité collective dans le Pacifique, l'agresseur a pu croire qu'il serait impossible aux membres des Nations Unies de rassembler leurs forces contre lui.

On a demandé la signature d'un Pacte du Pacifique inspiré du Traité de l'Atlantique-Nord, qui déterminerait des obligations précises et établirait des plans militaires pour la défense collective en cas d'agression dans la région du Pacifique. Le Gouvernement canadien croit cependant que les conditions essentielles à la conclusion d'un tel pacte n'existent pas encore. Le 21 août, dans son discours de Victoria, M. Pearson a dit à ce sujet:

Nous devons donc nous garder de conclure trop hâtivement que des méthodes qui ont fait leurs preuves dans une partie du monde pourront répondre aux besoins d'une autre région. Il est évident qu'il existe entre la situation actuelle de l'Orient et celle de l'Occident des différences fondamentales dont nous devons tenir compte si nous voulons réaliser un pacte de sécurité collective. Dans l'Atlantique-Nord, nous avions une véritable communauté de nations, qu'unissaient des liens séculaires dans les domaines économique, politique et culturel, dont les régimes politiques étaient analogues et qui étaient manifestement en mesure de participer en tant que groupe à la défense commune. Nous avions une région géographique dont il était facile de préciser les frontières et dont il était de notre intérêt collectif d'interdire l'entrée à un agresseur. Le fait que ces conditions fondamentales n'existent pas en Asie rend le problème de la défense régionale et de la sécurité collective infiniment plus difficile. En outre, la question se pose de savoir si un nombre suffisant de nations asiatiques, — qui ont toutes de pressants problèmes intérieurs à régler, — seraient disposées à donner leur appui à un tel pacte. Les peuples des nouveaux pays asiatiques ont adopté un point de vue particulier qui traduit leur intention de résoudre à leur propre manière les problèmes qui se posent à eux, notamment les problèmes de sécurité. C'est une attitude qui est partagée fortement par l'Inde et l'Indonésie, et qu'il nous faut respecter. A mon sens, la formation immédiate d'un pacte de sécurité du Pacifique englobant des pays asiatiques et non asiatiques, dont les niveaux de stabilité et de développement diffèrent et qui ne sont pas liés les uns aux autres comme le sont les pays de la communauté atlantique, serait une création difficile, artificielle et sans fondements solides.

M. Pearson a cependant ajouté qu'il ne fallait pas entendre par là que le Canada ne se reconnaissait aucune obligation à l'égard de la sécurité collective dans la région du Pacifique. La participation du Canada à l'action des Nations Unies en Corée prouvait le contraire. Comme M. Martin l'a signalé dans son allocution du 22 août, il importe au plus haut point d'aider les nations libres de l'Asie à conserver leur liberté; cependant, la puissance militaire seule ne suffit pas, ni même la puissance

militaire employée comme instrument principal. Aussi la politique canadienne vise-t-elle d'abord à renforcer, dans leur ensemble, les relations entre l'Est et l'Ouest et à cultiver chez les puissances occidentales la compréhension du point de vue asiatique sur les problèmes d'Extrême-Orient.

La sécurité collective dans le cadre des Nations Unies

Lorsque survint l'agression en Corée, l'obligation qui incombait aux membres des Nations Unies de fournir de l'aide à la République de Corée, en l'absence d'un traité précis qui aurait prévu un plan de sécurité collective dans la région du Pacifique, ne découlait donc que des dispositions générales de la Charte. Cependant, la nature de ces obligations n'avait jamais été clairement définie. Les auteurs de la Charte avaient tout d'abord voulu que l'on mit en échec les agressions du genre de celle commise en Corée par l'intervention de forces collectives promises à cette fin aux Nations Unies—autrement dit, par l'intervention d'une force de police internationale permanente. Toutefois, l'intransigeance de l'U.R.S.S. avait empêché l'application des articles de la Charte expressément destinés à assurer des sanctions militaires contre tout agresseur. Aussi, comme M. Pearson l'a souligné le 31 août à la Chambre des communes, c'est plus ou moins par hasard, parce que le représentant soviétique se trouvait alors absent de la réunion du Conseil de sécurité, que celui-ci a pu prendre les mesures qui s'imposaient.

C'est un principe directeur de la politique canadienne, en ce qui concerne la guerre de Corée, que les obligations immédiates du Canada ne doivent pas aller plus loin que le rétablissement de la paix et la défaite de l'agression nord-coréenne. Les chefs du Gouvernement ont maintes fois affirmé catégoriquement que l'intervention des Nations Unies se borne à la Corée: qu'elle ne s'étend pas, par exemple, à Formose.

Cependant, on n'ignore pas pour autant que de nouveaux actes d'agression peuvent être commis en d'autres points. Cette éventualité a amené le Gouvernement canadien à étudier la façon dont cette forme d'action collective, qui s'est révélée si efficace en Corée, pourrait au besoin servir à contenir l'agression en d'autres parties du globe. Le caractère de force des Nations Unies qu'on a donné au Contingent spécial de l'Armée canadienne illustre bien ce dessein. Le Contingent est recruté pour servir non seulement en Corée, mais partout où pourront l'exiger les engagements du Canada découlant de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord. Lorsqu'il a déterminé la tâche de cette force, le Gouvernement canadien pensait surtout qu'il fallait faire un premier pas dans le but de fournir à l'Organisation des Nations Unies la puissance militaire dont les auteurs de la Charte avaient voulu la doter.

L'avenir de la Corée

Le premier objectif des forces des Nations Unies en Corée est, bien entendu, la défaite militaire de l'agresseur communiste. Tôt ou tard, néanmoins, les Nations Unies auront à faire face au problème non moins ardu de rétablir la paix et d'instaurer un régime de liberté et d'autonomie dans une Corée unifiée. La façon dont sera menée la première phase,—la phase militaire—déterminera dans une large mesure le succès de la paix. C'est pourquoi les gouvernants canadiens, tout en soulignant la nécessité d'envisager la crise de Corée dans son contexte plus large, c'est-à-dire asiatique, ont mis l'accent sur l'importance primordiale qu'aurait l'attitude des chefs non communistes de l'Asie à l'égard du règlement final. Ainsi que l'a exprimé le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures dans son discours de Victoria:

Les dirigeants asiatiques nous donnent une foule de bons conseils sur la façon de traiter les problèmes de leur continent. C'est peut-être le moment de leur offrir la responsabilité de traduire ces conseils en actes.

Le 31 août, à la Chambre des communes, M. Pearson a parlé des méthodes qui pourraient éventuellement conduire au règlement de l'affaire coréenne. Il a proposé de nommer, à la présente Assemblée générale des Nations Unies, une Commission composée de quelques membres seulement, la plupart asiatiques, qui serait chargée de proposer le genre de règlement qu'il conviendra d'appliquer à la Corée dès que les opérations militaires des Nations Unies dans ce pays auront été couronnées de succès. Il a également énuméré quatre principes qui devraient, à son avis, former la base de ce règlement:

Le règlement, a-t-il dit, devra d'abord supprimer toute possibilité d'une reprise de la récente attaque; il devra recevoir l'approbation des Coréens; il devra mériter l'appui de l'opinion asiatique; et, enfin, il devra tenir compte des réalisations déjà accomplies sous les auspices des Nations Unies dans l'établissement d'un gouvernement indépendant en Corée.

LA CONFÉRENCE DE L'UNESCO À FLORENCE

LA CINQUIÈME SESSION de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu à Florence du 22 mai au 17 juin 1950, sous la présidence du comte Stefano Jacini, d'Italie. Y ont participé les délégations de 53 pays membres, des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que des observateurs envoyés par un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales.*

La plupart des délégations nationales arrivèrent à Florence avec la conviction que la cinquième session serait peut-être la plus critique de toutes celles qui ont eu lieu depuis les débuts de la Conférence générale de l'UNESCO. Les délégations bénéficiaient, cette fois, d'une plus ample documentation fournie par le Conseil d'administration, tandis que l'Organisation elle-même avait acquis une expérience précieuse pendant ses quatre années d'activité. La plupart des délégations ainsi que le Conseil d'administration et le Directeur général étaient d'ailleurs décidés à formuler, au cours de cette session, un programme d'action pratique et efficace. Bien que l'impression se fût répandue que la Conférence aurait pour but principal d'établir un programme fondamental, ainsi qu'un programme pour 1951, il devint évident que le Directeur général désirait en outre consulter les pays membres sur trois importantes questions de principe: la définition du rôle de l'UNESCO dans le raffermissement de la paix internationale; la participation plus suivie des États membres aux travaux de l'Organisation; et la possibilité d'augmenter la contribution financière des États membres.

Rôle de l'UNESCO dans le raffermissement de la paix

C'est cette question qui suscita les débats les plus importants de la Conférence. Le Directeur général était convaincu que l'UNESCO ne doit pas rester indifférente au conflit idéologique et politique qui oppose, à l'heure actuelle, l'Est à l'Ouest. Selon lui, il incombe à l'UNESCO, non seulement d'encourager la coopération internationale entre les divers groupements professionnels, mais encore de coordonner plus étroitement ses propres travaux avec ceux des Nations Unies.

Le débat sur cette question fut provoqué par les projets de résolution tchécoslovaque, yougoslave et belge qui demandaient, sous une forme ou sous une autre, que la Conférence réaffirmât l'intérêt que l'UNESCO porte au problème de la paix. Lorsqu'il devint visible que la Conférence ne tenait pas à ce que l'effort principal de l'UNESCO porte sur le maintien de la paix internationale et qu'elle répugnait à augmenter le budget de l'Organisation, le Directeur général donna sa démission. Il revint toutefois sur sa décision quand la Conférence eut consenti à examiner à nouveau les trois principaux problèmes de fond au sujet desquels il avait demandé des instructions. En ce qui concerne le premier de ces problèmes, la Conférence adopta une résolution, présentée de concert par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France,

* La délégation du Canada, dirigée par M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie, était composée de la façon suivante:

Délégués:

M. M. E. Lazerte, doyen de la Faculté de Pédagogie de l'Université de l'Alberta;
M. Gamet T. Page, directeur général de l'Institut de Chimie du Canada;
M. Jacques de Tonnancour, de l'École des Beaux-Arts et de la School of Art and Design de Montréal.

Délégués suppléants:

M. Sidney Pollock, du ministère des Finances;
M. J. E. Robbins, du Bureau fédéral de la Statistique;
M. Paul Tremblay, du ministère des Affaires extérieures.

Conseiller et secrétaire: M. Gordon Brown, du ministère des Affaires extérieures.

le Canada, le Brésil, l'Équateur, l'Égypte, l'Inde et l'Italie, et qui chargeait le Directeur général de préparer pour la prochaine session un programme tendant à faire contribuer l'UNESCO d'une façon plus directe au maintien et au raffermissement de la paix.

Participation des États membres

Le Directeur général demanda également l'opinion de la Conférence générale sur la possibilité d'activer la participation des États membres aux travaux de l'UNESCO. Il affirma que le travail que pouvait accomplir par lui-même le secrétariat était nécessairement limité, et fit observer que les États membres avaient une tendance regrettable à attendre des merveilles de l'UNESCO alors qu'ils se montraient peu disposés à soutenir chez eux les efforts de l'Organisation. Le Conseil d'administration appuya sur ce point le Directeur général, et plusieurs propositions furent soumises à la Conférence en vue d'une plus large participation des États membres aux réalisations de l'UNESCO. On adopta aussi une série de résolutions relatives aux commissions nationales, afin d'assurer une coordination plus étroite de leurs travaux et de ceux du secrétariat.

Contributions des États membres

Le Directeur général se déclara déçu de ce que le Conseil d'administration eût refusé, en mars dernier, d'appuyer sa demande visant à augmenter les contributions des États membres. Il espérait, si le programme qu'il soumettait était agréé, que l'immensité des tâches de l'UNESCO convaincrait les États membres de l'insuffisance du budget. Néanmoins, il devint évident au cours de la Conférence qu'aucun gouvernement n'acceptait l'idée d'une plus forte contribution. On se rallia donc à une formule de compromis, en vertu de laquelle on continuera de demander aux membres un montant qui suffira à couvrir le budget de l'Organisation pourvu que tous les membres s'acquittent de leur contribution. Comme il se peut que certains membres fassent défaut à leurs obligations, la Conférence autorisa le Directeur général à tirer sur les excédents de certains comptes, notamment sur le solde créditeur de 1947, ainsi que sur l'accroissement de fonds provenant de l'admission récente de nouveaux membres et sur les fonds additionnels rendus disponibles par la dévaluation de la livre sterling. De la sorte, le budget de l'UNESCO s'élèvera à \$8,200,000, somme que le budget de l'an prochain n'aurait pu atteindre si l'on s'en était tenu à la lettre des règles financières en vigueur. La Conférence générale, sur la proposition de la délégation des États-Unis, décida aussi que l'UNESCO pourrait faire appel à diverses sources privées ou publiques pour réaliser certains projets de toute première importance, comme par exemple le programme d'activités en Allemagne.

Le programme d'action de l'UNESCO

La Commission du programme et du budget, sous l'habile présidence de M. Roger Seydoux, de France, procéda à l'examen détaillé du programme fondamental de l'Organisation et du programme d'action de 1951. Le Directeur général tenait à ce que la Conférence approuvât le programme fondamental et la concentration des objectifs, ce à quoi le secrétariat avait déjà consacré beaucoup de temps. De l'avis de la délégation du Canada, le programme fondamental présentait un tout raisonnablement cohérent et méritait l'appui général. La délégation estimait aussi que le programme projeté pour 1951 devait être approuvé dans son ensemble, mais elle appela l'attention sur certains projets qui relevaient plus proprement d'autres organisations internationales, et sur certains points qui ne paraissaient ni pratiques ni opportuns. La délégation insista notamment sur l'adoption d'une échelle de priorités pour l'exécution du programme et présenta à ce sujet une résolution demandant l'adoption de « thèmes centraux » pour l'activité de l'UNESCO. Lorsque fut étudié le rapport du Directeur général, pendant la première semaine de la Conférence, les



Photo: Picchi

DÉLÉGATION DU CANADA À L'UNESCO

La cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu à Florence (Italie). M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie, y dirigeait la délégation du Canada. De gauche à droite: M. M. E. Lazerte, de l'Université de l'Alberta; M. Garnet T. Page, directeur général de l'Institut canadien de chimie; M. Jacques de Tonnancour, de Montréal; et M. Désy.

délégations de quarante Etats membres exposèrent leurs vues sur les travaux de l'Organisation. La majorité des délégations, dont celle du Canada, préconisèrent une plus grande concentration du programme et des objectifs de l'UNESCO.

Proposition américaine

La Conférence fut saisie d'une proposition des Etats-Unis voulant que les sessions de la Conférence générale aient lieu désormais tous les deux ans plutôt que chaque année. Les arguments apportés à l'appui de cette proposition étaient puissants: ainsi, la tenue de sessions biennales permettrait d'apporter plus de temps à la préparation du programme et d'allouer plus de fonds à son exécution; en outre, le secrétariat serait soulagé d'une tâche onéreuse, et les Etats membres n'auraient plus à préparer chaque année une revue des activités de l'UNESCO. C'est dans ce contexte que fut étudiée la proposition des Etats-Unis, et l'opinion générale se montra en faveur de la tenue de sessions biennales. Etant donné toutefois qu'on ne pouvait adopter la proposition sans modifier la constitution de l'UNESCO, on décida de prier le Directeur général d'étudier la question et de soumettre des projets d'amendement aux Etats membres dans les six mois qui précéderaient l'ouverture de la sixième session.

Il fut convenu que la sixième session ne serait qu'une brève session consacrée aux affaires courantes, et il fut pris acte de l'invitation du Gouvernement de l'Uruguay à tenir la septième session à Montevideo en 1952.

Retrait de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie

L'UNESCO compte parmi ses membres trois Etats satellites de l'U.R.S.S.: la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. Le premier pays n'a pas participé à la cinquième session, tandis que les deux autres annoncèrent, dès la première séance, leur intention de se retirer si la Conférence refusait d'accéder à leur demande d'exclure la délégation de la Chine nationaliste. C'est le Comité de vérification des pouvoirs, que présidait M. Jean Désy, qui fut saisi de cette question.

Il devint bientôt évident, à ce comité, que l'on ne pourrait présenter un rapport acceptant ou refusant carrément les lettres de créance de la délégation de la Chine nationaliste. On commença donc par noter qu'en vertu du règlement intérieur de l'UNESCO, la délégation chinoise pouvait siéger tant qu'on n'aurait pas disposé des objections formulées contre ses titres à la représentation. De leur côté, les délégations de la Yougoslavie et de l'Inde rejetèrent la thèse des Etats-Unis, à savoir que la question était d'ordre purement technique et que l'UNESCO n'avait pas compétence pour trancher le problème dans son ensemble, étant donné que la qualité de membre des Nations Unies, dont jouissait encore la Chine nationaliste, impliquait pour celle-ci le droit de faire partie de l'UNESCO. Elles signalèrent que la participation de la délégation de la Chine nationaliste ne pouvait servir aux buts de l'Organisation, du fait de l'impossibilité où se trouvait ce Gouvernement de remplir ses obligations dans le cadre de la constitution de l'UNESCO.

Finalement, les membres du comité conclurent à l'admissibilité de la délégation chinoise à l'UNESCO, tout en recommandant à la Conférence de prier le Secrétaire général des Nations Unies d'inviter le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à déterminer laquelle délégation, communiste ou nationaliste, devrait représenter la Chine.

L'espagnol devient langue de travail

Jusqu'à la cinquième session, l'anglais et le français étaient les seules langues de travail officielles de l'UNESCO. A partir de la troisième session cependant, on avait décidé de considérer l'espagnol comme langue de travail lorsqu'on disposerait des facilités voulues pour l'interprétation simultanée. A Florence, l'espagnol fut adopté comme langue de travail officielle. Les frais annuels qu'entraîneront l'usage de cette langue aux sessions de la Conférence générale et la publication en espagnol des documents de l'UNESCO se chiffreront, croit-on, à environ \$125,000.

Conclusions

La cinquième session de la Conférence générale a réussi à définir plus nettement les buts essentiels de l'Organisation et a posé de façon pressante aux Etats membres la question de l'orientation future de l'UNESCO. Par ailleurs, l'esprit d'autocritique manifesté à Florence par les membres du secrétariat indique que l'UNESCO s'achemine rapidement vers la maturité. Il serait néanmoins téméraire de croire que l'Organisation pourra maintenant travailler sans obstacle à réaliser son but ultime, qui est de favoriser la concorde internationale par l'éducation, la science et la culture. Si elle a pu jusqu'ici s'attaquer à de graves problèmes, elle a dû se résigner à en éluder d'autres, dont plusieurs d'un caractère purement technique. Il faut donc s'attendre que l'Organisation affronte à nouveau les critiques et de ses partisans et de ceux qui ne voient aucune utilité pratique à son activité. On doit cependant reconnaître que l'UNESCO accomplit dans plusieurs domaines une oeuvre nécessaire et fructueuse et que les membres de son secrétariat sont aussi compétents que consciencieux.

LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DE LA PRESSE DE L'EMPIRE

LA SEPTIÈME Conférence de la presse de l'Empire* s'est ouverte à Québec le 8 juin et s'est poursuivie jusqu'au 27 juin. Elle réunissait des sommités du monde journalistique—éditeurs, rédacteurs et correspondants représentant les journaux de dix-huit pays du Commonwealth et quelque trente millions de lecteurs—qui ont étudié ensemble divers problèmes d'intérêt commun.

L'un des objets importants de ces conférences est de fournir aux rédacteurs et éditeurs de tous les coins du Commonwealth l'occasion de se rencontrer dans une ambiance familière et amicale. La Conférence n'a pas siégé seulement à Québec; elle s'est transportée à Montréal, à Ottawa et à Toronto, et a clos ses assises au Royal Muskoka Lodge, à Muskoka (Ontario); ces déplacements ont permis aux délégués des autres pays de voir un peu le Canada tout en poursuivant leurs délibérations.

La liberté de la presse a été le thème principal de la Conférence. C'est sir Harry Brittain, fondateur de l'Empire Press Union, qui détermina cette orientation des discussions lorsque, peu après l'ouverture de la Conférence à Québec, il déclara que la liberté de la presse constituerait « le sujet principal de nos entretiens ». « C'est un sujet », ajouta-t-il, « que la Conférence de la presse de l'Empire de 1909 n'avait pas jugé à propos d'étudier, tout le monde considérant alors cette liberté comme définitivement acquise ». Il exprima l'avis, toutefois, que ce droit fondamental de l'homme semblait maintenant menacé. Lors du dîner d'ouverture, à Québec, le colonel J. J. Astor, du *Times* de Londres, qui venait d'être élu président de la Conférence, signala également le rôle que l'Empire Press Union aurait à jouer pour la défense de la liberté. Dans la métropole, M. John Bassett, président de la *Gazette* de Montréal, appela à nouveau l'attention des délégués sur la lutte gigantesque qui se livre à l'heure actuelle entre la presse libre des démocraties et la presse asservie des nations communistes pour la conquête de la pensée même de l'humanité. Il recommanda instamment à ceux qui ont foi dans les principes démocratiques, non seulement de se tenir en défense, mais d'être prêts aussi à combattre pour sauvegarder la liberté de la presse et de la pensée.

Réunions tenues à Ottawa

C'est à Ottawa, le 14 juin, que la Conférence se mit vraiment à l'oeuvre. Quatre jours durant, les délégués étudièrent, entre autres sujets, les communications de presse au sein du Commonwealth, les lois coloniales sur la presse, la formation des journalistes et la liberté de la presse. A la séance d'ouverture, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement canadien, le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, souligna les progrès prodigieux réalisés au cours des dernières décades dans le domaine des communications. Il donna aux délégués l'assurance que les gouvernements du Commonwealth se rendaient compte de l'importance de la diffusion des nouvelles et qu'ils avaient toujours fait grand cas des demandes que l'Empire Press Union leur avait faites d'abaisser les tarifs des dépêches aux journaux. Il fit observer que la comparaison du volume des dépêches transmises en 1938 et en 1949 établit de façon concluante que l'abaissement des tarifs en question a grandement stimulé la diffusion des nouvelles au sein du Commonwealth. M. Chevrier ajouta qu'à son avis la libre transmission des nouvelles dans le monde était l'un des plus sûrs préventifs contre la guerre.

* Ces conférences ont lieu tous les cinq ans. De plus, chaque année, le Conseil général de la Press Union tient une conférence à Londres.

M. Vincent Fairfax, d'Australie, élargissant le débat sur les communications de presse, soumit une proposition en trois points qui demandait:

- 1) le maintien au sein du Commonwealth du tarif d'un penny par mot;
- 2) le développement et l'amélioration de voies indépendantes pour les communications de presse, administrées et dirigées par les journaux ou les agences de nouvelles;
- 3) le recours universel aux services de télétype pour la distribution des nouvelles dans un même pays, à un prix raisonnable.

M. M. N. Cama, de l'Inde, signala par ailleurs l'importance de hâter la livraison du courrier océanique, qu'il jugeait d'une lenteur exagérée entre les ports du Commonwealth. De son côté, M. Cole, de l'Agence Reuter, préconisa la création d'un sous-comité des communications, secondé par des techniciens éprouvés, qui mettrait les journaux du Commonwealth au courant de tout perfectionnement notable apporté aux télécommunications. A ses dernières séances, la Conférence étudia une résolution incorporant ces divers points, l'adopta, puis la déféra au Conseil.

La Commonwealth Press Union

Dès l'après-midi du premier jour, la Conférence se prononça à l'unanimité en faveur de la substitution du mot « Commonwealth » au mot « Empire » pour désigner l'Union. Cette suggestion n'était pas nouvelle. Déjà, il y a deux ans, le Canada avait manifesté l'intention de demander ce changement au Conseil général, à Londres. Cependant, quand fut dressé le programme de la septième Conférence, on apprit que la délégation de l'Inde projetait de saisir la Conférence d'une résolution dans le même sens. La résolution indienne demandait que la septième Conférence de la presse impériale recommande « conformément à l'esprit des temps, de changer le nom de l'Empire Press Union en celui de Commonwealth Press Union ». Devançant toutefois cette résolution, sir Harry Brittain, à qui on doit l'initiative et l'organisation de la première Conférence de la presse de l'Empire, proposa, au nom de la délégation du Royaume-Uni et avec l'assentiment de l'Inde, que l'Union modernise son nom en adoptant celui de « Commonwealth Press Union ».

Une discussion s'ensuivit au sujet de la façon de faire entrer les colonies de la Couronne dans la nouvelle dénomination; le président assura l'assemblée qu'il demanderait un avis juridique afin de confirmer le fait que cette mesure ne modifierait en rien leur situation et leur statut. Sous cette réserve, la Conférence décida de recommander au Conseil la modification proposée.

Les délégués attachèrent beaucoup d'importance à la nécessité de relever les normes de formation et de culture de ceux qui se destinent au journalisme. M. T. C. Bray, d'Australie, proposa qu'un comité fût chargé de revoir le plan d'échange de journalistes. Une résolution dans ce sens adoptée à la séance de clôture déclare que ce plan devrait tendre à assurer de tels échanges entre toutes les parties du Commonwealth de façon, par exemple, qu'au moins cinquante journalistes puissent faire un stage d'un an dans des journaux d'outre-mer.

La crainte que les autorités des territoires coloniaux n'appliquent parfois d'une façon trop restrictive les lois qui réglementent la presse amena les délégués à donner leur appui à une résolution des délégués des Antilles britanniques tendant à ce que le Conseil de l'Empire Press Union offre ses services au Colonial Office en vue d'examiner toute accusation d'irresponsabilité portée contre telle ou telle publication d'un territoire colonial, de conseiller cette publication et, si elle ne s'amende pas, de proposer la législation nécessaire.



Photo: Capital Press

PRÉSENTATION D'UN LIVRE AU FONDATEUR DE L'EMPIRE PRESS UNION

Lors des réunions de l'Empire Press Union à Ottawa, en juin dernier, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, a présenté à sir Harry Brittain un exemplaire du livre « The Far Distant Ships », écrit par Joseph Schull, et qui est un compte rendu officiel des opérations de la marine canadienne durant la seconde guerre mondiale. Ci-dessus, de gauche à droite: M. M. N. Coma, de l'Inde, M. Claxton et sir Harry Brittain.

Le sénateur Rupert Davies, éditeur du *Whig-Standard* de Kingston, et le colonel J. J. Astor, président du *Times* de Londres, furent nommés membres à vie de la Press Union.

La Convention des Nations-Unies

Les trois dernières séances de la Conférence, à Ottawa, furent consacrées à divers aspects de la liberté de la presse. A la séance de clôture, qui eut lieu à Muskoka, la Conférence adopta à l'unanimité une résolution rejetant la Convention des Nations Unies sur la transmission internationale des nouvelles et le droit de rectification. La Conférence jugeait inacceptables les clauses suivantes, à savoir:

- 1) que les gouvernements auraient le droit d'exiger des rectifications dans les journaux d'autres pays dont les articles auraient pu leur porter préjudice; et
- 2) que la « sécurité nationale » pourrait être invoquée pour retenir les dépêches des correspondants étrangers.

Bien que la plupart des délégués fussent d'accord pour approuver les nobles sentiments qui inspirent la Convention des Nations Unies, quelques-uns exprimèrent l'avis qu'elle accorde de nombreux pouvoirs qui prêtent aux abus. On exprima également l'opinion que ce pacte est voué à un échec parce que « toute définition constitue une limitation ».

La création d'un Conseil de la presse en Grande-Bretagne, conformément aux recommandations formulées l'an dernier par la Commission royale d'enquête sur la presse, fit l'objet d'un débat général entre les délégués du Royaume-Uni, qui ne voyaient pas tous les choses du même oeil. Le rôle de ce Conseil de la presse serait de fixer à la presse britannique des normes de conduite et une éthique professionnelle; plusieurs délégués voyaient là un premier pas vers la limitation de la liberté de la presse. D'autres, par contre, voyaient dans la création d'un tel organisme un moyen d'améliorer la qualité du journalisme et de calmer l'opinion publique, qui prodiguait alors le blâme aux journaux.

M. Laurence Scott, du *Manchester Guardian*, apporta aux débats une note d'esprit critique lorsqu'il suggéra que les journalistes fassent leur propre procès et se demandent les raisons de leur impopularité, non seulement auprès des gouvernants, mais même auprès du grand public. Bien qu'il fût entièrement opposé aux restrictions que contenaient les résolutions des Nations Unies, M. Scott croyait que « la liberté peut dégénérer en licence » et que la presse devrait apprendre à s'imposer elle-même une discipline avant que les gouvernements ne le fassent d'autorité.

Participation de délégués américains

C'était la première fois que des éditeurs des États-Unis étaient invités à prendre part aux délibérations d'une conférence de la presse de l'Empire. M. Gannett, président des journaux Gannett, apporta une précieuse contribution aux débats sur l'importance de la presse libre. Il fit remarquer que « la liberté de la presse » dans l'U.R.S.S. est bien différente de ce qu'elle est aux États-Unis et ailleurs.

A sa dernière séance, la Conférence exprima la conviction que les restrictions imposées à la presse par le contrôle du papier-journal « compromettent gravement la compréhension des affaires internationales par le public et limitent la liberté d'expression ». La délégation australienne présenta une résolution réclamant pour les journaux la même liberté d'expression que pour les individus et demandant que cette liberté ne soit jamais restreinte sauf lorsqu'il s'agit de « cas précis de transgression », établis à la satisfaction d'un tribunal compétent.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TROISIÈME SESSION (session extraordinaire) de la 21^e Législature s'est ouverte le 29 août. Le discours du trône, lu par Son Excellence le Gouverneur général, renfermait ce qui suit au sujet des affaires extérieures:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Vous serez . . . appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

Vous serez invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord

Discours de M. Pearson sur la Corée*

Le 31 août, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré:

La Chambre s'attend sans doute que je lui parle cet après-midi de la situation internationale en général, que je lui fournisse certains détails sur les événements de Corée, et que je passe en revue ce qui s'est déroulé depuis la prorogation du Parlement ainsi que les mesures que le Gouvernement a prises pour faire face à cette situation critique. Aujourd'hui, toute notre attention doit se concentrer sur la Corée. C'est là que la lutte engagée avec le communisme soviétique a éclaté le plus ouvertement au grand jour et que la nature de cette lutte a été le plus nettement révélée. L'agression commise contre la République de Corée a fait sonner l'alarme dans tous les pays du monde. A ce son impérieux le Canada a accéléré ses propres préparatifs militaires et sa collaboration militaire avec ses alliés. C'est là également un des principaux motifs pour lesquels le Parlement a été convoqué en session spéciale.

Avant de parler de la Corée cependant, je veux jeter un rapide coup d'oeil sur la scène internationale dont elle n'est qu'une partie. Je veux, en particulier, rappeler à la Chambre certains aspects de la menace à laquelle nous avons à faire face et que font ressortir les derniers événements de Corée. Dans le régime soviétique, issu du matérialisme marxiste et du mysticisme russe, ainsi que dans les desseins de ceux qui l'exploitent, il y a beaucoup d'éléments difficiles à comprendre pour toute personne pénétrée des traditions occidentales et habituée aux façons de penser occidentales. Nous en savons néanmoins, ou du moins nous devrions maintenant en savoir beaucoup à ce sujet. Il importe d'en garder fermement à l'esprit les principaux traits. Ce n'est que par le souvenir constant de la nature des forces que nous avons à combattre que nous pouvons nous mettre en mesure d'arrêter de sages méthodes pour leur tenir tête. Il faut connaître l'ennemi; c'est un principe qu'on enseigne à tout soldat. Ce principe a la même valeur dans cette pénombre entre la guerre et la paix que durant la guerre elle-même.

Caractéristiques de l'impérialisme soviétique

La première caractéristique de l'impérialisme communiste des Soviets que je voudrais souligner aujourd'hui, et nous savons plus que jamais à quoi nous en tenir à cet égard, c'est que son activité s'exerce à l'échelle internationale. Convaincus que leur régime d'esclavage est en opposition inéluctable avec les modes de gouvernement libre des autres peuples, les maîtres du Kremlin étendent leurs calculs à toutes les

* Voir aussi le Livre blanc du ministère, intitulé *Le Canada et la crise coréenne*, que l'on peut se procurer en s'adressant à l'Imprimeur du Roi (15c. l'exemplaire).

parties du monde. Aujourd'hui, on se bat en Corée. Hier, il y avait de la tension en Perse, en Grèce et en Yougoslavie; un coup d'État en Tchécoslovaquie. Demain, il peut y avoir une agression contre l'Indo-Chine, ou une guerre civile peut être fomentée en Allemagne. Les Soviétiques attaqueront là et quand les membres du Politburo jugeront les circonstances favorables à l'accomplissement de leurs desseins guerriers. C'est pourquoi nous devons avoir l'œil au guet et surveiller le danger qui peut surgir en n'importe quel coin du monde. Le foyer du conflit est maintenant en Corée, et il est juste que tous nos regards se portent sur la Corée. Cependant, en concentrant notre attention sur le problème que l'agression communiste y a soulevé, nous ne devons pas oublier qu'il existe d'autres points critiques où l'incendie peut éclater.

Le second aspect de la puissance soviétique, qu'il ne faut pas perdre de vue, est que si la Corée prouve que le communisme soviétique n'hésite pas à imposer sa volonté aux autres peuples par le moyen de l'agression armée, il peut aussi recourir,— et il le fait en réalité,—à d'autres moyens et à d'autres manœuvres. Les armes de la conspiration, de la subversion et de l'agitation populaire sont à sa disposition. Ce sont en fait ces armes qu'il tient de la main gauche, tout en brandissant l'épée de la main droite. Il n'est pas facile de faire pièce à ces autres armes, ou du moins à un grand nombre d'entre elles. Elles travaillent souvent dans la clandestinité et dans l'obscurité. A la vérité, elles ne sont jamais plus efficaces que lorsqu'elles agissent dans la clandestinité. Il est possible de les affronter et de les surmonter, comme l'on fait actuellement, par l'initiative du monde libre, s'exerçant à un grand nombre d'endroits, notamment en Europe occidentale; cependant il est impossible de les vaincre par la seule action militaire. La puissance militaire est absolument indispensable, évidemment, mais il faut que des programmes économiques et sociaux sagement conçus la complètent, si nous voulons arrêter la marche du communisme, en tant que doctrine économique et sociale, avant qu'elle ait atteint le point où l'agression armée semblera, aux membres du Politburo, susceptible de réussir.

Troisièmement, je ferai observer que nous devons avoir des idées nettes quant aux éléments d'une société libre qu'emploie et que pervertit le communisme soviétique pour assurer le succès de son programme d'opposition, de dégradation et d'expansion. L'une de nos principales difficultés, actuellement, vient de ce que le communisme a su assimiler à ses fins de bons motifs aussi bien que des mauvais. Évidemment, la promesse que fait le communisme de l'exercice illimité du pouvoir, sans responsabilité ni miséricorde, lui a attiré certains adeptes. D'autres étaient attirés par la fascination morbide qu'exercent les intrigues secrètes. Mais ce ne sont pas là les seuls désirs qu'assouvit le communisme. Il prétend également satisfaire les hommes qui vivent dans la misère et la privation, en leur offrant l'espoir d'une vie meilleure. Il n'est peut-être pas surprenant que beaucoup d'hommes vivant dans la misère, surtout dans les pays arriérés d'Asie, se soient laissés enjôler par ces promesses et qu'ils n'aient pas su observer que, chaque fois que le régime communiste russe s'établit quelque part, peu importe où, il est bientôt suivi de l'esclavage politique et moral.

De plus, le communisme est assez habile pour faire à l'occasion appel aux idéalistes sans jugement. C'est là un élément de son succès, même dans notre propre pays. Rien de plus diabolique que son aptitude à miner graduellement les aspirations généreuses, à finir par les pervertir, pour enfin les rendre complices de son propre programme totalitaire. Aussi, pour résister aux machinations de l'impérialisme soviétique, qui se sert du communisme comme d'un cheval de Troie, nous ferons bien de ne pas ignorer les promesses qu'il fait miroiter aux yeux des opprimés à travers le monde, à qui il promet,—promesses qui n'engagent à rien,—l'espoir d'une meilleure condition de vie. Aux idéalistes dont le jugement est inférieur à leur dévouement, ils font avaler leur desseins dégradants et avilissants sous couleur d'une société ordonnée et équitable. Aussi, pour nous des pays occidentaux, il ne suffit pas de mettre à nu la rouerie et la malice des protestations soviétiques, mais nous devons aussi satisfaire tangiblement aux perpétuels besoins des affamés de pain, de sécurité et de liberté que les communistes prétendent combler. Autrement, nous nous priverons de l'appui de plusieurs régions du monde, surtout de l'Asie, sur la collaboration de laquelle nous devons compter dans les jours à venir.

Voilà les principaux traits, je crois, de l'adversaire contre qui nous devons nous mesurer. Même ce court exposé que j'ai tenté d'esquisser du système soviétique et du fonctionnement de la machine soviétique donnera une idée, j'espère, de la portée et de la complexité de l'effort à fournir.

Pour vaincre un pareil ennemi, dont la propagande et l'espionnage envahissent toutes les parties du monde, et qui compte en définitive sur la force brutale de 170 divisions puissantes mais qui en même temps fait appel, en crocodile, à des besoins réels et à d'honnêtes aspirations, nous devons faire preuve de ressources et d'imagination ainsi que de force.

Défi militaire évident

C'est donc sous ce jour que nous devons envisager la guerre de Corée en ce moment, bien que ces considérations ne doivent pas, à mon avis, diminuer notre anxiété au sujet de ces événements ni nous empêcher d'y parer. De concert avec toutes les nations libres de l'univers, nous avons à faire face, en Corée, à un défi militaire bien évident, et avec elles nous devons relever ce défi. Il est significatif, je crois, que le communisme international ait choisi un pays asiatique comme le théâtre de la présente attaque. Les communistes ont peut-être pensé qu'ils y pourraient réaliser leurs desseins d'agression en s'exposant à un minimum d'intervention. La Corée est un pays fort éloigné, d'une importance stratégique minime et en outre un pays divisé. Il était possible en Corée, comme il avait été possible ailleurs, de faire guerroyer des satellites, des troupes asiatiques seulement. Ainsi lors de l'intervention de l'ONU on pouvait représenter la guerre sous un faux jour, et on l'a fait, en disant que des forces populaires asiatiques combattaient contre celles de l'impérialisme capitaliste de l'Occident.

Je ne prétends pas,—bien entendu, personne ne le prétend,—que les affaires en Corée, même depuis 1945, ont été sans clairs ni ombres. Comme toutes les affaires humaines, elles ont été équivoques; mais peu à peu, au cours de ces événements équivoques, une question manifeste a surgi; et peut-être devrais-je, dans le plus bref délai possible, passer les faits en revue pour en montrer l'enchaînement.

Antécédents en Corée

Durant la seconde guerre mondiale, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine avaient publiquement convenu,—au Caire, je crois,—que la Corée, annexée par le Japon en 1910, redeviendrait État libre et indépendant à la fin des hostilités. Plus tard l'Union soviétique a donné son adhésion à cette déclaration, maintes fois réaffirmée par la suite. Cependant, à la fin de la guerre, on a décidé, affaire d'avantage du point de vue militaire,—avantage malheureux en l'occurrence,—que les effectifs des États-Unis occuperaient la partie méridionale de la Corée jusqu'au 38^e parallèle et que les troupes soviétiques occuperaient la Corée au nord de ce parallèle.

Aux premiers stades de cette occupation conjointe, les États-Unis ont cherché à s'entendre avec l'Union soviétique sur un projet tendant à établir un gouvernement provisoire pour la Corée entière. Cependant, tous ces efforts ont échoué presque entièrement à cause de l'intransigeance des autorités soviétiques. Devant ce manque de collaboration, les États-Unis ont décidé de déferer la question à l'Organisation des Nations Unies.

Cette décision fut prise en septembre 1947. En vue de susciter des conditions qui se prêteraient à la tenue d'une élection et à l'établissement d'un gouvernement, l'Assemblée générale instituait cette année-là une Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, et le Canada en faisait partie. Toutefois, lorsque la Commission tenta d'entrer en relations avec les autorités soviétiques en Corée du Nord, elle se heurta à un mur. Jamais on ne lui permit de visiter officiellement cette partie de la Corée. Dans ces conditions on pouvait se demander si une commission de ce genre avait, en poursuivant son travail, quelque chance de réussir véritablement dans la partie sud du pays seulement. Je rappelle que le Gouvernement canadien a exprimé des doutes à cet égard à Lake-Success. Néanmoins, par une forte majorité, l'Assemblée des Nations Unies décidait que la Commission devrait poursuivre son travail dans la région où on lui permettait d'exercer ses fonctions et qu'elle devrait particulièrement se mettre en devoir de tenir des élections libres. Elles eurent lieu au printemps de 1948. Le gouvernement élu en Corée par suite de ces élections n'était sûrement pas parfait,—aucun gouvernement n'est, pas même notre Gouvernement actuel.

Néanmoins, après cette élection, il y eut formation du Gouvernement de Corée. Il résultait de la volonté de la grande majorité du peuple coréen. A ce titre, il avait droit d'être reconnu, et l'Assemblée des Nations Unies lui accordait, le 12 décembre 1948, pleine reconnaissance. On a déclaré, et nous sommes liés par cette déclaration, que ce gouvernement était le gouvernement légalement institué de la République de Corée, et qu'il était le seul gouvernement ainsi constitué. En même temps la Commission temporaire était transformée en Commission permanente pour la Corée. Le Canada n'a pas cherché à se faire réélire à cette commission reconstituée.

Pendant ce temps-là, les événements, dans la zone soviétique du Nord, se succédaient dans l'ordre qui nous est devenu si familier. Les autorités d'occupation avaient réussi à organiser une administration fantôme, à endoctriner le peuple de propagande communiste et à entraîner une armée formidable. Jusqu'à quel point cette armée était formidable, nous ne l'avons appris qu'au cours des derniers mois. Nous connaissions l'existence de cette armée, mais nous ne savions pas à quel moment elle déclencherait les hostilités.

A la fin de 1948, les plans soviétiques en Corée du Nord étaient suffisamment réalisés pour permettre aux troupes russes de se retirer et de confier les rênes du gouvernement à l'administration nord-coréenne. L'armée nord-coréenne comptait dans ses rangs des anciens combattants de la guerre de Chine. Quelques mois plus tard, les forces d'occupation américaines se retiraient de la Corée, mais c'était là un geste spontané et non pas simulé.

Attaque contre la Corée du Sud

C'est ce régime de la Corée du Sud, établi sous les auspices des Nations Unies et reconnu par notre pays, qui était envahi par les forces coréennes du Nord le 25 juin. Cette attaque nous prit tous par surprise. M. Malik, le représentant soviétique au Conseil de sécurité, nous assure que c'est la Corée du Nord qui fut attaquée. Heureusement il est facile de mettre à nu ses mensonges et ses faux témoignages car au moment de l'attaque siégeait à Séoul, capitale de la Corée du Sud, la commission indépendante et impartiale des Nations Unies, dont j'ai déjà parlé. Elle se composait de représentants d'Australie, de Chine, de France, de l'Inde, des Philippines, de la Turquie et de Salvador.

Après avoir communiqué la nouvelle de l'agression aux Nations Unies quelques heures après l'attaque, la Commission présenta le lendemain un rapport plus complet et plus documenté qui se terminait par ces phrases catégoriques:

La Commission n'a aucune preuve qui justifie en quoi que ce soit les assertions nordistes. Tous les témoignages recueillis jusqu'ici indiquent qu'il s'agit d'une attaque calculée et concertée, qui a été préparée et déclenchée dans le secret.

A la lumière de cette preuve et d'autres témoignages recueillis alors et subseqüemment par des observateurs indépendants, qui sont fondés sur un examen de la situation en Corée, fait sur place, je ne crois pas que nous ayons à nous occuper des histoires fantastiques d'agression de la part de la Corée du Sud que M. Malik et les autres défenseurs des Soviets ont lancées. Ils comptent bien entendu, comme les Nazis auxquels ils ressemblent sous plusieurs rapports, sur la technique du: « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». Si on me permet de m'approprier certaines paroles prononcées par le premier ministre d'Australie, M. Menzies, lors de son passage chez nous récemment, les communistes auront de la difficulté à nous convaincre que c'est la mâchoire qui a fracturé le poing.

Si le problème que pose l'attaque contre la République de Corée est évident, notre obligation en vertu de la Charte des Nations Unies l'est également. Je dois dire immédiatement que nous avons contracté cette obligation envers les Nations Unies seulement et en vue de notre propre sécurité. Dans le cas dont je parle, elle ne concerne que le rétablissement de la paix et la défaite de l'agression en Corée. L'intervention des Nations Unies vise à cela et à rien d'autre. Comment devons-nous nous acquitter de ces obligations?

Résolutions du Conseil de sécurité

Dans l'esprit des auteurs de la Charte, les États membres devaient mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, par suite d'ententes à conclure individuellement, certains de leurs effectifs nationaux en vue d'aider à repousser l'agression, sur les ordres du Conseil de sécurité. Le Comité de l'état-major militaire des Nations Unies devait élaborer les détails de ces ententes. Cependant, les représentants de l'Union soviétique ont complètement contrecarré les négociations au sein de ce comité de l'état-major militaire. En conséquence, dans cette crise, les Nations Unies sont restées dépourvues des effectifs dont elles auraient dû disposer si l'on avait mis à exécution l'intention des rédacteurs de la Charte. Cette omission n'a libéré de ses obligations aucun des membres de l'ONU, bien qu'elle ait sûrement préjudicié à la manière dont on pouvait satisfaire à ces obligations. Lorsque le Conseil de sécurité a décidé, comme il l'a fait le 25 juin, qu'une attaque armée dirigée contre la République de Corée par les forces de la Corée du Nord constituait une atteinte à la paix et qu'il a recommandé, comme il l'a fait le 27 juin, que les membres de l'ONU devaient fournir à la République de Corée l'aide qui pourrait s'imposer afin de repousser l'attaque armée et de rétablir la sécurité et la paix internationales dans la région, notre obligation était évidente.

Envoi de destroyers canadiens

Avant la prorogation des Chambres, le 30 juin, trois jours après la décision du Conseil de sécurité, on nous annonçait ici que trois destroyers canadiens partiraient incessamment pour le Pacifique occidental afin de se rapprocher des eaux où ils pourraient prêter assistance aux forces des Nations Unies en Corée, s'il le fallait.

Alors qu'ils étaient en route, le mode d'organisation de ces forces était déterminé au cours de discussions presque ininterrompues tenues à New-York et ailleurs. Nos représentants ont activement participé à ces réunions. Ils tenaient à s'assurer que les opérations militaires s'accompliraient vraiment sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sous la direction d'un seul commandement autorisé. La question était loin d'être théorique à nos yeux. Il s'agissait d'un principe fort important, qu'il fallait établir de façon satisfaisante non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir. Il a été reconnu lorsque, le 7 juillet, le Conseil de sécurité a adopté une résolution supplémentaire par laquelle il instituait un Commandement unifié et priait les États-Unis de choisir le commandant des forces dont pourraient disposer les Nations Unies. Nous avons fort bien accueilli cette décision qui plaçait les opérations de Corée sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies sans toutefois limiter les pouvoirs militaires dont tout commandant doit jouir pour vaincre.

Après l'adoption de cette résolution, on a mis à la disposition du Commandement unifié des Nations Unies, le 12 juillet, ces trois destroyers canadiens qui se trouvaient alors à Pearl-Harbour. Nous voulions ainsi aider au rétablissement de la paix en Corée. Le 14 juillet, nous recevions une demande d'aide supplémentaire, cette fois, non pas du Conseil de sécurité, mais du Secrétaire général de l'ONU. Quelques jours plus tard, le 19 juillet, le Premier ministre (M. St-Laurent) annonçait que le Canada fournirait immédiatement une escadrille à long rayon d'action du C.A.R.C. pour le pont aérien sur le Pacifique. Ceux qui dirigeaient les opérations nous avaient informés qu'on avait besoin de ce type d'avions et non d'appareils de combat.

Contingent spécial de l'Armée canadienne

Le 7 août, après de nouveaux pourparlers, non seulement à Ottawa mais aussi à Washington et à Lake-Success, et après ma visite à ces deux derniers endroits et à la suite de mes entretiens avec le secrétaire d'État américain et avec le Secrétaire général de l'ONU, on annonçait que le Gouvernement avait décidé de recruter une brigade supplémentaire, désignée sous le nom de Contingent canadien spécial et destinée à servir en Corée,—sous réserve évidemment de l'approbation du Parlement,—comme partie des forces des Nations Unies là-bas, cette brigade devant être employée là où on la jugerait le plus utile lorsqu'elle serait prête à entrer en action. Je puis assurer à la Chambre,—mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) peut le faire avec plus d'autorité que moi,—que cette brigade est mise sur pied aussi rapidement que possible.

C'est le recours à cette force armée de la façon que je viens d'indiquer qui est une des raisons pour lesquelles nous sommes réunis maintenant. Il s'agit de remplir, au moyen de l'intervention parlementaire, l'engagement que le Premier ministre a pris envers la Chambre le 30 juin dernier.

Avec l'autorisation de l'Organisation des Nations Unies, ce sont surtout les États-Unis qui, outre la Corée méridionale elle-même, se sont chargés de repousser les troupes de la Corée septentrionale. Il est naturel qu'il en soit ainsi. Seuls parmi les pays anti-communistes les États-Unis avaient en Extrême-Orient de forts contingents pouvant servir en Corée quand l'invasion a commencé. Puis, le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région leur imposait des obligations spéciales vu qu'ils étaient chargés de l'occupation du Japon.

Action militaire collective

Il faut aussi se rappeler qu'ordinairement seules de grandes puissances comme les États-Unis ou le Royaume-Uni possèdent des armées de terre qui peuvent être transportées rapidement sur de lointains théâtres de guerre sans mettre en péril leur propre territoire ni les autres régions où elles ont des engagements pressants, comme la France en Indochine et l'Angleterre en Malaisie et à Hong-Kong. Des pays plus petits ou de population moyenne comme le Canada ne disposent pas, en temps normal, d'armée de terre efficace qu'ils peuvent affecter à la sécurité collective dans des circonstances comme celles qui ont surgi en Corée.

Bien plus, tous les membres des Nations Unies et, en particulier, les petits pays, présumaient, jusqu'à juin dernier, que l'Organisation des Nations Unies ne les appellerait pas à participer à une action militaire collective pour repousser l'agression à plusieurs milliers de milles de distance. Les articles de la Charte destinés spécifiquement à assurer des sanctions militaires sont restés inopérants et n'ont même pas encore été invoqués. Vu l'usage que les Russes font du veto, il semblait également impossible au Conseil de sécurité de recourir aux sanctions militaires contre toute agression communiste. Ce qui s'est produit en juin au Conseil de sécurité, à cause de l'absence plutôt fortuite de l'U.R.S.S. et de l'esprit d'initiative et de décision des États-Unis d'Amérique, a changé du tout au tout le caractère des Nations Unies, au moins pour le moment, et ce, pour le mieux.

Il aurait été peu pratique cependant et peu sage de la part de tout gouvernement de fonder ses préparatifs militaires sur la présomption qu'un tel changement allait se produire ou que les Nations Unies pourraient intervenir comme elles l'ont fait.

En réalité, le Traité de l'Atlantique-Nord a été conclu en 1949 pour combler, au moins dans la zone de l'Atlantique-Nord, cette lacune de la Charte résultant de l'impuissance à laquelle le Conseil de sécurité était réduit jusque-là d'appliquer la sécurité collective. Ainsi se sont précisées nos obligations en matière de défense collective de la zone de l'Atlantique-Nord, la Russie soviétique n'étant pas là pour entraver ni faire échouer les décisions prises en vertu de ces obligations. Nous savions à quoi nous étions tenus en vertu de cette obligation. Mais nous ignorions, comme tous les autres pays d'ailleurs, les effets de nos obligations envers les Nations Unies.

Programme de défense du Canada

Notre programme de défense jusqu'au mois de juin de cette année visait à tenir en disponibilité une petite armée régulière bien dressée qui pourrait faire immédiatement sa part dans la défense de l'Amérique du Nord, surtout dans la région arctique, et qui pourrait, d'autre part, agrandir rapidement ses cadres dans le cas d'une guerre générale où le Canada serait obligé de se défendre en dehors de ses frontières. Fournir aux Nations Unies, à brève échéance, un corps expéditionnaire capable de se déployer rapidement dans des régions éloignées où une agression aurait lieu, cela, je l'admetts, ne faisait pas partie de notre programme ni de celui d'aucun autre pays.

Les États-Unis, jusqu'ici, ont donc presque seuls supporté tout le fardeau de l'assistance sur terre à la Corée du Sud. Ils ont apporté leur assistance avec rapidité, avec beaucoup de courage et avec une efficacité croissante. Malgré les énormes difficultés qu'elles doivent surmonter, les troupes américaines ont, comme on sait, combattu magnifiquement, non seulement dans l'intérêt de leur propre pays mais dans

celui du monde libre en général. Aujourd'hui, cependant, elles commencent à recevoir le renfort d'armées de terre d'autres pays qui ont des troupes en Extrême-Orient. A ces renforts s'ajouteront, si le Parlement donne son approbation, les troupes spéciales canadiennes que nous avons levées en vue de faire honneur aux obligations que nous avons contractées à l'égard de la défense collective. C'est en Corée que nos obligations résident présentement bien que nous ignorions où elles résideront dans les semaines à venir. Presque depuis le début, naturellement, les forces américaines ont reçu l'appui de détachements de la marine et de l'aviation fournis par d'autres membres des Nations Unies, y compris le Canada.

Cette force spéciale est unique en un sens parmi les offres de forces militaires qu'on a faites aux Nations Unies par suite de la guerre coréenne. Elle constitue, à mon avis, un exemple et un précédent dignes de considération. Si, de la même façon, d'autres pays réservaient une partie de leurs forces afin de pouvoir les mettre à la disposition des Nations Unies en vue de la défense collective, il y aurait, parmi le monde libre, prêts à se joindre à une force des Nations Unies, des contingents nationaux qu'on pourrait rapidement rassembler en cas d'une crise future. L'Organisation des Nations Unies serait ainsi munie de la force militaire que, dans la Charte, on projetait de mettre à sa disposition mais que, de fait, elle n'a jamais eue en raison surtout de l'attitude de la Russie.

A mon avis, c'est parce qu'il prévoit que l'agression effectuée en Corée peut être suivie d'autres attaques d'inspiration communiste ailleurs que le Gouvernement a décidé de demander que la brigade spéciale soit disponible non seulement pour le service en Corée, mais d'une manière générale, afin que nous nous acquittions de notre devoir en ce qui a trait à la défense collective, sous l'empire de la Charte des Nations Unies ou du Pacte de l'Atlantique-nord.

On entretient déjà des craintes en Iran, en Grèce, en Autriche et en Indochine, pays dans lesquels, pour le Politburo, les circonstances pourraient sembler favorables à une autre agression armée.

La situation en Corée et en Allemagne

A mon avis, il ne faut pas oublier surtout que ce qui s'est produit en Corée peut bien se répéter sur une plus grande échelle en Allemagne. La situation de ces deux pays, à première vue si différente à tous égards, n'offre pas moins des points de comparaison frappants. L'un et l'autre sont divisés en deux par une ligne imaginaire; dans l'un et l'autre la partie dominée par les Soviets dispose de forces armées puissantes, tandis que l'autre partie est à peu près sans défense et sujette à l'agression. Il devient de plus en plus évident, je crois, qu'il faut rétablir l'équilibre entre les forces militaires de l'Est et de l'Ouest de l'Allemagne. Il ne s'agit plus de se demander s'il faut réarmer l'Allemagne, car la région de l'Allemagne occupée par les communistes l'a déjà été par la Russie soviétique qui la domine.

Si l'on veut assurer la défense de l'Allemagne occidentale,—et elle importe sûrement à la défense de l'Europe occidentale,—nous devons lui fournir des armes et l'aider à se défendre; sinon, les autres nations occidentales devront assumer des responsabilités plus grandes qu'elles ne l'avaient encore prévu.

Le réarmement de l'Allemagne occidentale comporte des risques; les tristes expériences du passé nous ont appris que des Allemands armés peuvent constituer une menace. Cependant, ce danger existe déjà en Allemagne orientale; je crois que nous pouvons l'atténuer en Allemagne occidentale si cette région de l'Allemagne, et à la longue toute la libre Allemagne démocratique, peut être amenée à collaborer, efficacement et de plus en plus, des points de vue économique, militaire et, plus tard, politique, avec les autres nations de l'Europe occidentale.

C'est dans cette direction que se trouve le chemin de la sécurité. Cependant cette politique va naturellement soulever à son tour des problèmes et malgré cela je ne puis m'empêcher de croire qu'elle seule procurera des sauvegardes contre les dangers que comporte la permission, accordée à l'Allemagne occidentale, de se réarmer, indépendamment de l'Europe occidentale, en présence de la situation encore plus dangereuse de la laisser sans défense en face d'une Allemagne orientale armée et dominée par la Russie.

Défense collective en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord

L'alarme qui a sonné en Corée a rendu encore plus urgent le problème germanique. Elle a aussi conduit à une intensification des préparatifs au sein des pays associés sous l'empire du Pacte de l'Atlantique-Nord en vue de consolider leur défense collective.

Les suppléants des ministres des Affaires extérieures des pays membres du Conseil de l'Atlantique-Nord, réalisant pleinement la gravité de la situation, se sont réunis au cours des six dernières semaines, et le Conseil de l'Atlantique-Nord lui-même se réunira à New-York d'ici environ deux semaines pour prendre de très importantes décisions. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), exposera à la Chambre plus en détail les mesures que le Gouvernement se propose de prendre en vue d'honorer nos engagements découlant du Traité de l'Atlantique-Nord. Pour le moment, je n'en dirai pas davantage, si ce n'est que nous assumerons la part qui nous incombe du fardeau de la défense collective.

La situation qui règne dans le monde et la crise qui sévit en Corée nous forcent inévitablement à conclure que nous devons accroître nos propres préparatifs de défense et que nous devons aider nos alliés à accroître les leurs. Cette conclusion, le Gouvernement l'accepte, comme le démontreront les mesures qui seront présentées au cours de cette session spéciale et qui sont dictées par les impératifs de la sécurité nationale et, à dire vrai, de la survivance nationale.

Toutes ces mesures ne renferment aucune trace de desseins agressifs. En cette enceinte et au pays, nous ne croyons pas, j'en suis sûr, en la guerre préventive, en l'agression destinée à assurer la paix ou quoi que ce soit. Nous ne nous proposons pas non plus d'acquiescer en silence lorsque d'autres conseilleront cette ligne de conduite. Notre tâche consiste à jouer notre rôle,—rôle que nous fixons nous-mêmes après avoir consulté nos amis,—dans l'effort collectif des pays libres en vue de prévenir l'agression, si possible, en démontrant qu'elle ne pourrait pas réussir, ou de la vaincre, si elle se produit.

Je tiens aussi à souligner que le Gouvernement n'a pas l'intention d'appuyer une ligne de conduite qui étendrait la portée du conflit actuel en Corée. Ce conflit, il faut le restreindre et le localiser, s'il est en notre pouvoir de le faire. Le Gouvernement n'appuiera pas, non plus, un programme qui fournirait à un autre une excuse pour l'étendre.

Le cas de Formose

Cette attitude, croyons-nous, et la Chambre abondera sans doute dans notre sens, est la seule à tenir; d'abord, parce que nous devons tout faire pour réduire le risque d'une guerre internationale; puis, parce que nous croyons d'importance vitale de maintenir l'exceptionnelle unanimité avec laquelle les Nations Unies ont condamné l'agression contre la Corée du Sud; enfin, parce que nous devons maintenir une collaboration étroite entre les pays libres de l'Asie et le monde occidental. Nous avons compris les raisons de l'initiative du Président des États-Unis,—qui a agi si courageusement et si sagement, si je puis dire, au cours de la crise coréenne,—lorsqu'il a donné l'ordre à la marine américaine de prévenir toute attaque contre Formose et exhorté le gouvernement nationaliste chinois à Formose d'interrompre toute opération aérienne ou navale contre le continent. Cette décision nous a paru inspirée par le simple souci de prévenir l'expansion du conflit de Corée. C'était une stratégie défensive et elle n'impliquait en rien, telle que nous l'avons comprise, des raisons politiques. Nous avons toutefois été intrigués, comme d'autres ont dû l'être, par les mesures militaires préventives prises par le gouvernement nationaliste de la Chine contre les concentrations communistes le long de la côte continentale, aussi bien que par les déclarations qu'aurait formulées le généralissime Chiang-kai-chek relativement à la "collaboration militaire" sino-américaine. Nous avons également été bouleversés par des déclarations qui nous semblent confondre la défense de la Corée, dont l'ONU s'est chargée, avec celle de Formose, que l'ONU n'a pas assumée; déclarations qui vont jusqu'à laisser entendre,—à tort, je crois,—que ceux qui cherchent à établir présumément une distinction entre ces deux cas sont des défaitistes et des pacifistes. En ce qui concerne notre Gouvernement, nous n'avons qu'à remplir les obligations que

nous impose l'ONU en Corée ou ailleurs. Ces obligations, comme je les entends en ce moment, ne comprennent rien qui se puisse interpréter comme le rétablissement du gouvernement nationaliste chinois en Chine même; ou comme une intervention à Formose.

Accélération des préparatifs militaires

Il nous incombe donc de faire notre part pour vaincre l'agression en Corée, afin que la leçon de l'échec de l'agression à cet endroit soit comprise par ceux qui en ont besoin ailleurs. Nous devrions également hâter nos préparatifs militaires afin de pouvoir repousser tous actes semblables d'agression qui,—si la présente leçon ne sert pas,—pourront se produire ailleurs, car nous ne pourrions jamais espérer y parvenir seuls. Le programme d'expansion de la défense auquel nous participons nécessitera inévitablement un effort accru de la part du Canada, et nous devons être prêts à le fournir. J'imagine qu'il peut également entraîner un retard dans la réalisation de certains des objectifs pacifiques en vue desquels nous avons travaillé. Mais nous ne devons pas perdre de vue ces objectifs ni abandonner nos efforts en vue de les atteindre. Rien n'accommoderait mieux les communistes que si les démocraties occidentales devenaient lentes et apathiques sous le poids des armements, devenaient de plus en plus insensibles, s'atrophiaient petit à petit et, enfin, s'éteignaient comme les dinosauriens.

Le progrès économique et social

Pour réussir dans la lutte où nous sommes engagés, nous des démocraties occidentales devons être fidèles au principe du développement et du progrès qui fait partie intégrante de notre nature et de notre force. Tout d'abord, il est toujours plus difficile d'atteindre une cible mobile. Par le passé nous avons prospéré et grandi parce que nous étions prêts à accepter le changement et à nous adapter aux nouvelles idées et aux nouvelles circonstances. Ce n'est qu'en continuant comme nous avons commencé que nos amis et nous pourrions nous préserver de la servitude et de la destruction. Par conséquent, nous ferons bien, à mon sens, de nous assurer que notre préoccupation véritable au sujet des dangers militaires actuels n'arrête pas notre progrès social. La défense militaire doit venir en premier lieu, bien entendu; mais le progrès économique et social fait également partie de la défense. Le fait d'allier ces deux éléments chez nous et dans les autres pays libres constituera une des plus importantes initiatives compensatrices de l'histoire; pour y arriver, il faudra sûrement des nerfs solides, une grande concentration d'esprit et beaucoup de travail ardu.

En outre, de même que nous avons appris, lentement et péniblement, à reconnaître les dangers que présentent de vastes abîmes économiques creusés entre divers secteurs de notre propre pays, ainsi nous faut-il comprendre maintenant qu'il est dangereux de souffrir de tels abîmes entre divers pays sans chercher à les rendre moins profonds. Cet effort, il faut le répartir sur plusieurs générations, mais il importe de le tenter dès maintenant: c'est ce que nous faisons. En effet, de même que la société d'un pays ne peut être saine si certains de ses membres manquent même des choses jugées nécessaires au maintien de la vie, ainsi est-il impossible de connaître un monde sain si des pays entiers souffrent de la faim et de la maladie, comme c'est actuellement le cas pour de vastes régions de l'Asie. C'est là le meilleur bouillon de culture du communisme. Il nous faut assécher ces marécages impaludés que constitue la pauvreté, si nous voulons que les nouveaux pays d'Asie connaissent la stabilité et la liberté. Si nous ne parvenons pas à les implanter là-bas, nous aurons peut-être de la difficulté à maintenir la stabilité et la liberté dans le reste du monde.

Le point de vue asiatique

Il nous faudra également nous montrer prompts à comprendre, même si nous ne le partageons pas toujours, le point de vue des chefs de l'Asie sur les problèmes internationaux de l'heure. Ces chefs estiment, à bon droit, être mieux placés que tout Occidental pour étudier les problèmes de l'Asie et leur proposer des solutions.

J'espère donc que, quand sonnera l'heure d'établir un règlement en Corée, nous pourrions faire appel à la sagesse des chefs de l'Asie. L'ONU, tant à l'Assemblée qu'à la Commission pour la Corée, a déjà accordé beaucoup de temps et de soin aux problèmes de la Corée. Néanmoins, à la lumière des événements qui se sont déroulés

depuis le 25 juin, il est trop tôt pour discerner nettement la forme que prendra un règlement juste et permanent en Corée. Il n'est pas trop tôt, cependant, pour étudier les principes sur lesquels devrait se fonder un tel règlement. A mon sens, il faudra tenir compte de quatre principes. Le règlement devra d'abord supprimer toute possibilité d'une reprise de la récente attaque; il devra recevoir l'approbation des Coréens; il devra mériter l'appui de l'opinion asiatique; et, enfin, il devra tenir compte des réalisations déjà accomplies sous les auspices de l'ONU dans l'établissement d'un gouvernement indépendant en Corée.

Projet de règlement en Corée

Le moment est venu d'étudier aussi par quel moyen on pourra en arriver à un règlement en Corée. Il me semble qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, à laquelle assisteront des représentants de tous les partis de la Chambre, on devrait instituer un organisme peu nombreux et le charger de proposer, pour la Corée, un règlement qui entrerait en vigueur après la défaite des forces nord-coréennes. Cet organisme devrait comprendre une majorité de représentants asiatiques, bien qu'aucun des pays engagés dans la lutte en Corée ne puisse, bien entendu, se soustraire à la responsabilité de participer au règlement, à un moment propice.

On sait que j'ai souvent le devoir de représenter le Canada à des conférences et à des réunions à l'étranger. Quand je rentre au pays, j'ai souvent l'impression que nos difficultés, en tant que nation, proviennent principalement de ce que nous sommes un pays heureux dans un monde malheureux. En réalité, ce n'est pas aussi simple que cela, bien entendu, comme les événements des dernières semaines l'ont démontré. Mais il y a tout de même un peu de vrai dans ce point de vue. C'est ainsi que, lorsque les problèmes lointains paraissent si complexes et si insolubles, on est inévitablement tenté de se réfugier dans son indifférence et d'espérer s'en tirer sans agir ni souffrir. Une telle attitude serait fatale devant la menace qui se fait sentir contre notre sécurité, notre existence même. Pour affronter cette menace, il nous faut faire, pour la défense, plus que jamais par le passé en temps de paix. Ces efforts viendront en conflit avec la tranquillité et le confort de notre existence. Le fardeau accru ne nous écrasera point, car nous avons les reins assez solides, mais il nous forcera à répartir de nouveau la charge existante, qui augmentera, il va de soi, par suite du tragique de l'heure.

Est-ce la paix ou la guerre?

Officiellement, nous sommes en paix, mais, de fait, nous traversons la période indécise qui sépare la paix de la guerre. La paix ne règne certainement pas quand un pays comme le nôtre, qui a tant à accomplir et qui peut espérer de si grandes choses, qui ne cherche noise à personne, doit consacrer en temps de paix le quart de ses revenus à sa défense. Ce n'est certes pas là la paix.

Nous sommes sur le point de traverser l'épreuve en quelque sorte la plus difficile qu'une démocratie puisse avoir à surmonter, en ce sens qu'il nous faudra fournir de bon gré les efforts qu'exigent notre sécurité et notre survivance, sans être aiguillonnés par la fièvre et l'excitation ni même par l'enthousiasme que soulève une guerre réelle livrée sur les champs de bataille. Il nous faudra de l'initiative, de la patience, de la discipline et de la détermination, non pas cependant la patience de la résignation, la discipline de l'esclavage ni la détermination du désespoir mais celles que peut manifester un peuple libre qui accepte de payer cher sa liberté et qui présente un front uni. Le prix que nous,—et d'autres,—devons verser peut nous paraître élevé, mais il n'est rien s'il nous épargne la nécessité d'avoir à payer un prix infiniment plus coûteux en larmes, en vies humaines et en destructions. En résumé, notre but est de fournir l'effort le plus propre à nous assurer la paix.

A la fin de son discours, répondant à M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) qui demandait si le contingent spécial serait affecté exclusivement aux tâches que lui assignera l'Organisation des Nations Unies et servirait sous la direction des Nations Unies ou s'il pourrait servir à d'autres fins, M. Pearson a répondu qu'il laissait à M. Claxton, ministre de la Défense nationale, le soin de répondre à cette question.

Discours de M. Claxton sur la défense

Dans son discours, qui suivit immédiatement celui de M. Pearson, M. Claxton a d'abord traité de la composition et du recrutement du contingent spécial puis, en réponse à la question de M. Graydon, a déclaré:

.... Cette armée n'est pas exclusivement désignée pour servir aux côtés de celles des Nations Unies. Elle peut servir dans toute intervention à laquelle pourrait recourir le Canada en vertu du Pacte de l'Atlantique-Nord. Elle est toujours disponible évidemment pour la défense du Canada et cette défense est comprise comme une des fins du Traité de l'Atlantique-Nord.

M. Claxton a ensuite expliqué la levée du plafond des effectifs militaires et a fourni des détails sur les propositions techniques en vue de l'expansion et de l'équipement de la marine, de l'armée et de l'aviation. Pendant cette partie de son discours, il a versé au compte rendu un message du général MacArthur, commandant en chef des forces des Nations Unies en Corée, et un autre du général L. S. Kuter, commandant du corps d'aviation des États-Unis, exprimant leur reconnaissance pour l'envoi de trois destroyers canadiens ainsi que pour le beau travail accompli par l'escadrille du C.A.R.C. qui assure une liaison de transport avec l'Extrême-Orient. Il a également parlé des plans dressés pour l'instruction au Canada d'équipages aériens et d'officiers de l'armée du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas et de l'Italie.

M. Claxton a ensuite parlé de la productivité canadienne et mentionné sept façons dont les nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord travaillent en collaboration:

D'abord, pour ce qui est des plans de la défense, ceux-ci sont établis sur une base régionale et pour les douze nations. En deuxième lieu, nous apportons notre première contribution à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en assurant la défense du Canada. En troisième lieu, nous collaborons aussi avec les États-Unis en prenant et en exécutant des dispositions en vue de la défense de l'Amérique du Nord, à titre de membre du groupe nord-américain ainsi qu'avec les dix autres pays faisant partie du groupe de l'Atlantique-Nord. En quatrième lieu, nous avons offert de former des équipages aériens et des officiers de l'armée, offre qui a été acceptée avec empressement. Cinquièmement, nous collaborons des plus activement à l'échange de renseignements, à la création de nouvelles armes, etc., avec les autres pays. Sixièmement, nous formulons une importante offre de matériel, sur laquelle je reviendrai au cours de la session. Enfin, la question même du moral, du support moral, est fort importante car elle indique qu'il s'agit bien d'une association sans conditions.

M. Claxton a terminé son discours par quelques mots sur le renouvellement de l'outillage technique et les recherches faites en vue de la défense ainsi que sur la défense passive; il a déclaré qu'à ces fins une somme supplémentaire de 250 millions de dollars serait nécessaire, en plus des 425 millions déjà votés par le Parlement en juin. La suite du débat, auquel ont participé M. G. R. Pearkes (député conservateur-progressiste de Nanaimo) et M. Howard Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra), a été renvoyée à une séance ultérieure, sur la motion du chef de l'opposition, M. Drew.*

* Le débat a été repris le 1er septembre, et un compte rendu en sera donné dans le numéro d'octobre d'*Affaires extérieures*.



Photo: ONE

LE PREMIER MINISTRE DE L'AUSTRALIE À OTTAWA

Les 7, 8 et 9 août, le Premier ministre d'Australie, M. R. G. Menzies, était de passage à Ottawa. On peut voir, sur cette photo, M. Menzies (à droite) qui s'entretient avec le Premier ministre du Canada, M. L.-S. St-Laurent.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La session de l'Assemblée générale

LE 19 SEPTEMBRE a marqué l'ouverture de la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à Flushing Meadow (New-York). L'ordre du jour provisoire que les délégués des pays membres sont appelés à débattre comprend 62 points, sans compter onze autres points que des pays membres et des organes des Nations Unies ont jusqu'ici demandé d'y insérer. Il est donc probable que la session de l'Assemblée générale dure jusqu'à une date assez avancée du mois de décembre.

De même que par les années passées, les questions qui doivent être discutées à l'Assemblée générale embrassent tous les domaines d'activité qui intéressent l'Organisation des Nations Unies et ses organes constitutifs. Outre les questions courantes, comme l'élection de membres pour remplir les vacances du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, et du Conseil de tutelle, un grand nombre de problèmes politiques, sociaux, économiques et juridiques ont été soumis à l'étude de l'Assemblée. Certains de ces problèmes, tels que l'admission de nouveaux membres, la protection des Lieux saints, le contrôle international de l'énergie atomique et le statut du Sud-Ouest Africain, ont fait l'objet de débats continus à l'Assemblée. D'autres questions, notamment la proposition du Secrétaire général concernant l'adoption d'un plan de vingt ans pour établir la paix sous l'égide des Nations Unies, témoignent du sentiment toujours croissant dans beaucoup de parties du globe de la nécessité de tenter un nouvel effort pour résoudre les problèmes fondamentaux qui opposent les États du Kominform au reste du monde.

Programme de paix proposé par le Secrétaire général

En proposant son programme de paix et en en demandant l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, le Secrétaire général était mu surtout par la conviction que l'équilibre précaire qui a jusqu'ici caractérisé les rapports des membres du bloc soviétique avec les puissances occidentales ne pourra être maintenu beaucoup plus longtemps, si le domaine des litiges qui les séparent n'est pas sensiblement réduit. Ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général dans l'introduction à son Rapport annuel, les dix points de son mémoire « représentent un plan général de construction de la paix conforme à l'esprit et aux intentions de la Charte des Nations Unies et de ses auteurs et qui a pour objet d'amener les Gouvernements des États membres à utiliser davantage et de façon plus efficace l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ».

Cette année, la session de l'Assemblée générale a lieu sous le coup de la crise internationale la plus grave que les pays membres aient encore eu à affronter depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Quand les hostilités ouvertes ont éclaté en Corée, le 25 juin 1950, on s'est généralement rendu compte que la situation ainsi créée constituait non seulement un défi flagrant à l'autorité des Nations Unies, mais qu'elle contenait également le germe d'un autre conflit mondial. Il est fort possible qu'à la suite du rapport que présentera la Commission des Nations Unies pour la Corée, l'Assemblée générale consacre son attention aux propositions visant à un règlement à longue échéance du problème coréen. De plus, il n'est pas impossible que les conséquences d'une plus grande portée que peut avoir l'acte d'agression délibéré du régime nord-coréen nécessitent une réévaluation fondamentale de la capacité des Nations Unies de faire face, d'une façon satisfaisante, à des violations analogues de la paix qui pourraient se produire sur d'autres points du globe dans un avenir plus ou moins rapproché.

Bien que l'Organisation des Nations Unies constitue le tribunal tout indiqué devant lequel il convient de porter les différends et les querelles d'ordre international,

le conflit coréen a prouvé que le système de l'organisation mondiale a besoin d'être quelque peu modifié si l'on veut que cette dernière soit en mesure de réprimer, par des mesures promptes et vigoureuses, tout recours à la force. Il est arrivé que lorsque l'affaire de Corée a été déferée au Conseil de sécurité, l'Union soviétique en était absente, protestant par là contre le maintien dans cet organisme des représentants de la Chine nationaliste. C'est justement ce qui a permis au Conseil de prendre des mesures efficaces pour parer à l'attaque déclenchée sans provocation contre la République de Corée et de les faire appuyer par la grande majorité des États membres.

Aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la tâche de maintenir la paix et la sécurité dans le monde appartient au premier chef au Conseil de sécurité. D'autre part, l'Assemblée générale peut étudier et débattre toute question rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux fonctions des autres organes des Nations Unies, et, sous certaines réserves, formuler des recommandations à ce sujet.

Le Conseil de sécurité n'a pas seulement le pouvoir de « constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix, ou d'un acte d'agression », mais aussi de décider quelles mesures doivent être prises pour « maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ». Il n'en est pas moins vrai que toutes les décisions du Conseil de sécurité, à l'exception de celles qui portent sur des questions de procédure, doivent être prises par un vote affirmatif de sept membres, dans lequel sont comprises les voix ou les abstentions de tous les membres permanents. Il s'ensuit que le seul vote négatif d'un membre permanent, tel que l'Union soviétique, peut, comme la chose s'est souvent produite dans le passé, rendre inopérantes les décisions du Conseil.

Lors de la rédaction de la Charte en 1945, on espérait que l'unanimité de vues sur les questions fondamentales qui se posaient à l'attention des Nations Unies continuerait d'exister entre les Cinq Grands après leur victoire. D'autre part, étant donné que leurs nations représentaient à l'Organisation des Nations Unies la plus grande source de puissance de l'univers, il n'était peut-être pas illogique de leur confier, en grande partie, la tâche d'assurer la paix internationale. Depuis lors cependant, le fossé qui sépare l'Union soviétique des autres membres permanents du Conseil de sécurité s'est élargi à tel point que toute collaboration à la solution des grandes questions de fond semble être devenue à peu près impossible.

Partage des responsabilités entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité

Il est donc permis de croire que l'on tentera, à la prochaine session de l'Assemblée générale, de réviser la question du partage des responsabilités entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité, afin qu'une impasse éventuelle au Conseil de sécurité n'empêche pas l'Assemblée générale d'étudier le règlement d'un différend ou d'une situation susceptible de nuire au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni de formuler des recommandations à cet égard.

Le premier alinéa de l'article premier de la Charte des Nations Unies, qui définit les buts de l'Organisation, est ainsi conçu :

Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

En fin de compte, c'est à l'Assemblée générale, le seul des grands organes des Nations Unies où tous les États membres sont représentés, qu'il appartient de veiller :

à ce que ces buts soient effectivement réalisés. C'est là l'unique moyen pour les Nations Unies de demeurer « un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers . . . des fins communes ».

Onzième session du Conseil économique et social

La onzième session du Conseil économique et social s'est révélée importante à plusieurs points de vue. Contrairement à ce qui s'était passé à la session précédente, tenue en février, et qui n'avait abouti, après quatre semaines de travaux, qu'à de modestes résultats, pendant celle-ci, qui a commencé le 3 juillet, les délégués ont dû fournir un effort considérable pour pouvoir terminer le 17 août les travaux inscrits à l'ordre du jour. Le Conseil a même décidé de ne pas clore la session, mais de l'ajourner provisoirement et de se réunir de nouveau à New-York sur la convocation du Président.

L'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie et la Pologne n'étaient pas représentées à la session d'été. Leurs délégués, qui avaient quitté la salle à la session de février pour protester contre la présence de la Chine aux séances, ne se sont pas présentés lors de cette onzième session.

Aide à la Corée

L'ouverture de la onzième session a coïncidé avec le déclenchement de l'attaque de la Corée du Nord contre la République de la Corée du Sud. La décision des Nations Unies de résister à l'agression a eu un effet stimulant sur le Conseil. Le 31 juillet, le Conseil de sécurité adoptait une résolution qui priait:

« . . . le Secrétaire général, le Conseil économique et social agissant conformément à l'article 65 de la Charte, les autres organes principaux et subsidiaires des Nations Unies qui sont compétents, les institutions spécialisées agissant conformément à leurs accords respectifs avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, d'apporter l'assistance que le Commandement unifié pourra demander, à l'occasion des fonctions dont il s'acquitte au nom du Conseil de sécurité, pour prêter secours et venir en aide à la population civile de la Corée. »

C'était la première fois que l'on envisageait l'application de l'article 65 de la Charte et des dispositions des accords intervenus entre les Nations Unies et les institutions spécialisées, par la plupart desquels celles-ci s'engageaient à « collaborer avec le Conseil économique et social . . . en lui fournissant l'assistance qu'il pourra demander ».

Le 14 août, le Conseil adopta à l'unanimité une résolution présentée par son président, M. Hernan Santa Cruz, du Chili. Cette résolution déclarait que le Conseil était disposé « à répondre aux demandes d'assistance que le Commandement unifié pourra lui adresser » conformément à la résolution du Conseil de sécurité. Elle demandait non seulement aux institutions spécialisées et aux organes auxiliaires compétents des Nations Unies de prêter leur concours, mais elle priait également les organisations gouvernementales et non gouvernementales « d'aider à obtenir la compréhension et l'appui des peuples à l'égard de l'action entreprise par les Nations Unies en Corée ».

La résolution invitait de plus le Secrétaire général à adresser au Conseil des rapports sur les mesures prises et tous autres renseignements qui pourraient être « utiles à l'étude des mesures à plus long terme pour l'assistance économique et sociale à donner au peuple coréen ».

Il y était enfin décidé de ne pas clore la présente session quand le Conseil aurait éprouvé son ordre du jour. Le président était autorisé à réunir le Conseil à nouveau lorsque certains problèmes nécessiteraient une action conforme à la résolution concernant l'aide à la Corée.

Les passages suivants tirés de la déclaration du président du Conseil exposent les considérations qui ont servi de base à la résolution unanime du Conseil:

Le Conseil économique et social se rend compte de l'obligation qui lui incombe aux termes de l'article 65 de la Charte d'appuyer le Conseil de sécurité, c'est-à-dire l'organisme principalement responsable du maintien et du rétablissement de la paix. Il se rend également compte du fait que l'agression criminelle commise par la Corée du Nord constitue une attaque contre les Nations Unies et que la défense qui s'oppose à cette attaque a été confiée au Commandement unifié par l'autorité compétente prévue par la Charte. Il ressort de là qu'en répondant à la requête d'assistance du Commandement unifié, le Conseil économique et social collaborera avec un organe des Nations Unies elles-mêmes, c'est-à-dire la première armée internationale qui se soit opposée à l'agression au nom des principes contenus dans la Charte.

L'agression une fois repoussée, il incombera aux Nations Unies d'aider la Corée à reconstruire son territoire dévasté et de ramener sa vie politique, économique et sociale à l'état normal. Les Nations Unies devront également fournir les secours nécessaires pour adapter l'économie coréenne aux normes modernes et améliorer les fondements de son régime social. Dans les circonstances, le Conseil économique et social n'est pas en mesure d'agir immédiatement dans ce sens, mais il a à coeur de préparer le terrain de façon à pouvoir agir quand il en aura l'occasion . . . Le Conseil économique et social reconnaît la nécessité d'étudier en temps utile les mesures à longue portée destinées à aider la Corée sur le plan économique et social.

Projet de Pacte international sur les droits de l'homme

Le Conseil n'a pas étudié en détail le projet de Pacte présenté par la Commission des droits de l'homme; il s'est borné à en examiner les aspects généraux. Les membres du Conseil ont demandé à l'Assemblée générale d'adopter à sa prochaine session des décisions de principe sur les questions suivantes:

a) La mesure dans laquelle se révèlent satisfaisants en général les dix-huit premiers articles du Pacte, qui ont donné lieu à de nombreuses critiques d'après lesquelles certains articles sont rédigés en termes vagues et imprécis, alors que d'autres renferment des détails superflus;

b) L'utilité d'ajouter certains articles spéciaux relatifs à l'application du Pacte aux États fédératifs ainsi qu'aux territoires non autonomes ou sous tutelle, question de grande importance pour des États comme le Canada et les États-Unis ainsi que pour des puissances coloniales comme le Royaume-Uni et la France;

c) L'utilité d'insérer dans ce « premier » Pacte des articles relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, pour répondre aux demandes instantes de certains pays, bien que la plupart de ceux-ci semblent considérer que ces droits ne sont pas de même nature que les droits civils traditionnels que renferme le projet de Pacte actuel et que la formulation, dans un instrument juridique, des droits économiques et sociaux soulèvera de grandes difficultés;

d) La mesure dans laquelle se révèlent satisfaisants les articles relatifs à la mise en oeuvre du Pacte, qui réservent aux seules parties contractantes le droit de déposer une plainte et qui, selon certains pays et divers organismes privés, devraient accorder également aux particuliers ou tout au moins aux organisations non gouvernementales le droit d'adresser une pétition au Comité des droits de l'homme.

Lorsque l'Assemblée générale aura adopté ses décisions de principe au sujet des quatre questions exposées ci-dessus, les gouvernements seront invités à présenter leurs observations, avant que la Commission des droits de l'homme ne prépare un texte révisé du Pacte.

Le problème des réfugiés

Le Comité spécial de l'apatridie, formé par le Conseil économique et social, et qui s'était réuni à Lake-Success au début de 1950, sous la présidence de M. Leslie Chance, du ministère des Affaires extérieures du Canada, a présenté à la onzième

session du Conseil un rapport accompagné d'un projet de convention relative au statut des réfugiés. Aux termes de ce projet de convention, les pays signataires assureraient aux réfugiés une norme minimum de traitement. Les réfugiés se trouveraient ainsi soustraits aux distinctions de race et d'origine, jouiraient d'une personnalité juridique bien déterminée et auraient libre accès aux tribunaux. Ils pourraient accepter de l'emploi rémunéré, exercer leur profession, fréquenter les écoles et circuler librement dans les pays où ils se trouvent. L'engagement de délivrer des pièces d'identité et des titres de voyage constitue également une question très importante pour les réfugiés.

Le Conseil économique et social n'a examiné que le préambule et l'article qui définit le terme « réfugié ». Quant au projet même de convention et aux observations des gouvernements, ils ont été déferés au comité spécial qui s'efforcera de les concilier et rédigera un texte révisé à l'intention de l'Assemblée générale. La définition insérée dans le projet de convention restreint l'application du terme « réfugié » aux personnes qui se sont enfuies des pays européens à la suite d'événements survenus avant le 1er janvier 1951. Les représentants du Canada et du Royaume-Uni ont exprimé l'avis qu'un classement par catégorie était trop restrictif et que les réfugiés provenant des pays non européens et les personnes qui auraient à s'enfuir en conséquence d'événements postérieurs au 1er janvier 1951 devraient bénéficier de la même protection. Une définition plus générale ne devrait pas soulever d'objections d'ordre financier, vu que la Convention se borne à assurer la protection juridique et ne prévoit aucune dépense supplémentaire.

Questions économiques

Le Conseil s'est appliqué à élaborer un plan concerté d'envergure internationale pour éviter les dépressions économiques en aidant les États membres à se conformer aux mesures destinées à maintenir un niveau élevé d'embauchage.

Après de longues délibérations, presque tous les membres du Conseil ont réussi à s'entendre sur cette question. Lors de sa présente session, l'Assemblée générale sera saisie d'une résolution qui invitera les gouvernements à collaborer au maintien d'un niveau élevé d'activité économique. Cette résolution, si elle est agréée par l'Assemblée, obligera les gouvernements membres à publier chaque année les objectifs et les prévisions pour l'année suivante, en indiquant les niveaux d'embauchage, de production et de placements qu'ils espèrent atteindre. Au surplus, les gouvernements membres devront faire connaître les mesures qu'ils entendent adopter pour arriver à ces fins.

La résolution du Conseil invite aussi chaque membre des Nations Unies à transmettre au Secrétaire général avant le 1er mars 1951 des « évaluations quantitatives indiquant la balance de ses échanges internationaux, telle qu'il espère la voir s'établir en 1954 ». Un groupe d'experts chargés d'analyser et d'étudier ces renseignements présentera un rapport au Conseil par l'intermédiaire de la Commission des questions économiques et de l'emploi.

La résolution du Conseil ne comporte pas de mesures déterminées et immédiates, mais un échange de renseignements analogue à celui qui a rendu de grands services à l'OECE. Toutefois, le Conseil élabore un plan international et non pas unilatéral en vue d'éviter une autre crise économique mondiale.

Besoins permanents de l'enfance

Parmi les plus importantes questions sociales qui ont été examinées, se place l'utilité de continuer de pourvoir aux besoins de l'enfance. Le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale de permettre au Fonds international de secours à l'enfance de poursuivre son oeuvre à titre de Fondation internationale pour le secours à l'enfance. Il est apparu cependant que le Fonds persistera dans sa tendance

actuelle de remplacer les programmes d'alimentation des masses, qu'il s'était tout d'abord employé à réaliser, par des travaux de démonstration pratique et la formation de personnes qui se consacrent à l'assistance sociale. Sans contester le principe visant à maintenir l'organisation, la délégation canadienne eût préféré un programme moins ambitieux. Selon les délégués du Canada, c'est l'oeuvre d'assistance technique qui devrait finir par prédominer vu que de toute évidence il est impossible de faire les frais, par l'intermédiaire d'une organisation internationale, de l'alimentation et des soins médicaux de centaines de millions d'enfants.



Photo: ONU

NOUVEAU REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUX NATIONS UNIES

M. R. G. Riddell (à gauche), nouveau représentant permanent du Canada aux Nations Unies, remet sa lettre de créance à M. Shamaldharee Lal, Secrétaire général adjoint pour le Département des conférences et services généraux, qui, pour la circonstance, remplaçait le Secrétaire général, M. Trygve Lie.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. R. G. Riddell, des bureaux du ministère à Ottawa, devient chef de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York (N.-Y.), le 10 août.

M. A. R. Crépault, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York (N.-Y.), le 13 août.

M. H. F. Davis, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (Argentine), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 16 août.

M. J. A. Irwin, de la légation du Canada à Prague (Tchécoslovaquie), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 21 août.

M. G. K. Grande, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York (N.-Y.), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 23 août.

M. A. J. Hicks, du consulat du Canada à Francfort (Allemagne), est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 23 août.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

L'honorable Thomas Charles Atkinson Hislop, C.M.G., est entré en fonctions comme haut commissaire de la Nouvelle-Zélande le 25 août. M. Hislop a eu une carrière distinguée dans la vie publique de la Nouvelle-Zélande. Avocat, il fait partie du conseil municipal de Wellington de 1912 à 1914; il se démet alors de son mandat pour s'engager dans le régiment de Wellington du Corps expéditionnaire de la Nouvelle-Zélande, avec le grade de capitaine. Il est blessé deux fois. Après la guerre, M. Hislop redevient membre du Conseil municipal de Wellington (1927 à 1931); il est élu maire de cette ville en 1931 et occupe ce poste jusqu'en 1944. En 1935, M. Hislop est créé Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges. La même année, il est candidat démocrate dans la circonscription de Masterton. Depuis 1937, il a été président de l'Association des juristes de Wellington et de l'Aéro-Club de Wellington. Il a présidé tour à tour le Conseil du centenaire provincial de Wellington et le Conseil des directeurs de la Société de l'exposition du centenaire de la Nouvelle-Zélande.

M. Vassili Goguine, attaché à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 21 juillet.

Le lieutenant-colonel Ludovic de Brémond, G.S.C., attaché militaire et de l'Air à la légation de Suisse, le 27 juillet. Le lieutenant-colonel de Brémond est aussi attaché militaire et de l'Air à la légation de Suisse à Washington où il réside.

Le major de Vicq de Cumplich, attaché militaire et de l'Air à l'ambassade de Belgique, le 31 juillet.

M. Nikolai Poliakov, troisième secrétaire à

l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 18 août.

Le brigadier P. C. Banerji, conseiller militaire au haut commissariat de l'Inde, a aussi été nommé conseiller naval à ce bureau le 25 août.

M. Magne Oppedal, attaché des pêcheries à la légation de Norvège, le 26 août.

Le colonel-pilote (capitaine de groupe) Enrico Cigerza, attaché de l'Air à l'ambassade d'Italie, au mois de septembre. Le colonel-pilote Cigerza est aussi attaché de l'Air à l'ambassade d'Italie à Washington où il résidera.

Le capitaine Luca Goretti Flamini, attaché naval à l'ambassade d'Italie, au mois de septembre. Le capitaine Flamini est aussi attaché naval à l'ambassade d'Italie à Washington où il résidera.

M. James Thomson, O.B.E., M.M., haut commissaire adjoint du Royaume-Uni, au mois de janvier 1951.

Départs

M. Enrique Diago, attaché à la légation de Cuba, le 11 juillet.

Le colonel Max Waibel, G.S.C., attaché militaire et de l'Air à la légation de Suisse, le 27 juillet.

M. Petar L. Mangovski, conseiller à la légation de Yougoslavie, le 2 août.

M. Erasto M. Villa, conseiller à l'ambassade d'Argentine, le 2 août.

M. Jorge A. Sorondo, troisième secrétaire à l'ambassade d'Argentine, le 2 août.

M. Forrest N. Daggett, deuxième secrétaire et vice-consul à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 14 août.

M. Horacio Jorge Badaro, attaché à l'ambassade d'Argentine, le 16 août.

M. Stewart Jamieson, secrétaire officiel au haut commissariat d'Australie, le 20 août.

Le capitaine Sir Robert Stirling-Hamilton, Bart., R.N., conseiller naval au haut commissariat du Royaume-Uni, à la mi-août.

M. L. G. A. Schlichting, attaché de presse à l'ambassade des Pays-Bas, le 24 août.

M. A. G. de Miranda Netto, attaché commercial à l'ambassade du Brésil, au mois d'août.

Le colonel-pilote Carlo Unia, attaché de l'Air à l'ambassade d'Italie, au mois de septembre.

Le capitaine Francesco Baslini, attaché naval à l'ambassade d'Italie, au mois de septembre.

Divers

L'honorable sir Alexander Clutterbuck, K.C.M.G., M.C., haut commissaire du Royaume-Uni, a repris la direction de la mission le 2 août, à son retour d'un congé au Royaume-Uni.

Son Excellence M. Primo Villa Michei, ambassadeur du Mexique, a quitté Ottawa le 4 août pour un congé dans son pays. Durant son absence, M. Luis Fernandez MacGregor, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a repris la direction de l'ambassade le 26 août, à son retour d'un congé en France.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, a repris la direction de la légation le 12 août, à son retour d'un congé en Finlande.

L'adresse de la légation de Cuba est maintenant: Château Laurier, et le numéro de téléphone: 5-6834.

Service consulaire

Reconnaissance définitive de:

M. G. Edward Reynolds, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 11 août.

M. Arthur P. Allen, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 11 août.

Reconnaissance provisoire de:

M. Joao Severiano da Fonseca Hermes, fils, consul général du Brésil à Montréal, le 9 août.

M. Wilfred W. Parry, consul général honoraire de Costa-Rica à Toronto, le 10 août.

M. Cabot Coville, consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 11 août.

M. Francis C. Jordan, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 11 août.

M. Olof Sigurd Franzen, vice-consul suppléant de Suède à Edmonton, le 11 août, durant l'absence de M. Emil Skarin, vice-consul honoraire, qui est en congé pour six mois à compter du 1^{er} juillet.

M. George F. Bogardus, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 11 août.

M. Mulford Colebrook, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 11 août.

M. T. W. Thompson, consul honoraire d'Haïti à Halifax, le 18 août.

M. Thomas A. Kelly, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Regina, le 18 août. M. Kelly, qui est vice-consul à Ottawa, diri-

gera le consulat à Regina pendant environ un mois à compter du 2 septembre, durant l'absence de M. James R. Riddle, consul.

M. Foster H. Kreis, consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 22 août.

Mlle Virginia Ellis, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 29 août.

M. Joseph René Ascoli, consul honoraire de l'Équateur à Montréal, le 29 août.

Départs

M. H. Merrell Benninghoff, consul général des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 17 juillet.

M. D. S. Donaghy, consul honoraire du Venezuela à Vancouver, le 25 juillet.

Mlle Mary E. Volz, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 31 juillet.

M. Douglas Flood, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 4 août.

M. William R. Duggan, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 15 août.

M. Robert C. Bone, fils, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 26 août.

Divers

M. Paul C. Seddicum, consul, a repris la direction du consulat des États-Unis d'Amérique à Edmonton le 14 août, à son retour de congé.

Visites de dignitaires

Le très honorable R. G. Menzies, C.P., C.R., M.P., premier ministre d'Australie, a visité Ottawa, du 7 au 9 août, et Vancouver, les 10 et 11 août.

L'honorable Thomas A. Dewey, gouverneur de l'État de New-York, a visité Ottawa le 23 août.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est maintenant publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951).

Conférences récentes

Conférence de l'UIT sur la radiodiffusion à haute fréquence (Florence et Rappalo), du 1er avril au 19 août: délégué, M. J. B. C. Watkins, chargé d'affaires à l'ambassade du Canada à Moscou; délégué suppléant, M. L. E. Coffey, du ministère des Transports; conseillers: MM. D. Manson, H. G. Richardson et F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada; M. R. H. Cairns, du ministère des Transports; M. A. R. Kilgour, de l'ambassade du Canada à Paris.

Onzième session du Conseil économique et social (Genève), du 3 juillet au 16 août: chef de la délégation, M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics; délégués suppléants, le docteur G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social, et M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures; suppléant et conseiller en chef, M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; conseillers: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. J. G. H. Halstead, du haut commissariat du Canada à Londres; secrétaire, M. J. E. G. Hardy, du ministère des Finances.

Réunion du Comité permanent du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Colombo), du 24 juillet au mois d'août: délégué du Canada, M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada à Ka-

rachi; conseiller, M. R. H. Jay, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.

Réunion du groupe d'étude de l'Union douanière européenne (Bruxelles), du 24 juillet au mois d'août: M. B. A. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).

Commission mixte d'organisation de la mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis (Ottawa), le 8 août: M. H. J. Carmichael, de la Commission de défense industrielle; M. S. D. Pierce, sous-ministre associé du Commerce.

Commission spéciale des réfugiés et apatrides (Conseil économique et social) (Genève), le 14 août: représentants du Canada, M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, et M. R. M. Winter, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Cinquième congrès international de microbiologie (Rio-de-Janeiro), du 17 au 24 août: le docteur G. A. Ledingham, du Conseil national de recherches.

Troisième assemblée de la Fédération mondiale de l'hygiène mentale (Paris), du 31 août au 7 septembre: le docteur C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférences à venir

(Cette liste n'est maintenant publiée qu'une fois par année; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. Les conférences suivantes s'ajoutent à la liste parue dans les derniers numéros d'"Affaires extérieures.")

Conseil d'administration de l'UIT (Genève), le 1er septembre: représentant, M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

Cinquième réunion annuelle des gouverneurs du Fonds monétaire international et

de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Paris), du 6 au 14 septembre: gouverneur suppléant, M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada; directeur exécutif, M. L. Rasminsky, de la Banque du Canada; directeur exécutif

suppléant, M. J. F. Parkinson, de la Banque du Canada.

Deuxième réunion du Conseil consultatif des recherches aéronautiques du Commonwealth (Ottawa), du 11 au 29 septembre: délégués, le vice-maréchal de l'Air A. L. James, du C.A.R.C.; M. J. J. Green, de la Commission de recherches sur la défense; M. J. H. Parkin, du Conseil national de recherches; observateurs: le professeur D. L. Mordell, de l'Université McGill; M. G. N. Patterson, de l'Université de Toronto; et le capitaine de groupe G. G. Truscott, du C.A. R.C.

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), le 19 septembre: représentants, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, vice-président; le sénateur J. G. Turgeon; M. Jean Lesage, député; M. John Dickey, député; suppléants, M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies; M. C. Fraser Elliott, ambassadeur du Canada au Chili; Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlemen-

taires, M. Gordon Graydon, député; M. G. F. Higgins, député; M. M. J. Coldwell, député; M. Solon Low, député; et M. John Decore, député. Des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères fédéraux seront désignés au besoin pour faire partie de la délégation à titre de conseillers.

Deuxième réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Londres), du 25 au 30 septembre.

Huitième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), le 5 octobre; *Sixième session du Conseil général de l'OIR* (Genève), le 9 octobre: chef de la délégation, M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce; délégués, M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. O. Cormier, de la légation du Canada à Berne; un représentant du ministère du Travail.

Cinquième assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (Santiago), du 16 au 27 octobre.

Sixième congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne (Madrid), le 12 octobre.

Troisième session du Comité du pétrole de l'OIT (Genève), du 24 octobre au 4 novembre.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAL

Quatrième Protocole de rectifications de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par le Canada à Lake-Success le 23 juin 1950.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Échange de lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 29 juin et 6 juillet 1950.

FRANCE

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires, signé à Ottawa le 1er août 1950.

ITALIE

Échange de notes entre le Canada et l'Italie constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Rome le 31 mai 1950.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande relatif aux services de transport aérien entre les deux pays, signé à Wellington le 16 août 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

Cette liste relève les titres de documents des Nations Unies que le ministère des Affaires extérieures a reçus dernièrement et qui sont d'intérêt général. Elle comprend

des rapports d'organismes subsidiaires des Nations Unies sur les principaux travaux en cours et sur les recherches de l'Organisation, des notes relatives aux recherches du Secrét-

tariat et des exposés d'ensemble sur l'activité des Nations Unies. La liste est divisée en deux parties: a) publications imprimées, que l'on peut se procurer chez le dépositaire canadien des publications des Nations Unies: The Ryerson Press, 299, ouest, rue Queen, Toronto; b) documents polycopiés, que l'on se procure contre abonnement annuel au Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York). Les professeurs et étudiants d'universités, les instituteurs, bibliothèques et organismes non gouvernementaux peuvent se les procurer en s'adressant au Département de l'information publique, Lake-Success (New-York). On peut consulter aux endroits suivants, au Canada, ces documents et publications:

Université de la Colombie-Britannique (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université Dalhousie (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université Laval (documents imprimés, en français)

Université McGill (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés, en français)

Université de Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés, en anglais et en français; polycopiés, en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et polycopiés, en anglais)

a) Publications imprimées:

1. *Question d'un régime international pour la région de Jérusalem et de la protection des Lieux saints* (Rapport spécial du Conseil de tutelle); document A/1286; (1950); 37 pp.; 30 cents; Assemblée gé-

nérale, documents officiels: cinquième session, supplément no 9.

2. *Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1er juillet 1949-30 juin 1950*; document A/1287; (1950); 163 pp.; \$1.50; Assemblée générale, documents officiels: cinquième session, supplément no 1.

3. *Conférence des Nations Unies sur la déclaration de décès de personnes disparues—Acte final, signé à Lake-Success, New-York, le 6 avril 1950, et Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues*; document A/Conf.1/9; (fascicule) 10 cents; numéro de vente: 1950.V.1.

4. *Les mouvements internationaux de capitaux entre les deux guerres*; document ST/ECA/2; octobre 1949; 79 pp.; 50 cents; numéro de vente: 1949.II.D.2 (Département des affaires économiques).

5. *Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine—Rapport final de la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient*; document A/AC.25/6; le 28 décembre 1949; numéro de vente: 1949.II.B.5.

Première partie—Rapport final et annexes; 115 pp.; \$1.00.

Deuxième partie—Supplément technique; 76 pp.; 80 cents.

b) Documents polycopiés:

1. *Rapport sur les traités par J. L. Brierly*; le 14 avril 1950; document A/CN.4/23; 82 pp.

2. *Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe* (présenté par la Commission économique pour l'Europe à la onzième session du Conseil économique et social, 22 mai 1949-15 juin 1950); le 15 juin 1950, document E/1674, E/ECE/119; 61 pp.

3. *Rapport de la Commission des questions sociales (sixième session)*, Lake-Success, New-York, 28 mars-5 mai 1950; document E/1678, E/CN.5/221; le 8 mai 1950; 134 pp.

PUBLICATIONS

Le Canada et la crise coréenne, Livre blanc publié par le ministère (Imprimeur du Roi, Ottawa, prix: 15 cents).

Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa, le 15 août.

Recueil des Traités 1947, N° 9: Accord financier complémentaire entre le Canada et les Pays-Bas, signé à Ottawa le 29 janvier 1947 (prix 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 14: Accord financier complémentaire entre le Canada et la Chine, signé à Ottawa le 28 mai 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 21: Échange de notes entre le Canada et la Grèce comportant un « modus vivendi » commercial entre les deux pays, signées à Ottawa les 24 et 28 juillet 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 32: Accord financier complémentaire entre le Canada et la Tchécoslovaquie, signé à Ottawa le 26 novembre 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 36: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord modifiant l'accord provisoire du 19 décembre 1942 concernant les phoques à fourrure, signées à Washington le 26 décembre 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 42: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 24 avril et 19 mai 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 19: Accord financier entre le Canada et les Pays-Bas, signé à Ottawa le 5 février 1946 (prix: 25c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 20: Accord financier entre le Canada et la Chine, signé à Ottawa le 7 février 1946 (prix: 25c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 55: Accord entre le Canada et la Tchécoslovaquie modifiant l'accord financier signé entre les deux pays le 1^{er} mars 1945 et modifié par un accord signé le 26 juin 1945, signé à Ottawa le 28 juin 1946 (prix: 10c.). Texte français.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*.

Methods of Financing the Economic Development of Under-Developed Countries, déclaration faite à Genève, le 11 juillet 1950, par M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics et représentant du Canada à la onzième session du Conseil économique et social (N° 50/29).

Le plein emploi, discours prononcé à Genève, le 18 juillet 1950, par M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics et

chef de la délégation du Canada à la onzième session du Conseil économique et social (N° 50/30).

Le Canada et l'Extrême-Orient, allocution prononcée à Victoria (Colombie-Britannique), le 21 août 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sous les auspices du Canadian Club (N° 50/31).

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'ÉTRANGER

Cette liste paraît maintenant trimestriellement; la prochaine paraîtra en novembre 1950. La dernière liste complète des représentants du Canada à l'étranger a été publiée dans le numéro d'août dernier d'« Affaires extérieures », pp. 344-345.

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Emissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Évolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. La peinture canadienne, Jean Mouton. Civilisation amérindienne, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires de l'Office national du film, J. Bobet. Les livres canadiens et leurs auteurs, Jean-Charles Bonenfant. Artisanat et arts appliqués, Jean-Marie Gauvreau.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, Guillaume Dunn. Chronique féminine, Mme Launay. Universités et science au Canada, J. Tondriau.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Reportages géographiques, André Audet. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Judi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche soir par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Film de l'actualité intellectuelle, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec.

Lundi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs. Réponse au courrier de la semaine.

Judi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

En feuilletant . . . 15 minutes consacrées à la lecture de nouvelles, de contes, de poésies et de romans canadiens.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 3 septembre

Heure du méridien de Greenwich	EUROPE	Lettres d'appel
1415-1425	Ouverture et musique—Sauf le samedi et le dimanche	CKNC et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1520-1530	Ouverture—Samedi seulement	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	CKNC et CKCS
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	
1900-1920	Suédois	
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	
2100-2130	Tchèque	CKCS et CHOL
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

0350-0420	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CHOL et CKLX
0840-1030	Programme en anglais pour les auditeurs de la région sud-ouest du Pacifique—Dimanche seulement	CKLO et CHOL

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

2350-0040	Portugais	CKCX et CKRA
0040-0145	Espagnol	
0145-0200	Français	CKRA
0200-0245	Anglais	CKRA et CKLO
0230-0245	Hollandais—Samedi seulement	
0245-0335	Espagnol	

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres		

NOTES RADIOPHONIQUES

Programme général

A l'occasion de l'ouverture de la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre, le Service international de Radio-Canada consacrera un plus grand nombre d'émissions aux affaires des Nations Unies. Les douze sections de langues étrangères du Service international transmettront régulièrement de Lake-Success les commentaires de correspondants spéciaux et des causeries sur les problèmes dont l'Assemblée générale sera saisie.

Service de langue française

Le service de langue française inaugurera au début d'octobre plusieurs nouvelles séries d'émissions. Le professeur Meredith Jones, chef du département de français de l'Université du Manitoba, qui revient d'un séjour en France, donnera une série de causeries le mercredi à 21 h. 30 (heure de Greenwich). Dans ces causeries, M. Jones répondra à diverses questions qui lui ont été posées en France. On pourra également écouter en octobre une série d'émissions sur la santé au Canada. Diffusées le mardi à 21 h. 30 (heure de Greenwich), ces émissions visent à renseigner les auditeurs sur le niveau général de la santé au Canada et sur les mesures prises pour soigner les malades. Dans une nouvelle série d'émissions diffusées le dimanche à 21 h. 30 (heure de Greenwich), le professeur Harry Hickmann, du Victoria College (Colombie-Britannique), parlera de la vie sur la côte canadienne du Pacifique.

Le service de langue française doit également diffuser des reportages sur l'inauguration de la liaison aérienne entre le Canada et la France, le 3 octobre lorsque le premier appareil d'Air-France arrivera à Montréal, et le 5 octobre lorsque le premier avion partira de Montréal pour Paris.

Service de langue anglaise

A compter d'octobre, les deux séries d'émissions en langue anglaise: *Les Canadiens au travail* et *La réponse, s'il vous plaît?* reprendront les ondes après l'interruption des mois d'été. Le programme *Les Canadiens au travail* passera le lundi à 22 h. 30 (heure de Greenwich) à l'intention des auditeurs du Royaume-Uni, et le jeudi à 21 h. 15 (heure normale de l'Est) à l'intention des auditeurs des Antilles et de l'Amérique latine. Voici l'horaire du programme, qui sera diffusé des cinq principaux studios de Radio-Canada:

- 25 septembre, de Halifax: « L'art de plonger »
- 2 octobre, de Montréal: « Nathan, le tailleur »
- 9 octobre, de Toronto: (sera annoncé plus tard)
- 16 octobre, de Winnipeg: (sera annoncé plus tard)
- 23 octobre, de Vancouver: « L'industrie de la baleine »

Le programme-questionnaire international *La réponse, s'il vous plaît?*, au cours duquel un jury composé de trois experts et d'un invité répond à des questions posées par les auditeurs, sera diffusé par le service de langue anglaise le mardi à 21 h. 15 (heure normale de l'Est) à l'intention des Antilles et de l'Amérique latine.

Une nouvelle série d'émissions commencera également en octobre. Sous le titre *Jeunes idées*, le vendredi à 22 h. 30 (heure de Greenwich), des écoliers canadiens s'entreprendront sur leur activité scolaire, sur le sport, l'actualité, la musique et toute autre question pouvant éveiller leur intérêt. Ce programme a été organisé à la demande de plusieurs jeunes auditeurs d'outre-mer.

Émissions en langues européennes

La section tchécoslovaque commémorera par un programme spécial la fête de l'indépendance de la Tchécoslovaquie, le 28 octobre. Deux séries importantes d'émissions que la section a inaugurées en septembre se poursuivront dans le courant d'octobre. Il s'agit du programme *La planification économique dans les pays démocratiques*, diffusé tous les vendredis à 16 h. (heure de Greenwich) et répété à 21 h. (heure de Greenwich), et du programme *La vie religieuse au Canada et sa portée sociale*, que l'on peut aussi entendre le vendredi à 16 h. et 21 h. (heure de Greenwich).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Octobre 1950

N° 10

	PAGE
La crise coréenne.....	403
Réunion à New-York du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	410
Le Collège national de défense.....	413
Le Parlement et les Affaires extérieures: Déclarations du Gouvernement.....	417
Mort du maréchal Smuts.....	424
Rapport du médiateur des Nations Unies pour le Cachemire.....	425
Le Canada et les Nations Unies.....	426
—————	
Nominations et mutations.....	433
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	433
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	435
Accords internationaux conclus par le Canada.....	436
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	437
Publications	437
Déclarations et discours.....	438
Service international de Radio-Canada.....	439

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

LA CRISE CORÉENNE

GRÂCE À UN DÉBARQUEMENT amphibie de conception audacieuse, effectué brillamment à Inchon le 15 septembre, les forces des Nations Unies ont changé le cours de la bataille de Corée. Pendant les trois mois qui suivirent le déclenchement de l'agression nord-coréenne (25 juin), les troupes de la République de Corée et des Etats-Unis s'étaient tenues avec acharnement sur la défensive, retraitant d'abord vers l'extrémité de la péninsule, puis s'agrippant obstinément à une tête de plage autour de Fusan afin de permettre aux forces des Nations Unies de préparer une contre-attaque. Le plan du général MacArthur, avec son débarquement de forces terrestres à mi-hauteur de la côte occidentale, prit les Nord-Coréens par surprise, libéra Séoul, capitale du pays, et encercla des effectifs considérables dans le sud-ouest de la Corée. Le succès de cette opération permit au général MacArthur d'adresser par radio, le 30 septembre, un appel aux forces armées nord-coréennes, les invitant dans les termes suivants à capituler:

Au commandant en chef des forces nord-coréennes:

La défaite prochaine et totale ainsi que la destruction complète de vos forces armées et de votre potentiel de guerre sont maintenant inévitables.

Afin que les décisions des Nations Unies puissent être exécutées avec le minimum de pertes de vies et de destructions matérielles, je vous invite, en ma qualité de commandant en chef des Nations Unies, vous et les forces que vous commandez, en quelque partie de la Corée que ce soit, à mettre bas les armes immédiatement et à cesser les hostilités sous le régime des mesures de surveillance que je pourrai décréter; je vous invite aussi à libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre des Nations Unies et les internés civils qui sont entre vos mains, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour les protéger, leur donner des soins, subvenir à leurs besoins et les transporter immédiatement aux endroits que j'indiquerai.

Les forces nord-coréennes, y compris les prisonniers de guerre qui sont aux mains des Nations Unies, continueront de recevoir les soins qu'exigent les coutumes et les pratiques civilisées et seront autorisées à rentrer dans leurs foyers aussitôt que possible. J'attendrai de votre part une prompte décision sur l'occasion que je vous offre ainsi d'éviter que les effusions de sang et les destructions de biens ne se poursuivent inutilement.

Fin du mandat de M. Malik

La soudaineté des succès militaires de Corée obligea les Nations Unies à formuler de nouveaux plans politiques. Dans le dernier numéro d'*Affaires extérieures*, l'article intitulé « La crise coréenne » décrivait la façon dont les efforts du Conseil de sécurité pour établir une ligne de conduite politique aboutirent à des impasses sous la présidence de M. Malik. Le 1er septembre, toutefois, prit fin la dispute stérile engagée sur des points de procédure et par laquelle l'Union soviétique avait bloqué le débat sur la question coréenne. Ce jour-là en effet, la présidence du Conseil de sécurité passa automatiquement du délégué soviétique, M. Malik, au délégué du Royaume-Uni, sir Gladwyn Jebb, ce qui mit fin aux manoeuvres obstructionnistes que M. Malik avait pu employer durant son mandat de président.

Le premier geste de sir Gladwyn fut de déclarer « qu'en raison de la décision prise par le Conseil de sécurité lors de sa réunion du 25 juin, le président estime qu'il est obligé d'inviter le représentant de la République de Corée à prendre son siège à la table du Conseil ». Quoique cette décision fût contestée par M. Malik, qui présenta à ce sujet (sans succès d'ailleurs) une proposition tendant à ce que le représentant de la Corée du Nord fût également invité, la décision du président fut confirmée par 9 voix contre une (celle de l'U.R.S.S.), le président s'abstenant. En conformité de la décision de sir Gladwyn, M. Chang, représentant de la République de Corée, vint

prendre la parole au Conseil de sécurité, ce qui ouvrit le débat sur la question coréenne.

Dans le débat qui eut lieu la même semaine, il fut coupé court à la dispute interminable qui s'était poursuivie en août au sujet de l'ordre du jour. On revint alors à la procédure régulière et l'on s'efforça de ne pas laisser dévier la discussion des points à l'étude. Trois résolutions furent présentées, mais, comme il fallait s'y attendre, aucune ne fut adoptée.

La première résolution, présentée par les États-Unis, demandait au Conseil de condamner les Nord-Coréens pour leur « insoumission persistante aux Nations Unies » et priait « tous les États d'user de leur influence auprès des autorités de la Corée du Nord pour que celles-ci mettent fin à cette insoumission ». Elle priait également tous les États de « s'abstenir d'aider ou d'encourager les autorités nord-coréennes » afin d'éviter que le conflit ne s'étende. Mise aux voix le 6 septembre, cette résolution l'emporta par 9 voix contre une (le veto soviétique).

La délégation soviétique présenta deux résolutions. La première demandait une trêve immédiate en Corée et le retrait des troupes étrangères. Elle invitait également les représentants de la Chine communiste et de la Corée du Nord à participer au débat du Conseil. Cette résolution fut rejetée par 8 voix contre une. La seconde résolution russe condamnait « le bombardement inhumain et barbare des populations paisibles de Corée par les forces aériennes des États-Unis ». En réponse à cette résolution, il fut rétorqué que le peuple coréen et l'opinion mondiale savaient fort bien que les destructions de Corée avaient été provoquées par l'agression nord-coréenne. A ce sujet, le délégué des États-Unis, M. Gross, déclara ce qui suit: « Ce n'est pas nous qui avons déchainé les horreurs de la guerre en Corée. Le monde entier connaît, et je suis sûr que le peuple coréen connaît également, ceux qui sont responsables des calamités qui se sont abattues sur la Corée. Je suis certain que peu de gens se laisseront duper par les manoeuvres déloyales qui visent à rejeter la culpabilité du crime perpétré en Corée sur les forces des Nations Unies, lesquelles au contraire appuient le peuple coréen contre l'agresseur ». Cette résolution fut rejetée par 9 voix contre une.

Après le rejet des trois résolutions susmentionnées, le Conseil décida d'étudier une proposition des États-Unis tendant à créer une commission d'enquête pour examiner les accusations du Gouvernement de Peiping, qui prétendait que des avions américains avaient effectué un bombardement en territoire chinois près de la Corée du Nord. Le Gouvernement soviétique opposa son veto à cette résolution, sous le prétexte qu'aucun représentant de la Chine communiste n'était présent, et que, les États-Unis ayant avoué leurs actes, « il n'était plus nécessaire de procéder à une enquête ». Le délégué soviétique présenta alors une résolution condamnant le bombardement du territoire chinois par les Américains. Cette résolution fut rejetée parce qu'elle condamnait les États-Unis sans constatation préalable des faits.

Impuissance du Conseil de sécurité

Le sort de ces résolutions est révélateur. Quoiqu'il fût enfin devenu possible de discuter la question coréenne après que le délégué soviétique eut quitté la présidence, le débat démontra que le Conseil de sécurité était incapable d'agir lorsqu'une grande puissance était en désaccord avec les autres. Le veto de M. Malik empêchait une fois de plus la majorité d'exercer sa volonté. Son vote négatif rendait impossible toute action collective contre l'agression.

Néanmoins, même si le veto soviétique empêchait l'adoption des résolutions présentées, il ne pouvait empêcher l'amoncellement aux yeux de l'univers de preuves patentes contre les agresseurs nord-coréens et ceux qui les aident et les encouragent.

A la fin, l'intention manifeste de l'Union soviétique d'abuser de son droit de veto déterminera les autres membres à chercher un moyen de tourner l'obstacle. On prit donc des mesures préliminaires en vue de confier le problème du rétablissement de la paix en Corée à l'Assemblée générale, où les Russes ne jouissent pas du droit de veto.

Même si l'article 12 de la Charte des Nations Unies porte que « tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande », le cas de la Palestine constitue un précédent, car l'Assemblée générale a alors examiné les problèmes que comportait un règlement à longue portée, tandis que les efforts du Conseil de sécurité portaient sur la cessation immédiate des hostilités. Dans l'affaire de Corée, l'Assemblée avait une autre raison d'aborder la question du règlement. Son ordre du jour comprenait en effet le « Rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée », qui traitait des moyens à prendre pour assurer l'indépendance et l'unification de la Corée.

Au cours de leur déclaration d'ouverture devant l'Assemblée générale, plusieurs représentants indiquèrent que le problème de la Corée était la pierre de touche qui allait montrer si l'Organisation des Nations Unies était capable de faire régner la paix dans le monde en repoussant l'agression, en permettant au peuple coréen de donner suite à ses aspirations vers un gouvernement unifié, indépendant et démocratique, et en l'aidant à résoudre les problèmes économiques nés des ravages de la guerre et des années d'assujettissement à l'empire japonais.

Déclaration de M. Pearson

Le 27 septembre, au cours de sa déclaration sur la position du Canada, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, énuméra cinq principes que devrait renfermer, à son avis, une résolution de l'Assemblée générale relative à la Corée:

(i) Nous estimons, dit-il, que l'objectif général des Nations Unies en Corée devrait être de réaliser les vœux qu'on a formulés si souvent aux Assemblées précédentes: une Corée unifiée, une Corée libre, une Corée que les Coréens eux-mêmes pourront gouverner sans intervention extérieure. Cela devrait être l'oeuvre des Nations Unies et non pas de quelques-uns seulement des membres des Nations Unies.

(ii) Les Nations Unies doivent aider le peuple coréen à instaurer la paix et l'ordre sur tout son territoire et à en faire le fondement solide d'institutions démocratiques et d'un gouvernement libre. Nous espérons que la population de la Corée du Nord, jetée de force par ses dirigeants communistes dans une dangereuse et désastreuse aventure, répudiera elle-même ces dirigeants et coopérera avec les Nations Unies en vue de faire régner en Corée la paix et l'harmonie tant désirées. L'heure est venue pour les agresseurs de mettre bas les armes et d'admettre leur défaite. S'ils le font, les troupes des Nations Unies en territoire coréen n'auront peut-être pas à pousser beaucoup plus loin que leurs positions actuelles. Les Nations Unies n'en devront pas moins laisser à leurs forces la liberté de faire tout ce qu'elles pourront pour empêcher les agresseurs communistes nord-coréens de se replier sur une nouvelle base, dans la péninsule, d'où ils pourraient se lancer de nouveau à l'attaque d'une population paisible.

(iii) Une fois la paix rétablie, le peuple coréen devra avoir l'assurance qu'aucune nation ne cherchera, pour ses propres fins, à tirer parti de la situation actuelle de la Corée. Pour cela, il faudra une Corée sans bases étrangères et soustraite à la domination militaire d'une autre nation; il faudra une Corée responsable de sa propre défense dans le cadre de notre système de sécurité collective. Il faudra surtout que les éléments communistes subversifs, dirigés de l'extérieur, ne divisent pas et ne troublent pas le pays.

(iv) Il importe de poser en principe que, dans l'instauration d'une Corée unie et libre, il ne soit rien fait qui puisse inspirer des craintes aux voisins de la Corée. Il a été question, dans les journaux et ailleurs, du rôle que la péninsule de Corée a joué dans

les invasions du continent asiatique. Aucun acte ne doit être et ne sera posé en Corée qui puisse le moindrement justifier la crainte qu'un membre des Nations Unies ait d'autres desseins en Corée que celui de rendre au peuple de ce pays une pleine mesure de souveraineté nationale.

(v) Le cinquième principe, c'est que les gouvernements libres de l'Asie devraient assumer une part importante de responsabilité dans la tâche de conseiller le peuple coréen sur le mode de gouvernement à adopter et sur les moyens à prendre pour y arriver. Les pays de l'Asie et de l'ouest du Pacifique ont apporté une contribution remarquable aux travaux des Nations Unies. Nous devrions, à mon sens, tirer pleinement partie du jugement de ces nations quand il s'agira de déterminer l'avenir de la Corée dans les jours difficiles qui se préparent.

Résolution concernant l'avenir de la Corée

Depuis ce discours de M. Pearson, les événements se sont précipités. Le 29 septembre, le Royaume-Uni, l'Australie, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, Cuba, le Brésil et le Pakistan soumièrent à la Commission politique la première résolution relative à la Corée. En voici les points saillants:

- a) que soient prises toutes les mesures appropriées en vue d'assurer des conditions de stabilité dans toute la Corée;
- b) que soient posés tous les actes constitutifs, y compris des élections sous les auspices des Nations Unies en vue de l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique dans l'État souverain de Corée;
- c) que les troupes des Nations Unies ne restent dans aucune partie de la Corée pour d'autres motifs que la réalisation des buts énoncés aux alinéas a) et b) ci-dessus; et
- d) que toutes les mesures nécessaires soient prises en vue du rétablissement économique de la Corée.

Afin d'atteindre les buts proposés, la résolution recommandait l'établissement d'une nouvelle Commission des Nations Unies en remplacement de la Commission maintenue actuellement dans ce pays. Elle invitait également le Conseil économique et social à élaborer des projets de rétablissement et de secours pour l'après-guerre, après avoir consulté les institutions spécialisées, et à présenter, dans les trois semaines, un rapport dans ce sens à l'Assemblée générale. Comme on voit, le but clairement exposé de la résolution est de réaliser une Corée unie, indépendante et démocratique. Elle reconnaît, tout comme le Rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée, que ce pays constitue une entité démographique, économique et culturelle, et que la division tracée au 38^e parallèle était un expédient de guerre, qui ne correspond en rien aux réalités coréennes. La résolution réaffirme les buts que les Nations Unies avaient exposés dans des résolutions antérieures de l'Assemblée générale (14 novembre 1947, 12 décembre 1948 et 21 octobre 1949).

L'alinéa c) de la résolution doit être noté particulièrement. Il déclare sans équivoque que les troupes des Nations Unies ne resteront pas en Corée plus longtemps qu'il ne le faudra pour assurer l'établissement d'une Corée stable, unie, indépendante et démocratique. Dès lors, les paroles de M. Vichinsky: « Quand partiront-ils? Peut-être quand les montagnes seront au niveau de la mer. », ne paraissent plus offrir qu'un bien faible point d'appui aux adversaires de la résolution. Elles sont néanmoins le pivot de l'argumentation des Soviétiques, qui cherchent à gagner l'appui de l'Asie à leurs propositions de règlement pour la Corée.

Au cours du débat sur la résolution commune, le délégué des États-Unis, M. Austin, fit connaître la complète adhésion de son gouvernement aux principes qu'elle contenait. Il souligna notamment les dispositions relatives au rétablissement économique de la Corée après la guerre. « Nous ne pouvons pas nous contenter d'effacer les traces des hostilités, déclara M. Austin . . . Le maintien d'une paix durable en

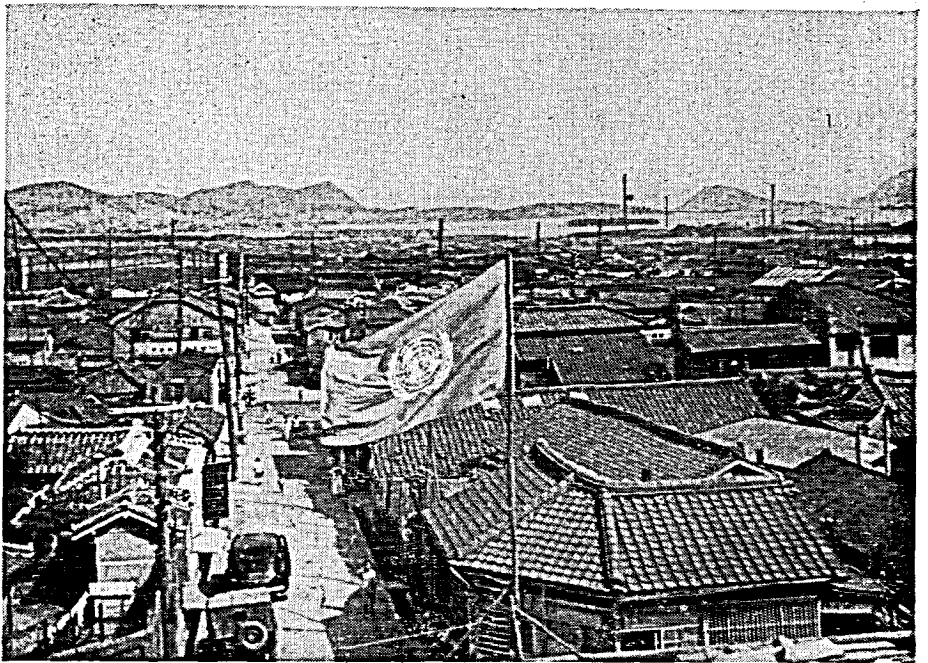


Photo: ONU

FUSAN

La ville de Fusan (Corée), vue du quartier général de la Commission des Nations Unies pour la Corée. A l'arrière-plan, le port.

Corée, comme n'importe où ailleurs dans notre collectivité mondiale, signifie . . . qu'il faut continuer à tendre nos efforts vers le bien-être de l'humanité. Comme le secrétaire d'Etat, M. Acheson, l'a indiqué, la Corée est le pays où inaugurer une politique qui fera époque . . . L'établissement d'une nation libre et indépendante en Corée demandera des Nations Unies qu'elles élaborent un programme destiné à hâter la reconstruction économique de ce pays et qu'elles restaurent ses institutions dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la sécurité sociale . . . En Corée, nous venons d'apprendre comment agir collectivement dans un but de sécurité. Apprenons maintenant à diriger une action commune tendant à l'établissement du bien-être . . . Faisons des Nations Unies l'agent d'un renouveau mondial. »

Ainsi, comme le souligna M. Austin, les recommandations ayant trait à la reconstruction économique de la Corée formaient partie intégrante de la résolution présentée à la Commission politique. En affirmant que le rétablissement économique était indispensable à l'établissement d'une démocratie politique viable, M. Austin voulait donner la garantie que la victoire militaire, si chèrement acquise, ne se désagrègera pas dans une paix fondée sur l'indigence.

Tous les rapports en provenance de Corée indiquent que les destructions qui ont frappé l'économie du pays sont considérables et qu'une grande partie de la population est affamée, sans abri et menacée de destruction par les maladies. Aussi la résolution des huit Puissances invite-t-elle le Conseil économique et social à présenter à l'Assemblée générale des plans d'aide à la population coréenne et de réparation des dégâts causés par la guerre. Le Conseil économique et social a été convoqué en session extraordinaire pour le 12 octobre 1950, à Lake-Success.

Nous avons mis, jusqu'ici, l'accent sur les propositions à longue portée que contenait la résolution commune. Cependant l'alinéa a) de cette résolution, portant « que toute mesure appropriée devra être prise afin d'assurer un état de choses stable dans

toute la Corée » avait trait au problème immédiat que devaient résoudre les délégués à Lake-Success, à savoir si les troupes des Nations Unies devaient franchir le 38e parallèle. Aux termes de cet alinéa, la décision de faire traverser ou non le 38e parallèle par les troupes des Nations Unies devait dépendre des événements militaires et politiques. Ainsi que l'indique le discours précité de M. Pearson, le Gouvernement canadien orientait sa politique dans ce sens, et il en était de même du Gouvernement des États-Unis. M. Austin déclara en effet: « Les troupes de l'agresseur ne devraient pas avoir la possibilité de se retrancher derrière une ligne imaginaire (le 38e parallèle), car la paix de la Corée et du monde serait ainsi de nouveau menacée ». La résolution semblait donc implicitement approuver la liquidation de la campagne militaire de Corée au nord du 38e parallèle, si les circonstances le justifiaient.

Propositions de l'Union soviétique

La politique des démocraties occidentales à l'égard de la Corée a rapidement pris corps dans la résolution que l'on vient d'analyser; il est remarquable que cette résolution ait été également appuyée par deux pays d'Asie, le Pakistan et les Philippines. Entre temps, la politique coréenne de l'U.R.S.S. a également pris corps. Dans une résolution présentée, le 2 octobre, à la Commission politique, l'Union soviétique énonça les points suivants:

1. Les belligérants en Corée cesseront immédiatement les hostilités.
2. Le Gouvernement des États-Unis et ceux des autres pays en cause retireront immédiatement leurs troupes de Corée et mettront ainsi la population coréenne en mesure de jouir du droit suprême et inaliénable de déterminer librement le cours des affaires intérieures du pays.
3. Toute élection à l'Assemblée nationale en vue d'établir le gouvernement d'un État coréen libre et unifié aura lieu le plus tôt possible après le retrait des troupes étrangères et permettra à la population de toute la Corée d'exprimer librement sa volonté.
4. Une commission paritaire, composée de représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud élus par une assemblée réunissant les autorités de la République populaire démocratique de Corée et l'Assemblée nationale de la Corée du Sud, organisera et dirigera des élections libres dans toute la péninsule en vue de constituer une Assemblée nationale pancoréenne. L'Assemblée conjointe élira également un comité provisoire pancoréen qui fera fonction de gouvernement en attendant l'élection de l'Assemblée nationale pancoréenne et l'établissement d'un gouvernement permanent pour toute la Corée.
5. Une commission des Nations Unies, à laquelle participeraient nécessairement les représentants des États limitrophes de la Corée, sera créée et chargée d'observer les élections libres à l'Assemblée nationale, qui auront lieu dans tout le pays.
6. Aux fins de restaurer l'économie nationale de la Corée, désorganisée par la guerre, le Conseil économique et social élaborera d'urgence, en coopération avec les représentants du pays, un plan comportant la fourniture, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, des secours économiques et techniques requis par la population coréenne.
7. Une fois que le gouvernement de toute la Corée sera établi, le Conseil de sécurité étudiera la question de l'admission de la Corée en qualité de membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a lieu de noter que le premier Point de la résolution de trêve de l'U.R.S.S. (concernant la cessation des hostilités) a été voté le 25 juin au Conseil de sécurité, mais que les Nord-Coréens n'en ont tenu aucun compte. Le Point 2 (concernant le retrait des troupes des Nations Unies) a également été présenté au Conseil de sécurité au moment où les forces des Nations Unies tentaient désespérément d'arrêter l'avance de l'armée nord-coréenne. Naturellement, à ce moment-là, il fut rejeté.

Un grand nombre de délégués des démocraties occidentales ont déjà parlé à propos de la résolution russe et l'ont rejetée comme inacceptable. M. Pearson signala que la proposition soviétique exigerait le retrait immédiat des troupes des Nations Unies qui se trouvent en Corée, tout en laissant les agresseurs nord-coréens à proximité de leur source de secours et d'approvisionnements. Cette mesure, ajouta-t-il, établirait une parfaite égalité politique et matérielle entre les agresseurs en déroute et les victimes de l'agression, sans compter que l'admission implicite de la Russie et de la Chine communiste au sein de la commission que l'Organisation des Nations Unies se propose d'établir entraverait immédiatement l'action de la majorité des membres de cette commission. Si la proposition soviétique, dit M. Pearson, contient plusieurs suggestions intéressantes (que l'on retrouve d'ailleurs dans la proposition commune), elle contient des points inacceptables (d'une grande importance), et c'est pour cela que la délégation du Canada ne peut pas l'appuyer.

Attitude du représentant de l'Inde

Cependant que les démocraties occidentales et le bloc soviétique s'étaient arrêtés à deux résolutions divergentes sur la question coréenne, le délégué de l'Inde refusa de se prononcer catégoriquement. Formulant tout d'abord quelques observations sur la proposition commune présentée par le Royaume-Uni et sept autres pays, sir Benegal Rau déclara qu'il approuvait sans réserve le principe de l'unification et de la restauration économique de la Corée. Il ajouta que l'Inde se demandait d'autre part s'il était sage d'adopter les recommandations a) et c) de la proposition commune, d'après lesquelles il importait de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la stabilité de la Corée tout entière et de ne pas y laisser les forces des Nations Unies plus longtemps qu'il ne le fallait pour faire de la Corée un pays stable, uni, indépendant et démocratique. Selon lui, ces recommandations pousseraient peut-être la Corée du Nord à intensifier la résistance et pourraient donner l'impression que l'Organisation des Nations Unies voulait unifier la Corée par la force des armes.

Passant à la résolution soviétique, sir Benegal Rau souligna que la demande de faire cesser immédiatement les hostilités (Point 1) n'était qu'une répétition de l'ordre du Conseil de sécurité. Quant à la proposition relative au retrait des troupes (Point 2), elle appelait manifestement, à son avis, l'objection que « cette mesure laisserait les Sud-Coréens à la merci des Nord-Coréens ». Sir Benegal Rau ne formula aucune objection contre les autres points de la proposition soviétique, mais admit que le Point 4 (élection d'une commission paritaire composée de représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud) soulèverait peut-être des difficultés. Il en arriva ainsi à la conclusion que les auteurs des deux propositions feraient bien d'élaborer ensemble un texte que tous jugeraient acceptable. En attendant, l'Inde s'abstiendrait de voter pour ou contre l'une ou l'autre des propositions, réservant ainsi sa position.

Le délégué de l'Inde proposa alors que fût constituée une sous-commission chargée de trouver un moyen terme entre les deux résolutions. La proposition fut combattue par plusieurs délégations qui l'estimaient vouée d'avance à un échec. M. Pearson fit observer que le délégué soviétique, M. Vichinsky, avait déjà déclaré qu'il ne voyait pas de compromis possible entre son projet de résolution et la proposition commune. Le délégué soviétique ne voulant pas de compromis, on ne voyait pas l'utilité que pourrait avoir une sous-commission. La proposition fut rejetée par 32 voix contre 24, et 3 abstentions (Pays-Bas, Pakistan et Turquie).

La Commission politique se trouva donc aux prises avec deux résolutions divergentes et la nécessité de faire un choix. Un peu plus tard, le 4 octobre, la résolution des huit puissances fut mise aux voix et adoptée à une forte majorité, soit par 47 voix contre 5, et 7 abstentions (Inde, Liban, Égypte, Yémen, Afghanistan, Syrie et Yougoslavie). Sur la proposition soviétique qui fut mise aux voix peu après, les suffrages se partagèrent de la manière suivante: 5 pour, 46 contre, et 8 abstentions.

RÉUNION À NEW-YORK DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

LE CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD s'est réuni à New-York les 15, 16, 18 et 26 septembre. La délégation du Canada avait à sa tête le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, et son suppléant au Conseil, M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Elle comprenait en outre M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'Etat-major général, M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances, ainsi que MM. D. V. LePan et James George, du ministère des Affaires extérieures.

Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France (MM. Acheson, Bevin et Schuman) s'étaient réunis officieusement avant la convocation du Conseil. Aussi cette session a constitué, à beaucoup de points de vue, pour les douze ministres des Affaires étrangères, le prolongement des entretiens à longue portée concernant la défense de l'Ouest et les possibilités de participation de l'Allemagne occidentale, qui avaient été entamés par les Trois Grands.

Problèmes importants à l'étude

Les problèmes étudiés à cette réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord revêtaient une plus grande importance et ont été discutés plus ouvertement qu'à aucune des sessions antérieures. Les propositions qui y ont été formulées étaient, en effet, sans précédent en temps de paix. Elles avaient principalement trait, d'une part, à la création en Europe d'une armée unifiée de l'Atlantique, destinée à prévenir l'agression et disposant de moyens suffisants pour défendre la liberté en Europe, et de l'autre, aux problèmes connexes que présentent l'organisation, l'approvisionnement et le financement de cette armée par l'utilisation de toutes les ressources disponibles. Le Conseil s'est ajourné le 18 septembre, afin de permettre aux ministres de consulter leurs gouvernements sur les meilleurs moyens à prendre pour la mise en oeuvre de ces importantes propositions et sur les conditions dans lesquelles le capital humain et les ressources de l'Allemagne occidentale pourraient être utilisés.

Les délibérations ont repris et se sont terminées le 26 septembre. Au moment de la clôture, les ministres ont, à nouveau, affirmé l'unité des peuples libres qu'ils représentent et leur commune résolution de sauvegarder la paix, la sécurité et la liberté de la communauté atlantique.

Voici les principaux points du communiqué des ministres:

Le Conseil est convenu d'établir le plus tôt possible une armée unifiée, dont le commandement sera centralisé et qui sera en mesure de prévenir l'agression et d'assurer la défense de l'Europe occidentale.

Le projet d'armée unifiée, approuvé par le Conseil, se fonde sur les principes suivants:

1. L'armée sera créée sous l'autorité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et soumise à la direction politique et stratégique des institutions compétentes de cette Organisation.
2. L'armée sera placée sous les ordres d'un commandant suprême qui recevra une délégation d'autorité suffisante pour assurer l'organisation et l'instruction des contingents nationaux placés sous son commandement, au sein d'une force unifiée et efficace, en temps de paix comme en temps de guerre.
3. Le commandant suprême sera assisté d'un Etat-major international dans lequel seront représentées toutes les nations qui contribueront à la mise sur pied de cette armée.



Photo: Wide World

RÉUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

M. L. B. Pearson (à gauche), secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, assistant à l'une des séances du Conseil de l'Atlantique-Nord, lequel s'est réuni à New-York, en septembre dernier.

4. En attendant la nomination d'un commandant suprême, un chef d'État-major sera désigné et chargé de l'instruction et de l'organisation de cette armée.
5. Le groupe permanent du Comité militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord sera chargé de la haute direction stratégique de l'armée unifiée.

Le communiqué ajoute qu'avant de prendre des dispositions définitives en ce qui concerne l'armée unifiée, le Conseil devra attendre les recommandations du Comité de défense (qui doit se réunir à Washington le 28 octobre courant) sur les points suivants:

Le Conseil a invité le Comité de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord à mettre au point l'organisation de l'armée unifiée et à formuler des recommandations sur les mesures nécessaires pour la mettre sur pied aussi rapidement que possible. Il a également demandé au Comité de défense d'étudier les changements et les simplifications qu'il y a lieu d'apporter à la structure militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et des organisations qui s'y rattachent, et de rechercher la meilleure façon d'assurer l'étroite coopération requise entre les pays membres qui n'y sont pas représentés.

Le Conseil a reconnu qu'il fallait, pour assurer effectivement la création de l'armée unifiée, utiliser pleinement pour la défense de l'Europe occidentale toutes les ressources disponibles en effectifs et en biens de production. A cette fin, l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord précisera la nature et la composition des forces que les pays membres devront fournir à l'armée unifiée. Les pays membres seront priés de faire connaître le plus tôt possible leurs décisions au sujet des contingents qu'ils comptent fournir.

On étudiera l'utilisation des ressources humaines et matérielles de l'Allemagne en s'inspirant des vues exprimées récemment par les chefs de la défense en Allemagne et ailleurs. Le Conseil a décidé qu'il convenait de permettre à l'Allemagne de participer à la préparation de la défense de l'Europe occidentale; ayant constaté que les puissances d'occupation étudiaient la question, il a invité le Comité de défense à formuler le plus tôt possible des recommandations concernant la façon dont l'Allemagne pourrait y participer le plus utilement.

Le communiqué annonce enfin que, conformément au principe d'alternance annuelle, la présidence du Conseil serait assurée, pendant la prochaine année, par le ministre des Affaires étrangères de Belgique, l'honorable Paul Van Zeeland.

LE COLLÈGE NATIONAL DE DÉFENSE

IL N'Y A PAS si longtemps—plusieurs de nos lecteurs s'en souviennent sans doute—la politique étrangère de notre pays était encore considérée comme du ressort d'un petit groupe de ministres et de fonctionnaires hautement spécialisés, tandis que la politique de défense et la conduite des quelques guerres, relativement peu importantes, que nous eûmes à livrer, étaient laissées aux soins de officiers supérieurs de l'Armée et de la Marine. La première guerre mondiale a démontré—et la seconde l'a confirmé—que ces conceptions étaient illusoire. Il est devenu évident que la préparation, la mise en oeuvre et la direction d'un effort de guerre vraiment national exigent la coordination de l'activité de presque tous les services de l'État et de plusieurs organisations extra-gouvernementales. On s'est également rendu compte que lorsque survient une crise et que les administrateurs de ces divers organismes sont appelés subitement à travailler en collaboration sans avoir, au préalable, appris à connaître les techniques, les méthodes, les manières de voir et même le caractère de ceux qui, en temps de guerre, seront leurs collègues ou leurs vis-à-vis, il en résulte souvent une perte de temps, d'efforts, de ressources et aussi . . . beaucoup de mauvaise humeur.

Ces considérations ont été à l'origine de la création par le Gouvernement canadien du Collège national de défense. L'objet que se propose ce collège est de former, d'ici quelques années, une équipe de hauts gradés, fonctionnaires ou non, qui seront au fait des divers problèmes de la défense et capables, par la mise en commun de leur expérience, de leurs études et de leur savoir, de travailler efficacement et harmonieusement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans de défense. L'« objet » du collège est ainsi défini officiellement: « Formation des officiers supérieurs des trois armes et des hauts fonctionnaires des services de l'État aux principes de la haute administration d'État et du travail d'état-major, afin qu'ils deviennent parfaitement versés dans la préparation de plans en collaboration avec les autres armes ou services, en ce qui a trait tant aux aspects politiques et économiques qu'à l'organisation de la direction centrale de la guerre et du système de haut commandement, et qu'ils deviennent ainsi capables d'assumer des fonctions dans les comités interministériels et d'état-major qui constituent des rouages essentiels du mécanisme de préparation et de direction de l'effort national dans la guerre moderne. »

Historique du Collège

Le Canada ne fait pas figure de pionnier dans ce genre d'institution. Le Royaume-Uni n'avait pas tardé à profiter de la leçon de la première guerre mondiale et, grâce surtout à l'initiative de M. Churchill, avait fondé dès 1923 son Collège impérial de défense. Les États-Unis ont établi un Collège national de guerre peu de temps après la seconde guerre mondiale. Notre propre Collège national de défense existe depuis 1947. Il est logé depuis le début à Kingston (Ontario), dans le vieux fort Frontenac que l'on a restauré. Administré par l'Armée et relevant du comité des chefs d'état-major, il se compose de membres des trois armes et aussi de civils.

La première série de cours, inaugurée en janvier 1948, n'a duré que sept mois et n'a été suivie que par seize élèves. La quatrième, qui a commencé le 6 septembre 1950, durera douze mois et s'adressera à une trentaine d'élèves, ce qui est à peu près le groupe le plus considérable que le Collège puisse loger. Un peu plus de la moitié sont des officiers. La Marine royale canadienne devait y envoyer deux officiers, le C.A.R.C. six, et l'Armée canadienne six. Le Royaume-Uni devait aussi envoyer un officier d'armée et un de marine. Le grade moyen de ces officiers est celui de colonel ou l'équivalent. Le Service civil du Canada devait déléguer sept fonctionnaires et le Foreign Office, un. Les ministères civils qui se font représenter varient d'une année à l'autre. Cette année, on s'attendait qu'il y ait des élèves envoyés par les ministères et services suivants: Commerce, Agriculture, Affaires extérieures, Défense nationale,

Mines et Relevés techniques, Conseil de recherches sur la défense, et Radio-Canada. Les autres ministères ou services de l'État représentés à ces cours lors des années précédentes ont été les suivants: Travail, Transports, Gendarmerie royale, Conseil national de recherches, Corporation commerciale canadienne et Commission du tarif.

Les grandes industries qui auraient à jouer un rôle vital dans l'effort de guerre ont témoigné un vif intérêt au Collège. L'an dernier, la Compagnie de téléphone Bell a envoyé un représentant, et cette année on s'attendait que la Compagnie North-ern Electric et les Chemins de fer Nationaux envoient à leur tour certains de leurs employés supérieurs. Ce système, entre autres avantages, permet de faire entendre, au cours de discussions dirigées en grande partie par des officiers des Services armés et des fonctionnaires du Service civil, le point de vue de gens n'ayant aucun caractère officiel.

Le Conseil de direction

Voilà pour les étudiants. Quant au corps professoral, il n'y en a pas à proprement parler. Le Collège est dirigé par un Commandant, qui est, à l'heure actuelle, l'un des militaires les plus expérimentés du Canada, le lieutenant-général G. G. Simonds, CB, CBE, DSO, précédemment directeur des études au Collège impérial de défense. Le Commandant est secondé par un Conseil de direction de quatre personnes, lesquelles sont nommées, comme le Commandant d'ailleurs, pour une période de deux ans. Le Conseil de direction se compose d'un représentant de chacune des trois armes et d'un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures. Toutefois, ce Conseil dirige plus qu'il n'enseigne. Ses membres ne donnent pas de cours; ils n'ont pas la prétention d'être plus sages ou mieux informés que les étudiants et s'efforcent



Photo: CARC

LE COLLÈGE NATIONAL DE DÉFENSE

Le Collège national de défense, au fort Frontenac, à Kingston (Ontario). A l'arrière-plan, le lac Ontario.

de refréner chez eux toute propension didactique. Sous la surveillance du Commandant, leur principale fonction consiste à préparer le programme d'études, à formuler les problèmes soumis aux étudiants, bref, à assurer la préparation d'un programme balancé et progressif et à veiller à sa bonne exécution.

Les études

Ce sont les « problèmes » ou « exercices » qui constituent la base du cours d'études. Un problème donné peut employer une semaine ou un mois; il peut être d'ordre économique, constitutionnel, politique, diplomatique, stratégique, scientifique ou, de préférence, réunir tous ces aspects. D'ordinaire, les problèmes sont étudiés par « syndicats » ou groupes de six ou sept étudiants; chaque groupe est présidé par un de ses membres et est réorganisé après chaque exercice. Tel problème peut exiger une solution par écrit sous forme de dissertation, ou encore se présenter sous la forme d'un exercice plus ou moins « réaliste », dans lequel le syndicat représentera un cabinet, un état-major mixte ou un comité interministériel aux prises avec une tâche pratique plus ou moins complexe et délicate. Invariablement, les problèmes sont suivis de discussions « inter-syndicales » auxquelles assistent parfois des visiteurs de marque, spécialistes en la matière. On ne présume pas qu'il existe une réponse « exacte » au problème posé; les décisions ou recommandations adoptées ne sortent pas des murs du Collège; on insiste surtout sur la mise en commun des renseignements et de l'expérience, sur les échanges et conciliations de vues, là où c'est possible, et sur l'ajustement mutuel des opinions. Il n'y a pas d'examens, pas de points, pas de concours « ratés » ou de rapports aux supérieurs. La seule mesure du succès d'un étudiant, outre l'opinion qu'il se forme de lui-même, c'est l'estime qu'il gagne chez ses confrères.

Les sources d'information, en plus de ce que les étudiants peuvent apporter avec eux, sont variées. Il y a une bibliothèque, peu considérable mais choisie avec soin, et une bonne collection de périodiques. Des renseignements d'actualité, qui en général ne sont pas destinés au grand public, parviennent régulièrement au Collège. L'on organise également, à l'intention des étudiants, deux voyages, l'un à travers le Canada et l'autre outre-Atlantique; ces voyages constituent des expéditions ardues mais profitables, au cours desquelles les études, loin de diminuer, gagnent en intensité.

Conférences sur des sujets variés

Les visiteurs, surtout les conférenciers, sont cependant la principale source de renseignements et d'idées venant de l'extérieur. Il est donné de trois à cinq conférences par semaine. Des ministres du Cabinet fédéral viennent exposer leurs points de vue, tandis que des diplomates étrangers viennent parler des problèmes de leurs pays. Des officiers ou fonctionnaires, de rang élevé ou moyen, des quatre services de défense du Canada et de ceux du Royaume-Uni et des États-Unis, des savants, des professeurs d'université, des industriels et des hommes d'affaires, des journalistes, des dirigeants ecclésiastiques et ouvriers, des fonctionnaires d'Ottawa et de Washington et des membres de l'Opposition sont également parmi les conférenciers invités. Le choix des visiteurs est très varié et les discussions qui suivent leurs conférences sont toujours sérieuses, souvent même assez vives. Le visiteur peut parfois se demander si c'est bien lui qui est le conférencier ou s'il n'est pas plutôt un simple auditeur, mais il paraît toujours consentant à revenir l'année suivante. Les conférenciers d'outre-mer ne sont pas très nombreux, les fonds disponibles à cette fin étant peu élevés. Cependant, chaque fois qu'il est possible, on essaie de faire venir des visiteurs distingués de l'étranger. Le livre d'or de la troisième année renferme notamment les noms de quatre maréchaux, dont celui de notre propre Gouverneur général, et de deux premiers ministres, dont celui de M. St-Laurent. Il est d'usage que le discours d'ouverture et celui de fin d'année soient donnés par le ministre de la Défense nationale. Toutes les conférences sont strictement et littéralement de caractère confidentiel.

Il ressort de ce qui précède que le Collège donne au mot « défense » un sens très large. Non seulement la politique de défense doit-elle dépendre de considérations nationales et de la situation internationale, deux domaines que les organisateurs de la défense doivent connaître à fond, mais il est indispensable que les officiers, les fonctionnaires et les autres personnes qui sont appelés (ou le seront éventuellement) à coordonner notre système de défense avec celui d'autres pays comprennent la situation et les attitudes qui prévalent actuellement dans ces pays, ainsi que les manières d'agir et la mentalité de leurs collègues de même grade dans chacun de ces pays. Il est utile également de connaître l'ennemi éventuel.

Les activités récréatives

Pour ce qui est de la vie mondaine, l'étudiant au Collège national de défense et sa famille ont tendance à se plier aux habitudes militaires. Le Collège partage avec une autre institution quelque peu plus considérable, le Collège d'état-major de l'Armée canadienne, les facilités de logement et de pension. Les soirées d'officiers et les bals sont organisés conjointement par ces deux institutions. Les étudiants célibataires et ceux qui ont laissé leur famille à Ottawa vivent dans le fort et participent à toutes les activités du mess des officiers. Entre eux ainsi qu'avec les étudiants qui amènent leur famille à Kingston et avec les citoyens de la ville même, il s'établit de nombreux contacts sociaux.

En comptant les membres du Conseil de direction, le nombre des anciens du Collège s'élève maintenant à environ soixante-dix. Une association d'anciens étudiants vient d'être formée qui aidera, espère-t-on, à maintenir les contacts amicaux établis au fort Frontenac et à entretenir chez les gradués du Collège le goût et la connaissance des questions intéressant la défense.

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT

LE 1^{er} SEPTEMBRE, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, déposait à la Chambre des communes le Livre blanc préparé par le ministère des Affaires extérieures et intitulé *Le Canada et la crise coréenne*.*

Dans le courant de la journée, la Chambre reprit le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.** Ce débat, qui se poursuivit jusqu'au 5 septembre, porta non seulement sur la crise coréenne et la participation du Canada à la défense de la Corée par les forces armées des Nations Unies mais aussi sur diverses questions connexes, dont la politique du Canada en Extrême-Orient, la proposition de conclure un pacte du Pacifique, le Traité de l'Atlantique-Nord, le plan Schuman, les problèmes relatifs à la défense nationale et la nécessité de recourir aux mesures économiques d'ordre intérieur qui se révéleraient opportunes par suite de la crise d'Extrême-Orient.

Contingent spécial

Au cours du débat, M. Pearson déclara, le 4 septembre, qu'en levant un contingent spécial destiné à servir dans les forces des Nations Unies en Corée ou ailleurs, le Canada avait peut-être « commencé à constituer les forces de l'ONU ».

M. Pearson s'exprima en ces termes:

La brigade du Canada est destinée à faire partie des forces des Nations Unies en Corée si, une fois son instruction terminée, c'est à cet endroit qu'elle doit aller. Il convient peut-être de rappeler de nouveau que la brigade est destinée non seulement à servir en Corée mais à remplir nos obligations à l'égard des Nations Unies, où que ce soit. Si, au terme de l'instruction des troupes, c'est en Corée que nos obligations nous appellent, c'est là que nos troupes iront. Si ce n'est pas en Corée, elles iront ailleurs. A cet égard, nous avons promis de remplir nos engagements envers les Nations Unies, ce que, sauf erreur, aucun autre membre de l'ONU n'a encore fait.

C'est une question qui, à mon avis, sera discutée à la prochaine Assemblée des Nations Unies. En agissant comme nous l'avons fait, en ce qui a trait à la formation d'une brigade spéciale, nous croyons avoir lancé une chose dont la portée est beaucoup plus vaste que la crise coréenne. Nous croyons avoir commencé à constituer les forces de l'ONU, forces qui serviront non seulement en Corée mais ailleurs. Nous espérons qu'en fournissant leur apport à la Corée, les autres pays suivront la même méthode, de sorte que la prochaine fois que surviendra ce genre d'agression par un intermédiaire, il y aura, non seulement au Canada, mais dans d'autres pays, des forces pour résister à pareille agression. Naturellement, que nous mettions ainsi notre brigade spéciale à la disposition des Nations Unies, cela ne nous apprend pas à quel titre on l'utilisera en Corée, si elle y est envoyée.

Pacte du Pacifique

Au cours du débat, M. Howard Green (député conservateur-progressiste de Vancouver-Quadra), souleva la question de l'établissement d'un pacte de défense dans le Pacifique; à ce sujet, M. Pearson répondit, le 4 septembre, ce qui suit:

... A notre avis il serait imprudent pour nous, dans les circonstances actuelles, non seulement de prendre l'initiative d'un pacte du Pacifique mais même de participer à une entente établie suivant la même formule que celle qui a donné d'heureux ré-

* On peut se procurer *Le Canada et la crise coréenne*, en français ou en anglais, en s'adressant à l'Imprimeur du Roi. Prix: 15 cents.

** Voir *Affaires extérieures*, numéro de septembre 1950, p. 373.

sultats dans l'Atlantique-Nord. Tout d'abord, je rappelle qu'une formule qui convient à une région n'est pas nécessairement la plus efficace à l'égard d'une autre région. De plus, les conditions qui ont rendu opportune, voire nécessaire, la signature d'un pacte d'assistance mutuelle entre les pays de l'Atlantique-Nord n'existent pas actuellement à l'égard de la zone du Pacifique, comme en conviendront, j'en suis sûr, tous les députés.

Si la situation y est tout à fait différente, comme je le crois, nous n'avons pas pour le moment à prendre l'initiative à cet égard . . . Sur ce point, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Inde nous approuvent et je ne vois pas pourquoi les gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande penseraient autrement.

Bien entendu, nous avons des obligations envers les régions du Pacifique. Les opérations où nous sommes engagés, en Corée, à titre de membre de l'ONU, indiquent en quoi consistent ces obligations et révèlent que nous les acceptons. Mais ajouter, aux obligations générales découlant de la Charte des Nations Unies, des obligations spécifiques de défense mutuelle à l'égard d'autres États du Pacifique, ce serait de la part du Canada une ligne de conduite inconsiderée.

Traité de l'Atlantique-Nord

M. G. F. Higgins (député conservateur-progressiste de Saint-Jean-Est, Terre-Neuve) demanda au cours du même débat ce qui serait arrivé « si, au lieu de la Corée, la Norvège avait été attaquée? ».

Le 4 septembre, M. Pearson répliqua que les deux cas étaient tout à fait différents, et poursuivit en ces termes:

. . . Depuis un an, pour donner suite à l'adoption du pacte de l'Atlantique-Nord, nous élaborons des plans de défense contre toute agression dirigée contre un membre quelconque du groupe de nations de l'Atlantique-Nord. On est à établir la part que prendra le Canada à l'exécution de ces projets. La question est à l'étude et, lorsque les pourparlers seront terminés, on fera part à la Chambre de leurs résultats . . . Pour ce qui est de la situation relative à l'Atlantique-Nord, je signale, comme je l'ai fait l'autre soir, que le Conseil de l'Atlantique-Nord doit se réunir à New-York samedi de la semaine prochaine et que peut-être il prendra d'importantes décisions. Depuis quatre ou cinq semaines, les suppléants des membres du Conseil de l'Atlantique-Nord siègent presque continuellement à Londres pour reviser les plans d'approvisionnement, de renforcement des troupes existantes et d'aide mutuelle, en tenant compte des événements survenus depuis juin. Ces réunions ont été empreintes d'un sentiment d'urgence qui n'existait peut-être pas avant juin. Dans ce cas, tous les membres du Conseil de l'Atlantique-Nord doivent assumer leur juste part de responsabilité. Il est indubitable cependant que ce que nous nous proposons, avant juin, de réaliser d'ici un an, un an et demi ou deux ans, nous nous apprêtons maintenant à le réaliser plus tôt. Ces préparatifs s'inspirent du désir, et même de la détermination, des pays de l'Atlantique-Nord de mettre au plus tôt des troupes sur pied en Europe occidentale.

Plan Schuman

Toujours durant le même débat, M. Diefenbaker (député conservateur-progressiste de Lake-Centre) demanda des précisions sur l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard du plan Schuman. En réponse, M. Pearson déclara, le 4 septembre, ce qui suit:

Le plan Schuman, oeuvre judicieuse et sagement conçue due à la politique française, n'intéressait pas directement notre Gouvernement. Bien que nous devions naturellement donner le ton chaque fois que c'est souhaitable, je ne crois pas que nous devions toujours, dans des questions de ce genre, fournir gratuitement nos avis à des pays dont la responsabilité en ces domaines est plus grande que la nôtre. Il nous fallait être plutôt prudents en ce qui regarde nos engagements envers le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous lui avons dit officieusement que, à notre avis, c'était un plan de grande portée, dont l'importance était peut-être plus grande du point de vue poli-

tique que du point de vue économique, et que, quelles que fussent les difficultés économiques entravant sa réalisation,—un examen plus approfondi de ce plan a démontré qu'il serait très difficile de le mettre en oeuvre,—il serait peu sage de la part d'un gouvernement de ne pas accepter le principe à la base de ce plan en vue de favoriser la coordination, politique et économique, des pays de l'Europe occidentale. Il serait peu sage en particulier de ne pas faire tout ce qui est de nature à encourager les Français dans toute proposition qui peut apaiser le conflit séculaire entre les Français et les Teutons. En ce sens nous sommes peut-être intervenus, mais c'est uniquement pour faire bénéficier le Gouvernement du Royaume-Uni, s'il a jugé cet avis avantageux, de nos vues générales sur cette question. L'attitude que les gouvernements de l'Europe occidentale ont adoptée à la suite de cette proposition révèle qu'ils ont tous suivi cette ligne de conduite.

Sud-Est de l'Asie

Se référant à la recommandation formulée au cours du débat et selon laquelle les mesures de défense devraient être accompagnées de mesures économiques et sociales, M. Pearson déclara, le 4 septembre, que l'on ne retirerait pas grand avantage permanent de la défaite des armées communistes sur les champs de bataille si les démocraties occidentales ne contribuaient pas à supprimer de ces pays les causes qui ont facilité l'agression communiste. M. Pearson poursuivit en ces termes:

Je ne crois pas que le Canada se laisse devancer par les autres pays pour ce qui est du rôle qu'il jouera en ce domaine. Mais il est une chose que je voudrais signaler à certains honorables députés qui ont le plus critiqué à cet égard, particulièrement pour ce qui est de l'assistance au Sud-Est de l'Asie, assistance dont nous nous occupons activement à l'heure actuelle et au sujet de laquelle une conférence aura lieu à Londres dans quelques semaines, où assistera un membre du Gouvernement canadien.

Nous devrions,—et nous le ferons sans doute,—travailler de façon appropriée au relèvement du Sud-Est de l'Asie et des autres pays économiquement faibles. Toutefois, ces pays doivent eux-mêmes faire leur possible pour élever le niveau de vie de leurs propres gens. Il leur faudra pour cela se constituer de solides gouvernements, des gouvernements aussi stables que les circonstances le permettent. Il leur faudra aussi consacrer une partie de leurs ressources au développement économique et social.

Les nations occidentales, qui font de lourds sacrifices en vue de combattre le communisme non seulement chez elles mais aussi chez les autres, sont fort peu réconfortées de constater que certains pays de l'Asie consacrent une forte proportion de leur budget non à l'amélioration du pays dans le domaine social et économique mais à la défense proprement dite. Certains pays que nous voudrions bien aider consacrent plus de la moitié de leur budget à la défense nationale. S'ils réduisaient cette fraction au quart, par exemple, ils n'auraient pas autant besoin de notre assistance. Voilà des faits dont nous devons tenir compte quand il s'agit de les aider.

L'envoi de troupes canadiennes en Europe

Le 13 septembre, au cours du débat relatif à la Loi sur les crédits de défense, M. J. G. Diefenbaker (député conservateur-progressiste de Lake-Centre) fit allusion à une déclaration attribuée à M. Winston Churchill, et selon laquelle le Canada pourrait envoyer deux ou trois divisions en Europe en prévision d'une agression. A ce propos, le Premier ministre, dans une déclaration dont on trouvera ci-dessous un extrait, affirma ce qui suit:

... Je tiens à ... dire tout de suite que le Gouvernement du Canada ne songe pas actuellement à lever des troupes canadiennes qui seraient envoyées en Europe pour y détourner l'agression et qu'il n'a reçu de propositions en ce sens de la part d'aucun gouvernement des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Il y a environ trois semaines, le Gouvernement était saisi de certaines propositions du Conseil des suppléants des membres permanents de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, relatives à l'envoi d'armes et de matériel en vue d'accroître les forces préventives en

Europe à l'égard de toute agression possible qui pourrait y être déclenchée. Le Gouvernement a étudié ces avis et la décision qu'il a prise à ce sujet a été soumise au Parlement, qui a voté 300 millions de dollars en réponse à cette proposition.

. . . Il me paraît parfaitement évident que si nous voulons obtenir, de l'argent et des ressources que nous consacrons à la sécurité nationale et internationale, la puissance effective la plus considérable possible en Europe, la somme de 300 millions de dollars dépensée à équiper et armer des hommes déjà en Europe, des gens qui sont sur les lieux et qu'il faudrait nourrir, habiller et loger même s'ils n'étaient pas armés, assurera des forces bien plus considérables que si elle était affectée à recruter, équiper, armer, former, nourrir, vêtir et abriter de jeunes Canadiens qu'il faudrait, dans la période actuelle de plein emploi, retirer du courant de production du pays.

M. St-Laurent poursuit en soulignant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se rendrait évidemment pas au Conseil de l'Atlantique-Nord* dans un esprit d'intransigeance et que le Gouvernement était disposé à accorder « la considération la plus sérieuse et la plus réfléchie à toute proposition ou idée qui pourrait lui être soumise en vue d'assurer une plus grande efficacité aux efforts communs des pays liés par le Traité de l'Atlantique-Nord »; mais que le Gouvernement était actuellement d'avis que l'apport immédiat le plus utile que le Canada pût fournir à la puissance conjuguée des pays de l'Atlantique-Nord consistait dans l'envoi d'armes et de matériel.

Loi concernant les forces canadiennes

Au cours du débat sur la Loi concernant les forces canadiennes, le Premier ministre, M. St-Laurent, avait assuré à la Chambre que le Gouvernement respecterait l'article 33 de la Loi sur la défense nationale si la situation internationale rendait nécessaire l'expédition de troupes canadiennes à l'étranger. Le 8 septembre, il s'était exprimé en ces termes:

A mon avis, il y a lieu d'éclaircir la situation dès maintenant, afin de dissiper partout tout malentendu ou tout sentiment de malaise. Une fois le bill adopté et entré en vigueur, le Gouvernement a l'intention de respecter et l'esprit et la lettre de l'article 33, dans la mesure où est exposé son programme à l'égard de la Corée. Si la force spéciale, laquelle, évidemment, n'est pas créée uniquement à cause de l'incident coréen, devait servir ailleurs, si elle devait, par exemple, remplir un rôle policier de caractère militaire, le Gouvernement entend prendre une décision, mais il convoquerait immédiatement le Parlement, l'informerait de sa décision et lui laisserait le soin d'approuver ou de désapprouver cette décision. C'est là, à mon avis, le seul moyen qui permette de donner aux Canadiens le sentiment qu'ils reçoivent de leurs représentants la protection qu'ils en attendent.

Je suis heureux que l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'aient fourni cette occasion de tirer la chose au clair. Le bill a pour objet de permettre la mise en activité des forces canadiennes afin de donner suite aux obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies lorsque nous, du Parlement, reconnaissons que nous sommes moralement tenus de remplir ces obligations. Le bill permet aussi de mettre les forces canadiennes en activité de service en vue de donner suite aux obligations découlant du Traité de l'Atlantique-Nord, puisque nous avons contracté ces obligations du consentement de la population canadienne, par l'entremise de leurs représentants réunis en cette enceinte.

Telle est la situation, et je ne crois pas que personne aille jusqu'à prétendre qu'on doive s'écarter d'aucune manière, ni de l'esprit ni de la lettre. S'il devenait nécessaire, comme il peut arriver, de contracter des engagements encore plus précis à l'égard des membres du Traité de l'Atlantique-Nord ou des Nations Unies, ces obligations plus précises pourraient exiger quelque modification de la ligne de conduite actuelle; mais un tel changement devrait être soumis à la Chambre et approuvé par

* Voir pp. 410-412 du même numéro.

elle avant qu'un gouvernement soit justifié d'agir autrement qu'il n'est prévu. C'est notre intention de demander que cette mesure reçoive la sanction royale, non pas le dernier jour de la présente session du parlement mais à un moment qui permette d'accomplir les formalités requises. Il est prévu que les arrêtés ministériels applicables à ce cas spécial soient déposés, avant que la session soit ajournée. Si le gouvernement doit subséquemment prendre des initiatives en vue d'honorer des engagements analogues, il devra évidemment assumer la responsabilité de prendre une décision, mais il va de soi qu'il lui faudrait s'en remettre au Parlement, dans le délai prévu de dix jours, en vue de la ratification ou de la désapprobation de cette décision.

Campagne de Corée: participation des forces canadiennes

Le 6 septembre, M. Pearson répondit à M. Percy Wright (député CCF de Melfort), qui avait posé les questions suivantes:

1. Le Canada a-t-il reçu des demandes relatives à la participation des armées de terre canadiennes à la campagne de Corée?
2. Dans l'affirmative, quel a été le nombre de militaires demandé?
3. De qui a-t-il reçu ces demandes?
4. A quelle date a-t-il reçu ces demandes?
5. Quelle a été la réponse donnée?
6. Avant de mettre des destroyers et des escadrilles de transport aérien à la disposition des armées des Nations Unies en Corée, y a-t-il eu échanges de vues a) avec les Nations Unies, b) avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique?

Les réponses de M. Pearson furent, par ordre:

1. Oui.
2. Non spécifié.
3. Nous avons reçu du Secrétaire général de l'ONU, le 29 juin (transmission des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 27 juin) et le 14 juillet, des communications demandant la participation de troupes canadiennes à la campagne de Corée.

En outre, le 12 août, le Gouvernement américain, au nom du Commandement unifié, a sondé le Gouvernement canadien (ainsi que d'autres gouvernements qui avaient appuyé la résolution adoptée par le Conseil de sécurité, le 12 août) pour savoir s'il serait possible aux troupes terrestres du Canada de prendre part à la campagne de Corée avec les troupes de l'ONU.

4. Voir réponse au n° 3.
5. En réponse à la communication transmise le 29 juin par le Secrétaire général, une communication du Gouvernement canadien lui faisait savoir que le Gouvernement canadien mettait trois destroyers à la disposition du Commandement unifié (Voir le Livre blanc publié par le ministère des Affaires extérieures sous le titre: *Le Canada et la crise coréenne*, annexe 12). A la communication transmise le 14 juillet par le Secrétaire général, le Gouvernement répondit le 21 juillet en transmettant une copie du discours prononcé à la radio par le Premier ministre, le 9 juillet. Dans cette allocution, celui-ci annonçait que le Canada consentait à envoyer une escadrille d'avions de transport aérien. Une autre réponse a été adressée au Secrétaire général le 14 août, avec le texte de l'allocution que le Premier ministre prononça à la radio le 7 août, et dans laquelle il annonçait qu'on allait recruter un contingent spécial, pour permettre au Canada de remplir ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du Pacte de l'Atlantique-Nord. Enfin, on a informé le Secrétaire général le 11 août que le Gouvernement avait décidé, avec la collaboration des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, de mettre à la disposition de l'ONU les services de voyageurs du service régulier des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien entre Vancouver et Tokyo. Les documents mentionnés figurent aux annexes 14, 15, 18, 20 et 21 du Livre blanc.

En réponse au sondage fait le 12 août par le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement canadien l'a informé que le Premier ministre avait traité le sujet de la participation des troupes terrestres canadiennes à la campagne de Corée dans l'allocution qu'il prononça à la radio le 7 août, pour annoncer le recrutement d'un corps spécial canadien.

6. a) Oui.

b) Oui. Dès le début, des échanges de vues ont eu lieu avec le Gouvernement des États-Unis et autres gouvernements, sur la question de savoir quelles forces aériennes, navales et terrestres le Gouvernement canadien pourrait fournir à l'ONU pour service en Corée.

Vallée de la rivière Rouge: déclaration concernant le rapport de la Commission mixte internationale

Le 9 septembre, M. Pearson répondit dans les termes suivants à une question posée par M. Stanley Knowles (député CCF de Winnipeg-Nord-Centre) qui désirait obtenir des renseignements sur les mesures visant à prévenir les inondations dans la vallée de la rivière Rouge:

Bien que le rapport n'ait pas encore été reçu, je profite de l'occasion pour faire une courte déclaration à ce sujet. Le 29 juin dernier, le Premier ministre (M. St-Laurent) a averti le premier ministre Campbell, du Manitoba, que le Gouvernement chargerait le ministère des Ressources et du Développement économique d'entreprendre des études de génie en vue de réduire les risques d'inondations, et cela en consultant la Commission mixte internationale, le gouvernement du Manitoba et les autorités locales. Ces arrangements ayant été pris, le ministère des Ressources et du Développement économique a commencé de faire des levés et des enquêtes. On a fait en sorte d'assurer des relations suivies entre le ministère des Ressources et du Développement économique de la section canadienne de la Commission mixte internationale, en vue de l'organisation et de l'exécution des enquêtes et études à entreprendre. Tous les renseignements résultant des études faites du côté canadien seront fournis à la section canadienne de la Commission mixte internationale quand celle-ci examinera l'aspect international des problèmes que lui ont confiés en 1948 les Gouvernements des États-Unis et du Canada.

Les organismes intéressés ont entretenu des rapports suivis et des plus actifs. La dernière réunion a eu lieu à Winnipeg en fin de semaine entre des représentants de la Commission mixte internationale, la Commission chargée de la surveillance des travaux d'endiguement, le gouvernement provincial et le ministère des Ressources et du Développement économique.

L'obtention de passeports par des communistes

Le 9 septembre également, M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) posa la question suivante:

A la suite des discussions qui ont eu lieu, au cours de la dernière session, au Comité des affaires extérieures, le Gouvernement a-t-il songé à rendre plus difficile l'obtention de passeports aux communistes notoires afin de les empêcher de se rendre, à volonté, dans les pays situés derrière le rideau de fer?

M. Pearson répondit:

Un comité est à étudier sérieusement cette question. Des restrictions comme celles que l'on vient de proposer entraînent des difficultés évidentes. De plus, même si on refuse d'accorder un passeport, cela ne veut pas dire nécessairement que la personne intéressée ne puisse pas se rendre en Russie. La question est à l'étude et nous avisons aux moyens de mettre fin à ces voyages que font des communistes, entre le Canada et l'U.R.S.S., à des fins subversives.

Projet de centrale marémotrice à Passamaquoddy

En réponse à une demande de renseignements de M. A. W. Stuart (député libéral de Charlotte) qui désirait savoir si la Commission mixte internationale avait présenté un rapport concernant le projet précité, M. Pearson répondit, le 13 septembre, ce qui suit:

Les questions relatives à l'entreprise de Passamaquoddy, déferées le 9 septembre 1948 à la Commission mixte internationale, avaient un objet limité. Elles engageaient la Commission à présenter un rapport aux deux gouvernements sur l'étendue et le coût de l'enquête complète qui serait nécessaire pour déterminer si le plan est pratique et dans l'intérêt public des deux pays.

La Commission n'a pas encore présenté son rapport. Je crois savoir, cependant, que le conseil technique de la Commission internationale a présenté son rapport final à la Commission et que celle-ci compte présenter son rapport aux deux gouvernements à l'issue de sa réunion d'octobre qui doit avoir lieu à Ottawa.

Chemin de fer Canada-Alaska

En réponse à une demande de renseignements présentée par M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) et dans laquelle il signalait que, d'après une dépêche, le Département l'État américain avait fait savoir au Gouvernement canadien qu'il avait l'intention d'entamer ce mois-ci des pourparlers sur des propositions relatives à la construction en territoire canadien d'une voie ferrée se prolongeant jusqu'à l'Alaska, M. Pearson déclara, le 13 septembre, ce qui suit:

Après avoir examiné la question, je constate qu'un représentant de l'ambassade des États-Unis a fait savoir au ministère des Affaires extérieures que des hauts fonctionnaires américains désiraient peut-être, à une date quelconque de ce mois-ci, entamer des pourparlers à ce propos avec des hauts fonctionnaires canadiens. L'idée d'entretiens détaillés au sujet d'un relevé relatif à l'emplacement a été discutée avec l'ambassade américaine, mais jusqu'ici on n'a pu déterminer où en est la question. C'est à peu près tout ce que je peux dire sur cet aspect du problème tant que nous n'aurons pas reçu d'autres renseignements de Washington.

On se rappellera que le 18 novembre dernier, en réponse à une question, j'ai informé la Chambre que les autorités canadiennes s'étaient renseignées sur la possibilité de prolonger le chemin de fer de la Colombie-Britannique jusqu'à l'Alaska. Or elles ont constaté que le coût d'aménagement serait très élevé par rapport au volume de transport civil et militaire qui passerait par là prochainement.

Rien ne laisse supposer que les vues des autorités américaines diffèrent sensiblement des nôtres pour ce qui est de l'avantage de donner suite immédiatement à ce projet. De toute façon, il semble probable qu'à cause des exigences d'un programme croissant de défense dans les deux pays, qui nous obligent à réduire les dépenses non essentielles à la défense, il est très difficile d'affecter des fonds à une entreprise de cette importance dans un avenir rapproché. Je dis cela parce qu'à mon avis bon nombre de gens de l'ouest du pays ont l'impression que les autorités américaines consentiraient volontiers à entreprendre des levés et à aménager le chemin de fer surtout, sinon entièrement, aux frais des États-Unis.

MORT DU MARÉCHAL SMUTS

LÉ 11 SEPTEMBRE 1950, près de Prétoria (Afrique du Sud), mourait, à l'âge de 80 ans, le maréchal Jan Christiaan Smuts. A cette occasion, le premier ministre, M. St-Laurent, et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, rendirent hommage à la mémoire du disparu, dans les termes suivants:

M. St-Laurent: « La nouvelle de la mort du très honorable feld-maréchal Jan Christiaan Smuts m'a profondément touché. Sa disparition est une dure épreuve non seulement pour son pays mais pour l'ensemble du Commonwealth et pour le monde tout entier. Jan Christiaan Smuts avait en effet adopté le monde pour patrie. Il avait mis successivement son talent, son énergie, son esprit de pénétration au service de causes telles que l'Union Sud-Africaine, la Société des Nations, l'Association du Commonwealth et les Nations Unies. L'unité du monde fut le leitmotiv de sa longue et fructueuse carrière. L'univers a véritablement perdu en lui un fidèle serviteur. . . . »

M. Pearson: « Pendant un demi-siècle, le nom du maréchal Jan Christiaan Smuts a représenté aux yeux de tous les peuples deux grands principes qui sont à la base des affaires humaines: la conciliation politique et le progrès constitutionnel des démocraties. La façon dont le maréchal Smuts a dirigé le mouvement qui devait rapprocher, pour leur bien commun, les éléments d'origine anglaise et ceux d'origine hollandaise de la population sud-africaine lui a valu le respect et l'admiration du monde entier. Le rôle qu'il a joué dans les affaires internationales a mérité, aussi bien au maréchal qu'à ses concitoyens, le respect des autres pays . . . »



Photo: ONF

FEU LE MARÉCHAL SMUTS

Le maréchal Smuts était venu à Ottawa en juin 1945 après la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco. Ci-dessus, le maréchal Smuts, adressant la parole au Canadian Club d'Ottawa. On voit en arrière, au centre, M. Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, qui était alors ministre de la Justice.

RAPPORT DU MÉDIATEUR DES NATIONS UNIES POUR LE CACHEMIRE

LE 14 MARS 1950, le Conseil de sécurité adoptait une résolution prévoyant la nomination d'un médiateur des Nations Unies dans le conflit qui avait originé en octobre 1947 entre l'Inde et le Pakistan au sujet de l'avenir de l'État de Jammu et Cachemire. Par la suite, sir Owen Dixon, éminent homme de loi australien, fut choisi pour remplir ces fonctions et se rendit dans l'Inde et au Pakistan, afin d'y mener une enquête et des négociations. Il y séjourna jusqu'à la fin d'août dernier, puis rentra à Lake-Success. Sous couvert d'une lettre en date du 15 septembre adressée à sir Gladwyn Jebb, alors président du Conseil de sécurité, il vient de présenter un rapport sur sa mission.

Ce rapport expose que sir Owen a essayé, tout d'abord, de faire l'accord de l'Inde et du Pakistan sur un programme de démilitarisation permettant de procéder à un plébiscite libre et impartial au moyen duquel la population du Cachemire serait en mesure de déterminer son avenir. Après avoir entendu séparément les représentants des deux nations, il a invité les deux premiers ministres à le rencontrer; il a alors pu constater que ni l'un ni l'autre n'avait de plans déterminés ou de propositions précises à offrir dans le sens d'un règlement. Sir Owen a ensuite soumis ses propres propositions, qui prévoyaient notamment le retrait des troupes du Pakistan à une date déterminée, puis le retrait des troupes de l'Inde, et finalement la dissolution des unités indigènes qui se sont rangées du côté de l'Inde ou du Pakistan. Le Premier ministre de l'Inde a toutefois rejeté cette proposition pour diverses raisons. D'autres efforts en vue de la démilitarisation ayant échoué, le représentant des Nations Unies a envisagé la possibilité d'un partage: d'abord de tout le territoire, sauf la Vallée du Cachemire, dont la population se prononcerait par voie de plébiscite, et plus tard de l'État tout entier. Les négociations longues et compliquées entamées au sujet du partage ont été, d'après le rapport, également infructueuses, aucune des parties n'étant disposée à accepter les propositions du conciliateur ou à en offrir d'autres.

Conclusions du médiateur

Décrivant l'échec des efforts qu'il a faits pour amener les parties à une entente, sir Owen déclare que, tout au long du litige, l'Inde et le Pakistan n'ont jamais réussi à s'entendre et ont rejeté toute la responsabilité du règlement de la controverse sur le Conseil de sécurité et ses représentants. Il en est venu à la conclusion que l'initiative doit être à nouveau remise aux parties en litige, et que la meilleure chance d'accord réside dans le partage du territoire et dans l'attribution, par un moyen quelconque, de la Vallée du Cachemire, plutôt que dans un plébiscite général. L'auteur du rapport se prononce en faveur du maintien au Cachemire des observateurs militaires envoyés par le Conseil de sécurité, lequel devrait insister auprès des parties pour qu'elles réduisent leurs troupes, des deux côtés de la ligne de trêve, à de simples effectifs de frontière pacifique.

Sir Owen Dixon, enfin, demande à être relevé officiellement de ses fonctions de représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Assemblée générale

LA CINQUIÈME session de l'Assemblée générale s'est ouverte à Flushing-Meadow (New-York), le 19 septembre. Elle réunissait les délégués de 59 pays dans l'angoisse créée par la guerre de Corée, où les troupes de plusieurs pays luttèrent sous le drapeau des Nations Unies contre l'agression dénoncée par le Conseil de sécurité. Le général Carlos P. Romulo, délégué des Philippines et président sortant, souligna dans son discours d'ouverture la gravité de la situation mondiale. « Nous nous sommes réunis à un moment désespéré pour sauver la paix du monde », déclara-t-il. M. Pearson, délégué du Canada, rappela à l'Assemblée qu'au moment même où elle discutait les problèmes de guerre et de paix, « des hommes se battaient et mouraient en Corée pour la cause des Nations Unies ». Il termina néanmoins son discours sur une note de prudent optimisme, en émettant l'avis que l'action de résistance des Nations Unies en Corée constituait véritablement un pas dans le sens de la paix et de la sécurité :

L'agression communiste en Corée a porté aux Nations Unies un coup au coeur. Ce coup a pu être paré par l'héroïsme des forces sud-coréennes, américaines et britanniques, et l'agresseur a été combattu par les moyens mêmes dont il s'est servi. A quelque chose malheur est bon, et le bien qui est sorti de cette agression est la nouvelle vitalité infusée aux Nations Unies. Parce que le défi a été relevé, nous pouvons maintenant nous avancer sur la route qui conduit à la sécurité collective, route sur laquelle nous nous étions engagés dès 1945, où nous pouvons pour la première fois progresser avec élan et confiance, et qui seule peut nous mener à la paix.

A la suite d'un échange de vues acerbe au sujet de la représentation de la Chine, cette question fut renvoyée à un comité spécial* et l'Assemblée put expédier ses affaires courantes, telles que l'élection aux charges spéciales, l'établissement de l'ordre du jour et la répartition de ses soixante-dix points entre les sept grandes commissions. Le débat général commença le 20 septembre et se termina le 28, après quoi l'Assemblée se forma en commissions pour étudier de façon plus approfondie les divers points de l'ordre du jour.

Distribution des charges

L'élection aux diverses charges eut lieu au cours des premières séances de l'Assemblée. Nasrollah Entezam, délégué de l'Iran, fut élu président, l'emportant ainsi sur sir Zafrullah Khan (Pakistan) par 32 voix contre 22. Les représentants des pays suivants se virent décerner les sept vice-présidences : États-Unis, Royaume-Uni, France, Union soviétique, Chine, Venezuela et Australie (cinq des vice-présidences sont généralement attribuées aux membres permanents du Conseil de sécurité).

Enfin, la mise aux voix confia la présidence des sept grandes commissions aux délégués dont les noms suivent : Première Commission (questions politiques et de sécurité) : M. Urdaneta Arbelaez, de Colombie ; Deuxième Commission (questions économiques et financières) : M. Gustavo Gutierrez, de Cuba ; Troisième Commission (questions sociales) : M. G. J. Van Heuven Goedhart, des Pays-Bas ; Quatrième Commission (Tutelle) : le prince Wan Waithayakon, de Thaïlande ; Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) : le maharadjah Jam Sahab de Nawanganagar, de l'Inde ; Sixième Commission (questions juridiques) : M. Frantisek Outrata, de Tchécoslovaquie ; Commission politique spéciale : M. Victor Andres Belaunde, du Pérou. Les titulaires de ces charges forment le Bureau de l'Assemblée, composé du Président, des sept vice-présidents et des présidents des grandes commissions.

* Voir plus loin, page 428.

L'ordre du jour

Le Bureau, qui est le comité de direction de l'Assemblée, s'est réuni les 21 et 22 septembre afin d'étudier le projet d'ordre du jour et de trancher certaines autres questions de procédure. Il a fixé au 30 novembre la date à laquelle l'Assemblée doit s'efforcer de terminer ses travaux. Au cours du débat, les représentants de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie ont protesté contre l'inclusion dans l'ordre du jour de questions concernant la Grèce, les relations des pays membres avec l'Espagne, la plainte de la Chine nationaliste au sujet de l'ingérence soviétique en Chine, la violation des droits de l'homme en Bulgarie, en Roumanie et en Hongrie, le brouillage des signaux radiophoniques et le non-rapatriement de certains prisonniers de guerre de l'U.R.S.S. La majorité du Bureau vota cependant en faveur de l'inclusion de ces questions dans l'ordre du jour. Un délégué de l'Union Sud-Africaine, invité à faire valoir le point de vue de son pays, s'éleva contre l'inclusion d'un point concernant le traitement des Indiens en Afrique du Sud; le représentant de l'Australie fit de même. On vota, et dix voix réclamèrent l'inclusion de cette question, une seule voix (celle de l'Australie) s'y opposant et deux pays s'abstenant (Royaume-Uni et Venezuela). Le 26 septembre, l'Assemblée approuva les recommandations formulées par le Bureau.

Le débat général

Au cours du débat général, qui se termina le 28 septembre, les chefs de quarante-quatre des délégations représentées à l'Assemblée générale exposèrent dans leurs grandes lignes les principes qui animaient la politique de leurs gouvernements respectifs. Comme d'habitude, l'Union soviétique et ses satellites formèrent un front commun contre la quasi-totalité des autres pays représentés. Le problème de Corée,* la question de la représentation de la Chine, et certaines propositions concernant la sauvegarde de la paix mondiale firent surtout l'objet du débat général, mais les orateurs profitèrent aussi de l'occasion pour traiter des questions à l'ordre du jour qui intéressaient plus particulièrement leurs pays respectifs. Un grand nombre de pays insistèrent pour que les Nations Unies accueillent de nouveaux membres. Plusieurs pays de l'Amérique latine et d'Asie réclamèrent la régularisation des rapports entre les pays membres et l'Espagne. Les délégués de ces pays signalèrent également tout l'intérêt qu'ils portent aux questions relatives aux territoires sous tutelle et à l'amélioration des conditions économiques des régions insuffisamment développées. Le représentant de l'Éthiopie s'étendit longuement sur la question des anciennes colonies italiennes. Les représentants de l'Inde et du Pakistan parlèrent tous deux de la question du Cachemire, celui du Pakistan exprimant la conviction que le Conseil de sécurité trouverait le moyen de régler cette question. Le délégué du Royaume-Uni appela l'attention sur le réarmement de l'Allemagne orientale par l'Union soviétique et exprima la crainte qu'une Allemagne divisée ne devint une seconde Corée. Le délégué de la Yougoslavie proposa l'établissement d'une commission permanente des bons offices, composée des six membres non permanents du Conseil de sécurité et de six autres membres élus par l'Assemblée, à l'exclusion des membres permanents du Conseil de sécurité.

Le dernier orateur qui prit part au débat fut le Secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, qui souligna la détermination des divers gouvernements de faire travailler les Nations Unies pour la paix d'une façon efficace. Il rappela sa propre proposition, consistant en un programme de paix de vingt ans, et soumit à l'Assemblée les trois « articles de foi » suivants:

- 1) Les Nations Unies doivent et peuvent démontrer qu'elles sont capables de tenir tête avec succès à l'agression armée, aujourd'hui comme demain.
- 2) Il est encore possible, par l'entremise des Nations Unies, de réduire progressivement les tensions actuelles et de progresser, par un travail patient, vers une conciliation des intérêts qui s'opposent à l'heure actuelle d'une façon si manifeste.

* Voir p. 403 du présent numéro.

- 3) Les pays membres peuvent et doivent utiliser les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans le cadre d'un vaste programme ayant pour but de relever les niveaux d'existence dans le monde entier, d'ici quelques années, particulièrement chez les quinze cents millions de personnes qui vivent dans la misère ou à peu près.

La représentation de la Chine

Lorsque le représentant de l'Inde souleva, à la séance d'ouverture, la question de savoir si le délégué de la Chine nationaliste continuerait ou non à représenter la Chine aux Nations Unies, il devint évident qu'il existait un courant d'opinion en faveur de l'admission du Gouvernement de la Chine communiste. Dans un projet de résolution, l'Inde invita l'Assemblée à décider que les délégués du Gouvernement communiste chinois représenteraient dorénavant la Chine à l'Assemblée générale. Le représentant de l'U.R.S.S. présenta alors deux propositions: l'une visant à écarter le « groupe du Kouomintang » de l'Assemblée générale, et l'autre à y inviter les représentants du Gouvernement communiste chinois. Au cours du débat qui s'ensuivit, on put voir qu'un grand nombre de délégués ne s'attendaient pas à ce que la question de la représentation de la Chine fût posée dès la séance d'ouverture, et que la proposition de l'Inde ne serait pas favorablement accueillie. Le délégué du Canada, M. Pearson, proposa de confier l'étude du problème à un comité spécial composé du Président de l'Assemblée et de six autres membres choisis par lui; le comité présenterait un rapport à l'Assemblée après l'examen par celle-ci d'une question ayant trait à la reconnaissance des représentants des pays membres par les Nations Unies, déjà inscrite à l'ordre du jour à la demande de la délégation de Cuba. En attendant la décision de l'Assemblée générale au sujet du rapport de ce comité spécial, les représentants du gouvernement de la Chine nationaliste conserveraient leurs sièges à l'Assemblée générale avec les mêmes droits que les autres délégués.

Les propositions des délégations de l'Inde, du Canada et de l'Union soviétique furent mises aux voix à tour de rôle. La proposition de l'Inde fut rejetée par 33 voix contre 16, et 10 abstentions. Celle du Canada, qui englobait un amendement australien de peu d'importance, l'emporta par 42 voix contre 9, et 6 abstentions. Les deux propositions de l'Union soviétique furent rejetées, la première par 38 voix contre 10, et 8 abstentions, la deuxième par 37 voix contre 11, et 8 abstentions.

La question de la représentation de la Chine fut soulevée à nouveau le 21 septembre, au sein de la Commission de vérification des pouvoirs, par le représentant soviétique qui proposa que les lettres de créance de la délégation chinoise ne soient pas reçues comme valables. Par un vote de 6 voix contre 2, et une abstention, cette proposition fut rejetée comme étant hors d'ordre. La délégation du Gouvernement de la Chine nationaliste continuera donc à représenter la Chine à l'Assemblée générale tant que celle-ci n'aura pas pris de décision contraire.

Propositions formulées par les États-Unis

La question peut-être la plus lourde de conséquences dont l'Assemblée fut saisie au cours du débat général fut celle des propositions des États-Unis visant à définir à nouveau le rôle de l'Assemblée générale en ce qui concerne le maintien de la paix mondiale. En expliquant ses propositions, M. Acheson déclara que, si le Conseil de sécurité était incapable d'agir « en raison de la tactique d'obstruction suivie par un de ses membres permanents », la Charte ne vouait pas nécessairement les Nations Unies à l'impuissance. Elle confère en effet à l'Assemblée générale l'autorité et la responsabilité de traiter des problèmes intéressant la paix internationale. La délégation des États-Unis faisait allusion à l'abus du droit de veto par le représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité. Ce n'est que grâce à l'absence du représentant soviétique que le Conseil de sécurité a pu agir dans le cas de l'agression déclenchée par les Coréens du Nord.



Photo: ONU

OUVERTURE DE LA CINQUIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a été ouverte à Flushing-Meadow, N.-Y., le 15 septembre 1950, par le brigadier-général Carlos P. Romulo, des Philippines, président sortant de charge.

M. Acheson annonça que la délégation des États-Unis saisisait l'Assemblée générale de quatre recommandations principales destinées à raffermir l'autorité de l'Assemblée générale dans les cas d'agression:

- 1) La première permettrait de réunir, à bref délai, l'Assemblée générale en session extraordinaire, au cas où le Conseil de sécurité serait empêché d'agir à propos d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression.
- 2) La deuxième recommandation prévoit la création d'une « patrouille de la paix » qui pourrait se rendre, avec leur consentement ou sur leur invitation, dans les pays où il existe une situation tendue. Cette patrouille présenterait des rapports impartiaux et objectifs sur la situation en vue de renseigner l'Organisation des Nations Unies. Il est généralement admis que l'agression nord-coréenne a démontré l'utilité d'une commission de ce genre. En effet, les rapports de la Commission des Nations Unies, qui avait des observateurs le long du 38e parallèle, ont révélé que l'attaque déclenchée par la Corée du Nord était un acte d'agression prémédité et ont permis au Conseil de sécurité d'agir avec discernement et rapidité. On estime qu'à l'avenir, une commission permanente, qui serait autorisée à se rendre dans les régions menacées, pourrait suffire à dissuader un agresseur éventuel et contribuerait d'une façon capitale à aider les Nations Unies à maintenir la sécurité.
- 3) La troisième proposition de M. Acheson recommande que chacun des États membres des Nations Unies désigne, parmi les effectifs de son armée nationale, une ou plusieurs unités spécialement entraînées et équipées qui seraient constamment en état d'intervenir rapidement pour le compte des

Nations Unies. Cette proposition de M. Acheson comporte aussi la nomination d'un conseiller militaire des Nations Unies, chargé de coordonner l'instruction et l'équipement des unités que fourniraient les États membres.

- 4) La quatrième recommandation faite par M. Acheson vise la création par l'Assemblée générale d'un comité chargé d'étudier les moyens (y compris l'usage de la force armée) auxquels les Nations Unies pourraient recourir, dans le cadre de l'action collective, pour atteindre les buts et faire respecter les principes de la Charte, et qui ferait rapport à ce sujet.

Il se peut alors, déclara M. Acheson, que les dirigeants soviétiques modifient quelque peu leur « politique d'agression », surtout s'ils reconnaissent qu'il est de l'intérêt de l'Union soviétique de collaborer avec le monde extérieur.

Les discours qui suivirent cette ébauche des propositions américaines révélèrent que bon nombre de pays libres donneraient leur appui, du moins en principe, à un plan qui s'inspirerait des recommandations de M. Acheson. D'autre part, comme la délégation des États-Unis n'avait encore fait circuler aucune résolution en ce sens, il y eut très peu d'allusions directes aux détails du projet. Dans son discours d'ouverture, M. Pearson fit bon accueil à ces propositions et déclara que la délégation du Canada avait toujours été d'avis que l'Assemblée devait constituer la « seconde ligne de défense pour la sécurité des membres des Nations Unies lorsque le Conseil de sécurité est incapable d'agir ». Il signala que dans le cas de la Corée le Conseil de sécurité n'avait pu intervenir qu'à cause de l'absence « fortuite et momentanée » du représentant soviétique, et il souligna que les Nations Unies sont une fois de plus aux prises avec le « spectre de l'emploi irresponsable et irrationnel du veto ».

La délégation du Canada, ajouta M. Pearson, s'intéresse particulièrement à la proposition qui invite les États membres à tenir des effectifs prêts à servir sous le drapeau des Nations Unies. En effet, la crise coréenne a démontré la nécessité d'une telle mesure. Les accords spéciaux, prévus à l'article 43 de la Charte, en vue de créer une armée des Nations Unies n'ont pas été exécutés « à cause des menées obstructionnistes » de l'Union soviétique. Quand on a demandé de l'aide pour la Corée, le Gouvernement canadien a décidé que, puisqu'il s'agissait précisément du genre de situation que les membres des Nations Unies sont censées envisager aux termes de l'article 43, nous devons « saisir cette occasion pour nous tenir prêts, non seulement à répondre à l'appel de la Corée, mais à remplir plus tard des engagements analogues aux termes de la Charte ». C'est à cette fin qu'on a formé le Contingent spécial de l'Armée canadienne. M. Pearson qualifia d'« évident et immédiat » l'intérêt que le Canada prend à la création d'une armée des Nations Unies composée de contingents nationaux. Il signala enfin que pour qu'une armée de ce genre soit efficace, « chaque membre loyal de l'Organisation des Nations Unies doit apporter la contribution dont il est capable à ce nouvel et magnifique effort destiné à mettre la force au service de la paix et de la sécurité ».

Dans son discours d'ouverture, le représentant de la Belgique qualifia d'« opportunes et pratiques » les propositions des États-Unis. Au nom du Royaume-Uni, M. Bevin se déclara « tout à fait d'accord » sur les buts du projet et se dit convaincu que les États-Unis feraient bon accueil, au cours des débats, à toute critique constructive.

Résolution de l'Union soviétique

Dans sa déclaration d'ouverture, le délégué soviétique, M. Vichinsky, présenta une résolution qui comporte un pacte de paix à cinq, le désarmement de la part des grandes puissances et le contrôle de l'énergie atomique. Le manque de sincérité des propositions soviétiques sauta aux yeux de la plupart des membres de l'Assemblée, sauf bien entendu des fidèles représentants des pays de l'Est de l'Europe, qui sont sous la domination soviétique. Le délégué du Canada, M. Pearson, fit observer que

c'était une des ironies de la tragédie de l'heure de voir le Gouvernement soviétique se proclamer le champion de la paix tout en poursuivant une politique d'agression. Il déclara que le monde libre ne se laisserait pas tromper par des « résolutions superficiellement impressionnantes » sur la prévention de la guerre, la réduction des armements et l'interdiction de certaines armes. « Nous pourrions désarmer, dit-il, si nous sommes assurés, et seulement si nous le sommes, qu'en agissant ainsi nous n'exposerons pas nos peuples aux dangers dont nous menacent ceux qui prétendent désarmer mais n'en font rien ». Il convient, ajouta-t-il, d'aborder la résolution soviétique avec un esprit pratique et ouvert, ce qui n'est guère facile si nous songeons aux « pénibles désillusions que nous ont causées par le passé toute une kyrielle de résolutions soviétiques ».

M. Pearson s'arrêta sur la proposition soviétique relative au contrôle de l'énergie atomique. Il n'est pas facile, affirma-t-il, de l'isoler des propositions analogues déjà mises de l'avant par le représentant de l'Union soviétique, et qui se sont révélées insuffisantes et inacceptables. M. Pearson suggéra alors un moyen pratique de mettre à l'épreuve la proposition soviétique :

Avant donc, dit-il, que la résolution soviétique relative au désarmement ne soit mise aux voix dans cette Assemblée, nous avons le droit de demander des éclaircissements sur la conception soviétique de l'inspection et du contrôle de l'énergie atomique, et de même sur celle du désarmement en général.

La meilleure méthode pour obtenir de tels éclaircissements est très simple: c'est de présenter un amendement à la résolution soviétique qui insérerait les mots suivants à l'endroit approprié:

Par "contrôle international strict", on entend un système en vertu duquel les droits d'inspection de l'autorité internationale de contrôle comprendraient:

- a) le libre accès en tout temps à toute installation ou usine d'énergie atomique, quelle qu'en soit la nature;
- b) le droit de rechercher toutes installations non déclarées d'énergie atomique, partout où il y aurait lieu de croire, de l'avis de l'autorité internationale de contrôle, que de telles installations existent.

En proposant un amendement à la résolution soviétique, j'estime que nous mettrons à l'épreuve la sincérité de l'U.R.S.S. Si la délégation soviétique montre, par sa disposition à accepter l'amendement, qu'il y aurait profit à reprendre les négociations relatives à l'énergie atomique et au désarmement, nous devrons à nouveau négocier un accord à ce sujet, un accord qui sera efficace et qui vaudra plus pour notre sécurité commune que des phrases creuses et des attitudes hypocrites.

Si la délégation soviétique refuse d'accepter cette définition du contrôle international, sa résolution sur la paix et le désarmement apparaîtra telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire une manoeuvre de propagande visant des fins bien différentes de la paix et de la sécurité.

Admission de l'Indonésie

L'Assemblée générale approuva à l'unanimité, le 28 septembre, la proposition indo-australienne d'admettre la République de l'Indonésie comme membre de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y avait pas eu de nouveau membre depuis l'admission de l'État d'Israël, le 11 mai 1949. Avec l'Indonésie, l'Organisation des Nations Unies compte maintenant soixante États membres.

Élections aux organes des Nations Unies

A l'issue du débat général, l'Assemblée élut le Brésil et les Pays-Bas comme membres non permanents du Conseil de sécurité; le Brésil recueillit 57 voix, et les Pays-Bas 47. Les membres sortants sont Cuba, l'Égypte et la Norvège. La Turquie et le Liban se disputèrent le troisième siège libre; après de nombreux tours de scrutin, la Turquie réussit finalement à se faire élire, le 7 octobre. Après le 1er janvier 1951,

le Conseil de sécurité se composera donc des pays suivants: États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique, France, Chine, Inde, Équateur, Yougoslavie, Brésil, Pays-Bas et Turquie. Les membres non permanents ont un mandat de deux ans:

L'Uruguay, les Philippines et la Suède furent élus au Conseil économique et social pour y remplacer le Brésil, l'Australie et le Danemark. Le Royaume-Uni, l'U.R.S.S. et la Pologne furent réélus. A compter du 1^{er} janvier 1951, le Conseil se composera donc des dix-huit pays suivants: États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique, France, Chine, Philippines, Belgique, Uruguay, Canada, Chili, Tchécoslovaquie, Suède, Inde, Iran, Mexique, Pakistan, Pérou et Pologne. Les membres du Conseil économique et social sont élus pour trois ans.

Au Conseil de tutelle, l'Assemblée réélut la République Dominicaine et élut la Thaïlande pour remplacer les Philippines. La Thaïlande l'emporta sur la Birmanie au troisième tour de scrutin, la Thaïlande ayant recueilli 40 voix et la Birmanie 20. Le Conseil de tutelle se compose des pays administrants, soit l'Australie, la Belgique, la France, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Royaume-Uni; des membres permanents du Conseil de sécurité n'administrant pas de territoires sous tutelle, soit la Chine et l'U.R.S.S.; et des pays élus n'administrant pas de territoire sous tutelle, soit l'Argentine, la République Dominicaine, l'Irak et la Thaïlande. Les membres élus ont un mandat de trois ans, au terme duquel ils sont rééligibles.

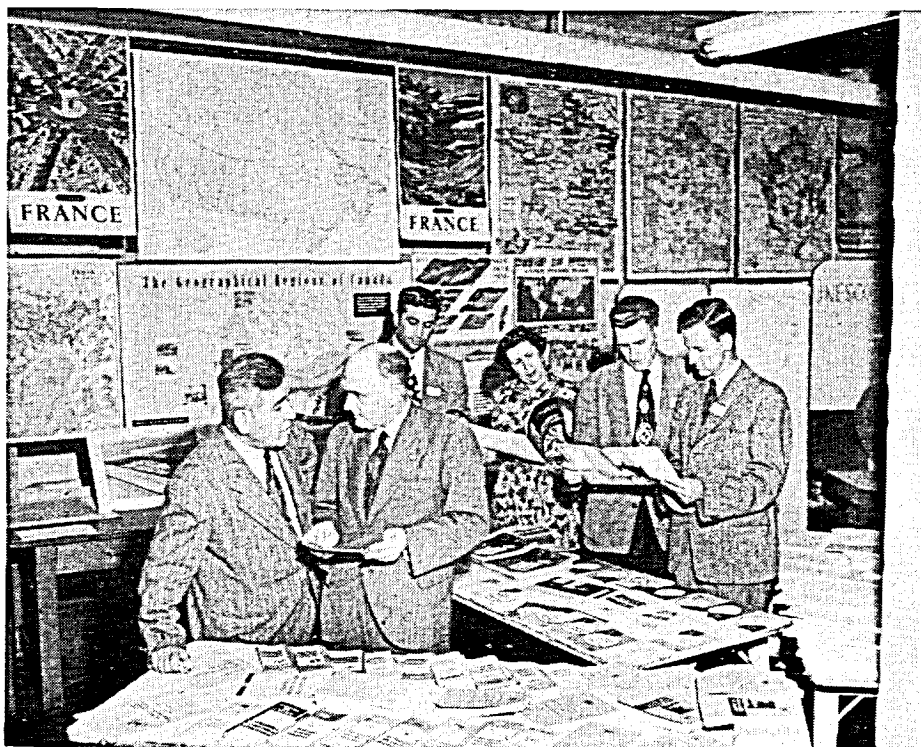


Photo: ONF

PREMIER « SÉMINAIRE » DE L'UNESCO TENU AU CANADA

Du 12 juillet au 23 août 1950, l'UNESCO a tenu, pour la première fois, un « séminaire » au Canada. L'objet des discussions était l'enseignement de la géographie dans les écoles primaires et secondaires du monde entier. Une pièce avait été aménagée au Collège MacDonald (Sainte-Anne-de-Bellevue) afin de permettre l'exposition de cartes, livres et tableaux employés dans différents pays. Examinant les livres, de gauche à droite: M. C. A. Alagoz (Turquie); M. H. V. Biggins (Australie); M. J. M. Khalaf (Irak); Mlle Irène Soumis (Canada); M. J. W. Hamilton (Canada); et M. T. Hills (Nouvelle-Zélande).

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. Émile Vaillancourt a assumé ses fonctions comme ambassadeur du Canada au Pérou, le 13 septembre.

M. J. W. Holmes, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté aux bureaux du ministère à Ottawa, le 28 août.

M. T. H. W. Read, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada en Nouvelle-Zélande, le 24 août.

M. O. G. Stoner, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, le 14 septembre.

M. Louis Couillard, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au Bureau de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris, le 21 septembre.

Les fonctionnaires suivants sont entrés au ministère des Affaires extérieures:

M. C. F. W. Hooper (1er septembre); M. R. E. Reynolds (6 septembre); M. G. B. Summers (20 septembre).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. Luis Cuneo-Harrison a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur du Pérou le 11 septembre. M. Cuneo-Harrison a fourni une carrière distinguée dans le service diplomatique de son pays. Né à Tacna (Pérou), il a reçu son doctorat de la Faculté des Sciences politiques et économiques. Pendant ses premières années dans le service diplomatique, il a occupé divers postes dans la Division du Protocole et du Cérémonial du ministère des Affaires étrangères du Pérou, avant de devenir chef du Protocole en 1932. Par la suite, M. Cuneo-Harrison a été ministre au Panama, ministre à Cuba, inspecteur général des missions diplomatiques à l'étranger et ambassadeur près la République Dominicaine. De retour à Lima en 1948, il était nommé chef du Bureau de coordination du ministère des Affaires étrangères du Pérou. M. Cuneo-Harrison succède à M. Manuel Cacho-Sousa, ancien ambassadeur au Canada, qui est retourné au Pérou en février dernier.

M. Slavko Zecevic, deuxième secrétaire à la légation de Yougoslavie, le 1er septembre.

Le commandant d'escadre J. C. Varma, conseiller de l'Air au haut commissariat de l'Inde, le 6 septembre. Il est aussi attaché de l'Air à l'ambassade de l'Inde à Washington où il résidera.

Le lieutenant-colonel Fazil Ciloglu, attaché militaire à l'ambassade de Turquie, le 12 septembre.

M. Stefanos Rockanas, secrétaire à l'ambassade de Grèce, le 14 septembre. M. Rockanas a aussi été nommé consul suppléant de Grèce à Toronto où il résidera en attendant la nomination d'un consul général.

Le contre-amiral Svend Ramlau-Hansen, attaché naval à la légation du Danemark, le 24 septembre. Il est aussi attaché naval à l'ambassade du Danemark à Washington où il résidera.

Le lieutenant-colonel R. M. Kennard, M.B.E., conseiller militaire adjoint au haut commissariat du Royaume-Uni, le 26 septembre.

M. Sven N. Oftedal, conseiller de presse à la légation de Norvège, le 1er octobre.

Départs

Le capitaine Ivan Poupychev, attaché militaire adjoint à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 30 août.

Le capitaine Benjamin S. Custer, attaché naval et attaché naval de l'Air à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 7 septembre.

Le colonel Pertev Gokce, attaché militaire à l'ambassade de Turquie, le 12 septembre.

Le contre-amiral E. J. C. Qvistgaard, attaché naval à la légation du Danemark, le 24 septembre.

Le lieutenant-colonel R. G. M. Stephenson, conseiller militaire adjoint au haut commissariat du Royaume-Uni, le 26 septembre.

Le major-général C. C. J. Foerslev, attaché militaire et de l'Air à la légation du Danemark, le 1er octobre.

M. Julian F. Harrington, ministre à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, le 3 octobre.

Divers

Son Excellence M. Agustin Nores Marti-
nez, ambassadeur d'Argentine, qui avait
quitté Ottawa le 1er septembre pour une
visite en Argentine, est revenu le 28 sep-
tembre.

L'honorable A. A. Roberts, haut commis-
saire de l'Afrique du Sud, a quitté Ottawa
le 16 septembre afin de participer à la cin-
quième session de l'Assemblée générale des
Nations Unies, comme délégué de son pays.
Durant son absence, M. H. H. Woodward,
secrétaire, agit comme haut commissaire
suppléant.

Service consulaire

Exequatur émis à :

M. Jose Alberto Caballero, vice-consul
d'Argentine à Vancouver, le 8 septembre.

M. Joao Severiano da Fonseca Hermes,
fils, consul général du Brésil à Montréal, le
8 septembre.

M. Carlos Gatón Richiez, consul de la Ré-
publique Dominicaine à Montréal, le 8 sep-
tembre.

M. Francisco Villagran, consul général du
Mexique à Montréal, le 8 septembre.

M. Cecil Hill, consul honoraire du Pérou
à Toronto, le 8 septembre.

M. Charles B. Borell, consul des États-
Unis d'Amérique à Montréal, le 8 septembre.

M. Robert J. Cavanaugh, consul des États-
Unis d'Amérique à Windsor, le 8 septembre.

M. Richard E. Kleinhans, consul des États-
Unis d'Amérique à Montréal, le 8 septembre.

M. Eugene L. Padberg, fils, consul des
États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 8 sep-
tembre.

M. John Patrick Walsh, vice-consul des
États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 8 sep-
tembre.

Reconnaissance provisoire de :

M. Mariano de Yturralde, consul général
d'Espagne à Montréal, le 11 septembre.

M. John M. Kavanaugh, consul des États-
Unis d'Amérique à Saint-Jean, N.-B., le 11
septembre.

M. Edgar Enrique Perez Colman, consul
d'Argentine à Québec, le 20 septembre.

M. Cabot Coville, consul général des
États-Unis d'Amérique à Halifax, le 25 sep-
tembre.

M. Sebastian Emilio Valverde, consul gé-
néral de la République Dominicaine à Ot-
tawa, le 25 septembre.

Son Excellence M. Victor Nef, ministre de
Suisse, a repris la direction de la légation, le
19 septembre, à son retour de congé.

Son Excellence M. le vicomte du Parc,
ambassadeur de Belgique, a repris la direc-
tion de l'ambassade, le 22 septembre, à son
retour d'un congé en Belgique.

M. Kenan Gökart, premier secrétaire à
l'ambassade de Turquie, a été promu au rang
de conseiller le 7 septembre.

La désignation de MM. C. L. S. Cope et
K. A. East, secrétaires adjoints au haut com-
missariat du Royaume-Uni, est celle de « se-
crétaire », depuis le 20 septembre.

M. Stefanos Rockanas, consul suppléant
de Grèce à Toronto, le 25 septembre.

M. Milton Faria, consul du Brésil à Mont-
réal, le 26 septembre.

M. Orsen N. Nielsen, consul général des
États-Unis d'Amérique à Toronto, le 26 sep-
tembre.

M. Mulford Colebrook, consul des États-
Unis d'Amérique à Winnipeg, le 26 septem-
bre.

Départs

M. James R. Ruchti, vice-consul des États-
Unis d'Amérique à Montréal, le 22 août.

M. Francis L. Spalding, consul des États-
Unis d'Amérique à Hamilton, le 6 septembre.
En attendant que soit nommé un successeur,
M. Georges A. Berkley, vice-consul, dirige
les affaires du consulat.

M. Ralph Miller, consul des États-Unis
d'Amérique à Saint-Jean, N.-B., le 14 sep-
tembre.

M. Paul W. Meyer, consul des États-Unis
d'Amérique à Victoria, le 26 septembre.

M. H. Earle Russell, consul général des
États-Unis d'Amérique à Toronto, le 30 sep-
tembre.

M. Julio A. Ricart, consul général de la
République Dominicaine à Ottawa, à la fin
de septembre.

M. Avraham Harman, consul général
d'Israël à Montréal, à la fin de septembre.
En attendant qu'un successeur soit nommé,
M. Arié Ben-Tovim, consul, dirige les affaires
du consulat général.

Divers

Pendant le congé dans son pays de M.
Ernest Triat, consul général de France à
Montréal, M. Michel Le Coent, consul, di-
rige les affaires du consulat général.

L'adresse du consulat honoraire du Pérou à Toronto est maintenant la suivante: 60 Chatsworth Drive (Téléphone: HYland 2815 ou PLaza 3921).

L'adresse du consulat honoraire du Salvador à Toronto est maintenant la suivante: 483 Blythwood Road, Toronto 12 (Téléphone: HYland 9882).

Visites de dignitaires

L'honorable Chaudhri Sir Mohammed Zafrullah Khan, ministre des Affaires étrangères et des Relations du Commonwealth pour le Pakistan, a visité Ottawa du 29 septembre au 3 octobre.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée au complet qu'une fois par année; la prochaine paraîtra en janvier 1951. On trouvera dans « Affaires extérieures » de mai dernier, pp. 211-212, la liste complète des commissions et organismes permanents).

Conférences récentes

Vingt-troisième session du Conseil d'administration de l'UNESCO (Paris), du 26 août au 2 septembre: délégué, M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Troisième Assemblée de la Fédération mondiale de l'hygiène mentale (Paris), du 31 août au 7 septembre: le Dr C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conseil d'administration de l'UIT (Genève), le 1er septembre: représentant, M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

Troisième Assemblée du Congrès mondial de cardiologie (Paris), du 3 au 9 septembre: le Dr J. Hepburn, de Toronto.

Cinquième réunion annuelle des Gouverneurs du Fonds monétaire et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Paris), du 6 au 14 septembre: M. G. F. Towers, gouverneur de la Banque du Canada; MM. L. Rasminsky et J. F. Parkinson, de la Banque du Canada.

Deuxième session de la Troisième conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord (Washington), le 6 septembre: président de la conférence, le commandeur C. P. Edwards, du ministère des Transports; chef de la délégation, M. G. C. W. Browne, du ministère des Transports; délégués: MM. W. B. Smith, W. A. Caton et G. Mather, du ministère des Transports; M. D. Manson, de Radio-Canada; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington; conseillers: MM. W. G. Richardson et R. Santo, de Radio-Canada; observateurs: MM. J. W. Bain et G. C. Chandler, de l'Association canadienne de radiodiffusion.

Fédération mondiale de l'Association des Nations Unies (Genève), du 6 au 12 septem-

bre: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. C. G. Brown, de la légation du Canada à Berne (observateur).

Réunion annuelle de la Société américaine des pêcheries et de l'Association internationale des commissaires de la conservation du gibier et du poisson (Memphis, Tennessee), du 10 au 16 septembre: M. H. F. Lewis, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Deuxième congrès international de criminologie (Paris), du 10 au 19 septembre: observateur, le Dr C. G. Stogdill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comité consultatif des recherches aéronautiques du Commonwealth (Ottawa), du 11 au 29 septembre: délégués, le vice-maréchal de l'Air A. L. James, du C.A.R.C.; M. J. J. Green, du Conseil de recherches de la défense; M. J. H. Parkin, du Conseil national des recherches; observateurs: le professeur D. L. Mordell, de l'Université McGill, de Montréal; M. G. N. Patterson, de l'Université de Toronto; le capitaine de groupe G. G. Truscott, du C.A.R.C.

Conseil des ministres de l'Atlantique-Nord (New-York), du 15 au 17 septembre: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'État-major général; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. D. V. LePan et J. George, du ministère des Affaires extérieures.

Congrès international des fabricants de chocolat et de cacao (Lausanne), du 18 au 24

septembre: observateur, M. Yves Lamontagne, de la légation du Canada à Berne.

Réunion du Congrès international des psychiatres (Paris), du 18 au 27 septembre; le Dr C. G. Stoddill, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), le 19 septembre: représentants, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des Anciens combattants, vice-président; le sénateur J. G. Turgeon; MM. Jean Lesage et J. Dickey, députés; suppléants: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (première partie de l'Assemblée); M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (deuxième partie de l'Assemblée); M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. C. Fraser Elliott, ambassadeur du Canada à Santiago (Chili); Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlementaires: MM. G. Graydon, J. Decore, G. F. Higgins, M. J. Coldwell, S. Low et V. Quelch, députés; conseillers: des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères seront adjoints à la délégation selon les nécessités du moment.

Groupe d'étude du Comité du transit de l'Union postale universelle (Axenstein, Suisse), du 23 septembre au 8 octobre: M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; M. H.N. Pearl, du ministère des Postes.

Conférences à venir

Comité britannique de coordination pour la conservation de la nature (Londres), le 4 octobre.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Washington), le 12 octobre: délégué, le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'État-major général, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent de l'Union internationale des droits d'auteurs (Lisbonne), du 16 au 21 octobre: M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (Washington), le 16 octobre: délégué, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Réunion concernant la technologie du hareng (OAA) (Bergen, Norvège), du 24 au 29 septembre: représentant, M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.

Deuxième réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Londres), du 23 septembre au 6 octobre: M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. D. V. LePan, du ministère des Affaires extérieures.

Réunion du Conseil de direction et Conférence sur l'hygiène, du Bureau panaméricain de l'hygiène (Ciudad-Trujillo, République Dominicaine), du 25 au 30 septembre: observateur, M. A. Blanchette, de l'ambassade du Canada à Mexico.

Négociations multilatérales sur les tarifs, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), le 28 septembre: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, du ministère des Affaires extérieures; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Fédération mondiale des Instituts féminins (Danemark), du 10 au 16 septembre: quarante-deux déléguées représentant les diverses provinces du Canada.

Conférence inter-gouvernementale sur l'éclairage (Genève), le 25 octobre.

Dixième session du Conseil de l'OAA (Washington), le 25 octobre: représentant, M. G. S. H. Barton, adjoint spécial du ministre de l'Agriculture; suppléant, M. W. C. Hopper, de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission d'établissement des programmes de transport maritime de l'Atlantique-Nord (Washington), le 13 novembre.

Troisième session du Comité des textiles du Bureau international du travail (Lyon, France), du 28 novembre au 9 décembre.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord provisoire visant l'établissement d'un système de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, signées à Washington les 8 et 22 juin 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES
SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

1. *Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa deuxième session du 5 juin au 29 juillet 1950*; document A/1316; 25 pp.; 25 cents; Assemblée générale; documents officiels; cinquième session, supplément N° 12.
2. *Rapport du Comité des contributions*; document A/1330; 6 pp.; 10 cents; Assemblée générale; documents officiels; cinquième session, supplément N° 13.
3. *Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 1949-1950*; 227 pp.; 65 cents; Paris, Unesco, publication 713.
4. *Résolutions du Conseil économique et social, onzième session, 3 juillet-16 août 1950*; document E/1849; le 31 août 1950; (bilingue) 89 pp.; 80 cents; documents officiels, supplément N° 1.

b) Documents polycopiés:

1. *Rapport du Conseil d'administration du Fonds international des Nations Unies*

pour le secours à l'enfance; document E/1737; le 15 juillet 1950; 53 pp.

2. *Rapport du Comité spécial pour les réfugiés et les apatrides (deuxième session)* Genève, Suisse, du 14 au 25 août 1950; document E/1850, E/AC.32/8, et Annexe; le 25 août 1950; 33 pp.
3. *Prévention du crime et traitement des délinquants*—Rapport sur la réunion des institutions spécialisées et des organisations internationales intéressées à la prévention du crime et au traitement des délinquants, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, au Palais des Nations à Genève les 16, 17 et 18 mai 1950; document E/CN.5/223; le 20 juillet 1950; 92 pp.
4. *Commission des armements de type classique*—Deuxième rapport sur les travaux accomplis par le Comité de travail de la Commission des armements de type classique, du 18 mai 1950 au 9 août 1950; document S/C.3/43; le 9 août 1950; 61 pp.

PUBLICATIONS

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 septembre.

Recueil des Traités 1949, N° 5: Échange de notes entre le Canada et l'Argentine comportant un accord visant à éviter la double imposition des bénéficiaires provenant du transport maritime et aérien, signées à Buenos-Aires le 6 août 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 6: Échange de lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'oeuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 5 et 7 avril 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 9: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord au sujet du règlement définitif des comptes impayés concernant l'approvisionnement en fournitures et en services en temps de guerre, signées à Washington le 14 mars 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, N° 18: Échange de notes entre le Canada et le Royaume-Uni constituant un accord modifiant l'annexe à l'accord du 17 juillet 1947 entre les deux pays relatif aux transports aériens, signées à Ottawa le 7 juillet 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 33: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'exportation de pommes de terre, de table et de semence, du Canada aux États-Unis, signées à Washington le 23 novembre 1948 (prix: 15c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, N° 35: Échange de lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant renouvellement de l'accord de 1942 visant l'échange de main-d'oeuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 22 et 29 avril 1948 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

* On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen (Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies, au Canada. Les documents mimeographiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d' "Affaires extérieures."

Recueil des Traités 1945, N° 14: Accord entre les gouvernements représentés à la conférence des télécommunications des Bermudes, signé aux Bermudes le 4 décembre 1945 (prix: 25c.). Texte français.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Exposé sur les questions relatives à la situation coréenne, présenté le 31 août 1950 à la Chambre des communes, lors de la session extraordinaire du Parlement, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (N° 50/32).

The Canadian Transportation System, discours prononcé par M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, devant le Rotary Club de Montréal, le 12 septembre 1950 (N° 50/33).*

* Réservé pour l'extérieur du pays.

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'ÉTRANGER

Cette liste paraît maintenant trimestriellement; la prochaine paraîtra en novembre 1950. La dernière liste complète des représentants du Canada à l'étranger a été publiée dans le numéro d'août dernier d'« Affaires extérieures », pp. 344-345.



Photo: Bureau d'Information du Royaume-Uni

LES ENTRETIENS SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE À TORQUAY

Des négociations tarifaires multilatérales prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sont actuellement en cours à Torquay (Royaume-Uni); 36 pays, y compris le Canada, participent aux entretiens. M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni et chef de la délégation du Canada, a été réélu président des Parties contractantes. A ce titre, il présidera les négociations tarifaires et la cinquième session des Parties contractantes. Ci-dessus, une vue de la ville de Torquay.

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

LA VOIX DU CANADA

Programmes quotidiens

Emissions à l'adresse de la France et des pays de langue française, à 22 h. 30, heure française.

Dimanche:

Revue des événements de la semaine au Canada. Évolution de la langue française au Canada, Pierre Daviault. La vie sur la côte du Pacifique. Civilisation amérindienne, Jacques Rousseau.

Lundi:

Informations. Les documentaires de l'Office national du film, J. Bobet. Les livres canadiens, Jean-Charles Bonenfant. Chronique d'art, Gérard Morisset.

Mardi:

Informations. Chronique syndicale, M. Lamontagne. Chronique féminine, Gaby Carmel. La médecine au Canada, Dr. P.-A. Bélanger.

Mercredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, J.-C. Harvey. Chronique géographique. Les cahiers de l'Ouest, Cyrill Meredith Jones.

Jeudi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau. Chronique économique, Jean-Marie Nadeau. Échanges commerciaux franco-canadiens, Jean Vinant.

Vendredi:

Informations. Revue de la presse canadienne, E. Letellier de St-Just. Chronique des sports, Pierre Tisseyre. Chronique agricole, René Pomerleau.

Samedi:

Informations. Commentaire politique, René Garneau (relayé le dimanche par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française). La semaine parlementaire, Georges Langlois. Activité intellectuelle au Canada, Berthe Meyer et Jean Robitaille.

Programmes spéciaux

Tous les jours à 18 h. 45, heure française.

Dimanche:

Folklore canadien interprété par un groupe de jeunes chanteurs de Québec (relayé par les postes de la chaîne nationale de la Radiodiffusion française).

Lundi:

Le coin des auditeurs. Judith Jasmin répond au courrier de la semaine.

Mardi:

Actualités canadiennes. Reportages de René Lévesque sur la vie canadienne de l'Atlantique au Pacifique.

Mercredi:

Le coin des auditeurs.

Jeudi:

Actualités canadiennes.

Vendredi:

Programme musical.

Samedi:

Actualités canadiennes.

Informations

Tous les jours à 19 h. et 22 h. 30, heure française.

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur à compter du 5 novembre

Heure du
méridien de
Greenwich

EUROPE

· Lettres d'appel

1415-1425	Ouverture—Sauf le dimanche	CKNC et CKCX
1425-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Du lundi au samedi	
1535-1600	Ouverture—Dimanche seulement	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand—Sauf le dimanche et le mercredi	CKNC et CKCS
1630-1645	Allemand (Autriche)—Dimanche et mercredi seulement	
1645-1700	Anglais—Dimanche seulement	
1645-1700	Hollandais—Du lundi au samedi	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	CKCS
1900-1920	Suédois	CKCS et CHOL
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2045	Italien	
2045-2100	Italien	CHOL
2100-2130	Tchèque	CHOL et CKLO
2130-2200	Français	
2200-2300	Anglais	
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

2350-0040	Portugais	CKCX et CKRA
0040-0145	Espagnol	
0145-0200	Français	CKRA
0200-0245	Anglais	CKRA et CKLO
0230-0245	Hollandais—Samedi seulement	
0245-0335	Espagnol	

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

0420-0500	Le Messager du Nord—Lundi seulement	CKLO et CKOB
-----------	-------------------------------------	--------------

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres
CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres	CKOB	6.09 mc/s 49.26 mètres

Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du Roi et Contrôleur de la Papeterie, 1950



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Novembre 1950

N° 11

	PAGE
La crise coréenne.....	442
Les droits de l'homme dans les Balkans.....	446
Le Canada et les Nations Unies.....	449
Le Canada et la République fédérale de l'Allemagne.....	456
Le comité consultatif du Commonwealth.....	457
Coopération économique entre le Canada et les États-Unis.....	459
Nominations et mutations.....	462
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	462
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	464
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	466
Publications	466
Déclarations et discours.....	467
Représentants du Canada à l'extérieur.....	468
Notes cinématographiques	470

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

LES FORCES DES NATIONS UNIES en Corée ont réalisé, en octobre, des gains auxquels on était loin de s'attendre quelques semaines plus tôt. Après quatre mois de combats acharnés, les troupes des Nations Unies, réduites jusque-là à la tête de plage de jour en jour plus étroite de Pusan, entrevoyaient enfin une victoire prochaine. Le 20 octobre, le général MacArthur déclara avec assurance: « La guerre touche nettement à sa fin ».

Dans le combat qui a fait tourner le sort des armes, les forces armées des Nations Unies et de la Corée du Sud ont été appuyées par des unités navales des Nations Unies, dont les trois destroyers canadiens *Sioux*, *Cayuga* et *Athabaskan*. Durant le débarquement décisif d'Inchon, les navires canadiens ont protégé les voies d'approvisionnement, escorté des navires de ravitaillement, détruit des champs de mines et bombardé des batteries côtières ainsi que des concentrations de troupes ennemies. De retour au Japon, pour une brève relâche, ces navires ont été passés en revue par le vice-amiral H. T. W. Grant, chef de l'état-major de la flotte canadienne. L'amiral Grant, resté quelque temps à bord des destroyers après que ceux-ci eurent repris la mer, a rapporté que l'esprit combatif et le moral des équipages étaient excellents.

Les plans relatifs à l'envoi en Corée d'une Force spéciale de l'Armée canadienne ont continué d'être exécutés selon les prévisions en attendant une décision finale sur l'affectation de cette force au cas où les hostilités cesseraient prochainement. Le 21 octobre, 345 officiers et hommes de troupe sont partis de Seattle pour la Corée. D'après un communiqué émanant du quartier général de la Défense, ce groupe était un « détachement de travail chargé de préparer la voie à la Force spéciale, au cas où une partie de celle-ci serait envoyée plus tard en Corée ».

Adoption de la résolution des huit puissances

Le travail d'organisation politique des Nations Unies s'est poursuivi dans l'anticipation d'une victoire imminente. Ainsi que le relatait le numéro d'octobre d'*Affaires extérieures*, la résolution des huit puissances, qui définissait la nature du règlement envisagé pour la Corée, fut votée le 4 octobre par la Commission des questions politiques. Le 7 octobre, elle était présentée à l'Assemblée générale réunie en séance plénière, où le résultat du scrutin fut à peu près le même qu'à la Commission politique: 47 voix pour, 5 contre (bloc soviétique) et 7 abstentions comptées, bien que huit nations, Inde, Égypte, Indonésie, Yougoslavie, Liban, Arabie Séoudite, Yémen et Syrie, aient dit s'être abstenues. La proposition soviétique, dont chaque paragraphe fut rejeté séparément, ne fut pas mise aux voix dans son ensemble.

En expliquant l'abstention de l'Inde, sir Benegal Rau déclara que son pays souscrivait dans une large mesure à la résolution des Huit. Celle-ci, cependant, semblait autoriser les troupes des Nations Unies à entrer en Corée du Nord et à y rester jusqu'à l'unification du pays. L'Inde craignait que cette décision n'eût pour résultat de prolonger la résistance des Nord-Coréens et d'étendre la zone du conflit.

L'approbation de la résolution des Huit par l'Assemblée générale a marqué le premier pas vers un règlement d'après-guerre en Corée. Sur la base de ce plan, il a été formé une Commission des Nations Unies composée de sept membres et chargée d'opérer l'unification et le relèvement du pays. Ces membres sont l'Australie, le Chili, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie. Un grand nombre de délégués à Lake-Success avaient nourri l'espoir que l'Inde, étant l'une des plus grandes nations libres d'Asie, jouerait dans cette Commission un rôle important. Mais l'Inde n'a pas cru devoir accepter d'en faire partie. .

Depuis l'adoption de la résolution, l'Inde a donné l'explication de son attitude, à l'occasion d'une déclaration du ministère des Affaires étrangères du gouvernement de Pékin qui représentait l'Inde comme aussi opposée que la Chine et l'Union soviétique à la résolution des Huit. Dans une réponse officielle à cette déclaration, le gouvernement de la Nouvelle-Delhi affirma qu'il approuvait les objectifs de la résolution de l'Assemblée générale. Son porte-parole déclara : « L'Inde souscrit sans réserve au projet des Nations Unies d'assurer promptement l'unification et l'indépendance de la Corée sous un gouvernement constitué conformément à la volonté des peuples de Corée à la suite d'élections libres tenues dans tout le pays. » Tout ce que l'Inde demandait, continuait la réponse officielle, c'était « qu'avant le passage du 38e parallèle par les troupes des Nations Unies, les Nord-Coréens eussent la faculté de cesser les hostilités et d'offrir leur collaboration aux Nations Unies en vue d'établir le plus tôt possible une Corée indépendante et unifiée ».

En attendant l'arrivée en Corée de la Commission des Nations Unies, il a été formé un Comité provisoire pour la Corée, chargé de consulter et de conseiller le Commandement unifié des Nations Unies. Ce Comité provisoire est composé des mêmes pays que la Commission des Nations Unies. A sa première réunion, le 10 octobre, le général Carlos P. Romulo, représentant des Philippines, en a été élu président, et l'ambassadeur du Chili, M. Herman Santa Cruz, vice-président. Peu de temps après, le Comité a invité ceux des membres de l'ancienne Commission des Nations Unies pour la Corée qui sont en mesure de le faire, à rester dans ce pays jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Commission. Ils auront pour fonctions d'observer et de signaler au Comité tous les événements touchant les objectifs de l'Assemblée générale, c'est-à-dire la restauration de la paix et de la stabilité dans toute la Corée.

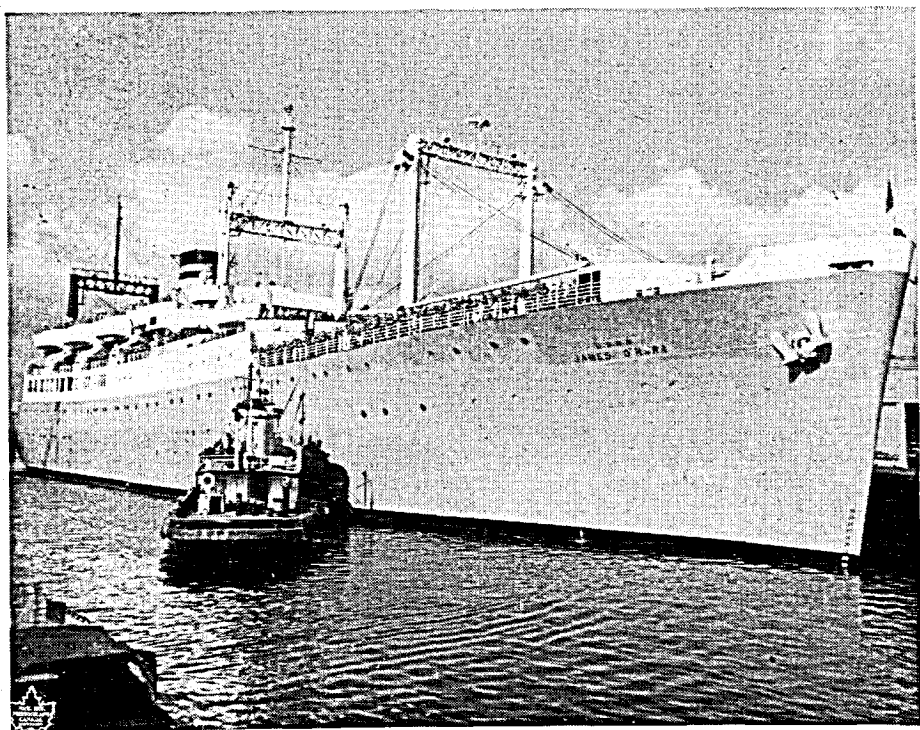


Photo: Défense nationale

LES CANADIENS S'EMBARQUENT POUR LA CORÉE

Le 21 octobre, à Seattle (Washington), un premier détachement du contingent spécial de l'armée canadienne s'est embarqué pour la Corée sur le transport « James O'Hara », de la marine américaine.

L'un des premiers problèmes qui s'est posé au Comité a été de déterminer la sphère de compétence du gouvernement de la République de Corée, que dirige le président Syngman Rhee. M. Rhee réclamait le droit pour son gouvernement d'exercer son autorité sur la Corée du Nord, et soutenait que des élections devraient avoir lieu dans cette partie du pays pour remplir les cent sièges laissés vacants en 1948 à l'intention des députés nord-coréens. Un grand nombre de pays membres des Nations Unies ne partageaient pas ce point de vue et soutenaient que le gouvernement de la République de Corée ne doit pas administrer la Corée du Nord avant que des élections n'aient eu lieu dans cette région et que les représentants de celle-ci ne se soient associés au gouvernement du pays enfin unifié.

La revendication de M. Rhee sur la Corée du Nord n'a pas reçu l'agrément du Comité provisoire. Le 12 octobre, le Comité approuva à l'unanimité une résolution de l'Australie qui engageait : « le Commandement unifié à assumer provisoirement toutes les fonctions du gouvernement et de l'administration civile dans les parties de la Corée non reconnues par les Nations Unies comme étant soumises à l'autorité effective du Gouvernement de la République de Corée au début des hostilités, et qui peuvent maintenant être occupées par les troupes des Nations Unies, en attendant que la Commission des Nations Unies pour l'unification et le rétablissement de la Corée puisse étudier les modalités de l'administration de ces territoires ».

Le Gouvernement de la République de Corée a réagi vigoureusement contre cette limitation de son autorité. Le 17 octobre, le colonel B. C. Limb, ministre des Affaires étrangères de Corée, déclara devant le Comité provisoire sur la Corée que la réunification de la Corée « devait être réalisée après consultation et d'un commun accord avec le Gouvernement de la République de Corée ». Le colonel Limb ajouta que le peuple de Corée et son gouvernement « comptent qu'il y aura une élection libre en Corée du Nord, où ce privilège n'a pas encore été accordé, dès que l'attaque armée des communistes aura été définitivement repoussée et que les circonstances le permettront ». Lorsqu'il s'agira d'organiser cette élection, déclara le colonel Limb, « nous espérons que le Gouvernement de la République de Corée, qui a l'appui des Nations Unies, sera dûment consulté ». Le colonel Limb promit l'entière coopération de son Gouvernement à la Commission des Nations Unies dans sa tâche de trouver une prompt solution aux problèmes de la réunification.

Déclaration de M. Truman

Le 13 octobre, le délégué des États-Unis donna lecture au Comité provisoire de la déclaration suivante, faite par le président Truman la veille de son départ pour la Conférence de Wake avec le général MacArthur et qui précise davantage la politique des États-Unis : « Les États-Unis, déclare M. Truman, n'ont d'autre intérêt que celui d'aider les Nations Unies à réaliser ces nobles desseins en Corée. Nous n'avons absolument aucun intérêt à ce que les États-Unis jouent un rôle particulier en Corée, et nous n'entendons pas non plus y garder de bases ou autres installations militaires. Nous souhaitons en retirer nos forces armées et les affecter à leurs autres tâches dans le plus bref délai compatible avec les obligations que nous avons contractées en tant que membre des Nations Unies ».

Ainsi donc, maintenant que la campagne militaire touche à sa fin, la préoccupation dominante des Nations Unies n'est plus tant de gagner la guerre que de gagner la paix. Les plans sont déjà arrêtés en vue d'un règlement d'après-guerre, les objectifs généraux en ayant été déterminés par la résolution du 7 octobre de l'Assemblée. De plus, l'organisme qui doit réaliser ces objectifs, — la Commission des Nations Unies pour l'unification et le rétablissement de la Corée, — a été constitué, et ses attributions définies.

Moins d'une semaine après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social s'est réuni à Lake-Success afin d'élaborer, comme le demandait la résolution, un programme de secours et de rétablissement pour le peuple coréen. Après avoir étudié les besoins de la Corée d'après les estimés fournis par le Commandement unifié et par le représentant spécial du Secrétaire général en Corée, le Conseil a préparé un plan d'ensemble qui sera soumis à l'Assemblée générale.

Le Conseil a recommandé la formation d'un nouvel organisme chargé de la mise en oeuvre du programme des Nations Unies pour le relèvement et le rétablissement de la Corée. Cet organisme, qui prendra le nom d'agence des Nations Unies pour la reconstruction de la Corée (U. N. K. R. A.), serait placé sous l'autorité d'un agent général nommé par l'Assemblée générale et responsable devant elle. Le plan du Conseil économique et social prévoit la coordination nécessaire avec la Commission des Nations Unies pour l'unification et le rétablissement de la Corée, ainsi que l'entière coopération des autorités coréennes.

Le Conseil a énoncé de même dans ses recommandations les principes généraux qui doivent régir la mise en oeuvre du programme de secours à la Corée. Il est entendu par exemple que le programme doit être compatible avec l'orientation générale du développement économique de la Corée, mais qu'il doit être nécessairement limité à l'assistance et au rétablissement, et que les sommes et approvisionnements fournis en vertu de ce programme devront être employés exclusivement à ces fins. Le Conseil a posé aussi un autre principe important en ce qui concerne l'ordre de priorité qui devra être appliqué aux divers besoins d'assistance. La priorité la plus haute sera donnée aux premières nécessités de la vie, c'est-à-dire à l'alimentation, à l'habillement, au logement et aux mesures préventives contre les épidémies. En second lieu viendront les travaux de nature à contribuer sans retard à la production sur place des biens immédiatement nécessaires. Peu à peu l'on s'efforcera ensuite de faciliter la production ou l'acquisition d'autres matériaux, approvisionnements et outillages en vue de la reconstruction des installations frappées par la guerre et qui sont nécessaires à la vie économique du pays.

Les besoins de la Corée

Les besoins de secours et de rétablissement de la Corée, après les ravages de cette guerre et les années antérieures de sujétion à l'empire japonais, sont extrêmement grands. On a tenté plusieurs fois jusqu'ici d'en faire l'estimation, mais sans pouvoir établir le chiffre précis d'un budget d'ensemble. D'autre part, on n'a pas encore décidé si les fonds requis seront constitués par des dons volontaires des Gouvernements ou par une cotisation spéciale imposée à chacun d'eux. D'après les données dont on dispose actuellement, les secours d'urgence des prochains mois, ainsi que le programme de rétablissement et de reconstruction, à échéance plus lointaine, coûteront environ 300 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 1951. Il faudra à peu près trois ans, croit-on, pour l'exécution complète de ce programme, mais le coût devrait en être moindre la dernière année.

Des premières mesures ont donc déjà été prises, grâce à la coopération des membres des Nations Unies, en vue de faire de la Corée un pays uni, indépendant et démocratique, de fournir aux Coréens des secours en biens et services et d'orienter leur pays vers le développement économique et le relèvement des niveaux de vie.

LES DROITS DE L'HOMME DANS LES BALKANS

IL A ÉTÉ QUESTION dans la livraison de novembre 1949 d'*Affaires extérieures* d'une résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies invitait la Cour internationale de justice à donner un avis consultatif sur quatre questions concernant les obligations que la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie ont contractées aux termes des clauses des traités de paix relatives aux droits de l'homme.

La résolution priait la Cour de déclarer si, à son avis, les notes diplomatiques échangées entre la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie d'une part, et de l'autre, certains signataires des traités de paix (dont le Canada), en ce qui concerne l'observance des clauses des traités relatives aux droits de l'homme, révélaient l'existence de différends pouvant donner lieu aux mesures prévues dans les traités pour le règlement des différends. Chacun des traités de paix prévoit que, advenant un différend qui relève, notamment des clauses relatives aux droits de l'homme, il sera institué une commission pour le régler. Les deux parties au différend ont le droit de désigner un représentant au sein d'une commission; on procède alors, par voie d'entente mutuelle, au choix d'un troisième membre. Les traités prévoient aussi qu'en cas de désaccord à ce sujet entre les parties, le Secrétaire général des Nations Unies pourra désigner lui-même le troisième membre. La deuxième question priait la Cour de déclarer si la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie étaient tenues de désigner des représentants à ces commissions. Si la réponse à ces deux questions était affirmative, les gouvernements en cause devaient avoir un délai de trente jours pour désigner leur représentant auprès de la commission pertinente. S'ils ne l'avaient pas fait à l'expiration de ce délai, la Cour devait décider s'il appartenait au Secrétaire général de désigner le troisième membre et si une commission ainsi privée de son troisième membre avait compétence pour se prononcer sur le différend.

Opinion des juges

Le 5 janvier 1950, le Canada remit à la Hongrie et à la Roumanie des notes les informant de la désignation de M. J. L. Isley comme membre canadien des commissions des traités. Les États-Unis et le Royaume-Uni firent connaître en même temps à la Hongrie, à la Roumanie et à la Bulgarie les noms de leurs représentants au sein de ces commissions. L'Australie un peu plus tard en fit autant. Le 16 janvier, le gouvernement hongrois répondit qu'à son avis, il n'existait pas de différend; du gouvernement roumain il ne fut reçu aucune réponse.

Le 30 mars, onze des quatorze juges de la Cour internationale de justice, qui étudièrent le cas, déclarèrent qu'à leur avis il existait un différend relevant des dispositions des traités relatives au règlement des différends et que les gouvernements de Hongrie, de Roumanie et de Bulgarie étaient tenus de se faire représenter dans les commissions instituées pour examiner le cas.

Le 27 avril, avant l'expiration du délai de trente jours accordé aux gouvernements balkaniques pour désigner leurs représentants au sein des commissions et pour mettre en voie les consultations devant aboutir à la désignation du troisième membre de chaque commission, le Canada remit à la Roumanie et à la Hongrie de nouvelles notes appelant leur attention sur l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice et prenant pour acquis, eu égard à la décision de la Cour, que les gouvernements roumain et hongrois désigneraient leurs représentants aux commissions des traités, feraient connaître leur choix au Secrétaire général des Nations Unies et seraient disposées à entamer des consultations en vue de choisir le troisième commissaire prévu par les traités de paix. Les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Australie adressèrent des notes semblables à la Hongrie, à la Roumanie et à la Bulgarie.

Le 26 mai, en réponse à la note du 27 avril, le gouvernement hongrois nia de nouveau qu'il existât un différend et prétendit que ni les Nations Unies ni la Cour internationale de justice n'avait compétence en la matière. De même que la note du 5 janvier, celle du 27 avril au gouvernement roumain resta sans réponse.

Le 18 juillet, la Cour internationale donna son avis sur les deux derniers points qui lui avaient été soumis. Onze des juges déclarèrent que le Secrétaire général n'était pas autorisé à nommer les troisièmes membres des commissions des traités, étant donné que, suivant l'intention des traités, la nomination des deux membres nationaux devait précéder celle du troisième. Ils soulignèrent également que la Cour a pour fonction d'interpréter les traités et non de les réviser, et qu'elle ne serait pas justifiée d'attribuer aux dispositions des traités de paix relatives au règlement des différends un sens qui serait contraire à leur forme et à leur esprit. Un des juges, sujet de l'Union soviétique, approuva la conclusion à laquelle en était venue la majorité, sans toutefois en admettre les motifs allégués. Il y eut deux juges dissidents, le premier, le juge John Read, un Canadien, soutint qu'une interprétation judiciaire concluant à ce que le Secrétaire général n'était pas autorisé à nommer le troisième membre, permettait à la partie défaillante de détruire l'efficacité de l'article des traités de paix concernant les différends, de manquer impunément à la plupart de ses engagements et, dans une large mesure, de rendre nulles les garanties propres à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. A son avis, puisque les gouvernements des Balkans sont tenus de nommer des représentants à la Commission des Traités et ne l'ont pas fait, le Secrétaire général est autorisé à nommer — à la demande de l'autre parti — le troisième membre de la commission. C'était également son avis qu'une Commission des Traités composée du représentant d'un parti et du troisième membre nommé par le Secrétaire général constituait une commission conforme à l'esprit du traité de paix et avait toute autorité pour trouver et imposer un règlement du différend.

Résolution adoptée

La résolution votée le 22 octobre 1949 par l'Assemblée générale maintint à l'ordre du jour de la cinquième session ordinaire de l'Assemblée la question du « Respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie ». Cette question a donc été débattue par le Comité spécial qui adopta le 5 octobre 1950 une résolution à ce sujet. Au moment de la rédaction du présent exposé, l'Assemblée n'avait pas encore étudié la question en séance plénière, mais on prévoyait que la résolution serait approuvée telle quelle.

Un projet de résolution australien a servi de point de départ au débat du Comité spécial. Au cours du débat, la Bolivie et Cuba ont également présenté des projets, qu'ils ont ensuite retirés lorsque l'Australie a présenté une résolution révisée plus énergique. Celle-ci a été adoptée par le Comité par 39 voix (y compris celle du Canada) contre 5, et 13 abstentions.

La résolution prenait acte des deux avis donnés par la Cour internationale de justice et condamnait le refus opiniâtre des gouvernements de Bulgarie, de Hongrie et de Roumanie de tenir l'engagement qu'ils avaient pris aux termes des traités de paix de nommer un représentant aux commissions prévues par ces traités. Elle exprimait l'opinion que, à en juger par la conduite de ces gouvernements, ceux-ci avaient conscience de violer les dispositions des traités de paix concernant les droits de l'homme, et constatait que les trois gouvernements en cause n'avaient pas réfuté de manière satisfaisante les accusations que l'on continuait de porter contre eux. Enfin, la résolution invitait les États membres des Nations Unies à faire connaître au Secrétaire général, pour qu'ils soient portés à la connaissance des autres États membres, tous les faits dont ils avaient déjà ou pourraient avoir la preuve à ce sujet.

Dans une déclaration faite le 5 octobre, le délégué du Canada, après avoir expliqué l'intérêt particulier que son pays portait au problème débattu, passa en

revue les mesures qu'a prises le Gouvernement canadien en vertu des articles des traités de paix avec la Hongrie et la Roumanie qui ont trait à l'arbitrage. Conformément au désir qu'il avait exprimé plusieurs fois de renforcer l'autorité morale de la Cour internationale, poursuit en substance le délégué canadien, le Canada acceptait la décision du Tribunal sur les questions que lui avait déférées l'Assemblée générale. Néanmoins, il se rangeait aux opinions exprimées par les juges dissidents quant à la deuxième partie du jugement de la Cour. En ce qui concerne le fond même des accusations portées contre les trois gouvernements balkaniques, sur lequel la Cour ne s'était pas jugée compétente pour exprimer un avis, le délégué du Canada déclara que les preuves dont on disposait semblaient établir que ces gouvernements avaient entrepris une campagne systématique contre les libertés fondamentales que la société confère à l'individu, et notamment contre la liberté de conscience. L'Assemblée générale ne pouvait guère aider les victimes de cette oppression brutale et systématique, mais, en réunissant, comme le voulait le projet de résolution australien, les preuves qu'elle possédait, elle porterait au moins les faits véritables à l'attention de l'opinion mondiale.

■

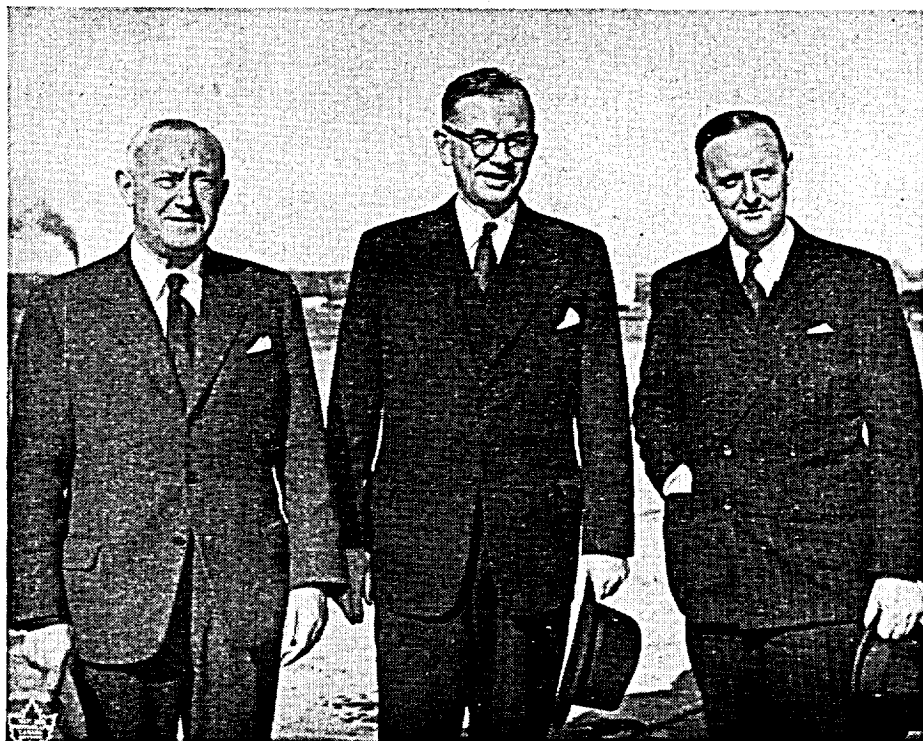


Photo: Défense nationale

RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE

Les ministres de la Défense de deux pays de l'Atlantique-Nord, après avoir conféré à Washington avec les hauts fonctionnaires américains de la Défense, ont visité Ottawa le 3 novembre. M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale du Canada, les a accueillis à l'aéroport de Rockliffe. De gauche à droite: M. Emmanuel Shinwell, ministre de la Défense du Royaume-Uni; M. Claxton; Son Excellence M. W. Fockema-Andrea, secrétaire d'État à la Guerre des Pays-Bas.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Assemblée générale

EN OCTOBRE, l'activité de l'Assemblée générale s'est à peu près limitée aux travaux des Commissions. La seule question de fond que l'Assemblée ait décidée jusqu'ici en séance plénière est celle de l'indépendance de la Corée. Le 7 octobre, par 47 voix contre 5 et 7 abstentions, elle se prononça en faveur de la résolution recommandée par la Première Commission (Questions politiques et de sécurité)*. A la fin d'octobre, la Première Commission avait réglé la question de savoir s'il fallait donner de plus amples pouvoirs à l'Assemblée générale afin de la mettre en mesure de parer à toute menace contre la paix mondiale; elle avait aussi abordé l'étude d'une proposition soviétique en faveur d'une déclaration sur la paix, du contrôle de l'énergie atomique et du désarmement. La Commission politique spéciale termina son débat sur la violation des droits de l'homme en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie; elle s'attaqua à l'étude d'un règlement du problème libyen et examina diverses propositions visant à trancher les différends relatifs à la représentation des États membres. Le 27 octobre elle entama le débat sur la question des relations avec l'Espagne. On trouvera plus loin un compte rendu des principaux débats qui ont eu lieu au sein des deux Commissions politiques ainsi que dans trois autres commissions (Questions économiques; Questions sociales et de Tutelle).

Action conjuguée en faveur de la paix

Le 19 octobre, la Commission des questions politiques de l'Assemblée termina un débat de deux semaines sur « l'action conjuguée en faveur de la paix ». Ce sujet, qui avait été proposé par M. Acheson, secrétaire d'État des États-Unis a donné lieu à un examen approfondi de tous les aspects des fonctions pacificatrices des Nations Unies. La résolution, présentée par les États-Unis, le Canada et cinq autres États membres, fut adoptée par la Commission à une majorité écrasante: 50 délégations votèrent pour et 5 (le bloc soviétique) contre; 3 délégations (Argentine, Inde et Syrie) s'abstinrent. Telle qu'elle a été approuvée par la Commission des questions politiques (il lui manque encore la sanction de l'Assemblée), cette résolution marque une étape constitutionnelle de grande importance pour les Nations Unies et pour les États du monde qui comptent sur l'Organisation pour les protéger contre toute menace ou tout acte d'agression. Le plan incorporé dans la résolution part de ce principe que, lorsque le Conseil de sécurité se trouve dans l'impossibilité de prendre des mesures pour réprimer l'agression,—en d'autres termes, lorsque le Conseil est empêché par un veto de s'acquitter de sa fonction essentielle,—l'Assemblée générale doit pouvoir aller de l'avant et formuler ses propres recommandations en vue de mettre fin à la crise.

Les dispositions de cette résolution ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient déjà été présentées par M. Acheson au nom de la délégation des États-Unis à une autre séance plénière de l'Assemblée générale.** Elles renferment cependant certaines modifications dont la plupart ont été proposées au cours du débat. On peut dire que l'amendement le plus important réside dans l'addition d'un nouvel article (partie E), tiré d'un projet de résolution présenté par la délégation du Chili. Cet article proclame à nouveau que la paix internationale dépend du respect de tous les principes et objectifs énoncés dans la Charte, et en particulier du respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la création de conditions favorables au bien-être économique et social. Il invite instamment les États membres à intensifier leurs efforts collectifs, sous les auspices des Nations Unies, en vue de

*Voir page 441.

**Voir pages 428 à 430 de la livraison d'octobre 1950 d'*Affaires Extérieures*.

réaliser ces objectifs et souligne que la mise en valeur des régions insuffisamment développées est un des éléments nécessaires au succès de la tâche envisagée.

Le texte final de la résolution renferme les additions suivantes: un paragraphe dans le préambule soulignant que la fonction essentielle du Conseil de sécurité est de maintenir la paix; également dans le préambule, une mention des méthodes de règlement pacifique prévues pour la Charte; les nom des États qui ont été désignés pour faire partie des deux organismes établis aux termes de la résolution: la Commission d'observation pour la paix et la Commission chargée des mesures collectives. La Commission d'observation pour la paix se compose des pays suivantes: Chine, Colombie, États-Unis, France, Inde, Irak, Israël, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Uruguay. Le Canada fait partie de la Commission chargée des mesures collectives, de même que les treize États suivants: Australie, Belgique, Birmanie, Brésil, Égypte, États-Unis, France, Mexique, Philippines, Royaume-Uni, Turquie, Venezuela et Yougoslavie.

Formation d'unités militaires

Au cours du débat, le délégué du Canada, M. Pearson, parla de l'importance particulière que le Gouvernement canadien attache à la proposition contenue dans le paragraphe 8 de la résolution, qui recommande aux États membres de former des unités militaires destinées à servir pour le compte des Nations Unies:

« Nous sommes d'avis que cet article, et notamment ce paragraphe, marque une étape importante en soutenant d'une force policière la volonté de paix des Nations Unies; en tendant à organiser efficacement une résistance collective et constante contre l'agression. Le paragraphe 8 intéresse particulièrement les petits pays qui (l'incident coréen l'a démontré) n'ont pas à leur disposition en temps ordinaires les forces terrestres nécessaires pour intervenir rapidement et efficacement dans n'importe quelle partie du monde. Il va de soi que ce paragraphe ne crée pas de toutes pièces une force internationale véritable, mais il constitue tout de même l'embryon d'une telle force en rendant possible l'affectation des contingents nationaux au service des Nations Unies, de contingents qui seront organisés et formés en vue de mettre en oeuvre les recommandations des Nations Unies approuvées par les États membres, et qui, aussi bien, pourront servir aux fins de la défense nationale.

Le seul article de la résolution relative à l'action conjuguée en faveur de la paix qui ait reçu l'approbation du bloc soviétique est celui qui a trait à l'établissement d'une Commission d'observation pour la paix. L'Union soviétique a non seulement voté en faveur de cette disposition, mais elle a aussi accepté de faire partie de cette Commission.

Parmi les nombreux amendements proposés à la résolution relative à l'action conjuguée en faveur de la paix, il convient de signaler celui de l'Irak et de la Syrie tendant à la reprise des consultations directes entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cette proposition a été adoptée à peu près unanimement par la Commission des questions politiques. Celle-ci adopta aussitôt une résolution en vertu de laquelle les cinq puissances seront invitées « à se réunir et à discuter collectivement ou autrement et, au besoin, de concert avec d'autres États intéressés, tous les problèmes susceptibles de menacer la paix internationale, en vue de résoudre les différends fondamentaux et de se mettre d'accord conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte ».

Libye

Le 21 novembre 1949, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta une résolution tendant à constituer la Libye en État indépendant le 1er janvier 1952. Un commissaire des Nations Unies, secondé par un conseil consultatif de dix membres, devait aider les Libyens à rédiger leur constitution et à établir un gouvernement indépendant. Le Royaume-Uni en Tripolitaine et en Cyrénaïque, et la France au

Fezzan devaient administrer les trois régions de la Libye de manière à favoriser l'unité et l'indépendance du pays et devaient prendre immédiatement les mesures nécessaires au transfert de pouvoirs.

Des rapports annuels des puissances administrantes et du commissaire qui ont été soumis à l'Assemblée en septembre 1950, il ressort qu'en Cyrénaïque et au Fezzan, des organismes autonomes ont déjà été créés, mais qu'en Tripolitaine un retard est survenu du fait de la divergence des intérêts politiques en jeu dans ce territoire plus développé. Un comité représentant les trois territoires libyens prépare actuellement des plans destinés à créer une assemblée nationale.

Le Canada, de concert avec la Grèce, le Chili et l'Equateur, présenta à la Commission spéciale des questions politiques de l'Assemblée générale un projet de résolution proclamant à nouveau les objectifs de la résolution de l'an dernier sur la Libye et prenant acte de l'opinion exprimée par le Commissaire à savoir que l'indépendance de la Libye semble devoir se réaliser dans le délai convenu. La résolution exprime la confiance que le Commissaire, aidé du Conseil consultatif, continuera à s'acquitter efficacement de ses fonctions. D'autre part, les critiques du Commissaire et des puissances chargées de l'administration présentèrent un projet de résolution alléguant qu'on n'avait pas pris de mesures assez efficaces pour assurer l'unité de la Libye et le transfert immédiat des pouvoirs. Ces critiques ont notamment exprimé la crainte que si un gouvernement fédéral était choisi plutôt qu'un gouvernement unitaire, comme la chose semble maintenant possible, le Royaume-Uni et la France pourraient prolonger dans leur propre intérêt les dissensions qui existent actuellement. Ils recommandèrent donc que l'Assemblée nationale se réunisse le 1^{er} janvier et que soit établi, le 1^{er} mars 1951, un gouvernement provisoire responsable devant l'Assemblée nationale; ce gouvernement provisoire assumerait les pouvoirs actuellement exercés par les autorités d'occupation.

Les parrains des deux résolutions cherchèrent en commun une formule de compromis capable de rallier la plupart des suffrages. Le nouveau texte établi fut empreint d'optimisme. Tout en insistant sur le principe de l'unité, la résolution de compromis laissait aux Libyens eux-mêmes le soin de décider si leur nouvel État serait unitaire ou fédératif, ainsi qu'il avait été convenu l'année précédente par l'Assemblée. La date du 1^{er} janvier 1951 fut fixée pour la réunion de l'Assemblée nationale de la Libye; un délai de trois mois au lieu de deux fut accordé à cette Assemblée pour la formation d'un gouvernement provisoire, et le Commissaire fut prié d'élaborer, avec l'aide du conseil consultatif, un programme de transmission des pouvoirs. Les institutions spécialisées, le Conseil économique et social et le Secrétaire général des Nations Unies furent invités à accorder l'assistance technique sollicitée par la Libye, le Commissaire ayant signalé la nécessité d'une aide extérieure pour la création d'une économie viable à la Libye durant cette période transitoire.

La résolution de compromis présentée par le Canada et douze autres États reçut l'appui de 53 membres de la Commission politique spéciale. La France seule vota contre cette résolution, considérant que la clause relative à la formation d'un gouvernement provisoire outrepassait les termes de la résolution de l'année dernière. Le bloc soviétique s'abstint. Une résolution de l'U.R.S.S. réclamant la création d'un État libyen unitaire, le retrait des troupes étrangères dans un délai de trois mois et la démolition des bases militaires du territoire, avait été rejetée un peu plus tôt.

Reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un État membre

Il y a déjà quelque temps que se poursuit une controverse aux Nations Unies sur la question de savoir si la Chine sera représentée par le Gouvernement nationaliste ou par le régime communiste. Lorsque, dès d'ouverture de la session de cette année, la question de la représentation de la Chine à l'Assemblée générale fut soulevée, les membres se rallièrent à une proposition du Canada qui eut pour résultat de faire

ajourner toute décision à ce sujet jusqu'après l'étude d'un point de l'ordre du jour proposé par Cuba et intitulé « *Reconnaissance par les Nations Unies de la représentation d'un Etat Membre* ».

Le 20 octobre s'ouvrit à la Commission politique spéciale le débat sur le projet de résolution cubain et sur un autre projet de résolution soumis par le Royaume-Uni.

Les deux projets de résolution signalaient qu'il n'existe pas aux Nations Unies de règle uniforme pour trancher les différends pouvant surgir quand le droit d'un gouvernement membre de représenter un Etat membre est contesté et qu'il y a danger, par conséquent, que des décisions contradictoires ne soient prises à cet égard par les divers organes et institutions spécialisées.

Les deux résolutions recommandaient d'adoption de certains critères sur lesquels on pourrait se fonder en pareil cas. D'après la résolution du Royaume-Uni, les Nations Unies devaient se demander quel gouvernement exerce « une autorité et un contrôle effectifs sur tout ou presque tout le territoire national et se fait obéir du gros de la population de ce territoire, de telle sorte que cette autorité, ce contrôle et cette obéissance semblent revêtir un caractère permanent ». La résolution cubaine, d'autre part, insistait, elle, sur le « consentement » de la population par opposition à son « obéissance »; elle insistait également sur la possibilité et le bon vouloir du gouvernement de remplir les obligations prévues par la Charte ainsi que l'ensemble de ses engagements internationaux, et de respecter les droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

Les résolutions affirmaient toutes deux que, lorsque s'élève un différend sur le droit d'un gouvernement de représenter un Etat membre, la question doit être tranchée par l'Assemblée générale des Nations Unies et que les autres organes et institutions spécialisées doivent être priés de prendre des mesures en vue d'assurer l'uniformité. Les deux résolutions posaient aussi en principe que la décision de l'Assemblée générale ne devrait modifier en rien les relations directes que peut entretenir chacun des Etats Membres avec l'Etat dont le droit de représentation a été contesté.

Vers la fin du débat, le représentant du Canada déclara que les membres semblaient généralement d'accord pour estimer que, lorsqu'il s'agit de savoir lequel de deux gouvernements a le droit de représenter un Etat membre, le différend doit être tranché par l'Assemblée générale et que la décision prise doit être suivie par les autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les Membres semblaient d'accord aussi, déclara-t-il, pour désirer que les décisions de cette nature soient prises, non pas arbitrairement, au gré des circonstances, mais d'après un ensemble de principes convenus. La grande difficulté, toutefois, était de s'entendre sur ces principes. Le délégué canadien conclut que c'était le projet de résolution du Royaume-Uni qui assurait la meilleure base d'une solution satisfaisante.

Après le débat général, qui prit fin le 26 octobre, la Commission décida par un vote de 29 voix contre 6, et 17 abstentions (dont le Canada), de former une sous-commission composée de 15 membres de la Commission spéciale pour étudier les propositions et les amendements soumis, ainsi que les points de vue exprimés au cours du débat par les diverses délégations, et pour préparer une résolution qui rallierait tous les suffrages.

Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance

Le 14 septembre, la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles de l'Assemblée générale adopta, par un vote de 43 voix contre 8 et une abstention, une résolution recommandant le maintien de l'U.N.I.C.E.F. pour une autre période de trois ans, l'oeuvre du Fonds devant être examinée par l'Assemblée générale à la fin de cette période, en vue de donner au Fonds un statut permanent.

Cette résolution fut combattue par les délégations des Etats-Unis, du Canada et de quelques autres pays; selon celles-ci la situation exceptionnelle créée par l'après-guerre en Europe et qui a amené l'institution de l'U.N.I.C.E.F. s'est tellement améliorée que le moment est venu de modifier la nature des secours que les Nations Unies apportent aux enfants et d'établir un programme permanent qui viserait surtout à assurer des services d'ordre technique et consultatif aux divers gouvernements nationaux dans l'exécution de leur propre programme de bien-être pour l'enfance. Ces délégations ont soutenu que l'envoi en quantités considérables d'approvisionnements de secours devrait se limiter aux cas d'urgence. Une enquête sur les besoins de l'enfance, menée récemment par les Nations Unies a révélé que de 400 et 500 millions d'enfants dans le monde entier ont besoin de secours. Etant donné qu'il est impossible de fournir des secours directs sous forme d'approvisionnements à un aussi grand nombre de personnes, la délégation du Canada estime que le meilleur moyen pour les Nations Unies de secourir ces enfants serait en fin de compte de s'efforcer d'aider les divers gouvernements nationaux à établir des programmes efficaces pour le bien-être de l'enfance. C'est également l'opinion bien arrêtée des Etats-Unis. A la session d'été du Conseil économique et social, la délégation de ce pays, de concert avec quatre autres délégations, a présenté une résolution renfermant des recommandations analogues, qui a été adoptée par le Conseil. La Commission des questions sociales de l'Assemblée générale n'a cependant pas accepté cette résolution, et les quatre pays qui avaient appuyé la résolution des Etats-Unis au Conseil économique et social ont même voté pour le maintien de l'U.N.I.C.E.F.

Le Congrès des Etats-Unis décida dernièrement de refuser d'accorder un nouveau crédit de quinze millions de dollars à l'oeuvre de secours à l'enfance de l'Organisation des Nations Unies tant que n'aura pas été établi un programme continu et de longue portée. Jusqu'ici, les Etats-Unis ont été de beaucoup le principal souscripteur à la caisse de l'U.N.I.C.E.F., leur apport représentant 72 p. 100 de toutes les contributions gouvernementales. Si les Etats-Unis ne versent pas bientôt d'autres contributions, l'activité future de l'U.N.I.C.E.F. en sera forcément bien réduite.

Il est possible que la résolution de la Commission soit quelque peu modifiée quand l'Assemblée générale sera saisie de la question, mais étant donné l'appui non équivoque qu'on lui a donné à la Commission, il est bien improbable qu'elle soit modifiée de façon importante.

Projet de pacte des droits de l'homme

La Commission des questions sociales commença, le 18 octobre 1950, l'étude du projet de pacte des droits de l'homme, et l'on s'attend que le débat se prolonge jusqu'à la première semaine de novembre au moins. Le projet de pacte a été rédigé par la Commission des droits de l'homme, et le Conseil économique et social l'a étudié à sa onzième session. Au Conseil, la majorité des membres estima que le projet de pacte n'était pas encore satisfaisant, mais que d'autre part la Commission des droits de l'homme ne pouvait pas poursuivre ses travaux sans recevoir de directives de l'Assemblée générale. Le Conseil demanda donc à l'Assemblée de se prononcer en principe sur l'insertion des droits économiques et sociaux ainsi que les droits civils fondamentaux qui figurent actuellement au projet de pacte, sur l'insertion d'une clause fédérale et d'une clause coloniale, et sur la question de savoir si les dix-huit premiers articles qui définissent les droits proprement dits de l'homme et les moyens qu'on propose pour la mise en oeuvre du pacte sont satisfaisants. Quand l'Assemblée générale se sera prononcée sur ces importantes questions de principe, la Commission des droits de l'homme révisera et complétera le projet de Pacte à la lumière des décisions de l'Assemblée.

Principaux problèmes économiques et sociaux

Après le débat sur le projet de Pacte relatif aux droits de l'homme, le Comité social entreprendra l'étude du point de l'ordre du jour qui intéresse les réfugiés. Cette

rubrique comprend deux sujets principaux: un projet de convention concernant les réfugiés et les apatrides, élaboré par une commission spéciale sous l'égide du Conseil économique et social, et un projet de statut, préparé par le Conseil économique et social au cours de sa dernière session d'été, contenant des dispositions relatives au fonctionnement du Haut Commissariat pour les réfugiés.

Depuis que l'Assemblée est en session, la Commission des questions économiques s'est uniquement préoccupée du développement économique des pays insuffisamment développés, y compris le problème connexe de l'assistance technique. Une fois ce point réglé, la Commission discutera la question de l'embauchage intégral.

Depuis l'ouverture de la présente session (14 octobre), le Conseil économique et social n'a étudié que la question des secours à la Corée. Le compte rendu de ses travaux relatifs à cette question figure aux pages 443-445.

Problèmes de tutelle

Les débats de la Quatrième Commission (Tutelle) de l'Assemblée générale ont eu tendance, dans ces dernières années, à dégénérer en échanges de propos acrimonieux et peu constructifs entre, d'une part, les six pays chargés d'administrer des territoires non autonomes aux termes de la Charte, et d'autre part certains éléments parmi les pays membres qui n'ont pas de responsabilités de ce genre. La grande disparité numérique qui existe, au sein de cette Commission, entre les pays administrants et ceux qui ne le sont pas confère aux discussions de cet organisme un caractère très différent de celui des délibérations du Conseil de Tutelle, lequel se compose de douze membres dont six puissances administrantes et six non administrantes. A l'ouverture de la cinquième session de l'Assemblée, certains observateurs ont signalé que le Conseil de Tutelle, au cours de ses réunions de 1950, avait mené ses débats dans une atmosphère plus conciliante qu'auparavant, ce qui laissait espérer une amélioration correspondante dans l'atmosphère de la Commission de Tutelle de l'Assemblée. Néanmoins, après cinq semaines de débats, il a fallu reconnaître que l'ancienne division avait réapparu: d'une part, affirmation par les pays non administrants de la souveraineté ultime de l'Assemblée générale sur les territoires sous tutelle; d'autre part, protestation des puissances administrantes contre l'abus, par l'Assemblée, des pouvoirs que lui confère la Charte pour intervenir dans les affaires des territoires sous mandat.

Durant le débat, deux questions importantes se sont posées: les relations d'ordre juridique entre l'Assemblée générale et le Conseil de Tutelle, et une proposition tendant à modifier la composition du rapport annuel du Conseil de Tutelle à l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la première question, les puissances non administrantes soulignèrent que le Conseil de Tutelle n'était « rien de plus qu'un organe » de l'Assemblée générale, et qu'en conséquence il ne devait pas juger les recommandations de celle-ci, mais simplement les mettre en oeuvre dans la mesure de ses moyens techniques. Par contre, le délégué belge, au nom des puissances administrantes, fit valoir que le Conseil de Tutelle était l'un des principaux organes des Nations Unies; qu'il avait été constitué avec soin, de façon que l'équilibre y soit conservé entre les puissances administrantes et les puissances non administrantes, et que le réduire au rang de simple agent technique serait violer les buts de la Charte. Toutefois, la discussion établit à ce sujet que la majorité des membres de la Commission de Tutelle était résolue à affirmer la suprématie de l'Assemblée sur la Commission de Tutelle.

La seconde question importante fut soulevée par le délégué de l'Inde. Celui-ci proposa de modifier la composition du rapport du Conseil de Tutelle de façon à permettre la discussion simultanée, selon une méthode fonctionnelle, des rapports pré-



Photo: ONU

DÉLÉGATION DU CANADA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trois membres de la délégation du Canada à la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'entretiennent au salon des délégués avant une séance plénière. De gauche à droite: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et chef de la délégation; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada aux Nations Unies.

sentés par le Conseil de Tutelle et la Commission spéciale de l'Assemblée au sujet des renseignements en provenance d'autres territoires non autonomes. L'Inde, le Pakistan, l'Indonésie et les Philippines soumièrent une résolution comprenant ces propositions. Quoique cette résolution reconnût la distinction faite par la Charte entre les territoires sous mandat et les autres régions dépendantes, certaines puissances administrantes y virent une nouvelle tentative d'embrouiller cette distinction. A la fin d'octobre, il n'avait pas encore été pris de décision à cet égard.

A la suite du débat général, la Commission de Tutelle revint aux résolutions qui lui avaient été soumises; à la fin d'octobre, elle adopta les suivantes:

- a) Résolution du Canada impliquant l'approbation du rapport du Conseil de Tutelle;
- b) Résolution du Mexique demandant que le Conseil de Tutelle étudie le développement économique rural des territoires sous mandat;
- c) Résolution de Cuba invitant le Secrétaire général à établir la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de Tutelle et à présenter un rapport sur la suite donnée à ces résolutions par les puissances administrantes ou sur les raisons données pour n'avoir pas mis en oeuvre ces résolutions.
- d) Résolution conjointe syrio-danoise invitant les autorités administrantes à profiter des programmes d'assistance technique des Nations Unies dans l'intérêt des territoires qu'elles administrent.

Additions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale

A la suite d'une recommandation du Bureau de l'Assemblée générale, celle-ci décida, à sa séance plénière du 7 octobre, d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de la présente session:

- a) Projet de résolution des États-Unis concernant la question de Formose;
- b) Deux résolutions proposées par la délégation yougoslave, dont l'une intitulée « Devoirs des États en cas de guerre » et l'autre demandant la création par les Nations Unies d'une Commission permanente des bons offices;
- c) Proposition des Philippines de créer des distinctions honorifiques pour le service en Corée dans l'armée des Nations Unies;
- d) Plainte de l'Union soviétique au sujet du bombardement du territoire chinois par un avion américain.

LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE L'ALLEMAGNE

Le ministère des Affaires extérieures, a annoncé, le 26 octobre 1950, que, eu égard à l'avantage qu'il y a d'associer plus étroitement la République fédérale de l'Allemagne à la communauté des nations libres, le Gouvernement avait décidé de prendre les mesures nécessaires, au Canada, pour mettre fin, dès que la chose lui serait possible, à l'état de guerre avec l'Allemagne.

Les mesures envisagées seront tout à fait distinctes du règlement définitif qui pourra être conclu avec l'Allemagne et elles n'influeront en rien sur les obligations de ce pays en ce qui concerne notamment la question des dettes et des réclamations.

LE COMITÉ CONSULTATIF DU COMMONWEALTH

Communiqué de Londres

LE COMITÉ CONSULTATIF du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie s'est ajourné hier après avoir terminé ses travaux. Son projet de rapport, adopté à l'unanimité, sera maintenant étudié par chacun des gouvernements intéressés du Commonwealth. Il sera publié ultérieurement si ces gouvernements l'approuvent.

Le Comité s'est réuni le lundi 25 septembre sous la présidence du très honorable Hugh Gaitskell, C.E.B., député et ministre d'État aux Affaires économiques. Voici la liste des chefs des différentes délégations du Commonwealth:

L'honorable P. C. Spender, ministre des Affaires extérieures (Australie)

L'honorable R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries (Canada)

L'honorable J. R. Jayawardene, ministre des Finances (Ceylan)

L'honorable Chintaman Deshmukh, ministre des Finances (Inde)

L'honorable F. W. Doidge, ministre des Affaires extérieures (Nouvelle-Zélande)

L'honorable Ghulam Mohammed, ministre des Finances (Paksitan)

Lord MacDonald of Gwaenysgor, trésorier payeur général (Royaume-Uni)

Le très honorable Malcolm MacDonald, commissaire général pour le Sud-Est de l'Asie (Royaume-Uni)

Les honorables Dato Onn Bin Jaafar et C. C. Tan représentaient respectivement la Fédération malaise et Singapour au sein de la délégation du Royaume-Uni.

Le Plan de Colombo

Les mesures prises à l'égard des problèmes de la région sur laquelle ont porté les travaux du Comité ont été désignées sous le nom de « Plan coopératif de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie ». En effet, c'est au cours de la Conférence des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth à Colombo, en janvier 1950, que l'idée d'une telle coopération a pris naissance et a reçu l'approbation unanime de tous les pays intéressés du Commonwealth.

Lors de la réunion qu'il a tenue à Sydney en mai 1950, le Comité consultatif du Commonwealth a invité à participer à ses délibérations les pays de la région qui n'appartiennent pas au Commonwealth, espérant les faire adhérer au Plan de Colombo. Les Gouvernements du Cambodge, du Laos, du Vietnam et de la Thaïlande ont envoyé des délégations et exprimé leur désir de coopération; les ambassadeurs de la Birmanie et de l'Indonésie au Royaume-Uni, de leur côté, ont assisté aux entretiens en qualité d'observateurs pour le compte de leurs Gouvernements. Le Comité a tenu trois séances auxquelles étaient présents les délégués de ces pays. En plus d'étudier le projet de rapport, les délégués ont procédé à des échanges de vues francs et détaillés et se sont engagés à présenter à l'examen de leurs Gouvernements, à titre de question urgente, un rapport complet des délibérations.

Le projet de rapport repose sur une série d'enquêtes approfondies préparées à l'intention du Comité par les Gouvernements de Ceylan, de l'Inde, du Pakistan, de la Fédération malaise, de Singapour, du Nord-Bornéo et du Sarawak. Ces enquêtes ont permis de constater que la pauvreté était générale chez les peuples du Sud et du Sud-Est de l'Asie, qu'il fallait de toute urgence relever leurs niveaux de vie, et que les richesses de ces contrées n'attendaient que l'intervention de la science et des techniques modernes pour être exploitées.

Un programme précis s'étendant sur six ans à partir de juillet 1951 accompagnait chaque rapport d'enquête. Ces programmes ont été élaborés d'une façon très réaliste, afin que puisse s'accomplir au cours de ces six années le minimum de

développement économique considéré par les gouvernements intéressés comme indispensable pour offrir à leurs populations en rapide accroissement un espoir sérieux d'améliorer leurs conditions de vie. Ils visent en grande partie à augmenter le rendement agricole, à améliorer les services fondamentaux tels que routes et chemins de fer et à aménager de nouvelles sources d'énergie, mais ils tiennent également compte de la nécessité du développement industriel, d'une certaine diversification de l'économie dans des pays qui comptent beaucoup trop actuellement sur un ou deux produits de base seulement, et d'une expansion des services sociaux, notamment de la santé publique et de l'éducation.

En étudiant ces programmes en fonction des ressources dont disposent les gouvernements intéressés, le Comité a décelé deux obstacles sérieux: la rareté d'une main-d'oeuvre expérimentée et le manque de capitaux pour exécuter intégralement ces programmes au cours des six années prévues.

Conseil de coopération technique

Le Comité a décidé de recommander aux divers gouvernements l'adoption d'un projet de constitution qu'il a examiné et qui demande la création d'un conseil de coopération technique, destiné à atténuer la rareté de la main-d'oeuvre compétente. Aux termes de cette constitution, le Conseil se composera de représentants de tous les gouvernements désireux de participer au plan. Il exercera son activité par l'entremise d'un bureau d'assistance technique dont le siège sera établi à Colombo et qui sera autorisé à organiser, en consultation avec les gouvernements intéressés, la formation des personnels nécessaires dans les pays qui disposent des facilités voulues; l'envoi à l'étranger de missions chargées d'étudier les techniques nouvelles; l'envoi d'instructeurs experts et de missions consultatives pour aider les pays insuffisamment développés à établir et réaliser leurs plans de développement et de reconstruction; l'acquisition du matériel requis pour la formation de la main-d'oeuvre ou dont les experts techniques auront besoin dans cette région. A cette fin, les gouvernements intéressés du Commonwealth ont déjà consenti à financer le projet jusqu'à concurrence de 8 millions de livres sterling pendant les trois années qui s'écouleront à partir du 1er juillet 1950, somme qui s'accroîtra vraisemblablement si d'autres gouvernements se rallient à ce plan. On accorde une grande attention à la coordination de ce projet avec les travaux d'assistance technique de l'O.N.U. et des institutions spécialisées.

Le Comité consultatif a étudié avec soin le problème du manque de capitaux et examiné d'une façon assez détaillée les sources, tant nationales qu'étrangères, auxquelles on pourrait faire appel pour y remédier. Il a ainsi mis en pleine lumière la nature et l'ampleur du problème et le fait que les pays insuffisamment développés ne pourraient tout au plus financer eux-mêmes qu'une partie de leurs programmes essentiels de développement économique, même en comptant sur leurs avoirs extérieurs en sterling. La pleine mise en oeuvre du Plan de Colombo exigerait par conséquent le concours financier des institutions internationales et des pays qui se trouvent en dehors de cette région. Il appartient dès lors aux gouvernements des pays du Commonwealth qui ne font pas partie de la région considérée de décider dans quelle mesure et par quel moyen il leur sera possible de contribuer à la solution de ce problème.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures a publié, le 26 octobre 1950, le texte d'un échange de notes donnant suite à la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » entre le Canada et les États-Unis. La déclaration énonce les principes généraux qui guideront les deux Gouvernements dans l'exécution d'un programme économique coordonné visant à assurer leur défense commune.

Les notes ont été signées, le 26 octobre, à Washington par M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada, et M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis. Les deux présidents du Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle, M. C. D. Howe, ministre du Commerce, et M. W. Stuart Symington, président de la Commission des ressources afférentes à la sécurité nationale des États-Unis, assistaient à la signature de ces notes.

L'échange de notes préconise à nouveau la méthode que les deux pays ont suivie pendant la seconde guerre mondiale en coopérant étroitement aux termes de l'Accord de Hyde-Park de 1941. Cet accord a permis aux hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis de coordonner, à l'avantage mutuel des deux pays, leurs efforts en ce qui concernait les approvisionnements militaires, les réglementations économiques et l'utilisation des matières premières.

Les arrangements mis en oeuvre aux termes de l'Accord de Hyde-Park s'étaient révélés si satisfaisants que, lorsque la situation internationale parut de nouveau menaçante, l'on jugea bon de recourir à la même méthode. C'est ainsi que fut créé, le 12 avril 1949, le Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle, chargé de procéder à des échanges de renseignements au cas où une action commune deviendrait une fois de plus nécessaire. A sa dernière réunion, qui eut lieu le 8 août 1950 à Ottawa, le Comité a rédigé la Déclaration de principes qui vient d'être sanctionnée par les deux Gouvernements.

On trouvera ci-dessous le texte de la Déclaration de principes et celui des deux notes.

Déclaration de principes

Les États-Unis et le Canada ont réalisé, pendant et depuis la seconde guerre mondiale, un haut degré de coopération dans le domaine de la mobilisation industrielle grâce à l'application des principes contenus dans l'Accord de Hyde-Park de 1941, grâce aussi au prolongement des idées qu'il renferme dans la période d'après-guerre et, plus récemment, au travail du Comité canado-américain d'organisation de la mobilisation industrielle. Dans l'intérêt de notre sécurité mutuelle et en vue d'aider les deux Gouvernements à remplir les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, il importe, semble-t-il, d'élargir encore ce champ d'action commune. Il est convenu en conséquence que nos deux Gouvernements coopéreront sous tous les rapports possibles, et dans le cadre de leurs pouvoirs exécutifs respectifs, en vue de coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune et d'utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats le plus avantageux.

Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, on a établi les principes suivants:

1. En vue de porter à son plus haut point la production des articles essentiels à la défense commune, les deux pays dresseront un programme coordonné embrassant le triple chapitre des besoins, de la production et de l'approvisionnement.



PROGRAMME ÉCONOMIQUE EN VUE DE LA DÉFENSE COMMUNE

Un échange de notes donnant officiellement effet à la « Déclaration de principes concernant la coopération économique entre les États-Unis et le Canada » a été signé à Washington le 26 octobre. A gauche, M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis, signe au nom de son gouvernement; M. H. H. Wrong, Ambassadeur du Canada aux États-Unis, signe au nom du Canada. A droite, M. C. D. Howe, ministre du Commerce du Canada.

2. A cette fin, les deux pays institueront toute réglementation coordonnée qui sera nécessaire pour la répartition des matières premières et des fournitures dont il y a rareté.

3. Les réglementations extraordinaires ainsi instituées aux États-Unis et au Canada devront avoir des objectifs mutuellement compatibles et être conçues et administrées de manière à produire des effets comparables dans chaque pays. On devra, dans toute la mesure du possible, procéder à des consultations appropriées avant d'instituer dans l'un ou l'autre pays un régime quelconque de réglementation influant sur l'autre.

4. Afin de faciliter la production essentielle, les échanges de connaissances techniques et de compétences productives que nécessite une telle production dans l'un et l'autre pays devront autant que possible être libres.

5. On devra autant que possible supprimer les barrières qui entravent le mouvement entre le Canada et les États-Unis des marchandises nécessaires à l'effort de défense commune.

6. Les deux Gouvernements se consulteront, par l'intermédiaire de leurs organismes compétents, au sujet de tout problème de change financier ou étranger auquel pourra donner lieu la mise en oeuvre de cet accord.

Texte de la note du Gouvernement des États-Unis

« J'ai l'honneur de me référer aux conversations que des représentants de nos deux Gouvernements ont eues récemment en vue d'en arriver à un accord tendant à coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune, de même qu'à utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats le plus avantageux. Leurs délibérations se sont fondées sur

les idées de coopération économique inhérentes à l'Accord de Hyde-Park de 1941 et qui sont encore valables aujourd'hui. Ils ont formulé et adopté d'un commun accord la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » ci-annexée, qui est destinée à guider, à la lumière de ces idées essentielles, les activités de nos Gouvernements respectifs.

Si la déclaration ci-jointe convient à votre Gouvernement, la présente note et votre réponse à cet effet constitueront entre nos deux Gouvernements un accord sur le sujet ».

Texte de la réponse du Gouvernement canadien

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note de ce jour concernant les conversations que des représentants de nos deux Gouvernements ont eues récemment en vue d'en arriver à un accord tendant à coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune de même qu'à utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble de résultats les plus avantageux. Je suis heureux de vous confirmer que la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » annexée à votre note convient à mon Gouvernement. En conséquence, votre note et la présente réponse constitueront un accord sur le sujet entre nos deux Gouvernements ».

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. T. W. L. MacDermot assume ses fonctions à titre de haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine, le 28 septembre.

M. D. S. Colé est envoyé à Chicago à titre de Consul générale du Canada, le 25 septembre.

M. J. H. Cleveland, des bureaux d'Ottawa, est affecté au Consulat général de New-York, le 1er octobre.

Mlle M. A. Macpherson, des bureaux d'Ottawa, est affectée à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 1er octobre.

M. J. R. Murray, de l'ambassade du Canada aux États-Unis, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 2 octobre.

M. J.-J.-M. Côté, de l'ambassade du Canada aux États-Unis, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 16 octobre.

M. P. G. R. Campbell, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 21 octobre.

M. R. E. Collins, de l'ambassade du Canada aux États-Unis, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 26 octobre.

Sont entrés au service du ministère des Affaires extérieures: M. J. G. Hadwen (25 septembre); M. R. Duder (2 octobre); M. J. M. Harrington (16 octobre); M. J. R. Barker (23 octobre); M. S. H. C. Nutting (25 octobre).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Son Excellence Primo Villa Michel, ambassadeur du Mexique, a repris la direction de l'ambassade, le 11 octobre, à son retour d'une visite au Mexique.

L'honorable T. C. A. Hislop, haut-commissaire de la Nouvelle Zélande, s'absentera du 22 octobre au 4 novembre et à quelques autres périodes après le 16 novembre, pour remplir certains engagements en dehors d'Ottawa.

Son Excellence Per Wijkman, ministre de Suède, a repris la direction de la légation, le 2 octobre, à son retour de congé en Suède.

M. le lieutenant-colonel Janko Susnjar, attaché militaire à la légation de Yougoslavie a aussi été promu au rang d'attaché de la Marine et de l'Air, le 5 octobre.

M. Don C. Bliss, conseiller à l'ambassade des États-Unis d'Amérique, a été promu au rang de ministre, le 13 octobre.

M. Slavko Zecevic, deuxième secrétaire à la légation de Yougoslavie, a été promu au rang de premier secrétaire, le 25 octobre.

Nominations

M. le docteur Rade Pribicevic a présenté sa lettre de créance à titre de ministre de Yougoslavie, le 20 octobre. M. Rade Pribicevic naquit en 1896 à Dvor (Croatie), You-

goslavie. Diplômé de la Faculté de droit de Zagreb en 1920, il reçut son grade de docteur la même année. Il fut diplômé en sciences politiques à Paris en 1923. Avant la seconde guerre mondiale, M. Pribicevic exerçait le droit à Zagreb et faisait aussi du journalisme. Il a pris une part active à la vie politique de la Yougoslavie en tant que membre du parti démocratique indépendant. De 1943 à 1945, M. Pribicevic a été membre du Comité national de Yougoslavie et du Gouvernement provisoire de Yougoslavie. De 1945 à 1946, il a été vice-président du Gouvernement de la République populaire de Croatie. Il a été ambassadeur en Pologne de 1947 jusqu'à juin 1950. M. Pribicevic est marié et a un fils.

M. le brigadier général de l'air Luis Netto dos Reys, attaché de l'air à l'ambassade du Brésil, le 11 septembre.

M. Alexandre Kourenychev, troisième secrétaire à l'ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 14 septembre.

M. le lieutenant-colonel G. L. Reinderhoff, attaché militaire à l'ambassade des Pays-Bas, le 4 octobre.

M. Pedro Rocha, attaché commercial à l'ambassade du Brésil, le 14 octobre.

Mme Julieta Maldonado, Attachée agricole, ambassade du Mexique, le 17 octobre.

Départs

M. le major général de l'air Gervasio Duncan de Lima Rodrigues, attaché de l'air à l'ambassade du Brésil, le 11 septembre.

M. le lieutenant-colonel Armando Serra de Menezes, attaché de l'air adjoint à l'ambassade du Brésil, le 11 septembre.

Service consulaire

Des exequatur furent émis à:

M. Richard L. Leonhart, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 6 octobre.

M. A. Hugh Douglas, Jr., vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 11 octobre.

Reconnaissance provisoire de:

M. Charles C. Sundell, consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 6 octobre.

M. Frederick W. Hinke, consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, le 6 octobre.

M. Raymond J. Swanson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 6 octobre.

M. John H. Morris, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 6 octobre.

M. Mauricio Martinez Larin, consul général de El Salvador à Montréal, le 7 octobre.

M. Robert W. Harding, consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 10 octobre. Il était auparavant vice-consul de cette ville.

M. Perry N. Jester, consul général des États-Unis d'Amérique à Hamilton, le 10 octobre.

M. Hector J. Freytes, vice-consul du Venezuela à Vancouver, le 12 octobre.

M. Robert L. Smyth, consul général des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 12 octobre.

M. Roberto Korner, consul honoraire de l'Uruguay à Toronto, le 21 octobre.

Départs:

M. José Carlos de Souza Palhares, vice-

M. le docteur Huang Ting Young, conseiller à l'ambassade de Chine, le 13 octobre.

M. le docteur Chiachen Clarence Chu, deuxième secrétaire à l'ambassade de Chine, le 13 octobre.

M. Hans E. Skold, attaché à la légation de Suède, le 15 octobre.

consul du Brésil à Montréal, le 29 septembre.

M. Lai Shih-Chen, consul de Chine à Vancouver, le 29 septembre.

M. Mariano Bustos, consul général du Chili à Montréal, le 29 septembre. En attendant l'arrivée de son successeur M. Domingo Barros, M. Miguel Ignacio Bravo, premier secrétaire à l'ambassade, dirigera les affaires du consulat-général.

M. Juan L. Gorrell, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 30 septembre.

M. Hans Widenfelt, vice-consul de Suède à Montréal, le 1er octobre.

M. Stephen Olesnevich, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 octobre.

M. Albert Wyler, vice-consul de la Suisse à Ottawa, le 12 octobre.

M. Alfred W. Klieforth, consul général des États-Unis d'Amérique à Vancouver, fin octobre.

Divers

Durant l'absence de M. Arnaldo Caviglia, consul d'Argentine à Halifax, M. Jose V. Ayestaran, vice-consul, dirige les affaires du consulat.

L'adresse du consulat général de la République Dominicaine à Ottawa est maintenant: 311 Première Avenue, tél.: 2-1130.

L'adresse du consulat général d'Espagne à Montréal est maintenant: 4115 ouest, rue Sherbrooke.

L'adresse du consulat de l'Uruguay à Montréal est maintenant: 1452 rue Bishop, appartement 4, tél.: Harbour 8317.

Visites de dignitaires

Le Très Honorable H.T.N. Gaitskell, P.C., M.P., ministre d'État aux Affaires économiques du Royaume-Uni, a visité Ottawa du 12 octobre au 14 octobre.

L'honorable F. W. Doidge, M.P., ministre des Affaires extérieures de Nouvelle Zélande, a visité Ottawa, du 22 au 24 octobre.

L'honorable docteur B. V. Keskar, sous-ministre des Affaires extérieures aux Indes, a visité Ottawa, du 25 au 27 octobre.

L'honorable P. C. Spender, C.R., M.P., ministre des Affaires extérieures pour l'Australie, a visité Ottawa, du 31 octobre au 3 novembre.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est maintenant publiée qu'une fois par an; la prochaine liste complète paraîtra en janvier 1951. Elle a paru la dernière fois dans le numéro de mai d' "Affaires Extérieures", page 191).

Conférences récentes

Conseil d'administration de l'UIT (Genève), du 1er septembre au mois d'octobre: M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

Deuxième session de la Troisième Conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord (Washington), du 6 septembre au mois d'octobre: président de la conférence, le commandeur C. P. Edwards, du ministère des Transports; chef de la délégation: M. G. C. W. Browne, du ministère des Transports; délégués: MM. W. B. Smith, W. A. Caton et G. Mather, du ministère des Transports; M. D. Manson, de Radio-Canada; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington; conseillers: MM. W. G. Richardson et R. Santo, de Radio-Canada; observateurs: MM. J. W. Bain et G. C. Chandler, de l'Association canadienne de la Radiodiffusion.

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), du 19 septembre au mois d'octobre: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des Anciens Combattants, vice-président; le sénateur J. G. Turgeon; MM. Jean Lesage et J. Dickey, députés aux Communes; suppléants: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. C. Fraser Elliott, ambassadeur du Canada à Santiago; M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (première partie de l'Assemblée); M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (deuxième partie de l'Assemblée); Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlementaires: MM. M. J. Coldwell, J. Decore, G. Graydon, G. F. Higgins, S. Low, et V. Quelch, députés aux Communes; conseillers: des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères seront au besoin adjoints à la délégation.

Groupe d'étude du Comité du transit de l'Union postale universelle (Axenstein, Suisse), du 23 septembre au 9 octobre; M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; M. H. N. Pearl, du ministère des Postes.

Deuxième réunion du Comité consultatif du Commonwealth pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Londres), du 25 septembre au 6 octobre: M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; MM. J. J. Deutsch, du ministère

des Finances et D. V. LePan, du ministère des Affaires extérieures.

Négociations multilatérales sur les tarifs douaniers, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 28 septembre au mois d'octobre: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du Tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, du ministère des Affaires extérieures; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J. P. C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Quatrième réunion du Groupe d'Étude international de la laine (Londres), le 2 octobre: délégué, M. A. E. Bryan, du ministère du Commerce; observateurs: MM. W. M. Berry, de l'Association canadienne des Fabricants de lainages et tricots, et H. Barrett, de la *Canadian Woollen and Worsteds Limited*.

Conseil international pour l'exploration de la mer (Copenhague), du 2 au 10 octobre: M. A. W. H. Needler, du ministère des Pêcheries.

Huitième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), le 5 octobre: chef de la délégation, M. G. L. Magann, Ambassadeur du Canada à Athènes; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. O. Cormier, de la Légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, du Bureau de l'Immigration de Karlsruhe-Durlach.

Sixième session du Conseil général de l'OIR (Genève), le 9 octobre: chef de la délégation, M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada à Athènes; délégués: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. O. Cormier, de la Légation du Canada à Berne; M. R. Lamarre, du Bureau de l'Immigration de Karlsruhe-Durlach.

Sixième congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne (Madrid), le 12 octobre: M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; MM. J. L. A. Gagnon et H. N. Pearl, du ministère des Postes.

Onzième session du Conseil économique et social (réunion spéciale au sujet des secours à la Corée) (New-York), le 14 octobre: représentant, M. J. Dickey, député aux Communes; suppléant: M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; conseillers: M. J. H. Cleveland, consul du Canada à New-York; M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. S. Pollock, du ministère des Finances.

Cinquième Assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (Santiago), du 16 au 27 octobre; MM. N. L. Nicholson et W. H. Miller, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Comité permanent de l'Union internationale des droits d'auteur (Lisbonne), du 16 au 21 octobre: M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Union internationale des Organismes officiels de tourisme (Dublin), du 17 au 20 octobre: M. D. B. Hicks, de l'ambassade du Canada à Dublin (observateur).

Assemblée générale de l'Union internationale pour la protection de la nature (Bruxelles), du 18 au 23 octobre; M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).

Assemblée générale du Conseil international de la documentation relative à la construction (Paris), du 23 au 31 octobre: Mlle R. J. Brodie, du Conseil national de Recherches.

Comité d'experts de l'UNESCO pour l'Union universelle des droits d'auteurs (Washington), du 23 octobre au 4 novembre: M. W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'Etat adjoint.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Washington), le 24 octobre: le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'Etat-major général; le vice-amiral H. T. W. Grant, le maréchal de l'Air W. A. Curtis, le major-général S. F. Clark et le brigadier J. D. Smith, du ministère de la Défense nationale.

Troisième session du Comité du pétrole de l'O.I.T. (Genève), du 24 octobre au 4 novembre: M. C. T. Richard, député aux Communes (Nouveau-Brunswick); M. R. H. Hooper, du ministère du Travail (Winnipeg); M. A. G. Cockrill, de la *British American Oil Company Ltd.* (Toronto); M. W. Yalden-

Thomson, de l'*Imperial Oil Ltd.* (Toronto); M. G. Fisher, de l'Union internationale des ouvriers du pétrole (*Oil Workers' International Union*); M. Marcel Franco, de l'Union internationale des ouvriers des industries chimiques (*International Chemical Workers' Union*).

Conseil international du blé (Genève), le 24 octobre: M. G. H. McIvor, commissaire en chef de la Commission canadienne du blé; M. C. F. Wilson, du ministère du Commerce; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Groupe d'étude sur l'Union douanière européenne (Bruxelles), du 24 au 27 octobre: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).

Dixième session du Conseil de l'OAA (Washington), le 25 octobre: représentant, M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; suppléant: M. W. C. Hopper, de l'ambassade du Canada à Washington.

Conférence intergouvernementale de l'étain (Genève), le 25 octobre: M. C. G. Monture, du ministère des Mines et des Relevés techniques; MM. Yves Lamontagne et T. M. Burns, de la légation du Canada à Berne; M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à La Haye.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (Washington), le 28 octobre: M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada à Washington; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'Etat-major général; le vice-amiral H. T. W. Grant, le maréchal de l'Air W. A. Curtis, le major-général S. F. Clark et le brigadier J. D. B. Smith, du ministère de la Défense nationale; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.

Septième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (Genève), du 20 octobre au 2 novembre: M. Yves Lamontagne, de la légation du Canada à Berne (observateur).

Conférence des experts en relevés techniques des pays du Commonwealth et des Etats-Unis (Wellington), octobre et novembre: M. B. W. Waugh, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Conférences à venir

(La prochaine liste complète des conférences à venir paraîtra en janvier 1951. Les conférences suivantes s'ajoutent à la liste parue dans les derniers numéros d'« Affaires extérieures »).

Conférence sur l'amélioration des services bibliographiques (Paris), du 7 au 10 novembre.

Session spéciale de la Conférence de l'OAA (Washington), du 3 au 11 novembre.

Conférence mi-centenaire de la Maison Blanche sur l'enfance et la jeunesse (Washington), du 3 au 7 décembre.

Association parlementaire du Commonwealth (Wellington, Nouvelle-Zélande), du 13 novembre au 10 décembre.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

1. *Rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans*; document A/1307; 35 pp.; 30 cents; Assemblée générale; documents officiels: cinquième session, supplément N° 11.
2. *Rapport du Conseil économique et social pour la période allant du 16 août 1949 au 16 août 1950*; document A/1345; 144 pp.; \$1.50; Assemblée générale; documents officiels: cinquième session, supplément N° 3.
3. *Rapport de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale* (troisième session, 16 janvier - 18 septembre 1950); document A/1388; 39 pp.; 40 cents; Assemblée générale; documents officiels: cinquième session, supplément N° 14.
4. *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*: Premier

rapport de 1950 à l'Assemblée générale; document A/1313; 30 pp.; 25 cents; Assemblée générale; documents officiels: cinquième session, supplément N° 7a.

b) Documents photocopiés:

1. *Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine*—Rapport périodique général au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en date du 2 septembre 1950; le 28 septembre 1950; document A/1367; 78 pp.
2. *Les réserves aux conventions multilatérales* (Rapport du Secrétaire général); le 21 septembre 1950; document A/1372; 50 pp.
3. *Anciennes colonies italiennes — Rapport des puissances administratives de la Libye*; le 22 septembre 1950; document A/1387; 75 pp.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1949, N° 17: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique révoquant l'accord du 23 novembre 1948 concernant les exportations de pommes de terre et de pommes de terre de semence aux États-Unis, signées à Washington le 20 juin 1949 (prix: 10c.). Texte anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 18: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1949 l'accord commercial signé entre les deux pays le 20 août 1932, relativement au bois en grume importé en Afrique du Sud, signées à Ottawa les 27 et 28 juin 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1947, N° 11: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant modification de l'échange de notes (17 février 1945) entre les deux pays comportant un accord relatif au transport civil par air, signées à Ottawa les 10 et 12 avril 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 17: Accord entre le Canada et le Royaume-Uni relatif à l'établissement de communications aériennes entre le territoire du Canada et les territoires du Royaume-Uni situés dans les régions de l'Atlantique-Ouest et des Antilles, signé à Ottawa, le 17 juillet 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 25: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un arrangement provisoire relatif aux postes émetteurs radiophoniques mobiles, signées à Washington le 25 juin et 20 août 1947 (prix: 15c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 31: Accord financier complémentaire entre le Canada et la Norvège, signé à Ottawa le 10 novembre 1947. (Avec l'Accord du 6 juin 1946, modifiant l'Accord financier du 25 juin 1945) (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 15: Accord entre le Canada, Terre-Neuve et le Royaume-Uni relatif aux installations de défense à Terre-Neuve, signé à Saint-Jean (Terre-Neuve) le 8 avril et à Londres le 3 mai 1946 (prix: 25c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 17: Accord entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à Londres le 5 juin 1946 (prix: 25c.). Texte français.

*On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents mimeographiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d' "Affaires extérieures".

Recueil des Traités 1946, N° 34: Accord entre le Canada et Terre-Neuve relatif aux transports aériens entre le Canada et Terre-Neuve, signé à Saint-Jean (Terre-Neuve) le 29 juillet 1946 (prix: 25c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 42: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à la renonciation à l'exercice de recours concernant des navires publics, signées à Washington le 28 septembre et les 13 et 15 novembre 1946 (prix: 25c.). Texte français.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*.

Déclaration faite par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de la séance plénière du 27 septembre 1950 (N° 50/34).

The Unpegging of the Canadian Dollar, déclaration de M. Douglas Abbott, ministre des Finances, faite à Ottawa le 30 septembre 1950 (N° 50/36).

Discours prononcé à Montréal, le 6 octobre 1950, par le Premier ministre, M. Louis-S. St-Laurent, devant l'Association canadienne des préparatifs industriels (Canadian Industrial Preparedness Association) (N° 50/37).

Déclaration sur la Corée, prononcée, le 3 octobre 1950, par M. L. B. Pearson, secré-

taire d'État aux Affaires extérieures et représentant du Canada à la Première Commission (questions politiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies (N° 50/38).

Canada Speeds Plans for Defence, discours de M. C. D. Howe, ministre du Commerce, prononcé devant la Chambre de Commerce de Vancouver, le 6 octobre 1950 (N° 50/39).

Discours prononcé par M. Louis-S. St-Laurent, premier ministre du Canada, à la réunion annuelle du Cercle du Collège militaire royal, à Kingston (Ontario), le 30 septembre 1950 (N° 50/35).*

Les ressources du Canada dans un monde en évolution, allocution prononcée par M. Robert H. Winters, ministre des Ressources et du Développement économique, au Women's Canadian Club de New-York, le 14 octobre 1950 (N° 50/40).*

* Réservé pour l'extérieur du pays.



Photo: ONU

FEMMES DÉLÉGUÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Plusieurs femmes représentent leur pays à l'Assemblée générale des Nations-Unies. On voit ici, de gauche à droite: Mme Barbara Castle, membre de la Chambre des communes (Royaume-Uni), Mme Bodil Begtrup (Danemark) et Mme D. B. Sinclair (Canada).

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement. Nous signalerons cependant à nos lecteurs les changements qui pourront survenir entre chaque publication.)

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et secrétaire commercial	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce suppléant	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).

Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (18 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce suppléant	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
	Chargé d'affaires par intérim.	
Nations Unies	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

*Organisation européenne de coopération économique.

NOTES CINÉMATOGRAPHIQUES

(Cet article fait suite à celui qu'a publié « Affaires extérieures », livraison d'avril 1950, sur la diffusion internationale des films canadiens).

Prix internationaux

En septembre 1950, trois réalisations de l'Office national du Film ont remporté des honneurs sur le plan mondial au concours du Festival international de Venise: *Alerte: Science contre cancer* a obtenu le premier prix dans la catégorie des films scientifiques; *Gardons nos dents* (ministère de la Santé nationale et du Bien-être social), dessin animé en couleurs qui enseigne les principes de l'hygiène dentaire, a remporté un prix dans la catégorie des films pour enfants; et *Caprice en couleurs*, de Norman McLaren, dessin animé interprétant d'une façon très vivante la musique de jazz du trio Oscar Peterson, a gagné le premier prix de la catégorie des films artistiques, tandis que *Concert pour enfants* obtenait une mention honorable parmi les films musicaux.

Au mois de septembre dernier, des films canadiens ont en outre remporté des prix au 5e Festival du film de 16 mm., à Salerne. *Fiddle-Dee-Dee*, de Norman McLaren, a été déclaré le meilleur film en couleurs, et *Boucles*, du même réalisateur, a mérité une mention honorable dans la catégorie des films divers; à *Little Phantasy* a été attribué le prix du meilleur film d'avant-garde. Ces succès ont valu à l'O. N. F. de vifs éloges de la part des journaux locaux et régionaux.

Trois films canadiens: *Who Will Teach Your Child*, *Collier de coquillages* et *Dépendance* ont été classés parmi les dix meilleurs films d'information de 1949, dans la catégorie des 16 mm. Ces prix ont été décernés en avril dernier, à New-York, par l'*American Scholastic Teacher's Magazine*.

Who Will Teach Your Child, le premier des trois, est un documentaire de 24 minutes, réalisé par l'O. N. F., qui fait voir le rôle essentiel du professeur dans l'éducation des enfants; *Collier de coquillages*, qui a déjà valu de nombreuses distinctions internationales à ses réalisateurs, les *Crawley Films Limited* d'Ottawa, est un film en couleurs de 11 minutes illustrant une légende indienne du Canada; *Dépendance*, autre production de l'O. N. F., comprise dans la série de documentaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ayant trait au mécanisme mental, expose le cas d'un jeune homme dont la vie est entravée par un comportement moral imputable à une jeunesse trop dépendante.

Alerte: Science contre cancer, qui expose la façon dont les savants combattent l'ennemi le plus effrayant de l'humanité, a remporté le plus haut prix de la catégorie scientifique au premier concours annuel des films documentaires de l'Association des Auteurs cinématographiques, à New-York, en juillet dernier.

Family Circles, qui montre l'influence de la conduite des parents sur celle des enfants, a également valu à l'O. N. F., en juillet, le premier prix de la catégorie des films d'information au Festival cinématographique de Cleveland (Ohio).

Suisse

Au deuxième Congrès international du Film culturel et documentaire, qui a eu lieu à Berne en mai dernier, les délégués ont pu voir deux productions de l'O. N. F., l'une d'intérêt psycho-médical, intitulée *Dépendance*, et l'autre touristique, intitulée *Terre de Caïn*. C'est la Chambre suisse du Film qui avait demandé ces pellicules.

Suède

Un grand nombre de films canadiens ont été projetés, en juin, aux réunions de la Fédération internationale des Producteurs agricoles, à Saltsjöbaden. *Winter Fair*, *Derrière une étiquette* et *Les Insectes du potager* figuraient parmi les films présentés, on projeta aussi,

pour répondre à de nombreuses demandes, 55.000 *petits déjeuners*, relation par l'image de ce que l'agriculture s'efforce de faire pour nourrir les 55.000 êtres humains qui naissent chaque jour sur la terre.

Portugal

L'agence de distribution de Lisbonne « Exclusivos Triumfos » a accepté d'assumer la diffusion dans les cinémas du Portugal de quatre films de la série *Chants populaires* ainsi que le film *Là-haut sur ces montagnes*.

Çà et là

Des films de la cinémathèque récemment inaugurée au bureau du ministère du Commerce du Canada à Manille ont été présentés au congrès des Chambres de Commerce des Jeunes. Une autre cinémathèque a été inaugurée dans les bureaux du ministère du Commerce, à Madrid. Le Ciné-Club du Havre, de son côté, a donné une « Soirée Norman McLaren », exclusivement consacrée aux films animés, uniques dans leur genre, qu'a réalisés cet artiste de l'O. N. F.



JOUR DES NATIONS UNIES 1950

Photo: ONF

A l'occasion du Jour des Nations Unies, le 24 octobre, le drapeau des Nations Unies flottait sur la Tour de la Paix du Parlement d'Ottawa.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 2

Décembre 1950

N° 12

	PAGE
La crise coréenne.....	474
Revue de la situation internationale actuelle.....	482
Politique du Canada dans la crise internationale actuelle.....	486
Le Canada et les Nations Unies.....	489
La Commission Internationale de la frontière.....	496
Nominations et mutations.....	500
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	500
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	501
Publications	503
Accords internationaux conclus par le Canada.....	503
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	504
Déclarations et discours.....	504

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

« LA GUERRE EST UNE SCIENCE COUVERTE DE TÉNÈBRES dans l'obscurité desquelles on ne marche pas d'un pas assuré ». C'est dans ces termes empreints de modestie que l'illustre maréchal de Saxe présentait il y a 200 ans le thème de son remarquable traité sur la guerre. Ce texte pourrait servir d'exergue au compte rendu des événements désastreux de Corée, où, en l'espace de cinq mois, la fortune des armes est allée d'un extrême à l'autre. Les premières semaines virent la péninsule presque entièrement submergée par la vague des agresseurs nord-coréens, une petite zone autour de Fusan échappant seule à l'occupation; puis, le 15 septembre, après un brève période de stabilisation et de préparation vinrent les opérations amphibies d'Inchon, qui furent brillamment réussies. Par suite de la retraite et de la désintégration rapides des forces nord-coréennes, il y eut un autre temps d'arrêt, suivi d'une poussée des forces des Nations Unies vers le nord par delà le 38e parallèle. Mais au moment où l'on entrevoyait la fin des opérations militaires dans la Corée dévastée, les espoirs de paix furent brutalement anéantis par l'intervention massive des troupes communistes chinoises.

En novembre, nous avons vu une victoire imminente tourner en défaite; nous avons vu une guerre qui s'était graduellement localisée prendre soudain, sur le plan international et militaire, des proportions inattendues; dans l'affreuse confusion causée par la guerre, nous avons entendu aux Nations Unies le langage provocateur du bloc soviétique, souligné par l'accusation d'agression lancée avec violence à la face des États-Unis par les représentants de la Chine communiste.

Le 5 octobre, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Pékin, Chou En-lai, annonçait au monde que, si les forces des Nations Unies franchissaient le 38e parallèle et pénétraient en Corée du Nord, les Chinois « ne resteraient pas inactifs ». Ces paroles furent longuement pesées dans plusieurs milieux: les uns crurent qu'il s'agissait d'un pur bluff trahissant la déception causée par la débâcle des armées nord-coréennes; d'autres se demandèrent s'il ne s'agissait pas plutôt d'une manoeuvre visant à dissimuler quelque intention agressive orientée dans une autre direction; d'autres enfin exprimèrent la crainte qu'il ne s'agit d'une menace positive de la part de la Chine communiste, résolue à intervenir en Corée contre les forces des Nations Unies. Mais, selon les paroles du général Willoughby, chef du Service de renseignements du général MacArthur, « nous savons maintenant que l'avertissement était sérieux ».

Intervention des communistes chinois

Dans la première semaine de novembre, au moins trois divisions communistes chinoises, munies d'approvisionnements considérables en armes et en matériel et appuyées par quelques éléments d'aviation, franchirent le Yalou pour prêter main forte aux débris des forces nord-coréennes. Les communistes chinois et les Nord-Coréens déclenchèrent une violente contre-attaque qui força le Commandement des Nations Unies à retirer ses troupes de 50 à 100 milles en arrière afin de protéger ses flancs et ses voies de communications, dangereusement exposés.

Dans un communiqué spécial publié le 6 novembre, sans préciser qu'il s'agissait de forces chinoises, le général MacArthur stigmatisa cette opération comme « l'un des actes les plus contraires au droit des gens que l'histoire ait jamais enregistrés ». Il souligna que ces « troupes fraîches » étaient « appuyées par la possibilité de tirer sur de fortes réserves étrangères . . . et qu'il restait à savoir si, et jusqu'à quel point, ces réserves serviraient à renforcer les unités actuellement engagées, ajoutant que c'était là un point de la plus grave importance au point de vue international ». Les paroles du général MacArthur visaient les troupes chinoises, totalisant environ 300,000 hommes aguerris, dont on avait signalé la présence en Mandchourie.

Le 7 novembre, toutefois, les communistes chinois et les troupes nord-coréennes commencèrent à se retirer mystérieusement, et aussi inopinément qu'ils étaient intervenus. Pendant près de trois semaines, les unités des Nations Unies poussèrent lentement leur avance vers la frontière mandchoue, sans guère rencontrer d'opposition. Puis, le 24 novembre, le général MacArthur déclencha une grande offensive destinée « à finir la guerre (et) à rétablir la paix et l'unité en Corée ». Trois jours plus tard cependant, les troupes des Nations Unies étaient forcées de se replier devant la vigoureuse résistance de l'ennemi. Les armées chinoises et nord-coréennes, plus nombreuses que les forces des Nations Unies, livraient une contre-offensive et mettaient en danger par le seul poids de leur supériorité numérique tout le front des Nations Unies. Dans un communiqué publié le 28 novembre, le général MacArthur déclara que « plus de 200,000 hommes » étaient « déployés en ordre de bataille contre les forces des Nations Unies en Corée du Nord ». Il ajoutait :

« Il est manifeste qu'on songe, et qu'on se prépare, à étayer ces forces sur de puissants renforts qui, actuellement concentrés dans le réduit privilégié situé au nord de la frontière, ne cessent d'avancer. En conséquence, nous faisons face à une guerre entièrement nouvelle. Cet état de choses a anéanti tous les espoirs que nous fondions sur l'hypothèse que l'intervention chinoise serait purement symbolique. Cette situation, si répugnante soit-elle, pose des problèmes qui dépassent la compétence du Commandement militaire des Nations Unies et auxquels il importe de trouver une solution au sein des conseils des Nations Unies et des chancelleries du monde ».

L'intervention soudaine de Pékin suscita dans l'univers des conjectures sur les motifs auxquels obéit la Chine communiste. Le monde se demanda si Pékin n'avait pas entrepris une action défensive limitée en vue de protéger les centrales hydro-électriques de Yalou, essentielles à l'industrie mandchoue, et de s'assurer une meilleure position dans les négociations consécutives au conflit. Peut-être encore Pékin était-il intervenu pour empêcher la victoire des Nations Unies en Corée et prolonger la guerre indéfiniment ?

L'intervention de la Chine exigeait de la détermination devant le nouveau danger militaire qui se présentait, de la prudence pour éviter que les troupes des Nations Unies ne tombent dans quelque piège habile et, enfin, une analyse de la situation nouvelle afin d'y trouver, si possible, une solution. C'est dans cet esprit que M. Pearson déclara le 15 novembre, à Windsor : « Jusqu'à preuve du contraire », il serait sage de présumer que l'intervention de Pékin « tend à des fins limitées . . . Si malheureusement elle dégénère en agression illimitée, ce sera le devoir des Nations Unies de se rendre compte de la situation et d'élargir le champ d'action du Commandant des Nations Unies . . . Le Gouvernement canadien cependant ne pourra guère s'associer à une action militaire qui n'aurait pas été approuvée par les Nations Unies, ni appuyer aux Nations Unies une action qui étendrait l'aire du conflit aussi longtemps qu'il ne sera pas sûr que les troupes communistes de Chine ont été envoyées en Corée pour autre chose qu'une simple mission de protection de leur frontière nationale ».

Analyse de la tactique communiste

Dans le même discours, M. Pearson analysait ainsi la tactique communiste : « Nous devons en même temps surveiller avec un soin tout particulier les zones et les pays limitrophes du monde libre qui sont le plus exposés à une attaque soviétique. Les marches de la sphère libre constituent évidemment les points névralgiques. C'est là que les deux mondes s'affrontent. Même lorsqu'il n'y a pas de danger d'agression, il existe toujours certains points de friction et certaines inquiétudes le long de ces frontières. Point n'est besoin d'insister, semble-t-il, sur notre détermination d'aider à défendre ces régions contre une attaque non provoquée. A l'heure actuelle, cela ne fait aucun doute. Il est à espérer, cependant, que ceux à qui il incombe plus particulièrement d'assurer la sécurité de ces régions du monde s'efforceront de s'acquitter de leur tâche avec le plus de persévérance et le plus de calme possible. Il faut y aller

sans esprit frondeur comme sans colère. Il est difficile de mesurer la sincérité des craintes que l'Union soviétique et ses satellites éprouvent à l'égard de l'Occident et de juger jusqu'à quel point elles tentent de déguiser leurs intentions totalitaires. J'ai l'impression qu'il s'agit surtout avec eux de simulation. Mais les renseignements qui parviennent au Kremlin au sujet de l'Occident proviennent si souvent de sources entachées des préjugés de l'orthodoxie marxiste que nous ne pouvons entièrement écarter la possibilité qu'une peur véritable n'influence dans une large mesure la politique de l'Union soviétique et de ses satellites. A mon avis, c'est ce qu'il importe avant tout de ne pas oublier lorsque des opérations de défense deviennent nécessaires non loin des frontières de pays communistes. Il convient alors de ne rien négliger pour réduire ces craintes au minimum et donner aux pays limitrophes l'assurance que leurs intérêts légitimes ne seront pas lésés. Naturellement, je pense surtout ce soir à ce qui se passe en Corée du Nord, où les opérations militaires des Nations Unies se déroulent à proximité des frontières de la Mandchourie et de la Sibérie. L'intégrité de leurs frontières, naturellement, préoccupe ces deux Gouvernements, non moins que la sécurité de certaines installations importantes situées près de la frontière. Nous ne devons donc rien négliger de ce qui pourrait les convaincre qu'il sera tenu compte de leurs légitimes inquiétudes, quoique nous sachions, nous du monde libre, que nous ne serions pas traités avec autant de délicatesse si les rôles étaient renversés. Les motifs qui ont poussé le Gouvernement communiste de Pékin à lancer des troupes en Corée du Nord sont encore obscurs. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, j'ose exprimer l'avis qu'il serait sage de présumer—ainsi qu'à la vérité certains faits le suggèrent—que cette incursion tend à des fins limitées et que nous devons encore essayer d'empêcher le conflit de s'étendre, par tous les moyens dont nous disposons ».

N'étant pas fixées sur les intentions de Pékin, les Nations Unies continuèrent d'accroître la puissance de leurs forces combattantes en Corée. Trente-neuf pays, certaines institutions spécialisées des Nations Unies et divers organismes de secours non gouvernementaux envoyèrent des secours militaires, économiques et civils. Le Canada dépêcha en Corée un unité de combat du contingent spécial, la deuxième bataillon d'infanterie légère de la Princesse Patricia. Ce bataillon, qui compte un millier d'hommes et plusieurs centaines d'hommes de renfort quittait Wainwright (Alberta) le 19 novembre, à destination de Fort-Lewis (Washington). Une semaine plus tard, il s'embarquait pour l'Extrême-Orient. En outre, le destroyer *Nootka*, de la classe des « tribus », partait de Halifax le 25 novembre pour se rendre en Corée où il relèvera le *Sioux*.

Au moment où l'intervention chinoise en Corée menaçait de déclencher une guerre générale, l'attention mondiale se concentra une fois de plus sur l'Organisation des Nations Unies. Le 6 novembre, les Nations Unies reçurent, dans un rapport spécial du général MacArthur, l'avis officiel de l'intervention chinoise en Corée. Ce rapport renfermait notamment ce qui suit: « . . . Dans certaines régions de la Corée, les forces des Nations Unies se trouvent maintenant en présence d'un nouvel ennemi. Nos forces combattantes ont la preuve, et nos services de renseignements ont confirmé le fait, que les Nations Unies sont actuellement en contact avec des éléments militaires de la Chine communiste qui ont pris position contre les troupes du Commandement unifié (. . .). Il est de mon devoir de signaler immédiatement (ces faits) aux Nations Unies ».

A la suite du rapport spécial du général MacArthur, les événements se sont précipités à Lake Success. Le 8 novembre, par 8 voix contre 2 (la Chine nationaliste et Cuba marquant leur opposition et l'Égypte s'abstenant), le Conseil de sécurité adopta une résolution du Royaume-Uni « invitant un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister à l'étude du rapport spécial par le Conseil ». Au sujet de cette résolution, le délégué des États-Unis, M. Austin, déclara: « Les faits dont nous sommes saisis pourraient être interprétés comme une provocation à la guerre . . . Il est possible que des témoins envoyés par le ré-

gime communiste chinois nous fournissent certaines indications dont nous pourrions tirer profit en vue d'éviter une guerre générale . . . A mon sens, ce n'est pas une invitation qu'il y a lieu d'adresser à ce régime, mais une sommation de comparaître ». M. Austin ne chercha pas cependant à modifier le texte de la résolution en substituant le mot « sommer » au mot « inviter ». Après l'adoption de la résolution, le Secrétaire général, M. Trygve Lie, envoya sous sa signature un télégramme par lequel il invitait le Gouvernement de Pékin à paraître devant le Conseil de sécurité .

Projet de résolution des six

Le 10 novembre, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, Cuba, l'Équateur et la Norvège présentèrent au Conseil de sécurité un projet de résolution invitant les communistes chinois à se retirer de la Corée. Ce projet de résolution des six puissances, après avoir rappelé la résolution adoptée le 7 octobre par l'Assemblée générale et affirmé à nouveau que les troupes des Nations Unies seront retirées de la Corée dès qu'aura été établie une nation unie, indépendante et démocratique, poursuivait ainsi :

« *Insistant* pour qu'on s'abstienne de toute intervention qui pourrait étendre le conflit coréen à d'autres régions et, par suite, compromettre encore davantage la paix et la sécurité internationales,

Invite tous les États et toutes les autorités particulièrement ceux et celles qui sont responsables de l'action susmentionnée (c'est-à-dire l'intervention des troupes communistes chinoises) à s'abstenir d'aider ou d'encourager les autorités nord-coréennes, à empêcher leurs ressortissants ou des individus ou des éléments de leurs forces armées d'aider les forces nord-coréennes, et à réaliser le retrait immédiat desdits ressortissants, individus ou unités qui peuvent être actuellement en Corée;

Affirme que les Nations Unies ont pour politique de maintenir inviolée la frontière sino-coréenne et de protéger pleinement les intérêts légitimes de la Chine et de la Corée dans la zone frontière;

Appelle l'attention sur le grave danger qu'une intervention prolongée des forces chinoises en Corée comporterait pour le maintien d'une telle politique ».

Enfin, la résolution priait le Comité provisoire pour la Corée et la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée « d'étudier d'urgence et d'aider à régler tous problèmes » qui pourraient se poser le long de la frontière sino-coréenne.

Le Comité provisoire pour la Corée avait, trois jours auparavant, unanimement décidé d'examiner les questions relatives à la frontière septentrionale de la Corée. Il avait aussi prié les représentants des pays membres de la Commission des Nations Unies qui étaient déjà en Corée de lui prêter leur concours à cette fin. Ce Comité, qui procède actuellement à sa propre organisation, sera bientôt en mesure d'étudier les problèmes qui lui sont déférés. A sa première réunion, qui eu lieu à Tokyo le 20 novembre, M. Bernabe Africa, des Philippines, en fut élu président provisoire.

Dans une note, en date du 11 novembre, au Secrétaire général des Nations Unies, le Gouvernement de Pékin déclinait l'invitation, faisant observer qu'elle privait son représentant du droit de discuter la « question de l'intervention armée en Corée et de l'agression contre la Chine par le Gouvernement des États-Unis », et limitait la discussion au « rapport spécial du prétendu Commandement des Nations Unies ». Les communistes chinois proposaient à la place un débat conjoint sur Formose et la Corée. Or, le Gouvernement de Pékin avait annoncé, quelques heures auparavant, qu'il acceptait l'invitation que le Conseil de sécurité lui avait adressée le 29 septembre. Cette invitation, votée malgré les objections des États-Unis, demandait aux communistes chinois d'assister à l'étude de la plainte qu'ils avaient eux-mêmes portée plus tôt contre l'« agression » américaine à Formose.



Photo: Nations Unies

LE REPRÉSENTANT DE LA CHINE COMMUNISTE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Sur l'invitation du Conseil de sécurité, le chef de la délégation de la République populaire de Chine prend place à la table du Conseil. De gauche à droite: le général Wu-Hsui-Chuan (République populaire de Chine); sir Benegal N. Rau (Inde); M. Arndt Sunde (Norvège); M. Jacob Malik (U.S.S.R.); sir Gladwyn Jebb (Royaume-Uni).

En conséquence, Pékin annonça qu'une délégation, dirigée par M. Wu Hsiu-chuan, se rendrait à Lake Success. Le monde occidental put donc espérer qu'il serait enfin possible d'entamer des pourparlers avec la Chine communiste et de percer les motifs de son intervention en Corée.

Dès avant l'arrivée à New-York de la délégation de la Chine communiste, le Gouvernement de Washington s'employa à calmer les appréhensions et les soupçons de Pékin. Le 17 novembre, M. Truman donna de nouveau à la Chine communiste l'assurance que les États-Unis et les Nations Unies n'avaient pas de visées secrètes contre la Chine.

« Nous n'avons jamais eu la moindre intention de porter les hostilités jusqu'en Chine . . . Nous prendrons tous les moyens honorables pour empêcher toute extension des hostilités. Si la Chine communiste est aussi désireuse que l'O.N.U. de faire régner la paix et la sécurité en Extrême-Orient, elle ne prendra pas sur elle de contrarier les objectifs des Nations Unies en Corée ».

Deux jours plus tard, en réponse à la déclaration du président Truman, la radio de Pékin disait que le peuple chinois ne se laissait pas convaincre par les assurances de M. Truman que les États-Unis « ne nourrissaient pas d'intentions agressives contre la Chine . . . L'Amérique, à coups de mensonges, s'est frayé un passage à travers le monde jusqu'au territoire chinois et y a même pénétré, s'est emparée de Formose et menace un autre voisin, le Vietnam ». De plus, Pékin déclarait dans une note aux Nations Unies que l'appui qu'il prêtait à la Corée du Nord était « naturel, juste, magnanime et légitime », car il avait pour but de repousser l'« agression » des États-Unis, et que, si ceux-ci ne retiraient pas leurs troupes de Corée, la lutte des Chinois « ne cesserait jamais ».

Le Gouvernement du Royaume-Uni tenta de nouveau de dissiper les soupçons de Pékin à l'égard de l'Occident par l'entremise de son chargé d'affaires en Chine, M.

Hutchison. Le 22 novembre, M. Hutchison remit au ministère des Affaires étrangères de Pékin une note énonçant à nouveau les objectifs des Nations Unies en Corée et soulignant qu'ils ne comportaient de menace ni pour la sécurité de la Chine ni pour ses intérêts légitimes dans cette région.

Puis le 24 novembre, immédiatement après les efforts sérieux des Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni pour persuader les peuples coréen et chinois que l'intervention des Nations Unies en Corée ne dissimulait aucun dessein d'agression contre eux, le général MacArthur déclencha l'offensive qui, selon lui, devait mettre fin à la guerre. Le même jour, le général W. Hsiu-chuan arrivait à New-York pour insister, devant le Conseil de sécurité, sur les accusations d'« agression » contre les États-Unis au sujet de Formose. Le même jour également, la Commission des questions politiques de l'Assemblée générale se prononça, par 30 voix contre 8, en faveur d'une proposition soviétique tendant à ce que la délégation de Pékin soit entendue au sujet de l'accusation d'agression contre la Chine que l'U.R.S.S. avait portée contre les États-Unis. Le 27 novembre, la délégation de Pékin se présenta donc, pour la première fois, devant la Commission des questions politiques. M. Vichinsky, délégué de l'U.R.S.S., ouvrit le débat en accusant les États-Unis d'avoir envahi Formose, « partie intégrante de la Chine ». M. Dulles, délégué des États-Unis, répliqua que l'Union soviétique voulait « tuer » la vieille amitié qui liait la Chine et les États-Unis. Ce jour-là, la délégation de Pékin ne prit aucune part au débat.

Le même jour, la délégation de Pékin assista à une séance du Conseil de sécurité. Mais une série de manœuvres de procédure de la part de M. Malik, représentant de l'U.R.S.S., remplit tout l'après-midi. Lorsque M. Bebler, délégué de la Yougoslavie et président du Conseil de sécurité, décida de mettre en discussion, comme un seul et même point de l'ordre du jour, l'« agression » américaine à Formose et l'agression chinoise en Corée, le délégué soviétique s'opposa à cette manière de procéder. Il demanda qu'au contraire les deux questions soient étudiées séparément et que la priorité soit accordée à celle de Formose. Cette proposition, qui n'aurait pas permis d'interroger immédiatement la délégation de Pékin au sujet de l'intervention chinoise en Corée, fut repoussée par 7 voix contre 1. Une autre proposition de M. Malik, qui aurait eu pour effet de donner la parole au général Wu avant de la donner à M. Austin, représentant des États-Unis, fut également écartée, et le président ajourna la séance au lendemain.

Le 28 novembre, lorsque le Conseil de sécurité se réunit, les nouvelles du front coréen étaient graves. Les Nations Unies avaient reçu un communiqué du général MacArthur leur faisant savoir que « les troupes des Nations Unies faisaient face à une guerre entièrement nouvelle ». Le délégué des États-Unis, M. Austin, donna ce grave avertissement au Conseil de sécurité: « Il est maintenant douteux que la guerre de Corée puisse se terminer rapidement. En outre, il semble tout à fait évident que l'intervention dont le monde libre espérait d'abord qu'elle eût un objet limité constitue en fait une agression ouverte et notoire. En employant le mot « agression » devant ce Conseil et devant le monde, j'obéis aux instructions de mon Gouvernement. Il faudra que tous les pays du monde, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, regardent bien en face les conséquences de ces faits ».

M. Austin posa alors au délégué de la Chine communiste une série de questions sur l'intervention de Pékin en Corée.

La réponse du général Wu au délégué des États-Unis constitue la première déclaration officielle du Gouvernement de Pékin aux Nations Unies. Affirmant qu'il était venu discuter la question de l'agression des États-Unis contre Formose, le général Wu ne répondit pas directement aux questions de M. Austin, mais ses observations portèrent sur toute l'Asie, et comme on devait s'y attendre, il insista surtout sur Formose. En abordant la question coréenne, il déclara que la Chine « ne pouvait se permettre de demeurer inactive en face de la situation grave créée par l'agression du Gouvernement des États-Unis contre la Corée et la tendance dangereuse à propager

la guerre. Les Chinois ont vu de leurs propres yeux Taïwan (Formose) en proie à cette agression, et les flammes de la guerre d'agression des États-Unis contre la Corée s'élançant vers eux. C'est pourquoi, saisis d'une juste colère, les Chinois accourent volontairement en grand nombre à l'aide du peuple coréen . . . Le Gouvernement populaire de Chine ne voit aucune raison de les empêcher de partir volontairement pour la Corée afin de participer, sous le commandement de la République démocratique populaire de Corée, à la grande lutte libératrice que livre le peuple coréen contre l'agression des États-Unis ». Le général souligna en outre que les forces des États-Unis s'étaient portées à 5,000 milles ou déla des mers pour entreprendre des opérations militaires sur le territoire coréen, qui n'est séparé de la Chine que par un petit fleuve. Il proposa enfin que le Conseil adopte des mesures efficaces visant à faire retirer toutes les forces des États-Unis de Taïwan et toutes les troupes des Nations Unies de Corée.

Les déclarations de Londres et de Washington

Lorsque le débat reprit au Conseil de sécurité, le 29 novembre, accusations et contre-accusations se firent de nouveau entendre. Pendant cet échange d'amères récriminations, M. Bevin, à Londres, et M. Truman, à Washington, firent d'importantes déclarations. Le 29 novembre, M. Bevin déclara à la Chambre des communes que l'essentiel en Corée était « de stabiliser la situation militaire et d'examiner ensuite la possibilité d'un règlement politique . . . Il existe plusieurs façons de chercher et de trouver une solution politique et, si les Chinois sont disposés à collaborer, j'espère qu'il sera possible de prévenir l'extension du conflit ». M. Bevin ajouta que le Royaume-Uni « participerait volontiers à toute conférence à quatre sérieusement préparée » qui pourrait aider à résoudre la crise actuelle.

À Washington, le lendemain 30 novembre, M. Truman affirma que « les troupes des Nations Unies n'avaient nullement l'intention d'abandonner leur mission en Corée ». Indiquant la façon dont les États-Unis allaient faire face à « la nouvelle situation », il déclara: « Nous intensifierons nos efforts pour aider les autres nations libres à renforcer leurs systèmes de défense et à parer ailleurs aux menaces d'agression. Nous augmenterons rapidement notre propre puissance militaire ». Interrogé par les journalistes, le Président ajouta que l'on avait sérieusement étudié l'emploi de la bombe atomique. Toutefois, une déclaration publiée par la Maison Blanche après la conférence de presse précisa que d'après la loi, le Président seul pouvait autoriser l'emploi de cette arme, mais qu'aucune autorisation de cette nature n'avait été donnée. Peu après cette déclaration du Président, Londres annonça que M. Attlee prendrait l'avion pour Washington afin de conférer avec M. Truman au sujet de la crise coréenne. Quatre jours plus tard, s'ouvraient les entretiens mémorables des chefs des deux plus grandes puissances du monde non communiste.

Le 30 novembre, la résolution des six demandant aux communistes chinois de retirer leurs troupes de Corée fut mise aux voix au Conseil de sécurité. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, la résolution se vit opposer le veto de l'Union soviétique, mais l'emporta par 9 voix contre 1 (U.R.S.S.) et une abstention (Inde). Les parrains de la résolution des six puissances présentèrent ensuite la question de l'intervention de la Chine communiste à l'Assemblée générale, où le droit de veto n'existe pas et où l'opinion mondiale pourrait, par conséquent, faire peser toute son influence sur le Gouvernement de Pékin. Le 6 décembre, l'Assemblée générale décidait par 51 voix contre 5 (bloc soviétique) de déférer la question à la Commission des questions politiques.

Pendant qu'on se préparait à débattre la question de l'intervention chinoise à la Commission des questions politiques, on s'efforçait également de résoudre la crise en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'ambiance de débats animés aux Nations Unies et d'une défaite militaire écrasante, les nations libres du monde essayèrent de tracer la ligne de conduite qu'elles entendaient suivre dans les jours critiques à venir. Le 4 décembre, à Ottawa, et, le lendemain, à Lake Success, M. Pearson prononça deux discours importants sur la politique extérieure (voir

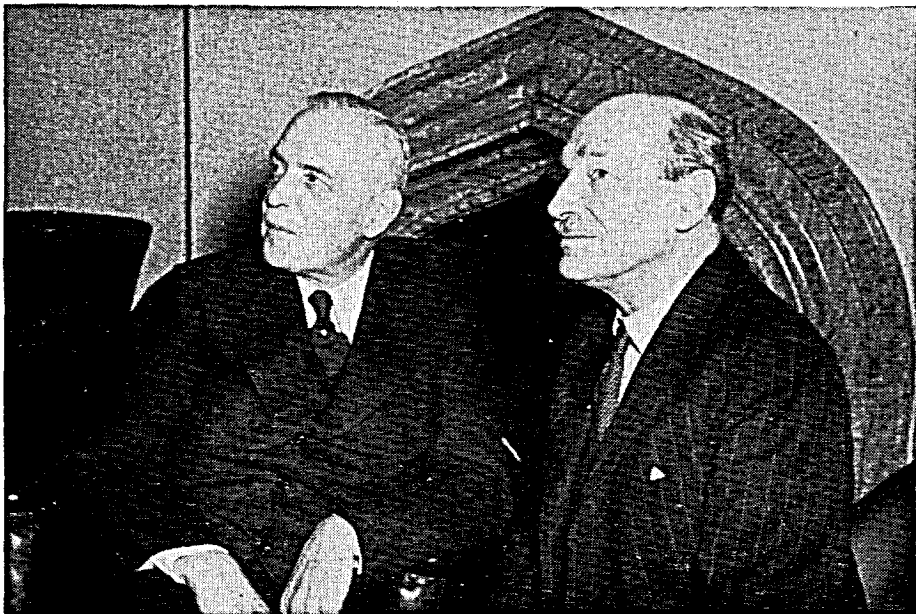


Photo: Capital Press

LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME UNI REND VISITE À OTTAWA

M. C. R. Attlee, Premier Ministre du Royaume Uni, a rendu visite à Ottawa les 9 et 10 décembre afin de s'entretenir avec les chefs du gouvernement canadien de sa récente conférence avec M. Truman, à Washington. On le voit ici en compagnie du Premier Ministre, M. L. S. St-Laurent.

textes aux pages 482 et 486 d'*Affaires Extérieures*) dans lesquels il indiquait la base sur laquelle il serait peut-être possible de négocier un règlement. Dans sa première allocution, M. Pearson insista sur la nécessité de renouveler nos efforts, « dès que les circonstances le permettront », en vue de concilier « la détermination des Nations Unies de résister à l'agression » avec « tout intérêt légitime des Chinois dans l'avenir de la Corée et de ses régions environnantes ». Conformément à ce principe, M. Pearson déclara, le jour suivant, que, « dans cette conjoncture dangereuse, nous persistons à penser que si la situation militaire vient à se stabiliser, nous devons chercher par tous les moyens possibles à entamer des négociations avec la Chine communiste. Je ne me dissimule pas les difficultés qui nous attendent, soyez-en sûrs, mais je crois que rien ne devrait être négligé de ce qui aurait chance d'aboutir à un règlement honorable et pacifique en Corée. Si, par exemple—et pourvu que la situation militaire se stabilise—il ne pouvait y avoir une cessation d'hostilités suivie de pourparlers (embrassant peut-être d'autres différends que celui de Corée) auxquels participeraient les communistes chinois, on pourrait encore espérer en arriver à un règlement ».

Au moment où M. Pearson proposait de conclure une suspension d'armes, treize pays d'Asie et du Moyen-Orient demandaient au Gouvernement de Pékin et aux autorités nord-coréennes de déclarer que leurs troupes ne franchiraient pas le 38^e parallèle ». Cette déclaration, disait cette demande, donnerait le temps d'étudier les démarches nécessaires à la solution du conflit d'Extrême-Orient, et contribuerait à éviter une nouvelle guerre mondiale ». On remit ce document au général Wu en lui demandant de le transmettre sans retard au Gouvernement de Pékin. Peu après, le général Wu fit savoir que Pékin étudiait attentivement cet appel et souhaitait « mettre fin le plus tôt possible au combat ». Dès lors, les nations libres attendirent anxieusement de voir si les efforts déployés pour trouver une base de négociation parviendraient à rétablir dans une certaine mesure la paix et la stabilité en Extrême-Orient et éloigneraient ainsi la menace d'une guerre mondiale.

REVUE DE LA SITUATION INTERNATIONALE ACTUELLE

Déclaration prononcée à Ottawa par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, à la Conférence fédérale-provinciale, le 4 décembre 1950.

UNE QUESTION d'importance vitale qui se pose à nous en ce moment, et qui dépasse infiniment toutes les autres, c'est: « Combien grand est le risque d'une grande guerre? » Il est particulièrement malaisé de traiter aujourd'hui de cette question avec quelque certitude ou quelque assurance, étant donné les vicissitudes de la situation en Corée et aux Nations Unies. Si on ne parvient pas à restreindre les hostilités à la Corée et si, franchissant la frontière, le conflit s'étend à la Mandchourie, il se peut qu'il en résulte une guerre ouverte contre toute la Chine communiste. Il n'est que juste de supposer en outre, que Pékin n'a risqué une intervention armée en Corée qu'après avoir reçu de l'Union soviétique l'assurance de son aide au cas où les opérations militaires s'étendraient au territoire chinois lui-même.

Par conséquent, advenant une guerre avec la Chine, la Russie pourrait fort bien se porter au secours des troupes chinoises. Au début, cette aide serait peut-être indirecte et « volontaire »; ce serait une aide comme celle que les communistes chinois prétendent fournir à la Corée du Nord, et dont on pourrait dire plus tard qu'elle ne constitue pas une intervention officielle. Mais tout comme ce genre d'intervention chinoise en Corée a entraîné le danger d'une guerre ouverte avec la Chine, une intervention soviétique semblable en faveur de la Chine pourrait conduire à une guerre ouverte avec l'Union soviétique. Souhaitons que les autocrates du Kremlin se rendent compte de ce danger aussi bien que nous.

En ce moment, nos espoirs et nos craintes convergent sur la Corée. Nous devons nous efforcer de trouver une solution au problème grave et menaçant qui a surgi là-bas. Ce ne sera pas là tâche facile. En outre, avant d'y arriver, il faudra stabiliser le front militaire en Corée sur une ligne où l'on puisse tenir ferme. Nos conseillers militaires nous permettent d'espérer que malgré les lourdes pertes subies au début de la contre-offensive lancée par les troupes du Nord, on pourra établir et maintenir une telle ligne.

Une fois cette ligne établie, nous serons en mesure d'examiner les aspects politiques que présentent les questions de la Corée et de l'Extrême-Orient. Les communistes chinois nous ont maintenant convaincus qu'à leurs yeux l'intervention des Nations Unies en Corée menace leurs intérêts à tel point qu'ils sont décidés de s'y opposer même au risque de provoquer un conflit.

C'est pourquoi, dès que les circonstances le permettront, nous devons tâcher de nouveau de concilier, d'une part, la détermination des Nations Unies de résister à l'agression et, d'autre part, tout intérêt légitime des Chinois dans l'avenir de la Corée et de ses régions environnantes. Je ne suis pas sûr que nous puissions concilier l'intérêt que nous portons à la paix mondiale et le mobile de leur intervention, mais nous devons essayer de le faire et ce, par les moyens plus pratiques et plus efficaces que de simples déclarations publiques sur nos bonnes intentions et nos louables espoirs.

Au cours de cette période, alors que la paix du monde sera en jeu et que nous marcherons sur les bords d'un volcan grondant de façon menaçante, nous ne devons pas nous attendre à des résultats faciles et spectaculaires. Il nous faut nous rendre compte que les chefs communistes chinois, formés qu'ils sont aux tactiques de dénigrement public qui font depuis longtemps partie de la diplomatie soviétique et dont plusieurs ignorent tout du monde occidental, ne nous apporteront vraisemblablement aucune aide ni par leurs actes ni par leurs paroles, mais qu'au contraire ils nous rendront la tâche plus lourde en nous accablant de leur mépris, de leurs calomnies et

de leurs mensonges. Mais nous ne devons pas céder au désespoir ni accepter, dans une attitude fataliste, des conséquences qu'on juge inévitables et contre lesquelles, par conséquent, nous n'avons rien d'autre à faire que de nous armer.

Les démocraties libres n'ont aucune raison de désespérer du succès des efforts qu'on tente actuellement, par l'entremise des Nations Unies, en vue de localiser la guerre de Corée et ensuite d'y mettre fin. Il faut donc qu'il soit bien compris,—nos paroles et surtout nos actes doivent en témoigner,—que si ces efforts échouent, la faute en sera aux responsables, c'est-à-dire à Pékin et à Moscou.

Si, comme nous l'espérons, ces efforts réussissent, le danger immédiat d'une troisième guerre mondiale sera, pour le moment, écarté. Non que se trouve ainsi écartée la possibilité d'une telle guerre plus tard. Le danger d'une conflagration serait encore très réel et il y aurait toujours des fous pour jouer avec le feu.

L'Union soviétique possède d'ores et déjà les moyens de déclencher une guerre générale à n'importe quel moment. D'ailleurs, sa manière d'agir démontre qu'elle est disposée à courir le risque d'en provoquer une, même si elle ne le souhaite pas délibérément. A l'heure actuelle, l'Union soviétique possède une armée de terre nettement prépondérante. Sur mer, elle serait capable, grâce à sa flotte de sous-marins et par d'autres moyens, de couper les lignes de communications alliées. C'est dans son aviation, et dans son insuffisance relative de bombes atomiques, que résident les principales faiblesses militaires de l'Union soviétique. Sans doute, avant d'entrer en guerre, la Russie voudrait-elle se mieux préparer, surtout à la guerre aérienne et à la guerre atomique, et augmenter sa puissance économique. Cette attitude de prudence et d'expectative, qui serait à la base de la politique étrangère de l'Union soviétique, il faut la mettre en regard de la tentation de profiter de l'occasion momentanée qu'offre la faiblesse relative des Occidentaux, de l'apparente disposition où se trouve la Russie d'assumer des risques qui peuvent aboutir à la guerre, et des tactiques belliqueuses et provocatrices du Cominform.

Ces tactiques, qui ont mené à une guerre d'agression en Corée, de même que le caractère expansionniste, en général, de la politique étrangère soviétique, constituent un stimulant, le principal, je suppose pour les nations occidentales, leur montrant la nécessité de se réarmer et de collaborer encore plus étroitement. Les effets de ce réarmement prendront de plus en plus d'importance après 1951. Donc, si les dirigeants du communisme international estiment inévitable une guerre avec l'Occident, peut-être jugeront-ils qu'ils ne sauraient frapper plus à propos qu'au cours des quelques prochains mois. C'est pour cela, et à cause des événements récents de Corée, qu'à mon avis le danger d'une guerre de grande envergure, dans un avenir rapproché, s'est fait plus grand. Une telle guerre pourrait résulter ou d'un acte d'agression armée commis de propos délibéré par l'Union soviétique, ou ses satellites, ou de leur disposition à courir de plus grands risques tout en sachant qu'une grande guerre pourrait en résulter.

La question de savoir si le risque d'une grande guerre sera moindre après, mettons la fin de 1951, dépend beaucoup évidemment du degré où l'Occident aura pu accroître ses défenses et assurer l'unité d'action indispensable; où nous aurons pu raffermir, comme nous tentons de le faire, l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution destinée à préserver la paix, à régler les différends et, en dernière analyse, à organiser des forces collectives contre l'agresseur. Les démocraties libres sont actuellement à prendre des mesures à cette fin à Lake-Success et au sein de l'Organisation de l'Atlantique-Nord. La crise survenue en Corée, ces dernière semaines a démontré plus que jamais la nécessité d'agir ainsi, d'agir vite et d'agir efficacement.

Le monde démocratique, y compris évidemment notre propre pays, est tragiquement, mais inévitablement, contraint de consacrer une partie de plus en plus grande de ses ressources à l'oeuvre du réarmement. Ce réarmement est essentiel et doit, pour l'instant, obtenir la priorité sur les autres objectifs, mais il reste insuffisant

en soi. Nous devons également maintenir et accroître notre force économique et sociale. Nous devons aussi prendre les mesures qui s'imposent pour rallier les peuples d'Asie. Nous devons donner une direction politique et morale qui attirera et gardera l'appui des puissances indéterminées, car il y en a, surtout en Asie. Autrement, l'Union soviétique pourra peut-être par des moyens non militaires, par l'attrait de ses offres trompeuses mais séduisantes de pain et de liberté, étendre sa domination sur d'importantes régions du monde peu privilégiées et peu évoluées qui comptent des millions d'habitants.

Par le passé les forces de l'agression communiste en Asie se sont alliées avec succès aux forces de libération nationale et de réforme sociale. Il incombe aux puissances démocratiques occidentales d'aider les gouvernements démocratiques de ces régions à rompre cette alliance anormale. A cette fin, il est essentiel que les pays occidentaux aident les nations démocratiques d'Asie à exécuter leurs programmes d'évolution économique, afin de soulager la misère et la pauvreté qui dans ces pays favorisent les menées du communisme international. Le Canada devrait, à mon avis, participer dans la mesure de ses ressources à ce noble effort en vue d'accroître le bien-être humain et partant, d'assurer la paix au monde.

Je voudrais traiter brièvement une autre question qui pourrait influencer tout particulièrement sur la situation actuelle. Il s'agit de la question de savoir s'il y aurait lieu d'employer la bombe atomique en Corée, contre les agresseurs. Un côté de cette question—et un côté important—est celui des conséquences que son emploi aurait dans les relations du monde occidental avec l'Asie.

Sans doute les militaires, et d'autres encore peuvent-ils prétendre sincèrement, et avec forces preuves techniques à l'appui, que la bombe atomique n'est qu'une arme parmi tant d'autres. Mais, dans l'esprit du commun des humains partout dans le monde, elle est bien plus que cela; son emploi aurait une portée infiniment plus vaste que celui de tout autre élément du conflit. On constate depuis quelque temps chez nos amis d'Europe et d'Asie une inquiétude croissante, qui se manifeste d'une façon particulièrement frappante. C'est ce sentiment qui explique en grande partie, je pense, le succès remporté, même dans les pays libres, par la campagne communiste « pour la paix », si cynique qu'elle soit.

On ne saurait guère exagérer les conséquences psychologiques et politiques de l'emploi de la bombe, voire de la simple menace de l'utiliser, eu égard à la situation critique actuelle, l'emploi stratégique de la bombe contre des villes chinoises pourrait bien modifier dès maintenant le cours des événements militaires en Corée, mais peut-être au détriment de la cohésion et de l'unité de but de la communauté atlantique. Chose certaine, c'est qu'un second emploi de la bombe contre un peuple asiatique affaiblirait dangereusement les liens qui subsistent entre les peuples d'Orient et ceux de l'Occident.

De toutes les armes dont dispose le monde libre, la bombe atomique est celle qui peut exercer le maximum d'inquiétude salutaire. Mais elle est universellement reconnue comme ultime recours. C'est donc sous cet angle qu'il convient de la considérer.

Il y a eu, il va sans dire, une intervention massive des communistes chinois en Corée. Dans la critique situation militaire actuelle, les nations qui fournissent des combattants (et cela s'applique surtout aux États-Unis, dont les militaires intrépides soutiennent le plus fort de la bataille) ont droit de s'attendre à ce qu'on songe à employer tous les moyens possibles en vue d'appuyer les troupes de terre qui combattent sous la direction des Nations Unies. Cela est parfaitement naturel et inévitable. Mais, avant d'en arriver à une décision aux conséquences aussi immenses et aussi terribles pour nous tous, il semble évident qu'on devrait prévoir des consultations par l'entremise de l'ONU, surtout avec les gouvernements les plus intéressés, dont le gouvernement canadien, associé depuis le début au développement tripartite de l'énergie atomique.

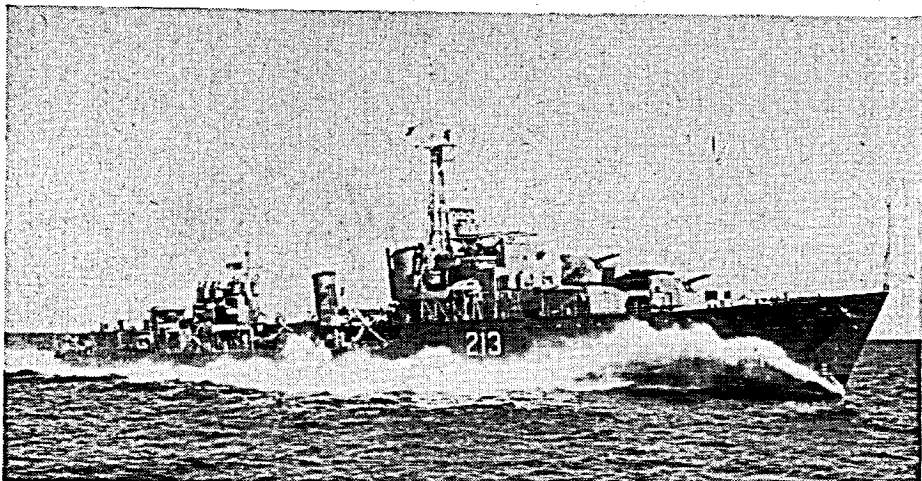


Photo: Défense Nationale

LE "NOOTKA"

Le destroyer "Nootka" a quitté le port de Halifax le 25 novembre, en route pour la Corée où il effectuera la relève du "Sioux".

Le moral et la survivance des peuples libres exigent absolument qu'au cas où la guerre éclaterait, la responsabilité en soit nettement et inexorablement fixée. Tant que nous pouvons espérer circonscrire les hostilités actuelles, il me semble que les réactions des nations de l'univers, surtout de l'Asie, en face de l'emploi de la bombe ou de la menace de l'utiliser l'emporteraient probablement de beaucoup sur les avantages qui découleraient de l'emploi de cette arme.

Devant la situation internationale confuse et dangereuse qui existe présentement, il est essentiel de chercher à examiner posément, dans le vrai et dans son ensemble la situation mondiale. De toute évidence, le jeu des Soviétiques consiste à provoquer des incidents et des tensions ici et là dans les zones limitrophes du monde occidental et de l'Union soviétique et de chercher à nous faire tomber dans un piège, celui de concentrer sur un ou deux points isolés de la frontière une trop forte partie de nos ressources limitées. Tel est manifestement le piège que nous tendent les communistes en Corée. Pour livrer la guerre qui se poursuit actuellement en Corée, l'Occident y a engagé une bonne partie des troupes dont il peut disposer immédiatement. Si la guerre de Corée devait se transformer en guerre avec la Chine,—je le répète, nous devons employer toutes les ressources que nous offre la sagesse politique pour prévenir pareille éventualité,—il ne sera pas facile d'éviter l'affectation d'une proportion encore plus considérable des ressources de l'Occident à la poursuite de ce conflit. Cela signifierait que nous laisserions sans défense le front qui reste le plus important et, à la longue, le plus dangereux: L'Europe occidentale. C'est encore la partie du monde où nous devons consacrer le gros de nos efforts à l'édification de solides défenses sous la régie collective des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, qui, lentement mais sûrement, érigent l'édifice de la collectivité nord-atlantique sur des fondements politiques, économiques, militaires et sociaux.

Actuellement, la puissance croissante de cette collectivité est le plus sûr antidote contre la guerre. Le Canada doit, dans son propre intérêt et afin d'assurer sa propre sécurité, mais d'une façon compatible avec sa situation, sa population et ses problèmes particuliers en tant que pays jeune et en plein essor, contribuer d'une façon appropriée à cette puissance collective.

C'est en s'opposant fortement et fermement à toute agression en Europe occidentale et en aidant les populations asiatiques dans leur lutte pour une vie meilleure, que les démocraties libres du monde occidental peuvent le mieux établir dans le monde la paix et la collaboration, seuls buts de leur politique étrangère.

POLITIQUE DU CANADA DANS LA CRISE INTERNATIONALE ACTUELLE

Texte d'une allocution radiodiffusée, prononcée par M. L. B. Pearson, sur la chaîne nationale de Radio Canada, le 5 décembre 1950.

JE VOUS PARLE ce soir de Lake-Success, au moment où vont s'ouvrir des débats lourds de conséquences. C'est pourquoi je veux vous dépeindre la situation telle qu'elle m'apparaît et vous exposer aussi franchement, aussi sincèrement et aussi objectivement que possible, la politique qu'à mon avis nous devrions suivre. Afin de vous donner une idée juste de la crise actuelle, je me permettrai d'évoquer la situation internationale telle qu'elle se présentait avant l'attaque déclenchée le 25 juin dernier contre la République de Corée. Il existait alors, dans le monde, un certain équilibre instable entre les pays soumis à l'influence et à la domination du communisme soviétique et ceux où régnaient encore des institutions libres. Tant que cet équilibre subsistait, si fragile, si précaire et si peu satisfaisant fût-il, il y avait lieu d'espérer que ces deux formes de sociétés pourraient exister côte à côte, ne fût-ce que sur une base de tolérance mutuelle; il y avait lieu d'espérer aussi qu'avec le temps, il se produirait dans le régime communiste soviétique, des changements qui auraient pour effet de rendre leur liberté aux peuples actuellement assujettis à la tyrannie, ou qui permettraient peut-être de réconcilier les divergences politiques.

Cet équilibre était marqué par une ligne territoriale assez tranchée qui séparait les peuples libres des sphères soviétiques. Dans certaines régions, il était impossible de délimiter exactement cette ligne. Dans certaines autres, à la frontière du secteur ouest de Berlin, par exemple, et le long du 38ème parallèle en Corée, elle était nette et indiscutable.

La ligne qui sépare les deux mondes, et qui enjambe parfois sur les frontières nationales, n'était pas de ces choses qui nous plaisaient. Mais elle semblait pour le moment, constituer la seule base possible de la trêve précaire à laquelle nous avons donné le nom de paix.

Cet équilibre a été rompu par l'attaque communiste contre la République de Corée. Dès le début, il fut manifeste que cet acte d'agression ouverte et armée pourrait avoir des conséquences qui nous empêcheraient de renouer des rapports tant soit peu tolérables avec le monde soviétique et qui pourraient même aboutir à une troisième guerre mondiale. L'une des accusations les plus graves qui pèsent sur le gouvernement nord-coréen et sur les gouvernements de Moscou et de Pékin qui l'appuyaient, c'est qu'ils étaient disposés à courir cet énorme risque non seulement pour eux-mêmes, mais pour le monde entier.

Depuis l'attaque déclenchée contre la République de Corée, nous avons toujours estimé que les efforts de ceux qui appuient l'action des Nations Unies, devaient tendre uniquement à vaincre l'agression et à suspendre la réaction en chaîne qui aurait pu en suivre le succès. Les dirigeants politiques de l'Union soviétique et de ses satellites communistes pouvaient miser sur l'avenir du monde pour étendre les limites du système qu'ils dominent. Nous n'étions pas prêts à jouer ainsi le tout pour le tout. Conscients de la part de responsabilité que nous imposent le maintien de la paix et de la liberté et, en fait, la protection de l'humanité contre les destructions massives que les armes modernes rendent possibles, nous avons cru et nous continuons de croire, qu'en réprimant l'agression, notre action devait se borner à rétablir la liberté et l'unité en Corée. Ceux qui, bravement et fermement, ont dirigé l'effort des Nations Unies, sont les États-Unis. Je suis certain que nos voisins, malgré les actes de provocation et en dépit des accusations contraire des communistes chinois, n'ont jamais songé à profiter de la situation coréenne pour renforcer ou étendre leur

position en Asie ou pour menacer un autre État. S'ils avaient adopté cette ligne de conduite, l'intervention des Nations Unies en Corée n'aurait pas reçu l'appui de cinquante-deux États Membres, y compris le Canada.

Pour mener à bonne fin la politique pacificatrice des Nations Unies, la première chose à faire était évidemment de vaincre l'agresseur, tout en respectant les craintes et les intérêts légitimes des pays limitrophes. Mais cette attaque, qui a démontré que les chefs militaires étaient disposés à recourir aux armes pour atteindre leurs fins, a également mis en lumière la faiblesse militaire des démocraties libres et l'absence, chez les Nations Unies, de tout dispositif efficace qui permit de mobiliser rapidement la puissance dont elles disposent.

Il nous fallait donc, afin de parer à de nouvelles attaques dans d'autres parties de l'univers, accroître notre puissance défensive et prendre des arrangements efficaces dans le cadre des Nations Unies pour assurer l'utilisation collective de cette puissance. Nous avons fait du progrès dans l'un et l'autre sens.

D'autre part, les troupes des Nations Unies en Corée, sous le commandement du général MacArthur, remportaient des succès notables. Toutefois, après les débarquements d'Inchon et la défaite des envahisseurs dans le sud de la Corée, nos efforts pour rétablir la stabilité entrèrent dans une nouvelle phase. Il ne s'agissait plus seulement d'un problème militaire. Il nous fallait décider de quelle façon et par où nous allions chercher à redresser la situation politique dans la région coréenne. Un problème si complexe pouvait facilement et normalement donner lieu à des divergences d'opinions. Je n'entends pas examiner ici tous les points de vue qui ont été formulés, mais je puis dire que partout où ce problème a été discuté, à Lake-Success, à Washington, à Londres ou ailleurs, nous n'avons cessé d'insister sur la nécessité d'user de modération et de régler notre conduite sur un sens stratégique d'ensemble, tant sur le plan militaire que politique, pour fixer le moment où nous mettrions fin aux opérations militaires et où nous commencerions l'oeuvre de pacification et de reconstruction. Nous sommes toujours d'avis que c'est là la règle à suivre.

Il est maintenant établi que, sans ce souci des conséquences, les communistes chinois lancent des effectifs massifs en Corée. Leur objectif ultime est encore matière à certaines conjectures, mais il ne fait aucun doute qu'ils se sont engagés dans une incursion qu'on ne peut pas mettre au compte des craintes qu'ils peuvent éprouver au sujet des intérêts qu'ils ont le long de la frontière coréo-mandchoue. Dans cette conjoncture dangereuse, nous persistons à penser que si la situation militaire vient à se stabiliser, nous devons chercher par tous les moyens possibles à entamer des négociations avec la Chine communiste. Je ne me dissimule pas les difficultés qui nous attendent, soyez-en sûrs, mais je crois que rien ne devrait être négligé de ce qui aurait chance d'aboutir à un règlement honorable et pacifique en Corée. Si, par exemple—et pourvu que la situation militaire se stabilise—il pouvait y avoir une cessation d'hostilités suivie de pourparlers (embrassant peut-être d'autres différends que celui de Corée) auxquels participeraient les communistes chinois, on pourrait encore espérer en arriver à un règlement. Nous aurions au moins fait tout notre possible, et si l'on échouait, l'échec serait imputé aux responsables eux-mêmes.

Je sais que la politique que je propose sera traitée d'« apaisement » par les uns. « Futeur de guerre », « fasciste », « pacifiste », « rouge », « paix », « démocratie », sont à l'heure actuelle, des mots employés abusivement et d'une façon tellement irréflechie que leur sens en est atrophié. N'ayons donc pas peur des mots. L'attitude adoptée à Munich en 1938 et qui a rendu proverbial le terme « apaisement », prêtait doublement au blâme: ou pouvait y voir une politique à courte vue, car elle était fondée sur des illusions quant à la nature du gouvernement qui, à l'époque, était l'agresseur, et la qualifier de honteuse, parce qu'elle sacrifiait la liberté d'un pays à la sécurité des autres. On ne peut rien dire de tel contre la politique que je viens d'esquisser.

Ce n'est pas une politique d'apaisement. Elle vise à réaliser, par les voies diplomatiques, un *modus vivendi* avec le monde communiste de l'Asie. Le Commandant suprême des Nations Unies en Corée a lui-même laissé aux diplomates le soin de décider ce qu'il y aura lieu de faire en Corée pour parer à la situation nouvelle que vient de créer l'intervention chinoise. La Diplomatie a pour fonction de rechercher les accommodements qui peuvent servir de point de départ à l'établissement de relations stables entre des pays et des systèmes différents. Nous avons déjà reconnu la nécessité d'en arriver à une certaine mesure d'accommodement avec l'Union soviétique et ses satellites. Dans les circonstances, je crois qu'il est de notre devoir de tout tenter pour arriver à un règlement de ce genre.

Mais nous ne devons pas permettre que ce procédé — ou la situation qui le rend nécessaire — affaiblisse notre résolution ou contrecarre le plan que nous avons dressé pour renforcer nos moyens de défense. Par-dessus tout, nous ne devons pas permettre qu'il affaiblisse l'unité ou la coopération amicale des pays du monde libre qui poursuivent si étroitement ensemble, le but louable qui consiste à établir dans le monde des conditions de stabilité et de paix.

Notre tâche se compliquera de la nécessité de tenir compte à la fois des facteurs politiques et militaires, notamment lorsqu'il s'agit d'examiner l'emploi possible de la bombe atomique. Du point de vue strictement juridique, la bombe atomique est simplement une arme différente qui peut être employée comme n'importe quelle autre arme. Le crime suprême ne réside pas dans l'emploi de telle ou telle arme, mais dans le fait de commettre une agression qui rend nécessaire le recours aux armes.

L'instinct politique des populations du monde a souligné toutefois, avec raison semble-t-il, que la bombe atomique diffère des autres armes. En plus de l'emporter de beaucoup par sa puissance destructive sur toutes les autres armes, elle est le résultat de la pénétration la plus profonde que l'homme ait faite jusqu'ici dans les secrets fondamentaux de la nature, et son emploi suffisamment généralisé pourrait bien détruire toute vie sur notre planète. La question de savoir s'il y a lieu de se servir d'une arme de ce genre ne doit sûrement pas être tranchée à la lumière des critères applicables aux autres armes, ou par une décision unilatérale, quels que soient les principes techniques ou juridiques en jeu. En un temps de revers militaires, à un moment où des soldats sont pris au piège et encerclés et meurent désespérément, la tentation sera certes forte de sanctionner l'emploi de la bombe atomique. Mais quiconque envisage cette autorisation doit se rappeler que le sort du monde entier dépend de cette décision. La bombe atomique est considérée universellement comme une arme ultime. Il faut donc la traiter en conséquence.

Nous vivons à une époque où les décisions à prendre sont d'une extrême gravité. C'est aussi une époque où le Canada devra consentir des sacrifices qu'il n'a jamais connus auparavant et qui ne comportent guère le stimulant, la fièvre et le sentiment de survivance ou d'extinction qui accompagnent habituellement une guerre véritable.

Il se peut que la méthode de négociation que j'ai suggérée finisse par devenir impossible ou qu'une fois éprouvée, elle s'avère vaine. Alors, ceux qui se servent de la force, devront être repoussés par toute la force dont peut disposer le monde libre. Jusque-là, toutefois, nous devons défendre la liberté aussi bien par la sagesse que par les armes.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES*

Nomination du Secrétaire général

M. Trygve Lie ayant été nommé Secrétaire général des Nations Unies le 1^{er} février 1946, pour un mandat de cinq ans, le Conseil de sécurité devait présenter à la cinquième session de l'Assemblée générale une recommandation tendant soit à prolonger le mandat de M. Lie, soit à lui désigner un successeur.

A la suite de nombreuses séances à huis clos, le Conseil de sécurité se trouva dans une impasse, l'U.R.S.S. mettant son veto à la prolongation du mandat de M. Lie et les États-Unis menaçant d'user eux-mêmes de leur veto pour empêcher la nomination de tout autre candidat. Comme c'est l'Assemblée qui avait à l'origine déterminé la durée du mandat de M. Lie, on décida de lui déférer la question, considérant qu'elle avait le droit de modifier sa propre résolution sur le sujet. Après un débat acrimonieux, au cours duquel le délégué soviétique déclara que son Gouvernement ne reconnaîtrait pas M. Lie ni ne traiterait avec lui s'il était maintenu en fonction, l'Assemblée adopta une résolution proposée par quinze pays, aux termes de laquelle le mandat de M. Lie était prolongé de trois ans.

Proposition soviétique

Chaque année l'Union soviétique tente de tirer le meilleur parti possible d'un débat sur la paix, à l'Assemblée générale; cette fois, sa tentative habituelle a pris la forme d'une « Proposition soviétique visant à éliminer la menace d'une nouvelle guerre ». Le projet de résolution qui incorporait cette proposition n'était guère qu'une répétition de propositions analogues présentées par l'U.R.S.S. en 1948 et en 1949. Cette année, c'est l'« Appel de Stockholm en faveur de la paix » qui a servi de thème aux Soviétiques. La majorité des États membres, ayant depuis longtemps percé les mobiles que cachent les propositions de ce genre, manifestèrent leur méfiance en repoussant la proposition soviétique à une très forte majorité.

La réponse de ces États prit la forme d'une résolution intitulée « La paix par des actes ». Présentée à l'Assemblée, cette résolution l'emporta par 50 voix contre 5 et une abstention. Le débat sur cette résolution prit à peu près la même tournure que celui qui avait eu lieu au sujet de la résolution sur les « Fondements de la paix », à la quatrième session de l'Assemblée. De nouveau, les représentants des puissances occidentales critiquèrent le caractère artificiel évident de l'attitude soviétique. M. Pearson, dans sa déclaration à la Commission, mit l'Union soviétique au défi de préciser son attitude sur le contrôle et l'inspection des installations d'énergie atomique. Son défi ne fut pas relevé. M. Pearson proposa également aux États du Kominform deux mesures propres à dissiper les craintes qu'inspire la politique étrangère des Soviétiques. En premier lieu, l'U.R.S.S. devrait cesser de boycotter les efforts concrets que déploient les institutions spécialisées et devrait assumer sa part du fardeau de l'assistance aux pays insuffisamment développés. Ensuite, elle devrait cesser d'isoler « son peuple, sa culture, ses progrès », de tout contact avec le reste du monde.

Propositions yougoslaves

Dans la deuxième semaine de novembre, la Commission des questions politiques étudia deux propositions présentées par la délégation yougoslave. La première, intitulée « Devoirs des États dans le cas d'ouverture des hostilités », était évidemment inspirée par la crainte qu'éprouve la Yougoslavie d'une agression de la part de ses voisins satellites de Moscou. Les dispositions principales de cette proposition étaient les suivantes: vingt-quatre heures au plus tard après le déclenchement d'une agression, chaque partie devrait annoncer son consentement à cesser le feu et à retirer ses forces armées; chaque partie devrait, à minuit le jour de cette notification,

* On trouvera à la page 474 un article sur la situation coréenne et les débats dont elle a fait l'objet à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

exécuter l'ordre de cesser le feu et retirer ses troupes; et l'État qui ne se conformerait pas à ces dispositions serait considéré comme l'agresseur.

Cette résolution posait à la Commission un problème difficile. Les délégations ne voulaient pas s'opposer à une résolution qui visait à renforcer le mécanisme de sécurité des Nations Unies, mais d'autre part les dispositions du projet yougoslave suscitaient de vives inquiétudes. D'abord, on estimait généralement que cette résolution dans sa forme originale, tournerait au détriment de la victime de l'agression. De plus, la majorité des membres étaient d'avis qu'il ne fallait pas chercher à définir l'agresseur avant d'avoir pesé tous les éléments de la situation.

La délégation yougoslave finit par accepter une version modifiée de sa propre résolution. Le texte final évite toute définition de l'agression et il est rédigé de manière à ne pas se retourner contre l'État qui respectera ses dispositions. Il mentionne explicitement le droit de légitime défense reconnu par la Charte; il oblige les États participant à des hostilités à annoncer, dans les vingt-quatre heures de l'ouverture d'un conflit armé, leur consentement à une suspension d'armes simultanée, à des conditions mutuellement acceptées par les parties ou déterminées par les Nations Unies; il prévoit également une procédure permettant à la Commission d'observation pour la paix, qui relève de l'Assemblée générale, de procéder à une enquête immédiate.

Une proposition soviétique comportant une définition de l'agression et inspirée d'une proposition analogue présentée par M. Litvinov il y a dix-sept ans, fut déferée à la Commission du droit international.

La seconde proposition yougoslave, tendant à instituer une commission permanente des bons offices qui jouerait un rôle de médiation dans tout différend international, fut déferée à la Commission intérimaire en tant que relevant de ce mécanisme de conciliation des Nations Unies.

Espagne

La question des relations des États membres et des institutions spécialisées avec l'Espagne fut inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée sur l'initiative de la République dominicaine. Un certain nombre de projets de résolutions furent également présentés par d'autres États de l'Amérique latine. Lorsque la question fut déferée à la Commission politique spéciale, le 27 octobre, les projets antérieurs furent révisés et consolidés en un seul projet de résolution qui fut présenté conjointement par huit États de l'Amérique latine.

La résolution conjointe des huit puissances soulignait dans son préambule que le fait d'accréditer des chefs de missions diplomatiques auprès d'un gouvernement n'implique aucun jugement sur la politique intérieure de ce gouvernement, et que les institutions spécialisées des Nations Unies devraient être libres de décider s'il y a lieu de faire participer l'Espagne à leur activité, celle-ci ayant un caractère technique et, dans une grande mesure, non politique. La résolution conjointe proposait alors la révocation de deux recommandations exprimées dans la résolution du 12 décembre 1946 de l'Assemblée générale, dont l'une recommandant le rappel des ambassadeurs et ministres accrédités à Madrid et l'autre excluant l'Espagne des institutions spécialisées des Nations Unies.

Le débat sur la résolution des huit puissances se termina le 31 octobre, après que la majorité des pays membres, y compris le Canada, se furent prononcés dans un sens favorable. Mise aux voix à la Commission politique spéciale, après un amendement d'importance secondaire proposé par la délégation néerlandaise, la résolution fut adoptée par 37 voix contre 10 et 12 abstentions.

Le 4 novembre, la résolution, dans sa forme modifiée, fut présentée à l'Assemblée générale et fut adoptée par 38 voix (y compris celle du Canada) contre 10 et 12 abstentions. Cette résolution a pour effet d'autoriser les États membres des Nations

Unies à accréditer des ambassadeurs et des ministres auprès du Gouvernement de Madrid s'ils le désirent, et d'autoriser l'Espagne à faire partie des institutions spécialisées des Nations Unies au gré de chacune de ces institutions.

Grèce

La question grecque, qui fut soulevée pour la première fois aux Nations Unies en 1946, fit de nouveau l'objet d'un débat à la Commission des questions politiques, du 10 au 15 novembre; les principaux sujets discutés furent le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et la question du rapatriement des enfants enlevés en Grèce en 1948. Dans la première partie du débat, le bloc soviétique tenta d'amorcer l'étude d'une prétendue « intervention » anglo-américaine en Grèce et de prétendues « activités terroristes » du Gouvernement grec. La Commission n'examina pas ces sujets. Elle rejeta le projet de résolution soviétique, qu'elle ne pouvait accepter sans souscrire aux prétentions du bloc soviétique. Malgré l'opposition des puissances de l'Est, elle continua de chercher une solution dans le sens des propositions formulées aux sessions précédentes de l'Assemblée en approuvant un projet de résolution présenté par la Grèce invitant les États intéressés à rapatrier tous les membres des forces helléniques détenues sur leurs territoires, qui en exprimeraient le désir; elle adopta également un projet de résolution présenté conjointement par l'Australie, les États-Unis, la France, le Pakistan et le Royaume-Uni, approuvant le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et maintenant cet organisme en fonction jusqu'à la sixième session de l'Assemblée générale, à moins qu'entre temps la Commission ne décide de recommander elle-même sa dissolution à la Commission intérimaire.

Il y eut beaucoup moins d'acrimonie au cours de la seconde partie du débat qui fut consacrée à l'examen d'un projet commun de résolution de l'Australie, du Danemark, de la France et des Pays-Bas, invitant instamment tous les États qui donnent asile à des enfants grecs à prendre des dispositions pour faciliter le prompt retour des enfants auprès de leurs parents en établissant, pour les aider dans cette tâche, une commission mixte comprenant les représentants du Pérou, des Philippines et de la Suède. Bien que la Russie n'ait pas réussi à faire rayer certaines dispositions qu'elle jugeait injurieuses ou inutiles, le bloc soviétique s'est simplement abstenu de voter sur ce projet conjoint de résolution qui a été adopté par la Commission sans modification ni opposition.

Traitement des personnes d'origine indienne en Afrique du Sud

La Commission politique spéciale a repris le 14 novembre l'examen de la plainte déposée par l'Inde en 1946 et étudiée aux sessions de l'Assemblée des trois années suivantes. De même qu'au cours des débats antérieures sur le sujet, la délégation de l'Afrique du Sud invoqua l'article 2, paragraphe 7, de la Charte, pour soutenir que la question n'était pas de la compétence des Nations Unies. Cependant, lors de la mise aux voix, deux délégations seulement (Australie et Grèce) appuyèrent le point de vue sud-africain. Trente-cinq pays se prononcèrent pour la compétence des Nations Unies, tandis que 17 délégations (dont le Canada) s'abstinrent.

Au commencement du débat, les délégués de la Birmanie, de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Irak présentèrent une résolution réprouvant le *Group Areas Act* du Gouvernement sud-africain, qui, selon les parrains de la résolution, va à l'encontre des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration des droits de l'homme. Par la suite, les délégations de la Bolivie, du Brésil, du Danemark, de la Norvège et de la Suède présentèrent une résolution en termes plus modérés qui, avec certaines modifications, fut adoptée par 26 voix contre 6 et 24 abstentions (dont le Canada).

La résolution modifiée de ces cinq puissances recommandait aux Gouvernements de l'Inde, du Pakistan et de l'Afrique du Sud de reprendre les pourparlers sur un pied de parfaite égalité, conformément à une résolution précédente de l'Assemblée.



Photo: Nations Unies

DES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE LA DÉFENSE NATIONALE RENDENT VISITE AUX NATIONS UNIES

Un certain nombre d'élèves du Collège de la défense nationale dirigés par le lieutenant-général G. G. Simmonds (à droite), ont visité le siège provisoire de l'O.N.U. à Lake Success et assisté à divers échanges de vue entre délégués et fonctionnaires supérieurs du Secrétariat, y compris le colonel A. G. Katzin (au centre), représentant personnel en Corée du Secrétaire général des Nations Unies, et M. R. H. R. Parminter (à gauche), du Service mobile de l'O.N.U.

Au cas où les Gouvernements intéressés ne réussiraient pas à tenir une conférence paritaire avant le 1er avril 1951 ou à se mettre d'accord dans un délai raisonnable, la résolution prévoyait l'institution d'une commission de trois membres pour aider les parties à procéder aux négociations nécessaires. L'un des membres de cette commission serait désigné par l'Afrique du Sud, le deuxième par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, et le troisième par cooptation ou, si les deux premiers membres ne parvenaient pas à s'entendre dans un délai raisonnable, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La résolution invitait aussi les Gouvernements en désaccord à s'abstenir de toute mesure qui compromettrait le succès de leurs négociations, notamment la mise en vigueur par le Gouvernement sud-africain des dispositions du *Group Areas Act*. Enfin, la résolution décidait d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

La délégation du Canada s'abstint de voter sur la résolution des cinq puissances, parce que, tout en approuvant le projet primitif qui recommandait la tenue d'une conférence paritaire, elle jugeait inopportuns certains amendements ultérieurement apportés à la résolution.

La Libye

Le numéro de novembre d'*Affaires extérieures* donne un compte rendu du débat de la Commission politique spéciale sur le problème de Libye. A la suite d'une légère modification de l'article relatif à l'assistance technique, le projet de résolution rédigé par la Commission fut unanimement adopté le 17 novembre à une séance plénière de l'Assemblée. La France et le bloc soviétique s'abstinrent de voter. Bien

que les dates fixées pour la constitution d'un gouvernement provisoire et la réalisation de l'indépendance libyenne ne lui parussent pas appropriées, le délégué de la France promit que son pays coopérerait à la mise en oeuvre de la recommandation de l'Assemblée.

L'Égypte et quelques pays de l'Asie tentèrent au dernier moment d'obtenir que l'assemblée nationale de Libye soit élue, plutôt que désignée, et que la Tripolitaine, la Cyrénaïque, et le Fezzan y soient représentés d'après le chiffre de leurs populations respectives. L'Assemblée repoussa cette proposition. La constitution libyenne sera donc élaborée par un organisme où les trois provinces auront une représentation égale, ce qui laisse croire que le gouvernement sera fondé sur le principe fédératif. Le Commissaire des Nations Unies recommanda toutefois que la constitution soit tenue pour provisoire tant qu'elle n'aura pas été ratifiée par un parlement libyen élu par le peuple.

Erythrée

Le rapport de la Commission pour l'Erythrée, nommée l'an dernier par l'Assemblée afin de préparer les voies à une décision sur la façon de régler le sort de ce territoire, a été examiné pendant l'été par la Commission intérimaire et soumis en novembre à la Commission politique spéciale. La Commission n'a pas présenté de rapport unanime. Deux membres favorisaient l'indépendance de l'Erythrée en tant qu'État distinct, deux autres favorisaient la fédération de l'Erythrée avec l'Éthiopie, cependant qu'un cinquième préconisait l'union à l'Éthiopie des provinces où le sentiment unioniste prédomine, le reste du territoire devant avoir la faculté d'opter entre l'union avec l'Éthiopie et l'union avec le Soudan. Le 25 novembre, la Commission politique spéciale décida de recommander à l'Assemblée que l'Erythrée soit réunie à l'Éthiopie d'après un plan, accepté depuis par l'Éthiopie et l'Italie qui a été en grande partie élaboré l'été dernier par les membres de la Commission intérimaire de l'Assemblée. Le Canada est l'un des quatorze États qui appuyèrent cette recommandation.

La Commission recommanda une constitution fédérale qui ferait de l'Erythrée une unité autonome, réunie à l'Éthiopie sous la souveraineté de la couronne éthiopienne. L'Erythrée exercerait le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire sur ses affaires intérieures et jouirait d'une représentation égale à celle de l'Éthiopie dans un conseil fédéral impérial. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales seraient garantis à tous les habitants de l'Erythrée. Un commissaire des Nations Unies prêterait son concours à la rédaction de la constitution de l'Erythrée, et la transmission des pouvoirs par l'administration du Royaume-Uni s'effectuerait aussitôt qu'entreraient en vigueur la constitution de l'Erythrée et la loi fédérale.

Au cours de ses délibérations, la Commission rejeta les projets suivants: une proposition de l'U.R.S.S. demandant l'indépendance immédiate de l'Erythrée; une proposition de la Pologne recommandant d'accorder l'indépendance à l'Erythrée après trois années d'administration par un Conseil de six membres; un projet de résolution du Pakistan visant à la constitution de l'Erythrée en un État distinct et indépendant selon une formule analogue à celle qui a été adoptée pour la Libye; et une proposition de l'Irak, qui rallia beaucoup de suffrages, invitant l'assemblée nationale de l'Erythrée à décider elle-même avant le 1er juillet 1951 si le territoire doit former une union fédérale avec l'Éthiopie ou bien constituer un État distinct et indépendant.

Le programme de paix de vingt ans du Secrétaire général

En conformité d'une décision prise au début de la session actuelle, l'Assemblée examina le programme de paix en dix points du Secrétaire général, sans le renvoyer au préalable à une commission. Le ton du débat révéla nettement que la majorité des délégations n'étaient pas disposées à entreprendre une étude détaillée et constructive des divers points que le Secrétaire général avait énoncés dans son mémoire du 6 juin 1950.

Le Canada se joignit à huit autres délégations pour proposer une résolution qui félicitait le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de préparer ce programme en dix points, et pria les principaux organes de l'O.N.U. d'étudier les points qui sont de leur ressort respectif et de présenter un rapport à la sixième session de l'Assemblée sur les résultats de leurs travaux.

Le bloc soviétique profita de l'occasion pour exploiter dans le sens de sa propagande les propositions du Secrétaire général.

M. Malik, représentant de l'Union soviétique, alla jusqu'à accuser le Secrétaire général d'avoir obtenu l'agrément préalable du Département d'Etat avant d'en avoir communiqué le texte aux pays membres. Mais M. Lie eut vite fait de le contredire et de réfuter cette accusation. A une autre étape du débat, M. Vichinsky déclara que l'Union soviétique ne pouvait accepter qu'un seul des dix points du programme de paix, celui qui réclamait des réunions périodiques, à un échelon supérieur, du Conseil de sécurité. Il ajouta qu'il faudrait absolument au préalable admettre le Gouvernement communiste de la Chine à prendre part à ces réunions.

L'U.R.S.S. ayant déposé une contre-résolution qui renfermait quelques arguments de propagande bien connus, l'Assemblée la repoussa de façon décisive et adopta la motion présentée auparavant à l'appui du programme du Secrétaire général.

Droits de l'homme

Après avoir consacré plus de trois semaines à l'étude du projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme, la Commission des questions sociales adopta une résolution assez longue comportant certaines directives destinées à aider la Commission des droits de l'homme à réviser le projet en question. Les plus importantes de ces directives prévoient l'inclusion de droits économiques et sociaux; une nouvelle rédaction des articles actuels en termes plus précis; l'inclusion de nouveaux droits civils, notamment le droit de vote, la participation au gouvernement, l'emploi de la langue de la minorité, et le droit d'asile; l'étude d'un article concernant les Etats fédéraux ainsi que la préparation de recommandations visant à résoudre les problèmes constitutionnels des Etats fédéraux et à assurer au maximum l'extension de l'application du Pacte aux unités constituantes de ces Etats; enfin, l'inclusion soit dans le projet de Pacte, soit dans des protocoles distincts, de dispositions relatives à la réception et à l'examen des pétitions émanant de particuliers et d'organisations au sujet de violations éventuelles du Pacte.

Liberté de l'information

La Commission des questions sociales adopta également une série de résolutions sur la liberté de l'information, dont l'une demande aux Etats membres de s'abstenir de brouiller les émissions radiophoniques. Une autre prévoit l'établissement d'une commission de quinze membres chargée de préparer et de présenter au Conseil économique et social, lors de sa treizième session à l'été de 1951, un projet de convention relative à la liberté de l'information.

Rapport du Conseil de Tutelle

Le débat engagé sur le rapport du Conseil de tutelle s'est poursuivi à la Commission de tutelle au cours des deux premières semaines de novembre. Sept nouvelles résolutions concernant le Conseil de tutelle furent adoptées:

a) quatre résolutions, groupées sous la désignation générale de « procédure du Conseil de Tutelle », y compris les textes concernant la forme du rapport et la procédure générale du Conseil, l'organisation de missions de visite dans les territoires sous tutelle et l'examen des pétitions; y compris les pétitions anonymes.

b) une résolution concernant « certains projets à longue portée » ayant trait au progrès de l'instruction des populations dans les territoires sous tutelle.

c) une résolution concernant le problème posé par le peuple éwé au Togo français et au Togo britannique, soulignant « la nécessité d'organiser dans un esprit démocratique les élections à la Commission consultative, afin d'assurer une représentation équitable de la population ».

d) une résolution recommandant l'abolition complète des châtiments corporels dans les territoires sous tutelle.

Somalie Italienne

Le second point de l'ordre du jour de la Commission de tutelle consistait en un projet d'accord de tutelle pour la Somalie. Comme on l'a vu dans le numéro de décembre 1949 d'*Affaires extérieures*, l'Assemblée recommandait, il y a un an, que la Somalie italienne fût constituée en État indépendant lorsqu'elle aurait passé dix ans sous le régime de tutelle des Nations Unies. Le 27 janvier de cette année, le Conseil de tutelle négocia avec l'Italie un accord de tutelle pour ce territoire, et le 1er avril, l'Italie assumait l'administration provisoire de la Somalie.

Le 16 novembre, la Commission de tutelle décida de recommander à l'Assemblée de sanctionner le projet d'accord de tutelle. La Commission signalait en même temps une déclaration spéciale du représentant de l'Italie au sujet de l'esprit dans lequel son gouvernement avait l'intention d'administrer le territoire.

Le délégué de l'Éthiopie soutint que la Commission n'était saisie, d'aucun « accord » de tutelle proprement dit, puisque son pays, en sa qualité « d'État directement intéressé » au sens de l'Article 79 de la Charte, n'avait pas donné son assentiment au projet. Toutefois, comme le Conseil de tutelle s'était conformé aux termes de la résolution de l'Assemblée du 21 novembre 1949 demandant que l'accord soit négocié avec l'Italie, la majorité des membres de la Commission repoussèrent la prétention de l'Éthiopie. Celle-ci se réserva le droit de proposer, à l'Assemblée, qu'on s'en rapporte à la Cour Internationale de Justice pour un avis consultatif sur plusieurs questions relatives à l'interprétation de l'article 79 de la Charte, qui, n'étant pas encore résolues, ont donné lieu à des difficultés dans le cas de tous les territoires africains sous tutelle.

Renseignements provenant des territoires non autonomes

La troisième question à l'ordre du jour de la Commission de tutelle avait trait aux « renseignements provenant des territoires non autonomes ». La Commission s'est occupée du rapport déposé par le Comité spécial pour l'examen des renseignements, transmis en vertu de l'Article 73 e) de la Charte, ainsi que du compte rendu spécial sur l'instruction, dont une résolution adoptée à la quatrième session de l'Assemblée avait prévu l'élaboration.

Si l'on excepte les diatribes habituelles des délégués du bloc soviétique, le ton du débat général sur cette question fut modéré en comparaison des propos échangés durant la discussion du rapport du Conseil de tutelle. Toutefois, un certain nombre de délégations insistèrent auprès des autorités administrantes pour qu'elles fournissent, de leur plein gré, des renseignements sur les événements politiques survenant dans les territoires non autonomes placés sous leur administration, étant donné qu'il est difficile d'étudier la vie économique et sociale d'un peuple sans tenir compte de sa vie politique. Plusieurs délégués se prononcèrent en faveur de l'emploi de l'idiome national dans les écoles. D'autres, par contre, exprimèrent l'avis qu'il était plus important de veiller à ce que les populations indigènes aient accès aux sources éducatives et civilisatrices du monde que de protéger ce qui n'était, dans bien des cas, qu'un assez maigre héritage culturel. La proposition par laquelle le Comité spécial demande, dans son rapport, de prendre les problèmes économiques pour principal sujet d'étude, au cours de la prochaine année, reçut l'approbation générale.

LA COMMISSION INTERNATIONALE DE LA FRONTIÈRE

DEPUIS LA FIN de la guerre de l'Indépendance américaine, en 1782, les 5,527 milles de frontière qui séparent le Canada des États-Unis, et le Canada de l'Alaska, ont fait l'objet de dix-sept accords, de deux arbitrages et de diverses autres négociations qui n'ont jamais été homologuées. Le Traité de Paix qui mit fin à la guerre de l'Indépendance, en 1783, délimitait cette frontière depuis l'océan Atlantique jusqu'au lac des Bois; la Convention de Londres (1818) la porta vers l'ouest, le long du 49e parallèle, jusqu'au sommet des Rocheuses; de là, le Traité de l'Oregon (1846) la prolongea sur le 49e parallèle, puis par les détroits qui séparent l'île de Vancouver de la terre ferme.

Les commissions constituées en application des traités précités et de ceux qui les modifient, notamment le Traité Jay (1794), le Traité de Gand (1814), le Traité Ashburton-Webster (1842), le Traité de Washington (1871) et la convention intervenue en 1892, tracèrent et marquèrent la majeure partie de la frontière. D'autre part, les commissaires ne réussirent pas à s'entendre pour déterminer sur les lieux l'emplacement d'un certain nombre de longs segments de frontière fixés par les traités. En outre, plusieurs bornes s'étant détériorées ou ayant disparu, on dut tracer et marquer à nouveau, en 1902 et 1906, la ligne du 45e parallèle qui sépare l'État de New-York et le Vermont de la province de Québec et, en 1902 et 1903, celle qui longe le 49e parallèle. Ces nouveaux travaux furent exécutés concurremment par les Gouvernements du Canada et des États-Unis. En vue de remédier à cet état de choses, on signa en 1908 un traité destiné à compléter la définition et la démarcation de la frontière canado-américaine.

Frontière entre le Canada et l'Alaska

Ce traité ne renfermait aucune disposition relative à la frontière qui sépare le Canada de l'Alaska, car il existait déjà une commission chargée de la délimiter. La définition de la frontière de l'Alaska établie par le Traité anglo-russe de 1825 fut répétée dans le Traité de 1867 en vertu duquel la Russie céda l'Alaska aux États-Unis. Sauf en ce qui concernait la localisation de son extrémité sud, la section qui suit le 141e méridien jusqu'à l'océan Arctique ne donna lieu à aucune contestation. susceptible de plusieurs interprétations. Même après qu'eut été effectué un relevé exploratif conjoint de la région frontière, il fut impossible de dégager le sens véritable de certaines clauses du traité. Une décision du Tribunal de délimitation de l'Alaska en élucida les points obscurs, conformément aux dispositions de la Convention de 1903. En 1904, les Gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis désignèrent chacun un représentant pour faire partie d'une commission chargée de délimiter le sud-est de l'Alaska; en 1906, fut signée une convention qui avait pour objet de déterminer l'emplacement de l'extrémité sud de la partie de la frontière que forme le 141e méridien. Une fois leur mission remplie, les deux mêmes représentants furent chargés, en qualité de commissaires, de relever et de jalonner la frontière au 141e méridien.

Dispositions prises pour terminer le relevé de la frontière canado-américaine

Dans l'application du Traité de 1908, les commissaires en question furent également appelés à terminer le relevé et la démarcation de toute la frontière du Canada et des États-Unis, à l'exception de la ligne qui passe par le Saint-Laurent, les Grands Lacs et les cours d'eau qui les relient. Le traité confiait le relevé et le jalonnage de ce segment à la Commission des cours d'eau limitrophes instituée en 1905 pour mener une enquête et présenter un rapport sur l'état et l'utilisation des eaux adjacentes à la frontière internationale.

Prolongement de l'extrémité est de la frontière

Un nouveau traité, conclu en 1910, ajoutait à la frontière canado-américaine un autre tracé qui la prolongeait à partir d'un point situé à proximité de l'île Treat, dans la baie de Passamoquoddy, jusqu'au milieu du détroit de Grand-Manan.

Dès lors, la ligne frontière, qui correspondait étroitement à celle qui existe aujourd'hui, se divisait en huit sections:

- De l'océan Atlantique à la source de la rivière Sainte-Croix;
- De la source de la rivière Sainte-Croix au fleuve Saint-Laurent;
- Le Saint-Laurent et les Grands Lacs;
- Du lac Supérieur au lac des Bois;
- Du lac des Bois au détroit de Georgie;
- Des détroits de Georgie, Haro et Juan de Fuca à l'océan Pacifique;
- De la passe de Dixon au mont Saint-Elie;
- Du mont Saint-Elie à l'océan Arctique.

Nécessité d'entretenir la frontière

Les traités précités ne renfermaient cependant aucune disposition concernant l'entretien de la ligne frontière, une fois terminés les relevés et les démarcations prévus. Au cours de ces travaux, il parut nécessaire d'opérer diverses rectifications d'ordre secondaire. En 1915, ayant effectué les démarcations requises sur le Saint-Laurent, les Grands Lacs et les cours d'eau qui les relient, la Commission des cours d'eau limitrophes se sépara. Pendant les années qui suivirent, on constata, le long de cette section de la frontière, qu'un grand nombre de bornes avaient besoin d'être déplacées ou réparées. De plus, il se construisait, sur les cours d'eau de jonction, des ponts où rien n'indiquait la ligne frontière, cependant que déjà la végétation masquait une grande partie du tracé. La nécessité de garder à la frontière son caractère véritable donna lieu, en 1925, à la signature d'un nouveau traité.



BORNES FRONTIÈRES

Dans les régions boisées, une lisière bien dégagée est indispensable à la démarcation de la frontière. A gauche, la vallée de la rivière Stikine, qui sépare la Colombie britannique de l'Alaska. Ci-dessus, une plaque réglementaire en bronze, du type employé pour marquer la frontière sur les ponts et dans les tunnels internationaux.

Le Traité de 1925

Le Traité de 1925 prévoyait un autre tracé de la ligne frontière en la prolongeant vers l'est dans le détroit de Grand-Manan jusqu'à un point situé à trois milles des côtes du Canada et des États-Unis, et remplaçait par des lignes droites les lignes courbes qui reliaient les bornes situées sur le 49^e parallèle.

En outre, les commissaires nommés aux termes du Traité de 1908 étaient autorisés à « faire l'inspection des diverses sections de la ligne frontière qui sépare les États-Unis du Canada et l'Alaska du Canada lorsqu'ils le jugeraient nécessaires; réparer les bornes et les bouées endommagées; replacer et reconstruire les bornes détruites; tenir dégagé le tracé de la frontière, faire transporter les pierres de bornage aux nouveaux emplacements et ajouter les bornes et les bouées qu'ils estimeraient nécessaires; *maintenir en tout temps une ligne concrète entre les États-Unis et le Canada et entre l'Alaska et le Canada*, conformément aux définitions du présent traité et des traités déjà conclus ou qui pourront être conclus ultérieurement et déterminer la situation de tout point de la ligne frontière qui se révélerait nécessaire au règlement de toute question susceptible de se poser aux deux Gouvernements ». Les commissaires étaient également chargés de « présenter de temps à autre, et au moins une fois par année, à leur gouvernement respectif, un rapport commun renfermant un relevé des inspections effectuées, des bornes et des bouées réparées, remplacées, reconstruites, transportées ou installées, et accompagné de plans et de tableaux attestés et signés par eux, indiquant l'emplacement et la position géodésique de toutes les bornes transportées et de toutes les nouvelles bornes posées au cours de l'année, et contenant tous autres renseignements nécessaires pour tenir les cartes et la documentation à jour ». Ces rapports ne sont pas publiés, mais les rapports annuels du ministère des Mines et des Relevés techniques renferment un compte rendu du travail accompli.

Organisation et fonctions de la Commission internationale de la frontière

La Commission internationale de la frontière, ainsi qu'on désigne les commissaires et leurs personnels, se divise en deux sections: une pour le Canada et l'autre pour les États-Unis. Chaque section a ses ingénieurs, ses dessinateurs et ses sténographes. Les fraix généraux sont partagés également entre les deux pays, mais chaque pays se charge des traitements de son propre commissaire et des fonctionnaires qui lui sont attachés.

Pour assurer la démarcation effective de la frontière, la Commission fait périodiquement l'inspection des diverses sections et se trace chaque année un programme comportant la réparation des bornes, leur déplacement s'il y a lieu, l'érection de nouvelles bornes, ordinairement aux endroits où l'on ouvre des routes qui traversent la frontière, la détermination et le jalonnage de la frontière sur les ponts internationaux et dans les tunnels internationaux, de nouveaux relevés et la révision des cartes de frontière, et le dégagement du tracé là où la frontière passe par des régions boisées. Ces travaux de dégagement qui, sur la côte du Pacifique, ont lieu tous les quatre ou cinq ans à cause de la rapidité de la végétation, ne se font que tous les huit ou dix ans dans l'Est. De plus, la Commission entretient des feux d'alignement montés sur des tours d'acier, qui permettent de repérer la frontière de très loin sur la côte du Pacifique et des bouées lumineuses dans les pêcheries du lac Erié. Il est à noter que les sections terrestres comptent 5,468 bornes, qu'une trouée de 20 milles de largeur se découpe dans 1,353 milles de terrains boisés et que 2,522 bornes marquent les sections qui passent par les cours d'eau.

La description des travaux d'entretien effectués en 1950 permettra de mieux saisir la nature de la tâche que la Commission doit accomplir chaque année. L'été dernier, des équipes de la section canadienne de la Commission ont exécuté des travaux d'entretien sur la rivière Saint-François et la ligne sud-ouest entre le Québec et

le Maine, et des équipes de la section américaine en ont fait autant sur les hautes terres situées entre le Québec et le Maine, de même que sur la ligne nord entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Sur les hautes terres, la ligne sud-ouest et la ligne nord, les travaux d'entretien ont consisté à inspecter, réparer et replacer les bornes, à dégager et élargir le tracé afin de le rendre nettement perceptible du haut des airs. Sur la rivière Saint-François, en plus d'inspecter, de réparer et de remplacer diverses bornes, on a jugé nécessaire de reprendre le relevé d'une grande partie de la rivière. En 1949, on avait demandé à la Commission des précisions sur la nationalité de plusieurs îles situées dans cette rivière. Les cartes établies par la Commission en 1902-1903 n'indiquaient aucune de ces îles. Toutefois, l'examen des photographies aériennes prises en 1948 révéla que la rivière avait dévié de son cours en plusieurs endroits et qu'en fait les îles en question s'y trouvaient. Les équipes procédèrent donc à un nouveau relevé et, afin de démarquer la frontière conformément au traité, placèrent des bornes aux tournants de la frontière qui passe dans l'ancien lit.

En plus de veiller à l'entretien de la frontière et de rédiger le rapport annuel que le Traité de 1925 lui prescrit de présenter aux deux gouvernements, la Commission transmet des renseignements techniques et autres sur la frontière canado-américaine à un certain nombre de ministères et de services des deux gouvernements, aux gouvernements des provinces et des États contigus à la frontière, à diverses sociétés d'utilité publique et autres entreprises, ainsi qu'au grand public.

Bien que la délimitation de la ligne frontière entre les États-Unis et le Canada soit virtuellement terminée, la surveillance constante qu'assure la Commission internationale de la frontière est indispensable au bon entretien de la frontière.



Photo: Défense Nationale

Fournitures militaires pour les Pays-Bas

A titre d'aide mutuelle, le Canada a mis à la disposition du Gouvernement des Pays-Bas les armes et le matériel nécessaires pour une division d'infanterie. Ci-dessus, M. W. Fockema-Andrae, secrétaire d'État néerlandais à la Guerre, et M. A. H. J. Lovink, ambassadeur de Hollande au Canada, examinent, en compagnie de M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, une partie du matériel au magasin militaire No 25, près de Montréal. De gauche à droite; M. A. H. J. Lovink; M. W. Fockema-Andrae; M. Claxton; le colonel E. D. Sherwood, commandant du magasin militaire No 25; et le colonel G. R. Reinderhoff, attaché militaire et de l'Air près l'ambassade des Pays-Bas.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. E. H. Norman, de la Mission de Liaison au Japon, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 21 octobre.

M. A. R. Menzies, des bureaux du Ministère à Ottawa, est affecté à la Mission de Liaison canadienne au Japon, le 18 novembre.

Sont entrés au service du ministère des Affaires extérieures:

M. Edmond Alain Chartier Joly de Lotbinière (1^{er} novembre); M. David Robb Taylor (3 novembre).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Son Excellence M. César Montero de Bustamante, ministre de l'Uruguay a quitté Ottawa le 6 novembre pour l'Uruguay. M. Luis A. Soto, premier secrétaire à la légation, sera chargé d'affaires ad interim.

L'honorable S. K. Kirpalani, haut commissaire de l'Inde, a quitté Ottawa le 22 novembre pour retourner aux Indes. En attendant l'arrivée de son successeur, M. P. K. Banerjee, deuxième secrétaire, est en charge de la mission.

Son Excellence M. Constantine Sakellarpoulo, ambassadeur de Grèce, a quitté Ottawa le premier décembre pour retourner en Grèce. En attendant l'arrivée de son successeur, M. Stefanos Rockanas, secrétaire, est chargé d'affaires ad interim.

L'adresse de la légation de l'Uruguay est maintenant: 36 avenue Marlborough, tél.: 4-1879.

Nominations

M. le lieutenant-colonel Thomas R. Clarkin, attaché de l'armée adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 10 novembre.

M. Alois Mohyla, deuxième secrétaire, légation de Tchécoslovaquie, le 11 novembre.

M. le lieutenant-colonel G. L. Reinderhoff, attaché militaire à l'ambassade des Pays-Bas, a aussi été nommé attaché de l'air le 13 novembre.

M. Leonid Abramov, deuxième secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 16 novembre.

Mr. Branko Cabrilo, attaché, légation de Yougoslavie, le 18 novembre.

Départs

M. Carlos Croharé, deuxième secrétaire, ambassade du Chili, fin novembre.

Service consulaire

Exequatur émis à:

Mademoiselle Virginia Ellis, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 25 novembre.

M. Ralph G. Saucedo, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Niagara-Falls, le 25 novembre.

M. J. Varekamp, consul des Pays-Bas à Montréal, le 23 novembre.

Reconnaissance provisoire de:

M. Muktar Mokaish, consul général du Liban à Ottawa, le 9 novembre.

M. Moshe Yuval, consul d'Israël à Montréal, le 9 novembre. M. Yuval dirige le consulat général.

M. Eugène H. Johnson, consul des États-Unis d'Amérique à Regina, le 17 novembre.

M. James R. Riddle, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 21 novembre. Il était auparavant à Regina.

Mademoiselle M. Louise Schaffner, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 22 novembre.

M. Domingo Barros Parada, consul général du Chili à Montréal, le 27 novembre.

M. Gustaf Hilding Lundh, vice-consul de Suède à Montréal, le 28 novembre.

M. Gordon R. Firth, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 29 novembre.

Départs

M. Juan Manuel Castro-Rial, consul d'Espagne à Montréal, le 16 octobre.

M. Foster H. Kreis, consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 23 octobre.

M. Reginald P. Mitchell, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 24 octobre.

M. Carlos Calzadilla G., consul général honoraire de Panama à Vancouver, le 26 octobre.

M. Hugh Plaxton, consul honoraire du Venezuela à Toronto, le 27 octobre.

M. Leon G. Dorros, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 30 octobre.

M. Nadim Dimechkié, consul général du Liban à Ottawa, au début de novembre.

M. Frederick J. Lindow, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, fin novembre.

M. L. G. Vieira de Campos de Carvalho, consul général du Portugal à Montréal est parti le 9 novembre pour un voyage en Europe. Durant son absence, le docteur E. Dubeau, consul honoraire dirige le consulat général.

M. Alberto Rodriguez Leon, consul de Cuba à Halifax, est parti le 9 novembre pour un séjour à Cuba. Durant son absence, M. Antonio Rosell Carbonell, consul de Cuba à Montréal, dirige le consulat.

M. Philippe Cantave, consul général d'Haiti, est parti le 29 novembre pour un congé en Haiti. Durant son absence, M. Ernest C. Martijn, consul d'Haiti à Montreal dirige le consulat.

L'adresse du consulat de France à Saint-Jean, Terre-Neuve, est maintenant: 73 Monkstown Road, tél.: 2878.

Visites de dignitaires

Le très honorable Emanuel Shinwell, ministre de la Défense du Royaume-Uni, a visité Ottawa du 3 au 6 novembre.

Son Excellence M. W. H. Fockema-Andrae, secrétaire d'État à la Guerre des Pays-Bas, a visité Ottawa du 3 au 6 novembre.

M. le général Charles Lechères, chef de l'États-major de l'Aviation française, a visité Ottawa du 4 au 6 novembre.

M. le lieutenant-général Bjarne Oen, chef de l'État-major de l'Aviation royale de Norvège, a visité Ottawa, du 4 au 6 novembre.

Son Excellence M. Jules Moch, ministre de la Défense nationale de France, a visité Ottawa du 7 au 9 novembre.

M. l'ingénieur-général O. P. Salmon, directeur de l'Armement en France, a visité Ottawa du 7 au 9 novembre.

M. le général H. J. Kruls, chef de l'État-major des Pays-Bas, a visité Ottawa, du 7 au 10 novembre.

Lord Ogmores, sous-secrétaire d'État parlementaire aux Relations du Commonwealth du Royaume-Uni, a visité Ottawa du 8 au 10 novembre.

Publications

Le Corps Diplomatique et les Représentants Consulaires à Ottawa, daté du 15 novembre.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

Commissions et organismes permanents

(La liste des commissions et organismes permanents, qui n'est publiée au complet qu'une fois par année, paraîtra de nouveau en janvier 1951. Voir dernière liste complète dans AFFAIRES EXTÉRIEURES de mai 1950, page 211-212).

Conférences récentes

Deuxième session de la troisième Conférence régionale de radio-diffusion de l'Amérique du Nord (Washington), du 6 septembre au 15 novembre: président de la conférence, le commander C. P. Edwards, du ministère des Transports; chef de la délégation: M. G. C. W. Browne, du ministère des Transports; délégués: MM. W. B. Smith, W. A. Caton et G. Mather, du ministère des Transports; M. D. Manson, de Radio-Canada; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington; conseillers: MM. W. G. Richardson et R. Santo, de Radio-Canada; observateurs: MM. J. W. Bain et G. C. Chandler, de l'Association canadienne de radiodiffusion.

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), du 19 septembre à décembre: représentants, M. L. B.

Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président; M. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, vice-président; le sénateur J.-G. Turgeon; MM. les députés J. Dickey et Jean Lesage; suppléants: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. C. Fraser Elliott, ambassadeur du Canada à Santiago (Chili); M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York; M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (première partie de la session); M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (seconde partie de la session); Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlementaires: MM. les députés M. J. Cold-

well, J. Decore, G. Graydon, G. F. Higgins, S. Low, V. Quelch; conseillers: des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères seront adjoints à la délégation selon les nécessités du moment.

Négociations multilatérales sur les tarifs douaniers, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 28 septembre à novembre: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Sixième congrès de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne (Madrid), du 12 octobre au 11 novembre: M. W. J. Turnbull, sous-ministre des Postes; MM. J.-L.-A. Gagnon et H. N. Pearl, du ministère des Postes.

Onzième session du Conseil économique et social — Réunion spéciale concernant l'aide à la Corée (New-York), du 14 octobre à novembre: représentant, M. le député J. Dickey; suppléant: M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York; conseillers: M. J. H. Cleveland, consul du Canada à New-York; M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente auprès de l'O.N.U. à New-York; M. S. Pollock, du ministère des Finances.

Comité d'experts de l'UNESCO pour l'Union internationale des droits d'auteur (Washington), du 23 octobre au 4 novembre: M. W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'État adjoint.

Troisième session de la Commission du contrôle de l'OIT (Genève), du 23 octobre au 4 novembre: M. le député C. T. Richard; M. R. H. Hooper, du ministère du Travail; M. A. G. Cockrill, de la *British American Oil Company, Ltd.*; M. W. Yalden-Thomson, de *Imperial Oil Ltd.*; M. G. Fisher, de l'Union internationale des ouvriers du pétrole; M. Marcel Franco, de l'Union internationale des ouvriers de l'industrie chimique.

Dixième session du Conseil de l'OOA (Washington), du 25 octobre au 14 novembre: délégué: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; suppléant: M. W. C. Hopper, de l'Ambassade du Canada à Washington.

Conférence inter-gouvernementale sur l'étain (Genève), du 25 octobre au 21 novembre: chef de la délégation, M. G. C. Mon-

ture, du ministère des Mines et des Relevés techniques; délégués: MM. Yves Lamontagne et T. M. Burns, de la légation du Canada à Berne; M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Septième session du Comité du bois de la Commission économique pour l'Europe (Genève), du 30 octobre au 2 novembre: M. Yves Lamontagne, de la légation du Canada à Berne (observateur).

Cinquième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), le 2 novembre: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Vingt-quatrième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris), du 2 au 10 novembre: M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Session spéciale de la Conférence de l'OOA (Washington), du 3 au 11 novembre: chef intérimaire de la délégation, M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; conseillers: M. W. C. Hopper et Mlle M. McPherson, de l'ambassade du Canada à Washington; M. S. C. Hudson, du ministère de l'Agriculture; M. A. B. Hockin, du ministère des Finances.

Conférence des experts en relevés techniques des pays du Commonwealth et des États-Unis (Wellington), du 6 au 8 novembre: M. B. W. Waugh, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Troisième Congrès interaméricain sur la brucellose de l'OIMS (Washington), du 6 au 10 novembre: M. C. A. Mitchell, du ministère de l'Agriculture.

Conférence des recherches scientifiques en Alaska (Washington), du 9 au 11 novembre: M. R. F. Legget, du Conseil national de recherches; M. A. E. Porsild, du ministère des Ressources et du Développement; le colonel G. Rowley, de la Défense nationale.

Congrès annuel de l'Association américaine des chirurgiens militaires (New-York), du 9 au 11 novembre: Le capitaine de groupe A. A. G. Corbett, CARC; le colonel E. M. Wansbrough, directeur général des Services dentaires; le major E. E. Andrews, infirmière-chef du Corps de santé royal canadien.

Cent treizième session du Conseil d'administration de l'OIIT et réunions des commissions (Bruxelles), du 13 au 25 novembre: délégué, M. A. MacNamara, sous-ministre du Travail; suppléants: M. Paul Goulet, du ministère du Travail; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanents du Canada au Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Association parlementaire du Commonwealth (Wellington), du 13 novembre au 10 décembre: délégués fédéraux, M. le sénateur A. W. Roebuck, C.R.; MM. les députés J. G. Diefenbaker, W. Bryce, L.-R. Beaudoin, J.W. MacNaught et C. T. Fulford; M. L.-J. Raymond, greffier de la Chambre des communes; députés provinciaux.

Société de la paléontologie des vertébrés et Société de la paléontologie (Washington), du 14 au 18 novembre: M. L.S. Russell, du Musée national du Canada.

Commission de l'Atlantique-Nord pour la coordination de la navigation océanique (Washington), du 13 au 16 novembre: président, M. L.-C. Audette, de la Commission maritime du Canada; délégués: le capitaine E. S. Brand, et M. W. J. Fisher, de la Commission maritime du Canada; M. G.S. Hall, du ministère du Commerce; le lieutenant-commander F.S. Jones, du ministère de la Défense nationale; conseillers: M. A. McCallum, de la Fédération maritime du Canada; M. P.M. Towe, de l'ambassade du Canada à Washington.

Commission économique pour l'Europe.

Réunion spéciale des pays européens qui désirent accroître leur commerce de certaines céréales (Conseil économique et social) (Genève), du 14 au 23 novembre: M. J. C. G. Brown, de la légation du Canada à Berne (observateur); M. T. M. Burns, de la légation du Canada à Berne (observateur suppléant).

Comité exécutif de l'Institut international de la réfrigération (Paris), du 15 au 16 novembre: le colonel J.-H. Tremblay, de l'ambassade du Canada à Paris.

Troisième session de la Commission des industries textiles de l'OIIT (Lyon, France), du 28 novembre au 9 décembre: délégués du gouvernement, MM. Raoul Trépanier et H.S. Hudson, du ministère du Travail; délégués des patrons: M. H. F. Irwin, du *Primary Textiles Institute*; M. L. A. Lyons, de la *Montreal Cottons, Ltd.*; délégués des ouvriers: M. R. Gosselin, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; M. L. Tessier, de la *Textile Workers' Union of America*.

Dix-septième conférence nationale sur la législation ouvrière (Washington), du 29 novembre au 1er décembre: MM. H. Walker et W. Thomson, du ministère du Travail (observateurs).

Cinquième session de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social (Lake Success), du 30 novembre au 16 décembre: le colonel C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférences à venir

(La prochaine liste complète des réunions à venir paraîtra en janvier 1951. Les réunions suivantes s'ajoutent à la liste déjà publiée dans les derniers numéros d'AFFAIRES EXTÉRIEURES).

Quatrième conférence interaméricaine sur l'agriculture (Montevideo), le 1er décembre.

Dixième réunion plénière du Comité consultatif du coton (Lahore, Pakistan), le 1er février 1951.

PUBLICATIONS

Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa, le 15 novembre.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATERAL

Acte final de la Conférence des Nations Unies sur l'assistance technique, signé à Lake Success le 14 juin 1950.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Échange de Notes mettant formellement en oeuvre la « Déclaration de principes concernant la coopération économique », signées à Washington le 26 octobre 1950.

UNION SUD-AFRICAINE

Échange de Notes concernant la suspension temporaire de la marge de préférence applicable aux billes brutes, signées à Ottawa les 22 et 24 février 1950.

U.R.S.S.

Échange de Notes comportant un Accord relatif au paiement par l'U.R.S.S. d'approvisionnements livrés par le Canada en 1945-1946, signées à Moscou le 29 septembre 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées: (Il n'y a pas de documents photocopiés ce mois-ci).

Rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1949 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes; document A/1256; 37 pp.; 30 cents; Assemblée générale, documents officiels de la cinquième session, supplément no 6.

Rapport du Conseil de tutelle sur sa première session extraordinaire, sa deuxième session extraordinaire, et ses sixième et septième sessions 23 juillet 1949 - 21 juillet 1950; document A/1306; 234 pp.; \$2.00; Assemblée générale, documents officiels de la cinquième session, supplément no 4.

Rapport annuel du Commissaire des Nations Unies en Libye—Préparé en consultation avec le Conseil pour la Libye; document A/1340; 115 pp.; \$1.25; Assemblée générale, documents officiels de la cinquième session, supplément no 15.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 16

juillet 1949 au 15 juillet 1950; document A/1361; 74 pp.; 70 cents; Assemblée générale; documents officiels de la cinquième session, supplément no 2.

Etude sur la situation économique de l'Europe en 1949 (Préparé par la division des études et des programmes de la Commission économique pour l'Europe, Genève, 1950); document E/ECE/116/Rev. 1; mai 1950; 337 pp.; \$3.00; numéro de vente: 1950.II.E.1 (Département des questions économiques).

Résolutions de la septième session du Conseil de tutelle (1er juin - 21 juillet 1950); document T/794; le 25 juillet 1950; 65 pp.; bilingue; 60 cents; documents officiels de la septième session du Conseil de tutelle, supplément no 1.

Conférences des Nations Unies sur les transports routiers et les transports automobiles, tenue à Genève, Suisse, du 23 août au 19 septembre 1949; *Acte final et documents connexes*; 114 pp.; numéro de vente: 1950.VIII.2.

*On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents mimeographiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d' "Affaires extérieures".

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d' *Affaires extérieures*.

Déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, faite le 24 octobre 1950, au forum du *New York Herald Tribune* (N° 50/41).

The United Nations: A Practical View, allocution prononcée par M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, lors d'une réunion de l'Association pour les Nations Unies et du *Canadian Club*, à Toronto, le 24 octobre 1950 (N° 50/42).

La préservation de la civilisation, allocution prononcée par M. Louis-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada, à la collation des grades de l'Université de Toronto, le 27 octobre 1950 (N° 50/43).

Déclaration sur la résolution soviétique en faveur de la paix, faite par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, devant la Première Commission (Questions politiques),

le 30 octobre 1950 (N° 50/44).

Action conjuguée en faveur de la paix, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, faite en séance plénière, le 3 novembre 1950 (N° 50/45).

Déclaration sur la question des devoirs des États en cas d'ouverture des hostilités, faite devant la Première Commission (Questions politiques), le 7 novembre 1950, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies (N° 50/46).

A Report from Lake Success, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et chef de la délégation du Canada aux Nations Unies, devant la Chambre de commerce et l'Association pour les Nations Unies de Windsor (Ontario), le 15 novembre 1950 (N° 50/48).

Numéros de série distribués à l'étranger seulement:

Réalité canadienne de l'An 1950, discours prononcé par M. Louis St-Laurent devant la Chambre de commerce de Montréal, le 14 novembre 1950 (N° 50/47).

The Great Lakes-St. Lawrence Seaway, allocution prononcée à Radio-Canada, le 21 novembre 1950, par M. Lionel Chevrier, ministre des Transports. (N° 50/49).

AFFAIRES EXTÉRIEURES

VOLUME 2

INDEX DES MATIÈRES

1950

- Accord aérien avec la France, 332
 - avec la Norvège, 120
 - avec le Danemark, 29
 - entre le Canada et les États-Unis, 30
- Accords fiscaux, 293
- Accords internationaux conclus par le Canada
 - Bilatéraux:
 - Belgique
 - Réparations de dommages de guerre aux biens privés, 173
 - Danemark
 - Transport aérien, 37
 - Crédits d'assistance militaire, 215
 - États-Unis
 - Dérivation des cours du Niagara, 125
 - États-Unis d'Amérique
 - Privilèges d'escale aux navires de pêche au flétan, 173
 - Evasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, 307
 - Déclaration de principes concernant la coopération économique, 503
 - Double impositions et fraudes fiscales, 307
 - Echange de main-d'oeuvre et de machines, 394
 - Stations météorologiques dans l'océan Pacifique, 436
 - France
 - Visas des voyageurs non-immigrants, 215
 - Services aériens, 394
 - Italie
 - Visas des voyageurs non-immigrants, 394
 - Luxembourg
 - Visas des voyageurs non-immigrants, 37
 - Norvège
 - Services aériens, 125
 - Visas pour les voyageurs non-immigrants, 173
 - Crédits d'assistance militaire, 215
 - Nouvelle-Zélande
 - Transports aériens, 394
 - Pays-Bas
 - Visas des voyageurs non-immigrants, 37
 - Yougoslavie
 - Dettes contractées pour approvisionnements militaires, 215
 - Indemnité de dépossession et de liquidation, 37
 - Union Sud-Africaine
 - Marge de préférence aux billes brutes, 503
 - U.R.S.S.
 - Paiement d'approvisionnements, 503
 - Multilatéraux
 - Amélioration du sort des blessés et des invalides en campagne, 37
 - Amélioration du sort des blessés et des invalides en mer, 37
 - Assistance technique, 503
 - Circulation du matériel visuel et auditif, 125
 - Protection des personnes civiles en temps de guerre, 37
 - Publication des tarifs douaniers, 215
 - Radiocommunications, 37
 - Répression du crime de génocide, 37
 - Tarifs douaniers et le commerce, 215
 - Tarifs douaniers et le commerce, 394
 - Traitement des prisonniers de guerre, 37
 - Télécommunications, 37
 - Télécommunications, 76
 - Actualité internationale (Revue de l'), 135
 - Affaires extérieures (Comité permanent des), 205, 250, 288
 - (Crédits du ministère des), 33
 - (Rapport annuel du ministère des), 117
 - Affaires internationales (L'Institut canadien des), 60
 - Aide du Canada à la Grèce (L'), 21
 - Allemagne (Le Canada et la République fédérale d'), 453
 - Alaska (Liaison ferroviaire entre le Canada et l'), 252, 423
 - Ambassadeur (La journée d'un), 226
 - Ambassadeur des États-Unis (Mort au Canada de l'), 165, 167
 - Angle (Mort du brigadier —, D.S.O.), 333
 - Apatridie (Comité *ad hoc* sur l'— et autres questions connexes), 69, 113
 - Art canadien à l'étranger (L'), 192
 - Assemblée générale (4e) (5e), 22, 385

- Assistance technique (Programmes d'), 295
 Atlantique-Nord (Conseil de l'), 165
 (Réunion à New York du Conseil de l'), 410
 Balkans (Les droits de l'homme dans les), 446
 Bourses d'études Canada-UNESCO (Les), 13
 Cachemire (Différend du), 69
 (Le), 161
 (Nominations du représentant des Nations Unies au), 203
 (Rapport du médiateur des Nations Unies pour le), 425
 Canada et les Nations Unies (Le), 22, 68, 110, 158, 202, 207, 295, 335, 385, 449, 489
 et l'OECE (Le), 248
 (Les timbres-postes du), 65
 et la crise coréenne (Le), 316
 Canada House, 282
 Canada-UNESCO (Les bourses d'études), 13
 Canadiens expulsés de Tchécoslovaquie, 57
 Changements constitutionnels (Les derniers), 109
 Chine (La représentation de la), 428
 Collège National de Défense (Le), 413
 Colombo (La Conférence de), 87, 114
 (Réunion des ministres du Commonwealth à), 31
 Comité *ad hoc* sur l'apatridie et autres problèmes connexes, 69
 Comité consultatif du Commonwealth (Réunion du), 276, 287
 Communiqué de Londres, 457
 Comité permanent de la Chambre des Communes sur les affaires extérieures, 288
 Comité permanent du Sénat sur les relations extérieures, 289
 Comité spécial du Sénat sur les droits de l'homme (Rapport du), 290
 Commerce (Conférence de Genève sur les tarifs douaniers et le), 197
 Commission consultative du Commonwealth à Sydney (Australia) (Réunion de la), 249
 Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, 63
 Commission intérimaire, 68
 le sort de l'Erythrée, 335
 Commission mixte internationale, 166, 293
 (Vallée de la Rivière Rouge - Renvoi à la), 249
 Commission spéciale de l'apatridie et des questions connexes, 113
 Commonwealth (Le), 246
 Comptes publics (Comité permanent des), 251
 Confédération internationale des syndicats ouvriers libres, 325
 Conférences: de Colombo (La), 87, 114
 de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce, 197
 de la Presse de l'Empire (Septième), 168, 369
 Conseil de l'Atlantique-Nord, 165
 mai 1950 (Réunion à Londres du), 273
 (Réunion à Londres du), 287
 (Réunion du), 248
 Conseil de l'Europe (Le), 183
 Conseil économique et social, 336
 (Dixième session du), 110, 158
 (Onzième session du), 299
 des Nations Unies, 290
 projet de Pacte sur les droits de l'homme, 251
 Conseil de tutelle, 68
 Constitution suisse (La), 232
 Convention de l'OACI (Projet d'amendement de l'article 45 de la), 301
 Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (Ratification de la), 236
 Coopérative économique entre le Canada et les États-Unis, 459
 Corée, 287
 (Aide à la), 387
 (Campagne de participation des forces canadiennes), 421
 Crise coréenne (La), 267, 351, 403, 442, 474
 (Le Canada et la), 316
 Danemark (Accord aérien avec le), 29
 Déclarations et discours, *passim*
 Défense (Discours à M. Claxton sur la), 383
 Délégation canadienne (La - à la Conférence de l'UNESCO), 164
 Différend du Cachemire, 69
 Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité, *passim*
 Doyen de Canterbury (Le), 206
 Droits de l'homme: (Comité spécial du Sénat sur les), 250
 (Conseil économique et social: Projet de Pacte sur les), 251
 (Rapport du Comité spécial du Sénat sur les), 290
 (Le Pacte sur les), 337
 (Projet du Pacte international sur les), 388
 dans les Balkans (Les), 446
 Économique et social (Onzième session du Conseil), 387
 Embauchage intégral (L'), 112
 Énergie atomique, 114
 Enfants grecs (L'enlèvement des), 166
 Enfance (Besoins permanents de l'), 389
 Ennuis causés aux Occidentaux dans les pays communistes de l'Europe, 153
 Erythrée (Commission intérimaire: le sort de l'), 335
 États-Unis (Accord aérien entre le Canada et les), 30
 (Coopérative économique entre le Canada et les), 459
 États-Unis d'Indonésie (La République des), 47
 Europe (Le Conseil de l'), 183
 Extrême-Orient (La politique du Canada en), 359
 Florence (Conférence de l'UNESCO à), 365

- Foire internationale du Canada, 1950 (La), 279
- Fonds international de secours à l'enfance (Le), 71
- France (Accord aérien avec la), 332
- Frontière (La commission internationale de la), 496
- Gouvernement international pour Jérusalem, 32
- Grèce (L'aide du Canada à la), 21
- Inde (Commission des Nations Unies pour l' — et le Pakistan), 63
- Indonésie (La République des États-Unis d'), 47
(Reconnaissance de — par le Canada), 33
(Admission de l'), 431
- Inondations dans le sud du Manitoba, 205
- Institut canadien des affaires internationales (L'), 60
- Japon (Traité de paix avec le), 166, 293
- Jérusalem (Gouvernement international pour), 32
(Le Statut de — élaboré par le Conseil de tutelle), 188
(La question de), 300
et les Lieux Saints, 8
- "Le ministère des Affaires extérieures", par M. Marcel Cadieux, 118
- Liaison ferroviaire entre le Canada et l'Alaska, 252
- Liaquat Ali Khan (Discours de l'honorable), 243
- Libye, 450
- Lieux Saints (Jérusalem et les), 8
- Lignes aériennes Trans-Canada, 166
- Londres (Le comité consultatif du Commonwealth: communiqué de), 457
- Manitoba (Inondations dans le sud du), 205
- Matériel militaire (Acquisition de — par les États-Unis au Canada), 251
- Ministère des Affaires extérieures (Modification de la loi du), 205
(Crédits du), 33
- Musique canadienne à l'étranger, 329
- Nations Unies
Admission de nouveaux membres (Compétence de l'Assemblée générale en ce qui concerne l' — aux —), 160
(Le Canada et les), 22, 65, 110, 158, 202, 295, 335, 385, 426, 449, 489
(Structure des), 27
- Niagara (Traité concernant la dérivation des eaux du), 114, 115, 287
- Nominations et déplacements de représentants d'autres pays, *passim*
- Nominations et mutations, *passim*
- Norvège (Accord aérien avec la), 120
- Notes cinématographiques, 179, 470
- OACI (L'oeuvre de l'), 17
(Projet d'amendement à l'article 45 de la Convention de l'), 301
- Occidentaux (Ennuis causés aux — dans les pays communistes d'Europe), 153
- OECE (Le Canada et l'), 248
(Représentant du Canada à la réunion de l'), 278
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 297
- Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, 3, 223
- Organisation météorologique mondiale (L'), 292
- Organisation mondiale de la santé, 148, 166
- Pacifique (Paquet du), 417
- Palestine (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine), 297
- Pakistan (Commission des Nations Unies pour l'Inde et le), 63
(Obstacles surmontés par le), 244
(Le — et le Canada), 246
- Passamaquoddy (Projet de centrale marémotrice à), 423
- Passeports (Révocation de), 206, 422
- Pays-Bas (Visite du Prince des), 156
- Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (Ratification de la Convention pour les), 286
- Proche-Orient (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), 297
- Programme de stage des Nations Unies, 163
- Publications, *passim*
- Publications récentes, 117, 207
- Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures du Canada, 1949, 117
- Réclamations au titre des secours militaires fournis par le Canada à certains pays d'Europe, 291
- Reconnaissance de l'Indonésie par le Canada, 33
- Réfugiés (Le problème des), 388
- Relations avec l'U.R.S.S. et certains autres pays d'Europe, 165
- Relations culturelles du Canada (Les), 238
- Relations extérieures (Comité permanent du Sénat sur les), 289
- Représentant du Canada à la réunion de l'OECE, 278
- Représentants commerciaux (Nomination de), 114
- Représentants d'autres pays (Nominations et déplacements de), *passim*
- Représentants des Nations Unies au Cachemire (Nomination du), 203
- Représentants du Canada à l'extérieur, *passim*
aux réunions internationales, *passim*
- République des États-Unis d'Indonésie (La), 47
- Réunion à Londres du Conseil de l'Atlantique-Nord (mai 1950), 273
de la Commission consultative du Commonwealth, 276, 287 à Sydney (Australie), 249
de l'OECE (Représentant du Canada à la), 278

- Réunion à Londres (suite)
 des ministres du Commonwealth à Colombo (Ceylon), 31
 du Conseil de l'Atlantique-Nord, 248
 Revue de l'actualité internationale, 135, 165
 Schuman (Plan), 418
 Secours à l'enfance (Le Fonds international de), 71
 Service international de Radio-Canada, *passim*
 Situation internationale (Revue de la), 165
 Smuts (Mort du maréchal), 424
 Somalie italienne (Accord de tutelle pour la), 203
 Statut de Jérusalem (Le — élaboré par le Conseil de tutelle), 188
 Structure des Nations Unies, 27
 Suisse (La Constitution), 232
 Tarifs douaniers (Conférence de Genève sur les — et le commerce), 197
 Tchécoslovaquie (Canadiens expulsés de), 57
- Terre-Neuve (Brochure sur), 118
 Timbres-poste du Canada (Les), 65
 Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara, 287 —
 relatif aux eaux du Niagara, 115
 de l'Atlantique-Nord (Organisation du), 3, 205, 223, 418
 Traité de paix avec le Japon, 166, 293
 Transport aérien, 114 —
 Tutelle (Questions de), 25, 68 et 202
 UNESCO (Les bourses d'étude Canada-), 13
 (La délégation canadienne à la Conférence de l'), 164
 à Florence (La Conférence de l'), 365
 U.R.S.S. (Relations avec l' — et certains autres pays d'Europe), 165
 Vallée de la Rivière Rouge—Renvoi à la Commission mixte internationale, 249, 422
 Visite du prince des Pays-Bas, 156

2

